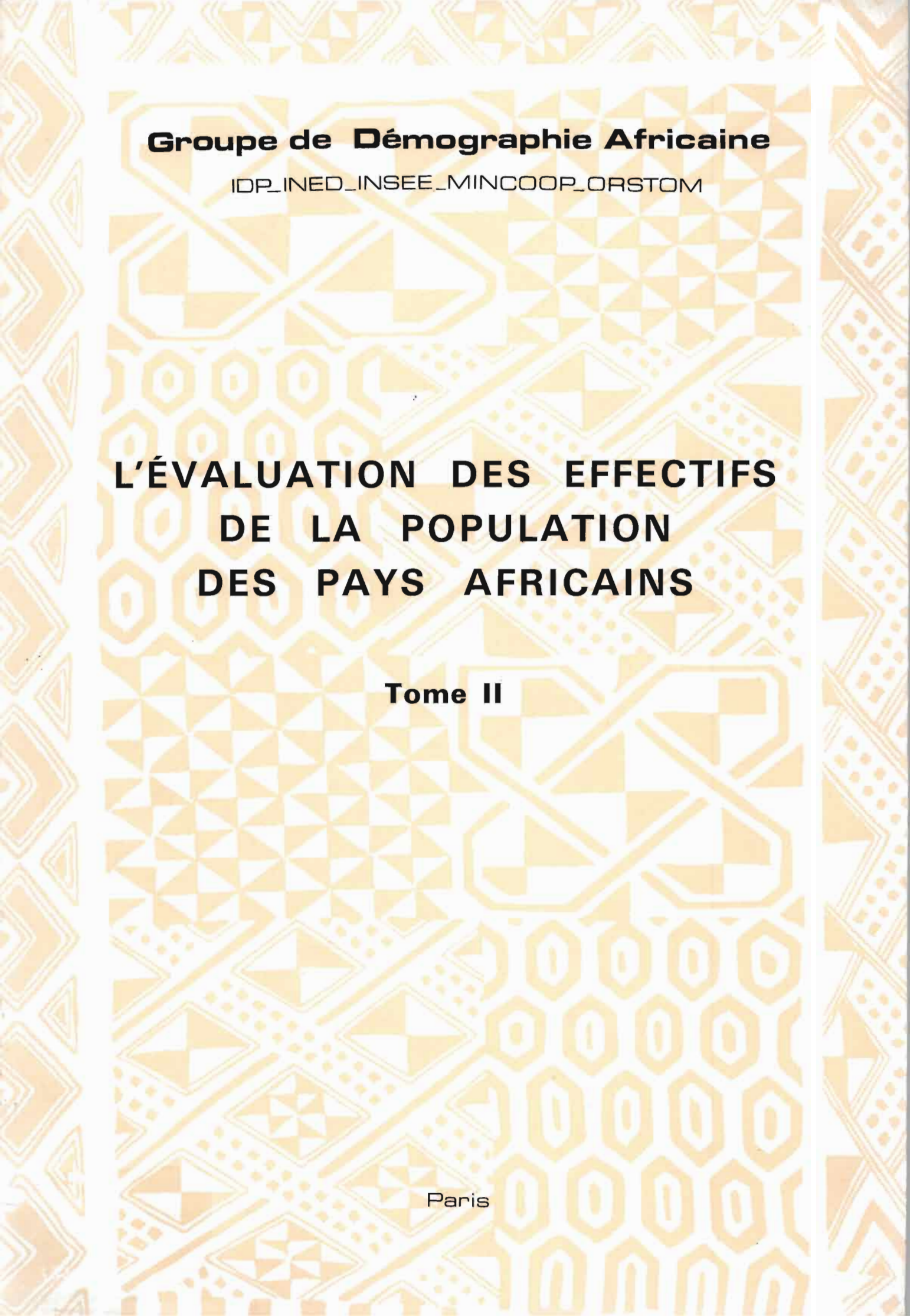




**Groupe de Démographie Africaine**

IDP\_INED\_INSEE\_MINCOOP\_ORSTOM

**L'ÉVALUATION DES EFFECTIFS  
DE LA POPULATION  
DES PAYS AFRICAINS**

**Tome II**

Paris

### Le groupe de Démographie africaine IDP - INED - INSEE - MINCOOP-ORSTOM

est un organisme de liaison non officiel entre les statisticiens, démographes et autres techniciens qui s'intéressent aux questions de population dans les pays d'Afrique.

Il effectue des travaux de synthèse ou méthodologiques à partir des données recueillies ou des techniques mises en oeuvre dans ces pays ; il rend compte des travaux qui y sont réalisés dans le domaine de la démographie et d'une manière générale s'efforce d'informer les personnes intéressées par toute question ayant trait à la démographie africaine.

### PUBLICATIONS DU GROUPE

- «Démographie africaine», bulletin de liaison :
  - n° 0 2ème trimestre 1971 à n° 28 septembre-décembre 1978 (poursuite de cette publication à Yaoundé - IFORD)
  - numéros spéciaux 1 à 13.
- «Études et documents», prolongement des numéros spéciaux du bulletin de liaison.
- «Afrique Noire, Madagascar, Comores - Démographie comparée» tomes I et II - INSEE, INED, DGRST, Paris 1967.
- «Les enquêtes démographiques à passages répétés» Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar - Méthodologie - ORSTOM, INSEE, INED, Paris 1971.
- «Sources et analyse des données démographiques» - Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar - INED, INSEE, MINCOOP, ORSTOM, - Paris 1973-1977.
  - 1ère partie : Sources des données
  - 2ème partie : Ajustement de données imparfaites
  - 3ème partie : Analyse des données (tomes I et II).
- «Le traitement informatique des enquêtes statistiques» - Groupe de démographie africaine, INSEE - Paris 1978.
- « Le recensement des nomades mauritaniens » - Yves PACCOU - Paris, 1979.
- « Recensements africains - 1<sup>re</sup> partie : Monographies méthodologiques » - Paris, Novembre 1980 et Février 1981.
- « Recensements africains - 2<sup>e</sup> partie : Synthèse méthodologique » - Paris, Octobre 1981.
- « Les structures par sexe et âge en Afrique » - Gilles ROGER, Dominique WALTISPERGER et Christine CORBILLE-GUITTON - Paris, 1981.
- « L'évaluation des effectifs de la population des pays africains », tome I, Paris, Janvier 1982.

**Groupe de Démographie Africaine**

IDP - INED - INSEE - MINCOOP - ORSTOM

**L'EVALUATION DES EFFECTIFS  
DE LA POPULATION  
DES PAYS AFRICAINS**

**Tome II**

PARIS

Novembre 1984

---

" La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, "d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé "du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, que les "analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, "toute "représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement "de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite" (alinéa 1er de de l'article 40)

" Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, consti- "tuerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal"

## TABLE DES MATIERES

|                                                   | Pages |
|---------------------------------------------------|-------|
| Avant propos                                      | I     |
| Algérie, par M. MAZOUZ                            | 1     |
| Bénin, par C. ADJAHOUTONON & J.P. TOVIESSI        | 15    |
| Botswana, par G.S. FINCH, E. JORGENSEN & P.O. WAY | 27    |
| Burundi, par S. BARANDEREKA & A. BERCIU           | 43    |
| Cap Vert, par C. CONIM                            | 67    |
| Centrafrique, par D. PANTOBE                      | 87    |
| Comores, par F. TALLON                            | 109   |
| Congo, par R. MFOULOU                             | 119   |
| Gabon, par M.D. FRANCOIS                          | 135   |
| Ghana, par L. GOARNISSON                          | 149   |
| Haute Volta, par N. DAKUYO & H. LOUGUE            | 167   |
| Lesotho, par D. TABUTIN & E. VILQUIN              | 179   |
| Libye, par K.V. RAMACHANDRAN                      | 189   |
| Mauritanie, par G. NOEL                           | 205   |
| Ouganda, par M.P. THIRIAT                         | 223   |
| Saint Thomas et Prince, par N.A. MORGADO          | 239   |
| Sénégal, par A. SADIO                             | 249   |
| Soudan, par K.V. RAMACHANDRAN                     | 259   |
| Tanzanie, par M.P. THIRIAT                        | 277   |
| Tunisie, par C. TARIFA                            | 297   |
| Zimbabwe, par L. GOARNISSON                       | 321   |
| Conclusion, par F. GENDREAU & L. GOARNISSON       | 339   |
| Les auteurs                                       | 399   |
| Liste des tableaux                                | 403   |
| Liste des graphiques                              | 413   |
| Liste des cartes                                  | 417   |
| Rappel du contenu du Tome 1                       | 421   |

## AVANT PROPOS

Lancée en 1978, cette étude sur l'évaluation des effectifs de la population des pays africains s'achève cinq ans plus tard. Elle aura permis de rassembler au total 44 monographies produites par 50 auteurs d'avril 1979 à Mars 1983, soit à un rythme de près d'une monographie par mois pendant 4 ans.

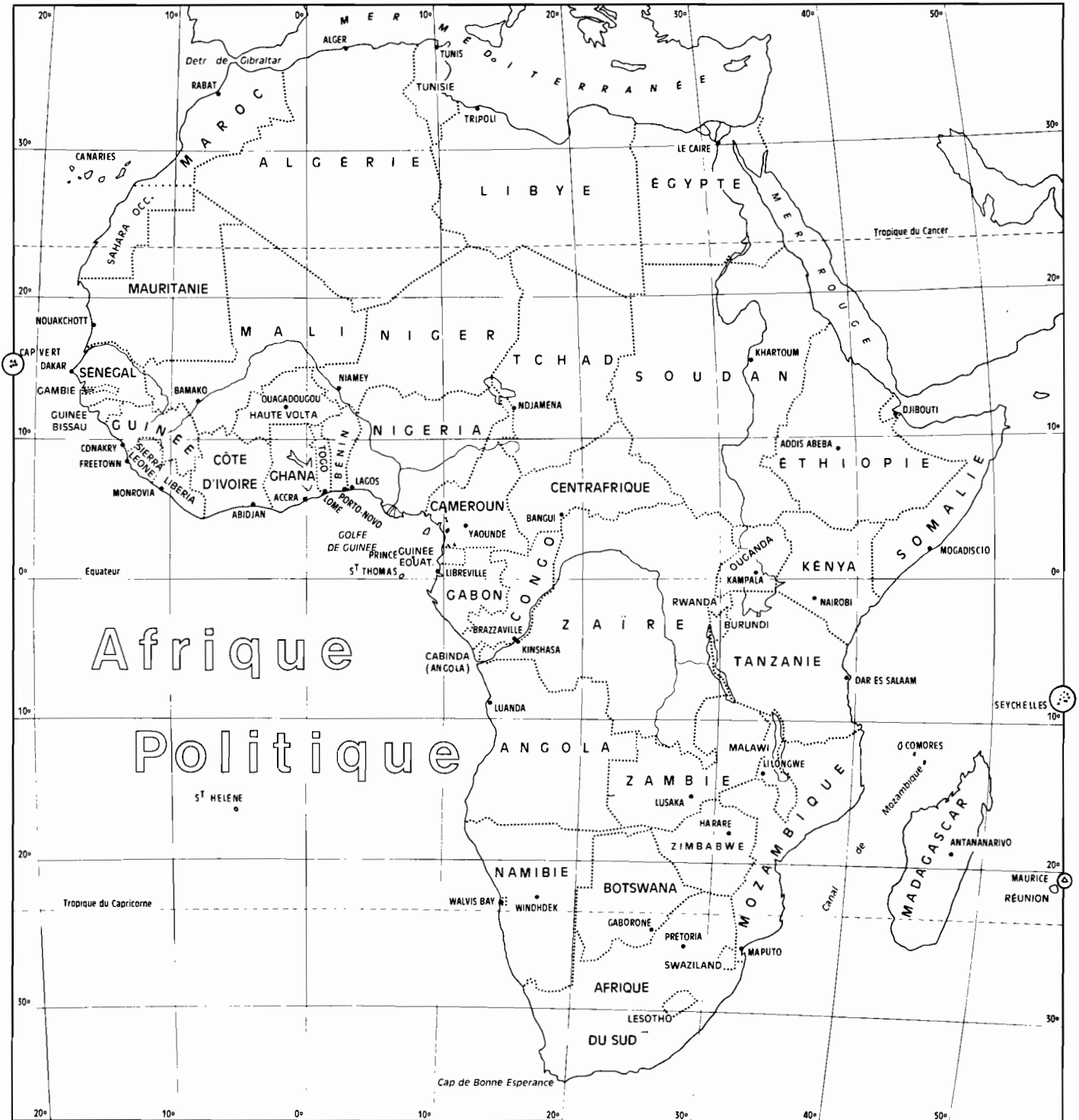
23 monographies ont été publiées dans le Tome I paru en Janvier 1982 ; les 21 autres font l'objet de ce Tome II qui se termine par une conclusion dressant un bilan synthétique des nombreux éléments abordés dans l'ensemble des monographies.

Notes techniques

Comme dans le Tome I

- 1) les notes figurent en bas de page et sont appelées dans le texte par un chiffre entre parenthèses
- 2) les références bibliographiques figurent à la fin de chaque chapitre et sont appelées dans le texte par un chiffre entre crochets.

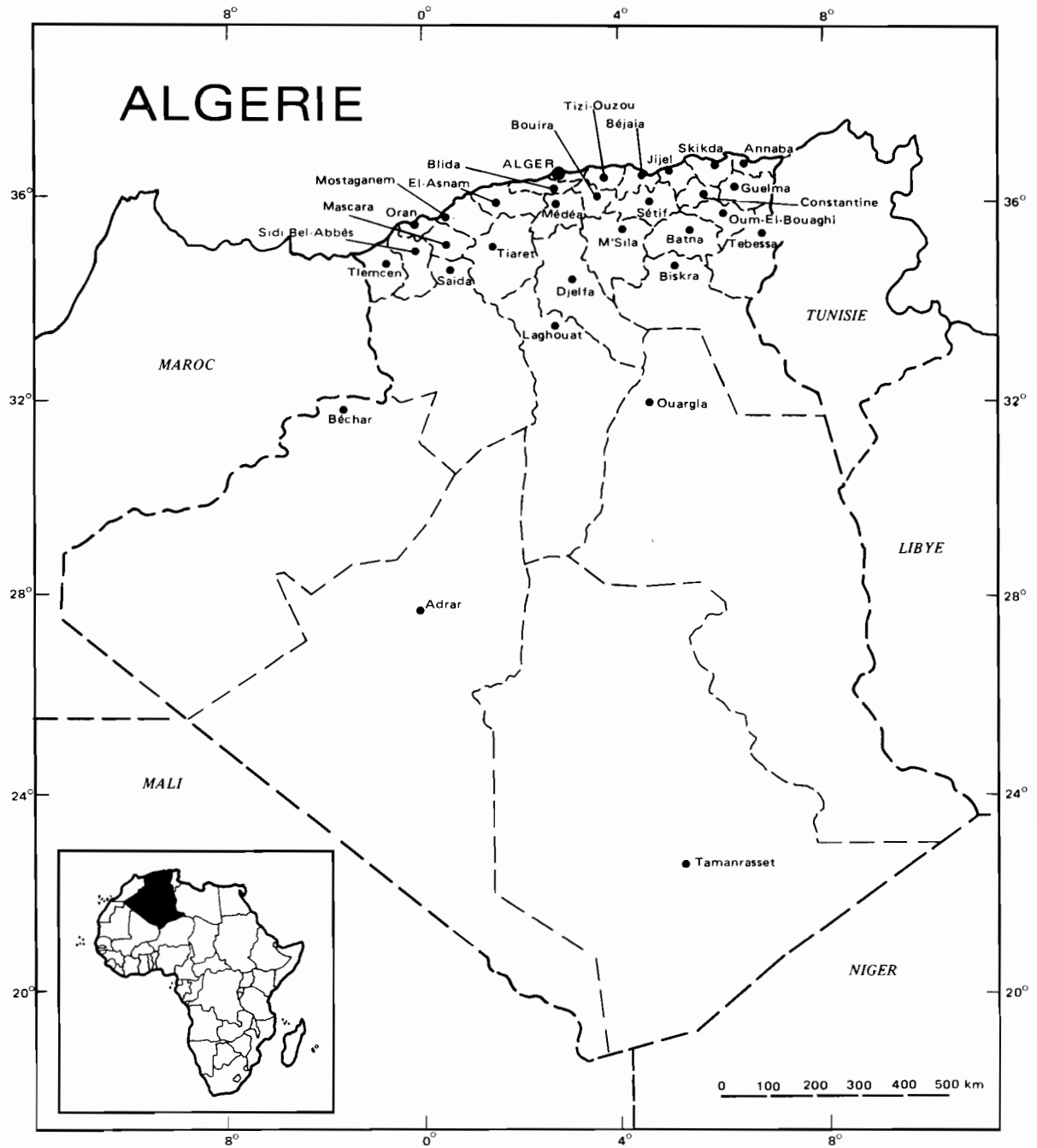






# ALGERIE

MOHAMMED MAZOUZ



## A L G E R I E

### I. INTRODUCTION

Contrairement à nombre d'autres pays africains, l'Algérie a vu très tôt sa population être l'objet d'opérations de comptage démographique dont toutes cependant ne relèvent pas de ce que l'on entend aujourd'hui par "recensement général de la population". Elles n'en conservent pas moins un intérêt certain pour la connaissance de la population algérienne et notamment de l'évolution de ses effectifs.

Cette dernière reflète à sa manière les flux et les reflux de la conquête coloniale. Le nombre de 3 millions d'habitants en 1830 est l'estimation aujourd'hui la plus couramment admise. Les recensements de 1856 et 1881 donnent un effectif évoluant entre 2,3 et 2,8 millions.

Ce recul semble devoir s'expliquer, certes, par le caractère sommaire des méthodes utilisées et le fait que seules les zones dites contrôlées étaient couvertes (1), mais aussi, pour une bonne part, par la surmortalité du fait de l'irruption avec une rare brutalité de la conquête coloniale qui a destabilisé la formation sociale algérienne en brisant ses structures socio-économiques. "Le pays était ravagé, sa situation économique devint fort critique par suite des razzias à la fois systématiques, improvisées et continuelles (pillage des silos de grains, enlèvement des troupeaux, abattage des arbres). Dès lors, les épidémies fauchèrent les populations sous-alimentées" [1, p.19].

Les calamités naturelles n'ont pas épargné non plus les populations algériennes : sécheresse (1847-51, 1867), vols de sauterelles (1866) ont provoqué des "famines épouvantables" (1850, 1867-1868) rendant encore plus meurtrières les épidémies de choléra (1849-51, 1867-68) et de typhus (1867-68). Pour 1867-68 Ch.R.AGERON estime que "300 000 indigènes moururent de faim ou sous les coups du typhus et du choléra". [1, p.37].

Un nouvel équilibre politico-social est apparu avec l'achèvement de la conquête coloniale. L'extension du contrôle administratif sur la quasi-totalité du territoire, la disparition des grandes calamités naturelles, et sans doute l'amélioration qualitative du système d'enregistrement font qu'à partir de la fin du XIXe siècle environ s'amorce une croissance démographique soutenue.

---

(1) Toutes ne l'étaient pas jusqu'aux environs de 1880.

## II. SOURCES DES DONNEES ET PRINCIPAUX PROBLEMES DE COLLECTE

### 1) Etat civil

Bien que son origine remonte aux premiers mois de l'occupation coloniale (Arrêté du 7 décembre 1830) et malgré les mesures réglementaires et législatives (Articles 464, 465 et 466 du Code pénal en 1875 et loi du 23 mars 1882) destinées à en étendre la couverture à l'ensemble du territoire et des événements, l'état civil n'a pu, à la fin de la période coloniale, constituer une source fiable de données démographiques.

Au lendemain de l'Indépendance, il a fait l'objet de plusieurs réorganisations : décret du 28 décembre 1963 (centralisation du dépouillement et extension de l'usage du bulletin individuel à tout le territoire) et ordonnance du 19 février 1970 (fonctions d'état civil, nouveaux bulletins plus complets pour les événements, délais de déclaration, enregistrement, copie d'acte, etc.).

En 1977 le taux de couverture était estimé à 92,8 % pour les naissances et 63,8 % pour les décès [18, pp.15 et 24] . L'état civil tend ainsi à devenir de plus en plus une source dont on peut prendre en considération les données pour l'analyse de la natalité et de la mortalité. Il a déjà servi, au prix de techniques d'ajustement appropriées, à l'estimation des naissances depuis 1891 [6] et de la mortalité infantile depuis 1901 [20] .

Malgré les progrès réalisés, il reste tributaire des insuffisances qui l'entachent différenciellement au regard de facteurs comme le sexe, l'âge, la strate d'habitat et la nature de l'événement.

De ce fait les recensements de la population restent incontestablement la source la moins hasardeuse pour l'estimation et l'analyse de l'évolution des effectifs de la population en Algérie.

### 2) Recensements démographiques

Le premier recensement date de 1843. Sa réalisation comme celle de ceux qui le suivirent, jusqu'aux environs de 1880, fut confiée aux autorités militaires. Les buts n'en étaient pas toujours seulement statistiques [8] .

A partir de 1880, avec l'achèvement de la conquête et l'annexion des territoires du Sud, les opérations de recensement se sont étendues à l'ensemble du pays avec cependant la persistance de problèmes pour certains groupes et sous-populations.

On cite en général un sous-enregistrement dû au fait que les "milieux musulmans" n'étaient en général pas enquêtés directement, la situation inverse pouvant prévaloir lorsque des autorités déclarent des populations fictives en cas de distributions de vivres consécutives à des calamités naturelles [8].

L'enregistrement des populations nomades soulevait et soulève toujours d'énormes difficultés. En 1881 on aurait estimé cette population à partir du nombre de tentes auquel on a affecté un coefficient multiplicatif de 6 pour obtenir les effectifs [7] . D'une façon générale " les

problèmes posés par les tribus nomades ou semi-nomades ont trouvé des solutions variées, mais rarement comparables d'un recensement à l'autre" [8]. Aussi leurs effectifs varient-ils énormément d'une opération à l'autre (Tableau 1).

Les techniques d'enquête, sommaires au début, puis inspirées directement des recensements réalisés en France, furent au fur et à mesure adaptées pour les besoins de l'administration coloniale aux conditions du pays.

Il a fallu attendre le recensement du 31 octobre 1948 pour obtenir des données détaillées sur la population algérienne. On verra plus loin les principales insuffisances qui ont entaché les données issues des recensements de 1948 et 1954.

Les recensements de 1966 et 1977, réalisés par l'Algérie indépendante, sont vraisemblablement les meilleurs de la série par la nature, la diversité et la richesse des données fournies sur la population algérienne.

Le recensement de 1966 fut réalisé en deux étapes : début de l'année (janvier) dans le Sud et au début d'avril dans le Nord.

Analysant la qualité des données de ce recensement, Ph.BOURCIER DE CARBON cite en matière de sous-énumération :

- sous-énumération des enfants de moins d'un an, plus intense pour les filles que pour les garçons ;
- omission des personnels militaires ;
- sous-déclaration systématique des filles mariées avant l'âge légal (16 ans).

Il y eut aussi une sévère sous-estimation des résidents absents à l'étranger (émigrés).

Le recensement de 1977 a été exécuté à la même date pour l'ensemble du territoire (du 12 au 26 février) avec comme date de référence la nuit du 11 au 12 février.

L'enquête de contrôle "a révélé que c'est dans le Grand-Alger où il y a eu le plus grand nombre d'omissions", le taux de couverture y étant compris entre 89,5 et 93,5 % contre 95,7 % pour l'ensemble de la population résidente [11].

Ce résultat inattendu montre, si besoin est, que nulle strate d'habitat, fut-elle la plus "développée", n'est à l'abri d'accident en matière d'observation statistique. Il serait intéressant de rechercher les raisons de l'occultation d'environ 10 % de la population de la capitale. On identifierait vraisemblablement l'immigration et la politique malthusienne de l'habitat dont les effets se conjuguent pour aboutir à une surcharge du parc logement et une extension des bidonvilles, le tout contribuant à la constitution d'un ensemble de population dont la fragilité des attaches avec les lieux est source de la mobilité locale qui le soustrait à l'attention du statisticien.

TABLEAU 1 - ALGERIE - EVOLUTION DE LA POPULATION RESIDENTE DE 1856 A 1977

|         | POPULATION MUSULMANE |         |            |                        |                       | POPULATION<br>NON<br>MUSULMANE | POPULATION<br>TOTALE |
|---------|----------------------|---------|------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------|----------------------|
|         | SEDENTAIRE           | NOMADE  | ENSEMBLE   | MUSULMANS<br>ETRANGERS | ENSEMBLE<br>MUSULMANS |                                |                      |
| 1856    | 2 307 049            | 8 388   | 2 315 437  | 3 000                  | 2 318 437             | 177 330                        | 2 495 767            |
| 1861    | 2 732 851            | ...     | ...        | 5 000                  | ...                   | ...                            | ...                  |
| 1866    | 2 652 072            | 17 232  | 2 669 304  | 4 000                  | 2 673 304             | 247 942                        | 2 921 246            |
| 1872    | 2 125 052            | ...     | ...        | 9 000                  | ...                   | ...                            | ...                  |
| 1876    | 2 462 936            | 59 941  | 2 522 877  | 16 000                 | 2 538 877             | 328 749                        | 2 867 626            |
| 1881    | 2 842 497            | ...     | ...        | 18 000                 | ...                   | ...                            | ...                  |
| 1886    | 3 264 879            | 65 269  | 3 330 148  | 22 338                 | 3 352 486             | 464 820                        | 3 817 306            |
| 1891    | 3 559 687            | ...     | ...        | 17 376                 | ...                   | ...                            | ...                  |
| 1896    | 3 764 076            | 69 843  | 3 833 919  | 17 022                 | 3 850 941             | 578 480                        | 4 429 421            |
| 1901    | 4 063 060            | ...     | ...        | 26 090                 | ...                   | 633 850                        | ...                  |
| 1906    | 4 447 149            | 73 799  | 4 520 948  | 30 639                 | 4 551 587             | 680 263                        | 5 231 850            |
| 1911    | 4 711 276            | 71 259  | 4 782 535  | 29 250                 | 4 811 785             | 752 043                        | 5 563 828            |
| 1921    | 4 890 756            | 89 719  | 4 980 475  | 32 430                 | 5 012 905             | 791 370                        | 5 804 275            |
| 1926    | 5 115 980            | ...     | ...        | 34 776                 | ...                   | 833 359                        | ...                  |
| 1931    | 5 548 236            | 83 553  | 5 631 789  | 40 078                 | 5 671 867             | 881 584                        | 6 553 451            |
| 1936    | 6 160 930            | 87 527  | 6 248 547  | 40 214                 | 6 288 671             | 946 013                        | 7 234 684            |
| 1948    | 7 611 777            | 80 435  | 7 692 212  | 67 301                 | 7 759 513             | 922 272                        | 8 681 785            |
| 1954    | 8 364 652            | 96 363  | 8 461 015  | 84 680                 | 8 545 695             | 984 000                        | 9 529 695            |
| 1960(a) | 9 505 111            | 126 413 | 9 631 524  | 97 204                 | 9 728 728             | 1 059 581                      | 10 788 309           |
| 1966    | 11 849 219           | 56 281  | 11 905 500 | 116 500                | 12 022 000            | 80 000                         | 12 102 000           |
| 1969(b) | ...                  | ...(b)  | 12 893 931 | ...                    | ...                   | ...                            | 13 032 731           |
| 1977    | ...                  | 311 592 | ...        | ...                    | ...                   | ...                            | 16 948 000           |

Sources : [3, 4, 5, 8, 10, 19]

(a) le dénombrement de 1960 réalisé dans les conditions de la guerre d'Algérie ne peut être retenu pour rendre compte de la situation démographique. S'agissant de l'enquête par sondage de 1969, il n'a pas plus été tenu compte de l'effectif extrapolé dans l'analyse de l'évolution démographique. Aussi les indications sur les effectifs de la population en 1960 et 1969 ne sont-ils donnés que pour mémoire

(b) Nomades et semi-sédentaires

Mais le groupe le plus "rebelle" à toute évaluation correcte de ses effectifs reste celui des émigrés à l'étranger, notamment en France. Toute tentative de les saisir à travers les ménages dont ils faisaient partie avant de quitter le pays, comme cela a été le cas lors des recensements depuis 1948, s'est soldée par une sous-estimation d'autant plus grave que leurs effectifs étaient élevés.

Au recensement de 66, l'émigré était défini comme ayant habité régulièrement jusqu'au moment du départ le logement recensé et continué soit à écrire soit à envoyer de l'argent au ménage. On a ainsi manifestement sous-enregistré les familles émigrées et les individus isolés partis depuis longtemps, ayant de ce fait moins de raisons d'écrire ou d'envoyer de l'argent en Algérie.

Seuls 275 000 émigrés furent recensés alors que le Ministère de l'Intérieur français les estimait à la même époque à 493 352 personnes. Sur la base de la durée de validité des cartes de résidence délivrées à partir de 1969, les émigrés auraient été à cette date au nombre de 502 255. [12].

Le rapport de masculinité au sein des émigrés au recensement de 66 (1.377 contre 507 et 275 aux recensements français de 1962 et 1968) atteste que les femmes sont les plus oubliées ; une femme même émigrée, n'écrit pas et envoie encore moins de l'argent, d'où sa non-déclaration.

La tendance à sous-estimer les émigrés, n'épargne pas non plus les recensements français. En 1968, certaines estimations de l'INSEE avancent le chiffre de 100 000 émigrés algériens non recensés. Au recensement de 1975, seules 710 690 personnes furent recensées alors que de nombreuses sources concordent pour estimer cette population à plus de 800 000 personnes [18].

D'une façon générale si les sources des données sur l'émigration ne manquent pas, elles ont comme caractéristique commune l'incertitude qui reflète au plan statistique la double marginalisation de ce type de population.

Pour des raisons évidentes, il n'en sera pas tenu compte par la suite où il ne sera question que de la population résidente.

### III. ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE

Jusqu'à l'indépendance, les statistiques de population étaient données le plus souvent selon la religion ("musulmans", "non-musulmans"). Depuis l'Indépendance, d'ethnico-religieux, le critère devient juridique : les statistiques sont données selon la nationalité.

Certaines statistiques antérieures à l'Indépendance distinguent parfois les français-musulmans, les autres musulmans et les européens.

L'objet de notre étude étant la population algérienne, nous prendrons en considération, dans un souci d'homogénéité, la catégorie des individus dits avant 1962 "français-musulmans".

Manifestement erratiques les différentes valeurs du taux d'accroissement intercensitaire reflètent malgré tout au plan de la population les conséquences des événements politico-économiques qui ont jalonné l'histoire de l'Algérie colonisée.

Ainsi la valeur négative du taux d'accroissement enregistré pour la période 1866-76 (Tableau 2) ne peut s'expliquer que par les famines de 1867-68 consécutives aux sécheresses, épizooties et vols de sauterelles de 1866-67 et par les épidémies de choléra et de typhus de la même époque.

TABLEAU 2 - ALGERIE - RYTHME D'ACCROISSEMENT INTERCENSITAIRE DE LA POPULATION RESIDENTE (%)

| Période intercensitaire | Taux d'accroissement<br>% |
|-------------------------|---------------------------|
| 1856-66                 | 1,4                       |
| 1866-76                 | - 0,7                     |
| 1876-86                 | 2,8                       |
| 1886-96                 | 1,4                       |
| 1896-1906               | 1,7                       |
| 1906-11                 | 1,1                       |
| 1911-21                 | 0,4                       |
| 1921-31                 | 1,2                       |
| 1931-36                 | 2,1                       |
| 1936-48                 | 1,75                      |
| 1948-54                 | 1,6                       |
| 1954-66                 | 3,0                       |
| 1966-77                 | 3,15                      |

Note : - Il s'agit de la "Population musulmane" jusqu'en 1954 et de la "Population totale" à partir de 1966.

C'est toujours pendant la même période qu'eût lieu le soulèvement de 1871 qui a donné lieu à une vaste campagne de répression physique et économique.

De même, la valeur du taux d'accroissement de la période 1911-21 peut-elle s'expliquer par les effets de la première guerre mondiale et la crise agricole de 1920-22. Comme la seconde guerre et ses conséquences peuvent expliquer le fléchissement enregistré après 1936.

A partir de 1948 il est possible d'opérer certaines corrections pour tenir compte de la surestimation ou de la sous-estimation de la population.



Ainsi en 1948 il semble qu'on aurait surestimé la population en raison de l'existence à l'époque d'un fichier de rationnement.

En retenant un taux de surestimation de 3 % [19], compte tenu de la population enregistrée (7 692 212), on aboutit à un effectif de population rectifié de 7 468 167.

En 1954 il y aurait eu plutôt une sous-estimation, la date de référence étant le 31 octobre 1954, les événements déclenchés le 1er novembre ainsi que le tremblement de terre enregistré quelques semaines auparavant dans la région d'El Asnam ont dû être à l'origine d'omissions évaluées à 2,3 % [13, tab.XIII] . Avec une population enregistrée de 8 461 015 individus, la population réelle serait de 8 660 200 individus.

En 1966 on aurait omis d'enregistrer 445 638 individus [9.p.297] ce qui donne une population de 12.351 138.

Ces différentes corrections permettent de calculer les taux d'accroissement intercensitaires rectifiés suivants :

|         |          |
|---------|----------|
| 1936-48 | : 1,5 %  |
| 1948-54 | : 2,5 %  |
| 1954-66 | : 3,2 %  |
| 1966-77 | : 2,96 % |

Si comme cela est admis généralement, il y a eu sous-estimation de la population en 1936 et compte tenu de la correction des résultats du recensement en 1948, un taux de 1,5 % pourrait bien être une limite supérieure de l'estimation du taux d'accroissement pour la période 1936-1948. Il y aurait donc eu fléchissement de l'accroissement après le redressement de la période 1931-36 qui se justifierait par la seconde guerre mondiale et ses conséquences ainsi que par l'épidémie de typhus de 1942, la famine de 1945-46 et les événements de Sétif Guelma et Kherrata du 8 Mai 1945 (1). Des études historiques récentes sur la mortalité en Algérie ont décelé une surmortalité infantile pour la période 1940-45 [16, p.8]

Si l'on admet comme vraisemblable la valeur du taux d'accroissement pour la période 1948-54, cela traduirait les effets de la disparition des séquelles de la dernière guerre et l'apparition de conditions moins défavorables à l'accroissement de la population.

En revanche, un taux d'accroissement de 3,2 % entre 1954 et 1966 pourrait bien susciter des réserves. En effet, cette période couvre les sept années et demi de la guerre de Libération Nationale dont les conséquences directes (morts violentes par effet de guerre) et indirectes (conditions de vie précaires dans les camps d'internement, de regroupement et de réfugiés) ont été dévastatrices au plan démographique.

---

(1) Les autorités administratives n'avaient pas démenti le chiffre minimum de 15 000 morts avancé par la commission d'enquête. Pour les algériens ces événements évoquent le massacre de 45 000 d'entre eux.

La chute brutale de la natalité enregistrée à l'état civil à partir de 1956 et jusqu'en 1962 [15, p.60] n'est pas due à la seule désorganisation administrative qui aurait entraîné un sous-enregistrement des naissances. Pour qui a vécu la guerre d'Algérie cette hypothèse est fragile. La militarisation de l'administration coloniale, le quadrillage militaire systématique du territoire, au moins sur sa partie la plus peuplée, en particulier la zone urbaine qui correspond à la zone où l'état civil avait un taux de couverture assez élevé, l'instauration de fichiers de populations par l'armée infirment à notre avis cette hypothèse.

Si l'on ne peut exclure une désorganisation administrative on ne peut en revanche en exagérer les effets en la rendant seule responsable de la baisse fictive de la natalité mesurée sur la base des données de l'état civil qui correspond bien à une baisse réelle due à la séparation parfois très longue des couples (mobilisation dans les rangs de l'ALN, détention, internement, etc.) et au retard qu'enregistre la nuptialité, la guerre touchant particulièrement les hommes jeunes et ne les encourageant pas à faire des projets de mariage. C'est tout cela et surtout cela qui explique la baisse de la natalité.

L'étude sur la mortalité en Algérie entre 1954 et 1966, déjà citée, a permis de déceler une surmortalité par "pertes de guerre qui s'élèveraient à 10 % de la population algérienne moyenne de la période 1954-62" [16, p.10].

Ces quelques remarques remettent en cause le taux d'accroissement intercensitaire de 3,2 % enregistré entre 1954 et 1966 et la reprise spectaculaire de la natalité au lendemain de l'Indépendance (récupération des naissances différées pendant la guerre) ne suffit pas à l'expliquer.

De plus, accepter une telle valeur du taux d'accroissement revient à admettre que dans des conditions "normales" la population algérienne aurait connu un taux bien plus élevé, ce qui serait difficile à expliquer si l'on tient compte du rythme d'accroissement des périodes précédentes.

Il peut bien s'agir d'une sous-estimation de la population en 1954 nettement supérieure à 2,3 % et/ou d'une surestimation des omissions en 1966 (450 000 personnes).

D. MAISONS estime pour la même période qu'un taux de 3 % est une approximation suffisante [14, p.1084]. En revanche, 2,96 % pour la période 1966-77 risque bien d'être en deça de la valeur réelle du taux d'accroissement si l'on en croit les résultats de l'enquête démographique.

Pour l'Algérie du Nord les taux bruts de natalité et de mortalité ont été estimés respectivement à 49,8 ‰ et 16,3 ‰, soit un taux d'accroissement naturel de 3,35 % en 1969-70 [17, p.33].

Or, la natalité après une pointe en 1966 enregistre une légère baisse jusqu'à l'enquête [15, p.62]. Ainsi, même dans l'hypothèse d'une baisse du taux brut de mortalité, on peut penser que le taux d'accroissement naturel n'a pas été inférieur à 3,35 % pour la période 1966-69.

Les flux migratoires tant qu'ils existaient, n'étaient pas de taille à justifier la différence entre taux d'accroissement naturel et taux d'accroissement global. A partir de 1973-74, avec l'arrêt de l'émigration vers la France, le taux d'accroissement démographique devait être voisin du taux d'accroissement naturel estimé en 1977 par les Services du Plan à 3,2 % [2, p.5] .

Il se confirme donc que les corrections portées aux données enregistrées en 1966 et signalées plus haut, ont surestimé la sous-estimation des effectifs.

Les taux d'accroissement calculés avant les "ajustements" (3 % pour 1954-66 et 3,15 % pour 1966-77) semblent finalement corrects.

A partir des résultats du recensement de 1977 (16.948.000) et compte tenu de la quasi-disparition de l'émigration qui autorise de retenir un taux d'accroissement de 3,2 %, les effectifs de la population résidente au 1er Janvier 1975 auraient été de 15 885 000 habitants environ.

#### IV. CONCLUSION

La population algérienne est aujourd'hui l'une des mieux connues du continent. Elle tend aussi à être l'une des mieux analysées.

Outre la série des recensements, le démographe dispose d'un état civil en voie de couvrir la totalité des naissances et des données d'une enquête démographique (ESNP 1969-70) qui a permis d'approcher l'étude de la fécondité, de la mortalité et des migrations.

D'autres sources moins directement démographiques mais non négligeables pour autant, sont d'un intérêt certain pour l'approfondissement de l'étude de la population algérienne : les enquêtes et recensements spécialisés (enquêtes agricoles, enquêtes migrations, enquêtes consommation, recensement général de l'agriculture).

Il existe donc les éléments de base pour la constitution d'une banque de données qui servirait utilement l'analyse statistique et thématique des problèmes dépassant la simple démographie.

Le bénéfice que l'on peut en tirer, incite à remédier rapidement aux quelques problèmes qui demeurent : amélioration des taux de couverture de l'état civil et mise au point de techniques de collecte capables de pallier les insuffisances du recensement et appuyées sur des monographies lorsqu'il s'agit de certains groupes comme les femmes, les émigrés, les nomades, certains secteurs marginalisés dans les milieux urbain et rural.

---

**BIBLIOGRAPHIE**

- 1.- **AGERON** (Ch.R.), "Histoire de l'Algérie contemporaine, 1970, PUF, Que sais-je ?, Paris
- 2.- "L'Algérie en quelques chiffres 1980, mult., 1980, MPAT/DSCN, Alger
- 3.- "Annuaire statistique de l'Algérie 1972", SEP, Alger.
- 4.- "Annuaire statistique de l'Algérie 1979", 1981, MPAT/DSCN, Alger
- 5.- **BENYOUSSEF** (A.), "Population du Maghreb et communauté économique à quatre", 1967, SEDES, Paris.
- 6.- **BIRABEN** (J.N.), "Essai d'estimation des naissances de la population algérienne depuis 1891", juillet-août 1969, Population n° 4, Paris.
- 7.- **BOUISRI** (A.), "Technique, méthode et résultats du recensement de la population algérienne (1966)", actes du 1er Colloque de démographie maghrébine, 1969, CERES, revue tunisienne des Sciences Sociales, n° 17-18, Tunis.
- 8.- **BOUISRI** (A.) et **PRADEL DE LAMAZE** (F.), "La population de l'Algérie d'après le recensement de 1966", mars 1971, Population, n° spécial, Paris.
- 9.- **BOURCIER DE CARBON** (Ph.), "Projections de la population algérienne jusqu'en 2001", mars-avril 1973, Population n° 2, Paris.
- 10.- "Demographics measures and population growth in arab countries", 1970, CDC, Cairo.
- 11.- "Deuxième recensement général de la population et de l'habitat du 12 février 1977 ; résultats préliminaires par commune et dispersion", mars 1978, DSCN/CNRS, Alger.
- 12.- "Hommes et migrations", 1970, n° 116, Paris.
- 13.- **KERKOUB** (M.), "Estimation des paramètres démographiques de la population musulmane de l'Algérie (1954)", 1965, Nord African Demographic Centre, Cairo.
- 14.- **MAISONS** (D.), "La population de l'Algérie", nov.-déc.1973, Population n° 6, Paris.
- 15.- **NEGADI** (G.), "La fécondité en Algérie : niveau, tendances, facteurs", thèse de doctorat du 3ème cycle, 1975, Univ.René Descartes, Paris.
- 16.- **NIZARD** (A.), **VALLIN** (J.), **LOCOH** (Th.), "Essai d'estimation de la mortalité maghrébine à travers les derniers recensements", 1971, Conférence régionale de la population africaine, Accra.

- 17.- "Résultats de l'enquête démographique ; mouvement de la population (période suivie)", oct.1974, série 2, vol.5, ESNP.
- 18.- "La situation démographique en Algérie 1967-1978", juillet 1979, MPAT/DSCN, Alger
- 19.- **TABAH (L.), MAISONS (D.), MAZOUZ (M.),** "Population et économie en Algérie", 1971, Conférence régionale de la population africaine, Accra.
- 20.- **TABUTIN (D.)** "Mortalité infantile et juvénile en Algérie", thèse de doctorat du 3è cycle, 1974, EPHE, Paris.

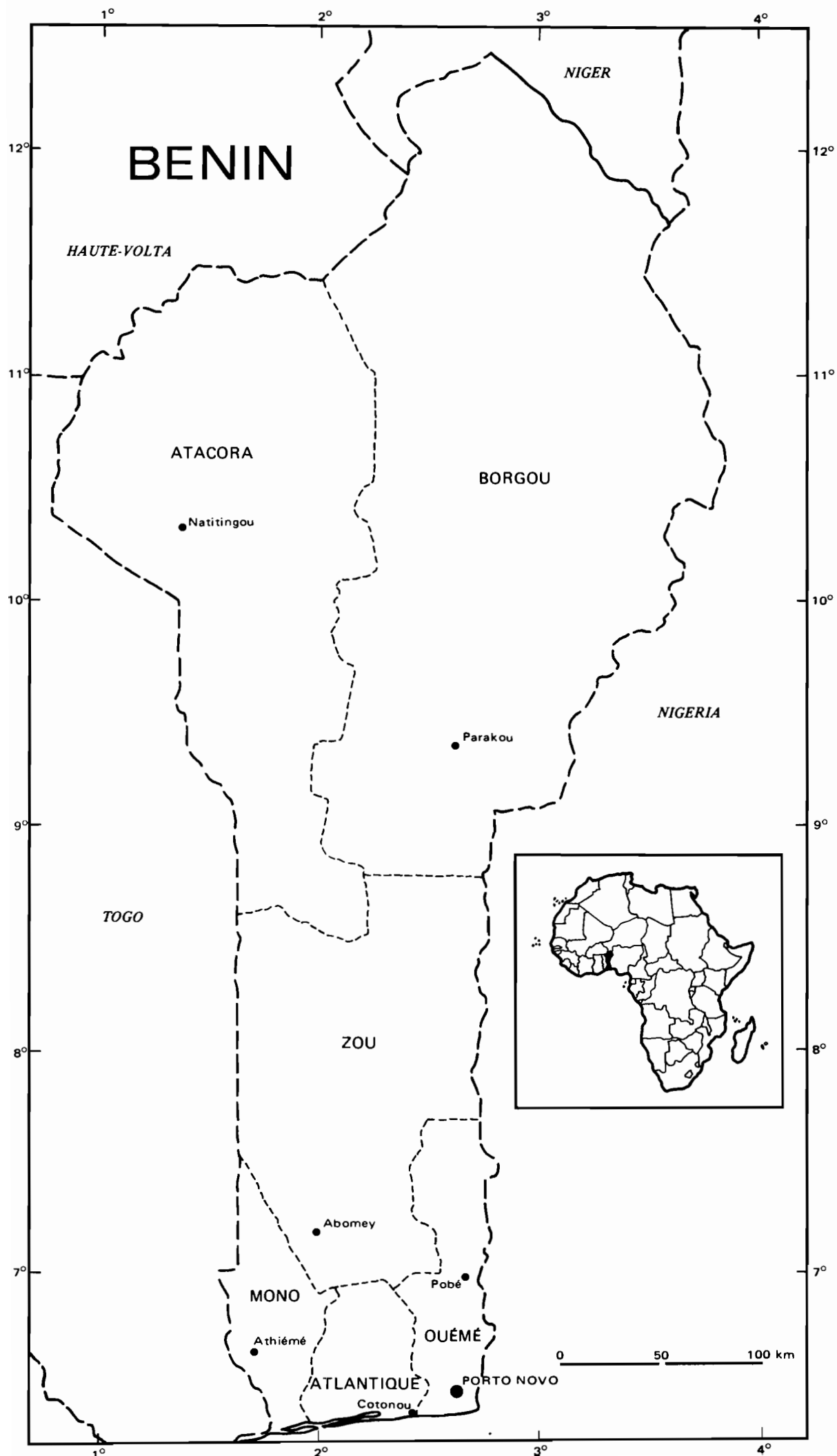


# **BENIN**

CODJO ADJAHOUTONON

JOSEPH TOVIESSI

OCTOBRE 1980





## B E N I N

I. INTRODUCTION

La République Populaire du Bénin est la nouvelle dénomination donnée au DAHOMEY, depuis le 30 novembre 1975. Ce pays est limité à l'Est par le Nigeria, au Nord par le Niger, à l'Ouest par la Haute Volta et le Togo, et au Sud par l'Océan Atlantique. C'était une colonie française intégrée le 19 Novembre 1899 à la Fédération de l'Afrique Occidentale. Comme les autres colonies, il était administré par un Lieutenant Gouverneur et obtint son indépendance nominale en Août 1960.

Nous n'avons pas connaissance des négociations intervenues entre les différentes nations colonisatrices (Allemagne, Angleterre, et France) pour la détermination des frontières de ce pays. Un rapport du Lieutenant gouverneur, adressé aux autorités politiques de son pays en 1929 fixait la superficie du Bénin à 122 010 km<sup>2</sup>. Ce même rapport donnait les précisions suivantes : "sa largeur, de 125 km dans le bas-Dahomey, passe à 335 km dans la partie septentrionale ... Des bords de l'océan aux savanes nigériennes, il se développe sur plus de 700 km de longueur (6°20' au 12°25' de latitude nord)". Cette description est accompagnée d'une carte militaire qui diffère très peu du tracé de l'actuel territoire dont la superficie est estimée à 112 622 km<sup>2</sup>.

La République Populaire du Bénin se présente comme un territoire allongé suivant une direction NORD-SUD et son climat varie essentiellement avec la latitude.

Lorsqu'on se déplace du NORD au SUD, on passe progressivement du climat tropical continental à une seule saison des pluies et écarts thermiques et hygrométriques importants, au climat subéquatorial à deux maximums pluviométriques séparés par un minimum particulièrement marqué sur le littoral, où les facteurs température et humidité sont beaucoup moins variables.

De ce fait on distingue du Nord au Sud, 5 régions de caractères climatiques différents :

a) Une zone Nord, limitée au Sud par les régions montagneuses du Nord-Est et du Nord-Ouest (Atacora) où le climat est typiquement de caractère tropical continental (type soudanien) à une seule saison des pluies (avril-octobre avec un maximum pluviométrique en août).

La hauteur annuelle des précipitations varie de 900 mm à 1 100 mm du Nord au Sud.

b) Les zones montagneuses du Nord-Est et du Nord-Ouest, (chaîne de l'Atacora) ayant les mêmes caractères climatiques que la zone nord. Toutefois, le maximum pluviométrique s'établit en septembre et non en août et la saison des pluies y est un peu plus longue (fin mars à début novembre).

La population de ces deux régions se compose essentiellement de Bariba, Dendi, Peuhl, Somba, Tanguiéta et de nombreux autres groupes très hétérogènes.

c) Une zone centrale, située entre les parallèles de DJOUGOU et DASSA, qui est une zone de transition entre le climat tropical des régions précédentes et le climat subéquatorial des régions côtières.

A partir de DJOUGOU, un petit minimum pluviométrique s'accroît peu à peu en août séparant deux maximums qui s'établissent en juillet et septembre ; celui du mois de septembre étant prépondérant - aux latitudes plus basses, le premier maximum l'emporte petit à petit sur le deuxième.

Les hauteurs annuelles de précipitations sont moins importantes que dans les zones montagneuses du nord-est et du nord-ouest (1 000 à 1 300 mm).

Au cours de la saison sèche qui s'étend de novembre à mars, on observe encore de faibles humidités relatives.

d) Une zone précôtère, située au Sud de la zone centrale, où les caractères de double saison de pluies s'affirment peu à peu par une diminution progressive du minimum pluviométrique d'août qui reste toutefois compris entre 50 et 100 m/m. Le premier maximum qui s'accroît peu à peu se produit au mois de juin, tandis que le deuxième maximum devient plus tardif et tend à s'établir en octobre.

Les hauteurs annuelles de précipitations varient de 1 000 à 1 300 m/m.

e) Une zone côtière, où le minimum pluviométrique du mois d'août est particulièrement net (à COTONOU, hauteur moyenne de 22 m/m) tandis que le maximum de juin s'affirme prépondérant sur celui d'octobre (à COTONOU, moyenne de 342 m/m en juin, contre 177 m/m en octobre).

Du point de vue des quantités annuelles de précipitations, on observe des différences importantes dans les zones Est et Ouest du littoral, la zone Est (Porto-Novo, Sèmè) étant beaucoup plus pluvieuse (1 300, 1 400 m/m en moyenne) que la zone située à l'ouest de OUIDAH où l'on note des hauteurs moyennes annuelles de 900 à 1 100 m/m qui se rapproche de ce fait du climat sec du littoral du bas Togo.

Ces trois zones sont habitées par les Fon, Aïzo, Goun, Adja, Mina, Nagot, Yoruba, Djougou et apparentés.

Les deux dernières sont les plus fortement peuplées, les plus économiquement développées et les plus culturellement homogènes. Cette homogénéité se traduit par une assez bonne compréhension mutuelle des langues parlées par la population.

La division en grandes unités administratives date de 1960. Elle est faite de six régions ou provinces : Atacora, Atlantique, Borgou, Mono, Ouémé et Zou. Ces provinces sont subdivisées en Districts dont le nombre depuis 1978 est 84.

## II. SOURCES DES DONNEES

### 1) Recensements Administratifs

Jusqu'à l'indépendance, le recensement administratif constitue l'unique source de données en vue de définir les politiques sociale, économique et culturelle. Il a été institué pendant la colonisation afin de "déterminer l'assiette de l'impôt", de recruter les assujettis militaires et d'exécuter les programmes économiques. Il a rebuté pendant longtemps la population autochtone qui y trouvait une contrainte injustifiable. Les opérations de recensement administratif ont dû être sujettes à de mauvaises déclarations, source de sous-estimations. Ces opérations laissaient souvent de côté une partie des femmes et des enfants. Les migrations saisonnières sont courantes ; elles permettent à ceux qui s'y adonnent d'échapper au dénombrement et au recouvrement des impôts. Cela a amené les administrateurs coloniaux à instituer des laissez-passer pour voyageur et à signer des ententes entre pays pour le mouvement des personnes. Voici ce qui a été décidé en 1930 entre le Dahomey et le Togo : "les indigènes ayant un domicile au Dahomey et des terrains de culture au Togo seront recensés et administrés par le Dahomey. Inversement, les indigènes ayant un domicile au Togo et des terrains de culture au Dahomey seront recensés et administrés par le Togo".

Les difficultés de déplacements, l'organisation matérielle des opérations de recensement, le manque de personnel ... ne facilitent pas la tâche des administrateurs et justifient parfois le report de l'effectif de l'année écoulée, faute de dénombrement. Néanmoins, d'année en année, la précision de l'opération s'affirme et la population jeune, les moins de 15 ans, qui ne se dénombrant pas est soumise au recensement.

C'est l'un de ces recensements administratifs, celui réalisé quelques mois après l'indépendance, en novembre 1960 qui a servi de base de sondage à l'enquête démographique de 1961.

### 2) Enquêtes démographiques

Au lendemain de l'indépendance, en juillet-août 1961, la Direction de la Statistique a effectué une enquête démographique, avec la participation du Ministère français de la Coopération. Il s'agit d'une enquête par sondage qui a utilisé les départements (les provinces actuelles) et la division rurale-urbaine comme base de stratification. L'échantillon représente un peu plus du quart de la population.

Cette enquête est la première devant apporter des informations précises sur le volume de la population, la structure par âge, les caractéristiques socio-économiques, le niveau de fécondité et de mortalité. Par suite des difficultés matérielles et géographiques, un peu plus de 1 % de la population n'a pu être inclus dans le domaine de l'enquête.

A cette première enquête d'envergure nationale, il convient d'ajouter d'autres opérations menées soit à l'initiative de la Direction de la Statistique, soit à la demande des utilisateurs.

- Enquête socio-démographique d'Agonvly (1966).
- Enquête démographique de Hinvi (1966).

- Recensement de Cotonou (1964)
- Enquêtes Budget et Consommation des ménages, avec un volet démographique, dans les districts de Porto-Novo (1975, 1976-1977), dans la Province de l'Atacora (1978)

Pendant longtemps, les données de l'Enquête Démographique de 1961 étaient les seules disponibles au niveau national. L'état civil connu uniquement dans les centres urbains, ne pouvait fournir des données fiables ; les seuls événements enregistrés, d'ailleurs dans une proportion très faible, étaient les naissances et les décès. Il était urgent de faire un recensement général de toute la population du pays ; cette opération eut lieu en mars 1979 (voir plus loin).

Pour maximiser le profit donné par ce recensement quant à l'actualité des données, il a été décidé la réalisation d'une enquête nationale démographique à 3 passages, espacés de 6 mois.

Cette enquête qui est le début de la concrétisation d'un programme national de recherche et d'étude démographique a pour objectif en outre le contrôle du recensement, l'étude de la fécondité, de la mortalité, de la migration et de l'emploi.

Elle porte sur un échantillon de 125 000 personnes et a débuté le 23 novembre 1981.

### 3) Recensement général de la population

Le premier recensement général de la population a été effectué du 20 au 31 mars 1979. Cette opération s'inscrit dans le programme des recensements 1970 des Nations-Unies. Elle a été l'objet de longues préparations. Elle a connu de nombreuses réorientations dans les objectifs depuis le décret présidentiel du 9 décembre 1969. La méthodologie retenue est le dénombrement complet de la population de fait, résidant sur le territoire au moment du recensement. Le travail préparatoire de cartographie, qui a permis de constituer une base de données très recherchées pour les enquêtes futures, a duré près d'un an et a couvert tout le territoire, éliminant ainsi tout risque d'omission ou de double compte. Des estimations effectuées au cours de ces travaux cartographiques ont donné un effectif de la population, effectif d'ailleurs confirmé par le dénombrement de mars 1979. Outre les renseignements de base (nom, âge, sexe, lieu de naissance), l'unique questionnaire de ménage relève les durées de séjour, le niveau d'instruction, les caractéristiques socio-économiques et le type d'habitat. Le traitement des données est en cours et si le calendrier était respecté, il s'achèverait en 1981. En octobre 1980, seules les données par sexe, grand groupe d'âge (0-5 ans, 6-14 ans, 15-49 ans, 50 ans et plus) et par unité administrative sont disponibles.

Des sources de financement pour l'analyse et la publication des données du recensement sont recherchées.

TABLEAU 3 - BENIN - POPULATION PAR GRANDS GROUPES D'AGE ET PROVINCE - 1979 -

| Province         | Grands groupes d'âge |         |           |         |                | Total     |
|------------------|----------------------|---------|-----------|---------|----------------|-----------|
|                  | 0-5                  | 6-14    | 15-49     | 50 & +  | Non dé-terminé |           |
| Atacora          | 120 121              | 110.102 | 194.778   | 56 316  | 192            | 481 509   |
| Atlantique       | 163 175              | 170 531 | 289 092   | 69 470  | 1 022          | 693 290   |
| Borgou           | 120 879              | 115 709 | 199 945   | 53 387  | 422            | 490 342   |
| Mono             | 130 961              | 120 928 | 170 931   | 53 095  | 585            | 476 500   |
| Ouémé            | 156 626              | 143 027 | 250 464   | 75 955  | 1 058          | 627 130   |
| Zou              | 145 048              | 136 728 | 209 342   | 77 745  | 606            | 569 469   |
| Ensemble du pays | 836 810              | 797 025 | 1 314 552 | 385 968 | 3 885          | 3 338 240 |

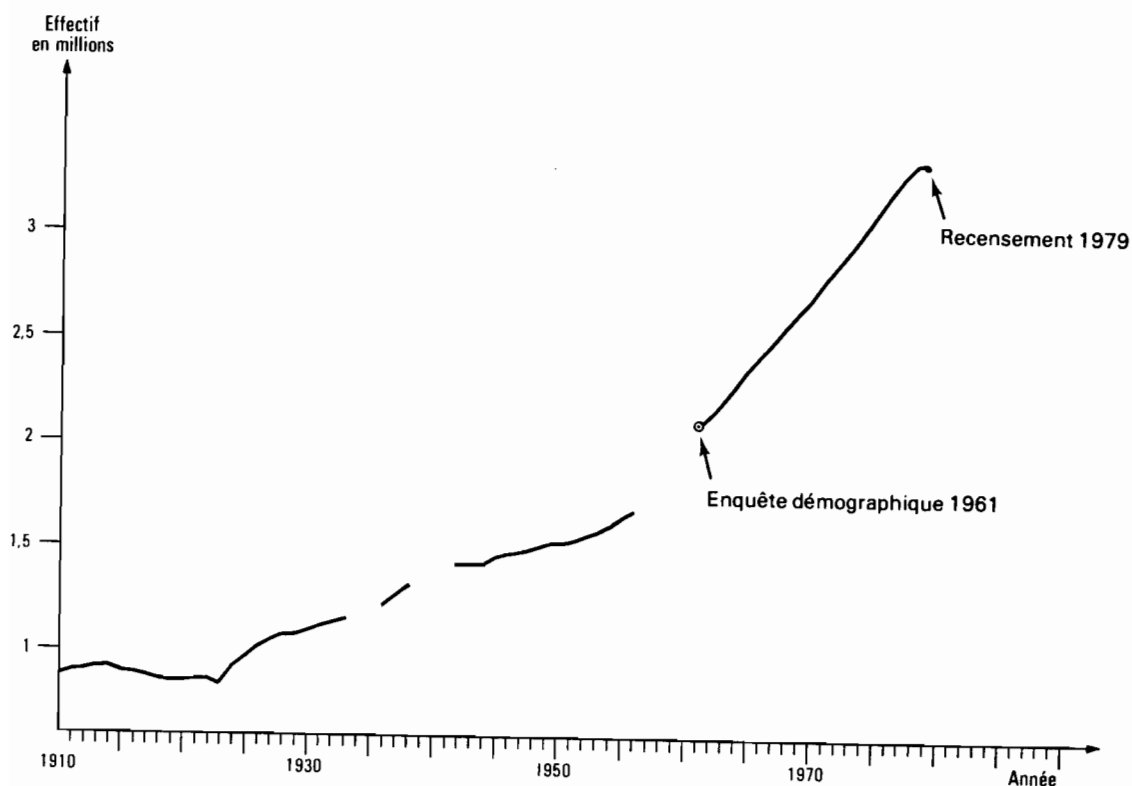
### III. EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA POPULATION

Dans le tableau 4 sont réunis les effectifs de la population depuis 1910. Jusqu'en 1930 (graphique 1) l'estimation de la population est incertaine, indiquant des fluctuations ou des accroissements annuels peu vraisemblables. A partir de 1945 une impression de croissance régulière se dégage ; ce qui pourrait être une amélioration des recensements administratifs. L'accroissement annuel de 2,5 % observé à partir de 1954, s'est maintenu jusqu'au recensement de 1979. Il semble qu'entre 1961 et 1979, la population béninoise s'est comportée comme une population stable, étant donnée la correspondance vraisemblable entre les perspectives établies en 1961 et le recensement 1979. Cependant, il existe une différence dans la structure par âge. En 1979, les moins de 15 ans représentent 49 % de l'effectif total, contre 46 % en 1961, alors que les 15-49 ans perdent du poids (43 % en 1961 et 39 % en 1979). Il est possible que cette modification de structure soit due à une augmentation de l'émigration internationale, mais il pourrait y avoir d'autres causes, les mauvaises déclarations au niveau des âges par exemple.

L'étude de la répartition géographique de la population (tableau 5) signale un exode vers la province de l'Atlantique. En 1979, cette province abritait 21 % de la population dont la moitié résidait à COTONOU, principale ville du pays. Sa densité est de 215 habitants au km<sup>2</sup>, environ deux fois celle de l'Ouémé, province qui avait la plus forte concentration humaine en 1961. Alors que certaines provinces (Mono, Borgou, Atacora par exemple) semblent maintenir la quantité proportionnelle de leur population, d'autres sont exposées à une dépopulation relative au profit de l'Atlantique.

graphique 1

## BÉNIN — ÉVOLUTION DE LA POPULATION



Source : Tableau 3

Cette modification de la structure spatiale de la population n'est qu'une conséquence des transformations économiques et politiques du pays. En effet, depuis 1960, les structures politico-administratives sont progressivement transférées de Porto-Novo (situé dans l'Ouémé) vers Cotonou. Dans la même période, nous assistons à une urbanisation accélérée de la ville de Cotonou, à l'implantation de nombreuses industries, d'un port maritime, de résidences universitaires.

L'estimation de la population au 1er janvier 1975 est basée sur l'hypothèse de l'accroissement de la population à taux constant : entre le 1er août 1961 où l'effectif de cette population était environ 2 106 000 et le 25 mars 1979 où il était de 3 338 200, on dégage un taux d'accroissement annuel moyen de 2,65 %. Il en résulte que la population de la République Populaire du Bénin au 1er janvier 1975 peut être estimée à 2,991 millions d'habitants.

TABLEAU 4 - BENIN - EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1910 A 1979.

| Année | Effectif (en milliers) | Année | Effectif (en milliers) |
|-------|------------------------|-------|------------------------|
| 1910  | 878,0                  | 1946  | 1 478,6                |
| 1911  | 902,0                  | 1947  | 1 478,6                |
| 1912  | 911,0                  | 1948  | 1 511,7                |
| 1913  | 928,2                  | 1949  | 1 524,9                |
| 1914  | 928,2                  | 1950  | 1 528,0                |
| 1915  | 900,0                  | 1951  | 1 548,9                |
| 1916  | 900,0                  | 1952  | 1 560,4                |
| 1917  | 889,1                  | 1953  | 1 582,5                |
| 1918  | 866,2                  | 1954  | 1 606,3                |
| 1919  | 859,0                  | 1955  | 1 664,3                |
| 1920  | 859,0                  | 1956  | 1 730,6                |
| 1921  | 861,0                  |       |                        |
| 1922  | 877,0                  | 1961  | 2 106,0                |
| 1923  | 837,0                  | 1962  | 2 162,0                |
| 1924  | 924,3                  | 1963  | 2 222,0                |
| 1925  | 968,0                  | 1964  | 2 302,0                |
| 1926  | 1 016,3                | 1965  | 2 377,0                |
| 1927  | 1 056,0                | 1966  | 2 442,0                |
| 1928  | 1 083,0                | 1967  | 2 508,0                |
| 1929  | 1 079,2                | 1968  | 2 576,0                |
|       |                        | 1969  | 2 646,0                |
| 1931  | 1 112,0                | 1970  | 2 718,0                |
|       |                        | 1971  | 2 792,0                |
| 1933  | 1 131,2                | 1972  | 2 869,0                |
|       |                        | 1973  | 2 948,0                |
| 1936  | 1 225,7                | 1974  | 3 029,0                |
|       |                        | 1975  | 3 112,0                |
| 1938  | 1 324,8                | 1976  | 3 197,0                |
|       |                        | 1977  | 3 286,0                |
| 1942  | 1 427,2                | 1978  | 3 319,0                |
|       |                        | 1979  | 3 338,2                |
| 1944  | 1 424,1                |       |                        |
| 1945  | 1 456,5                |       |                        |

Sources : 1910 à 1929 et 1936 à 1956 : [2], 1931 et 1933 : [3], 1961 à 1977 : estimation de l'INSAE à partir de l'enquête démographique [2], 1978 et 1979 : estimation démographique à partir du recensement [4].

TABLEAU 5 - BENIN - REPARTITION DE LA POPULATION EN 1961 ET 1979 SELON LA PROVINCE

|                                    | Provinces |            |         |         |         |         | Ensemble  |
|------------------------------------|-----------|------------|---------|---------|---------|---------|-----------|
|                                    | Atacora   | Atlantique | Borgou  | Mono    | Ouémé   | Zou     |           |
| Superficie en km <sup>2</sup>      | 31 200    | 3 222      | 51 000  | 3 800   | 4 700   | 18 700  | 112 622   |
| Effectif en 1961                   | 313 500   | 309 400    | 304 600 | 289 900 | 463 500 | 425 100 | 2 106 000 |
| Densité au km <sup>2</sup> en 1961 | 10,0      | 96,0       | 6,0     | 76,3    | 98,6    | 22,7    | 18,7      |
| Effectif en 1979                   | 481 509   | 693 290    | 490 342 | 476 500 | 627 130 | 569 469 | 3 338 240 |
| Densité au km <sup>2</sup> en 1979 | 15,4      | 215,2      | 9,6     | 125,4   | 133,4   | 30,5    | 29,6      |
| Accroissement géométrique annuel % | 2,41      | 4,58       | 2,68    | 2,80    | 1,69    | 1,64    | 2,59      |
| Proportion en 1961 %               | 14,89     | 14,69      | 14,46   | 13,77   | 22,00   | 20,19   | 100,00    |
| Proportion en 1979 %               | 14,42     | 20,77      | 14,69   | 14,27   | 18,79   | 17,06   | 100,00    |
| Accroissement des proportions      | - 0,47    | 6,08       | 0,23    | 0,50    | - 3,21  | - 3,13  |           |

Sources : [4, 2]

#### IV. CONCLUSION

Cette étude est une simple esquisse pour évaluer l'évolution de la population du BENIN. Les sources premières des données disponibles n'ont pas été toutes soumises à une critique élaborée. Ce travail qui reste à faire, n'est pas des plus faciles : il exige une recherche minutieuse des documents de base, qui ne sont parfois pas disponibles dans les archives nationales.

L'actualisation annuelle de l'effectif de la population (à partir de 1961) n'est possible qu'avec l'utilisation des données de mouvement provenant de l'état civil. Malheureusement, l'enregistrement des faits d'état civil est très défectueux, surtout en zones rurales. Un



projet de réforme du système est en cours, mais il faudra attendre encore quelque temps pour voir son démarrage.

Le dépouillement des registres d'état civil entrepris pour les centres principaux d'état civil, la révision des textes, l'amélioration des fiches et registres et surtout la sensibilisation des masses aux problèmes d'état civil, seront des points importants de cette réforme.

En outre, l'Enquête Nationale Démographique à 3 passages qui prendra fin en mars 1983 permettra de disposer des données actuelles du mouvement de la population.

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Annuaire statistique du Dahomey", n° 3, 1969 - Direction de la Statistique, COTONOU.
- 2.- "Enquête démographique au Dahomey, 1961, résultats définitifs", 1964, Min.Coop., INSEE Coop., Paris.
- 3.- "Rapport politique pour la colonie du Dahomey du Lieutenant Gouverneur du Dahomey : années 1928, 1929, 1930, 1931, 1933, 1935, 1937 et 1938"
- 4.- "Recensement Général de la Population et de l'Habitation 1979. République Populaire du Bénin. Résultats préliminaires, ménages et population par sexe et par grand groupe d'âge", projet BEN/72/P02.

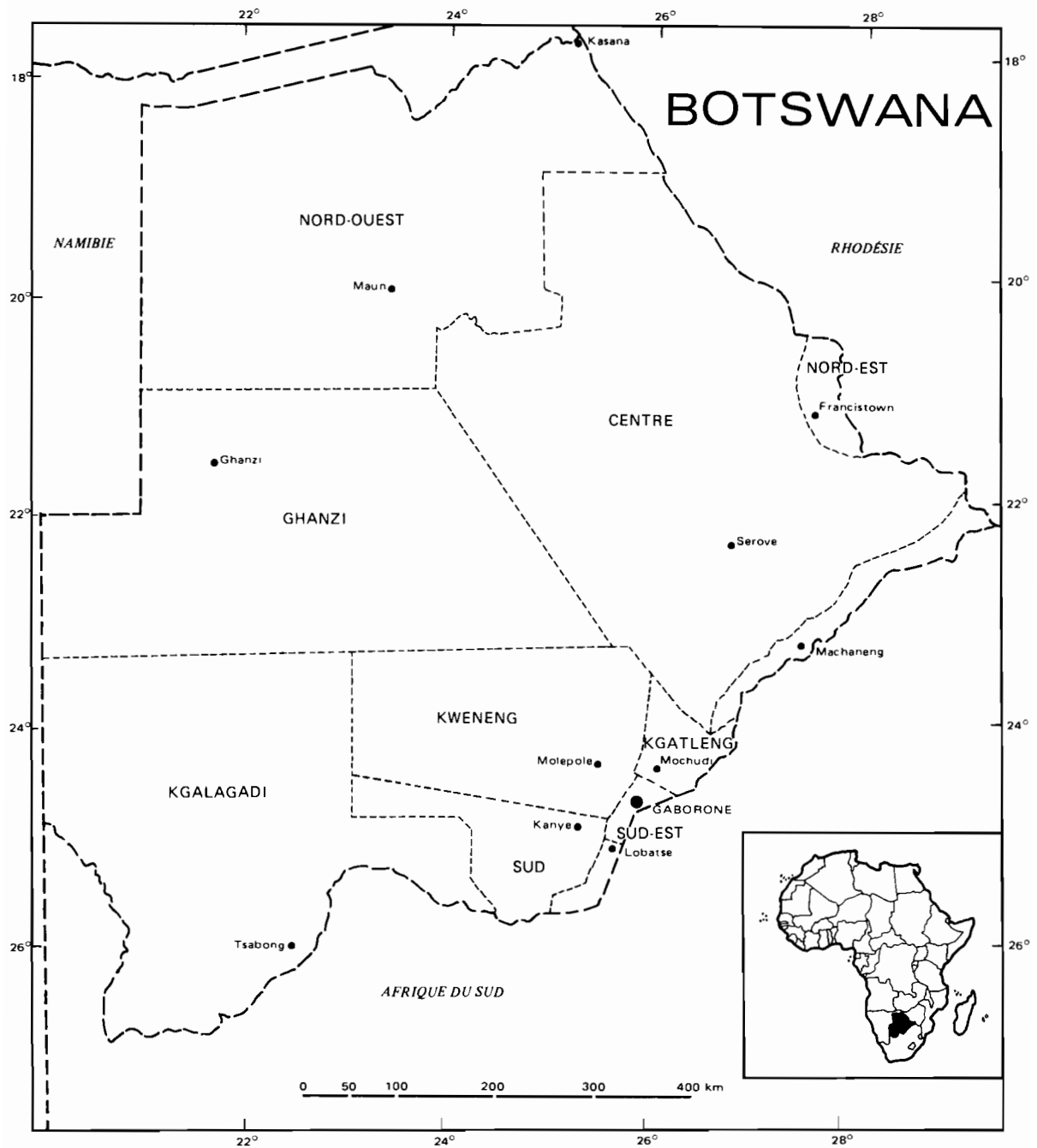
# **BOTSWANA**

GLEND A S. FINCH

ERIK JORGENSEN

PETER O. WAY

JUIN 1982



## B O T S W A N A

### I. INTRODUCTION

Le Botswana, état d'Afrique australe de 570 000 km<sup>2</sup>, est un pays enclavé ayant des frontières communes avec l'Afrique du Sud, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe. Sous le nom de Protectorat du Bechuanaland, il fut sous domination britannique de 1885 à 1966 ; lors de l'indépendance du Botswana, la capitale fut transférée de Mafeking (située actuellement en Afrique du Sud) à Gaborone.

Dans l'optique d'une évaluation des effectifs de la population nationale, deux caractéristiques démographiques retiendront notre attention.

I° - L'existence d'une émigration importante, dont la destination est presque invariablement l'Afrique du Sud. Le Botswana est en effet traditionnellement lié à son puissant voisin du sud ; ces liens ont été concrétisés par une union douanière et monétaire qui a longtemps régit les relations entre les deux pays. Aussi, dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les Tswana ont-ils commencé à chercher un travail salarié de l'autre côté de la frontière, dans la province du Transval. L'agriculture représente le deuxième pôle d'attraction pour ces migrants, principalement occupés dans les mines.

II° - L'existence d'une population nomade. Le Botswana connaît une des densités de population les plus faibles d'Afrique, densité qui avoisinait un habitant au kilomètre carré dans les années 1970, mais ce chiffre cache une répartition spatiale très inégale. La population est concentrée dans l'est du pays (près de 80 % de la population totale réside dans le bassin du Limpopo). L'ouest du pays est occupé pour une large part par le semi-désert de Kalahari. La précarité des pluies et la pauvreté des sols y expliquent un nomadisme important. La population nomade du Botswana est composée principalement par les Bakgalagadi et les Masarwa (ou Boschimans). Le nombre exact de ces derniers, qui nomadisent de part et d'autre de la frontière avec la Namibie, est pratiquement impossible à évaluer.

### II. SOURCES DES DONNEES

#### 1) Les recensements administratifs

Les premières données disponibles concernant la population du territoire nous sont fournies par les recensements administratifs, effectués par les autorités britanniques. Le premier recensement se déroula en 1904. Il fut suivi par cinq autres dénombrements, à intervalles plus ou moins réguliers, dont le dernier eut lieu en 1956.

Les cinq premiers recensements se déroulèrent suivant une même méthodologie de base. Ces dénombrements furent réalisés par décompte - par le chef de village, les instituteurs locaux ou des employés gouverne-

mentaux - des personnes rassemblées par village. Les individus étaient classés selon le sexe, la race et par grands groupes d'âge. Il y eut parfois deux classes d'âge seulement : les "moins de 15 ans" et les "15 ans et plus".

Les résultats de ces dénombrements sont donc des estimations assez grossières de la population totale.

TABLEAU 6 - BOTSWANA - DENOMBREMENTS DE LA POPULATION DE 1904 A 1956.

| Date du dénombrement | Population totale | Population de moins de 15 ans (%) |
|----------------------|-------------------|-----------------------------------|
| 1904                 | 120.776           | 48,6                              |
| 1911                 | 125 350           | 50,6                              |
| 1921                 | 152 983           | 42,5                              |
| 1936                 | 265 756           | 42,4                              |
| 1946                 | 296 310           | 36,5                              |
| 1956                 | 309 175           | 37,0                              |

Source : [10]

Le dernier recensement administratif de 1956 se déroula suivant une procédure particulière. Il fut basé sur un échantillon tiré du registre des impôts. Ce dernier étant incomplet et inexact, il s'ensuivit une sous-estimation importante par rapport au recensement précédent.

## 2) Les recensements statistiques

Des recensements statistiques, effectués case par case, ont été réalisés au Botswana en 1964, 1971 et 1981. Les résultats détaillés du recensement de 1981 n'étant pas encore connus, les recensements de 1964 et 1971 forment la base de nos informations sur l'ensemble de la population du Botswana.

Les résultats des deux recensements de 1964 et 1971 sont considérés comme étant de qualité nettement supérieure aux dénombrements précédents. D'autre part, ils nous fournissent des informations sur l'effectif de la population absente du territoire lors des deux recensements.

TABLEAU 7 - BOTSWANA - RECENSEMENTS DE LA POPULATION DE 1964 ET 1971.

| Type de population     | 1964    | 1971        |
|------------------------|---------|-------------|
| Population de fait (a) | 502 728 | 574 094 (b) |
| Absents                | 35 132  | 45 735      |
| Population de droit    | 537 860 | 619 829     |

(a) Population recensée, sans corrections

(b) dont 10 861 étrangers.

Sources : [9, 10]

### 3) Les autres sources

#### a) L'état civil

Etabli par la loi, il devient effectif à partir du début des années 1970, mais avec une particularité importante : alors que la loi impose un enregistrement obligatoire des naissances, des décès et des mariages dans les villes de Lobatse, de Gaborone et de Francistown, cet enregistrement reste volontaire dans tout le reste du pays ; les données ainsi recueillies ne peuvent donc pas prétendre refléter la situation nationale et restent malheureusement inutilisables.

#### b) Les enquêtes

Il n'existe pas d'enquête démographique nationale sur le Botswana. Cependant certaines enquêtes partielles donnent des estimations intéressantes d'effectifs de sous-populations. Citons par exemple les enquêtes agricoles (annuelles), les enquêtes emploi (annuelles), l'enquête sur trois secteurs péri-urbains de 1974 [13] . Enfin l'enquête sur 200 familles du programme de Planning familial (1976), qui apporte des renseignements sur la fécondité [16].

## III. CRITIQUE DES SOURCES

### 1) La période 1904-1960

Comme nous l'avons vu précédemment, les seules sources disponibles sur cette période sont les six recensements administratifs. Malheureusement, la fiabilité de ces données est faible.

a) Les problèmes de collecte

Les six dénombrements effectués ont été conduits sur la base d'une population de droit. Cependant, la distinction entre population de droit et population de fait n'avait pas été clairement définie au préalable. Aussi des différences d'appréciation ont pu exister, selon les régions et les années, dans la prise en compte des personnes absentes.

Pour l'ensemble de ces six opérations, seule une partie de la population a été effectivement dénombrée. Pour une part non négligeable, il ne s'agit que d'estimations empiriques, difficilement vérifiables. Cela est lié d'une part à l'existence d'une population nomade, et d'autre part aux problèmes insurmontables de collecte rencontrés dans certains districts éloignés. Ainsi, au dénombrement de 1936, la population Masarwa du district de Ghanzi intervenait sur une seule ligne : "Estimation, 7 000 hommes et 3 000 femmes" (!), soit un accroissement de 500 % par rapport à 1921.

La technique du dénombrement par rassemblement, utilisée pour ces recensements, comporte traditionnellement une sous-estimation importante de la population présente. En effet les raisons de se soustraire au recensement (peur de l'impôt, déplacements souvent longs et onéreux pour arriver au village du rassemblement,...) semblent toujours l'emporter sur les causes de sur-énumération (double-compte...).

TABLEAU 8 - BOTSWANA - TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION

| Périodes       | Taux d'accroissement annuel moyen (%) |
|----------------|---------------------------------------|
| De 1904 à 1911 | 0,5                                   |
| De 1911 à 1921 | 2,0                                   |
| De 1921 à 1936 | 3,7                                   |
| De 1936 à 1946 | 1,1                                   |
| De 1946 à 1956 | 0,4                                   |

Les fluctuations observées dans les taux d'accroissement annuels semblent indiquer des différences notables dans la qualité de la collecte des recensements successifs. Il n'est cependant pas impossible que ce phénomène se soit accompagné de fluctuations importantes dans l'effectif de la population, dues aux calamités naturelles.

Le taux d'accroissement annuel moyen entre le dernier recensement administratif (1956) et le premier recensement statistique (1964) s'élève à 7,2 %. Résultat qui confirme la sous-estimation considérable du dénombrement de 1956.



## b) Le problème de l'émigration

Le Botswana a toujours connu une situation d'émigration nette. Les premières migrations remontent aux années 1840/45 et ont pour destination les fermes Boers du Transval. Ce n'est qu'avec la découverte des mines de diamants en Afrique du Sud, vers 1884, que cette émigration deviendra massive.

Les deux premiers recensements ne fournissent pas de renseignements sur l'importance de l'émigration. Les estimations des effectifs de la population absente, données par les quatre autres recensements, sont respectivement de :

1921 : 5 169 personnes  
1936 : 10 458 personnes  
1946 : 14 280 personnes  
1956 : 31 500 personnes

Mais le flou sur la définition même de cette population rend ces résultats peu fiables.

En ce qui concerne l'émigration vers l'Afrique du Sud - qui représente environ 90 % de l'émigration totale du Botswana - le professeur Schapera [12] donne les estimations suivantes :

1910 : 2 266 travailleurs Botswaniens en Afrique du Sud  
1920 : 2 578  
1930 : 4 712  
1935 : 10 314  
1940 : 18 411

Emigration massive puisqu'elle toucherait, selon ces estimations, 28 % des hommes adultes du pays en 1940. Mais ici encore, il nous faut prendre ces chiffres comme des ordres de grandeur, plutôt que comme des évaluations correctes de l'émigration. Cette dernière est d'autant plus difficile à cerner qu'il n'existe alors pas de passeport obligatoire entre les deux pays.

## 2) La période 1960-1971

### a) Le recensement de 1964

Population de référence : le recensement s'est effectué case par case, sur la base d'une population de fait. La population a été dénombrée par rapport aux villages d'appartenance. Ces villages, au nombre de 320, constituèrent l'unité de dénombrement. Parallèlement à ce travail, il fut instauré un décompte de la population absente. Les absents comprenaient d'une part les personnes qui avaient quitté le pays depuis moins d'un an avec l'intention d'y retourner, et d'autre part les personnes absentes depuis plus d'un an et moins de cinq ans et qui envoyaient encore régulièrement de l'argent.

Le champ de couverture : Devant le difficile problème de la localisation, et donc du dénombrement, de la population nomade, il fut décidé de ne recenser que la population à domicile fixe et de procéder à une estimation de la population nomade (elle fut comptée pour 11 650).

Date du recensement : Le Botswana manquant d'agents recenseurs, le recensement se déroula par étapes. Commencé le 15 janvier, il fut terminé le 15 juin (la date retenue étant le 1er avril 1964).

Le non respect du principe de simultanéité du recensement a sans doute introduit un biais considérable. Le Botswana, en effet, est un pays où existent des migrations saisonnières importantes vers les champs et les pâturages d'été.

Contrôle du recensement : Il n'y eut pas d'enquête de contrôle post-censitaire. Les responsables du recensement s'accordent cependant sur un point : les chiffres publiés sous-estiment la population réelle du territoire.

#### b) Le recensement de 1971

Le premier recensement du Botswana indépendant s'inspira fortement de la méthodologie utilisée en 1964, en essayant cependant d'y apporter certaines corrections.

Préparation du recensement : Le premier travail effectué, dès 1970, fut de dresser une cartographie de qualité couvrant l'ensemble du territoire. Ce travail fut suivi par un recensement des habitations qui nécessita 319 jours ouvrables de présence sur le terrain. Enfin, 10 mois avant le début du recensement, on procéda à un recensement pilote portant sur 17 200 personnes.

Population de référence : Effectué case par case, le recensement fut conduit sur la base d'une population de fait stricte (dénombrement des personnes présentes la nuit précédant le passage de l'agent recenseur). L'unité du recensement fut l'aire de dénombrement (il y en eut 841) et non plus le village de rattachement. De même qu'en 1964, il y eut un décompte de la population absente, mais avec une modification dans la définition de cette population. Furent considérés comme absents les citoyens du Botswana, non présents sur le territoire national à la date du recensement, mais qui auraient vécu au sein du ménage recensé, en cas de présence au Botswana. Ces émigrants furent classés selon que leur absence était inférieure ou supérieure à un an.

Le champ de couverture : L'ambition des responsables du recensement fut de recenser la totalité de la population du Botswana. Cependant devant le coût financier prohibitif du dénombrement de la population nomade, les autorités adoptèrent une solution de moyen terme ; les nomades localisés autour de fermes ou de points d'eau permanents furent dénombrés, le restant estimé. L'estimation donnée fut de 10 550 nomades.

Date du recensement : Le recensement, effectué en deux phases, débuta le 23 août pour se terminer le 30 septembre (la date retenue étant le 31 août 1971). Les opérations avaient été programmées pour avoir lieu à l'époque de l'année où le mouvement de la population est à son minimum. Malheureusement, les bonnes récoltes de 1971, dues à des pluies tardives, retarda le mouvement de retour des populations des terres de cultures

vers les villages. Ce mouvement qui coïncida avec le recensement a pu être source d'omissions.

Contrôle du recensement : Il n'y eut pas d'enquête de contrôle post-censitaire, jugée trop onéreuse. Seul un système de double dénombrement, aléatoire, par les superviseurs des agents recenseurs, et portant sur 2 100 personnes, fut effectué. Cette méthode de contrôle - d'autant plus qu'il s'agit d'un échantillon très restreint - ne permet aucune conclusion.

Cependant le relevé des difficultés concrètes rencontrées sur le terrain, a permis aux responsables du recensement de donner une estimation de l'ordre de grandeur des omissions. Au total des 574 094 personnes recensées sur le territoire, il conviendrait ainsi d'ajouter :

- 6 600 personnes omises à Selebi-Pikwe [11] et dans les districts de Mmadinare et d'Okavango Swamps,
- 5 700 personnes omises dans les grandes villes,
- 10 550 nomades (voir ci-dessus),

soit au total, un apport d'environ 22 900 personnes, portant la population du territoire, en 1971, à 596 994 personnes.

### 3) Etude de cohérence

#### a) Comparaison des recensements de 1964 et 1971

En projetant en 1971, la population recensée de 1964, on aboutit à une sous-énumération à tous les âges du recensement de 1971, malgré la prise en compte dans les deux cas de la population absente.

Ce résultat pourrait provenir de trois causes distinctes :

- une sous-énumération en 1971 et/ou une sur-énumération en 1964,
- une surestimation du taux de natalité de 1971 et/ou une sous-estimation du taux de mortalité,
- une émigration non enregistrée entre les deux dates.

Le professeur Becker - coordonnateur du recensement de 1971 - a retenu comme principale cause la troisième hypothèse (à laquelle viendrait s'ajouter une sur-estimation de la fécondité calculée).

La baisse du rapport de masculinité - dans la population de fait et dans la population de droit - pourrait confirmer l'existence d'une émigration (traditionnellement masculine) non enregistrée. Mais, à la lecture de ces données, il nous est impossible d'écarter l'hypothèse d'une sous-énumération en 1971 des hommes présents sur le territoire.

TABLEAU 9 - BOTSWANA - RAPPORT DE MASCULINITE AUX RECENSEMENTS DE 1964 ET 1971.

| Recensement            | 1964    |         |             | 1971    |         |             |
|------------------------|---------|---------|-------------|---------|---------|-------------|
|                        | H       | F       | R.M.<br>(%) | H       | F       | R.M.<br>(%) |
| Population de fait (a) | 235.900 | 266 800 | <u>88</u>   | 262 100 | 312 000 | <u>84</u>   |
| Absents                | 27 693  | 7 439   |             | 36 661  | 9 074   |             |
| Population de droit    | 263 593 | 274 239 | <u>96</u>   | 298 761 | 321 074 | <u>93</u>   |

(a) Population recensée, sans corrections : chiffres arrondis

Sources : [9, 10]

L'étude de la répartition de la population absente nous donne les résultats suivants :

TABLEAU 10 - BOTSWANA - REPARTITION DE LA POPULATION ABSENTE

| Population absente (a)                   | 1964   | 1971   |
|------------------------------------------|--------|--------|
| Depuis moins d'un an                     | 29 000 | 25 000 |
| Depuis plus d'un an et moins de cinq ans | 6 000  | ...    |
| Depuis plus d'un an                      |        | 21 000 |
| TOTAL                                    | 35 000 | 46 000 |

(a) Chiffres arrondis

Sources : [9, 10]

La limite maximum de cinq ans, imposée en 1964 pour la prise en compte des absents, a sans doute conduit à une sous-estimation notable de cette population. Sur la population absente depuis moins d'un an - la seule où la comparaison entre les deux recensements soit exacte - on assiste à une baisse de 14 % des effectifs.

b) Correction du recensement de 1971\* Population de fait

Dans une étude du Bureau du Recensement américain, FINCH et WAY [4] se sont attachés à évaluer le pourcentage d'erreur du recensement de 1971.

Partant de la population de droit recensée (par sexe et groupes d'âge décennaux de 10 à 69 ans), lissée et redécomposée à l'aide d'une formule d'Arriaga [2], les auteurs ajoutent les 22 900 personnes officiellement omises, proportionnellement à l'âge et au sexe. Le résultat, déduction faite de la population absente, est admis comme estimation ajustée de la population âgée de 10 ans et plus, en 1971.

Pour estimer la population de fait ajustée, âgée de moins de 10 ans, les auteurs font subir à la population féminine de 1971, âgée de plus de 10 ans, une projection "inversée" pour aboutir à la population reconstituée de 1961. Ce processus régressif fut établi par groupes d'âge quinquennaux. La population féminine de 1961 ainsi reconstituée fut projetée en 1971, en utilisant des taux de fécondité par âge estimés et le même niveau de mortalité que lors du processus de régénération dans le temps. Cette projection fut effectuée sous l'hypothèse d'une fécondité inchangée pendant les dix années précédant le recensement. Les naissances ainsi obtenues furent départagées en naissances masculines et féminines (avec un sex-ratio de 1,03) puis projetées en 1971, à l'aide des tables de survie correspondantes.

Les calculs conduisent à une population de fait ajustée de 601 650 personnes en 1971. La sous-estimation au recensement se répartissant comme suit :

TABLEAU 11 - BOTSWANA - SOUS-ESTIMATION DU RECENSEMENT DE 1971 (%)

| Sexe           | Tous âges (%) | Moins de 10 ans (%) |
|----------------|---------------|---------------------|
| Les deux sexes | 4,8           | 6,6                 |
| Masculin       | 5,4           | 7,7                 |
| Féminin        | 4,2           | 5,4                 |

Sources : [4]

\* Population absente

L'émigration botswanaïenne étant massivement dirigée vers l'Afrique du Sud, il est intéressant d'étudier les statistiques de ce pays. Au recensement Sud-Africain de 1960 [5], 59 000 personnes nées au Botswana ont été enregistrées sur le territoire Sud-Africain.

Cette population n'était que de 47 000 personnes (dont 40 840 hommes) au recensement Sud-Africain de 1970 [6] .

De nombreux travailleurs botswanaïens en Afrique du Sud se trouvant en situation irrégulière par rapport à la réglementation du travail de ce pays, ces deux chiffres sous-estiment très certainement la population réelle. Malgré un pourcentage d'omissions plus élevé au recensement de 1970 qu'à celui de 1960, il semble bien que l'effectif des émigrés en Afrique du Sud ait connu une légère baisse entre ces deux dates. Cette baisse n'aurait toutefois pas touché le secteur d'activité des mines. Ainsi l'effectif des travailleurs botswanaïens employés dans les mines affiliées à la chambre des mines d'Afrique du Sud a évolué comme suit :

- 1955 : 10 500
- 1960 : 16 000
- 1965 : 20 500
- 1970 : 16 300
- 1975 : 16 600

Source : [1]

Dans le rapport publié à la suite du recensement de 1971, on peut lire qu'une "estimation raisonnable" de la population absente du Botswana en 1971, serait de l'ordre de 60 000 à 65 000 personnes.

\* Ensemble de la population

TABLEAU 12 - BOTSWANA - CORRECTIONS APPORTEES AU RECENSEMENT DE 1971.

| Population de référence | Données du recensement | Données corrigées |
|-------------------------|------------------------|-------------------|
| Population de fait      | 574 094                | 601 650 (a)       |
| Population absente      | 45 735                 | 65 000 (b)        |
| Population de droit     | 619 829                | 666 650           |

Sources : (a) : [4]

(b) : [10]

#### 4) Résultats préliminaires du recensement de 1981

Depuis la publication de "Country Demographic Profiles-Botswana" on dispose des tous premiers résultats du recensement de 1981.

Ces premières données font apparaître une population de 936.000 personnes, ce qui impliquerait un taux annuel moyen de croissance, depuis 1971, de 4,9 %.

Cependant, les informations disponibles à l'heure actuelle sur les méthodes utilisées pour ce recensement, ainsi que sur la qualité des résultats obtenus sont peu nombreuses. Aussi, ces résultats préliminaires doivent-ils être interprétés avec prudence.

Ces premiers chiffres publiés semblent suggérer une sous-estimation plus importante qu'elle n'avait été établie, du recensement de 1971. Une analyse plus détaillée ne pourra cependant être entreprise qu'une fois les résultats complets publiés. Notons que l'office central des statistiques de Gaborone indique que le taux de croissance inter-censitaire impliqué est "plutôt élevé" et "qu'une étude détaillée sera menée pour en déterminer la ou les causes.

D'autre part, les résultats préliminaires font état d'une population absente de 41 700 personnes, soit 4 035 personnes de moins qu'en 1971 dans l'hypothèse, non encore confirmée, où il n'y a pas eu de modifications dans la définition de cette population.

#### IV. CONCLUSION

Evolution de l'effectif de la population botswanaïenne depuis le début du siècle :

1) Pour la première moitié du siècle, et en l'absence de données sérieuses nous permettant de les corriger, nous retiendrons les chiffres avancés par les recensements administratifs.

2) Pour la deuxième moitié du siècle, nous nous appuierons sur l'étude de FINCH et WAY, citée ci-dessus. Les auteurs ont appliqué le même pourcentage d'omissions au recensement de 1964 que celui dégagé pour 1971. Ils aboutissent ainsi à un taux d'accroissement annuel moyen de 1,9 % entre ces deux dates. En posant comme hypothèse que ce taux est resté constant depuis 1950, ils ont pu construire une série d'estimations annuelles de la population de fait, couvrant la période 1950-1971.

Pour la période 1971 à 1982, les auteurs ont procédé à une projection de la population ajustée de 1971, sous trois hypothèses :

- Maintien de la fécondité de 1971 à 1980 et une légère baisse ensuite,
- Légère baisse de la mortalité (l'espérance de vie à la naissance augmentant d'environ 4 mois par année civile pour les hommes et de 3 mois et demi pour les femmes),
- Pourcentage d'émigration, par classe d'âge, constant.

Ces hypothèses conduisent à des taux d'accroissement annuels moyens de 2,8 % pour la période 1970 à 1975 et de 3,8 % pour les années 1975 à 1982.

La série ainsi reconstituée est donnée par le tableau 13. L'estimation de la population de fait au 1er janvier 1975 est de 667 371 personnes.

TABLEAU 13 - BOTSWANA - ESTIMATIONS DE L'EFFECTIF DE LA POPULATION DE FAIT (EN MILIEU D'ANNEE).

| Année | Population de fait<br>(Estimations) | Année | Population de fait<br>(Projections) |
|-------|-------------------------------------|-------|-------------------------------------|
| 1950  | 406 900                             | 1972  | 618 800                             |
| 1951  | 414 500                             | 1973  | 637 600                             |
| 1952  | 422 300                             | 1974  | 657 200                             |
| 1953  | 430 200                             |       |                                     |
| 1954  | 438 300                             |       |                                     |
| 1955  | 446 500                             | 1975  | 677 700                             |
| 1956  | 454 900                             | 1976  | 699 200                             |
| 1957  | 463 400                             | 1977  | 721 600                             |
| 1958  | 472 100                             | 1978  | 745 000                             |
| 1959  | 480 900                             | 1979  | 769 300                             |
| 1960  | 489 900                             | 1980  | 794 700                             |
| 1961  | 499 100                             | 1981  | 821 000                             |
| 1962  | 508 500                             | 1982  | 848 000                             |
| 1963  | 518 000                             |       |                                     |
| 1964  | 527 700                             |       |                                     |
| 1965  | 537 600                             |       |                                     |
| 1966  | 547 700                             |       |                                     |
| 1967  | 558 000                             |       |                                     |
| 1968  | 568 400                             |       |                                     |
| 1969  | 579 100                             |       |                                     |
| 1970  | 589 900                             |       |                                     |
| 1971  | 601 000                             |       |                                     |

Source : [4]



---

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Annual report", Witwatersrand Native Labor Association.
- 2.- ARRIAGA (E.), "New life tables for Latin american populations in the nineteenth and twentieth centuries", 1968, Population monograph series n° 3, Berkeley.
- 3.- "Country statement ; Botswana", 9-18 déc. 1971, UNECA, Africa Population Conference, Accra.
- 4.- FINCH (G.), WAY (P.), "Country demographic profiles, Botswana", 1981, Bureau of the census, Washington.
- 5.- "Population census 1960", 1966, South Africa Bureau of Statistics, Pretoria.
- 6.- "Population census 1970", 1971, South Africa Department of Statistics, Pretoria.
- 7.- "Preliminary census results", 1981, Botswana Central Statistics Office, Mineo.
- 8.- "Report for the years ... 1949 to 1964", Buchuanaland protectorate, Her majesty's stationery office, London
- 9.- "Report on the census of the Bechuanaland protectorate 1964", 1965, Bechuanaland protectorate, Bulawayo.
- 10.- "Report on the population census 1971", 1972, Botswana Central Statistics Office, Gaborone.
- 11.- "Report of the census of Selebi-Pikwe", Central Statistics Office, Gaborone.
- 12.- SHAPER, "Travail migrant et vie tribale", 1974, Oxford University Press.
- 13.- "A social and economic survey in three peri-urban areas in Botswana, 1974", Central Statistics Office, Gaborone.
- 14.- "Statistical abstract 1979", Central Statistics Office, Gaborone.
- 15.- "Statistical bulletin", vol.6, n° 2, juin 1981, Central Statistics Office, Gaborone.
- 16.- STEPHENS (B.), "Programm implications of discontinuation : the Botswana family planning follow-up Study", 1978, Path-papers, n° 3.
- 17.- WILSON (F.), "International migration in Southern Africa", 1976, International migration review, vol.10, winter.

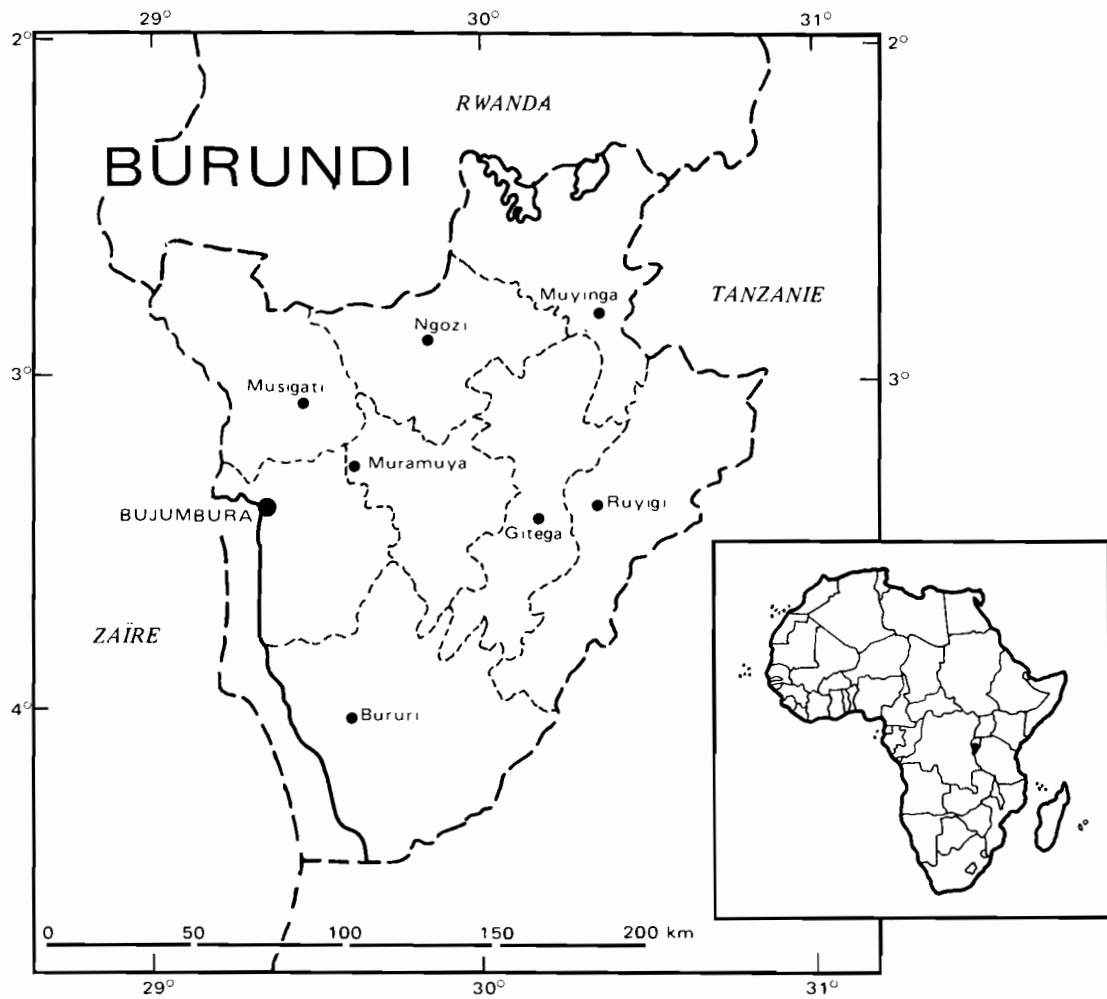


# **BURUNDI**

SYLVESTRE BARANDEREKA

AUREL BERCIU

JUIN 1981



## B U R U N D I

I. INTRODUCTION1) Situation géographique.

Souvent appelé "Coeur de l'Afrique", le Burundi est situé entre 2° 45' et 4° 28' de latitude Sud, 28° 50' et 30° 53' de longitude Est ; il est bordé au Nord par la République du Rwanda, à l'Ouest par le lac Tanganyika et le Zaïre, à l'Est et au Sud par la Tanzanie.

Le Burundi est un pays de hauts plateaux (presque toujours supérieur à 1 000 mètres) enclavé au Centre de l'Afrique dans la région des Grands Lacs.

Le Burundi a un climat tropical d'altitude à quatre saisons :

- saison sèche principale de juin à octobre ;
- petite saison de pluies d'octobre à décembre ;
- petite saison sèche de janvier à février (ce n'est pas véritablement une saison sèche car il y pleut, mais moins que pendant la petite saison des pluies) ;
- grande saison des pluies de mars à mai.

La température et la pluviométrie varient cependant en fonction de l'altitude.

2) Administration.

Administrativement le Burundi est, fin 1979, divisé en 8 provinces qui comportent chacune deux ou trois arrondissements (18 en tout) eux-mêmes divisés en communes ; les provinces et les communes sont les piliers de l'administration. Il y a 79 communes au total, la commune urbaine de Bujumbura comprise, et chaque province compte entre 5 et 15 communes.

Les communes, à leur tour, sont formées par des "collines de recensement", en nombre variable, allant de 11 à 68 collines. Toutefois, la plupart des communes ont entre 20 et 40 collines de recensement, partagées entre deux ou trois "zones".

Les collines, elles aussi, ont des tailles très différentes. Ainsi, on trouve des collines allant de quelques centaines d'habitants jusqu'à plusieurs milliers. A l'intérieur de chaque colline de recensement, on trouve souvent un nombre variable de "sous-collines", généralement 2 ou 3. Il y a 2 500 collines environ dans tout le Burundi. La colline est la plus petite unité administrative et peut regrouper plusieurs sous-collines géographiques. (La colline de recensement au Burundi, correspond aux villages existant dans d'autres pays).

### 3) Population

Le système de l'habitat rural traditionnel au Burundi est fondé sur l'individu. Les villages n'existent pas à l'exception des quelques centres commerciaux. Les burundais habitent dans des cases qui sont regroupées dans un ensemble appelé "rugo". Celui-ci, délimité le plus souvent par une haie contient une ou plusieurs cases à usages divers : logement du chef de famille traditionnel et de ses descendants directs, logements des parents, cuisine, grenier. Les rugos dispersés sur le flanc des collines, sont entourés de bananeraies et de cultures diverses.

Il faut remarquer que cet état de chose a changé au cours des dernières années et les rugos n'existent plus dans certaines régions (particulièrement, les plus denses) où ils ont été progressivement remplacés par des maisons individuelles en brique ou en terre.

Mais, que les gens habitent dans des maisons séparées ou dans des rugos, la population est toujours dispersée et les "centres", souvent, ne sont que quelques boutiques autour de la place réservée au marché hebdomadaire.

L'ensemble de la population parle une seule et même langue : le KIRUNDI qui est la langue nationale du pays. Le Français, introduit avant l'indépendance du pays par l'administration belge, reste la langue officielle du pays.

Comme dans les autres pays de l'Afrique de l'Est, le Swahili est d'usage courant dans le secteur commercial.

L'influence des églises chrétiennes, catholique et protestante, est importante au Burundi, les églises continuant à jouer un rôle non négligeable dans l'action du développement socio-économique et culturel dans le pays.

## II. SOURCES DES DONNEES

### 1) Estimations anciennes.

Les informations disponibles sur la population du Burundi, jusqu'en 1960 regroupent le plus souvent les données pour le territoire du RWANDA-URUNDI, celui-ci étant considéré à l'époque par le colonisateur comme une seule entité administrative.

Les premiers renseignements sur la situation démographique du RWANDA-URUNDI datent du début du XXème siècle et ont pour sources uniquement les rapports fournis par certaines expéditions d'exploration sous le régime allemand, ainsi que les informations reçues de missionnaires.

En 1907, FUCHS évalue la population de ces territoires à 4 millions d'individus ; MYER l'estime à 5 millions en 1914, RODHL la même année donne le chiffre de 3 millions pour le seul RWANDA, alors que l'ethnographe CZEKANOWSKI citait le chiffre de 1,5 million d'habitants pour le même pays en 1907.

qui furent utilisées en ce temps, seule celle de CZEKANOWSKI est connue : il calculait la densité de la population en dénombrant le nombre de huttes rencontrées dans une région, méthode évidemment très approximative.

Le seul indice sur le sens de l'évolution de la population à l'époque est donné par VAN DER BURGHT qui signale simplement dans un ouvrage paru en 1903 que les naissances surpassent les décès. Cette tendance à l'accroissement est confirmée pour les dix années suivantes par plusieurs missionnaires.

Si cette évolution s'était maintenue, la population devrait être actuellement beaucoup plus nombreuse qu'elle ne l'est, mais elle fut réduite successivement par de sérieuses hécatombes dues aux famines et aux épidémies.

L'inconstance du climat et son influence sur les cultures vivrières posent encore régulièrement à l'autorité administrative de sérieuses inquiétudes.

En 1922, dès que la Belgique se vit confier l'administration du RWANDA-URUNDI par la Société des Nations, elle inaugura un système d'enregistrement des seuls hommes adultes et valides (H.A.V.) soumis à l'impôt, qui fut appliqué jusqu'en 1931. Les estimations de la population totale basées sur cet enregistrement auquel échappait fatalement un bon nombre d'individus sont des plus incertaines.

Elles passent d'ailleurs de 4 millions en 1922, à 3 millions en 1923, pour remonter à 5 millions de 1924 à 1927 et retomber à 3 750 000 en 1928. Il faut évidemment tenir compte de l'imprécision d'un enregistrement de ce genre dans les premières années de l'administration belge et souligner qu'il suffit de variations légères dans le degré de perfection de recensements successifs pour occasionner d'importantes erreurs.

En 1931, le système d'enregistrement des hommes adultes et valides fut élargi et transformé en un recensement sur fiches portant cette fois les hommes, valides ou non, et leurs familles.

Une nouvelle source d'investigation des populations sous forme d'enquêtes démographiques avait été mise au point dès ce moment. Elles portaient dans chaque territoire sur un certain nombre de groupements considérés comme représentatifs. Les constatations recueillies de la sorte étaient rapportées à l'ensemble de la population.

Ces enquêtes, basées sur la méthode statistique des sondages, se poursuivirent jusqu'en 1950.

Si la formule était bonne, son application le fut moins ; en effet, le choix des groupements ne fut pas toujours heureux et leur nombre trop limité, l'emploi de formules inadéquates pour le calcul des estimations et la technique défectueuse des opérations sur le terrain constituèrent d'autres erreurs majeures.

Le tableau ci-après reprend les diverses estimations de la population pour les années 1922 - 1949 toujours pour l'ensemble du territoire du RWANDA-URUNDI.

TABLEAU 14 - BURUNDI - ESTIMATION DE LA POPULATION DE 1922 A 1949 (ENSEMBLE DU TERRITOIRE RWANDA-URUNDI).

| ANNEES (a) | POPULATION | ANNEES (a) | POPULATION |
|------------|------------|------------|------------|
| 1922       | 4 000 000  | 1939       | 3 775 335  |
| 1923       | 3 000 000  | 1940       | 3 814 854  |
| 1924/1927  | 5 000 000  | 1941       | 3 843 436  |
| 1928       | 3 750 000  | 1942       | 3 830 101  |
| 1929/1931  | 3 450 000  | 1943       | 3 768 002  |
| 1932       | 3 451 000  | 1944       | 3 378 396  |
| 1933       | 3 244 000  | 1945       | 3 386 362  |
| 1934       | 3 165 000  | 1946       | 3 596 997  |
| 1935       | 3 385 583  | 1947       | 3 718 185  |
| 1936       | 3 506 094  | 1948       | 3 793 922  |
| 1937       | 3 693 304  | 1949       | 3 808 191  |
| 1938       | 3 752 742  |            |            |

(a) Sources : 1922 à 1931 [7], 1932 à 1934 [5],  
1935 à 1949 [6].

## 2) Recensements administratifs

Il a existé, au Burundi, un recensement administratif exécuté chaque année par des agents recenseurs communaux. Les données de ces recensements, comme d'ailleurs dans d'autres pays d'Afrique, ont une valeur statistique très limitée. Les défauts de couverture et de qualité des renseignements sont bien connus. Les objectifs de ces recensements ont été, à l'origine, administratifs et plus particulièrement fiscaux ; à présent, après l'abolition de la taxe personnelle, ils ont perdu leur raison d'être.

Le système de la collecte des données lors de ces recensements administratifs était le suivant :

- l'unité de base était la colline de recensement mais administrativement plusieurs collines sont regroupées pour former une "zone". Les renseignements sont donc disponibles au niveau de ces zones.

Le recensement était effectué par l'agent administratif de la zone sur des fiches cartonnées vertes d'une dizaine de centimètres de côté et établies au nom de chaque homme adulte valide (H.A.V.) de la colline. Quelques cartes étaient rajoutées pour les femmes ou les vieillards vivant seuls et n'étant pas à la charge d'un H.A.V.



Sur chaque carte figuraient les renseignements suivants :

1. - le nom et l'âge (date de naissance) de l'H.A.V. ;
2. - les noms de son (ses) épouse(s) et des autres personnes à charge, avec leur âge ;
3. - les garçons de moins de 18 ans (à partir de 18 ans ils deviennent H.A.V.) et les filles célibataires, classés par sexe et par âge ;
4. - au verso de la fiche le nombre de bovins adultes.

Les données figurant sur ces cartes étaient dans certaines zones, transcrites sur un cahier, mais bien souvent, les totaux par colline n'étaient faits qu'une fois par an, directement à partir des cartes et adressés à la commune.

Les services communaux envoyaient une fois par an les données par colline à la province.

Actuellement ce système d'enregistrement administratif de la population sur des fiches a cessé de fonctionner, il sera remplacé par un nouveau système d'enregistrement des faits d'état civil dans le cadre d'un nouveau projet.

### 3) Recensements statistiques

Le Burundi a pu réaliser son premier Recensement Général de la Population du 16 au 30 août 1979.

L'idée de réaliser un recensement démographique "Recensement Général de la Population", remonte à 1970, avec le Programme Africain de Recensements (P.A.R.), mis en place à la demande d'un certain nombre de pays africains qui n'étaient pas en mesure, pour des raisons techniques et financières, de participer à la série de recensements avant cette période.

Une mission du F.N.U.A.P. a visité le Burundi pour y évaluer les besoins en données démographiques, parmi d'autres, et pour élaborer un document de projet pour l'assistance.

A la suite de cette mission, le F.N.U.A.P. a affecté en 1972 un Expert qui a démarré les travaux de préparation du recensement.

Malheureusement, pour des raisons diverses, le projet a été interrompu.

En 1977, à la suite d'une nouvelle requête du Gouvernement du Burundi auprès du F.N.U.A.P., le projet a été révisé et les travaux préparatoires ont commencé avec deux experts des Nations-Unies (un expert principal et un expert en cartographie).

Les travaux de cartographie nécessaires à ce recensement ont duré 18 mois. Un recensement pilote a été réalisé en août 1978.

Le dénombrement proprement dit de la population a eu lieu entre le 16 et le 30 août 1979. Après le dénombrement un dépouillement manuel a été réalisé et les résultats provisoires de ce premier recensement

général de la population du Burundi ont été publiés au début de 1980 ; quelques données globales sont présentées dans les tableaux 18 et 19.

A présent le Bureau Central de Recensement organe chargé de l'exécution du recensement continue les travaux de traitement des données et prépare la documentation pour l'analyse et la publication des résultats définitifs.

#### 4) Etat civil

Avant 1980, il existait au Burundi un système d'enregistrement des faits d'état civil au niveau des communes. Une situation mensuelle de ces événements enregistrés devait être envoyée au Département de la population qui établissait annuellement la situation globale sur le mouvement naturel de la population.

Mais il faut remarquer que ces données n'assuraient pas la couverture intégrale du pays et ne permettaient pas d'estimer les taux démographiques (natalité, mortalité et accroissement). Les raisons de ces déficiences étaient multiples et, parmi les plus importantes, on pourrait citer :

- le système de déclaration par la population et l'enregistrement qui n'étaient pas intégrés ; l'absence de contrôle au niveau central sur la commune et de la commune sur les déclarants (population) ;
- le manque de plusieurs maillons dans la chaîne de communication (collecte et transmission de renseignements) et le contrôle des opérations sur le terrain ;
- le manque de motivation de la part de la population.

Suite au Décret-loi n° 1 du 15 janvier 1980, portant code des personnes et de la famille, l'enregistrement régulier des faits d'état civil au Burundi est devenu obligatoire.

Le nouveau code dans le titre IV parle des actes d'état civil et la mise en place progressive du système d'enregistrement des faits d'état civil s'est faite à partir du 1er avril 1980 date à laquelle le nouveau code est entré en vigueur.

A présent le ministère de l'Intérieur, Département de la population, a pris les mesures suivantes :

- création du Bureau National d'état civil ;
- nomination des officiers de l'état civil ;
- création et mise en place des bureaux d'état civil au niveau de chaque province ;
- création et mise en place des bureaux d'état civil au niveau de chaque commune ;
- la confection et l'impression de registres des actes d'état civil (naissances, mariages et décès) ainsi que des extraits des actes d'état civil et bulletins statistiques d'état civil ;
- recrutement, formation et mise en place des agents d'état civil au niveau central, provincial et communal ;

- une vaste action de sensibilisation et de motivation de la population qui se déroule actuellement dans le pays.

Toutes ces actions ont été menées au cours de l'année 1980 (au début sur 14 communes pilotes) puis, au cours du 4ème trimestre l'action a été étendue sur tout le territoire.

Une étude d'évaluation de cette action est en cours.

Il faut mentionner que l'action de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil est conçue et réalisée avec l'aide des Nations-Unies dans le cadre d'un nouveau projet FNUAP qui suit le recensement de la population de 1979. Il s'agit du projet BDI/78/PO2 - Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil - pour une durée de 5 ans.

#### 5) Enquêtes démographiques par sondage

Plusieurs enquêtes démographiques par sondage ont été effectuées au Burundi depuis le début du siècle et, jusqu'à 1965, toutes furent des enquêtes à passage unique et donc à questionnaire rétrospectif.

Mais les données les plus utilisées dans les estimations de la population du Burundi sont celles de deux enquêtes plus connues, effectuées en 1965 et en 1970-1971.

##### a) L'enquête démographique par sondage de 1965

L'enquête démographique de 1965 devait permettre l'obtention de données démographiques valables dans des délais raisonnables compte tenu des moyens disponibles en personnel et en matériel.

L'enquête fut effectuée du 1er mars au 31 juillet 1965 sur le terrain et le rapport terminé en juin 1966. Cette enquête a donc eu le mérite d'être assez rapide ; cependant certaines questions avaient été omises :

- pas de questions concernant les collines (présence d'une école, d'un dispensaire ...) ;
- pas de questions sur le ruzizi (nombre de cases, approvisionnement en eau ...) ;
- les naissances des 12 derniers mois ne sont pas rattachées à leurs mères ;
- les mois de naissance et de décès ne sont pas indiqués ;
- pas de questionnaires femmes.

Deux plans de sondage ont été utilisés : en milieu rural, sondage à deux degrés avec un taux de sondage moyen de 1/50 ; à Bujumbura, enquête après un recensement des maisons (1 maison sur 10).

L'enquête de 1965 portait sur un échantillon de 10 % de la population de Bujumbura et de 2 % de la population du reste du pays. L'enquête qui consistait principalement en un contrôle des données fournies par le dernier recensement administratif a montré que le chiffre total de la population était sous-estimé de 24 % environ.

D'après cette enquête la population du Burundi a été estimée à 3 210 000 personnes avec un taux d'accroissement naturel de la population de 2,0 % (taux de natalité 46 pour mille, taux de mortalité 25,8 ‰).

Les résultats de cette enquête ont été considérés comme incomplets et l'on a estimé à 5 à 10 % l'erreur possible sur les données recueillies (voir les principaux résultats de cette enquête au tableau 16).

b) Enquête à passages répétés de 1970-1971

Le manque de précision des recensements administratifs et de l'enquête démographique de 1965, ainsi que la nécessité de connaître les taux démographiques et les caractéristiques du milieu rural ont conduit les autorités nationales à réaliser une autre enquête sur la population et l'habitat.

Cette enquête démographique à passages multiples a été préparée et réalisée par le Département des statistiques en admettant que la population du Burundi en 1970 était de 3 500 000. On a effectué un sondage sur 30 000 personnes, soit 24 unités primaires (U.P.) de 1 250 personnes chacune. Pour choisir les unités primaires on a utilisé le découpage administratif nouvellement instauré: 8 provinces, 18 arrondissements, 79 communes, 2427 collines de recensement.

Le découpage par province donne l'approximation de la population et la liste des collines par province et par arrondissement.

On a reporté les unités primaires proportionnellement à la population de chaque province. On a choisi donc au moins une unité primaire par province ; de plus en raison des mouvements de population à l'intérieur même de la province ou entre provinces, il faut avoir une unité primaire par arrondissement. Cela donne 18 unités primaires, les 6 restantes ont été réparties dans les arrondissements suivant l'importance de leur population.

L'enquête a duré 14 mois-du mois d'avril 1970 à juin 1971 - afin d'observer les mouvements de la population sur 12 mois exactement.

Les notables et responsables des collines enquêtées furent tout d'abord informés du but de l'enquête, par l'enquêteur lui-même ; une fois obtenu leur accord une réunion fut organisée pour toute la population concernée.

On a interrogé toute personne ayant passé la nuit précédant le passage de l'enquêteur dans le ruzizi jusqu'à concurrence de 1 250 personnes pour chaque colline.

Six questionnaires ont été utilisés :

- D1 : inventaire : recensement des 1250 personnes à interroger par chaque enquêteur.
- D2 : ménage : à remplir pour chaque ménage ; il donnera des renseignements sur l'état civil, la profession, le degré d'instruction.

- 
- D3 : âge : permettra de connaître le plus précisément possible l'âge des personnes interrogées afin d'établir une pyramide des âges.
- D4 : femme : à remplir pour chaque femme d'âge fécond, servira au calcul des taux de fécondité, natalité, mortalité infantile.
- D5 : habitat : donnera des renseignements sur les conditions de logement des ménages.
- D6 : mouvement de population : renseignera sur les modifications démographiques survenues dans le ménage pendant l'année d'enquête.

Les principaux résultats de cette enquête figurent au tableau 17.

6) Autres sources des données sur la population.

Au Burundi au cours des années, du fait de l'absence d'un organe statistique national apte à assurer la collecte et le traitement des données statistiques sur la population, différentes institutions et organismes ont tenté d'organiser enquêtes ou recensements partiels permettant d'avoir des données plus ou moins concluantes.

C'est ainsi que furent réalisées d'autres opérations en vue d'obtenir des données sur la population parmi lesquelles nous signalons.:

a) Le recensement de la zone pilote de vulgarisation agricole de Zege.

Un premier passage effectué début 1970, puis un second début 1971 ont permis, en plus des données sur les "ménages" et l'habitat, d'obtenir quelques renseignements sur les mouvements de population. Ce recensement partiel concernait 3 000 personnes.

b) Le recensement de la région de KABEZI-KISINGWE.

Dans le cadre d'un projet d'irrigation et d'aménagement rural, un recensement partiel de la population de la région concernée a été effectué en mai 1970 ; 12 000 personnes, appartenant à 1 800 rugos, ont été recensées. Malheureusement le dépouillement n'a pas été réalisé.

c) Le recensement de la région de NYANZA-LAC.

Comme pour la région KABEZI-KISINGWE, un recensement partiel avec utilisation des mêmes questionnaires a été effectué dans le cadre d'un projet de développement d'une région. Près de 20 000 personnes ont été enquêtées en décembre 1971 ; mais les résultats de ce recensement n'ont pas été exploités.

d) Etude statistique (démographie, économie) de la région de Rumonge

Au début de 1977 (janvier-mars) il a été réalisé dans la région de Rumonge une étude sur les structures de la population et des exploitations.

agricoles; A partir d'un recensement exhaustif des ménages de la région, un ménage sur cinq fut tiré au hasard, et a fait l'objet de cette étude.

Plus de 5 000 personnes ont été enquêtées sur un total de 26.230 personnes.

Les données de cette étude ont été exploitées partiellement.

e) Enquête socio-économique à Bujumbura en 1969

En 1969, une enquête avait été entreprise à Bujumbura qui devait définir les principales caractéristiques de la main d'oeuvre civile.

Cette enquête a été étendue aux domaines suivants :

- économie (situation de l'emploi, activité économique, revenu des enquêtés) ;
- démographie (pyramide des âges, nuptialité, migrations) ;
- conditions de vie et sociologie (structure de l'habitat, situation sanitaire, dynamique sociale, religion ...)

Plus de 15 000 personnes sur un total de 50 000 composant la population de 4 quartiers de Bujumbura ont été enquêtées. Les résultats chiffrés n'ont été ni exploités ni analysés dans le cadre de cette enquête mais ils ont permis de compléter les résultats de l'enquête en milieu rural.

f) Le recensement primaire de Bujumbura (fin 1971).

Afin de préparer une enquête-consommation, un recensement primaire de la population de la ville de Bujumbura a été effectué fin 1971. Ont été dénombrés les parcelles et les logements dans 8 quartiers de la ville. Après, un premier sondage a permis de faire des estimations de population et de déterminer pour chaque personne de l'échantillon les caractéristiques : sexe, tranche d'âge, situation matrimoniale, nationalité, lien de parenté avec le "chef de ménage".

Les résultats portant sur plus de 10 000 personnes ont permis de préciser les résultats de l'enquête socio-économique de 1969 mentionnée ci-dessus. L'analyse de ce recensement montre les disparités entre milieu rural et milieu urbain pour les données disponibles.

g) Les recensements des unités primaires des enquête agricole et alimentaire-budgétaire.

Pour les besoins de tirage de l'échantillon au second degré, plusieurs recensements d'unités primaires (collines) ont été effectués dans les provinces de GITEGA, NGOZI, MUYINGA, RUYIGI, BURURI entre 1967 et 1970.

Ces recensements, complétés par des données moins précises sont à l'origine des estimations de population par strate en 1970.

Ces différents recensements partiels pour les collines tirées ont permis :

- de distinguer les "rugo" suivant leur composition ;
- de connaître pour chaque case composant le rugo :

- la population (effectif, sexe, groupe d'âge et situation matrimoniale du chef de ménage);
- l'existence d'une exploitation agricole (et/ou d'une cuisine);
- la possession de caféiers et/ou de bovins ;
- etc.

Comme par ailleurs les 46 "collines de recensement" de l'enquête alimentaire-budgétaire étaient celles qui avaient été tirées pour les enquêtes agricoles (dans les régions de NGOZI et MUYINGA) la comparaison des effectifs recensés par les deux opérations a pu être faite.

#### 7) Recherches en matière de population

Dans le domaine de la recherche démographique, il faut signaler deux études socio-démographiques importantes réalisées en 1973 et en 1974 qui sont décrites brièvement ci-dessous.

##### a) Les problèmes de population au Burundi, résultats d'une enquête sur les motivations démographiques des Barundikazi (femmes burundaises).

L'enquête a été effectuée auprès de 2 400 femmes dans les provinces de Bubanza et de Ngozi de février à mai 1973 par la Faculté des Sciences Economiques et Sociales de l'Université de Bujumbura en étroite collaboration avec l'Union des femmes barundikazi et avec l'assistance technique et financière du Fond Pathfinder (Boston, EVA).

L'objectif de l'enquête était de contribuer à l'amélioration de la connaissance des questions relatives à la fécondité, à la nuptialité, à la taille de la famille, aux connaissances et attitudes en matière d'espace des naissances.

##### b) Famille et fécondité au Burundi (approche sociologique)

Tel est le titre "d'une étude systématique sur la famille burundaise actuelle" (1974) demandée par l'Assemblée épiscopale du Burundi au Centre de Recherches socio-religieuses et dont le financement a été assuré par le Fond Pathfinder (BOSTON, EVA). Cette étude a été publiée par le Centre de Recherches socio-religieuses de l'épiscopat du Burundi et la Faculté des sciences économiques et administratives de l'Université du Burundi - Bujumbura 1977.

Le but de cette enquête était "d'apporter des éléments de connaissance objective dans un domaine dont l'approche jusqu'ici a été trop empirique et entachée de préjugés".

L'étude a essentiellement porté sur "le mariage, l'importance attribuée à la procréation en tant que telle, la fonction accordée à l'enfant au sein du groupe familial, la cellule familiale elle-même et la contraception".

Environ 6 000 personnes (3 000 hommes, 3 000 femmes) aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, ont été interviewées sur les thèmes susmentionnés.

Malheureusement une comparaison des résultats de ces deux enquêtes se révèle difficile à faire du fait, entre autre, que la première enquête n'incluait pas la population urbaine.

c) Thèmes de recherche pour les années à venir.

La recherche en matière de population dans les années à venir sera concentrée sur l'analyse des résultats du Recensement Général de la Population 1979 et de l'enquête post-censitaire qui l'a suivi.

Les résultats de ces opérations seront complétés par les données statistiques issues du système d'état civil que le gouvernement se propose d'améliorer et de renforcer.

### III. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES

#### 1) Généralités

Il est bien reconnu partout dans le monde que pour concevoir un plan de développement économique et social, et le mener à bien, une connaissance des données démographiques de base est indispensable.

Dresser un inventaire complet sur les sources de données démographiques réalisées au Burundi s'avère très risqué pour de nombreuses raisons.

- Tout d'abord, la plupart des études statistiques démographiques qui ont été entreprises dans le pays ont recueilli une masse d'informations qui n'a pas fait l'objet d'une analyse approfondie. Il est donc difficile de tirer profit présentement de la richesse de cette documentation insuffisamment exploitée.
- Il faut noter aussi le fait que toutes les estimations de la population du Burundi dès le début du siècle restent grossières et ne sont inspirées que par des vagues appréciations. Un noyau de recherche scientifique dans le domaine de la population vient de connaître le jour et jouit d'un appui financier et technique du FNUAP.
- Comme nous l'avons déjà remarqué plus haut les informations disponibles jusqu'en 1960 regroupent le plus souvent le territoire Rwanda-Urundi et distingue la population coutumière de la population extra-coutumière.
- Sous la tutelle belge, après la première guerre mondiale, les connaissances démographiques ne furent guère plus avancées jusqu'en 1936, date de la première estimation, suite à la mise en place d'un système administratif amélioré de l'état civil.

A partir de cette date, les estimations de la population du Burundi, se firent régulièrement à partir des "recensements administratifs" basés sur la notion de l'homme adulte valide (H.A.V.) pouvant s'acquitter des impôts ; elles se basaient également sur les registres de l'état civil ainsi que sur les rapports missionnaires et médicaux.



Pour le Burundi comme dans tous les pays en voie de développement, les données démographiques proviennent de trois sources décrites ci-dessus : recensement, état civil et enquêtes démographiques. Donnons quelques appréciations sur ces trois sources au Burundi.

## 2) Les recensements

On reconnaît que c'est une source de données démographiques très coûteuse et qui doit faire appel à des moyens financiers, matériels et humains considérables qui d'ailleurs ne sont pas toujours à la portée de beaucoup de gouvernements des pays en voie de développement.

Pour le moment, seuls les résultats provisoires du Recensement Général de la Population ont été publiés par sexe et par unités territoriales administratives du pays (provinces, communes et collines). en attendant la publication des données définitives.

Avant 1979 toutes les données, souvent sous-estimées, étaient publiées par divers organismes à partir des résultats des "recensements administratifs".

## 3) Les enquêtes démographiques.

Seules deux enquêtes démographiques par sondage ont été réalisées au Burundi, l'une en 1965 et l'autre en 1970-1971 comme nous l'avons décrit ci-dessus.

Ces enquêtes ont révélé une importante sous-estimation des données obtenues par les recensements administratifs, et sont demeurées les seules sources d'information démographique jusqu'en 1979 date du premier Recensement Général de la Population du Burundi.

## 4) L'état civil.

En ce qui concerne l'état civil comme nous l'avons présenté dans la première partie, la déclaration des naissances, décès et mariages a été rendue obligatoire par l'ordonnance du 25 juillet 1961 ; auparavant l'enregistrement était très incomplet et les statistiques d'état civil, ne permettaient pas le calcul de taux démographiques.

## 5) Bilan et perspectives.

Les données sur la population les plus récentes dont on a pu disposer avant le premier Recensement Général de la Population de 1979, se basaient essentiellement sur les enquêtes de 1965 et de 1970-71, dont les résultats estimaient la population à 3 210 000 habitants en 1970 avec un taux d'accroissement annuel de 2,2 %.

En faisant une appréciation critique sur les diverses sources de données démographiques au Burundi, nous remarquons que la plus grande partie de ces sources n'ont pas été exploitées suffisamment alors qu'elles pouvaient faciliter l'exécution soit d'une enquête nationale soit d'un recensement.

Ce fait est dû à l'absence au Burundi d'un organe central ou d'un Institut National de Statistique qui couvre tous les domaines

de la statistique et supervise la réalisation, l'exploitation, l'analyse et la publication des données relatives aux opérations effectuées dans le domaine de la population.

Pour conclure sur l'appréciation des diverses sources de données démographiques au Burundi, il faut attendre que l'amélioration de l'état civil (1980) porte ses fruits et que les résultats définitifs du premier Recensement Général de la Population soient publiés ; d'ici là, les données existantes doivent être utilisées avec beaucoup de prudence.

Nous croyons que seules les données définitives issues du 1er Recensement Général de la Population pourront donner satisfaction quant à la complétude et à la qualité des statistiques démographiques. L'analyse et la publication de ce recensement sont prévues au cours de 1982.

De plus, l'amélioration du système d'enregistrement des faits d'état civil actuellement en cours de réalisation pourra à court terme contribuer à enrichir et à améliorer la qualité des données démographiques.

Une enquête démographique nationale dont le projet est agréé par le FNUAP est prévue en 1983.

En attendant ces sources susmentionnées, les autres données disponibles sont les seules utilisées actuellement malgré leurs lacunes.

#### IV. CONCLUSION.

L'inventaire des sources de données démographiques pour le Burundi n'est pas exhaustif, néanmoins nous constatons qu'il y a eu avant le premier Recensement Général de la Population de 1979, une préoccupation constante pour disposer de données dans le domaine de la population à l'aide d'investigations diverses.

Parmi les opérations effectuées et mentionnées ci-dessus, nous remarquons qu'aucune source n'a une prédominance sur une autre. Les raisons en sont multiples car le choix d'une méthode de collecte des données n'est pas seulement un choix technique mais il comporte plusieurs facteurs dont notamment :

- la volonté politique ;
- les problèmes de budget, de recrutement du personnel.

Nous présentons ci-après un tableau sur l'évolution de la population du BURUNDI de 1936 à 1979 d'après les diverses sources.

Ces données restent les seules connues et utilisées en attendant les résultats définitifs du 1er Recensement Général de la Population de 1979.

TABLEAU 15 - BURUNDI - EVALUATION DE LA POPULATION DE 1936 A 1979.

| ANNEE | EFFECTIF (en millier) | SOURCE                    |
|-------|-----------------------|---------------------------|
| 1936  | 1 746,5               | [6]                       |
| 1941  | 1 923,8               | [6]                       |
| 1944  | 1 854,7               | [6]                       |
| 1946  | 1 910,9               | [6]                       |
| 1949  | 2 012,0               | [6]                       |
| 1954  | 1 982,2               | [7]                       |
| 1959  | 2 213,5               | [7]                       |
| 1960  | 2 234,4               | [7]                       |
| 1963  | 2 471,3               | Recensement administratif |
| 1965  | 3 210,0               | [3]                       |
| 1970  | 3 350,0               | [4]                       |
| 1975  | 3 735,9               | [2]                       |
| 1979  | 4 021,9               | [10]                      |

TABLEAU 16 - BURUNDI - PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE DEMOGRAPHIQUE DE 1965.

|                                                                   |                                |                     |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------|
| - Population totale : 3 210 000 habitants                         |                                |                     |
| - Densité moyenne du Burundi : 115 habitants/km2                  |                                |                     |
| - Population urbaine (commune de Bujumbura) : 71 000              |                                |                     |
| - Population rurale : 3 139 000                                   |                                |                     |
| - Répartition par sexe et âge de 1 000 personnes :                |                                |                     |
|                                                                   | <u>Sexe masculin</u>           | <u>Sexe féminin</u> |
| 0 - 14 ans .....                                                  | 234                            | 234                 |
| 15 - 59 ans .....                                                 | 233                            | 240                 |
| plus de 60 ans .....                                              | 26                             | 33                  |
| TOTAL .....                                                       | 493                            | 507                 |
| - Taux de natalité : 46 ‰                                         |                                |                     |
| - Taux de mortalité : 26 ‰                                        |                                |                     |
| - Taux de mortalité infantile : 150 ‰                             |                                |                     |
| - Espérance de vie à la naissance - sexe masculin : 35 ans        |                                |                     |
| - sexe féminin : 38,5 ans                                         |                                |                     |
| - Pourcentage d'analphabètes (plus de 15 ans) - en ville : 67,9 ‰ |                                |                     |
| - en brousse : 96,7 ‰                                             |                                |                     |
| - Taux de scolarisation (enfants de moins de 15 ans)              |                                |                     |
| - en ville : 61,9 ‰                                               |                                |                     |
| - en brousse : 15,4 ‰                                             |                                |                     |
| - Taille moyenne de la famille (1) - en ville : 3,7 personnes     |                                |                     |
| - en brousse : 6,6 personnes                                      |                                |                     |
| - Population active<br>par rapport à la<br>population totale      | - en ville - sexe masculin :   | 44,8 ‰              |
|                                                                   | - sexe féminin :               | 14,0 ‰              |
|                                                                   | - en brousse - sexe masculin : | 49,3 ‰              |
|                                                                   | - sexe féminin :               | 52,0 ‰              |

(1) Ensemble de personnes vivant dans une même unité d'habitation.

|                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| - Population présumée du BURUNDI au 1er janvier 1971 :                     | 3 400 000 |
| - Grands groupes d'âge :                                                   |           |
| 0 - 14 ans                                                                 | 441       |
| pour 1000 personnes des 2 sexes 15 - 59 ans                                | 518       |
| 60 ans et +                                                                | 41        |
| - Population rurale (habitat dispersé)                                     | 95 %      |
| urbaine (groupements de 1000 personnes et +)                               | 5 %       |
| - Nombre moyen de personnes :                                              |           |
| par rugo                                                                   | 5,7       |
| par famille                                                                | 4,4       |
| Nombre moyen de familles par rugo                                          | 1,3       |
| - Taux de natalité                                                         | 42,0 ‰    |
| - Taux de mortalité                                                        | 20,4 ‰    |
| - Taux d'accroissement naturel                                             | 2,2 %     |
| - Taux d'accroissement de la population<br>(y compris migrations externes) | 1,7 %     |
| - Taux de fécondité actuelle<br>(pour 1000 femmes de 15 à 49 ans)          | 171 ‰     |
| - Taux de fécondité totale femmes de 50 ans et +                           | 6,0       |
| - Taux brut de reproduction                                                | 2,9       |
| - Taux net de reproduction                                                 | 1,8       |
| - Age moyen des mères à la naissance                                       | 30 ans    |
| - Espérance de vie à la naissance pour les hommes                          | 40 ans    |
| pour les femmes                                                            | 43 ans    |

TABLEAU 18 - BURUNDI - RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION (16-30 août 1979) : INDICATEURS PRINCIPAUX.

I. UNITES TERRITORIALES ADMINISTRATIVES :

PROVINCES 8 - ARRONDISSEMENTS 18 - COMMUNES 79 - COLLINES 2460 -

II. UNITES OPERATIONNELLES DE RECENSEMENT :

DISTRICTS 540 - SECTEURS 4 021.

III. PERSONNEL D'EXECUTION DU RECENSEMENT :

|                                             |       |
|---------------------------------------------|-------|
| 1. Bureau central de recensement            | 15    |
| 2. Délégués du bureau central par provinces | 25    |
| 3. Contrôleurs par communes                 | 86    |
| 4. Chefs de district                        | 540   |
| 5. Agents recenseurs                        | 4 000 |

IV. RESULTATS PROVISOIRES DU DENOMBREMENT DE LA POPULATION :

|                                                       |                  |
|-------------------------------------------------------|------------------|
| 1. <u>Population enregistrée ou recensée totale :</u> | <u>4 111 310</u> |
| dont :                                                |                  |
| - résidents présents                                  | 3 902 730        |
| - résidents absents                                   | 119 180          |
| - visiteurs                                           | 89 400           |
| 2. <u>Population de droit ou résidente (RP + RA)</u>  | <u>4 021 910</u> |
| dont :                                                |                  |
| - masculin <u>1 944 620 soit 48,4 %</u>               |                  |
| - féminin <u>2 077 290 soit 51,6 %</u>                |                  |
| 3. <u>Population de fait ou présente (RP + VI)</u>    | <u>3 992 130</u> |
| 4. <u>Nombre de rugos enregistrés (zone rurale)</u>   | <u>626 480</u>   |
| 5. <u>Nombre de ménages enregistrés (zone rurale)</u> | <u>856 860</u>   |

V. DONNEES MOYENNES :

|                                                   |       |
|---------------------------------------------------|-------|
| 1. Nombre moyen de personnes :                    |       |
| - par district                                    | 7 610 |
| - par agent recenseur                             | 1 030 |
| - par colline de recensement                      | 1 670 |
| 2. Nombre moyen de ménages par rugo (zone rurale) | 1,4   |

|                                          |     |
|------------------------------------------|-----|
| 3. Nombre moyen de personnes :           |     |
| - par ruge (zone rurale)                 | 6,4 |
| - par ménage (zone rurale)               | 4,7 |
| 4. Nombre moyen d'hommes pour 100 femmes | 94  |

VI. BUJUMBURA-VILLE.

|                                                      |         |
|------------------------------------------------------|---------|
| 1. <u>Population de droit ou résidente</u> (RP + RA) | 141 040 |
| dont : Masculin   78 530 soit 56,7 %                 |         |
| Féminin   65 510 soit 44,3 %                         |         |
| 2. Nombre de parcelles                               | 11 590  |
| 3. Nombre moyen de personnes par parcelle            | 11,6    |
| 4. Nombre de ménages                                 | 28 020  |
| 5. Nombre moyen de personnes par ménage              | 5,0     |
| 6. Nombre moyen d'hommes pour 100 femmes             | 126     |

TABLEAU 19 - BURUNDI - RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION (16-30 août 1979) : POPULATION RESIDENTE PAR SEXE, SUPERFICIE ET DENSITE PAR PROVINCE.

| PROVINCE                  | P O P U L A T I O N |           |           | %    |      | SUPER-<br>FICIE | DENSI-<br>TE |
|---------------------------|---------------------|-----------|-----------|------|------|-----------------|--------------|
|                           | TOTAL               | DONT      |           | M    | F    | KM2             | H/KM2        |
|                           |                     | MASCULIN  | FEMININ   |      |      |                 |              |
| BUBANZA                   | 329 060             | 164 030   | 165 030   | 49,8 | 50,2 | 2 712           | 121,3        |
| BUJUMBURA                 | 460 310             | 238 530   | 221 780   | 51,8 | 48,2 | 1 322           | 348,2        |
| BURURI                    | 457 510             | 222 070   | 235 440   | 48,5 | 51,5 | 4 957           | 92,3         |
| GITEGA                    | 682 990             | 322 950   | 360 040   | 47,3 | 52,7 | 3 447           | 198,1        |
| MURAMVYA                  | 380 320             | 183 500   | 196 820   | 48,2 | 51,8 | 1 546           | 246,0        |
| MUYINGA                   | 546 390             | 256 430   | 289 960   | 46,9 | 53,1 | 3 700           | 147,7        |
| NGOZI                     | 773 330             | 369 380   | 403 950   | 47,8 | 52,2 | 2 707           | 285,7        |
| RUYIGI                    | 392 000             | 187 730   | 204 270   | 47,9 | 52,1 | 5 718           | 68,6         |
| TOTAL                     | 4 021 910           | 1 944 620 | 2 077 290 | 48,4 | 51,6 | 26 109          | 154,0        |
| Dont: BUJUMBURA-<br>VILLE | 141 040             | 78 530    | 62 510    | 55,7 | 44,3 | ///             | ///          |



TABLEAU 20 - BURUNDI - INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES ESTIMES PAR LES NATIONS UNIES 1950-2000  
VARIANTE MOYENNE

| CARACTERISTIQUES                                            | 1950  | 1955  | 1960  | 1965  | 1970  | 1975  | 1980  | 1985  | 1990  | 1995    | 2000  |
|-------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|
| Population, total (milliers)                                | 2 435 | 2 564 | 2 908 | 3 210 | 3 350 | 3 765 | 4 288 | 4 904 | 5 618 | 6 407   | 7 180 |
| Population, hommes (milliers)                               | 1 203 | 1 310 | 1 436 | 1 585 | 1 654 | 1 858 | 2 117 | 2 424 | 2 779 | 3 176   | 3 606 |
| Population, femmes (milliers)                               | 1 232 | 1 344 | 1 472 | 1 626 | 1 696 | 1 906 | 2 170 | 2 481 | 2 839 | 3 240   | 3 674 |
| Population, âges 0-4 ans<br>par rapport au total (%)        | 17,5  | 17,4  | 17,3  | 17,3  | 17,3  | 17,9  | 18,2  | 17,9  | 17,6  | 17,0    | 16,0  |
| Population, âges 5-14 ans<br>par rapport au total (%)       | 24,9  | 25,1  | 25,2  | 25,2  | 25,2  | 25,2  | 25,7  | 26,6  | 26,9  | 26,9    | 26,6  |
| Population, âges 15-64 ans<br>par rapport au total (%)      | 54,5  | 54,4  | 54,6  | 54,6  | 54,7  | 54,1  | 53,2  | 52,5  | 52,4  | 53,0    | 54,1  |
| Population, âges 65 ans et plus<br>par rapport au total (%) | 3,0   | 3,1   | 2,9   | 2,8   | 2,8   | 2,8   | 2,9   | 3,0   | 3,1   | 3,2     | 3,3   |
| Population, moins de 20 ans<br>par rapport au total (%)     | 52,5  | 52,6  | 52,7  | 52,7  | 52,7  | 53,1  | 53,8  | 54,3  | 54,8  | 54,4    | 53,4  |
| Femmes, 15-49 ans<br>par rapport au total (%)               | 46,8  | 46,7  | 46,9  | 47,0  | 47,0  | 46,4  | 45,6  | 45,0  | 45,0  | 45,6    | 46,6  |
| Rapports personnes à charge (°/°°)                          | 835,0 | 836,7 | 831,2 | 829,9 | 829,8 | 848,8 | 879,7 | 905,7 | 907,8 | 886,9   | 849,0 |
| Rapports enfants-femmes (°/°°)                              | 741,3 | 735,2 | 727,9 | 727,3 | 726,9 | 761,5 | 787,2 | 789,4 | 775,1 | 736,5   | 679,5 |
| Rapports de sexes (% femmes)                                | 97,6  | 97,5  | 97,6  | 97,5  | 97,5  | 97,5  | 96,6  | 97,7  | 97,9  | 98,0    | 98,1  |
| Âges                                                        | 18,7  | 18,7  | 18,7  | 18,7  | 18,7  | 18,4  | 18,1  | 17,8  | 17,7  | 17,9    | 17,9  |
| Proportion population urbaine (%)                           | 1,4   | 1,6   | 1,9   | 2,2   | 3,1   | 3,7   | 4,4   | 5,2   | 6,1   | 7,0     | 7,9   |
| Densité de population (au km <sup>2</sup> )                 | 87    | 95    | 104   | 115   | 120   | 135   | 154   | 176   | 202   | 231     | 262   |
|                                                             | 50-55 | 55-60 | 60-65 | 65-70 | 70-75 | 75-80 | 80-85 | 85-90 | 90-95 | 95-2000 |       |
| Taux de croissance (%)                                      | 1,72  | 1,83  | 1,98  | 0,54  | 2,33  | 2,60  | 2,69  | 2,72  | 2,66  | 2,52    |       |
| Taux d'accroissement (°/°°)                                 | 17,2  | 18,3  | 18,7  | 21,7  | 23,3  | 26,6  | 26,8  | 27,1  | 26,5  | 25,2    |       |
| Taux bruts de natalité (°/°°)                               | 48,4  | 48,2  | 47,7  | 48,1  | 48,0  | 47,3  | 45,6  | 43,9  | 41,5  | 38,3    |       |
| Taux bruts de mortalité (°/°°)                              | 31,2  | 29,9  | 29,0  | 27,0  | 24,7  | 21,3  | 18,8  | 16,8  | 14,9  | 13,1    |       |
| Taux bruts de reproduction                                  | ...   | ...   | ...   | ...   | 3,10  | 3,10  | 3,04  | 2,94  | 2,75  | 2,48    |       |
| Taux nets de reproduction                                   | ...   | ...   | ...   | ...   | 1,87  | 2,03  | 2,10  | 2,12  | 2,07  | 1,93    |       |
| Taux de fécondité totale (%)                                | ...   | ...   | ...   | ...   | 6 293 | 6 293 | 6 165 | 5 974 | 5 583 | 5 029   |       |
| Taux de fécondité (%)                                       | 204,7 | 203,4 | 200,6 | 202,2 | 203,2 | 203,0 | 199,3 | 193,3 | 181,2 | 164,6   |       |
| Espérance de vie, hommes (années)                           | 30,0  | 31,9  | 34,4  | 36,9  | 37,5  | 41,4  | 44,4  | 46,9  | 49,3  | 51,8    |       |
| Espérance de vie, femmes (années)                           | 32,6  | 35,1  | 37,6  | 40,1  | 40,6  | 44,6  | 47,6  | 50,2  | 52,7  | 55,3    |       |
| Espérance de vie, population<br>totale (années)             | 31,3  | 33,5  | 36,0  | 38,5  | 39,0  | 43,0  | 46,0  | 48,5  | 51,0  | 53,5    |       |

Source : [12]

---

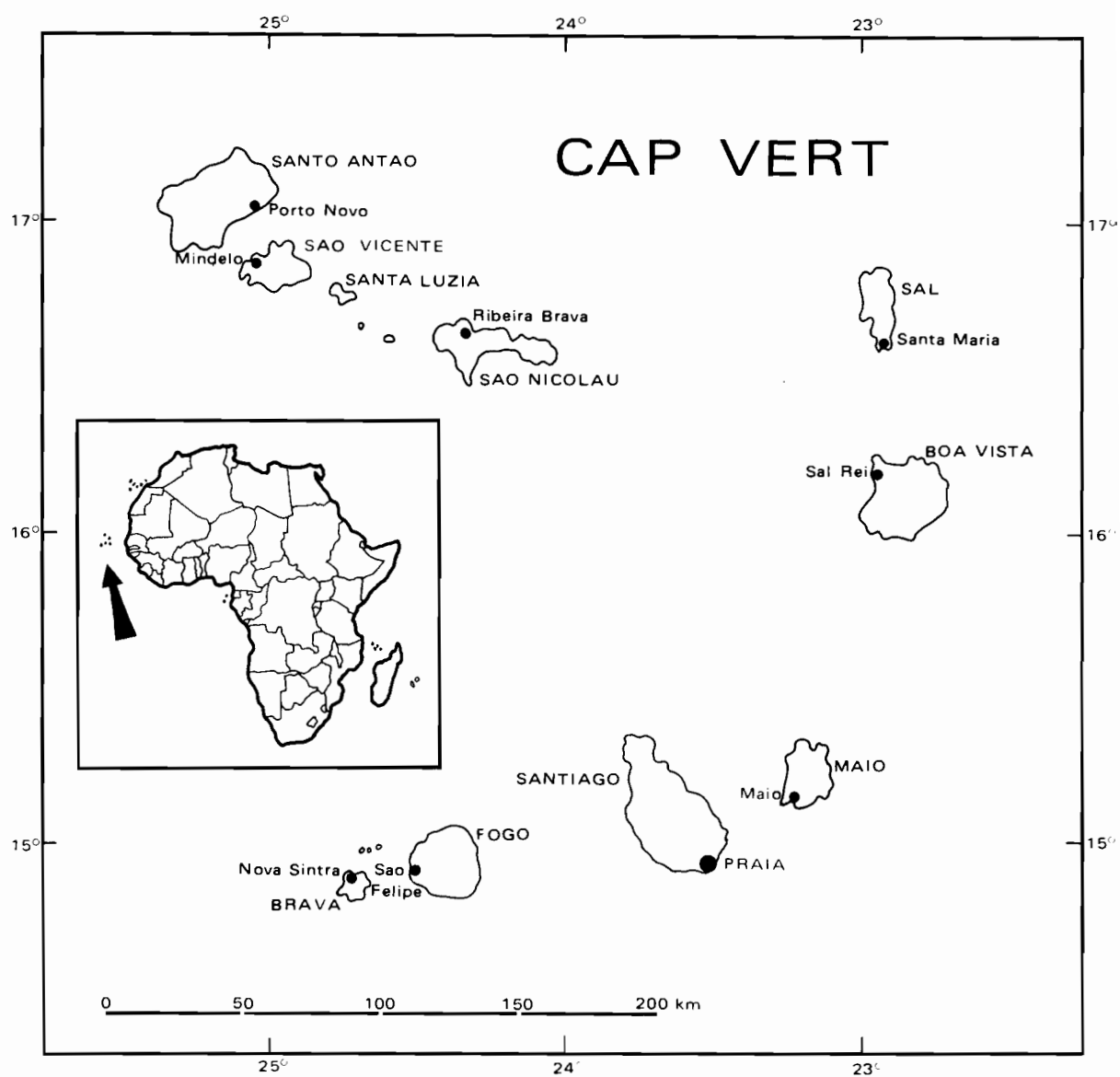
### BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Annuaire démographique 1951", Nations Unies.
- 2.- "Annuaire statistiques 1962, 1965, 1967, 1970, 1973, 1974, 1976", Min.du Plan, Dépt.des statistiques.
- 3.- "Enquête démographique 1965", nov.1966, rapport multigr., roy.du Burundi.
- 4.- "Enquête démographique 1970-1971", tomes I et II, 1974, Min.de la Coopération, INSEE Service de la Coopération, Paris.
- 5.- "Famille et fécondité : au Burundi", approche sociologique, 1977, Centre de rech.socio.relig.de l'épiscopat du Burundi et fac.des Sc. Eco.et adm. Université du Burundi, Bujumbura.
- 6.- "Plan décennal pour le développement économique et social du Rwanda-Urundi, population coutumière".
- 7.- "Rapport", présenté par le gouvernement belge au conseil de la Société des Nations sur l'administration du Rwanda-Urundi.
- 8.- "Rapport n° 27 : Burundi" sur l'évaluation des besoins d'aide en matière de population, 1979, New-York.
- 9.- "Les recensements administratifs et l'état civil : divers documents internes", Min. de l'Intérieur, dépt.de la population, Burundi.
- 10.- "Recensement Général de la Population, 16-30 août 1979, résultats provisoires", Min.de l'Intérieur, bureau central du recensement, Burundi.
- 11.- ROBATEL (J.P.) e;a;, "Les problèmes de population au Burundi" : enquête sur les motivations démographiques des femmes burundaises, 1974, Fac.des Sc.Eco.et Sociales du Burundi, Bujumbura et Pathfinder Fund, Boston.
- 12.- "Selected world demographic indicators by countries, 1950-2000", ESA/PA/WP55, Nations Unies, Division de la population, New-York.

# **CAP VERT**

CUSTODIO CONIM

SEPTEMBRE 1980



## C A P V E R T

### I. INTRODUCTION

#### 1) Esquisse géographique et historique

L'ancienne colonie portugaise du Cap Vert a été découverte au XVème siècle (le 1er mai 1460) par le portugais DIOGO GOMES et le génois ANTONIO da NOLI qui débarquèrent à Santiago. Suivit en 1461 et 1462 la découverte des autres îles. L'archipel était alors inhabité. Le peuplement des îles a été assuré par des aborigènes venus de la Guinée et des portugais venus de la métropole. Un travail effectué en 1956 "Mission Séro Anthropologique" conclut que : "... le stock chromosomique présenté par la population capverdienne est pour 35 % d'origine européenne (portugaise) et pour 65 % d'origine ouest-africaine" [5 p.72] . Ce type de peuplement, fruit d'une double acculturation et intégration, a créé au cours du temps un type "particulier" de colonisation, bien différent de celle opérée en Guinée, en Angola et au Mozambique. Ce type de société - origine, développement et valeurs culturelles - a donné à tous les domaines d'activités au Cap Vert des traits spécifiques. Dans le domaine particulier de la production de données statistiques sur la population, on atteint un développement et un degré de qualité très acceptables (par comparaison avec les autres colonies portugaises et la majorité des pays africains).

Le 5 juillet 1975 l'indépendance du Cap Vert a été proclamée.

L'archipel du Cap Vert est localisé à 445 km de la côte occidentale africaine.

Il est composé de dix îles (l'une d'elles - Sta. Luzia, dans la zone de Barlavento - est inhabitée). Le nouveau pays africain d'expression portugaise, plus proche de l'Europe, est divisé en deux districts, Barlavento (les îles "au vent") et Sotavento (les îles "sous le vent") lesquels sont respectivement situés entre les parallèles 17° 13' et 14°48' et les méridiens 22° 41' et 25° 22' à l'ouest de Greenwich.

La surface totale atteint 4 033,5 km<sup>2</sup> et se distribue de la façon suivante :

#### BARLAVENTO

Santo Antão ..... 779 km<sup>2</sup>  
 São Vicente ..... 227 km<sup>2</sup>  
 Santa Luzia ..... 35 km<sup>2</sup>  
 São Nicolau ..... 343 km<sup>2</sup>  
 Boa Vista ..... 620 km<sup>2</sup>  
 Sal ..... 216 km<sup>2</sup>

Ilots déserts : Branco et Raso

#### SOTAVENTO

Santiago ..... 991 km<sup>2</sup>  
 Fogo ..... 476 km<sup>2</sup>  
 Maio ..... 269 km<sup>2</sup>  
 Brava ..... 64 km<sup>2</sup>

Ilots déserts : Cima, Grande,  
 et Luis Azeiro

L'ensemble des cinq îlots représente environ 13,5 km<sup>2</sup>. Du point de vue administratif le pays est divisé en zones appelées "Concelhos" et "Freguesias", chaque "concelho" étant constitué d'une ou plusieurs "freguesias". Il y a actuellement 14 concelhos et 31 freguesias, partagés de la façon suivante : S. Tiago : 4 concelhos et 11 freguesias, Fogo : 1 concelho et 4 freguesias, et S. Antao avec 3 concelhos et 7 freguesias. Les autres îles forment chacune 1 concelho composé de 2 freguesias (S. Nicolau, Boa Vista et Brava) ou d'une seule (Maio, S. Vicente et Sal). Total du pays : 9 îles, 14 concelhos et 31 freguesias) (1).

## 2) La production des données statistiques

Pour mieux comprendre et analyser les données statistiques disponibles - système de production des données - dans les anciens territoires portugais d'Afrique, comme d'ailleurs l'ensemble des aspects de l'activité sociale, économique ..., il est indispensable d'identifier et de connaître la nature des rapports existant entre le pays colonisateur et le pays colonisé.

La présence portugaise ayant présenté au cours du temps des visages différents, une analyse historique du système statistique portugais est nécessaire.

A l'instar de la majorité des pays européens, le Portugal a mis en place depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle une activité statistique coordonnée notamment dans le domaine des données démographiques (les premiers services statistiques démographiques ont été créés afin d'exécuter des recensements de population). A la suite de la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale, le Gouvernement a établi en s'appuyant sur le décret loi n° 1911 de 1935, une réforme en profondeur du système statistique qui a prévalu (avec quelques changements et adaptations de forme - comme par exemple, l'introduction de l'informatique) jusqu'à nos jours. Le système pose pour règles fondamentales la centralisation administrative, l'autonomie technique, l'autorité et le secret statistiques et le contrôle sur la publication des données. En 1966 a été introduit le principe de la coordination statistique - disposition qui prévoit de réglementer le champ d'action des départements régionaux de la statistique. Depuis lors, tous les services statistiques existant dans les "territoires d'Outre Mer" sont intégrés dans la structure du département central. Ce n'était là que la formalisation d'un processus depuis longtemps dépassé dans les faits. Bien qu'avant 1966 le système prévoyait l'existence d'une décentralisation administrative, dans la pratique, cette règle n'avait jamais fonctionné (2), et tous les services régionaux de la statistique étaient devenus le "prolongement des services centraux". La production de données statistiques au Cap Vert, s'est déroulée selon un plan de travail identique à celui adopté dans la Métropole, mais avec le désavantage de ne pas disposer des moyens techniques et humains pour le satisfaire.

---

(1) Le tableau 27 nous présente rétrospectivement les effectifs de la population résidente dans chaque division administrative (1940, 1950, 1960, 1970 et 1980 - données provisoires du recensement du 2 juin 1980)

(2) Notamment au sens technique.

## II. SOURCES DES DONNEES

### 1) Les recensements administratifs (estimations anciennes : 1773.-1874).

Les évaluations effectuées depuis la fin du XVIIIème siècle donnent l'évolution suivante de la population au Cap Vert :

|            |                          |
|------------|--------------------------|
| 1773 ..... | 50 000                   |
| 1807 ..... | 58 400 [7, p.122]        |
| 1826 ..... | 55 600 [4]               |
| 1834 ..... | 55 800 [6, 1er vol. p.I] |

Dans le premier quart du XIXème siècle la population devait se situer entre 50 000 et 60 000 personnes. Des données officielles publiées depuis 1832 - il s'agit de données administratives, donc de données d'une qualité douteuse - présentaient les chiffres suivants [9, vol.I, p.III]

|            |        |
|------------|--------|
| 1832 ..... | 60 000 |
| 1862 ..... | 89 310 |
| 1864 ..... | 97 009 |
| 1867 ..... | 67 357 |
| 1871 ..... | 76 053 |
| 1874 ..... | 90 710 |

Ces estimations présentent des différences significatives, bien que l'évolution enregistrée soit cohérente avec le type et l'intensité des phénomènes survenus (famines, émigration...) que nous allons spécifier ci-dessous.

### 2) Les recensements statistiques

Le premier recensement de la population au Cap Vert a été exécuté à la fin de 1878 en coordination avec le recensement effectué au même moment au Portugal. Le second a eu lieu douze années plus tard, en 1890. Depuis lors les recensements se sont succédés de 10 en 10 ans. Ainsi, dix recensements ont été réalisés lesquels constituent dans leur ensemble un précieux élément statistique pour la caractérisation démographique et sociale du pays.

Le tableau 21 nous présente l'évolution de la population d'après les recensements.

Le premier aspect qui ressort de l'observation des effectifs recensés concerne les baisses accentuées de 1900 à 1910, de 1920 à 1930 et surtout entre 1940 et 1950, baisses dues à des crises violentes - sécheresse, famines, maladies, épidémies - qui de façon cyclique ont secoué l'archipel.

TABLEAU N° 21 - CAP VERT - EVOLUTION DE LA POPULATION RESIDENTE ET PRESENTE DE 1878 A 1980.

| ANNEES<br>(31 décembre) | EFFECTIFS           |                      |
|-------------------------|---------------------|----------------------|
|                         | POPULATION PRESENTE | POPULATION RESIDENTE |
| 1878 (a)                | 99 317              | --                   |
| 1890 (a)                | 127 390             | --                   |
| 1900 (a)                | 147 424             | --                   |
| 1910 (b)                | 142 552             | --                   |
| 1920 (b)                | 159 675             | --                   |
| 1930 (b)                | 146 299             | --                   |
| 1940 ( c)               | 181 286             | 181 740              |
| 1950 (d)                | 148 331             | 149 971              |
| 1960 (e)                | 199 296             | 199 902              |
| 1970 (f)                | --                  | 272 571              |
| 1980 (g)                | 288 000             | 295 612              |

Sources : a : [11] , b : [15] , c : [16] , d : [17] , e : [18] ,  
f : [19] , g : [20] .



Les facteurs déterminants de l'accroissement de la population cap-verdienne sont en rapport direct avec des phénomènes non-naturels, notamment les famines [5, p.115]. La première grande famine s'est manifestée en 1747 et a affecté l'ensemble des îles du Cap Vert. Lui ont succédé les famines de 1773 avec 22 000 décès sur l'ensemble de 50 000 habitants, de 1830 (30 000 décès), de 1854 (famine, variole et choléra), de 1863 (30 000 décès), de 1900 (11 000 décès), de 1920 (24 000 décès, c'est-à-dire environ 15 % de l'ensemble de la population), de 1940 (20 000 décès) et, de 1946-48. En l'absence de données sûres, on peut estimer à un minimum de 25 000 le nombre de décès survenus au cours de cette dernière famine "deux années qui ont été deux siècles", caractérisation des années 1947 et 1948 qui nous illustre clairement la violence de la catastrophe. Toutes ces périodes de famines ont eu une durée de 3 années (à l'exception de celle qui a été de deux années). Citons encore Antonio Carreira qui estime [2, p.283], que les sécheresses de la première moitié du XXème siècle (1900-1948) entraînaient plus de 80 000 décès.

Les famines s'accompagnèrent de flux émigratoires importants. L'évolution de la population Cap-verdienne reflète d'une façon évidente, l'incidence des phénomènes que nous venons d'énoncer. Nous croyons donc qu'il existe globalement une cohérence acceptable entre l'évolution enregistrée (voir graphique 2), les effectifs recensés et estimés et l'intensité et la localisation des phénomènes.

Le second aspect qu'il faut remarquer concerne l'égalité, d'après les recensements, entre les effectifs présents et les effectifs résidents. Dans la mesure où le Cap Vert est un pays de grands mouvements migratoires et sachant d'autre part que les recensements sont faits à la fin de l'année (Noël) - à l'exception du recensement de 1980 - à une période, en conséquence, où l'on observe la présence de nombreux cap-verdiens émigrés qui ne devraient pas être enregistrés comme "population résidente", la population résidente devrait être, par définition, nettement inférieure à la population présente.

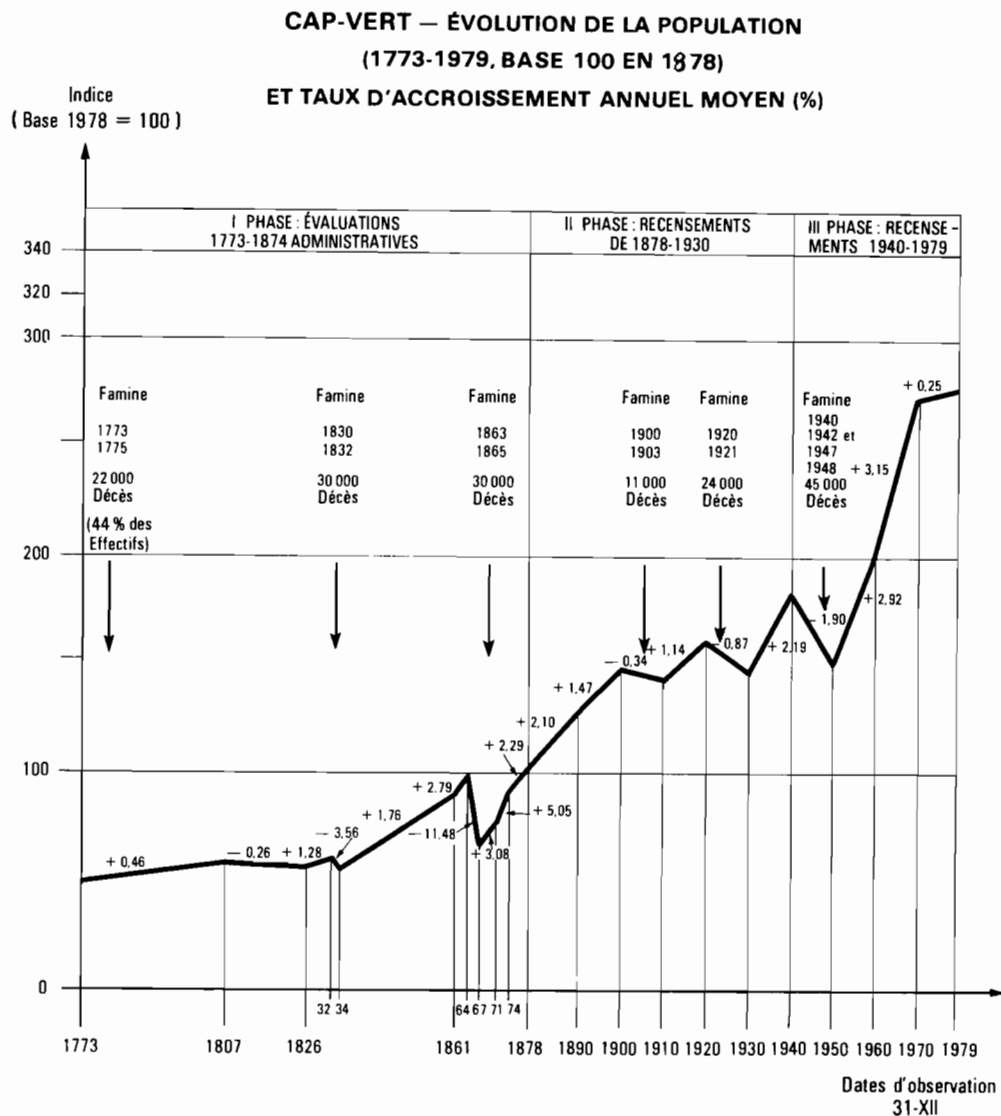
Bref, la distinction qui devrait exister entre individus présents et résidents n'a pas été faite au moment du dénombrement. Il s'ensuit que la population résidente en 1940, 1950, 1960 et 1970 est surévaluée.

Au recensement de 1980, compte tenu de la date d'exécution - le 2 juin et aussi de la définition de population résidente qui entre autre groupait les capverdiens temporairement à l'étranger - étudiants, fonctionnaires en mission ..., la population présente est inférieure aux effectifs des résidents. Il faut aussi remarquer qu'il s'agit de données provisoires. Une conclusion à cet égard, ne peut se faire que si l'on connaît l'effectif des résidents temporairement absents recensés. Ce qu'il nous paraît certain c'est le fait que si le dénombrement avait été exécuté vers la fin de l'année, les rapports enregistrés en juin 1980 entre résidents et présents, pouvaient être inverses. En effet, la rentrée des émigrés capverdiens au pays se centre au premier et dernier trimestre de chaque année (il faut tenir compte que la population émigrée capverdienne doit atteindre les 300 000 personnes - E.U.A., Hollande, Portugal, etc.).

Malgré les intenses mouvements migratoires et les crises (sécheresse-famine) que la population capverdienne a connus à travers son histoire (il faut également tenir compte, pour ces dernières années, des répercussions démographiques consécutives à l'indépendance acquise le 5 juillet 1975) les effectifs ont juste doublé entre 1900 et 1980.

L'intensité et l'accroissement effectif inter-censitaire (taux annuel moyen de la population totale en %) ainsi que le rythme de l'évolution - indice de base-fixe, 1878 = 100 - sont présentés dans le graphique 2, 1773-1980.

graphique 2



Depuis 1950 (conséquence directe de la diminution de l'effet des famines et de l'augmentation de l'accroissement naturel - amélioration des conditions médicales et sanitaires -) les effectifs ne cessent d'augmenter rapidement : 1950-1960 (33 %), 1960-1970 (36 %). Cet accroissement de la population résidente est cependant plus apparent que réel, notamment entre 1960 et 1970. Entre 1970 et 1980 l'augmentation a été plus réduite, d'après les données présentement disponibles (données provisoires des dénombremments du 2 juin 1980).

atteint 2,27 %. La tendance enregistrée en liaison directe avec la transition démographique du pays, reflète également l'amélioration du degré de couverture et de la qualité des données relatives à l'état et au mouvement de la population. Le retour que nous pouvons qualifier de "massif" des capverdiens qui résidaient en Angola et à S. Tomé e Príncipe (suite de la décolonisation des territoires portugais d'Afrique), a été en soi insuffisant et ne saurait lui seul justifier un tel changement quantitatif, d'autant plus qu'il a été partiellement neutralisé par l'émigration. Une dernière explication peut être recherchée dans la probable surévaluation des données du recensement de 1970, assortie d'une sous-évaluation de la collecte des retours (1974, 1975 et 1976) des capverdiens d'Angola, S. Tomé e Príncipe, etc.

### III. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES.

Au Cap Vert, la prise en considération des facteurs dérivés de la "localisation géographique", des difficultés de communications à l'intérieur des îles les plus peuplées, ainsi que les "disponibilités techniques et budgétaires", aide à comprendre la nature des données statistiques disponibles.

Dans cet ordre d'idées nous jugeons très utile d'évaluer la qualité des opérations censitaires en elles-mêmes et en relation avec les statistiques du mouvement de la population afin d'évaluer la "cohérence globale" des différents résultats.

#### 1) La population de référence

Depuis les premières évolutions et lors de tous les recensements réalisés jusqu'en 1970, la population de base s'identifiait avec la population présente. Toutes les variables étaient rapportées à cette définition. La population présente ou de "facto" était la population présente au moment du recensement dans chaque division administrative. Ce concept a, en raison de l'existence de mouvements migratoires intenses et permanents et donc, d'une population "fluctuante" non négligeable, des implications au niveau de l'utilisation et de la signification des données.

En 1960 et 1970 les recensements ont retenu les notions de population présente et résidente, cette dernière correspondant à l'ensemble des individus qui avaient leur résidence habituelle au Cap Vert. La plupart des tableaux du recensement de 1960 (publiés en 1978) s'appliquent à la population résidente. L'exploitation prévue pour les recensements de 1970 et 1980, sera faite au niveau de la population résidente.

#### 2) Couverture géographique

Tous les recensements, depuis le premier réalisé en 1878, ont couvert l'ensemble du pays. L'organisation sur le terrain, s'est toujours appuyée sur les divisions géographico-administratives existantes : île, "concelhos", "freguesias" et "lugares".

Afin de faciliter le travail du dénombrement proprement dit, ces opérations étaient précédées d'un "inventaire des maisons et unités d'habitation" dans tout le pays. A partir de cet inventaire était établi l'inventaire des chefs de famille. La phase préparatoire consistait, donc,

dans le découpage du pays en "zones ou districts de dénombrement" élaborés à partir de l'inventaire des unités d'habitation. (En 1960 et 1970, à l'intérieur de chaque "freguesia" ces zones comprenaient en moyenne 100 unités de logement et chaque agent recenseur se voyait affecté une zone déterminée). Toute l'organisation aussi bien que l'exécution des opérations censitaires étaient effectuées avec le concours massif de l'administration civile qui assurait notamment le recrutement local des agents recenseurs. L'insuffisance de la formation préliminaire de ces agents est vraisemblablement à l'origine des anomalies les plus significatives enregistrées.

Somme toute, les travaux faits au niveau de l'inventaire et du découpage du pays en "zones de dénombrement" représentaient un effort remarquable, accompli dans le but de garantir une couverture géographique effective (sans omission ou duplication) et de coordonner, de cette façon, l'exécution équilibrée des travaux de collecte. Le succès, bien que relatif, des derniers recensements, est dû à tous ces travaux préparatoires.

### 3) Les enquêtes.

Parallèlement aux opérations censitaires, aucune enquête post-censitaire n'a été exécutée (pour tester le degré de qualité de chaque recensement).

La cohérence entre les différentes sources est faible dans certains cas, mais il existe quelques facteurs de concordance.

Parmi les sources statistiques qui indirectement collectent des données sur la population, nous pouvons citer les suivantes :

a) Les enquêtes agricoles exécutées depuis 1962 (par sondage), opérations statistiques intégrées au domaine des recensements agricoles. Ces enquêtes coordonnées par le "Ministère d'Outre-Mer" ont été faites avec la collaboration de l'Institut National de la Statistique et des Services régionaux de statistique agricole du Cap Vert, Mission des Enquêtes Agricoles.

b) Plus récemment, le Ministère du Développement rural du Cap-Vert a réalisé une enquête agricole (avril 1978 - août 1979) dans le cadre des travaux préliminaires au prochain recensement agricole. L'information disponible est limitée à l'île de S. Tiago - zone rurale - et ne se prête donc pas à des comparaisons.

c) Les services de la Santé, effectuaient périodiquement l'inventaire des logements et contrôlaient d'une façon totale les entrées dans le pays. Ces données, partiellement disponibles, constituent une bonne source d'information, bien que limitée. Ces actions ont été récemment reprises par les autorités sanitaires capverdiennes et ont eu pour conséquence directe l'éradiation complète de la malaria au Cap Vert.

d) A la fin de 1978 une enquête auprès des familles a été réalisée dans le but d'évaluer la situation de l'emploi dans les centres urbains de Praia et Mindelo (1) - qui représentent 27 % de l'ensemble de la popu-

---

(1) Dans le cadre du Programme des Emplois et des Compétences Techniques pour l'Afrique - PECTA/BIT.

lation du pays. La comparaison des résultats obtenus à travers cette enquête et les données provisoires du dénombrement de juin 1980 nous conduit aux valeurs suivantes :

TABLEAU 22 - CAP VERT - POPULATION DES CENTRES URBAINS DE PRAIA ET MINDELO EN 1978 ET 1980.

| Centres urbains | Enquête PECTA.BIT 1978 |                             | Dénombrement 2 juin 1980 |                             | Différences entre les deux estimations |
|-----------------|------------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------------------------|----------------------------------------|
|                 | Population             | Taille moyenne des familles | Population               | Taille moyenne des familles |                                        |
| (1)             | (2)                    | (3)                         | (4)                      | (5)                         | (6) = (4) - (2)                        |
| Praia           | 40 000                 | 5,6                         | 39 000                   | 5,4                         | - 1 000                                |
| Mindelo         | 30 000                 | 5,0                         | 41 000                   | 5,0                         | + 11 000                               |

Les causes déjà énoncées - personnes vivant dans les communautés de résidence, migrations externes et migrations internes - ainsi que le fait qu'un intervalle d'un an sépare les deux opérations peuvent expliquer les divergences. Les différences, en ce qui concerne la ville de Mindelo, sont dues très probablement à l'évolution démographique enregistrée. Nous croyons que les données de l'enquête PECTA sont nettement sous-évaluées. (nous avons testé ces chiffres au cours des travaux cartographiques - 35 170 personnes en 1979 - et bien entendu au dénombrement de 80). Dans le cas de la ville de Praia, les valeurs sont voisines.

La taille des familles est la même dans les deux enquêtes, ce qui nous donne une cohérence très acceptable entre les deux séries d'estimations, malgré le décalage existant parmi les collectes (celles de Mindelo).

#### 4) Quelques observations sur l'exécution des quatre derniers recensements.

Les recensements de 1940, 1950 et 1960, dont les résultats sont publiés en cinq volumes, constituent les opérations techniquement les plus perfectionnées. Le recensement de 1970 n'a pas été exploité ; le processus de décolonisation, entre autre, a motivé l'interruption des travaux.

Une des critiques les plus importantes qu'inspire l'exécution de ces recensements, est l'adoption de méthodes "presque rigoureusement identiques" à celles des recensements portugais. Outre les facteurs structurels il faut tenir compte des limitations spécifiques aux services statistiques du Cap Vert que l'on peut résumer ainsi : "En signalant les imperfections du recensement de 1940 au Cap Vert nous ne devons pas oublier les faibles ressources financières de la Colonie, sa configuration géogra-

phique, les difficultés résultant des conditions de vie ..." [8]. Le rapport descriptif qui a accompagné la publication des résultats du recensement de 1950, identifie, comme suit, les éléments qui ont le plus affecté la qualité des opérations : inefficacité des agents recenseurs (insuffisance de la formation), organisation administrative peu satisfaisante, mauvaise compréhension des questions chez la plupart des enquêtés et, en conséquence, des questionnaires incorrectement remplis.

A l'exclusion de certains aspects des détails de la collecte, la technique d'enquête, l'exploitation de même que le choix des définitions et des nomenclatures, faisaient l'objet d'instructions de l'Institut National de Statistique (Lisbonne). Le Professeur Alves Morgado se référant aux recensements de 1940 et 1950, notait "... ces deux opérations censitaires sont dans leur ensemble identiques entre elles et calquées sur les recensements métropolitains en ce qui concerne l'organisation adoptée et les méthodes choisies" [8].

Ainsi, dans la plupart des recensements effectués, on observe une grande distorsion entre la méthodologie adoptée et les moyens d'actions des services régionaux de la colonie.

Il n'en demeure pas moins qu'en dépit de toutes ces limites les données obtenues sont parmi les meilleures de l'Afrique (notamment par comparaison avec les recensements des autres ex-colonies portugaises d'Afrique) (1).

#### 5) Statistiques du mouvement de la population et "concordance" des données.

La collecte des données statistiques sur le mouvement naturel a été mise en place d'une façon systématique depuis 1930. Les améliorations successives apportées font de ces données une source d'information appréciable (bien que le degré de couverture n'ait pas été, jusqu'à présent évalué). Le système de collecte est, dans tous ses aspects, identiques au schéma utilisé au Portugal. Le principal problème auquel se heurte la collecte de ces données (mouvements) est ici encore l'insuffisance des moyens de travail - techniques et budgétaires - dont ont disposé les services statistiques. Citons Nune A. Morgado, "... l'organisme central de statistique n'a pas actuellement la possibilité de procéder à des inspections

---

(1) Pour tester la fiabilité des recensements du Cap Vert, nous avons calculé l'indice de Whipple (1950) pour les différentes îles de l'archipel. Nous obtenons les valeurs suivantes (en pourcentage) :

Boa Vista, 111 - Brava, 123 - Fogo, 148 - Maio, 117 - S. Tiago, 144 - Sal, 108 - S. Nicolau, 118 - S. Vicente, 131 - et S. Antão, 167. Les îles les moins peuplées présentent les indices les plus bas ; pour les îles les plus peuplées (soit 80 % de la population) les valeurs varient entre 131 et 167 (moyenne nationale : 142), ce qui les situe dans le groupe de pays aux "données grossières".

Nous croyons, étant donné l'introduction de certains perfectionnements dans les recensements de 1960 et 1970, que la qualité des résultats a augmenté. En 1950, l'indice de Whipple plaçait le Cap Vert dans un groupe rassemblant des pays comme l'Algérie, le Brésil, le Sri Lanka, le Costa Rica, la Grèce, l'Union Sud Africaine, le Vénézuëla. A la même époque des pays comme la Bolivie, Chypre, l'Egypte, l'Equateur, l'ex-colonie de Guinée-Bissau, le Mexique, la Turquie, présentaient des "données très grossières - 175 et plus".

locales, c'est-à-dire la possibilité d'exécuter de contrôles directs de la cohérence des données collectées localement par des services administratifs qui ne sont pas spécialisés et sont en plus déjà surchargés de missions de toute sorte".

Les éléments concernant les mouvements migratoires ont comme point de départ l'enregistrement des mouvements des entrées et sorties par les autorités administratives. On retrouve les limitations et les réserves déjà présentées pour le mouvement physiologique : faible capacité d'action des services régionaux de statistique, inexistence des moyens techniques ... Les données sur les mouvements migratoires, en raison de diverses lacunes, ne permettent pas une observation continue. Entre 1900 et 1930 ne sont disponibles que les chiffres concernant les sorties. Depuis 1930, à l'exclusion de 1930 et 1932 le système de collecte a été normalisé et les chiffres concernent aussi bien les entrées que les sorties. Prenant comme base les données statistiques disponibles - naissances, décès, émigrants et retour (y compris l'émigration forcée pour S. Tomé et Príncipe), le tableau 23 nous présente, comparativement, les variations inter-censitaires et le solde des mouvements enregistrés :

TABLEAU 23 - CAP VERT - VARIATIONS DE LA POPULATION ET SOLDES DES MOUVEMENTS ENREGISTRES DE 1900 A 1980.

| Périodes    | Variations inter-censitaires (a) | Solde naturel | Solde migratoire | Solde global |
|-------------|----------------------------------|---------------|------------------|--------------|
| 1900 - 1910 | - 4 872                          | ---           | ---              | ---          |
| 1910 - 1920 | + 17 123                         | ---           | ---              | ---          |
| 1920 - 1930 | - 13 376                         | ---           | ---              | ---          |
| 1930 - 1940 | + 34 987                         | + 31 214      | + 525            | + 31 739     |
| 1940 - 1950 | - 31 769                         | - 29 134      | - 23 424         | - 52 558     |
| 1950 - 1960 | + 49 931                         | + 58 071      | - 20 273         | - 37 798     |
| 1960 - 1970 | + 72 669                         | + 68 328      | - 27 290         | + 41 038     |
| 1970 - 1980 | + 23 041                         | + 57 541      | - 52 084         | + 5 457      |

(a) De 1940 à 1970, population résidente.

NOTE : Voir le tableau n° 25 pour l'explication des données.

Faute de données suffisantes pour la période 1900 - 1930, le tableau suivant ne reprend les variations décennales que depuis lors : la période comprise entre 1900 et 1930 où les mouvements de la population sont très incomplets, les "variations à expliquer" depuis 1930 - effectifs recensés et estimés - sont présentées dans le tableau suivant :

TABLEAU 24 - CAP VERT - VARIATIONS ENTRE EFFECTIFS RECENSES ET ESTIMES DE 1930 A 1980.

| Périodes    | Variations (a) | % par rapport à la population recensée |
|-------------|----------------|----------------------------------------|
| 1930 - 1940 | + 3 248        | + 1,8                                  |
| 1940 - 1950 | - 20 789       | - 13,9                                 |
| 1950 - 1960 | + 12 133       | + 6,1                                  |
| 1960 - 1970 | + 31 631       | + 11,6                                 |
| 1970 - 1980 | + 17 584       | + 6,0                                  |

(a) Prenant comme base "l'équation de concordance".

Les variations enregistrées entre 1950 - 60 et 1960 - 70 trouvent très probablement leur explication dans l'augmentation du degré de couverture du mouvement naturel et l'amélioration du degré de qualité des recensements. Entre 1970 et 1980, même en considérant la signification de ces variations, il faut surtout tenir compte de l'éventuelle surévaluation du dénombrement de 1970 associée à une sous-évaluation des mouvements de retour et du mouvement naturel des capverdiens, dont nous avons déjà parlé. Cette hypothèse est, d'après nous la plus plausible.

### III. CONCLUSIONS.

1) Pour caractériser les travaux d'estimation et de recensement de la population du Cap Vert, il est possible, à notre avis de distinguer trois phases :

1ère période : évaluations administratives faites depuis la fin du XVIIIème siècle (1773) jusqu'à 1874, cinq ans avant la réalisation du 1er recensement de la population,

2ème période : les données tirées des recensements de la population depuis 1878 (1er recensement) jusqu'à 1930 (VIème recensement),

3ème période : la troisième et dernière phase qui concerne les quatre derniers recensements (1940, 1950, 1960 et 1970), particulièrement les dénombrements de 1960 et 1970.



Après le 5 juillet 1975 (date de l'indépendance nationale) il y a eu plusieurs tentatives d'amélioration des estimations de la population. Les besoins de la planification et de la reconstruction du pays ont dynamisé la recherche des données de base sur la population. Avec des objectifs nécessairement différents, tant les services du Plan et de l'Administration Interne que la Direction Nationale de la Statistique se sont penchés sur les mêmes méthodes d'estimation de la Population. Cependant, il reste toujours un travail de base à faire sur la collecte des données des mouvements de la population, pour permettre une actualisation permanente et cohérente des estimations. Bien qu'il existe depuis longtemps un service de collecte des mouvements naturels, il reste encore à faire une évaluation complète du mouvement des entrées et sorties (objectif que la statistique tente d'atteindre depuis peu). L'évaluation, soit des émigrants, soit des retours, reste pour le moment une des difficultés majeures à résoudre. Pour une population d'environ 300 000 personnes, l'existence d'une communauté émigrante de même taille, pose des problèmes importants au niveau de la collecte des données démographiques.

2) L'amélioration des estimations de la population (sexe, âge, niveau national et régional) passe, selon nous, par la réalisation des tâches suivantes :

a) Etant donné que le Gouvernement a exécuté un recensement de la population en 1980 (avec l'appui financier du Programme Africain des Recensements FNUAP), les efforts ont été prioritairement axés sur cette opération. Du succès du recensement dont la phase du dénombrement a été entièrement exécutée, dépend en grande partie la possibilité d'effectuer, dans l'avenir, des estimations sur une base solide et l'analyse de la problématique du Cap Vert ... C'est dans cette perspective que le projet de recensement de 1980 considère comme un objectif prioritaire, sur le plan démographique, l'évaluation indirecte des migrations et l'évaluation du degré de couverture et de la qualité des statistiques du mouvement de la population.

b) Parallèlement à la réalisation des recensements de la population, il convient de perfectionner et d'approfondir les statistiques courantes pour permettre des travaux d'actualisation (révision) et ainsi "maintenir vivantes" les données démographiques de 1980. Ainsi nous croyons qu'en matière de statistique courante, la priorité doit être accordée aux tâches suivantes :

- révision du plan d'exploitation des données sur les naissances et les décès (révision des instruments de collecte). Parallèlement, doit être évalué le degré de fiabilité des données disponibles ;
- mettre en place un système de collecte des données sur les mouvements de la population, ayant trait aux migrations internes et internationales ;
- collecte des données sur les mouvements d'entrées et de sorties du pays. L'organisation en est facilitée par le fait que toutes les sorties vers l'extérieur se font à partir seulement de deux aérodromes. Un système semblable de collecte est également envisageable entre les îles.
- exécution complémentaire des enquêtes démographiques, telles que, enquête fécondité, migration, mortalité, etc.

c) La révision du système statistique du pays et l'intérêt manifeste des autorités capverdiennes pour leurs problèmes démographiques, sont la certitude d'avoir dans un avenir très proche un programme de collecte qui tendra probablement vers un système intègre de collecte des données démographiques.

TABLEAU 25 - CAP VERT - MOUVEMENT DE LA POPULATION, NATUREL ET MIGRATOIRE, DE 1901 A 1980.

| Périodes      | Mouvement naturel |             |               | Mouvement "migratoire" |           |                  | Solde global |
|---------------|-------------------|-------------|---------------|------------------------|-----------|------------------|--------------|
|               | Décès             | Nés vivants | Solde naturel | Sorties (a)            | Entrées   | Solde migratoire |              |
| 1901-1910     | ---               | ---         | ---           | 18 229                 | 1 877 (b) | - 16 352         | ---          |
| 1911-1920     | ---               | ---         | ---           | 29 010                 | 4 716 (b) | - 24 294         | ---          |
| 1921-1930     | ---               | ---         | ---           | 6 978                  | 1 555 (b) | - 5 423          | ---          |
| 1931-1940     | 39 395            | 70 609      | + 31 214      | 5 571                  | 6 096     | + 525            | + 31 739     |
| 1941-1950     | 82 078            | 52 944      | - 29 134      | 32 232                 | 8 808     | - 23 424         | - 52 558     |
| 1951-1960     | 26 402            | 84 473      | + 58 071      | 50 866                 | 30 593    | - 20 273         | + 37 798     |
| 1961-1970     | 27 877            | 95 205      | + 68 328      | 75 326                 | 48 036    | - 27 290         | + 41 038     |
| 1971-1975     | 15 798            | 43 499      | + 27 701      | 81 285                 | 50 451    | - 30 834 (d)     | - 3 133      |
| 1976-1980 (e) | 42 290            | 12 450      | + 29 840 (c)  | 96 300                 | 75050     | - 21 250         | + 8 590      |

Sources : [12, 13, 14]

NOTES : (a) - Y compris l'émigration volontaire ou libre et l'émigration forcée (notamment vers S. Tomé et Príncipe). Depuis 1970 nous n'avons retenu que les mouvements aux frontières fournis par la D.G.E.

(b) - Ne comprend que les retours de S. Tomé et Príncipe

(c) - Les nés vivants et les décès de 1979 et 1980 ont été calculés à partir de la moyenne enregistrée entre 1976 et 1978.

(d) - Les valeurs des années 1974 et 1975 d'une part et 1976, 1979 et 1980 d'autre part ont été calculées respectivement à partir des valeurs moyennes des entrées et sorties enregistrées en 1971 - 1973 et 1977 - 1978.

Sources : Direction générale de la statistique (D.G.E.)

(e) - En 1980 sont inclus les cinq premiers mois de l'année.

TABLEAU 26 - CAP VERT - EVOLUTION DE LA POPULATION RESIDENTE, TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DE 1807 A 1980 ( % ET DENSITE ).

| Années<br>31 décembre | Effectifs | Taux d'accroissement annuel<br>moyen % | Densité (a)<br>h/km2 |
|-----------------------|-----------|----------------------------------------|----------------------|
| 1 773                 | 50 000    |                                        | 12,55                |
| 1 807                 | 58 400    | + 0,46                                 | 14,65                |
| 1 826                 | 55 600    | - 0,26                                 | 13,95                |
| 1 832                 | 60 000    | + 1,28                                 | 15,06                |
| 1 834                 | 55 800    | - 3,56                                 | 14,00                |
| 1 861                 | 89 310    | + 1,76                                 | 22,41                |
| 1 864                 | 97 009    | + 2,79                                 | 24,34                |
| 1 867                 | 67 357    | - 11,45                                | 16,90                |
| 1 871                 | 76 053    | + 3,08                                 | 19,08                |
| 1 874                 | 90 710    | + 6,05                                 | 22,76                |
| 1 878                 | 99 317    | + 2,29                                 | 24,92                |
| 1 890                 | 127 390   | + 2,10                                 | 31,97                |
| 1 900                 | 147 424   | + 1,47                                 | 36,99                |
| 1 910                 | 142 552   | - 0,34                                 | 35,77                |
| 1 920                 | 159 675   | + 1,14                                 | 40,07                |
| 1 930                 | 146 299   | - 0,87                                 | 36,71                |
| 1 940                 | 181 740   | + 2,19                                 | 45,61                |
| 1 950                 | 149 971   | - 1,90                                 | 37,63                |
| 1 960                 | 199 902   | + 2,92                                 | 50,16                |
| 1 970                 | 272 571   | + 3,15                                 | 68,40                |
| 1 980                 | 295 612   | + 0,85                                 | 74,18                |

(a) La surface considérée n'englobe que les îles habitées : 3 985 km2.

TABLEAU 27 - CAP VERT - EVOLUTION DE LA POPULATION RESIDENTE PAR ILE ET "FREGUESIA"  
EN 1940, 1950, 1960, 1970 et 1980 POUR LES DEUX SEXES

| DIVISION ADMINISTRATIVE |                        | 1940    | 1950    | 1960    | 1970    | 1980    |
|-------------------------|------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Iles                    | "Freguesias"           |         |         |         | (a)     | (b)     |
| BOA VISTA               | S. Isabel              | 2 013   | 2 265   | 2 449   | 2 737   | 2 628   |
|                         | S. Joao Baptista       | 766     | 720     | 814     | 790     | 769     |
|                         | total                  | 2 779   | 2 985   | 3 263   | 3 527   | 3 397   |
| BRAVA                   | N. Sa. do Monte        | 2 851   | 2 632   | 2 906   | 2 757   | 2 622   |
|                         | S. Joao Baptista       | 5 677   | 5 305   | 5 719   | 5 091   | 4 362   |
|                         | total                  | 8 528   | 7 937   | 8 625   | 7 848   | 6 984   |
| FOGO                    | N. Sa da Conceição     | 6 318   | 5 262   | 7 432   | 9 133   | 10 061  |
|                         | N. Sa da Ajuda         | 6 055   | 4 512   | 6 467   | 7 087   | 7 493   |
|                         | S. Lourenço            | 7 563   | 5 901   | 8 777   | 9 821   | 9 884   |
|                         | S. Catarina            | 3 086   | 1 097   | 2 939   | 3 551   | 3 677   |
|                         | total                  | 23 022  | 17 582  | 25 615  | 29 592  | 31 115  |
| MAIO                    | N. Sa da Luz           | 2 237   | 1 924   | 2 680   | 3 451   | 4 103   |
| SAL                     | N. Sa das Dores        | 1 121   | 1 838   | 2 608   | 5 642   | 6 006   |
| SANTIAGO                | N. Sa da Graça         | 9 390   | 10 084  | 14 475  | 24 883  | 39 794  |
|                         | N. Sa da Luz           | 1 219   | 1 100   | 1 722   | 2 905   | 3 277   |
|                         | S. Nome de Jesus       | 1 294   | 1 247   | 1 518   | 2 141   | 2 767   |
|                         | S. Nicolau Tolentino   | 5 031   | 3 763   | 5 479   | 7 206   | 7 864   |
|                         | S. Joao Baptista       | 1 274   | 985     | 1 678   | 2 914   | 3 494   |
|                         | S. Catarina            | 20 166  | 14 581  | 22 878  | 31 673  | 32 743  |
|                         | S. Salvador do Mundo   | 6 682   | 4 847   | 7 329   | 10 247  | 8 458   |
|                         | S. Lourenço dos Orgãos | 5 961   | 4 230   | 6 314   | 8 574   | 6 840   |
|                         | S. Tiago Maior         | 7 525   | 5 338   | 8 054   | 12 552  | 16 223  |
|                         | S. Amaro Abade         | 7 885   | 6 094   | 8 316   | 11 902  | 12 088  |
|                         | S. Miguel              | 10 955  | 7 128   | 10 824  | 14 361  | 12 375  |
|                         | total                  | 77 382  | 59 384  | 88 587  | 129 358 | 145 923 |
| SANTO ANTÃO             | S. Antonio das Pombas  | 5 845   | 5 370   | 6 024   | 8 026   | 7 991   |
|                         | S. André               | 4 347   | 2 778   | 3 972   | 5 333   | 4 165   |
|                         | S. Joao Baptista       | 6 019   | 4 787   | 6 711   | 8 360   | 9 170   |
|                         | N. Sa do Livramento    | 1 706   | 1 543   | 1 512   | 2 011   | 1 867   |
|                         | N. Sa do Rosario       | 7 388   | 6 036   | 6 359   | 8 379   | 7 639   |
|                         | S. Crucifixo           | 6 573   | 5 339   | 6 035   | 8 522   | 8 796   |
|                         | S. Pedro Apostolo      | 4 099   | 2 526   | 3 340   | 4 285   | 3 570   |
|                         | total                  | 35 977  | 28 379  | 33 953  | 44 916  | 43 198  |
| S.NICOLAU               | N. Sa do Rosário       | 11 752  | 8 177   | 11 188  | 13 322  | 11 444  |
|                         | N. Sa da Lapa          | 3 094   | 2 189   | 2 678   | 2 958   | 2 131   |
|                         | total                  | 14 846  | 10 366  | 13 866  | 16 280  | 13 575  |
| S.VICENTE               | N. Sa da Luz           | 15 848  | 19 576  | 20 705  | 31 586  | 41 311  |
| TOTAL GENERAL           |                        | 181 740 | 149 971 | 199 902 | 272 200 | 295 612 |

(a) Une différence de 371 personnes sépare la somme des "freguesias" totale du pays

(b) Données provisoires du dénombrement du 2 juin 1980

TABLEAU 28 - CAP VERT - DONNEES PROVISOIRES DU RECENSEMENT DU 2 JUIN 1980.  
POPULATION RESIDENTE SELON LE SEXE, NOMBRE DE FAMILLES ET  
DE LOGEMENTS PAR "FREGUESIA".

| Divisions administratives<br>îles et concelhos | Population résidente |         |         | Nombre de<br>familles | Nombre de<br>logements |
|------------------------------------------------|----------------------|---------|---------|-----------------------|------------------------|
|                                                | Ensemble             | Hommes  | Femmes  |                       |                        |
| BOAVISTA                                       | 3 397                | 1 671   | 1 726   | 760                   | 782                    |
| BRAVA                                          | 6 984                | 3 199   | 3 785   | 1 489                 | 1 752                  |
| FOGO                                           | 31 115               | 14 239  | 16 876  | 6 167                 | 6 108                  |
| MAIO                                           | 4 103                | 1 866   | 2 237   | 845                   | 848                    |
| SAL                                            | 6 006                | 3 006   | 3 000   | 1 256                 | 1 359                  |
| SANTIAGO                                       |                      |         |         |                       |                        |
| Praia                                          | 57 196               | 26 956  | 30 240  | 10 706                | 10 486                 |
| S. Catarina                                    | 41 201               | 17 963  | 23 238  | 8 246                 | 8 333                  |
| S. Cruz                                        | 23 063               | 10 638  | 12 425  | 4 537                 | 4 476                  |
| Tarrafal                                       | 24 463               | 10 288  | 14 175  | 4 926                 | 5 073                  |
| Total                                          | 145 923              | 65 845  | 80 078  | 28 415                | 28 368                 |
| SAN ANTAO                                      |                      |         |         |                       |                        |
| Paul                                           | 7 991                | 3 993   | 3 998   | 1 403                 | 1 378                  |
| Porto Novo                                     | 13 335               | 6 652   | 6 683   | 2 475                 | 2 618                  |
| Ribeira Grande                                 | 21 872               | 10 716  | 11 156  | 4 242                 | 4 217                  |
| Total                                          | 43 198               | 21 361  | 21 837  | 8 120                 | 8 213                  |
| SAN NICOLAU                                    | 13 575               | 6 480   | 7 095   | 2 787                 | 2 818                  |
| SAN VICENTE                                    | 41 311               | 19 062  | 22 249  | 8 781                 | 8 758                  |
| TOTAL GÉNÉRAL                                  | 295 612              | 136 729 | 158 883 | 58 620                | 59 006                 |

Source : [20].

### BIBLIOGRAPHIE

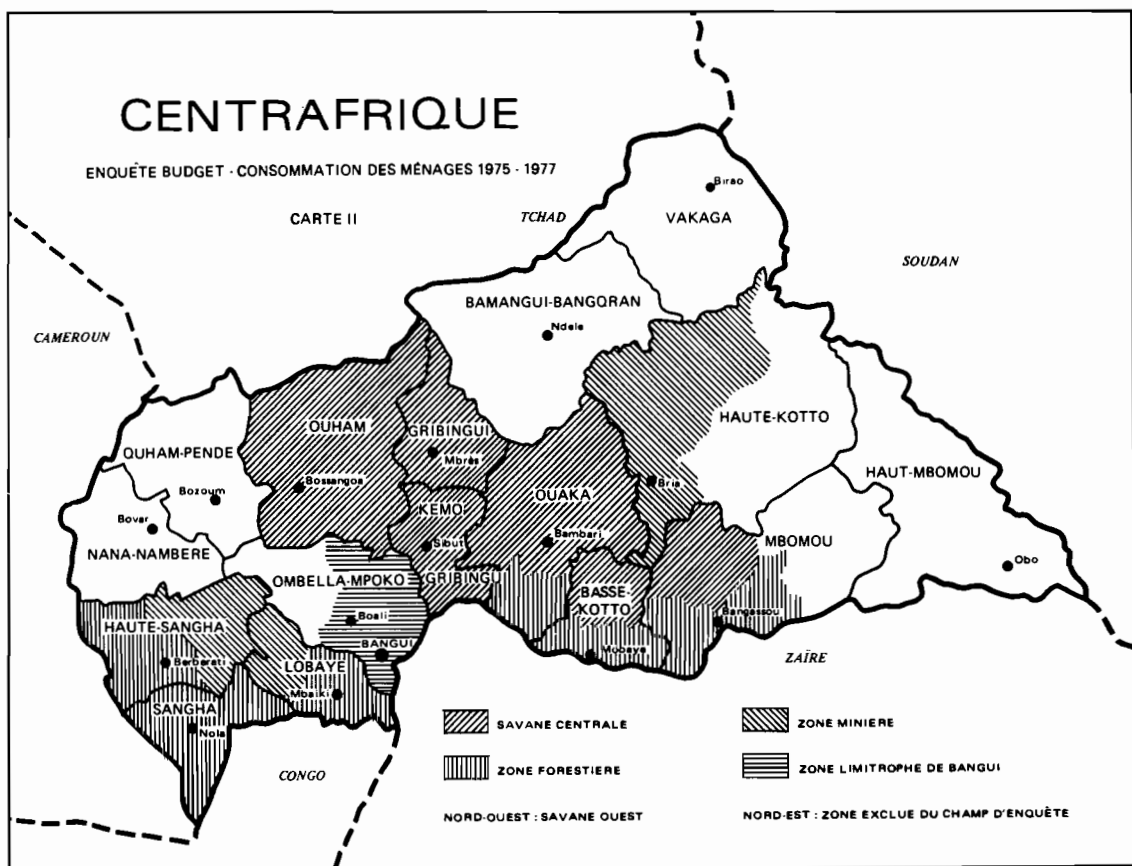
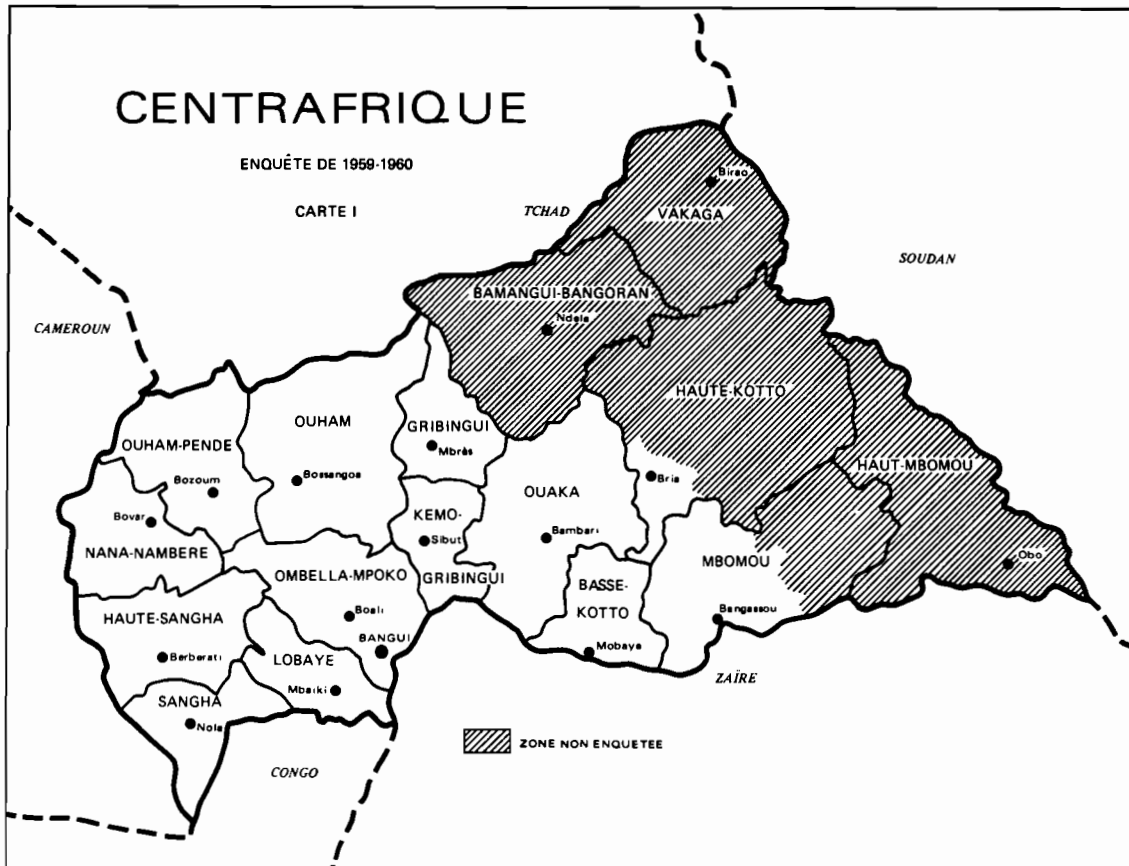
- 1.- BRITO (E.), "A população de Cabo Verde no século XX", Agencia Geral do Ultramar, 1963, Lisboa, 79 p.
- 2.- CARREIRA (A.), "Migrações nas Ilhas de Cabo Verde", Universidade Nova de Lisboa, serie Investigação, 1977, Lisboa, 334 p.
- 3.- CARREIRA (A.), "Cabo Verde, classes Sociais, Estrutura Familiar e Migrações, Biblioteca Ulmeiro nº 9, 1977, Lisboa, 79 p.
- 4.- FRANCINI (M.), "Almanach Portugès", 1826.
- 5.- LESSA (A.) et RUFFIE (J.), "Estudos, Ensaios e Documentos nº 32, 1960, Serontologia das Ilhas de Cabo Verde, 2e edition, Lisbonne.
- 6.- LOPES DE LIMA, "Ensaio sobre estatística das Possessões Portuguezas" 1844.
- 7.- Mémoire statistique sur les îles du Cap Vert, écrit en 1807 in." O Investigador Portugues" C... I T I.1811,
- 8.- MORGADO (N.A.), Rev.Centro de Estudos Demograficos CED,nº 9.
- 9.- R.G.P. VIII, volume I, p.III, Impre Nacional de Cabo Verde, 1945.
- 10.- SARMENTO (A.), MORAIS (J.J.P.), MORGADO (N.A.), "A população de Cabo Verde", Centro de Estudos Politico Sociais, Lisboa, 1957, 41 p.

### SOURCES STATISTIQUES

- 11.- Anuario estatístico dos domínios ultramarinos portugueses : recensements de 1878, 1890, 1900.
- 12.- Annuaire statistique de l'Outre Mer.
- 13.- Annuaire statistique du Cap Vert, années I-XIX (1933-1952).
- 14.- Bulletin trimestriel de statistique, année I-XXI.
- 15.- Estatística Geral de Cabo Verde : recensements de 1910, 1920 et 1930.
- 16.- Recensement de 1940, 1945 vol.I, 1948 vol.II et III.
- 17.- Recensement de 1950, vol.I.
- 18.- Recensement de 1960, 1975, Comissao para os inquéritos agricolas do Ultramar, Lisboa.
- 19.- Recensement de 1970, données provisoires.
- 20.- Recensement de 1980, données provisoires.

# CENTRAFRIQUE

DANIEL PANTOBE





## C E N T R A F R I Q U E

### I. INTRODUCTION.

La République Centrafricaine est un pays sans littoral de l'Afrique Equatoriale.

D'une superficie d'environ 623 000 km<sup>2</sup> elle est limitrophe du Cameroun à l'Ouest, du Tchad au Nord, du Zaïre et du Congo au Sud, du Soudan à l'Est.

Son relief se résume en un vaste plateau dorsal orienté d'Est en Ouest, d'une altitude moyenne de 300 à 500 mètres, bordé au Nord-Ouest à la limite du plateau Camerounais de l'Adamaoua par le massif du Yadé, au Nord-Est par le massif du Fertyt (environ 1 400 m). De nombreux cours d'eau qui ont donné leur nom à presque toutes les circonscriptions administratives du pays prennent leur source sur ce plateau et s'écoulent au Nord vers le bassin du Chari et le lac Tchad, au Sud vers celui de l'Oubangui et du M'Bomou. A l'extrême Est la frontière avec le Soudan suit la ligne de partage des eaux avec le bassin du Nil.

C'est cette situation qui explique le nom d'Oubangui-Chari donné à cette ancienne colonie française.

L'écologie est directement fonction du régime des précipitations marqué par une saison sèche et une grande saison des pluies plus ou moins nettement différenciées selon la latitude. La saison sèche dont le mois médian est janvier voit sa durée s'accroître au fur et à mesure que l'on remonte vers les régions septentrionales. Les pluies qui commencent vers mars et s'achèvent en novembre sont les plus abondantes en août et en septembre dans toutes les régions. Leur hauteur annuelle varie entre 1 000 et 1 600 mm. Le climat est donc équatorial au Sud, intertropical dans la région centrale et sub-Sahélien dans l'extrême Nord. A part les zones forestières méridionales, une savane plus ou moins arborée occupe la plus grande partie du territoire.

Ce pays qui a officiellement accédé à l'indépendance le 13 août 1960 bien que la République Centrafricaine ait été proclamée dès le 1er décembre 1958, a été classé par l'Assemblée Générale des Nations-Unies dans le groupe des Pays les Moins Avancés (PMA).

Le PNB par habitant selon les estimations officielles est passé entre 1977 et 1980 de 56 760 F CFA à 46 180 F en prix constants. Il est actuellement estimé à environ 300 \$ US en prix courants. Les Centrafricains qui vivent en majorité dans des villages de moins de 200 habitants alignés le long des routes se consacrent pour l'essentiel à l'agriculture d'auto-subsistance. La principale culture vivrière est le manioc sauf au Nord-Est où le mil constitue la base de l'alimentation. Selon une enquête sur le budget et la consommation des ménages de 1975-1977, la ration alimentaire quotidienne du Centrafricain moyen s'élevait à environ 1 635 calories.

L'élevage s'est développé à l'Ouest et au Centre-Est mais la trypanosomiase en freine les progrès. Le troupeau actuel d'environ 1 000 000 de têtes est entretenu par les éleveurs nomades Bororos.

La Centrafrique exporte du café, du bois, des diamants ainsi que du coton et du tabac. L'enclavement est un facteur défavorable au développement. Le port de Pointe-Noire au Congo est à 1 800 km de Bangui ; Douala, au Cameroun à 1 400 km.

Membre de l'UDEAC (Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale) avec la République Populaire du Congo, la République Unie du Cameroun, la République Gabonaise, la République Centrafricaine fait partie de la Convention de Lomé entre les pays ACP et la CEE. Sa monnaie est le Franc CFA (Communauté Financière Africaine).

## II. SOURCES DES DONNEES SUR LA POPULATION.

Divers indices archéologiques montrent que les origines du peuplement de la savane centrafricaine se perdent dans la nuit des temps. On a exhumé des outils de la Pebble culture, des traces de la technologie lithique sangoenne originaire de l'Afrique Orientale. Actuellement un chercheur étudie depuis de nombreuses années la civilisation mégalithique de Bouar (Nana-Manbéré).

Des facteurs historiques plus que géographiques expliquent la localisation actuelle des populations.

Pour la période historique récente, la configuration présente du peuplement montre qu'il a été marqué par de nombreuses migrations, chocs de populations, invasions dont la dernière en date fut la colonisation française qui a débuté dans le dernier quart du 19ème siècle. En Centrafrique la répartition ethnique à l'époque était à peu près celle qu'on observe actuellement. Bayas et Mandjia à l'Ouest, Bandas au Centre voisinant avec les groupes riverains de l'Oubangui (Banziri, Sango, Yakoma, ...). A l'Est, sur les rives du MBomou, Nzakaras et Zandés. La zone Nord et Nord-Est, actuellement presque vide d'habitants, était sans doute peuplée de tribus Bandas qui ont été décimées par les razzais des "Sultans" esclavagistes du Dar-El-Kouti au Nord (dont les plus célèbres furent Senoussi et Rabah), Nzakaras et Zandés au Sud. Les plus fameux Bangassou, Rafaï, Zemio, ont légué leur nom aux villes de la région.

### 1) Avant l'indépendance.

En 1906, le Ministère des Colonies à Paris évaluait la population de l'Oubangui-Chari à 2 millions d'habitants ; Georges Bruel [1 p.350], administrateur des Colonies, ancien chef du service géographique de l'AEF de 1909 à 1911 l'estimait pour 1911 à 1 375 000 habitants à partir des 407 900 personnes recensées (hormis les enfants) dans les zones effectivement contrôlées par la France, zones qui, dans les premières années de la colonisation ne couvraient qu'une faible partie du territoire. Notons qu'à cette date, la superficie de la Colonie était sensiblement inférieure à la superficie actuelle de la République Centrafricaine étant donné qu'une partie du territoire avait été cédée à l'Allemagne par la Convention du 4 novembre 1911.

Les recensements administratifs des populations centrafricaines ont été organisés dès les toutes premières années de la colonisation dans les zones "pacifiées" et de ce fait soumises à l'impôt. Dans les zones où les autorités françaises exerçaient "une certaine influence" elles procédaient à des évaluations indirectes à partir des renseignements obtenus par leurs agents autochtones. Les contrées insoumises où elles ne pénétraient qu'accidentellement et les armes à la main faisaient l'objet de supputations assez arbitraires. Le recensement était cependant suivi attentivement dans les circonscriptions où il était organisé, comme le montre l'extrait de lettre reproduit en annexe 1 et qui date de 1910.

Les recensements administratifs constituèrent la seule source de données d'ensemble sur la population de la République Centrafricaine jusqu'à l'Enquête Démographique par sondage de 1959-1960.

## 2) Après l'indépendance.

A ce moment, les opérations de collecte vont se multiplier.

- sources principales : l'enquête démographique 1959-1960 couplée avec l'enquête agricole 1960-1961, le recensement général du 8 au 22 décembre 1975, l'enquête Budget-Consommation de 1976-1977 ;
- sources secondaires : il s'agit des recensements administratifs améliorés dits "exhaustifs" ou "instantanés", des enquêtes agricoles par sondage, des comptages des grandes endémies.

### a) Les recensements administratifs améliorés.

Après l'indépendance surtout entre 1960 et 1970 le gouvernement de la République Centrafricaine a cherché à établir un recensement administratif amélioré destiné à remplacer l'ancien système des monographies de villages. Ce nouveau recensement avait été expérimenté dans la région centre lors des opérations préparatoires des enquêtes par sondage de 1959-1961.

Dans cette nouvelle formule le cahier de recensement fait place à des bulletins individuels regroupés dans des bordereaux de concession eux-mêmes réunis dans un dossier de village.

Dans le bulletin individuel étaient relevés l'état civil complet, les charges de famille, l'activité économique, le degré d'instruction ; les cultures pratiquées et les armes à feu détenues étaient également recensées.

L'objectif poursuivi par ces "recensements exhaustifs" était de constituer un sommier de l'état civil de façon à délivrer les actes de naissance et de décès lors des mises à jour annuelles. Egalement d'établir les listes électorales, les états d'effectifs militaires, enfin, d'aider à la planification économique et sociale.

La méthode de recensement consistait à balayer le territoire de village en village. Le recensement se faisait case par case pour les seuls résidents. Il était prévu que les agents recenseurs et un contrôleur devaient pouvoir dénombrer environ 20 000 personnes en une durée comprise entre 3 et 5 mois.

Plusieurs recensements "exhaustifs" de ce type furent entrepris; outre celui de 1959 dans la région centre, il y eut celui de 1961-1963 qui ne fut pas terminé. Son seul intérêt était de donner des chiffres pour la région Est non enquêtée en 1959-1960, malheureusement le district de NDélé (actuellement Bamingui Bangoran) n'a pas été recensé. On trouve ensuite les recensements dits "instantanés" de 1965 et 1968 sur lesquels il est impossible de trouver la moindre information méthodologique sauf qu'ils n'ont eu rien d'instantané.

Ces opérations permirent de fixer officiellement l'effectif de la population centrafricaine à 2 088 000 habitants en 1965 (Bangui, 237 971) et 2 255 536 en 1968 (Bangui : 301 793). On estime généralement que les chiffres réellement obtenus furent augmentés de 50 % pour Bangui et de 25 % pour le reste du pays.

C'est de cette époque que datent les premières manifestations de l'athmosphère d'inflation démographique qui fera sentir ses effets tout au long de la période sous revue dans cette note.

b) Les enquêtes agricoles.

Depuis 1963, existe une enquête annuelle agricole par sondage dont les résultats ont été régulièrement publiés de 1963 à 1981.

Ces enquêtes donnent des estimations de la population vivant dans les zones rurales sauf, la plupart du temps, celles de la région Est. La ville de Bangui et les communes d'élevage sont aussi exclues du domaine d'étude. Ceci rend les chiffres obtenus peu utilisables étant donné les incertitudes concernant la population de ces zones. D'autre part, les erreurs d'échantillonnage n'ont pas été négligeables. Ces enquêtes utiles, en ce qui concerne l'agriculture, ne sont que de peu de secours pour le sujet qui nous occupe. Le recensement mondial de l'agriculture de 1973 réalisé en Centrafrique présente à peu près les mêmes inconvénients.

c) Les comptages des Grandes Endémies.

Cette source n'apporte rien de bien nouveau car les équipes mobiles utilisent dans leurs prospections médicales les chiffres des recensements administratifs pour évaluer leur taux de fréquentation. Pour certaines zones il est vraisemblable que leurs chiffres sont meilleurs que ceux du recensement administratif, pour d'autres non, tout dépend de la fréquentation qui tend d'ailleurs à baisser régulièrement. D'autre part, si à une certaine époque l'ensemble du territoire était couvert en deux ans, cette durée tend à s'allonger notablement depuis quelques années.

Le tableau 29 donne les résultats bruts des différentes collectes administratives et statistiques qui se sont déroulées sur le territoire centrafricain jusqu'en 1975.

TABLEAU 29 - CENTRAFRIQUE - EVOLUTION DE LA POPULATION AU 31 DECEMBRE DE CHAQUE ANNEE ENTRE 1906 ET 1976.

| ANNEE | EFFECTIFS<br>(milliers) | ANNEE | EFFECTIFS<br>(milliers) | ANNEE | EFFECTIFS<br>(milliers) |
|-------|-------------------------|-------|-------------------------|-------|-------------------------|
| 1906  | 2 000 (1)               | 1950  | 1 075,1                 | 1960  | 1 227,2                 |
| 1911  | 1 375 (2)               | 1951  | 1 078,8                 | 1961  | 1 244,8                 |
| 1921  | 756                     | 1952  | 1 088,8                 | 1962  | 1 279,6 (8)             |
| 1926  | 857                     | 1953  | 1 089,0                 | 1963  | 1 306,0 (8)             |
| 1931  | 871                     | 1954  | 1 098,9                 | 1964  | 1 338,0                 |
| 1936  | 940                     | 1955  | 1 113,7                 | 1965  | 2 088,0 (9)             |
| 1939  | 975,8                   | 1956  | 1 134,6                 | 1966  | 1 437,0 [4]             |
| 1944  | 1 054,7                 | 1957  | 1 139,5                 | 1968  | 2 255,0 (10)            |
| 1945  | 1 039,0                 | 1958  | 1 171,2                 | 1975  | 1 833,3 (11)            |
| 1946  | 1 069,7                 | 1959  | 1 187,1 (3)             |       | 1 822,4 (12)            |
| 1947  | 1 062,0                 |       | 968,9 (4)               |       | 1 817,8 (13)            |
| 1948  | 1 073,4                 |       | 1 016,9 (5)             |       | 2 057,0 (14)            |
| 1949  | 1 067,0                 |       | 1 154,9 (6)             | 1976  | 2 088,0 (15)            |
|       |                         |       | 1 202,9 (7)             |       | 1 771,7 (16)            |

(1) Première évaluation du Ministère des Colonies.

(2) Estimation de G. Bruel

(3) Recensement administratif.

(4) Enquête de 1959-1960 ; population présente effectivement enquêtée.

(5) Enquête de 1959-1960 ; population résidente effectivement enquêtée.

(6) Enquête de 1959-1960 ; population présente y compris les zones non enquêtées.

(7) Enquête de 1959-1960 ; population résidente y compris les zones non enquêtées (chiffre officiellement retenu)

(8) Recensement général de 1961-1963.

(9) Recensement instantané de 1965 surestimé ; 4 donne 1 370,0.

(10) Recensement instantané de 1968 - surestimé.

(11) Recensement de 1975 ; population présente et population comptée à part au 15 décembre.

(12) Recensement de 1975 ; population présente totale brute au 15 décembre

(13) Recensement de 1975 ; population présente corrigée des biais du sondage rural au 15 décembre.

(14) Recensement de 1975 ; population présente au 31 décembre, chiffre officiel.

(15) Recensement de 1975 ; population résidente au 31 décembre, chiffre officiel.

(16) Enquête budget consommation estimation de la population du domaine d'étude au 30 janvier.

### III. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES.

Nous nous limiterons aux sources principales

#### 1) Avant l'indépendance.

Les statistiques de population pour l'ensemble du pays étaient obtenues à partir de la compilation des résultats des recensements administratifs (annuels en principe), annexés aux rapports économiques des chefs de district. L'état de la population était connu à partir des monographies de villages (ou registres de population, ou cahiers de village) mis à jour au cours de tournées. Comme la périodicité de ces tournées était variable, sous un même total figuraient fréquemment les chiffres d'années antérieures pouvant aller, jusqu'à 5 ans dans certains cas. En République Centrafricaine cependant, les faiblesses bien connues des recensements administratifs ont été aggravées par les incessantes modifications des limites administratives du pays, tant externes qu'internes.

En ce qui concerne les pays limitrophes qui n'étaient pas sous la souveraineté française, les problèmes avec l'Angleterre et la Belgique ont été réglés entre 1885 et 1908 (1). Par contre avec les territoires voisins du Tchad et du Moyen Congo qui faisaient partie de l'AEF, les frontières changèrent constamment. Des portions frontalières de chacun de ces territoires furent administrées suivant les époques par l'une ou l'autre des colonies.

A l'intérieur les limites des circonscriptions administratives et leur appellation changeaient constamment. PENEL [8] a pu calculer qu'en 54 ans de 1904 à 1958 il y eut au total dans l'Oubangui Chari 239 textes portant modification des limites et appellations d'une ou plusieurs circonscriptions administratives, soit en moyenne plus de 4 par an. Seules huit années n'ont pas vu de textes ordonnant des modifications territoriales : 1908, 1924, 1927, 1941, 1942, 1949, 1953 et 1955. Après la seconde guerre mondiale les limites extérieures se stabiliseront seulement vers 1950. Les modifications intérieures se poursuivront après l'indépendance. Les dernières datent de 1976-1977.

Il est clair que les recensements administratifs ne pouvaient que pâtir de ces désordres dans un pays où nombreux sont les villages qui portent le même nom, mais encore où la mobilité des lieux de peuplement est très grande. Plusieurs dizaines de villages disparaissent, sont créés, changent de nom et/ou de circonscription administrative chaque année.

---

(1) Mis à part la Convention du 4 novembre 1911 restée en vigueur jusqu'en 1918, et qui reconnaissait l'autorité de l'Allemagne sur environ 46.000 km<sup>2</sup> de l'Ouest de l'Oubangui-Chari.

Les accords franco-britannique de 1889 et franco-belge de 1894 avaient permis de fixer les frontières Est avec le Soudan et Sud avec le Congo Belge (le Zaïre actuel).

## 2) Après l'indépendance

### a) L'enquête démographique de 1959-1960.

\* Le calendrier des passages sur le terrain de cette opération couplée avec l'enquête agricole 1960-1961 a été le suivant :

- Région Centre Oubangui du 6 juillet au 30 octobre 1959,
- Région Ouest, avril 1960 au 30 juillet 1960.

\* La méthode était celle d'un sondage aléatoire à deux degrés avec stratification du domaine d'étude selon l'ethnie et les cultures pratiquées : l'échantillon démographique correspondant au premier degré de sondage, l'échantillon agricole au second degré.

La base de sondage était constituée par la liste des villages du pays, mise à jour pendant le premier semestre de 1959 lors de l'expérimentation d'un nouveau type de recensement administratif "amélioré".

L'échantillon comptait environ 102 000 personnes sur les 960 000 estimées par le recensement administratif amélioré pour l'ensemble du domaine d'étude. Il a été tiré après constitution d'unités primaires de 250 personnes ce qui a nécessité le regroupement des villages de petite taille (les plus nombreux) et la division de ceux de grande taille.

\* Le champ de l'enquête se limitait aux zones précitées. En étaient exclues la ville de Bangui et toute la région Est, c'est-à-dire les actuelles préfectures du Bamingui-Bangoran, de la Vakaga, de la Haute-Kotto (sauf la sous-préfecture de Bria), le Haut-MBomou, la sous-préfecture de Rafaï, soit plus de 264 000 km<sup>2</sup> sur les 622 436 qu'en compte le territoire.

Etaient aussi exclus divers groupes nomades tels les pygmées Babingas et les éleveurs Bororos des districts de la région centre (Bambari, Ippy, Alindao, Mobaye) et Ouest (Bouar, Baboua, Bocaranga).

Les résultats publiés par zone d'habitat (centres et brousse) et par région (Centre, Fleuve, Ouest) sont globalement les suivants au 31/12/1959.

#### Zone enquêtée :

|                          |           |         |
|--------------------------|-----------|---------|
| . résidents présents     | 964 040   |         |
| . résidents absents      | 52 870    |         |
| - Population de droit    | 1 016 910 |         |
| . de passage (visiteurs) |           | 4 900   |
| - Population de fait     |           | 968 940 |

#### Zones non enquêtées :

|                   |           |
|-------------------|-----------|
| . ville de Bangui | 80 000    |
| . région Est      | 66 000    |
| . Nomades, divers | 40 000    |
| TOTAL             | 186 000   |
| TOTAL GENERAL     | 1 202 910 |

1 154 940

Les chiffres retenus pour les zones non enquêtées sont en principe ceux du recensement administratif amélioré augmentés de 6 % qui est le taux global de sous-estimation du recensement administratif précédent mis en évidence par l'enquête.

En définitive l'enquête démographique de 1959-1960 n'a porté que sur environ 60 % du territoire et 80 % de la population de la République Centrafricaine.

Pour évaluer la pertinence du chiffre avancé (1 200 000) il faut juger de la validité du chiffre fourni pour la zone enquêtée et celle des estimations faites pour les zones non enquêtées.

\* Les facteurs susceptibles d'avoir influé sur la qualité de la collecte résultent de la combinaison de la réalisation de l'enquête en deux fois, sa durée, 114 jours pour la région centre, 90 jours pour l'Ouest son couplage avec l'enquête agricole qui a conduit à opérer pendant la saison des pluies. Cette période est celle où les déplacements sont les plus difficiles mais aussi celle où une partie non négligeable de la population des villages et des plus gros centres se disperse pour aller cultiver ses champs, chasser, pêcher.

Le rapport provisoire d'enquête pour la région Centre-Oubangui fait état de cette grande mobilité. Il évaluait à 15 % la proportion des habitants possédant deux lieux de résidence. Ainsi Bambari, Alindo, Bangassou, ... possédaient une population flottante qui vers le mois de juillet rejoignait des villages de culture semi-permanents afin de s'épargner de longues marches.

Il est certain que l'ensemble de ces facteurs a joué un rôle dans la différence observée entre le chiffre des résidents absents et celui des visiteurs. Ce qui dénote des erreurs dans la collecte étant donné la faible proportion des Centrafricains à quitter leur pays. En effet, 2,8% des résidents absents ont été déclarés être hors de la République Centrafricaine. Si donc on est certain que les visiteurs qui représentent 9,2% des résidents absents ont été mal recensés, il est très probable qu'il y eut aussi des omissions et des doubles comptes sans toutefois pouvoir dire lesquels l'ont emporté.

Les zones non enquêtées de la région Est font l'objet du tableau suivant dans lequel on donne les résultats des recensements administratifs de 1954 à 1962. Les superficies de 1975 valables pour 1959-1960 y sont indiquées.

TABLEAU 30 - CENTRAFRIQUE - RESULTATS DES RECENSEMENTS ADMINISTRATIFS DE 1954 A 1962 (milliers).

| Districts | Superficie km <sup>2</sup> | 1954 | 1955 | 1956 | 1957 | 1958 | 1959 | 1960 | 1961 | 1962 |
|-----------|----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| NDELE     | 58 200                     | 17,9 | 17,5 | 19,1 | 17,2 | 17,1 | 17,0 | 18,6 | 18,6 | 18,6 |
| BIRAO     | 45 500                     | 7,7  | 7,7  | 7,1  | 7,7  | 8,0  | 7,8  | 8,1  | 8,5  | 9,7  |
| YALINGA   | 43 689                     | ...  | ...  | ...  | 5,4  | 5,6  | 5,3  | ...  | ...  | 5,1  |
| OUADDA    | 32 389                     | 7,3  | 7,1  | 8,5  | 3,6  | 3,1  | 2,9  | ...  | ...  | 3,8  |
| RAFAI     | 27 885                     | 10,8 | 10,7 | 10,1 | 10,2 | 9,0  | 9,7  | ...  | ...  | 9,6  |
| OBO ZEMIO | 56 630                     | 21,8 | 20,7 | 20,3 | 20,1 | 18,6 | 18,6 | 18,6 | 18,6 | 18,6 |
| TOTAL     | 264 293                    | 65,5 | 63,7 | 65,1 | 64,2 | 62,9 | 61,3 | ...  | ...  | 65,4 |



L'évaluation faite en 1959-1960 semble correcte quoique légèrement trop faible, ceci dans toute la mesure où on peut faire confiance à ces chiffres.

Pour la ville de Bangui le chiffre avancé de 80 000 habitants semble aussi légèrement sous-estimé comme le montre le tableau suivant. Un chiffre de 90 000 habitants aurait été sans doute plus proche de la réalité.

TABLEAU 31 - POPULATION DE LA VILLE DE BANGUI AU 31 DECEMBRE DE CHAQUE ANNEE.

| ANNEE | EFFECTIF | ANNEE | EFFECTIF | ANNEE | EFFECTIF  | ANNEE | EFFECTIF |
|-------|----------|-------|----------|-------|-----------|-------|----------|
| 1900  | 2 000    | 1936  | 24 000   | 1950  | 60 000    | 1957  | 80 000   |
| 1916  | 8 000    | 1937  | 20 000   | 1951  | 66 000    | 1958  | 85 000   |
| 1922  | 15 506   | 1939  | 23 000   | 1952  | 72 000    | 1959  | 80 000   |
| 1927  | 20 166   | 1940  | 23 912   | 1953  | 80 000    | 1960  | 83 000   |
| 1930  | 22 232   | 1944  | 21 595   | 1954  | 80 000    | 1961  | 83 000   |
| 1931  | 20 000   | 1945  | 25 648   | 1955  | 72 000(a) | 1962  | 89 000   |
| 1932  | 16 000   | 1948  | 45 000   | 1956  | 80 000    | 1964  | 127 000  |
|       |          |       |          |       |           | 1967  | 140 300  |

(a) Recensement africain du 15 décembre 1955.

Pour les nomades éleveurs Bororos et les Pygmées Babingas on ne dispose d'aucun élément pour juger de la vraisemblance du chiffre avancé. On ne peut que faire confiance aux auteurs de l'estimation.

Au total on peut considérer avec les auteurs du rapport [7] que l'enquête 1959-1960 a fourni pour la population de droit une approximation à 5 % sans doute par défaut de l'effectif de la population des zones enquêtées. Cet effectif représentant environ 80 à 85 % de la population totale présente sur le territoire au 31/12/1959.

b) Le recensement de 1975.

Ce recensement couvrant la totalité du territoire de la République Centrafricaine a été financé et supervisé par les Nations Unies. Ayant fait l'objet d'une monographie méthodologique [12] nous nous contenterons d'en rappeler les principales caractéristiques.

\* Calendrier

- En 1972, élaboration des grandes lignes du projet.
- De mars à décembre 1973, travaux préliminaires.
- De décembre 1973 à octobre 1974, travaux de cartographie.
- Janvier 1975, recensement pilote.

- 18 mars 1975, interruption des travaux du recensement par ordre du Gouvernement de la République Centrafricaine, alors qu'on en était à la phase de mise en place finale, le dénombrement sur le terrain étant prévu entre le 1er et le 15 avril 1975.
- 9 mai 1975, reprise des travaux.
- 8-22 décembre 1975, dénombrement général de la population.
- Janvier 1976 à septembre 1978, traitement des données.
- Mars 1977-1er semestre 1981, évaluation du recensement, publication partielle des résultats. Décision d'interruption des travaux par les Nations Unies au cours du 1er semestre 1981.

#### \* Méthodologie

Recensement général de l'ensemble de la population. La population de référence était la population de fait : résidents présents plus de passage (visiteurs) ; les résidents absents n'ont pas été recensés.

Le dénombrement : la feuille de ménage comprenait 19 colonnes. Il fut décidé de procéder de la manière suivante :

- les dix premières colonnes de la feuille de ménage seraient adressées à la population totale du pays quelle que soit sa zone de résidence (nom et prénoms, sexe, âge, lieu de naissance, nationalité, état matrimonial, alphabétisme et degré d'instruction) ;
- les neuf colonnes suivantes (migration, fécondité, activité économique) étaient adressées à la totalité de la population urbaine et à un échantillon de 1/10 des Aires de dénombrement rurales.

- \* Les facteurs susceptibles d'avoir influé sur la qualité de la collecte ont été extrêmement nombreux.

#### Avant le dénombrement

La cartographie est considérée comme avoir été de bonne qualité bien qu'elle ait connu certaines difficultés qui ont entraîné le licenciement des premières équipes suivi d'un nouveau recrutement ainsi qu'un changement de méthode pour accélérer les travaux.

L'interruption des travaux du recensement a pour origine une "erreur" commise par les agents de l'enquête Budget-Consommation qui se déroulait en même temps et qui ont interrogé la soeur du chef de l'Etat sur ses sources de revenus. Cette interruption survenant alors que tout le matériel, documents, réserves de carburant étaient en place a désorganisé complètement la logistique et le personnel en place ce qui a nui au dénombrement de décembre 1975 qui eut lieu presque un an et demi après la cartographie.

#### Pendant le dénombrement.

Le rapport Désert [3] fait état des facteurs d'omission suivants :

- la période de saison sèche est celle du déplacement de groupes de population de chasseurs et pêcheurs qui se regroupent autour de certains points d'eau pratiquement impossible à trouver. C'est aussi le temps du repos et de la disponibilité pour les cultivateurs, le temps des voyages ;

- ignorance du lieu de séjour de nombreux groupes nomades qui n'ont pas été abordés en temps opportun ;
- existence de groupes de pygmées qui se situent en dehors de la structure socio-économique du pays et qui n'ont été contactés que très partiellement ;
- la très inopportune visite à quelques préfectures du pays, de fonctionnaires du bureau des impôts ce qui a entraîné la fuite d'une partie de la population ;
- le manque de pirogues pour déplacer les agents recenseurs vers des localités riveraines ;
- le déplacement organisé par les autorités locales de la population de quelques localités d'une préfecture pour saluer le Chef de l'Etat en visite ;
- l'existence de groupes assez larges de population dits "hostiles" dont il a été impossible de visiter les lieux de peuplement.

La lecture du rapport montre aussi que l'atmosphère était très défavorable. Les autorités régionales dans certains cas refusèrent de collaborer, firent pression sur le personnel pour s'approprier le carburant. Le Gouvernement quant à lui ne mit aucun véhicule à la disposition du recensement.

#### Après le dénombrement.

- Locaux du bureau central du recensement trop exigus pour organiser correctement la codification ;
- Capacité de traitement insuffisante de l'Office National d'Informatique (ONI) de la République Centrafricaine qui pour accélérer le rythme a omis de vérifier la perforation ;
- Manque d'entraînement des informaticiens de l'ONI au traitement des données démographiques. Premiers tableaux entièrement erronés par suite de décalages non décelés dans la perforation des colonnes de la feuille de codification ;
- Contestation des chiffres provisoires par le Gouvernement d'où pression à la hausse à tous les niveaux par crainte de mécontenter les autorités.

#### Facteurs révélés par l'Evaluation-Analyse.

M. H. SIMONET, démographe analyste a mis en évidence de nombreuses erreurs de conception et des facteurs statistiques négatifs importants. Les plus notables concernent la réalisation effective du dénombrement et du dépouillement des données collectées.

M. H. SIMONET a étudié les conséquences de l'emploi de deux sondages successifs (au lieu d'un seul prévu initialement) pour l'observation puis la codification des données en milieu rural.

- Tout d'abord l'observation prévue de la totalité des caractères de la feuille de ménage dans 1/10 des Aires de Dénombrement Rurales (ADR) n'a été qu'approximative. Pour la sous-préfecture de Baboua faisant partie de l'échantillon (environ 42 000 personnes) seules les 10 premières colonnes de la feuille de ménage ont été administrées.

- Après le tirage de l'échantillon d'ADR, qui eut lieu avant le recensement, 32 communes et 5 sous-préfectures n'étaient pas représentées. Ce n'est qu'après le recensement que l'on s'en rendit compte. Il fut alors décidé de procéder à un tirage complémentaire afin que la zone rurale de chaque sous-préfecture soit représentée par au moins une ADR. Ceci n'a toutefois pas été possible pour la partie rurale de la sous-préfecture de Ouadda-Djallé (Vakaga) des inondations (?) ayant empêché tout recensement. De toutes façons dans ce tirage complémentaire les ADR représentées ne pouvaient comporter que les seules caractéristiques des 10 premières colonnes de la feuille de ménage puisqu'elles ne faisaient pas partie du premier tirage.
- Le dépouillement des données, pour diverses raisons (coût, manque de locaux permettant le fonctionnement correct d'un atelier de codification de taille normale, manque de capacité de traitement informatique) fut exhaustif (620 000 personnes) pour les zones urbaines mais ne concerna que les ADR obtenues aux deux tirages soit 100 000 personnes environ. Les informations partielles recueillies dans les autres ADR (9/10 de l'ensemble) furent contrairement à ce qui était prévu purement et simplement abandonnées. D'autre part, 30 dossiers d'Aires de Dénombrement furent volés au cours du mois de juillet 1976 parmi lesquelles 16 n'avaient pas été encore codifiées (une ADR et 15 AD urbaines dont 9 à Bangui). Elles furent remplacées par des AD géographiquement voisines qui furent doublées.
- M. H. SIMONET a montré sans ambiguïté que l'échantillon d'ADR n'était pas représentatif en dépouillant pour le sexe et l'âge les feuilles de ménages des 9/10 des Aires de Dénombrement Rurales abandonnés initialement.

Les distorsions sur les effectifs étaient assez faibles (0,38 %) mais beaucoup plus graves au niveau des structures par sexe et âge des préfectures et sous-préfectures. Si ces biais ont pu être redressés pour ces deux caractères au niveau de ces circonscriptions administratives, un redressement général impliquait la reprise de l'ensemble de l'exploitation informatique ce qui était évidemment exclu.

En définitive, la collecte de 1975 en République Centrafricaine fut une opération batarde et mal conçue ayant les caractéristiques d'un recensement pour les zones urbaines et celle d'un sondage non représentatif pour le milieu rural mais qui a heureusement pu être redressé.

Cependant, et en anticipant quelque peu sur la troisième partie de cette note, il apparaît que malgré ce qui précède on a paradoxalement obtenu des chiffres valables pour les effectifs réellement enregistrés sur les feuilles de ménages en 1975. La meilleure preuve en est le résultat, rappelé plus haut, du dépouillement des ADR effectué par le démographe-analyste.

Ceci ne doit pas trop surprendre. D'abord parce qu'il fallait justifier des concessions faites au gouvernement qui a véritablement exercé de très fortes pressions pour obtenir le chiffre se rapprochant le plus possible des 3 055 000 habitants qu'il désirait. Peut-être aussi a-t-on tenté de profiter des circonstances (objectivement très difficiles) pour essayer de masquer les erreurs initiales de conception de l'opération en insistant sur certains facteurs plutôt que sur d'autres. En tout état de

cause il paraît prudent de garder tout ceci présent à l'esprit pour apprécier plus correctement le paragraphe consacré aux facteurs ayant influé sur la qualité de la collecte.

Ceci étant, les résultats du recensements de 1975 firent l'objet de ce que l'on est bien obligé d'appeler diverses manipulations afin d'essayer de satisfaire le Chef de l'Etat de l'époque.

En mars 1975 à partir des résultats provisoires obtenus par dépouillement manuel un conseiller technique des Nations-Unies "analysa les chiffres" de façon à obtenir l'effectif le plus correct de la population nominalement recensée dans le but de la présenter au Gouvernement Centrafricain pour son approbation officielle [3 p.44] . Le tableau 33 est le fruit de cette analyse.

Une estimation ultérieure plus précise donnera :

|                                          |           |
|------------------------------------------|-----------|
| Population totale effectivement recensée | 1 833 322 |
| dont population comptée à part           | 10 943    |
| population présente totale               | 1 822 379 |

A partir de ces résultats M. H. SIMONET après correction des biais dus au sondage rural obtint le chiffre de base suivant :

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Population présente totale | 1 817 782 |
| dont de passage            | 16 812    |
| résidents présents         | 1 800 970 |

A partir de cet effectif corrigé, des éléments du tableau 33 de certains ratios tirés des résultats de l'enquête 1959-1960, M.H. SIMONET obtint les éléments du tableau 32 qui furent officiellement approuvés par le Gouvernement.

TABLEAU 32 - CENTRAFRIQUE - RESULTATS OFFICIELS DU RECENSEMENT AU 15 DECEMBRE 1975.

| SITUATION DE RESIDENCE (a)   | TOTAL     | RECENSES  | NON RECENSES |
|------------------------------|-----------|-----------|--------------|
| a) résidents présents        | 1 900 970 | 1 800 970 | 100 000      |
| b) résidents absents         | 184 930   | 0         | 184 930      |
| c) de passage                | 153 640   | 16 812    | 136 828      |
| Population résidente (a + b) | 2 085 900 | 1 800 970 | 284 930      |
| Population présente (a + c)  | 2 054 610 | 1 817 782 | 236 828      |

(a) Population comptée à part exclue.

Il serait trop long d'expliquer de manière détaillée la façon dont ces chiffres ont été obtenus. On se limitera à un seul exemple. Les "de passage" non recensés ont été obtenus en multipliant le chiffre effectivement observé en 1975 (après correction : 16 812) par le rapport observé

en 1959-1960 entre les résidents absents et les "de passage" (52 870/4.900=10,78 arrondi à 11) soit 184 930.

Au 31 décembre 1975, en se fondant sur un taux de croissance annuel estimé à 2,47 %, M. H. SIMONET obtint les nombres de 2 088 000 pour la population résidente et 2 057 000 pour la population présente. On trouvera dans le tableau 34 les répartitions par sexe et groupes d'âge des populations résidentes et présentes, corrigées des biais du sondage rural, établies par ce dernier.

c) L'enquête budget-consommation des ménages de 1975-1977.

Il s'agit d'une enquête par sondage organisée avec le concours matériel et financier du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).

- \* Le calendrier de cette enquête à deux passages a été le suivant
- premier passage de septembre 1975 à juin 1976,
- second passage de juin 1976 à février 1977.

La ville de Bangui a été enquêtée d'août 1975 à janvier 1977.

\* La méthodologie adoptée est celle du sondage aléatoire à deux degrés avec stratification du domaine d'étude.

Les aires de dénombrement du recensement de 1975, qualifiées pour la circonstance d'Unités Primaires (UP), ont servi de base de sondage au premier degré. Les Unités Secondaires étaient constituées par des Unités Budgétaires définies à l'intérieur de la liste des ménages des UP échantillon. L'Unité Budgétaire ne correspondait pas nécessairement au ménage.

Le domaine d'étude a été d'abord réparti en 6 secteurs y compris la ville de Bangui. Pour les 5 secteurs autres que Bangui on a distingué une strate urbaine et une strate rurale. On a donc au total 6 strates urbaines et 5 strates rurales.

Les taux de sondage au premier degré ont été de 1/10 dans les zones urbaines et de 1/15 dans les zones rurales. Au second degré 10 Unités Budgétaires ont été tirées aléatoirement sur le terrain dans chaque UP échantillon.

\* Le champ géographique de l'enquête ne comprenait pas la partie Est du territoire de la République Centrafricaine sauf cependant la sous-préfecture de Ouadda, de la préfecture de la Haute Kotto qui entrerait dans le secteur IV zone minière. Le domaine d'étude est donc plus vaste de 32 389 km<sup>2</sup> que celui de l'enquête de 1959-1960 et inférieur de 231 840 km<sup>2</sup> à celui du recensement de 1975.

La population présente de cette sous-préfecture était de 5 386 habitants au 15 décembre 1975.

\* Les facteurs ayant influé sur la collecte pour ce qui nous intéresse ne soulèvent pas de commentaires particuliers sauf la difficulté, dont le rapport fait état, de retrouver sur le terrain les AD du recensement de 1975. Ce problème semble avoir trouvé une solution satisfaisante et l'échantillon paraît avoir été tiré correctement.

\* Les résultats en ce qui concerne la population sont les suivants

|                                 |                     |
|---------------------------------|---------------------|
| Population du domaine d'étude : | 1 771 679 personnes |
| dont : zones rurales            | 1 124 222           |
| zones urbaines                  | 402 209             |
| ville de Bangui                 | 245 248             |

#### IV. COHERENCE ENTRE LES DIFFERENTES SOURCES.

Pour des raisons déjà exposées les chiffres issus des recensements administratifs ne pouvaient fournir que des approximations incertaines de l'effectif de la population centrafricaine. On remarque cependant une assez bonne concordance entre l'enquête de 1959-1960 et le recensement administratif de 1959 dont le chiffre (1 187,1) se trouve encadré par les deux estimations issues de l'enquête (1 154,9 et 1 202,9). Il convient cependant de se rappeler que ces deux opérations ne furent pas indépendantes. Les premières tentatives d'amélioration du recensement administratif ont en effet débuté en 1959 dans le cadre de la préparation des enquêtes à venir.

De même, l'adéquation du chiffre de la population présente effectivement recensée en 1975 et corrigée des biais dus au sondage rural est très proche du chiffre fourni par l'enquête budget-consommation de 1975-1977, respectivement 1 740 183 et 1 771 679 pour, bien entendu, la portion du territoire commune aux deux opérations. Compte tenu des différences d'objectifs, de méthodes et de définitions c'est un bon résultat, mais là aussi les deux collectes ne furent pas indépendantes.

Au total on dispose donc de deux estimations plausibles distantes d'un peu moins de 16 années auxquelles s'ajoutent une troisième donnée, le taux d'accroissement naturel de la population, issue de l'enquête de 1959-1960.

Selon cette enquête le taux de natalité s'établissait à 48 ‰ et le taux de mortalité à 26 ‰, taux que les auteurs du rapport d'enquête croyaient sous-estimé et vraisemblablement proche de 30 ‰. Les mouvements migratoires étant négligeables, le taux d'accroissement naturel en 1959-1960 se situait entre 18 et 22 ‰. Avec le temps et compte tenu de l'atmosphère "inflationniste" qui a régné dans le pays, on en est venu à admettre vers la fin des années 1960 que la population de la République Centrafricaine croissait à un taux d'environ 25 ‰. Tout le monde s'étant aligné sur cette estimation il est certain que cette donnée a influencé tous les résultats obtenus dans ce pays.

L'étude de la cohérence des chiffres disponibles revient à comparer des estimations incertaines en s'appuyant sur une troisième donnée elle-même peu sûre. A cela s'ajoutent les différences de champ géographique, d'objectifs, de méthodes et de définitions des opérations sous revue.

En laissant de côté la comparaison des populations présentes totales estimées au 31.12.1959 ( 1 154 940) et au 31.12.1975 ( 2 057 000) qui donne un taux de croissance annuel moyen totalement absurde (3,67 %) on peut tout d'abord tenter de rapprocher, pour la portion de territoire

TABLEAU 33 - CENTRAFRIQUE - RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION  
(8-22 décembre 1975) : POPULATION TOTALE DU PAYS PAR PREFECTURE (a)

| Prefectures,<br>capitale nationale<br>et régions éloignées | Total            | Population nominale<br>recensée (b) |                |                | Population<br>omise<br>8 % (c) | Population<br>estimée<br>(d) | Population<br>dans les<br>régions<br>éloignées<br>(e) |
|------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------|----------------|----------------|--------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------|
|                                                            |                  | Ensemble                            | Hommes         | Femmes         |                                |                              |                                                       |
| <b>TOTAL</b>                                               | <b>2 001 679</b> | <b>1 820 559</b>                    | <b>886 523</b> | <b>934 036</b> | <b>145 645</b>                 | <b>10 475</b>                | <b>25 000</b>                                         |
| Bamingui-Bangoran                                          | 24 778           | 22 665                              | 10 874         | 11 791         | 1 813                          | 300                          |                                                       |
| Bangui (Capitale)                                          | 278 238          | 251 475                             | 125 596        | 125 879        | 20 118                         | 6 645                        |                                                       |
| Basse-Kotto                                                | 156 345          | 144 764                             | 68 286         | 76 478         | 11 581                         |                              |                                                       |
| Gribingui-Economique                                       | 64 257           | 59 497                              | 28 806         | 30 691         | 4 760                          |                              |                                                       |
| Haut-Mbomou                                                | 27 278           | 25 257                              | 11 924         | 13 333         | 2 021                          |                              |                                                       |
| Haute-Kotto                                                | 41 723           | 38 632                              | 19 888         | 18 744         | 3 091                          |                              |                                                       |
| Haute-Sangha                                               | 173 285          | 160 449                             | 80 797         | 79 652         | 12 836                         |                              |                                                       |
| Kemo-Gribingui                                             | 64 060           | 59 315                              | 28 493         | 30 822         | 4 745                          |                              |                                                       |
| Lobaye                                                     | 138 593          | 128 327                             | 63 324         | 65 003         | 10 266                         |                              |                                                       |
| Mbomou                                                     | 106 009          | 98 156                              | 46 651         | 51 505         | 7 853                          |                              |                                                       |
| Nana-Mambere                                               | 154 188          | 142 767                             | 70 600         | 72 167         | 11 421                         |                              |                                                       |
| Ombella-Mpoko                                              | 101 975          | 94 421                              | 46 064         | 48 357         | 7 554                          |                              |                                                       |
| Ouaka                                                      | 170 451          | 157 825                             | 75 446         | 82 379         | 12 626                         |                              |                                                       |
| Ouham                                                      | 211 078          | 194 952                             | 93 459         | 101 493        | 15 596                         | 530                          |                                                       |
| Ouham-Pende                                                | 201 357          | 183 664                             | 87 226         | 96 438         | 14 693                         | 3 000                        |                                                       |
| Sangha-Economique                                          | 44 933           | 41 605                              | 20 897         | 20 708         | 3 328                          |                              |                                                       |
| Vakaga                                                     | 18 131           | 16 788                              | 8 192          | 8 596          | 1 343                          |                              |                                                       |
| Régions éloignées (e)                                      | 25 000           | -                                   | -              | -              | -                              | -                            | 25 000                                                |

(a) données provisoires

(b) population enregistrée sur les feuilles de ménages utilisées durant l'énumération, y compris des groupes de nomades et autres groupes en dehors de la structure socio-économique

(c) population non énumérée pour des causes multiples

(d) population connue pour être sur place mais pas énumérée nominale, estimée sur la base de la documentation cartographique et de données complémentaires

(e) le genre de vie de cette population ne permet pas de la redistribuer par préfecture



TABLEAU 34 - CENTRAFRIQUE - POPULATION AU 31 DECEMBRE 1975 PAR SEXE ET AGE.

| GROUPE<br>D'AGE | POPULATION RESIDENTE |          |       |       | POPULATION PRESENTE |          |       |       |
|-----------------|----------------------|----------|-------|-------|---------------------|----------|-------|-------|
|                 | EFFECTIFS            |          | %     |       | EFFECTIFS           |          | %     |       |
|                 | S M                  | S F      | S M   | S F   | S M                 | S F      | S M   | S F   |
| 0 an            | 36 917               | 38 087   | 1,77  | 1,83  | 36 912              | 38 950   | 1,79  | 1,90  |
| 1-4             | 131 361              | 133 771  | 6,30  | 6,40  | 129 605             | 134 137  | 6,30  | 6,52  |
| 5-9             | 158 784              | 155 547  | 7,61  | 7,45  | 151 805             | 151 123  | 7,38  | 7,35  |
| 10-14           | 131 546              | 107 795  | 6,30  | 5,17  | 122 915             | 100 769  | 5,98  | 4,90  |
| 15-19           | 103 448              | 107 436  | 4,95  | 5,15  | 96 364              | 105 573  | 4,68  | 5,13  |
| 20-24           | 66 273               | 75 735   | 3,17  | 3,62  | 65 246              | 80 846   | 3,17  | 3,93  |
| 25-29           | 69 543               | 83 315   | 3,33  | 3,99  | 68 928              | 91 517   | 3,35  | 4,45  |
| 30-34           | 55 680               | 62 932   | 2,66  | 3,02  | 53 977              | 68 210   | 2,62  | 3,31  |
| 35-39           | 63 373               | 78 355   | 3,04  | 3,75  | 62 295              | 82 012   | 3,03  | 3,99  |
| 40-44           | 46 350               | 53 842   | 2,22  | 2,58  | 45 635              | 52 565   | 2,22  | 2,55  |
| 45-49           | 52 480               | 60 514   | 2,51  | 2,89  | 49 614              | 58 822   | 2,41  | 2,86  |
| 50-54           | 32 701               | 35 905   | 1,57  | 1,72  | 31 214              | 35 827   | 1,52  | 1,74  |
| 55-59           | 34 897               | 35 980   | 1,67  | 1,22  | 33 800              | 35 255   | 1,64  | 1,71  |
| 60-64           | 16 259               | 14 752   | 0,77  | 0,71  | 15 597              | 14 166   | 0,76  | 0,69  |
| 65-69           | 13 030               | 12 110   | 0,63  | 0,58  | 12 737              | 12 251   | 0,62  | 0,60  |
| 70 et +         | 10 486               | 8 796    | 0,50  | 0,42  | 9 783               | 8 550    | 0,48  | 0,42  |
| TOTAL           | 1023 128             | 1064 872 | 49,00 | 51,00 | 986 427             | 1070 573 | 47,95 | 52,05 |
|                 | 2 088 000            |          | 100   |       | 2 057 000           |          | 100   |       |

commun aux deux opérations, les effectifs des populations présentes réellement recensées au 15.12.1975 (1 481 702) avec ceux résultant de l'extrapolation de 1959-1960 (968 940 au 31.12.1959). Il ressort un taux annuel moyen d'accroissement un peu inférieur à 2,69 %. Ce taux est trop élevé, une partie du croît naturel de ces zones a été absorbée par la ville de Bangui (non enquêtée en 1959-1960) qui est passée durant la même période de 80 000 (estimation de 1959) à 253 095 (recensement de 1975) soit un taux de croissance supérieur à 7 %.

Si maintenant on compare l'estimation globale de 1959-1960 (1 202 910) à 1 817 782, le taux d'accroissement ressort à 2,61 %. Si on ne peut exclure la possibilité d'une augmentation du taux d'accroissement naturel entre 1960 et 1975, il est permis de douter qu'il puisse atteindre un tel niveau. En partant du chiffre de 1975 il apparaît que celui de 1959-1960 est sous estimé d'environ 2 à 14 % pour des valeurs du taux d'accroissement naturel comprises entre 1,8 et 2,5 %. Ceci en supposant que le chiffre de base de 1975 (1 817 782) est correct et en tout cas non surestimé. Les travaux de correction des biais dus au sondage rural effectués par M. H. SIMONET accréditent cette hypothèse encore qu'un doute subsiste sur le chiffre de la population nominale recensée qui figure au tableau 33 lorsque l'on se souvient de l'énorme pression exercée par les autorités de l'époque pour obtenir des chiffres "convenables", les erreurs de conception et les conditions assez désastreuses du déroulement de ce recensement.

## V. CONCLUSION.

Compte tenu de toutes les incertitudes qui entourent la série proposée dans cette note il est possible d'admettre qu'au 31 décembre 1975 la République Centrafricaine comptait 1 820 000 habitants, contre environ 1 270 000 au 31.12.1959. Sur cette période de 16 ans le taux d'accroissement s'établissait donc à 2,27 % par an en moyenne. Pour les périodes qui précèdent 1960 les chiffres sont très incertains. En risquant les estimations de 960 000 h pour 1939 et de 1 080 000 pour 1949 on calcule que la population centrafricaine aurait crû à un taux annuel moyen de 1,2 % dans les années quarante, 1,6 % dans les années cinquante, un peu moins de 2,3 % des années soixante jusqu'au milieu des années soixante-dix. Cette évaluation paraît plausible notamment pour la dernière période où l'excellent travail réalisé par les équipes de prospections sanitaires du Service des Grandes Endémies a dans une certaine mesure, contrebalancé les effets du déclin économique et social qu'a connu le pays depuis la fin des années soixante.

Au niveau des sources on ne peut que souhaiter qu'un recensement ou une enquête objective et sérieuse soit organisée le plus rapidement possible afin de lever les incertitudes qui entourent l'effectif et le mouvement naturel de la population centrafricaine. A cet effet et afin d'éviter la réédition des erreurs commises en 1975 il est indispensable que l'on parvienne à une meilleure intégration entre les phases de collecte et d'analyse des opérations entreprises. Malheureusement la situation actuelle de l'économie de ce pays risque de rendre la réalisation de ce souhait improbable. Cela risque d'être d'autant plus grave que le pays ne paraît pas actuellement capable d'organiser les recensements administratifs traditionnels. Quant à l'état civil il est vain d'espérer obtenir un quelconque résultat avant de nombreuses années étant donné la complexité du problème et les compétences administratives requises.

ANNEXE

Lettre du Lieutenant-Gouverneur (pi) de l'Oubangui-Chari à Monsieur le Commandant de la circonscription du MBomou à Bangassou, le 20 avril 1910, sur le recensement de la population de sa juridiction. (Extrait).

.....

Dans sa communication 296 du 23 juillet 1909, écrit Monsieur Rogon, Monsieur le Gouverneur (...) titulaire indiquait que le décompte de la population devait être pour les Sultans la condition (...) de la libre disposition du produit des réserves indigènes. Il ajoutait qu'il y avait lieu de diriger le travail du recensement et de le contrôler afin qu'il présentât toutes les garanties d'exactitudes désirables et nous donnât par groupe ethnique, village et chefferie, autant que possible, l'évaluation complète de la population : hommes adultes, femmes, enfants de l'un et l'autre sexe.

J'ai constaté avec satisfaction que les chefs des subdivisions de Ouango, de Zémio et de Rafaï s'étaient conformés à ces instructions. Il ne paraît pas que le Chef de la subdivision de Bangassou ait apporté le même soin à ce travail. Cet officier donne seulement le chiffre global par village ou groupe, de toute la population sans distinguer entre les adultes mâles, les femmes et les enfants. Il est donc difficile d'apprécier actuellement avec exactitude les facultés de cette circonscription administrative sans le rapport de l'impôt.

.....

Le Chef de la Circonscription du M'Bomou met bien dans la colonne "Observations" de son état de recensement de la population de la subdivision de Bangassou que sur un total de 31 313 indigènes le chiffre approximatif des femmes est de 10 000 et celui des enfants de 7 000. Il y aurait donc 14 000 hommes, 10 000 femmes et 7 000 enfants. Il n'est pas inutile de remarquer que cette infériorité du nombre des enfants par rapport aux femmes n'existe pas dans les contrées soigneusement recensées de Ouango, Rafaï, Zémio où le nombre des enfants est au contraire supérieur à celui des femmes. Il conviendrait de rechercher la raison de cette différence.

Le Gouverneur Général prescrit de donner l'ordre de parfaire le recensement de la subdivision de Bangassou. Si les chefs Labassou et Bangassou Kété, ajoute le chef supérieur de la Colonie mettaient quelques résistances à faire cette opération, vous voudriez bien surseoir à leur reconnaître le droit de disposer du produit des réserves.

---

Source : Archives du Musée Barthélémy BOGANDA de Bangui.

---

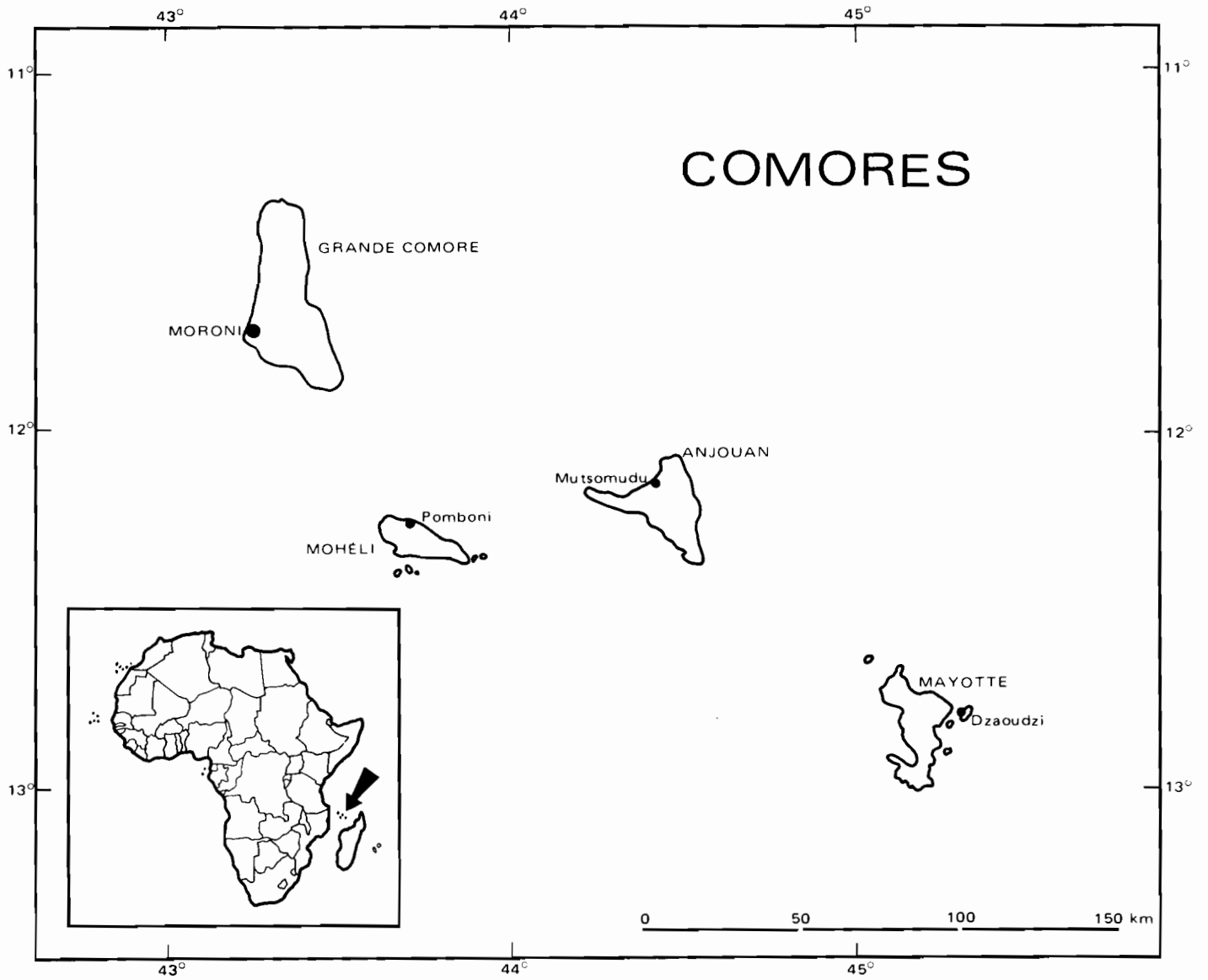
**BIBLIOGRAPHIE**

- 1.- BRUEL (G.), "L'Afrique Equatoriale Française", 1918, Larose, Paris.
- 2.- BUI QUANG MINH, "Enquête budget et consommation des ménages de l'Empire Centrafricain". Rapport final de mission, juin 1977, PNUD, Bureau de la Coopération Technique des Nations Unies, Bangui.
- 3.- DESERT (E.), Rapport final de mission. Projet recensement général de la population CAF/72/P.01, 3 volumes, Déc. 1977, PNUD, Bangui.
- 4.- "Données sur la situation démographique en République Centrafricaine début 1966", Etude n° 2, février 1967, Direction de la Statistique Générale et Documentation.
- 5.- "Enquête agricole en République Centrafricaine 1960-1961" - Résultats définitifs, novembre 1965, INSEE-COOPERATION.
- 6.- "Enquête démographique Centre Oubangui", Résultats provisoires, 1960, INSEE-COOPERATION, Paris.
- 7.- "Enquête démographique en République Centrafricaine", Résultats définitifs, avril 1964, INSEE-COOPERATION, Paris.
- 8.- PENEL (J.D.), "Les découpages administratifs de l'Oubangui Chari 1904-1958", sans date, ENAM série travaux et recherche.
- 9.- RAMM (F.), "Le peuplement des savanes de l'Afrique Centrale", 1974, IPN, Bangui.
- 10.- "Recensement général de la population centrafricaine 1961-1963"
  - . 1er fascicule : Lobaye, Haute-Sangha, juillet 1964,
  - . 2ème fascicule : Ouham, Ouham Pendé, Nana Mambéré (Bahoua), mars 1968,
  - . 3ème fascicule : Haute Kotto, Birao, Obo-Zémio, S.Préfecture Rafaï, avril 1969.INSEE-COOPERATION, Paris.
- 11.- SIMONET (M. H.), "Rapport final de mission, Recensement général de la Population", projet CAF/72/P.01 plus annexes 1 et 2, mai 1980, PNUD-FNUAP-DTCD, Bangui.
- 12.- VOYEMACOA (R.), "République Centrafricaine. Monographie méthodologique du recensement de 1975, avril 1980, GDA, Paris.

# COMORES

FABRICE TALLON

JANVIER 1982



## C O M O R E S

I. INTRODUCTION.1) Le pays.

L'archipel des Comores se compose de 4 îles volcaniques situées dans le canal du Mozambique, entre l'Afrique et Madagascar :

|                 |            |                       |
|-----------------|------------|-----------------------|
| - Grande Comore | (Neazidja) | 1 018 km <sup>2</sup> |
| - Anjouan       | (Ndzouani) | 427 km <sup>2</sup>   |
| - Moheli        | (Moili)    | 211 km <sup>2</sup>   |
| - Mayotte       | (Maoré)    | 378 km <sup>2</sup>   |

Soit une superficie totale de 2 034 km<sup>2</sup> pour environ 400 000 habitants en 1980.

D'origine volcanique récente, ces 4 îles ont un caractère montagneux prononcé. Du fait du climat tropical, avec une saison sèche tempérée (juin-octobre) et une saison des pluies, la végétation est souvent exubérante, cependant que les cours d'eau sont très peu nombreux, (et même inexistants en Grande Comore), en raison de la porosité du sol, ce qui pose un grave problème d'eau en fin de saison sèche.

2) Le peuplement

La population des Comores a été constituée par des apports successifs de groupes d'origines diverses, qui se sont fondus progressivement et qui forment aujourd'hui une population homogène caractérisée par la même langue, le comorien (quoiqu'avec quelques variantes d'une île à l'autre) et une même religion, l'islam.

Le groupe le plus ancien était probablement constitué de Cafres, en relation étroite avec les Bantous d'Afrique Centrale et d'Afrique du Sud, qui se mélangèrent progressivement à de petits groupes d'origine arabe, persane, indonésienne et malgache. Des Chiraziens, en passant par le Golfe Persique, sont arrivés vers 1000, puis une seconde vague au 15ème siècle. Les Arabes ont pris des esclaves africains : les Makoas.

L'histoire des Comores est caractérisée par une lutte ininterrompue entre les îles et dans chaque île, par l'existence de nombreux sultans qui essaient de s'imposer, par le pillage des corsaires malgaches qui prenaient des esclaves (Mayotte, l'île la plus touchée, n'avait plus que 3 000 habitants en 1843, quand elle passe sous administration française).

L'administration coloniale s'installe progressivement à Mayotte (1843), à la Grande Comore et à Moheli (1886) et à Anjouan (1912) et met fin aux luttes entre les sultans et aux incursions malgaches. Dès lors la population commence à progresser et l'administration coloniale encourage l'émigration afin d'atténuer la pression démographique. Actuellement on

estime que près de 100 000 comoriens vivent hors de l'archipel, à Madagascar et en Afrique Orientale (40 000 vers 1960 en Tanzanie), ce qui entraîne parfois de graves problèmes lors de retours massifs et brusques comme celui des "rescapés" de Majunga" (Madagascar) en 1977 ; 18 000 personnes sont revenues précipitamment après des heurts avec les Malgaches.

La densité de population est très forte et le surpeuplement s'aggrave rapidement entraînant un déboisement rapide et une érosion accrue des sols (surtout à Anjouan).

### 3) L'économie

Les Comores sont un pays à prédominance agricole, les deux tiers de la population vivent dans des villages de moins de 3 000 habitants. L'agriculture se compose des cultures vivrières et du petit élevage familial ainsi que des cultures d'exportation. Ces dernières, ylang-ylang, girofle, vanille, coprah, assurent pratiquement toutes les recettes d'exportation.

Cependant le pays ne peut assurer son alimentation qu'en ayant recours aux importations (50 kg de riz par habitant et par an). Les activités du secteur secondaire sont très faiblement développées, mises à part une petite usine de boissons gazeuses, une scierie, une briquetterie, une savonnerie et quelques unités de distillation de l'ylang-ylang. Le tourisme est négligeable. La balance des paiements est déséquilibrée, les exportations ne couvrent que la moitié des importations, et le pays doit avoir recours aux dons et emprunts.

### 4) L'organisation administrative.

L'archipel des Comores a accédé à l'indépendance le 6 juillet 1975, sauf l'île de Mayotte qui par referendum s'est prononcée pour le maintien de son statut de territoire français. Bien que le nouvel Etat comorien ait été défini lors de son admission aux Nations Unies (novembre 1975) comme composé des 4 îles, l'administration actuelle n'est en réalité présente que dans les 3 îles, et le recensement ne comprend pas Mayotte.

Les Comores sont une République Fédérale Islamique. Président et assemblée fédérale sont élus par l'ensemble de la population. Chaque île a un gouverneur et une assemblée élus. Les gouverneurs disposent d'une large autonomie administrative et les assemblées ont une certaine liberté législative. Les îles sont partagées en préfectures (3 à la Grande Comore, 1 à Mohéli, 3 à Anjouan), elles-mêmes partagées en cantons (23 cantons au total).

### 5) L'habitat

La République des Comores compte à peu près 335 villages. Les plus importants possèdent un vieux quartier de style arabe construit en pierre, avec toits plats, ruelles étroites, nombreuses boutiques, ateliers et mosquées. L'habitat dispersé est rare. La plupart du temps, les constructions groupées en petits villages, sont séparées par des balustrades en feuilles de cocotiers. La plupart des villages, concentrés sur les voies de communication le long des côtes, sont constitués de paillottes en feuilles de cocotiers (toits et murs). La part de ces paillottes diminue lorsque la taille du village augmente. Un habitat intermédiaire en tôle ondulée



(toit et murs) s'est développé récemment du fait de sa rapidité de construction et de son coût plus modique que celui de la pierre. Les constructions en planche ou en pisé sont assez rares (ces dernières existent plus fréquemment chez les réfugiés provenant de Madagascar). Un habitat moderne (toit en tôle, murs en parpaings) se développe chez la partie aisée de la population.

## II. SOURCES DES DONNEES.

### 1) L'état civil

L'état civil a été développé sous l'administration coloniale. Cependant, peu de temps après l'indépendance, sous le régime déchu d'Ali Soilihi il y a eu une destruction systématique des actes, des registres et des archives de l'état civil, et aucune trace d'exploitation des anciens registres ne semble exister sur place (d'autres documents officiels et archives ont également disparu).

Considéré comme instrument privilégié d'observation démographique permanent des faits et des phénomènes de population, l'état civil est actuellement l'objet d'un projet des Nations Unies financé par le FNUAP, qui pourrait débiter en 1982.

### 2) La documentation générale de l'INSEE.

Préparés par l'INSEE, des fascicules donnent année par année, des renseignements divers sur le territoire des Comores. Des dénombrements effectués par l'administration ont donné :

TABLEAU 35 - COMORES - RESULTATS DES DENOMBREMENTS DE 1935 A 1956.

| Année du dénombrement | Population | Année du dénombrement | Population |
|-----------------------|------------|-----------------------|------------|
| 1935                  | 123 939    | 1950                  | 164 938    |
| 1941                  | 137 035    | 1951                  | 165 613    |
| 1944                  | 143 442    | 1954 (a)              | 168 000    |
| 1947                  | 152 282    | 1956 (a)              | 176 500    |
| 1949                  | 168 890    |                       |            |

(a) : population autochtone.

L'apparente diminution de 1950 est due, d'une part au cyclone de décembre qui a fait plus de 500 morts, et d'autre part à un recensement plus serré de la population de Mayotte, qui était surestimée en 1949.

Ces mêmes fascicules donnent la répartition de la population par île, pour certaines années :

TABLEAU 36 - COMORES - REPARTITION DE LA POPULATION PAR ILE DE 1947 A 1951.

| ANNEE | ANJOUAN | GRANDE COMORE | MAYOTTE | MOHELI |
|-------|---------|---------------|---------|--------|
| 1947  | 49 197  | 80 930        | 17 221  | 4 934  |
| 1949  | 64 653  | 79 525        | 19 043  | 5 669  |
| 1950  | 62 970  | 79 525        | 17 206  | 5 137  |
| 1951  | 60 327  | 81 862        | 17 123  | 5 471  |

En 1947 on comptait 592 européens et étrangers (dont près de la moitié à Mayotte).

La répartition par île en 1951 ne comprend pas les 665 français et 165 étrangers.

### 3) Les recensements de population.

Le premier recensement véritable a été effectué par l'INSEE, sur l'initiative de l'ORSTOM en 1958. Le questionnaire comprenait 2 parties, une partie sur la feuille de foyer, une autre partie sur les migrations. D'autre part, un sondage au quart était effectué sur les personnes de 14 ans et plus et sur le foyer (naissances et décès).

Les résultats tirés pour chaque île concernent :

- la population de chaque village par sexe et grand groupe d'âges,
- la population de chaque village par sexe et lieu de naissance,
- la population selon le sexe, l'âge et le lieu de naissance.

TABLEAU 37 - COMORES - RESULTATS DU RECENSEMENT DE 1958.

| ILE             | POPULATION |
|-----------------|------------|
| - ANJOUAN       | 61 815     |
| - GRANDE COMORE | 90 790     |
| - MAYOTTE       | 23 364     |
| - MOHELI        | 7 164      |
| TOTAL           | 183 133    |

. Le recensement de 1966 a été effectué par la division des Départements et territoires d'Outre Mer de l'INSEE.

TABLEAU 38 - COMORES - RESULTATS DU RECENSEMENT DE 1966.

| ILE             | PERIODE DU<br>RECENSEMENT | POPULATION |
|-----------------|---------------------------|------------|
| - ANJOUAN       | 1-20 septembre            | 83 829     |
| - GRANDE COMORE | 18 juillet-25 août        | 118 924    |
| - MAYOTTE       | 1 -30 septembre           | 32 607     |
| - MOHELI        | 21-30 juillet             | 9 545      |
| TOTAL           |                           | 244 905    |

. Après l'indépendance de 1975, et le référendum de Mayotte, décidant de garder provisoirement son statut, deux recensements séparés ont eu lieu :

- recensement de l'île de Mayotte, par l'INSEE en juillet 1978 : 47 246
- recensement des 3 autres îles constituant la République Fédérale Islamique des Comores, avec le soutien du FNUAP.

|               |         |
|---------------|---------|
| Anjouan       | 138 000 |
| Grande Comore | 192 000 |
| Moheli        | 17 000  |

|       |                                 |
|-------|---------------------------------|
| Total | 347 000 (résultats provisoires) |
|-------|---------------------------------|

#### 4) Recensements du Ministère de la Santé.

Ils sont organisés pour des campagnes de vaccination. Le service de santé de base et de lutte contre les grandes endémies aux Comores a publié un rapport annuel en 1973 (sur la Grande Comore) et un autre en 1974 sur les 3 autres îles dans lesquels on trouve la structure de la population par groupe d'âge, préfecture et canton.

|                      |         |
|----------------------|---------|
| - 1973 Grande Comore | 130 165 |
| - 1974 Anjouan       | 101 970 |
| - 1974 Mayotte       | 37 331  |
| - 1974 Moheli        | 12 640  |

### III. CONCLUSION

On peut fournir l'estimation suivante de la population au 1er janvier 1975 :

|               |         |
|---------------|---------|
| Anjouan       | 111 820 |
| Grande Comore | 157 123 |
| Mayotte       | 42 168  |
| Moheli        | 13 401  |
| Total         | 324 512 |

Actuellement le taux d'accroissement très élevé entraîne un doublement de la population tous les vingt ans et permet de penser que l'archipel comptera 800 000 personnes en l'an 2000.

TABLEAU 39 - COMORES - EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE L'ARCHIPEL.

| ANNEE    | TOTAL   | ANJOUAN | GRANDE COMORE | MAYOTTE | MOHELI |
|----------|---------|---------|---------------|---------|--------|
| 1843     | -       | -       | -             | 3 000   | -      |
| 1866     | 65 000  | -       | -             | -       | -      |
| 1870 [2] | 56 300  | 12 000  | 35 000        | 3 300   | 6 000  |
| 1900 [7] | -       | 15 000  | -             | -       | -      |
| 1906     | 96 000  | -       | -             | 11 731  | -      |
| 1925     | 120 680 | -       | -             | -       | -      |
| 1935 [3] | 123 939 | 37 054  | 65 118        | 15 801  | 5 966  |
| 1941     | 137 035 | -       | -             | -       | -      |
| 1944     | 143 442 | -       | -             | -       | -      |
| 1947     | 152 282 | 49 197  | 80 930        | 17 221  | 4 934  |
| 1949     | 168 890 | 64 653  | 79 525        | 19 043  | 5 669  |
| 1950     | 164 838 | 62 970  | 79 525        | 17 206  | 5 137  |
| 1951 (1) | 165 613 | 60 327  | 81 862        | 17 123  | 5 471  |
| 1954     | 168 000 | -       | -             | -       | -      |
| 1956     | 176 500 | -       | -             | -       | -      |
| 1958     | 183 133 | 61 815  | 90 790        | 23 364  | 7 164  |
| 1966     | 244 905 | 83 829  | 118 924       | 32 607  | 9 545  |
| 1973     | -       | -       | 130 165       | -       | -      |
| 1974     | -       | 101 970 | -             | 37 331  | 12 640 |
| 1978 [6] | -       | -       | -             | 47 246  | -      |
| 1980 (2) | -       | 138 000 | 192 000       | -       | 17 000 |

(1) En 1951, la répartition par île ne comporte pas les 665 français et 165 étrangers, inclus dans le total.

(2) Estimations tirées des résultats provisoires du recensement en RFI des Comores.

BIBLIOGRAPHIE

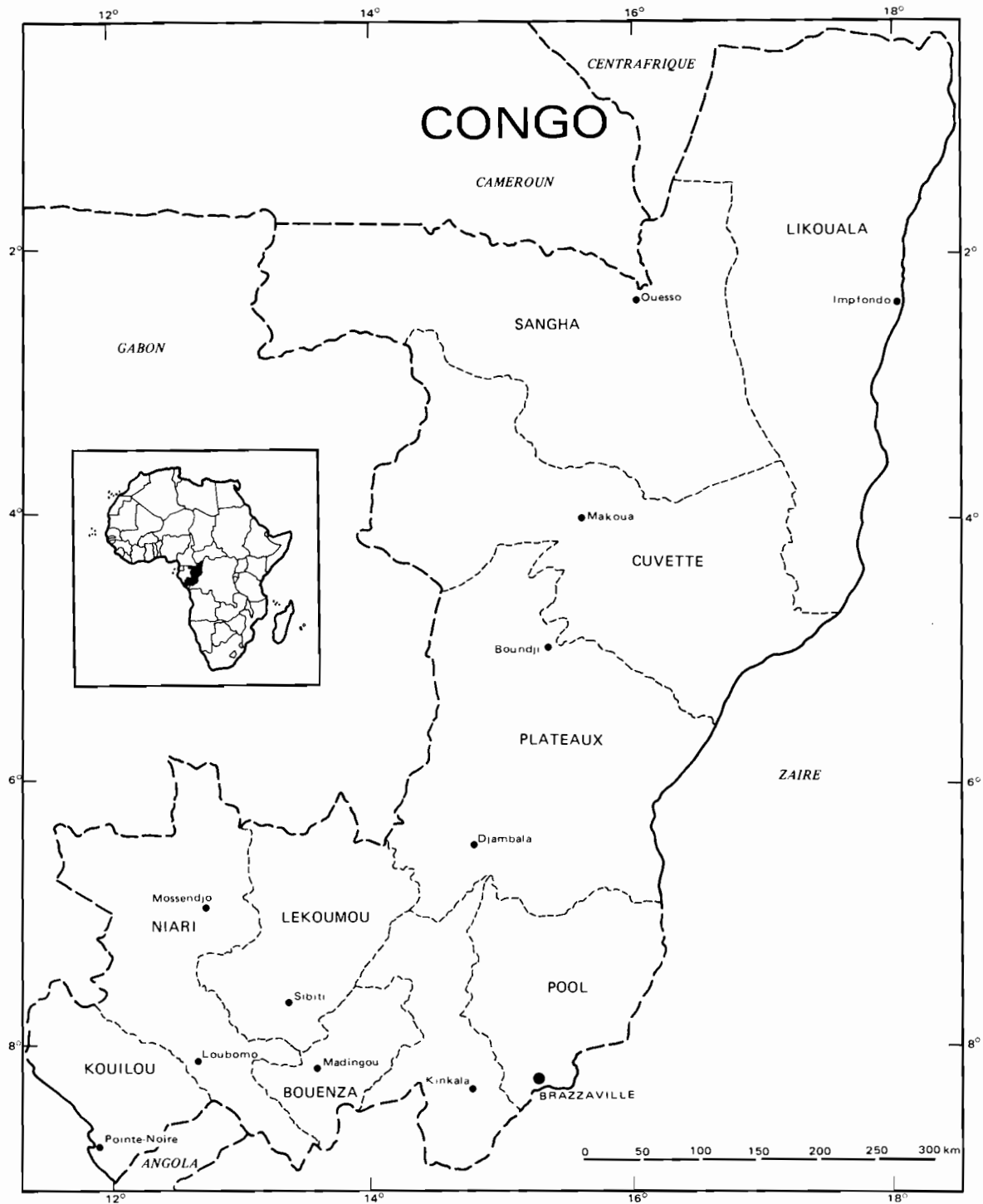
- 1.- Documentation générale de l'INSEE sur le territoire des Comores. Années 1947, 1949, 1950, 1951, 1954, 1956.
- 2.- GEVRET, "Essai sur les Comores", Pondichéry, 1870.
- 3.- MANICACCI, "L'archipel des Comores", Tananarive, 1939.
- 4.- Recensement de la population des Comores en 1958 - INSEE
- 5.- Résultats statistiques du recensement de la population des Comores en 1966 - INSEE.
- 6.- Résultats du recensement de la population de Mayotte 1er juillet 1978 INSEE-Réunion.
- 7.- REPIQUET, "Le sultanat d'Anjouan", Paris 1901.
- 8.- ROBINEAU (C.), "Approche sociologique des Comores", ORSTOM, 1962.



# CONGO

RAPHAEL MFOULOU

AVRIL 1982





## C O N G O

### I. INTRODUCTION.

Avant l'indépendance, mis à part le recensement de la population africaine de l'agglomération urbaine de Brazzaville, en 1954-1955, la population congolaise n'a été l'objet que de simples comptages, dont tous relèvent essentiellement de ce que l'on appelle "Recensements Administratifs".

Le Congo est entré dans l'ère des Recensements et Enquêtes Démographiques à caractère scientifique à partir des années 60 avec la réalisation d'une enquête démographique d'ensemble en trois volets :

- 1. Recensement de la ville de Pointe-Noire (1958-1959) ;
- 2. Enquête Démographique Nationale (1960-1961) ;
- 3. Recensement de la ville de Brazzaville (1961).

Par la suite, il y a eu le recensement général de la population du Congo en 1974 et deux enquêtes démographiques par sondage qui méritent d'être citées.

Deux organismes, le Centre National de la Statistiques et des Etudes Economiques (CNSEE) et la Section des Sciences Humaines de l'ORSTOM à Brazzaville, sont à la base de ces opérations. Avant l'indépendance, les opérations statistiques étaient menées par le Service National de Statistique, techniquement assisté par l'INSEE.

Il convient de préciser aux lecteurs, que volontairement, nous n'avons pas fait mention de nombreuses études à caractère monographique et dont le sujet principal n'est pas l'étude de la population sous l'angle démographique.

### II. SOURCES DES DONNEES ET PRINCIPAUX PROBLEMES.

Les principales sources des données démographiques en République Populaire du Congo sont :

- Les recensements administratifs ;
- Les enquêtes démographiques ;
- Les recensements démographiques ;
- L'état civil ;
- Les rapports sanitaires ;
- Les autres enquêtes par sondage.

#### 1) Les recensements administratifs.

Les recensements administratifs ont été, avant l'indépendance, la seule source de données capable de fournir au niveau national, une estimation de l'effectif total de la population congolaise. En effet, les

autorités coloniales procédaient dans chaque circonscription administrative, une fois par an, au comptage des populations, afin d'identifier les éléments imposables d'une part, et d'autre part les éléments jeunes et forts, incorporables soit dans les travaux durs de construction des infrastructures, soit dans l'armée ou dans les plantations.

Pour ces recensements, la population se regroupait au milieu du village, et l'on passait en revue tous les individus, rangés par famille. Les informations étaient recueillies sur un cahier de village où chaque page était consacrée à l'énumération des membres d'une famille ; pour chaque individu recensé, les caractéristiques suivantes étaient portées : nom et prénoms, sexe, lien de parenté avec le chef de famille, âge, état physique, situation par rapport à l'impôt.

Autour des années 1956-1958, on avait utilisé pour la première fois, des cahiers imprimés suivant ces modèles, sur tout le territoire du Moyen-Congo. Par la suite, le coût excessif pour l'impression de ces documents d'une part, et l'arrivée des cadres nationaux à la tête des circonscriptions administratives -Indépendance - d'autre part, allaient faire échouer complètement ces belles tentatives. Faute de documents vierges, en effet, les anciens documents étaient utilisés à nouveau pour les recensements ultérieurs : ils ont donc été surchargés et abimés. Très vite les nouveaux administrateurs allaient être confrontés à de nombreuses difficultés : difficultés dues à la dégradation des voies de communication, à la faiblesse des moyens mis à leur disposition, au personnel de moins en moins compétent à tous les niveaux de la hiérarchie, inconscience sinon irresponsabilité volontaire ou involontaire de certains responsables administratifs, etc.

Cet état des choses a eu pour principale conséquence l'abandon pur et simple des recensements administratifs dans la plupart des circonscriptions administratives. Sur le plan des résultats, il faut dire que dans le meilleur des cas, ceux-ci étaient contenus dans les rapports administratifs annuels sous la forme du tableau ci-dessous :

TABLEAU 40 - CONGO - RESULTATS DU RECENSEMENT ADMINISTRATIF DE LA PREFECTURE DE BOUENZA-LOUESSE (1957).

| S/PREFECTURE | SEXE MASCULIN |                |                | SEXE FEMININ  |                |                | TOTAL  |
|--------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|--------|
|              | 0 à 18<br>ans | 19 à 59<br>ans | 60 ans<br>et + | 0 à 18<br>ans | 19 à 59<br>ans | 60 ans<br>et + |        |
| SIBITI       | 4 766         | 4 388          | 546            | 4 745         | 5 984          | 567            | 20 996 |
| ZANAGA       | 2 241         | 2 818          | 283            | 2 014         | 3 553          | 407            | 11 316 |
| KOMONO       | 2 802         | 3 554          | 607            | 2 557         | 4 088          | 838            | 14 446 |
| TOTAL        | 9 809         | 10 760         | 1 436          | 9 316         | 13 625         | 1 812          | 46 758 |

En fait, le travail n'était pas toujours présenté sous cette forme : généralement dans les rapports administratifs, seuls étaient disponibles les effectifs totaux de la population de la circonscription, répartis par sexe. Il n'y avait aucun commentaire sur la conduite des opérations du recensement sur le terrain. Parfois il ne s'agit que des estimations empiriques, car il faut donner un chiffre de population. Les règles de simultanéité sur l'ensemble d'un territoire donné, d'homogénéité et d'universalité à l'intérieur du dit territoire, qui caractérisent les recensements de population, ne sont nullement observées ici ; de plus la population de référence n'est pas définie, puisque les natifs d'une région, recensés à un moment donné dans cette région, continuent de l'être quand bien même ils ont définitivement émigrés et sont recensés dans leur nouvelle résidence.

Dans ces conditions, il est malaisé de partir des données issues de cette source, pour avoir une bonne estimation de l'effectif total de la population.

## 2) Les enquêtes démographiques.

### a) L'enquête démographique nationale (1960-1961)

L'enquête démographique nationale est une enquête par sondage, réalisée sur l'ensemble du territoire à l'exception de Brazzaville et Pointe-Noire. Les opérations sur le terrain, commencées en septembre 1960, ont pris fin en février 1961. Les objectifs assignés à l'enquête sont les suivants :

- estimation de l'effectif de la population ;
- détermination de la répartition géographique de la population, des caractéristiques de structure et de mouvement de la population.

Cette enquête, première opération du genre, devait donc permettre la collecte des données démographiques jusqu'ici inconnues.

La base de sondage était constituée par la liste des villages fournie par les différentes administrations locales. Les villages d'une même sous-préfecture, étaient classés par terre ou canton, avec pour chacun d'eux, les principales caractéristiques : effectif de la population, ethnies principales, activités agricoles, infrastructures sociales, sanitaires et économiques,...

On a procédé à une première stratification de ces villages, en distinguant les villages de moins de 500 habitants des villages de 500 habitants et plus.

Pour les villages de moins de 500 habitants, le territoire national a été divisé en 11 strates, en tenant compte des critères suivants : végétation, sols, climats, type de villages, ethnies principales. Cependant à l'intérieur de chaque strate, les villages restaient toujours groupés par sous-préfecture. Dans chaque strate ainsi définie, on a constitué des grappes de villages totalisant environ 250 habitants ; les villages de plus de 250 habitants, étaient scindés en deux. Ensuite on a tiré les grappes de village - tirage systématique - avec une fraction de sondage égale à 1/10ème.

Pour les villages de 500 habitants et plus, on a considéré l'ensemble de ces villages comme constituant une strate : la 12ème. L'échantillon dans cette strate a été constitué par tirage systématique d'un village sur trois, sur la liste de ces villages, classés par sous-préfecture.

Ce plan de sondage qui paraît relativement simple à mettre en oeuvre, a été très durement éprouvé sur le terrain, au point qu'il est très difficile de comprendre à travers les rapports d'enquête, le plan de sondage réellement appliqué sur le terrain.

La première difficulté tient à une mauvaise qualité de la base de sondage et à un travail de cartographie très insuffisant : les cas très fréquents des villages déplacés, des villages éclatés ou des villages disparus, ont posé énormément de problèmes dans la constitution sur le terrain de l'échantillon.

La mauvaise estimation de l'effectif des populations a posé aussi des problèmes aux enquêteurs qui ont rencontré des grappes-échantillon dépassant largement les 500 habitants ; ceci a engendré de nombreuses difficultés d'ordre psychologique au sein des populations qui ne comprenaient pas les découpages opérés : en conséquence de telles grappes ont été recensées soit partiellement comme prévu, soit exhaustivement ou alors n'ont pas du tout été recensées.

Une troisième difficulté découle d'une sensibilisation insuffisante des populations : on a enregistré de nombreux cas de refus systématique des habitants d'un ou plusieurs villages de se faire recenser.

Une modification très sensible du plan de sondage a été décidée pendant la réalisation de la collecte : en effet il a été décidé de recenser exhaustivement tous les centres administratifs, centres industriels, agricoles, miniers et gares de chemins de fer, en raison de l'accroissement notable de leur population. Malheureusement cette opération n'a pu être systématisée, faute de crédits supplémentaires.

#### b) Les autres enquêtes démographiques.

Il s'agit principalement des enquêtes menées soit par le Service National de Statistique, soit par la section des sciences humaines de l'ORSTOM.

La première opération du genre est l'enquête socio-démographique de Pointe-Noire en 1961-1962, réalisée par l'ORSTOM ; cette enquête a été renouvelée en 1970. Elle vise essentiellement à mettre en lumière les composantes de la croissance urbaine de la ville de Pointe-Noire - mouvements naturels, mouvements migratoires, extension du périmètre urbain - ; à l'issue des travaux d'analyse de l'ensemble des données recueillies, l'auteur a proposé un modèle d'évolution de la population de Pointe-Noire.

En second lieu, nous évoquerons l'observation permanente pilote des faits démographiques dans la région de la Lékoumou (1972-1975). Cette opération a été réalisée en collaboration, par le Service National de Statistique et l'ORSTOM. C'est une opération d'essai, destinée à tester les conditions techniques, matérielles et humaines à mettre en place pour assurer une collecte permanente des données démographiques de base. Elle utilise la technique des enquêtes à passages répétés. Trois passages, à inter-

valle d'un an ont été effectués, sur un échantillon de taille environ 6 000. Le premier passage en fait est constitué par le recensement exhaustif de la population de la région ; c'est sur place qu'on a mis au point une base de sondage sur laquelle l'échantillon a été tiré.

Cette enquête a permis une étude complète des principales caractéristiques démographiques de la région : natalité, fécondité, mortalité et migrations.

L'enquête démo-sociologique de Brazzaville (1974-1977), réalisée par l'ORSTOM est également une enquête à passages répétés ; elle vise aussi les mêmes objectifs que l'enquête de Pointe-Noire, ci-dessus citée.

Actuellement le Service National de Statistique exécute à Brazzaville, une enquête à passages répétés sur la mortalité infantile et juvénile ; les opérations de collecte sur le terrain dureront trois ans ; la méthodologie mise en oeuvre est celle définie par l'IFORD de Yaoundé.

### 3) Les recensements de population.

#### a) Le recensement de la population africaine de Brazzaville : 1954-1955.

C'est une opération qui n'a plus qu'un caractère historique, car sur place à Brazzaville, aucune documentation n'est disponible. Toutefois on sait qu'il a été mené par le Service National de Statistique, que le formulaire du recensement est une fiche individuelle.

#### b) Le recensement de la population de la ville de Pointe-Noire.: 1958-1959.

Le recensement de la population de la ville de Pointe-Noire en 1958-1959 est véritablement le premier recensement démographique réalisé par le Service National de Statistique. Il a bénéficié pour ce faire, de l'appui technique du Ministère français de la coopération. Certes il n'a pas donné de résultats satisfaisants pour l'étude du mouvement de la population ; cependant les données d'état et de structure sont plus riches.

#### c) Le recensement de la population de Brazzaville : 1961.

Après la réalisation de l'enquête démographique nationale en 1960-1961, l'idée d'avoir une estimation des caractéristiques globales de la population congolaise a conduit les autorités politiques à demander un recensement de la population de la ville de Brazzaville, étant entendu que Pointe-Noire avait été recensée quelques années auparavant. Ces trois opérations ont utilisé des documents similaires et les concepts de base ont été définis de la même manière. Cependant il semble que pour Brazzaville, l'opération a été mieux préparée de façon générale.

Pour ces deux opérations, on a publié des rapports qui font état de façon assez sommaire des conditions de réalisation de la collecte sur le terrain, de l'analyse des données recueillies avec les principaux résultats obtenus et d'une série de tableaux statistiques détaillés.

d) Le recensement général de la population de 1974.

Le recensement général de la population de 1974 s'insère à la fois, dans le cadre du programme africain des recensements de population de 1970 des Nations Unies (CEA) et du programme commun des pays de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) en matière de collecte des données démographiques, dénommé Programme d'observation permanente des faits démographiques (cf. décision n° 7/70-UDEAC-145 du 18 décembre 1970).

D'inventaire exhaustif initial (avec un questionnaire très léger) du programme des pays de l'UDEAC, le recensement de 1974 s'est transformé en une opération de recensement classique, utilisant un questionnaire lourd comportant des questions rétrospectives sur la natalité, la fécondité et la mortalité. On peut résumer de la façon suivante les objectifs du recensement :

- détermination de l'effectif total de la population, de sa répartition géographique et de ses principales caractéristiques de structure ;
- estimation des caractéristiques et des indices du mouvement de la population ;
- constitution d'une base de sondage pour les enquêtes démographiques et statistiques futures et établissement d'un répertoire des villages dans le but de mettre en place un fichier national des villages ;
- étude sommaire des caractéristiques de l'habitat dans les grandes villes.

Les travaux préparatoires ont commencé en septembre 1971 avec en particulier la réalisation d'un recensement d'essai en mars 1972, dans la région de la Lékoumou. A travers cette opération, il s'agissait principalement :

- de définir puis tester une méthodologie appropriée pour le recensement général, en identifiant correctement les différents paramètres à prendre en compte : efficacité des concepts de base, questionnaires et autres formulaires du recensement, procédures de contrôle, organisation des équipes sur le terrain, cadence de travail des enquêteurs, moyens de transport et autres supports logistiques, programme de formation du personnel, publicité, etc.
- d'estimer les coûts d'une telle opération sur le plan national afin de mieux prévoir les crédits nécessaires à sa réalisation ;
- d'assurer aux cadres de la Statistique une formation et une maîtrise des différentes opérations.

L'ensemble des travaux préparatoires (cartographie, élaboration des concepts et des documents de base, impression des questionnaires, recensement d'essai, etc.) ont duré un peu plus de deux ans.

La phase de la collecte des données a été marquée essentiellement, par des difficultés d'ordre matériel - insuffisance des moyens de transport adéquat - qui ont prolongé, de façon variable dans les différentes régions, la durée de la collecte : de façon générale, les opérations de dénombrement proprement dit ont duré entre 12 jours (Brazzaville, Pointe-Noire, Loubomo, Nkayi, Ouesso et Owando) et 30 jours environ ailleurs; cependant dans les zones marécageuses de la cuvette congolaise, les difficultés de communication sont telles que les opérations ont duré presque

deux mois : il s'agit de la région de la Likouala, des districts de Loukoléla et de Mossaka, des postes de contrôles administratifs de Makotimpoko et de Picounda.

#### 4) L'état civil

L'état civil, tout comme les recensements administratifs remonte à l'époque coloniale. La délibération n° 57/78 comporte des dispositions législatives qui font obligation à tous les citoyens de déclarer à l'état civil les événements suivants : naissance, légitimation, reconnaissance d'enfant, décès, mariage, divorce. Elle comporte aussi deux articles qui donnent la possibilité aux administrateurs, de créer autant de centres d'état civil secondaires qu'il est nécessaire pour couvrir correctement le territoire de leur ressort. Bien évidemment, les centres principaux d'état civil sont localisés dans les chefs-lieux des régions et des districts, et dans les arrondissements des communes urbaines.

A l'heure actuelle, il n'est pas erroné d'affirmer que l'état civil au Congo ne constitue pas encore une source fiable de données démographiques. Dans les grandes villes, Brazzaville et Pointe-Noire, où la couverture de l'état civil a atteint un niveau satisfaisant, le manque de formation des auxiliaires de l'état civil et la mauvaise tenue des registres, interdisent parfois d'utiliser les données provenant de cette source.

#### 5) Les rapports sanitaires.

Les dispositions légales font obligation à toute mère d'accoucher dans une formation sanitaire, et à toute personne de faire constater le décès d'un parent avant inhumation du corps, par un médecin du centre médical le plus proche. Dans ces conditions, les rapports périodiques des formations sanitaires apparaissent comme une source de données démographiques. Dans la pratique il n'est pas possible d'utiliser cette source :

- les rapports sanitaires ne sont pas toujours disponibles ;
- lorsqu'ils sont disponibles - c'est le cas des hôpitaux de Brazzaville, de Pointe-Noire et d'Owando - ils ne font état que des seuls événements survenus dans leur propre formation ; ils sont avant tout des rapports d'activité.

Il se pose alors un problème de couverture dans une zone géographique donnée, lié dans une certaine mesure, au taux de survenance des événements en question dans les formations sanitaires et au taux de fréquentation des formations sanitaires. Ces deux indices, de façon très évidente, dépendent de la couverture sanitaire du pays (répartition géographique des infrastructures).

#### 6) Les autres enquêtes par sondage.

Les autres enquêtes statistiques qui ont donné, en marge de leurs résultats principaux, quelques informations ayant trait à la population - effectif, structure par sexe et par âge, état matrimonial, etc. - sont en nombre très limité. On peut citer dans ce cadre :

- l'enquête Budget-Ménage de Jacob (actuellement Nkayl) en 1965, par le Service national de Statistique ;

- le recensement de la population expatriée de Brazzaville en 1967, par le Service national de statistique ;
- le recensement agricole de 1972-1973 - par sondage - réalisé par le service de Statistique du Ministère de l'Economie Rurale ;
- l'enquête Taux d'Activité à Brazzaville, par sondage, en 1972, réalisée par le Service national de Statistique.

### III. ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE.

#### 1) Indicateurs démographiques

En l'absence d'au moins deux recensements exhaustifs de réalisés, sur toute l'étendue du Congo, il nous semble important de procéder à l'examen rapide des principaux indices démographiques disponibles à partir des enquêtes et recensements ci-dessus évoqués.

D'après les données contenues dans le tableau 41, on peut faire remarquer que de façon globale, la plupart des indices du mouvement, particulièrement ceux de mortalité et des mouvements migratoires, n'ont pu être déterminés à partir des opérations menées autour des années 60 ; les données sur la fécondité, après ajustement, ont permis l'obtention de certains indices caractéristiques du phénomène.

C'est finalement, avec le recensement général de 1974 et les enquêtes de Brazzaville et de la Lékoumou, qu'il a été possible d'avoir de meilleures évaluations des composantes de la croissance démographique au Congo. Toutefois, il faut préciser que les données du recensement ont dû être ajustées au moyen de techniques appropriées, pour avoir des résultats plausibles.

De l'analyse de ces données, on peut dire que :

- la mortalité est un phénomène en baisse régulière, même si le niveau actuel reste encore assez élevé. Il existe des disparités au niveau régional ; en particulier dans les grandes villes, où se concentrent les principales infrastructures socio-culturelles et sanitaires du pays, la mortalité est relativement plus faible.
- la fécondité est en hausse, due essentiellement à l'amélioration des conditions générales d'existence (hygiène et éducation sanitaires, assistance plus accrue à la mère et à l'enfant, instruction, habitat, revenus, etc.) ; il faut aussi dire que le recul de la polygamie, en zone rurale surtout, a contribué dans une certaine mesure à la hausse de la fécondité. La fécondité au Congo est encore naturelle : très peu de couples pratiquent en effet la limitation volontaire des naissances. C'est dans les grandes villes que la fécondité semble être la plus élevée.
- Les mouvements migratoires (migration internationale) restent le point obscur de la démographie congolaise : non seulement aucune étude n'a été entreprise dans ce domaine, mais encore les statistiques sont quasiment inexistantes.



TABLEAU 41 - CONGO - INFORMATIONS DEMOGRAPHIQUES DISPONIBLES EN 1975

| QUELQUES INDICATEURS                         | 1960-1961<br>CONGO<br>ZONE RURALE<br>ENQUETE | 1961<br>BRAZZAVILLE<br>RECENSEMENT | 1958<br>POINTE NOIRE<br>RECENSEMENT | 1962<br>POINTE<br>NOIRE<br>ENQUETE | 1972-1973<br>LEKOU MOU<br>ENQUETE A<br>PASSAGES<br>REPETES | 1974<br>CONGO<br>RECENSEMENT | 1975-1977<br>BRAZZAVILLE<br>ENQUETE A<br>PASSAGES<br>REPETES |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| . Taux brut de natalité ‰                    | 41,1                                         | 50,1                               | xx                                  | 58,4                               | 38,2                                                       | 47,3                         | 41,0                                                         |
| . Taux brut de mortalité ‰                   | 24,4                                         | xx                                 | xx                                  | xx                                 | 23,6                                                       | 17,9                         | 11,7                                                         |
| . Taux d'accroissement<br>naturel %          | 1,7                                          | 3,2                                | xx                                  | xx                                 | 1,46                                                       | 2,9                          | 2,9                                                          |
| . Taux de mortalité infan-<br>tile ‰         | xx                                           | xx                                 | 153                                 | 110                                | 133,0                                                      | 124,9                        | 69,1                                                         |
| . Espérance de vie à la<br>naissance (année) | xx                                           | xx                                 | xx                                  | 39,2                               | 43,2                                                       | 46,8                         | 53,7                                                         |
| . Taux global de fécondité<br>général. ‰     | 138                                          | 219                                | 201,6                               | 243                                | 172                                                        | 206,6                        | 198                                                          |
| . Taux brut de reproduction                  | 2,6                                          | 3,1                                | 2,6                                 | 3,3                                | 3,3                                                        | 3,4                          | 3,0                                                          |
| . Taux net de reproduction                   | xx                                           | xx                                 | xx                                  | xx                                 | 2,3                                                        | 2,4                          | 2,5                                                          |
| . Age moyen de procréation<br>(année)        | 28,4                                         | 27,9                               | xx                                  | xx                                 | 27,6                                                       | 29,7                         | 28,5                                                         |
| . % des moins de 15 ans                      | 41,3                                         | 45,0                               | 41,5                                | 46,8                               | 38,6                                                       | 15,9                         | 49,8                                                         |
| . % 15-59 ans                                | 53,4                                         | 53,7                               | 55,7                                | 50,7                               | 52,0                                                       | 49,2                         | 48,4                                                         |
| . % 60 ans et plus                           | 5,3                                          | 1,3                                | 2,8                                 | 2,5                                | 2,4                                                        | 4,9                          | 1,8                                                          |

xx : l'enquête n'a pas abouti à une estimation fiable de l'indice

Du temps du Congo français, dans les années 1920-1940, l'histoire nous révèle qu'il y a eu une forte vague d'immigration, forcée le plus souvent, des populations tchadiennes et oubanguiennes au Moyen-Congo, notamment à l'occasion de la construction des ports de Brazzaville et de Pointe-Noire, et du chemin de fer Congo-Océan. L'on se souviendra aussi que Brazzaville, pendant longtemps capitale de l'ex A.E.F., a abrité la plupart des structures fédérales, dont la création et le fonctionnement ont drainé des populations du Tchad, du Gabon, de l'Oubangui et même du Cameroun.

Les mouvements d'indépendance dans les années 60 ont au contraire, changé littéralement le sens de ce type de migrations : chacun étant reparti ou renvoyé dans sa patrie d'origine.

Ici encore, il n'y a aucune indication chiffrée sur l'ampleur de ces mouvements. De nos jours, il est fort probable que les mouvements migratoires extérieurs soient de faible amplitude et leur effet sur l'accroissement de la population du pays, négligeable par rapport à l'accroissement dû aux mouvements naturels : cette constatation est fondée principalement sur les difficultés de communication inter-états (absence de voies de communication adéquates) et sur la lourdeur et la complexité des formalités d'entrée ou de sortie aux frontières d'Etat : toutes ces procédures gênent énormément la libre circulation des personnes entre les états voisins.

## 2) Estimation de l'effectif de la population du Congo.

La population du Congo, n'ayant fait l'objet de recensement exhaustif qu'en 1974, tout chiffre s'y rapportant, antérieurement à cette date, n'est qu'une simple estimation, dont la qualité reste très liée à la valeur de la source et à l'efficacité des techniques utilisées.

Le tableau 42 donne trois estimations de la population du Congo, à trois époques différentes ; en fait il existe de nombreuses estimations, que nous ne présentons pas ici.

La première estimation, celle de 1957, est tirée de l'exploitation des rapports administratifs des préfectures, cette année-là. Ce sont ces données qui ont servi de base à la préparation et à l'organisation de l'enquête démographique nationale de 1960-1961. Tous les rapports administratifs des préfectures ne comportant pas de chiffres de population, on a soit estimé les chiffres manquants de façon assez empirique, soit omis purement et simplement d'en faire une estimation.

La deuxième estimation, celle de 1961, a été obtenue à partir des résultats des recensements de Pointe-Noire et de Brazzaville, et de l'enquête démographique nationale. Pour chacune de ces trois sous-populations, il a été nécessaire de faire des hypothèses sur le taux d'accroissement annuel, pour ramener le chiffre de la population totale à une même date. On a retenu les taux suivants :

- Brazzaville                    5,6 % par an ;
- Pointe-Noire                8,1 % par an ;
- Reste du pays                1,2 % par an.

La dernière estimation de l'effectif de la population totale date du recensement général de la population de 1974.

En admettant que ces trois chiffres soient valables, ils traduiraient dès lors l'évolution de la population au cours de la période ; cette évolution, en terme de taux annuel moyen de croissance, serait :

- période 1957-1961            0,8 %
- période 1957-1974            3,1 %
- période 1961-1974            3,8 %

Il apparaît visiblement une certaine incohérence des données utilisées, car si le premier taux est très faible, les deux autres par contre atteignent des niveaux très élevés, qui ne peuvent être justifiés qu'à la faveur d'une sous-estimation notable de la population en 1957 et 1961.

Pour remédier à cette situation, on a tenté de retracer l'évolution de la population congolaise, à partir des données récentes (1972-1977) et des modèles décrits par les Nations-Unies sur l'évolution de la fécondité et de la mortalité pour la région. On a donc ainsi déterminé des taux d'accroissement annuel pour les différentes périodes, ce qui a permis de dresser le tableau 43. Par ailleurs des perspectives de population ont été calculées pour la période 1980-2000 et nous donnons les principaux résultats dans les tableaux 44 et 45.

#### IV. CONCLUSION.

A travers les paragraphes ci-dessus, nous avons voulu montrer combien il était malaisé jusqu'à une certaine époque, de prétendre estimer la population du Congo : généralement ce sont la faiblesse numérique et qualitative des enquêtes et recensements démographiques d'une part, le sous-équipement de l'appareil statistique national d'autre part, qui expliquent cette situation. Cette situation n'est pas propre au Congo car elle caractérise la plupart des pays africains francophones au sud du Sahara, au lendemain des indépendances.

Les Nations-Unies, en proclamant 1970 année des recensements de population, marquaient un véritable tournant dans l'histoire démographique de ces pays. Au Congo cela s'est traduit au niveau du Gouvernement, par l'adoption du programme d'observation permanente des faits démographiques, préconisé par l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) et dont le recensement général de la population de 1974 et l'enquête de la Lékoumou en 1972-1973, ont été les premiers maillons. Actuellement ce programme est en cours avec la mise en oeuvre du projet visant à l'amélioration de l'enregistrement et des statistiques des faits d'état civil, d'une part, et la préparation du prochain recensement général de la population, prévu en 1984 d'autre part.

Ainsi donc, s'il reste difficile de connaître le passé, l'avenir se présente sous des signes plus favorables, et les estimations de la population dans le passé seront meilleures, si les résultats des enquêtes futures sont plus riches et variés.

TABLEAU 42 - CONGO - EVOLUTION DE LA POPULATION SELON LA SOURCE DES DONNEES ET LA TAILLE DE L'AGGLOMERATION DE RESIDENCE.

(milliers d'habitants)

| Taille de l'agglomération | 1957<br>Recensement<br>Administratif | 1961<br>Enquête démo.<br>+ Rec.Brazzaville<br>et Pointe-Noire | 1974<br>Recensement<br>général |
|---------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| moins de 500 hts          | 535,7                                | 497,8                                                         | 460,9                          |
| 500 à 4 999 hts           | 83,2                                 | 92,4                                                          | 231,2                          |
| 5 000 à 29 999 hts        | 9,5                                  | 19,9                                                          | 184,8                          |
| 30 000 et plus            | 154,0                                | 198,7                                                         | 442,8                          |
| Total                     | 782,4                                | 808,8                                                         | 1 319,7                        |

TABLEAU 43 - CONGO - EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1950 A 1980.

| (milliers d'habitants) |           |
|------------------------|-----------|
| ANNEES                 | EFFECTIFS |
| 1950                   | 815       |
| 1955                   | 885       |
| 1960                   | 960       |
| 1965                   | 1 070     |
| 1970                   | 1 183     |
| 1975                   | 1 351     |
| 1978                   | 1 468     |
| 1980                   | 1 546     |

TABLEAU 44 - CONGO - PERSPECTIVES GLOBALES D'EVOLUTION DE LA POPULATION PAR SEXE.

| ANNEE              | VARIANTE FORTE | VARIANTE MOYENNE | VARIANTE FAIBLE |
|--------------------|----------------|------------------|-----------------|
| 1980 Sexe Masculin | 744 862        | 744 379          | 743 164         |
| Sexe Féminin       | 806 799        | 806 503          | 802 785         |
| Total              | 1 551 661      | 1 550 882        | 1 545 949       |
| 1985 Sexe Masculin | 850 462        | 847 652          | 843 809         |
| Sexe Féminin       | 918 576        | 916 707          | 910 697         |
| Total              | 1 769 038      | 1 764 359        | 1 754 506       |
| 1990 Sexe Masculin | 974 247        | 966 816          | 957 662         |
| Sexe Féminin       | 1 046 914      | 1 042 034        | 1 034 008       |
| Total              | 2 021 161      | 2 008 850        | 1 991 670       |
| 1995 Sexe Masculin | 1 119 302      | 1 107 627        | 1 086 367       |
| Sexe Féminin       | 1 193 145      | 1 184 604        | 1 168 022       |
| Total              | 2 312 447      | 2 292 231        | 2 254 389       |
| 2000 Sexe Masculin | 1 288 519      | 1 272 939        | 1 234 689       |
| Sexe Féminin       | 1 358 532      | 1 346 781        | 1 326 290       |
| Total              | 2 647 051      | 2 619 720        | 2 560 979       |

TABLEAU 45 - CONGO - PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA POPULATION PAR GRANDES UNITES ADMINISTRATIVES (FRONTIERES DE 1974 ; variante moyenne)

| UNITES ADMINISTRATIVES | 1974<br>(a) | 1975      | 1980      | 1985      |
|------------------------|-------------|-----------|-----------|-----------|
| BRAZZAVILLE            | 302 459     | 309 755*  | 422 402   | 480 544   |
| POINTE-NOIRE           | 140 367     | 143 661*  | 185 105   | 236 584   |
| LOUBOMO                | 28 577      | 29 192    | 30 833    | 35 566    |
| NKAYI                  | 28 957      | 29 597    | 32 518    | 42 727    |
| REGION DU KOUILOU      | 73 296      | 75 141    | 76 275    | 80 426    |
| REGION DU NIARI        | 99 750      | 102 171   | 106 383   | 119 766   |
| REGION DE LA LEKOU MOU | 60 110      | 61 492    | 62 732    | 70 997    |
| REGION DE LA BOUENZA   | 117 759     | 120 551   | 128 798   | 140 608   |
| REGION DU POOL         | 188 637     | 193 124   | 208 416   | 226 919   |
| REGION DES PLATEAUX    | 96 148      | 98 657    | 102 667   | 115 840   |
| REGION DE LA CUVETTE   | 114 535     | 117 307   | 121 471   | 131 783   |
| REGION DE LA SANGHA    | 39 185      | 40 138    | 41 357    | 42 614    |
| REGION DE LA LILOUALA  | 30 010      | 30 678    | 31 925    | 35 985    |
| ENSEMBLE CONGO         | 1 319 790   | 1 351 464 | 1 550 882 | 1 764 359 |

Source CNSEE

\* Les chiffres marqués d'un astérisque, ont été corrigés, pour tenir compte de l'expulsion massive des immigrants clandestins d'origine principalement africaine.

(a) Les données de 1974, sont celles issues du recensement général de la population de 1974.

---

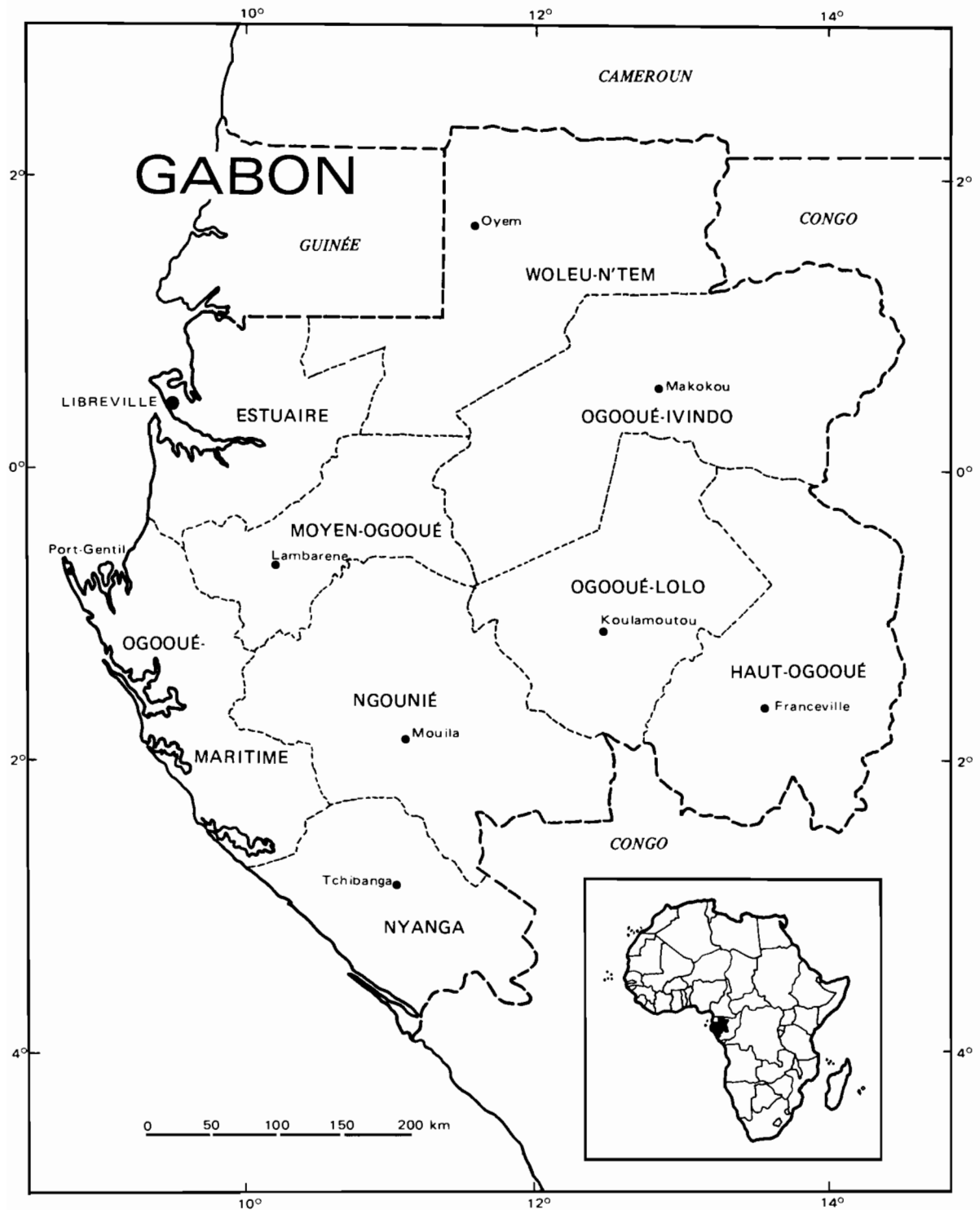
**BIBLIOGRAPHIE**

- 1.- "Annuaire statistique 1980", 1981, Brazzaville.
- 2.- BERTRAND (H.), "Le Congo, formation sociale et mode de développement" 1975, Maspero, Paris.
- 3.- COGUERY-VIDROVITCH (C.) et SAMIR AMIN, "Histoire économique du Congo 1880-1968", 1974, IFAN, Dakar.
- 4.- COURBAGE (Y.), "Utilisation des décès incomplètement déclarés à un recensement pour estimer les indicateurs de la mortalité : cas du Cameroun, Congo et Togo". mars 1980, Colloque de démographie d'Abidjan, vol.3, Abidjan.
- 5.- DUBOZ (P.), "Recensement démographique de Pointe-Noire 1958", résultats définitifs, 1961, INSEE, Paris.
- 6.- DUBOZ (P.), "Enquête démographique 1960-1961", résultats définitifs, 1965, INSEE, Paris.
- 7.- DUBOZ (P.), "Recensement de Brazzaville, 1961", résultats définitifs, 1965, INSEE, Paris.
- 8.- DUBOZ (P.), " Etude démographique de la Lékoumou 1972-1973", juin 1974, ORSTOM, Brazzaville.
- 9.- DUBOZ (P.), "Enquête démo-sociologique à Brazzaville, juillet 1979, ORSTOM, Bangui.
- 10.- GANON (F.), "Enquête sur la mortalité infantile à Pointe-Noire", rapport dactylographié, juillet 1959.
- 11.- MFOULOU (R.), "La population du Congo : perspectives 1980-2000", mai 1980, CNSEE, Brazzaville.
- 12.- "Mouvement naturel de la population à Brazzaville 1960, 1974, 1975, DSCE, Brazzaville.
- 13.- RAZAFIMANDIMBY (C.) et RANDRETSIA (I.), "La fécondité du Congo d'après les résultats du recensement de 1974", septembre 1981, Annales n° 6, IFORD, Yaoundé.
- 14.- "Recensement général de la population du Congo 1974", tomes I, II, IV, 1978-1980, CNSEE, Brazzaville.
- 15.- SITA (S.), "Monographie de la région économique de la Lékoumou", 1969, IPD, Douala.

# GABON

MICHEL D. FRANCOIS

JUIN 1982





## G A B O N

### I. INTRODUCTION.

L'Afrique Equatoriale Française, colonie unitaire acquise en 1882 était un gouvernorat général groupant quatre territoires, Gabon, Moyen-Congo, Oubangui-Chari et Tchad, découpés en vingt circonscriptions administratives appelées départements.

Le Gabon est devenu République Gabonaise et indépendante en 1960. Elle se situe sur la côte ouest du continent africain et s'étend à cheval sur l'équateur sur 268 000 kilomètres carrés. Elle a 1 600 kilomètres de frontières avec la Guinée Equatoriale, la République Unie du Cameroun et la République Populaire du Congo, 800 kilomètres de côtes.

Sur une géographie traditionnelle de paysage forestiers, de plantations itinérantes, de petits villages et de campements dispersés, se dresse et se développe depuis l'indépendance une géographie moderne faite d'usines, de mines, de derricks, de chantiers, de buildings et de routes, pôles d'attraction irrésistibles pour les ruraux mais aussi pour les étrangers.

Le Gabon dépasse à nouveau les 2 hab/km<sup>2</sup> depuis une dizaine d'années seulement. La structure actuelle de la population laisse encore apparaître aujourd'hui des séquelles importantes d'une histoire démographique profondément perturbée, il n'y a donc pas de démographie gabonaise sans utilisation de données historiques, pas d'ajustement correct si l'on ignore la part de l'histoire dans les mouvements naturels et migratoires. L'évolution des effectifs de population au Gabon est avant tout le reflet de son histoire, cela d'autant plus qu'il s'agit d'effectifs de faible importance (moins de 700 000 gabonais).

### II. SOURCES DES DONNEES

#### 1) Estimations anciennes.

Des documents datant du 15<sup>ème</sup> siècle, l'état de la forêt presque partout réduite à l'état secondaire, l'existence certaine d'une préhistoire, sont autant de facteurs qui identifient l'occupation du Gabon il y a 4 ou 5 siècles. S'il semble qu'une partie des peuples actuels est venue d'ailleurs et certains d'entre eux pourraient être là depuis fort longtemps, on ignore dans quelle mesure la forêt aurait pu faire écran et refuge, vis à vis des grands mouvements migratoires à l'échelon du continent.

Il ne semble pas qu'au Gabon il existait d'états séculaires. L'ethno-histoire gabonaise est encore trop peu développée pour fournir des indications significatives sur des peuples sans écriture, aujourd'hui au nombre d'une quarantaine.

Les premières descriptions de l'arrière-pays gabonais donnant une idée du peuplement datent du 19<sup>ème</sup> siècle. Elles sont assez nombreuses

et détaillées pour les comparer à la situation des années soixante et formuler l'hypothèse d'une population gabonaise d'approximativement 600.000 habitants à la fin du siècle dernier.

## 2) Données de la période coloniale.

Il n'y a pas d'archives nationales disponibles sur le sujet et aucun effort ne semble avoir été fait à ce jour dans ce sens : aussi n'avons nous disposé que de très peu de documents parmi lesquels :

- une note du bureau des affaires politiques et d'administration générale (APAG) datée de 1951 et qui dans une annexe donne 16 relevés de population du territoire entre 1917 et 1950 ;
- le chapitre "démographie" du rapport annuel de l'inspection générale des services sanitaires et médicaux de 1938 par le médecin général Leden-tu ;
- le supplément du bulletin mensuel XXX de 1938 de l'office international d'hygiène publique avec un essai sur la démographie des colonies françaises ;
- l'annuaire statistique des possessions françaises dans son édition provisoire de 1944 pour les années antérieures à la guerre ;
- l'annuaire statistique de l'AEF, 1936-1955, 2 volumes.

De ces documents et de quelques autres nous avons reconstitué la série suivante :

TABEAU 46 - GABON - EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1908 A 1960.

| ANNEE | POPULATION  | ANNEE       | POPULATION     |
|-------|-------------|-------------|----------------|
| 1908  | 650 000 [4] | 1950        | 405 000        |
| 1917  | 482 000     | 1953        | 393 000        |
| 1936  | 455 000     | 1955        | 402 000        |
| 1939  | 443 000     | 1956        | 408 000        |
| 1943  | 438 000     | 1957        | 412 000        |
| 1946  | 421 000     | 1959        | 416 000        |
| 1948  | 411 000     | (1960) [16] | (448 564) [16] |

Cette série tient compte du rattachement du département du Haut Ogooué au Moyen Congo entre 1926 et 1938. En 1936 cette province comptait 47 000 habitants.

Le premier recensement officiel de l'AEF date de 1933 et le dernier recensement quinquennal de 1936 mais pour le Gabon nous n'avons retrouvé que des résultats obtenus à cette époque par "sondage démographique" et nous ignorons les données techniques de ce "sondage".

A partir de 1947 le Service de la Statistique Générale de l'AEF a centralisé et dépouillé à Brazzaville les rapports annuels économiques et politiques des districts, établis à partir des monographies de villages ou registres de population.

En 1950 a été créé en AEF une Commission de la Population et de la Démographie (loi du 2 août 1950) et dans ce cadre une enquête sur le sex-ratio (1951-1955) a été réalisée par le Service de la Statistique Générale du Haut Commissariat de l'AEF à Brazzaville.

3) Données démographiques récentes;

a) Le recensement général de la population (1960-1961) financé par le Fonds d'Aide et de Coopération française a été réalisé par le Service National de la statistique du Gabon avec le concours de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE - Coopération Paris). Résultat brut publié : 448 564 habitants (Gabonais + Etrangers).

b) L'enquête démographique par sondage (1960-1961) menée simultanément avec le recensement. L'échantillon comportait 3 strates (villages, chantiers, centres urbains) ; la base de sondage étant une liste de grappes ; le tirage était systématique (1 : 10 ou 1 : 5 selon la strate).

c) Le recensement général de la population (1969-1970) financé par le Gouvernement gabonais et réalisé par le Service National de la Statistique du Gabon. Résultat brut : 526 884 habitants (Gabonais + Etrangers).

d) Libreville, la capitale du Gabon a bénéficié d'une bonne observation démographique : dénombrement de 1943, recensement municipal de 1953, étude de Lasserre en 1958, recensement de 1960-1961, recensement de 1964 avec la municipalité et recensement de 1969. (Résultats publiés).

e) L'état civil est très incomplet parfois inexistant en milieu rural mais il est utilisable pour Libreville et a donné lieu à une étude publiée par l'ORSTOM en 1976.

f) Théoriquement, chaque chef de district devait réaliser annuellement un recensement administratif (comptage). En 1970, le Service National de la Statistique n'avait pas encore réussi à centraliser un seul de ces recensements depuis 1960 pour l'ensemble du pays et une même année. Les résultats bruts de ces comptages étaient inférieurs aux résultats bruts des recensements de 1960-61 et 1969-70 de 5 à 6 %.

g) Les comptages et les mises à jour du Service des Grandes Endémies à partir des visites systématiques et annuelles étaient très voisins des résultats bruts des recensements statistiques (sous-estimation de quelques pour cents).

h) Depuis 1971, le Service National de la Statistique donne une population officielle qu'il nous paraît utile d'indiquer ici car représentative d'une attitude que l'on retrouve dans quelques autres pays en voie de développement peu peuplés.

La publication détaillée par province, préfecture et sous-préfecture de l'évolution de la population gabonaise de 1970 à 1978 dans

un bulletin mensuel de la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques en 1979 avec une population totale de 1 300 151 habitants en 1978 est non moins significative à la veille du recensement de 1980. Comme en 1970, les résultats réels du recensement de 1980 ne sont pas connus et comme pour 1970 la cause en est la volonté politique de faire état d'une population plus nombreuse et sans distinguer les originaires des étrangers.

D'après le tableau ci-dessous la population du Gabon aurait doublé en moins de 18 ans (l'enquête démographique de 1960-1961 faisait apparaître : un taux brut de natalité de 35 ‰, un taux brut de mortalité de 25 ‰ pour les hommes et 31 ‰ pour les femmes, 33 % de femmes stériles entre 15 et 49 ans).

TABLEAU 47 - GABON - EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1960 A 1978 D'APRES LES STATISTIQUES OFFICIELLES.

| ANNEE | POPULATION | TAUX ANNUEL MOYEN<br>D'ACCROISSEMENT |
|-------|------------|--------------------------------------|
| 1960  | 630 000    | 3,1 %                                |
| 1970  | 950 009    | 4,0 %                                |
| 1978  | 1 300 151  |                                      |

### III. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES.

1) Les "données anciennes" (ou descriptions) sont assez claires pour, par comparaison avec la situation connue et observée entre 1950 et 1970, proposer l'hypothèse d'une population de plus de 600 000 habitants à la fin du siècle dernier.

2) Les "données de la période coloniale" sont fortement contestées dans l'annuaire statistique des possessions françaises (édition provisoire de 1944). Qu'on en juge par les extraits suivants :

"L'insuffisance de la documentation chiffrée coloniale a été maintes fois constatée... inexistence, dispersion, destruction partielle, pillage ... des documents accumulés par les statisticiens du Ministère des Colonies (Service Colonial des Statistiques)".

"La documentation disponible est rare et souvent à l'état brut, elle est aussi d'une qualité très incertaine".

"L'inégale densité des renseignements disponibles, insuffisants dans la plupart des cas, mais parfois au contraire trop copieux eu égard à leur faible valeur significative a conduit à fondre en un seul les deux chapitres habituellement consacrés - dans l'annuaire - à la climatologie et à la population ..."

"Depuis une circulaire ministérielle de février 1909 on a cru devoir établir des statistiques annuelles très détaillées. Il apparaît

ainsi que le problème - du recensement - devenu cette fois insoluble, a été de plus, traité avec une profonde méconnaissance de ses difficultés. Aussi est-on assuré a priori que les statistiques démographiques coloniales ne peuvent avoir d'autre valeur que celle d'évaluation assez grossière".

"Depuis 1910 environ, en AOF et en AEF, l'administration doit dresser un registre nominatif des habitants des villages visités, basé sur les déclarations des chefs de famille et vérifié en principe par épreuves. Il arrivera que ce système donne de bons résultats à condition que la population soit stable ... L'examen des chiffres des colonies d'Afrique tropicale fait apparaître généralement les mêmes fluctuations, les mêmes anomalies de répartition qu'on trouve dans les statistiques des autres possessions".

"Plusieurs auteurs, anciens ou récents, donnent des renseignements démographiques dont on s'étonnera peut-être qu'il n'ait pas été fait état ici. Mais l'origine de leur documentation n'est pas précisée et l'assurance même qu'ils mettaient à en tirer des conclusions donne assez à penser qu'elle a été rassemblée sans souci de discrimination. A réfléchir quelque peu on est bien sûr qu'elle ne peut provenir que des statistiques fournies par l'administration, seule à même de réaliser, bien ou mal, un effort collectif de cette ampleur ; mais elles ont subi des vicissitudes sans nombre dont elles portent partout la trace et au cours desquelles elles ont été abandonnées sans méfiance à d'incessantes altérations. De sorte que le matériel, déficient dès l'origine, est devenu tout à fait hasardeux. C'est pourquoi, en dehors des documents transmis par les gouverneurs dont le Département ne possède plus qu'une partie, on n'a voulu utiliser que les rapports des services de santé dont la partie démographique est directement basée sur les statistiques officielles".

"Le fonctionnement de l'état civil se heurte aux mêmes difficultés que les dénombrements et il n'est pas une seule des possessions françaises où les statistiques ne présentent des anomalies révélatrices de leurs faiblesses".

A l'intérêt historique de ces citations, s'ajoute pour nous celui de leur actualité car il est malheureusement prouvé que ces observations critiques sont en grande partie toujours valables en 1980 et pas seulement au Gabon.

Si l'actuel bilan des données démographiques de la période coloniale est bien modeste, l'observation d'ensemble des responsables à tous les niveaux est assez claire pour affirmer une régression de la population jusque vers les années cinquante. Les travaux monographiques retrouvés, en particulier ceux qui traitent de la mortalité, de la fécondité, de la stérilité, de la dénatalité et de leurs causes soutiennent cette affirmation et nous considérons qu'on a eu tort de mépriser les cahiers ou monographies de villages ou les relevés du service des grandes endémies dont on a pu constater que la qualité était supérieure à celle de la plupart des opérations cartographiques et de recensements "recommandées" que l'on sait.

La série de population proposée dans le tableau 46 pour la période 1908-1959 a été établie à partir de documents administratifs, en particulier des rapports de médecins. Mais jusqu'en 1927 l'action de Santé était une médecine curative en formations fixes. C'est à partir

de 1932 que toutes les enquêtes démographiques menées au Gabon par des médecins et des administrations font un constat suivi de dénatalité... ce constat de dépeuplement déjà perçu par BRUEL vers 1910 et par LE TESTU vers 1925 va se généraliser de plus en plus au point qu'il est envisagé en 1946 la création d'une réserve humaine pour arrêter cette régression et relancer la natalité.

La méthode de dénombrement dont l'emploi fut le plus fréquent au début de l'époque coloniale consistait à multiplier le nombre de foyers par un coefficient uniforme. Depuis 1910 environ, l'administration devait dresser un registre nominatif des habitants du village visité, ce qui équivalait à identifier la population de droit. On y distinguait d'une part les français et les étrangers - en 1936 par exemple, on comptait au Gabon 1 089 français et 134 étrangers - d'autre part les indigènes qui pouvaient être sujets protégés, ou citoyens français. Toutefois une seule personne par famille était interrogée et de plus l'appréciation du groupe des enfants était fournie par les adultes ; il s'en suivait un déficit notable en enfants qui, malgré une très nette amélioration du relevé nominatif des populations n'a pas totalement disparu.

Quant à l'âge, donnée individuelle essentielle pour l'état civil et le démographe, il a toujours été en Afrique Noire une donnée collective, la structure en groupes d'âges et les structures familiales étant les deux grandes lignes de force de la société africaine. Cette donnée collective n'a pas encore disparu complètement notamment au Gabon.

### 3) Les "données démographiques" récentes.

Quatre opérations de collecte des données démographiques ont été menées au niveau national depuis 1960. Une telle situation aurait normalement dû permettre une bonne connaissance de la démographie gabonaise. Mais le recensement de 1970 n'a donné lieu à aucune publication officielle, pas plus que celui de 1980. Toutefois une partie de l'exploitation informatique du recensement de 1970 est connue, elle ne fait que confirmer les résultats de l'enquête et du recensement de 1960-1961 en précisant cependant une amélioration légèrement plus rapide que prévue des facteurs d'accroissement de la population gabonaise.

Il est dans ces conditions bien difficile de décrire de façon précise la situation actuelle d'autant que le Gabon est soumis périodiquement à des mouvements migratoires politiques et que l'immigration étrangère est aussi fonction du développement économique et de ses à-coups, ce qui peut se traduire par des apports momentanés très importants de population.

C'est en partie pour ces raisons qu'il est toujours préférable de distinguer la démographie des gabonais de l'ensemble de la population du Gabon (en 1960 on dénombrait un peu plus de 20 000 étrangers, plus de 30 000 en 1970. En 1976 les estimations faisaient état de 250 000 étrangers dont 200 000 africains, actuellement la population étrangère serait de l'ordre de 150 000 personnes).

Aux recensements de 1960-1961 et 1969-1970 on a interrogé, lorsque c'était possible chaque individu et identifié la population de fait et la population de droit (1).

---

(1) Quelques groupes pygmées non sédentaires ont été identifiés en 1969-1970 et globalement comptabilisés.

Depuis l'indépendance et pour les deux recensements on a distingué quatre types de populations :

- la population rurale,
- la population urbaine (sur le seul critère de l'existence d'un centre administratif et non de la taille de la cité),
- la population des chantiers (fixes, forestiers, mobiles),
- la population comptée à part des collectivités, quelle que soit la taille.

La méthodologie des opérations de collecte depuis 1960 a fait l'objet pour chacune d'entre elles d'un document publié.

D'une façon générale, et pour la population gabonaise, l'analyse comparée des effectifs confrontés aux données de mouvement fait apparaître une sous-estimation. Le tableau ci-dessous marque les résultats bruts et les données corrigées pour 1960 et 1970.

TABLEAU 48 - GABON - RESULTATS BRUTS ET DONNEES CORRIGEEES DES RECENSEMENTS DE 1960-61 ET 1969-70 (POPULATION GABONAISE SEULE)

| <u>SOURCES</u>         | POPULATION GABONAISE |                    |
|------------------------|----------------------|--------------------|
|                        | RESULTATS BRUTS      | DONNEES CORRIGEEES |
| Recensement de 1960-61 | 427 353              | 486 000            |
| Recensement de 1969-70 | 484 608              | 504 000            |

4) Facteurs influant au Gabon sur la collecte et l'analyse des données.

a) Les facteurs géographiques, climatiques, culturels, socio-culturels et autres facteurs de même type sont des obstacles traditionnels. Ils n'en sont pas moins trop souvent négligés sinon méprisés. Ceci prend une grande importance au Gabon où sur une faible population on ne relève pas moins de 43 groupes ethniques différents.

b) La "connaissance" erronée des âges, de la natalité, de la mortalité, de la fécondité et autres concepts, consolidée par l'emploi abusif de modèles propres à tout redresser ou presque en absence de statistiques parfaites en attendant l'état civil contribue fortement à maintenir des collectes coûteuses, rares et inadaptées et à négliger l'implantation progressive de structures locales adaptées d'observation des faits démographiques.

c) L'absence ou la trop faible prise en compte des intérêts locaux à terme au regard des objectifs immédiats d'organismes extérieurs disposant de financement et acceptant les préalables politiques en matière de données démographiques avant la collecte proprement dite, quand ce n'est pas l'absence totale d'intérêt de certains pays à financer cette collecte.

d) Comme cela a été indiqué précédemment la rétention d'information sur les migrations de la part des autorités, et l'importance de certaines de ces migrations sur un effectif local restreint.

e) La situation démographique gabonaise sans intérêt pour les financements utiles au planning familial.

#### 5) Cohérence entre les différentes sources.

Une cohérence entre les différentes sources antérieures à l'indépendance se situe d'abord au niveau d'un contrat global permanent de dépeuplement jusque vers les années cinquante. Il semble bien d'ailleurs que ce phénomène a touché plus ou moins directement tout le bassin du Congo.

Une cohérence ressort aussi dans l'analyse comparée des données collectées depuis l'indépendance - il s'agit bien sûr des données réelles connues - qui montre un accroissement faible dû essentiellement à une faible natalité (de l'ordre de 32 à 34 ‰) un taux de mortalité assez élevé (de 30 à 33 ‰), un taux de mortalité infantile se situant au-dessus de 150 ‰ et de 30 à 35 % de femmes de 45 à 54 ans sans enfant. Le taux global de fécondité estimé à 116 ‰ étant le plus faible d'Afrique.

Pour la période 1960-1969, l'estimation la plus généralement admise du taux d'accroissement naturel se situe au niveau de 0,4 %.

Pour la décennie suivante, ce taux est sensiblement plus élevé du fait d'une natalité toujours faible mais améliorée et d'une mortalité moins forte, résultant d'un effort sanitaire considérable ; il est estimé supérieur à 1 %. On peut aussi évaluer la population des gabonais au 1er janvier 1975 à 530 000.

L'analyse critique des pyramides issues des recensements de 1960 et 1970 montre que les déformations ou anomalies ne s'expliquent pas par les seules erreurs et omissions habituelles et identifiées et que la structure observée par âge est d'abord le résultat de l'évolution de la mortalité et de la fécondité dans l'histoire des peuples gabonais. Elle pourrait bien être le résultat de la superposition de deux populations distinctes dont la plus récente a commencé à se former entre 1950 et 1960. Le principe adopté d'ajustement est la reconstitution historique de l'évolution des naissances passées de chaque groupe de génération [8].

Dans de telles conditions on considèrera que l'évolution proposée des effectifs est avant tout une recherche destinée à circonscrire une marge de plus grande vraisemblance dans un ensemble de situations très diverses mais dont certaines sont suffisamment maîtrisées.



TABLEAU 49 - GABON - EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1900 A 1980 (a).

| ANNEE DE REFERENCE | RECONSTITUTION<br>HISTORIQUE | RECENSEMENTS<br>RESULTATS BRUTS | ESTIMATIONS |
|--------------------|------------------------------|---------------------------------|-------------|
| 1900               |                              |                                 |             |
| 1910               | 1908 650 000 [3]             |                                 |             |
| 1920               | 1917 482 000                 |                                 |             |
| 1930               |                              |                                 |             |
|                    | 1936 455 000                 |                                 |             |
|                    | 1939 443 000                 |                                 |             |
| 1940               |                              |                                 |             |
|                    | 1943 438 000                 |                                 |             |
|                    | 1946 421 000                 |                                 |             |
|                    | 1949 411 000                 |                                 |             |
| 1950               |                              |                                 |             |
|                    | 405 000                      |                                 |             |
|                    | 1953 393 000                 |                                 |             |
|                    | 1955 402 000                 |                                 |             |
|                    | 1956 408 000                 |                                 |             |
|                    | 1957 412 000                 |                                 |             |
|                    | 1959 416 000                 |                                 |             |
| 1960               |                              | 427 353                         | 486 000     |
| 1970               |                              | 484 608                         | 504 000     |
| 1975 (1er janvier) |                              |                                 | 530 000     |
| 1980               |                              |                                 | 556 000 (b) |

(a) Population gabonaise seule.

(b) Cette estimation établie en 1981 correspond à la projection calculée cinq années auparavant.

### III. CONCLUSION.

"La contribution de la démographie à la compréhension de la réalité africaine souffre de deux problèmes apparentés : d'abord la préoccupation technique de la discipline et ensuite, son orientation idéologique" (1).

Lorsqu'on a rencontré, au Gabon, des observations qui contredisaient les chiffres communément admis on les a écartées comme non significatives, soulignant qu'elles portaient sur des nombres trop faibles, ou qu'elles étaient entachées d'erreurs d'enregistrement - une enquête d'état civil à passages répétés dans plusieurs cantons du Gabon dans les années 1965 n'a ainsi jamais été exploitée.

(1) La démographie africaniste ou la recherche d'une technicité qui devient biais idéologique - introduction, Joël W. GREGORY.

Il ressort donc des réalités la nécessité d'améliorer les sources de données à partir de la mise en place d'une structure d'observation des faits démographiques qui créera comme dans les villes avec les hôpitaux, les maternités, les PMI, le réflexe à déclarer l'événement, point fondamental pour l'état civil.

La démographie gabonaise ne relève pas encore des standards établis, l'initiation à la démographie gabonaise passe d'abord par une solide analyse du passé, une bonne connaissance des populations actuelles, le goût du terrain et la curiosité des archives. En éliminant les aberrations on arrive tout de même à cerner des effectifs passés plausibles, en s'appuyant par exemple sur un calendrier historique de faits connus ayant une influence sur l'évolution de la population : famines, recrutement civil ou militaire, épidémies, pour ne citer que les causes principales.

Autre conclusion : la nécessité de bien étudier séparément la population gabonaise et la population étrangère et d'opérer encore et régulièrement par dénombrements et non par recensements.

On a reproché aux visiteurs "démographes" de la période coloniale d'avoir fait jouer aux chiffres un rôle pour obtenir des avantages politiques, économiques ou sociaux, il faut savoir aujourd'hui refuser ce même jeu aux responsables politiques tout autant d'ailleurs qu'aux spécialistes des ajustements gommant toute trace du passé.

---

**BIBLIOGRAPHIE (1)**

- 1.- "Annuaire statistique de l'AEF", vol.I 1936-1950, vol.II 1951-1955, Brazzaville.
- 2.- "Annuaire statistique du Gabon", service National de la Statistique, Libreville.
- 3.- "Bibliographie démographique 1945-1970", 1972, INSEE-Coopération, Paris.
- 4.- BRUEL (G.), "La population du Cameroun et de l'AEF", étude démographique, bulletin du Comité de l'Afrique française, 1911, renseignements coloniaux.
- 5.- CALDWELL (J.C.), "Croissance démographique évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest", Population Council, 1973 (chapitre 29 : François MD - Le Gabon), New York.
- 6.- CLAIRIN (R.), "Essai d'analyse de l'évolution passée de la fécondité en Afrique équatoriale notamment au Gabon", 1976.
- 7.- "Essai de démographie des colonies françaises", bulletin n° 2, 1938, Office International d'Hygiène Publique, Paris.
- 8.- FRANCOIS (MD.), "La population du Gabon", Université Paris 1, 1977, Paris, 135 p. multig.
- 9.- LASSERRE, "Libreville, la ville et sa région".
- 10.- LE TESTU, "Evolution démographique de l'AEF", 192(.
- 11.- RAPONDA WALKER, "Notes d'histoire du Gabon" IECA n° 9, 1960, Brazzaville.
- 12.- "Rapports annuels". Inspection Générale des Services Sanitaires et Médicaux de l'AEF.
- 13.- "Rapports annuels". Service des Grandes Endémies, Libreville.
- 14.- "Recensement et enquête démographiques, ensemble du Gabon". Résultats définitifs, Service National de la Statistique, 1965, INSEE-Coopération, Paris.
- 15.- "Recensement et enquête démographiques, résultats pour Libreville". Service National de la Statistique, 1965, INSEE-Coopération, Paris.
- 16.- "Recensement général de la population 1960-1961", 3 tomes. Service National de la Statistique, 1962, Libreville.

---

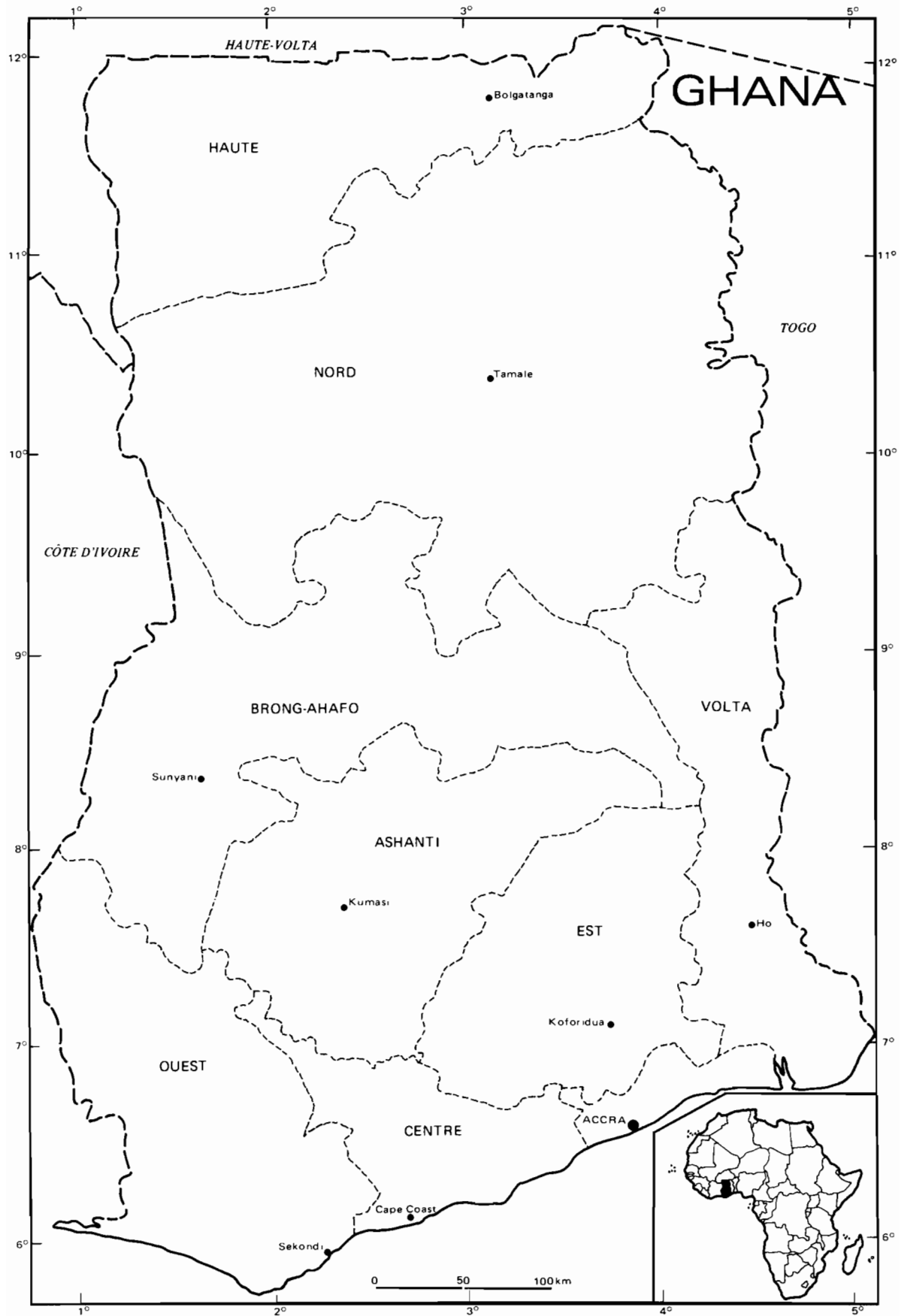
(1) Extrait de la bibliographie figurant dans [8].

- 17.- "Recensement général de la population 1969-1970", exploitation mécanographique, Etude n° 1, Service National de la Statistique,, Libreville
- 18.- "Recensement général de la population 1969-1970". Méthodologie. Service National de la Statistique, 1970, Libreville (M.D. FRANCOIS)
- 19.- "Recensement général de la population 1969-1970, Libreville, son expansion démographique". Service National de la Statistique, 1969, Libreville (M.D. FRANCOIS).
- 20.- "Recensement de la population de la commune de Libreville - 11 octobre 1964". Service National de la Statistique, 1965, Libreville.
- 21.- "Répertoire bibliographique des Etudes de Sciences Humaines 1967-1970". 1971, ORSTOM, Libreville.
- 22.- **RETEL LAURENTIN (A.)**, "Infécondité en Afrique Noire", 1974, Masson, Paris.
- 23.- **SAUTTER (G.)**, "De l'Atlantique au fleuve Congo", 1966, Mouton, Paris.
- 24.- **WALTISPERGER (D.)**, "La mortalité au Gabon", 1976, INED-INSEE-ORSTOM-MICOOP, Paris.

# **GHANA**

LUC GOARNISSON

AVRIL 1980



## G H A N A \*

I. INTRODUCTION

Avant le premier dénombrement de 1891, quelques estimations de l'effectif de la population de la Gold Coast sont faites par les gouverneurs dépendant de la Couronne Britannique. Toutefois, celles-ci ne portent que sur une partie de la région appelée "The Colony" dont la superficie est estimée en 1884-86 à 20 000 miles carrés.

Ainsi, le lieutenant-gouverneur Winniett indique qu'"à partir de certaines données" la population sous sa juridiction peut être estimée en 1846 à au moins 27 500 personnes occupant 6 000 miles carrés (1).

En 1852, la "Poll Tax Ordinance" ordonne à tous les habitants (quel que soit leur âge) de verser un shilling d'impôt au gouverneur. A partir des 151 346 shillings perçus, le Gouverneur Hill estime la population à 300 000 individus occupant 8 000 miles carrés (2).

D'autres estimations, dont les bases ne sont pas fournies, sont données par le Gouverneur Andrews pour l'année 1860 : 450 000 habitants (2), et par le Gouverneur Rowe dans une dépêche de 1883 : 651 000 habitants ventilés en trois régions géographiques.

L'administration britannique de la Gold Coast a ensuite entrepris des recensements tous les dix ans de 1891 à 1931 et un dernier en 1948. Le Ghana indépendant a effectué deux recensements en 1960 et 1970. Un troisième est prévu pour 1980.

Nous nous attachons dans cette monographie à relever les améliorations apportées au fil du temps à ces recensements avant d'en entreprendre une critique par thèmes. Nous présentons ensuite les principales enquêtes menées au Ghana qui permettent l'estimation du mouvement de la population et examinons brièvement les données d'enregistrement des faits d'état civil. Au terme de ces développements, la précision et la cohérence de ces différentes sources sont évaluées en vue de l'estimation des effectifs de la population du Ghana depuis le début du siècle.

---

(1) State of colonial possessions 1869. Voir aussi KUCZYNSKI [15] .

(2) Blue book 1853. Voir aussi KUCZYNSKI [15].

\* Cette monographie réalisée sous la direction de Francis GENDREAU, a bénéficié d'utiles commentaires du Dr. K.V. RAMACHADRAN du "Regional Institute for Population Studies" de l'Université du Ghana. Les inexactitudes ou les erreurs qui pourraient subsister restent de la responsabilité de l'auteur.

## II. SOURCES DES DONNEES.

### 1) Les recensements.

#### a) Les recensements de la Gold Coast.

##### \* Le recensement de 1891.

Ce recensement a lieu uniquement dans la "Colony" moins les régions de Krepi et Kwala.

Sur demande du gouverneur aux chefs de village ("Native Kings"), les chefs de ménage doivent déposer dans une urne un grain de céréale, différent suivant le sexe, par individu appartenant au ménage.

L'utilisation de cette technique est facilitée par la coutume qui existait à l'époque précoloniale pour les chefs de village de compter de cette façon la population sous leur autorité.

Le comptage est ensuite effectué par le commissaire de district qui remplit les formulaires (une ligne par village) et les transmet au Commissaire de province. Ce dernier effectue un résumé et un commentaire des données qu'il envoie à Accra. Ces fonctionnaires effectuent ces tâches en supplément de leurs occupations habituelles.

Toutefois, pour 16 villes totalisant 70 000 personnes, des enquêteurs sont employés par l'administration qui fait appel en outre à des représentants de firmes, à la formation de comités et au volontariat. Pour ces villes des questionnaires distribués à l'avance permettent d'obtenir des renseignements sur le sexe, la répartition enfants/adultes, la couleur de la peau et le type d'activité (8 types). Le formulaire comporte une ligne par habitation.

On dénombre ou recense ainsi 764 613 habitants dans la "Colony". Pour tenir compte du sous-enregistrement avoué les responsables du recensement ajoutent à ce chiffre 705 000 personnes.

##### \* Le recensement de 1901.

Celui-ci couvre la totalité de la "Colony" et l'"Ashanti". La technique et le type de formulaires sont sensiblement identiques à ceux de 1891. La principale amélioration apportée est le concept de simultanéité. La population recensée est celle présente au 1er juin 1901.

148 000 personnes sont ajoutées aux résultats obtenus pour la "Colony" : 896 046 habitants. Une estimation est fournie pour les territoires du Nord : 307 724 habitants.

##### \* Le recensement de 1911.

La technique de dénombrement reste identique, mais un recensement préliminaire des habitations est effectué. Le dénombrement est étendu aux territoires du Nord et dans la "Colony", les deux tiers des villes et des villages sont recensés avec, pour la première fois, l'utilisation d'un questionnaire comportant une ligne par individu. Trois types de questionnaires sont utilisés selon qu'il s'agit d'une ville, d'une commune



rurale ou que l'individu recensé est non-africain. Selon le questionnaire, 3, 4 ou 5 groupes d'âges sont distingués.

Les responsables du recensement considèrent comme relativement précis les résultats obtenus et n'effectuent aucune addition.

\* Le recensement de 1921.

La procédure de comptage au moyen de grains ou de pierres est toujours adoptée dans la plupart des zones rurales et dans certaines villes. Avec l'inclusion du Togo sous domination britannique, le recensement couvre la totalité du Ghana actuel.

\* Le recensement de 1931.

La population est partout recensée individuellement à l'aide de questionnaires comportant une ligne par individu à l'exception de certaines zones rurales. Pour la première fois, le rapport est accompagné d'une évaluation de la précision. Toutefois, le sous-enregistrement suggéré n'est pas estimé.

\* Le recensement de 1948.

Pour le recensement de 1948, l'administration met en place officiellement un Service Temporaire du Recensement. Les 19 districts administratifs sont divisés de façon à constituer 39 districts de recensement eux-mêmes divisés en districts de contrôleur qui regroupent les districts d'agent recenseur. Il est fourni à ce dernier, une liste des localités dont il a la charge. Comme en 1931, les formulaires sont remplis par les chefs de ménage dans les villes. Dans le reste du pays, les questionnaires sont remplis par les agents recenseurs.

Le dénombrement de groupe dans certaines zones rurales est toujours maintenu mais comporte une ligne par habitation et non une ligne par village comme précédemment.

Un paragraphe sur la précision relative des résultats dans le rapport de 1948 indique : "on peut espérer que tant du fait de la procédure adoptée de dénombrement maison par maison, que du fait de la faible probabilité pour qu'il existe des villages inconnus, il n'y a plus d'erreurs significatives dues à l'omission accidentelle de certaines parties de la population". Le refus de se laisser dénombrer dans certains villages ne concerne que 0,5 % de la population. Dans ce cas, l'erreur commise a plus de chances de conduire à une sous-estimation qu'à une surestimation.

b) Les recensements du Ghana.

\* Le recensement de 1960.

Le recensement de 1960 est le premier recensement effectué après l'indépendance (6 mars 1957). Il s'inspire des principes et recommandations des Nations-Unies et est considéré comme le premier recensement moderne effectué en Afrique. Le "Rapport administratif, Recensement principal" [18] donne une description très complète des méthodes utilisées.

Le recensement proprement dit est précédé d'une première enquête de terrain et d'un recensement pilote.

La première enquête sur le terrain vise à tester le questionnaire, le manuel de l'enquêteur, la méthode de dénombrement (de fait, de droit), le degré de couverture (géographique et de population), les méthodes de formation du personnel et à estimer le nombre de personnes pouvant être recensées par un enquêteur dans un laps de temps déterminé.

Le recensement pilote éprouve toutes les procédures du recensement.

Les travaux de cartographie définissent 6788 aires de dénombrement.

Un gros effort d'information de la population sur les objectifs du recensement est effectué et une grande attention est accordée à la formation du personnel du recensement.

Un imprimé unique est utilisé pour les Africains et pour les non-Africains, dans les villes et dans les campagnes.

L'enquête post-censitaire intervient 3 à 4 mois après le recensement principal. Le délai important est justifié du fait que cette enquête n'est pas seulement destinée à mesurer le degré de couverture et la fiabilité des réponses, mais aussi à collecter des informations supplémentaires en particulier sur l'activité économique en dehors de la saison sèche.

L'erreur nette dans le dénombrement fournie par le rapport est une surestimation de l'effectif comprise entre 0,6 % et 2,5 %.

\* Le recensement de 1970.

Préalablement au recensement, 3 types d'opérations sont effectués :

- une révision des aires de dénombrement en raison de la modification de la distribution géographique et de l'augmentation de la population depuis 1960,
- une première enquête de terrain conduite en septembre 1968 dans 50 des 6882 aires de dénombrement, qui teste deux types de questionnaires ;
- un recensement pilote effectué en avril 1969 sur 250 aires de dénombrement.

Le recensement vise à obtenir des résultats aussi comparables que possible aux résultats de 1960 afin de mesurer les tendances et les changements de la structure de la population.

A la différence des recensements précédents, l'unité de recensement n'est plus la maison ou la concession mais le ménage.

Trois semaines après le recensement principal, une opération destinée à mesurer le degré de couverture est effectuée. L'échantillon stratifié comprend 5 % des aires de dénombrement.

Nous ne disposons que de résultats partiels du programme d'évaluation du degré de couverture. Le rapport entre le nombre de personnes

dénombrées lors de la vérification de couverture et le nombre d'individus recensés dans les aires correspondantes suggère une surestimation de 0,6 %.

L'enquête de contrôle prévue visant à déceler les erreurs de contenu n'a pas eu lieu par suite de problèmes de personnel.

TABLEAU 50 - GHANA - RESULTATS OFFICIELS DES RECENSEMENTS DE 1891 A 1970.

|                     | 1891        | 1901        | 1911      |
|---------------------|-------------|-------------|-----------|
| Colony              | 764 613 (a) | 896 046 (b) | 854 055   |
| Ashanti             |             | 345 891 (c) | 288 037   |
| Territoires du Nord |             | 307 724 (d) | 361 819   |
| Gold Coast          |             | 1 549 661   | 1 503 911 |

|       | 1921          | 1931          | 1948          | 1960      | 1970      |
|-------|---------------|---------------|---------------|-----------|-----------|
| Ghana | 2 298 433 (e) | 3 163 568 (e) | 4 118 450 (e) | 6 726 815 | 8 559 313 |

(a) N'inclut pas l'addition de 705 000 personnes et les territoires de Kwala et Krepi.

(b) N'inclut pas l'addition de 148 000 personnes.

(c) Inclut le territoire de Kintampo (10 240 habitants).

(d) Seulement estimé.

(e) Avec l'inclusion à partir du recensement de 1921 de l'ex-Togo britannique dans les résultats des régions de la Colony et des territoires du Nord, le territoire de la Gold Coast recouvre le Ghana actuel.

## 2) Les enquêtes démographiques par sondage et l'état civil.

### a) L'enquête fécondité de 1931.

Il est demandé à tous les "médecins officiers" du pays d'obtenir des informations sur la fécondité et la mortalité d'un groupe de femmes qui ont atteint l'âge de la stérilité définitive à l'exclusion des femmes stériles dans leur jeune âge. KUCZYNSKI [15] note que la procédure de tirage des enquêtées est telle que la descendance finale obtenue de 5,8 enfants par femme ne peut être considérée comme représentative de ce groupe de femmes.

### b) L'enquête fécondité de 1948.

Une enquête par sondage sur la fécondité des femmes de 15 ans et plus est entreprise lors du recensement. Les femmes non mariées ou sans enfant sont, semble-t-il, rarement enquêtées. La descendance finale obtenue est 6,6 enfants par femme.

c) L'enquête post-censitaire de 1960.

Cette enquête post-censitaire peut être considérée comme une enquête à part entière. Elle ne se limite pas en effet à mesurer le degré de couverture et la fiabilité des réponses du recensement, mais apporte des informations supplémentaires sur la fécondité, la nuptialité, la mortalité, la religion et les conditions d'habitat de la population.

L'unité enquêtée est le ménage. La population enquêtée est celle présente la nuit précédant le jour de l'enquête. L'échantillon est stratifié. La fraction de sondage est de 1/20e.

Le taux de natalité calculé à partir de la question sur les naissances des douze derniers mois est de 46,8 ‰. L'utilisation de la technique de Brass [5] (ajustement de la fécondité actuelle par la descendance) et l'application des taux de fécondité obtenus à la structure par âge ajustée du recensement de 1960 donnent un taux de natalité de 48 ‰. [3]

L'utilisation de la méthode de l'inverse des taux de survie (taux obtenus à l'aide de modèles de mortalité) permet de déduire des taux compris entre 47 et 55 ‰. [5]

A partir des questions sur le nombre d'enfants déjà nés et le nombre de survivants, le choix de modèles de mortalité nous donne des taux de mortalité par âge qui, appliqués à la structure par âge corrigée du recensement, fournissent des taux de mortalité compris entre 21 et 25 ‰ (technique de Brass) [5].

d) L'enquête démographique par sondage de 1968-69 [6]

L'enquête donne lieu à deux passages et à l'enregistrement continu des naissances et décès entre les passages (enquête par double collecte).

Elle vise principalement à obtenir des données sur la mortalité et la natalité par l'utilisation de sources indépendantes.

L'échantillon composé de ménages est stratifié. La fraction de sondage est de 1/50e.

Le questionnaire de la première enquête porte sur la composition du ménage, les caractéristiques des naissances et des décès des douze derniers mois, l'histoire matrimoniale et génésique ainsi que la connaissance, l'attitude et la pratique de la contraception des femmes de 12 ans et plus.

Le questionnaire du deuxième passage permet d'obtenir des renseignements sur les changements survenus dans la composition de la famille depuis les douze mois suivant le premier passage et sur les migrations.

Le premier passage commencé en octobre 68 s'achève en décembre de la même année. Le deuxième passage a lieu entre octobre et novembre 1969. L'enregistrement des naissances et décès commence le 1er octobre 1968. L'enregistrement continu donne un taux de natalité de 49,2 ‰ et un taux de mortalité de 15,4 ‰ et les résultats des enquêtes de

de 1968 et 1969 sont respectivement de :

46,5 ‰ et 46,3 ‰ pour la natalité  
12,3 ‰ et 10,5 ‰ pour la mortalité.

L'assimilation à une population stable choisie à partir de la probabilité de survie entre 0 et 2 ans et la proportion d'individus de moins de 15 ans donne une estimation du taux de natalité de 49-50 ‰ [6]. Le choix d'un modèle de mortalité à partir des proportions cumulées de décès à chaque âge et du niveau de mortalité déduit de l'estimation de la probabilité de survie entre 0 et 2 ans donne un taux de mortalité compris entre 19 et 20 ‰ [6] (méthode de Bourgeois-Pichat).

e) L'enquête supplémentaire de 1971.

L'enquête est destinée à fournir des informations supplémentaires qui ne peuvent être obtenues lors du recensement pour des raisons de coût et de durée. Elle a lieu 18 mois après le recensement de 1970.

L'échantillon composé de ménages est stratifié. La fraction de sondage est de 1/20ème.

L'enquête reprend les questions du recensement. Les informations supplémentaires ont trait à la natalité, la nuptialité, la mortalité, la religion, l'éducation, la langue parlée, la tribu et aux caractéristiques économiques et d'habitat de la population.

Le taux de natalité donné par l'enquête est 49,6 ‰.

f) Les données d'enregistrement des faits d'état civil.

En 1888, la "Cemeteries Ordinance" établit un système d'enregistrement des décès dans les cimetières publics de certaines villes de la Colony. Le système est ensuite étendu aux cimetières privés de ces mêmes villes puis en 1912, aux naissances. L'enregistrement est rendu obligatoire en 1935.

Les aires d'enregistrement obligatoire comprennent environ 9 % de la population en 1940 et 16 % en 1960. Toutefois, la population de ces zones, principalement urbaines, n'est pas représentative de la population du Ghana et les déclarations restent incomplètes.

KPEDEKPO [6] compare les naissances enregistrées durant les cinq années précédant le recensement de 1960 dans les aires obligatoires, aux naissances correspondantes estimées à l'aide de la méthode de l'inverse du taux de survie appliqué à l'effectif du groupe d'âge 0-5 ans obtenu lors de ce recensement. L'analyse suggère un sous-enregistrement de 26 %.

Dans une autre étude KPEDEKPO [6] utilise la répartition par âge des décès enregistrés le troisième trimestre de 1966 dans les aires obligatoires. L'assimilation de la population à une population stable et la technique de Bourgeois-Pichat (1958) permettent alors d'estimer le taux de mortalité en 1966 à 18 ‰.

En 1970, les bureaux d'état civil couvrent 95 % du territoire, mais seulement 20 % des naissances sont enregistrées.

TABLEAU 51 - GHANA - TAUX DE NATALITE ET DE MORTALITE TIRES DES ENQUETES ET DE L'ETAT CIVIL (°/°°).

| PERIODES | TAUX DE NATALITE | SOURCES | TAUX DE MORTALITE | SOURCES |
|----------|------------------|---------|-------------------|---------|
| 1950-60  | 47-55            | [ 5 ]   |                   |         |
| 1960     | 46,8             | [21]    | 21-25             | [ 5 ]   |
|          | 48               | [ 3 ]   |                   |         |
| 1966     |                  |         | 18                | [14]    |
| 1968-69  | 49,2 (a)         | [ 6 ]   | 15,4 (a)          | [ 6 ]   |
|          | 49-50            | [ 6 ]   | 19-20             | [ 6 ]   |
| 1971     | 49,6             | [ 27 ]  |                   |         |

(a) enregistrement continu, enquête 1968-69

### III. ETUDE CRITIQUE DES RECENSEMENTS.

Tous les recensements ont fait l'objet d'une publication et ont été, dans une certaine mesure, commentés et évalués.

#### 1) Population de référence.

Les documents des recensements de 1891 et 1901 n'indiquent pas si la population de référence choisie est celle de fait ou de droit. Cependant, la lettre du gouverneur aux chefs de village à laquelle nous avons déjà fait allusion, laisse penser qu'il s'agit plutôt de la population de droit.

Dans les recensements de 1911, 1921, 1931, 1960 et 1970, le choix de la population de fait, notion plus simple, est apparu préférable dans le contexte ghanéen.

On ne sait quelle définition a été adoptée lors du recensement de 1948. A l'inverse des instructions univoques des recensements précédents et suivants on peut lire dans le rapport de 1940 : "A moins d'un ordre contraire émanant de l'Office du recensement ou du contrôleur, les agents recenseurs doivent aller dans chaque maison ou concession de leur district et obtenir le nombre de personnes qui vivent là y compris les étrangers ou les visiteurs résidant à ce moment" [18].

#### 2) Problèmes liés au recrutement d'agents recenseurs.

Les deux premiers recensements ne doivent faire appel qu'à un nombre très limité de personnel de terrain. L'appel aux chefs de village dans les campagnes, à la formation de comités et au volontariat à tous les niveaux dans les villes, semble être la règle générale. On peut cependant supposer que compte-tenu de l'absence d'un nombre suffisant de personnes instruites dans les villes, la pratique de l'auto-recensement (le

questionnaire est distribué à l'avance) ne peut être très fréquente et que, dans beaucoup de cas, le travail de rédaction du questionnaire est fait par les officiers de recensement [18].

En 1911, une provision destinée à la rémunération de 323 agents recenseurs est mentionnée.

Malgré l'augmentation du budget du recensement de 1921 (8 fois celui de 1911) le nombre d'enquêteurs reste en, toute vraisemblance, largement insuffisant.

Cette remarque s'applique encore au recensement de 1931. Cependant, pour cette dernière opération, les volontaires sont plus nombreux et les élèves les plus avancés des écoles sont mis à contribution.

C'est seulement à partir de 1948 que des agents recenseurs couvrent tout le pays malgré les difficultés déjà signalées dans la plupart des rapports des recensements précédents de trouver un nombre suffisant de personnes instruites. Cette pénurie conduit, dans les territoires du Nord en particulier, à gonfler exagérément les districts des agents recenseurs normalement fixés à 1 000 individus.

En 1960, 8 410 agents recenseurs sont employés pour 6 788 aires de dénombrement comprenant 700 personnes en milieu rural et 1 000 personnes en milieu urbain.

### 3) Les problèmes liés à la motivation des enquêtés.

En raison du mode de dénombrement qui requiert la coopération des autorités et des institutions indigènes, les recensements de 1891 et 1901 ne font pas l'objet d'une ordonnance. Les responsables pensent en effet qu'il serait difficile d'imposer cette ordonnance et qu'elle susciterait la crainte et l'opposition.

L'auteur du rapport de 1901 évoque une répugnance naturelle au dénombrement qui s'explique à la fois par la superstition et l'appréhension d'une imposition. De plus l'Ashanti connaît à cette date des troubles importants ; c'est l'époque de la pacification.

Les rapports de 1911 et 1921 reprennent l'obstacle à un bon dénombrement que représente la crainte chez les enquêtés que les résultats ne servent de base à la collecte future d'impôts à l'instar de pays voisins.

Les rapports de 1931 et 1948 ne mentionnent pas l'hostilité face au dénombrement que suggèrent les conditions politiques défavorables qui prévalaient à cette époque [18].

Pour les recensements de 1960 et 1970, les efforts d'information sur les objectifs du recensement ont su apporter la coopération de la population. On peut cependant avec B.G. GARBRAH [9] douter de la validité des résultats sur la nationalité, dans le recensement de 1970, qui intervient peu après l'"Alien compliance Order" du 18 novembre 1969 ordonnant aux nombreux résidents étrangers sans permis de séjour de rentrer dans leur pays.

#### 4) La simultanéité.

La durée réelle des recensements de 1891 à 1931 reste inconnue. Mais il semble que la difficulté déjà signalée de recruter du personnel d'un niveau d'éducation suffisant ait souvent conduit à des délais très importants.

En 1948, l'idée retenue depuis 1911, d'une date de référence unique pour le dénombrement dans tout le pays est abandonnée. Une certaine latitude est laissée aux responsables régionaux pour fixer la date du recensement en fonction des particularités régionales.

En 1960, les aires de dénombrement sont calculées de telle sorte qu'un agent recenseur puisse effectuer son travail en deux semaines. Ces délais sont parfois dépassés en raison de l'imperfection de l'estimation de la population de certaines aires de dénombrement ou de sa dispersion.

Des dispositions similaires sont prises en 1970. Mais le retard pris au cours des opérations de cartographie apporte de nouveau quelques problèmes, en particulier dans la ville d'Accra où certaines aires de dénombrement délimitées à la hâte, comprennent une population dont le recensement complet demande deux mois.

#### IV. COHERENCE ENTRE LES DIFFERENTES SOURCES.

TABLEAU 52 - GHANA - TAUX D'ACCROISSEMENT INTERCENSITAIRE D'APRES LES RESULTATS OFFICIELS DES RECENSEMENTS ANNUELS (%).

|                     | 1891-1901   | 1901-1911 | 1911-1921 |
|---------------------|-------------|-----------|-----------|
| The Colony          | 0,9 (a) (b) | - 0,5 (b) | 2,3 (d)   |
| Ashanti             |             | - 1,5 (e) | 3,5       |
| Territoires du Nord |             |           | 3,8 (d)   |

|       | 1921-1931 | 1931-1948 | 1948-1960 | 1960-1970 |
|-------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Ghana | 3,2       | 1,6       | 4,2       | 2,45      |

(a) Afin d'obtenir des taux d'accroissement valables pour des aires identiques nous avons ajouté à l'effectif officiel de 1891 (sans l'addition de 705 000) 58 000 individus qui correspondent à l'estimation de la population de Kwala et Krepi effectuée en 1911 (effectif vraisemblablement sous-estimé à cette date).

(b) L'effectif de 1901 utilisé pour le calcul n'inclut pas l'addition de 148 000 personnes.

(c) L'effectif de 1901 utilisé pour le calcul n'inclut pas les 10 240 habitants de Kintampo.

(d) L'effectif de 1921 utilisé pour le calcul n'inclut pas la population de l'ex-Togo britannique.



1) 1960-1970.

L'acceptation de l'hypothèse d'une surestimation de 0,6 % pour le recensement de 1970 et de 1,6 % pour 1960 donne un taux d'accroissement annuel intercensitaire de 2,55 %.

Après un examen détaillé des statistiques sur les migrants fournis par les recensements de 1960 et 1970 et l'enquête supplémentaire de 1971, ZACHARIAH et NAIR [22] estiment que l'émigration nette pendant la période 1960-1970 a pu être de 400 000 individus, la majorité prenant place à la fin de la décade.

Margaret PEIL [16] estime que 200 000 étrangers ont quitté le pays dans les six mois suivant le 18 novembre 1969, date de l'"Alien Compliance Order", et que certains seraient revenus après.

Malgré l'inexactitude déjà soulignée attachée aux données sur les effectifs de nationalité étrangère fournies par le recensement de 1970 et l'enquête de 1971, le chiffre de 400 000 paraît acceptable. Le taux d'accroissement naturel qu'il implique, 3,03 % pour les années 1960-1970, est compatible avec les taux de mortalité et de natalité généralement admis pour la période (1).

2) 1931-1960.

CALDWELL [1] explique l'incohérence apparente entre les taux d'accroissement intercensitaires pour les périodes 1931-48 et 1948-60 par la dépression économique des années 30 qui, en réduisant les ressources tirées du cacao et par conséquent les opportunités d'emploi, a affecté le flux traditionnel d'immigrants. Le retour d'immigrants temporaires a même pu inverser le courant migratoire.

Toujours d'après CALDWELL, le taux d'accroissement naturel de la population pour la période 1948-60 a pu être 2,9 % et le taux d'accroissement global 3,5 %. La sous-estimation lors du recensement de 1948, compte tenu de l'effectif recensé en 1960, serait alors de 7,5 %.

La sous-estimation a cependant peut-être été plus importante. Ainsi, l'utilisation de la technique de "rétrojection" de la population née au Ghana suggère un sous-dénombrement de 13,3 % [5].

Nous retiendrons finalement la sous-estimation intermédiaire de 10 % donnée par B. GIL [11] obtenue à partir de l'effectif déterminé en 1960 et d'une analyse des composantes de l'accroissement de la population de 1948 à 1960.

Le taux d'accroissement annuel intercensitaire pour la période 1948-60 sur la base d'une surestimation de 1,6 % en 1960 est alors de 3,1 %. Le taux pour la période 1931-48 s'élève à 2,1 % si on suppose une sous-estimation de 1 % en 1931, et à 1,8 % pour une sous-estimation de

---

(1) Un article récent de K.V. RAMACHADRAN, K. VENKATACHARYA et TESFAYTEKLU "Fertility and mortality levels, patterns and trends in some Anglophone African countries" présenté à une réunion d'experts de la CEA, estime le taux de natalité à 50 ‰ et le taux de mortalité à 21 ‰.

de 6 % en 1931 (voir paragraphe suivant pour le choix de ces derniers pourcentages de sous-estimation).

### 3) 1921-1931.

Le taux calculé pour la période 1921-31 apparaît très élevé. Certes la Gold Coast connaît une balance migratoire favorable. KUCZYNSKI [15] estime l'immigration nette pour la période à 200 000 personnes. Cependant, même en doublant ce chiffre, ce qui donne alors 400 000 immigrants le taux d'accroissement naturel s'élève à 1,9 % ce qui paraît encore bien élevé. Il nous faut donc supposer une différence sensible entre les degrés de couverture de la population des deux recensements.

Le rapport de 1948 affirme que le recensement de 1931 peut comporter une sous-estimation. Mais celle-ci serait au plus de 1 à 2 %. KUCZYNSKI ne voit pas de raison permettant de suggérer que le recensement de 1931 sous-estime l'effectif.

Le rapport de 1931 avance une sous-estimation de 5 % dans le recensement de 1921. KUCZYNSKI [15] estime le sous-dénombrement de ce dernier recensement à au moins 200 000 individus (0,9 %).

Par ailleurs, CALDWELL [1], à partir de la structure par grands groupes d'âges donnée par le recensement de 1921 et de l'hypothèse d'un taux de natalité de 52 ‰, détermine, par l'assimilation de la population à une population stable, le taux d'accroissement naturel à 1,4 %.

Il est difficile de privilégier l'une ou l'autre source. On constate les relations suivantes :

Pour un taux d'accroissement naturel de 1,4 % et une sous-estimation de 1 % en 1931, la sous-estimation en 1921 atteint 9 % si la migration a augmenté l'effectif de 1931 de 300 000 personnes et 12 % si la migration concerne 200 000 personnes. L'hypothèse d'un taux d'accroissement naturel de 1,4 % et d'une sous-estimation de l'effectif de 6 % en 1931 conduit pour un effectif d'immigrants de 300 000 personnes à une sous-estimation de 16 % en 1921, pour un effectif de 200 000 personnes, à une sous-estimation de 20 %.

### 4) 1901-1921.

Les taux obtenus pour la période 1901-1911 sont manifestement incompatibles avec ceux de 1911-1921. DE GRAFT JOHNSON [12] note qu'on ne peut accepter l'hypothèse d'une diminution de la population de 1901 à 1911 impliquée par les chiffres officiels. Cette période qui suit immédiatement la pacification de l'Ashanti est considérée comme probablement celle où les progrès les plus rapides ont été accomplis avant 1955.

On constate par ailleurs pour la période 1911-1921 des taux d'accroissement vraisemblablement trop élevés d'autant plus que le pays a connu à cette époque une épidémie meurtrière de grippe. D'après KUCZYNSKI, l'immigration nette n'a pu compter pour plus de 5 points dans le taux de croissance décennal de l'effectif et l'accroissement naturel excéder 10 % pour la période (0,96 % par an).

Le Commissaire de la Province de l'Ouest de la Colonie en 1911 estime que les résultats obtenus pour sa région sont sous-estimés de 20 %.

L'hypothèse d'un taux d'accroissement de 1,8 % (qui suppose une forte immigration) et d'un sous-dénombrement de 12 % en 1921, conduit à une sous-estimation de 27 % en 1911.

**V. EVOLUTION PROPOSEE DE L'EFFECTIF DEPUIS 1921 ET ESTIMATION AU 1er JANVIER 1975.**

Du fait de l'incertitude non seulement sur le degré de couverture des différents recensements et sur le mouvement naturel, mais surtout sur les migrations qui ont été importantes au Ghana durant tout le siècle, l'étude de la cohérence s'est avérée bien difficile. Par conséquent, les effectifs que nous proposons doivent être considérés avec circonspection.

TABLEAU 53 - GHANA - EVOLUTION PROPOSEE DE L'EFFECTIF DEPUIS 1921.

| Année | Effectifs | Taux d'accroissement<br>intercensitaire<br>taux géométriques (%) | Déviations impliquées<br>des résultats du<br>recensement (%) |
|-------|-----------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| 1921  | 2 526 000 |                                                                  | - 9                                                          |
|       | 2 873 000 |                                                                  | - 20                                                         |
|       |           | 2,4 (a)                                                          |                                                              |
|       |           | 1,6 (b)                                                          |                                                              |
| 1931  | 3 196 000 |                                                                  | - 1                                                          |
|       | 3 365 000 |                                                                  | - 6                                                          |
|       |           | 2,1 (c)                                                          |                                                              |
|       |           | 1,8 (d)                                                          |                                                              |
| 1948  | 4 576 000 |                                                                  | - 10                                                         |
|       |           | 3,1                                                              |                                                              |
| 1960  | 6 621 000 |                                                                  | + 1,6                                                        |
|       |           | 2,55                                                             |                                                              |
| 1970  | 8 508 000 |                                                                  | + 0,6                                                        |

(a) pour une sous-estimation de 1 % en 1931 et 9 % en 1921.

(b) pour une sous-estimation de 6 % en 1931 et 20 % en 1921.

(c) pour une sous-estimation de 1 % en 1931.

(d) pour une sous-estimation de 6 % en 1931.

La grande incertitude pour la période 1970-75 reste l'importance de l'émigration des Ghanéens et des non-ghanéens.

ZACHARIAH et NAIR [22] pensent que les problèmes récents de l'économie ghanéenne et la croissance économique rapide des pays voisins font que l'on pourrait assister dans les années 70 à une émigration des

natifs du Ghana vers les pays voisins. Ainsi, pour la période 1970-75, même si la croissance naturelle de cette population peut être supérieure à 2,9 % par an, on s'attend, en raison de l'émigration, à ce que la croissance effective soit seulement d'environ 2,9 %. La population d'origine ghanéenne s'élèverait alors à 9 226 000 personnes au 1er janvier 1975.

Sous l'hypothèse d'une croissance de seulement 1,9 % par an, en raison de l'émigration, de la faible fécondité et de la forte mortalité, la population étrangère de 562 000 personnes en 1970 atteindrait 617 000 au 1er janvier 1975 portant ainsi l'effectif total à cette date à 9 843 000 habitants.

# BIBLIOGRAPHIE

## OUVRAGES CONSULTES.

- 1.- CALDWELL (J.C.), "Population : General characteristics" in W.I. NEUSTADT and E.N. OMABOE - "A study of contemporary Ghana", vol.II - "Some Aspects of social structure", 1967, George Allen and Unwin, Chicago.
- 2.- CALDWELL (J.C.), ADDO (N.O.), GAISIE (S.K.), IGUN (A.) et OLUSANYA (P.O.), "Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest", partie C, Ghana, 1973, The Population Council, New-York.
- 3.- "Country demographic profiles : Ghana", septembre 1977, US. Department of Commerce, Bureau of the Census.
- 4.- "Economic Commission for Africa Seminar on evaluation and utilization of demographic data", 16 to 28 july 1973, Accra, vol.II, POP/INF/133, Country statement : Ghana.
- 5.- GAISIE, "Estimation of vital rates for Ghana", mars 1969, Population Studies, vol.23, n° 1, pp.21-42.
- 6.- GAISIE, "Determinants of population growth in Ghana", février 1973, Ph.D. Thesis, Canberra, 530 pages.
- 7.- GAISIE, "Estimating ghanaiian fertility, mortality and age structure", 1976, University of Ghana, Ghana Population Studies, n° 5. Legon, 209 pages.
- 8.- GAISIE et GRAFT JOHNSON, "The population of Ghana", 1976, CICRED series.
- 9.- GARBRAH (B.G.), "Some aspects of 1970 population census programme of Ghana", septembre 1976, Jimlar Mutane : bulletin d'études sur les populations africaines, vol.I n° 2, pp.56-64.
- 10.- GIL (B.), "West Africa", janvier 1963, p.68.
- 11.- GIL (B.) et GHANSAH (D.K.), "Objectifs et notions de base des recensements de la population et des enquêtes par sondage dans un pays en voie de développement - Ghana" in CALDWELL et OKONJO : la population de l'Afrique tropicale, 1973, Population Council, New-York, pp.164-178.
- 12.- JOHNSON (J.C. de GRAFT ), "The population of Ghana, 1846-1967", 1969, Transactions of the Historial Society of Ghana, vol X.
- 13.- JOHNSON (K.T. de GRAFT ) et RAMACHADRAN (K.U.), "An evaluation and analysis of the 1970 population Census results of Ghana" - Economic commission for Africa - Seminar on techniques of evaluation of basic demographic data, Accra, Ghana, 16-28 july 1973, E/CN.14/POP/85.

- 14.- **KPEDEKPO** (G.M.K.), "Some statistical aspects of the compulsory registration of births and deaths in Ghana". In symposium on population and socio-economic development in Ghana, April 27-28 1968, Ghana Population Studies, n° 2, pp.1-12 - University of Ghana, Legon.
- 15.- **KUCZYNSKI**, "A demographic study of the british colonial empire" vol.1.
- 16.- **PEIL** (M.), "Ghana's Aliens", 1974, International migration review. vol.8, pp.363-381.
- 17.- "1960, Population Census of Ghana". Report on the first field test, 25th May, 6th june 1959, 1959, Accra, 70 pages.
- 18.- "1960, Population Census of Ghana", vol.V, Administrative Report, 1973, Accra, Census Office.
- 19.- **RAMACHADRAN** (K.U.) et **ZASEPA** (R.), "Case studies of arrangements for evaluation and utilization of population census results - Ghana".- in : Seminar on evaluation and utilization of demographic data - Ghana, 16 to 28 july 1973, vol.1, E/CN.14/POP/85.
- 20.- "Rapport sur le recensement de la population de la Gold Coast de 1948", 40 pages.
- 21.- "Study tour of West Africa statisticians in connection with the 1960, population census and PES of Ghana ", June 1960, 1960, Census Office, Accra, 113 pages.
- 22.- **ZACHARIAH** (K.C.) and **NAIR** (N.K.), "Demographic aspects of recent international and internal migration in Ghana", 1978, World Bank, Washington D.C.

AUTRES OUVRAGES (NON CONSULTES).

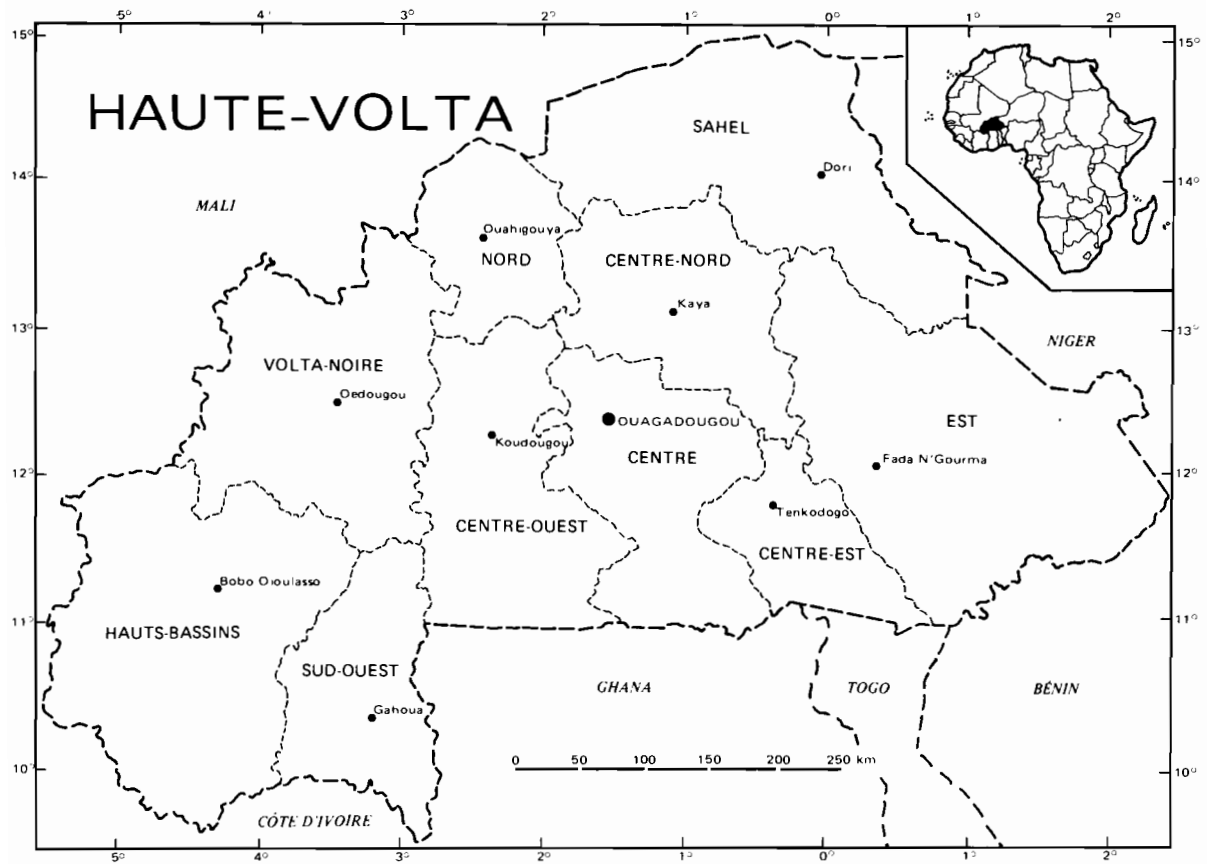
- 23.- **GAISIE** et al., "General characteristics of the sample population", The national demographic sample survey, vol.I, general report, 1970, University of Ghana, Demographic Unit, Legon.
- 24.- 1921, "Population Census of the Gold Coast Report", 1923, Crown Agents for the Colonies, Accra.
- 25.- 1931, "Population Census of the Gold Coast report", 1932, Crown Agents for the Colonies, Accra.
- 26.- 1960, "Population Census of Ghana, vol.6, the post enumeration survey (PES) supplementary enquiry", 1971, Ministry of information and broadcasting on behalf of the central bureau of statistics, Accra.
- 27.- 1970, "Population Census of Ghana, the 1971 supplementary enquiry", 1975, Census Office, Accra.

# HAUTE VOLTA

NOUMASSI M. DAKUYO

HAMADOU LOUGUE

JANVIER 1981





## H A U T E - V O L T A

### I. INTRODUCTION.

Pays continental, situé à l'intérieur de la grande boucle décrite par le Fleuve Niger, la Haute-Volta couvre une superficie de 274.000 km<sup>2</sup>. Son point le plus méridional se trouve à 500 km de la mer ; elle est entièrement située, du point de vue climatique, dans la zone soudanienne.

L'existence physique du pays a souffert des vicissitudes de l'histoire coloniale au sein du grand ensemble Haut Sénégal-Niger. En effet après l'invasion coloniale de la Haute-Volta par la France en 1897, elle est rattachée au Haut-Sénégal et au Niger, et n'est instituée en colonie qu'en 1919. Après 13 ans d'existence, le décret du 5 septembre 1932 du Gouverneur Général de l'AOF supprime la Haute-Volta à compter du 1er janvier 1933 et répartit son territoire entre le Mali (ex. Soudan français), la Côte d'Ivoire et le Niger. Les raisons profondes de cette suppression provenaient de ce que la puissance coloniale considérait la Haute-Volta comme un réservoir d'hommes devant permettre l'expansion économique de la Côte d'Ivoire et l'aménagement de l'ensemble hydro-agricole de l'Office du Niger au Mali.

L'arrêté du 12 septembre 1947 abrogea le décret du 5 septembre 1932 en rétablissant la colonie de Haute-Volta dans ses limites de 1932.

La République de Haute-Volta créée le 11 décembre 1958 devient indépendante le 5 août 1960.

### II. SOURCES DES DONNEES.

#### 1) Les estimations anciennes.

Les estimations anciennes sont celles antérieures à 1960. Elles émanent des archives nationales et résultent de dénombrements de la population réalisés par les autorités (recensements administratifs) aux fins de déterminer l'assiette de l'impôt per capita. Les imposables (hommes et femmes de 15 à 59 ans) sont correctement dénombrés ; par contre les non-imposables, particulièrement les enfants, sont sous-estimés. Ces recensements sont réalisés à des périodes variables (3 à 5 ans) et sans simultanéité, ce qui limite la validité des sommations réalisées sans actualisation.

En s'inspirant des données des tableaux XXX III à XL de l'annuaire statistique de l'AOF [2], le tableau 54 retrace l'évolution de la population autochtone de la colonie de Haute-Volta entre 1909 et 1960.

Ces estimations et les taux annuels moyens d'accroissement que l'on peut en déduire, sont à considérer avec beaucoup de prudence ; sur la période 1909-1960 le taux annuel d'accroissement est de 0,4 %. Pour des périodes plus courtes, les taux varient de façon incohérente

et montrent la mauvaise qualité des données, conjuguée à des dépeuplements pour certaines périodes :

- famines entre 1914 et 1916,
- répression après la révolte des Bwaba de 1916,
- fuites au Ghana pour échapper à l'impôt de capitation et au travail forcé.

En 1960, l'enquête conclut à un sous-enregistrement du recensement administratif de 23 %. Simultanément le recensement du Ghana, et les estimations en Côte d'Ivoire conduisent à ajouter 200 000 personnes aux absents relevés en Haute-Volta, ce qui suppose un taux d'accroissement de la population voltaïque de 0,5 % sur 50 ans.

TABLEAU 54 - HAUTE-VOLTA - EVOLUTION DE LA POPULATION D'APRES LES RECENSEMENTS ADMINISTRATIFS DE 1909 A 1960.

| ANNEE | POPULATION RECENSEE | TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN (%) |
|-------|---------------------|---------------------------------------|
| 1909  | 2 770 467           | + 5,3                                 |
| 1914  | 3 579 200           | + 4,6                                 |
| 1916  | 3 919 100           | - 6,5                                 |
| 1920  | 3 050 000           | + 1,0                                 |
| 1921  | 3 080 600           | + 0,4                                 |
| 1926  | 3 147 339           | - 1,0                                 |
| 1931  | 3 000 165           | + 0,1                                 |
| 1948  | 3 067 500           | + 1,3                                 |
| 1949  | 3 108 482           | + 1,2                                 |
| 1955  | 3 339 476           | + 1,6                                 |
| 1960  | 3 360 000           |                                       |

## 2) Les estimations récentes.

Ces estimations récentes sont celles datant de l'indépendance et issues des diverses enquêtes (tableau 55).

### a) Les enquêtes démographiques par sondage.

Plusieurs enquêtes démographiques par sondage ont eu lieu en Haute-Volta portant sur tout ou partie du territoire ; enquête 1960-61, enquête démographique de la ville de Ouagadougou en 1961 et 1968, enquête mossi de 1973, enquête nationale sur les migrations en 1974-1975, enquête post-censitaire en 1976, étude des migrants à la frontière de la Côte d'Ivoire en 1975.

TABLEAU 55 - HAUTE VOLTA - CARACTERISTIQUES DES ENQUETES ET RECENSEMENT MENES DEPUIS 1960

| PERIODE | NATURE DE L'OPERATION                | ZONE COUVERTE        | ORGANISMES RESPONSABLES             | AUTEURS                                    | METHODE D'ENQUETE                                    | OBJECTIFS                                                                       |
|---------|--------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| 1960-61 | Enquête démographique                | Pays entier          | INSD                                | R.CLAIRIN                                  | Sondage à deux degrés<br>Interrogatoire rétrospectif | - Etat de la population<br>- Mortalité<br>- Fécondité, natalité<br>- Migrations |
| 1961-62 | Enquête                              | Ville de Ouagadougou | INSD                                | -                                          | Recensement                                          | - Etat de la population<br>- Migration<br>- Fécondité                           |
| 1968    | Enquête                              | Ville de Ouagadougou | INSD                                | G.PLANES<br>A.COUREL                       | Sondage                                              | - Etat de la population                                                         |
| 1973    | Enquête                              | Pays Mossi et Bissa  | ORSTOM                              | J.L.BOUTILLIER<br>A.QUESNEL<br>J.VAUGELADE | Enquête renouvelée                                   | - Etude de la dynamique migratoire                                              |
| 1974-75 | Enquête                              | Pays entier          | CVRS<br>INSD                        | J.GREGORY<br>V.PICHET<br>S.COULIBALY       | Enquête par sondage<br>Interrogatoire rétrospectif   | - Etude de la migration internationale et interne, de ses causes et effets      |
| 1974-77 | Enquête                              | Pays entier          | ONPE avec l'appui du PNUD et du BIT |                                            |                                                      | - Etude de l'emploi et de la formation en Haute Volta                           |
| 1975    | Recensement général de la population | Pays entier          | INSD                                |                                            | Recensement                                          | - Etat de la population<br>- Nuptialité<br>- Migrations                         |
| 1976    | Enquête post-censitaire              | Pays entier          | INSD                                |                                            | Sondage                                              | - Mortalité<br>- Natalité, fécondité<br>- Migrations                            |

\* L'enquête 1960-1961 a été réalisée à un moment où intervenait un changement politique déterminant (l'accession à l'indépendance), dans un pays où l'on peut dire qu'on ne disposait que d'une faible documentation sur la population, uniquement fournie par les dénombrements administratifs.

Les buts de l'enquête 1960-1961 étaient donc multiples : estimation de la population, répartition selon les caractéristiques démographiques habituelles, estimation des taux et quotients classiques, connaissance des variables ethniques, sociales et économiques de la population. L'effectif global a été estimé par l'enquête à 4 460 000 habitants.

\* Les enquêtes dans la ville de Ouagadougou en 1961 et 1968, avaient des buts démographiques classiques,

\* L'enquête mossi 1973 a porté sur les mouvements migratoires à partir des pays mossi et bissa regroupant une population résidente de 2 575 000 personnes. C'était une enquête "renouvelée" c'est-à-dire qu'elle étudiait le devenir des individus issus d'une enquête ancienne (l'enquête 1960-1961). Elle a estimé à 215 000 l'effectif des hommes actifs en migration de travail.

\* L'enquête nationale 1974-1975 avait pour but d'étudier les migrations sur le plan national du point de vue de leur volume, de leurs directions, de leurs caractéristiques, de leurs causes et de leurs effets.

\* L'enquête sur l'emploi et la formation (1974-1977). C'est la première de son genre réalisée en Haute-Volta ; elle se proposait de donner une idée plus précise des réalités de l'emploi et de la formation dans le pays.

\* L'enquête post-censitaire 1976 : effectuée comme son nom l'indique, à l'issue du recensement, cette enquête devait fournir des indices de mortalité, natalité, fécondité et migrations, mais l'analyse des résultats est décevante et cette enquête apporte des données intéressantes surtout pour la fécondité qui apparaît globalement stationnaire par rapport à celle relevée en 1960-1961.

#### b) Le recensement général de la population.

Un seul recensement démographique d'envergure nationale a été réalisé jusqu'à présent en Haute-Volta. Il s'est tenu du 1er au 7 décembre 1975. Ce recensement a dénombré :

- 5 638 203 résidents (présents et absents)
- 334 715 émigrés (personnes qui ont habité dans la concession visitée mais qui se sont installées à l'étranger depuis plus de 6 mois).

L'ensemble des résidents et des émigrés (soit 5 972 918 personnes) constitue la "population administrative". Cette définition n'est certes pas d'usage courant, mais s'impose dans le cas de la Haute-Volta, pays où les émigrés ont une importance économique et sociale considérable.

TABLEAU 56 - HAUTE-VOLTA - REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE PAR DEPARTEMENT, EN 1975.

| DEPARTEMENT   | POPULATION | DENSITE<br>hab/m2 |
|---------------|------------|-------------------|
| Centre        | 944 706    | 43                |
| Centre-Est    | 404 602    | 36                |
| Centre-Nord   | 632 285    | 29                |
| Centre-Ouest  | 788 962    | 30                |
| Est           | 407 215    | 8                 |
| Hauts-Bassins | 582 810    | 13                |
| Nord          | 530 192    | 43                |
| Sahel         | 354 079    | 10                |
| Sud-Ouest     | 357 592    | 20                |
| Volta-Noire   | 635 760    | 19                |
| Total         | 5 638 203  | 21                |

La répartition de la population par département fait apparaître des densités très variables ; les départements du Centre, Centre-Est, Centre-Nord, Centre-Ouest, et Nord ont des densités assez élevées, plus de 30 avec localement 100 habitants/km2. Dans ces régions, les sols se sont appauvris et ils sont le siège d'une intense émigration vers la côte-d'Ivoire et vers les régions moins peuplées du pays.

### 3) Comparaison des différentes sources.

a) La comparaison des résultats de l'enquête de 1960-1961 et du recensement de 1975 fournit des résultats cohérents avec le mouvement naturel résultant de l'enquête 1960-1961 qui était établi à 1,8 % (natalité 50 pour 1000, mortalité 32 pour 1000).

TABLEAU 57 - HAUTE-VOLTA - EFFECTIFS ET TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL 1960-1975.

| DESIGNATION                  | 1960      | 1975      | Taux de croissance<br>annuel (%) |
|------------------------------|-----------|-----------|----------------------------------|
| Population résidente         | 4 349 600 | 5 638 203 | 1,7                              |
| Population<br>administrative | 4 460 000 | 5 972 918 | 2,0                              |

b) L'enquête 1960-1961, l'enquête mossi, l'enquête 1974-1975 et le recensement de 1975 ont également tous donné des estimations sur les données de mouvements ; l'enquête migration 1974-1975 et le recensement de la population ont traité aussi bien des migrations internes ou internationales et ont couvert l'ensemble du pays. Les populations d'émigrés internationaux s'établissent ainsi :

|                     |         |
|---------------------|---------|
| - enquête 1960-1961 | 110 400 |
| - enquête 1974-1975 | 336 022 |
| - enquête 1975      | 334 715 |

On note une progression importante du nombre d'émigrés qui ne représente qu'une partie du phénomène.

En effet cette estimation des émigrés en 1975 doit être considérée avec quelque réserve, et ne doit pas être interprétée comme le total des voltaïques vivant à l'étranger, mais comme une estimation du nombre de voltaïques vivant à l'étranger et dont le retour dans la mère patrie reste probable. Le nombre de voltaïques vivant à l'étranger peut être estimé à un million dont 700 000 en Côte-d'Ivoire, d'après les recensements nationaux des pays de destination.

c) Des perspectives de population ont été élaborées à la suite du recensement de 1975 à partir des hypothèses suivantes :

- la population résidente est supposée croître au taux de 1,72 % par an. Ce taux de croissance annuel correspond à celui obtenu entre 1960 et 1975 ;
- la population administrative est supposée croître au taux de 2,06 % par an. C'est-à-dire le taux de croissance naturel de 1975.

TABLEAU 58 - HAUTE-VOLTA - EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1960 A 1990.

|                           | (en milliers) |       |       |       |       |
|---------------------------|---------------|-------|-------|-------|-------|
|                           | 1960          | 1975  | 1980  | 1985  | 1990  |
| Population résidente      | 4 350         | 5 638 | 6 145 | 6 696 | 7 297 |
| Population administrative | 4 460         | 5 973 | 6 621 | 7 339 | 8 136 |
| Emigrés                   | 110           | 335   | 476   | 643   | 839   |

La projection des tendances actuelles conduit à une émigration nette en 1975 et 1990 de 500 000 personnes. Cela est insuffisant par rapport aux besoins de main-d'oeuvre de la Côte d'Ivoire, principal pays actuellement importateur de la main-d'oeuvre voltaïque. Sauf si des événements politiques ou économiques modifiaient profondément la situation actuelle, la Haute-Volta restera un pays exportateur de main-d'oeuvre.

### III. CRITIQUES DES DIFFERENTES SOURCES ET CONCLUSION.

Dans les diverses études de la population voltaïque deux sortes de population ont toujours été saisies ; la population de fait et la population de droit. L'enquête de 1960-1961 et le recensement de 1975 sont les deux sources qui peuvent se comparer. Si l'enquête de 1960-1961 a donné des résultats de qualité sur l'effectif et les différentes variables importantes de la population, elle n'a cependant pas pu donner de résultats au niveau d'ensembles géographiques administratifs, régionaux et locaux. De plus si l'enquête a fourni de bons résultats au niveau des groupes ethniques, cette variable a été ignorée au niveau du recensement de 1975, et cela à un moment où la variable ethnie aurait du être privilégiée en raison du développement de l'alphabétisation dans les langues nationales.

Quelles que soient les opérations qui ont couvert le territoire national, le Sahel de la Haute-Volta n'a pas bénéficié d'une investigation spéciale et des erreurs se sont certainement glissées, malgré les précautions prises, en raison du nomadisme qui influe sur les définitions de résidence retenues. La même erreur s'est donc à priori répétée, et persistera tant qu'une enquête spécifique n'aura pas été conçue spécialement pour cette zone.

De plus dans un pays de grande mobilité on ne peut exclure les risques d'omissions, et de double comptes. Il a pu se glisser également des erreurs provenant de la définition des concepts utilisés.

Il reste donc un important travail d'amélioration des concepts notamment pour mieux saisir les activités économiques des individus et pour mieux préciser les aires de migration interne. Cependant l'effort principal doit concerner le facteur humain : les enquêteurs ou agents recenseurs doivent être mieux formés et mieux contrôlés.

---

**BIBLIOGRAPHIE**

- 1.- "Actes du Quatrième colloque de démographie africaine - migrations, état civil, recensements administratifs, Ouagadougou, 20-24 janvier 1975", 1975, INSD, Ouagadougou.
- 2.- "Annuaire statistique du Haut Commissariat de l'AOF", 1949, Imprimerie Nationale, Paris.
- 3.- CANTRELLE (P.), CLAIRIN (R.), "La situation démographique en Haute Volta - Enquête démographique par sondage 1960-1961. Résultats partiels", 1962, Direction de la Statistique et de la Mécanographie, Ouagadougou, 54 p.
- 4.- CLAIRIN (R.), "L'enquête sur les émigrations de Haute-Volta (1960-1961)", pp.85-93.
- 5.- CONDE (J.), "Les migrations en Haute Volta", juin 1978, Banque Mondiale, Washington, 177 p.mult.
- 6.- COULIBALY (S.), GREGORY (J.), PICHE (V.), "Rapport de l'enquête nationale sur les mouvements migratoires en Haute Volta 1974-1975, Tome I, vue d'ensemble", 1978, CVRS-INSD, Ouagadougou, 179 p.
- 7.- COULIBALY (S.), POOL (I.), "Quelques différentielles de la fécondité en Haute Volta", conférence africaine sur la population, Accra, 9-18 décembre 1971, novembre 1971, 9 p. mult.
- 8.- COULIBALY (S.), SAWADOGO (R.) 1975, "Les migrations voltaïques, évolution et tendance", conférence sur les mouvements de population et les systèmes d'éducation dans la région sahélienne, Dakar 26 mai-7 juin 1975.
- 9.- COUREL (A.), "L'enquête nationale post-censitaire de Haute Volta 1976", pp.109-111.
- 10.- COUREL (A.), "Analyse du fonctionnement des recensements administratifs en Haute Volta, utilisation possible à des fins démographiques", pp.242-244.
- 11.- COUREL (A.), POOL (I.), "Haute Volta", in "Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'ouest", 1973, the population council, New-York, pp.992-1016.
- 12.- COUREL (M.F.), COUREL (A.), LARDINOIS (R.), "La population de la Haute Volta au recensement de décembre 1975", les cahiers d'Outre Mer, pp.39-65.
- 13.- DENIEL (R.), "De la savane à la ville - essai sur la migration des Mossi vers Abidjan et sa région", 1968, Aubier Montaigne, Paris.



- 
- 14.- "Enquête démographique par sondage en République de Haute Volta 1960-1961", 1970, Service de la Statistique et de la Mécanographie, Ouagadougou, 2 vol. 216 p. et 125 p. mult.
  - 15.- "Enquête démographique par sondage en République de Haute Volta 1960-1961, les émigrations", Service de la Statistique et de la Mécanographie, 208 p. mult.
  - 16.- "Enquête démographique Ouagadougou 1968", 1969, Direction de la Statistique et de la Mécanographie, bulletin mensuel d'information statistique et économique, 10ème année, nouvelle série, supplément, Ouagadougou, 22 p. mult.
  - 17.- "Etudes démographiques et socio-économiques du centre urbain de Bobo Dioulasso et enquête détaillée sur deux quartiers de la ville", 1961, SEDES, Paris, 2 vol.
  - 18.- KOHLER (J.M.), "Les migrations des Mossi de l'ouest", 1972, travaux et documents de l'ORSTOM, n° 18, Paris, 106 p.
  - 19.- PICHE (V.), GREGORY (J.), COULIBALY (S.), "Enquête nationale sur les mouvements migratoires en Haute Volta 1974-1975, méthodologie", pp.102-108.
  - 20.- POOL (I.) et al., "Enquête sur la fécondité en Haute Volta", juillet-septembre 1969, notes et documents voltaïques - Ouagadougou.
  - 21.- POOL (I.), "Enquête sur le changement social et les naissances en Haute Volta - 1969", novembre 1971.
  - 22.- "Principaux résultats du recensement de 1975", janvier 1979, INSD, Ouagadougou, 27 p. + annexe, mult.
  - 23.- QUESNEL (A.), VAUGELADE (J.), "Approche des migrations temporaires et définitives par enquête renouvelée Haute Volta : région Mossi 1973", pp.94-101.
  - 24.- QUESNEL (A.), VAUGELADE (J.), "L'enquête renouvelée, enrichissement de l'observation et de l'analyse démographiques dans les pays à statistiques incomplètes", 1973, congrès international de la population, Liège, 14 p + annexes mult.
  - 25.- QUESNEL (A.), VAUGELADE (J.), "Enquête sur les mouvements de population à partir du pays Mossi (Haute Volta) - les mouvements de populations Mossi - démographie et migration", 1975, ORSTOM, Ouagadougou, 146 p. mult.
  - 26.- "Rapport du séminaire sur l'emploi et la formation en Haute Volta (23-27 mai 1977)".
  - 27.- "Recensement démographique de Ouagadougou 1961-1962 - résultats provisoires" juin 1972, Service de la Statistique, Ouagadougou, 47 p + annexes.
  - 28.- "Recensement démographique de Ouagadougou 1961-1962 - résultats définitifs", Service de la Statistique, Ouagadougou, 93 p.

- 
- 29.- "Recensement général de la population, décembre 1975 - résultats définitifs, volume I : les données nationales", août 1978, INSD, Ouagadougou, 145 p.+ tableaux mult.
- 30.- "Recensement général de la population - décembre 1975 - résultats définitifs, volume II : les données départementales", août 1978, INSD, Ouagadougou mult.
- 31.- SANOGOH (G.), "Une décennie de planification".
- 32.- SANOGOH (G.), "Les migrations voltaïques".
- 33.- SWADOGO (R.C.), "Les études de migrations en Haute Volta, appréciation critique des causes", pp.73-84.

# LESOTHO

DOMINIQUE TABUTIN

ERIC VILQUIN

JUILLET 1980



## L E S O T H O

I. INTRODUCTION.

Le Lesotho, petit état d'Afrique australe, cumule un certain nombre de caractéristiques originales qui ne sont pas sans influence sur l'effectif et l'évolution de sa population : peuplement récent (début du XIXe siècle) et très homogène (Basotho), très faible peuplement colonial blanc, territoire très montagneux qui vaut au pays une des plus fortes densités démographiques africaines par rapport aux terres cultivables, enclavement dans la République d'Afrique du Sud et dépendance économique par rapport à ce pays qui emploie une forte proportion de la main-d'oeuvre masculine du Lesotho. Cette "population à l'étranger" complique sensiblement l'évaluation de la population nationale.

II. SOURCES DES DONNEES.1) Estimations anciennes.

Avant son indépendance (4 octobre 1966), le Lesotho, alors Basutoland, sous protectorat britannique, a connu huit dénombrements de population (tableau 59). Il s'agit d'évaluations hâtives et grossières ; la méthodologie de ces dénombrements n'était ni précise ni homogène, les concepts mêmes de population "de jure" et "de facto" étant laissés à l'appréciation des agents de dénombrement. Il faut cependant souligner un certain souci de la périodicité : les dénombrements ont lieu en avril ou mai et sont décennaux depuis 1936.

TABLEAU 59 - LESOTHO - DENOMBREMENTS DE LA POPULATION DE 1875 A 1956.

| Date du dénombrement | Population "de jure" | Population "de facto" |
|----------------------|----------------------|-----------------------|
| 1875                 | -                    | 128 176               |
| 1891                 | -                    | 218 902               |
| 7-IV-1904            | -                    | 348 848               |
| 23-IV-1911           | 429 137              | 404 507               |
| 3-V-1921             | 545 922              | 498 781               |
| 5-V-1936             | 663 584              | 562 311               |
| 7-V-1946             | -                    | 563 854               |
| 8-IV-1956            | 796 456              | 641 674               |

Sources : [1] , [3] .

D'autres publications citent les mêmes chiffres avec parfois des variantes minimes, peut-être dues à l'exclusion de la population étrangère (de 2 à 3 000 personnes environ).

## 2) Recensements statistiques.

Le premier recensement digne de ce nom (le premier, en particulier, à avoir dénombré individuellement tous les membres de tous les ménages et non plus des groupes plus ou moins bien définis) a eu lieu du 14 au 24 avril 1966 ; il fut suivi du dernier en date, le 12 avril 1976. En 1966, on a recensé 852 361 personnes "de facto" et 969 634 "de jure". A notre connaissance, les résultats définitifs du recensement de 1976 ne sont pas encore publiés ; on ne dispose que d'un chiffre provisoire de la population "de jure" : 1 213 960 habitants [6].

## 3) Autres sources.

Les quelques enquêtes démographiques réalisées au Lesotho (1956-57 ; 1968-69 ; 1971-73) fournissent des estimations (malheureusement souvent sujettes à caution) des composants du mouvement démographique sur lesquelles se fondent les évaluations intercensitaires de l'effectif de la population.

## III. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES.

### 1) Population de référence.

A partir de 1911, tous les dénombrements et recensements (à l'exception de celui de 1946) fournissent une estimation de la population de fait et une estimation de la population de droit : la proportion relativement importante (de 5 à 20 % selon l'époque) d'émigrés "temporaires", personnes parties travailler en Afrique du Sud généralement pour plusieurs années, explique le souci de cette distinction souvent ignorée dans d'autres pays.

Avant 1956, l'absence quasi-totale de documentation sur la méthodologie des dénombrements, tant pour la collecte que pour l'exploitation, limite les possibilités d'analyse critique. Les définitions adoptées pour les concepts de population "de facto" et "de jure" sont inconnues, et rien n'indique même qu'il y ait eu de telles définitions officielles. De même, il est quasiment impossible de préciser le sort réservé à la population étrangère résidant au Lesotho dans les chiffres publiés. Mais cette population étrangère a toujours été peu nombreuse (2 800 personnes en 1956) (1).

En 1966, la différence entre population "de jure" et population "de facto", la "population à l'étranger", fut définie comme l'ensemble des personnes ayant la nationalité du Lesotho et résidant à l'étranger depuis moins de 5 ans. Les nationaux absents depuis 5 ans ou davantage ont donc été exclus du recensement, ce qui est une innovation par rapport aux dénombrements antérieurs et constitue un obstacle supplémentaire à la comparabilité des chiffres dans le temps. Cette limitation à 5 ans explique sans doute une partie de la différence entre les populations à l'étranger recensées en 1956 et 1966.

---

(1) Il est, à plus forte raison, impossible de savoir s'il est tenu compte des sud-africains réfugiés ou "clandestins".

TABLEAU 60 - LESOTHO - POPULATION A L'ETRANGER SELON LES DENOMBREMENTS ET RECENSEMENTS.

| DATE | POPULATION A L'ETRANGER |
|------|-------------------------|
| 1911 | 24 630                  |
| 1921 | 47 141                  |
| 1936 | 101 273                 |
| 1946 | -                       |
| 1956 | 154 782                 |
| 1966 | 117 273 *               |
| 1976 | non disponible          |

Source : tableau 59.

\* Population à l'étranger depuis moins de 5 ans.

## 2) Couverture géographique.

Les caractères physiques du territoire du Lesotho ont rendu difficiles les opérations de cartographie et d'établissement des listes de villages préalables au recensement de 1966. De plus, les ressources en personnel, temps et financement, affectées à ces opérations étaient insuffisantes. Une partie des omissions qui en ont résulté ont été réparées puisque quelques villages "oubliés" ont été recensés en mai et juin 1966. Mais, en l'absence d'enquête de contrôle, il est impossible d'évaluer l'ampleur du sous-dénombrement dû aux défauts de la couverture géographique.

## 3) Facteurs de qualité de la collecte.

D'après les responsables du recensement de 1966, les motifs traditionnels de se soustraire au dénombrement (craintes devant la fiscalité ou la conscription) n'avaient pas disparu en 1966, malgré la campagne d'information déployée avant le recensement.

Par ailleurs, le recrutement et la formation des agents recenseurs paraissent avoir été trop rapides, comme en ont témoigné ultérieurement les erreurs commises par des agents manifestement mal formés. De plus, les cadres eux-mêmes n'avaient, par la force des choses, aucune expérience en la matière.

Quant à la population à l'étranger, comme elle est enregistrée d'après les déclarations des personnes présentes, elle cumule plusieurs causes de mauvais dénombrement : mauvaise évaluation de la durée de l'absence, omission des individus isolés sans famille proche au Lesotho, dissimulation par crainte du fisc (le rapatriement de salaires perçus à l'étranger constituant souvent l'essentiel du revenu monétaire), etc.

Aucun dénombrement ni recensement n'a fait l'objet d'une enquête post-censitaire de contrôle. Aussi est-il impossible de mesurer l'effet de ces diverses causes d'erreur. Tout au plus peut-on affirmer que les motifs de sous-dénombrement dominant, et qu'ils affectent plus la population de droit que la population de fait.

#### 4) Critique interne des résultats.

Certains défauts importants des résultats des recensements peuvent aisément être mis en évidence dès que l'on calcule certains indices simples comme le taux moyen annuel d'accroissement entre recensements successifs ou les rapports de masculinité (tableau 61).

TABLEAU 61 - LESOTHO - RAPPORT DE MASCULINITE AUX DIVERS DENOMBREMENTS ET RECENSEMENTS ; TAUX ANNUELS D'ACCROISSEMENT INTERCENSITAIRE (POPULATION DE DROIT ET DE FAIT).

| DATE | Taux annuel d'accroissement (%) |              | Rapport de masculinité (%) |              |
|------|---------------------------------|--------------|----------------------------|--------------|
|      | Pop. de droit                   | Pop. de fait | Pop. de droit              | Pop. de fait |
| 1875 | -                               | 3,4          | -                          | -            |
| 1891 | -                               | 3,6          | -                          | 93           |
| 1904 | -                               | 2,1          | -                          | 89           |
| 1911 | 2,4                             | 2,1          | 92                         | 84           |
| 1921 | 1,3                             | 0,8          | 92                         | 81           |
| 1936 | 0,9                             | 0,0          | 93                         | 75           |
| 1946 |                                 | 1,3          | -                          | 78           |
| 1956 |                                 | 2,9          | 93                         | 74           |
| 1966 | 2,0                             | -            | 92                         | 76           |
| 1976 | 2,3                             | -            | -                          | -            |

Sources : [1].

Le rapport de masculinité de la population de droit est remarquablement constant et à peine inférieur à celui qui est couramment observé dans la plupart des pays africains. Celui de la population de fait rend compte de ce que la population à l'étranger est composée de 75 à 85 % d'hommes selon l'époque. Au total, ces indices paraissent vraisemblables et cohérents. Les taux moyens d'accroissement ont une allure plus capricieuse ; l'ampleur particulière des migrations internationales du Lesotho empêche d'évaluer dans quelle mesure ces variations peuvent être dues à une évolution de la qualité des dénombrements.



#### IV. CONCLUSIONS.

##### 1) Au niveau des résultats.

Comme aucune opération de contrôle n'a eu lieu pour les recensements du Lesotho, il ne nous est pas possible de quantifier, même approximativement, le sous-dénombrement dont ils sont affectés. Nous sommes donc réduits à conserver les chiffres officiels en signalant qu'ils sont très probablement inférieurs à la réalité.

TABLEAU 62 - LESOTHO - EVOLUTION DE LA POPULATION DEPUIS LE DEBUT DU SIECLE

| DATE | POPULATION DE DROIT (a) | DONT A L'ETRANGER (%) |
|------|-------------------------|-----------------------|
| 1904 | 349 000 (b)             | *                     |
| 1911 | 430 000                 | 5,7                   |
| 1921 | 546 000                 | 8,6                   |
| 1936 | 664 000                 | 15,3                  |
| 1946 | (727 000) (c)           | *                     |
| 1956 | 797 000                 | 19,4                  |
| 1966 | 970 000                 | 12,1 (d)              |
| 1976 | 1 214 000               | *                     |

(a) Chiffres arrondis au millier supérieur.

(b) Population de fait.

(c) Simple interpolation entre les dénombrements de 1936 et 1956, celui de 1946 ayant évalué la seule population de fait, et ignoré la population à l'étranger.

(d) Population à l'étranger depuis moins de 5 ans.

\* Non disponible.

L'estimation de la population de droit du Lesotho proposée pour le 1er janvier 1975 est fondée sur le chiffre fourni par le recensement du 12 avril 1976 (1 213 960) et le taux moyen annuel d'accroissement de la population de droit observé entre 1966 et 1976 (2,3 %) :

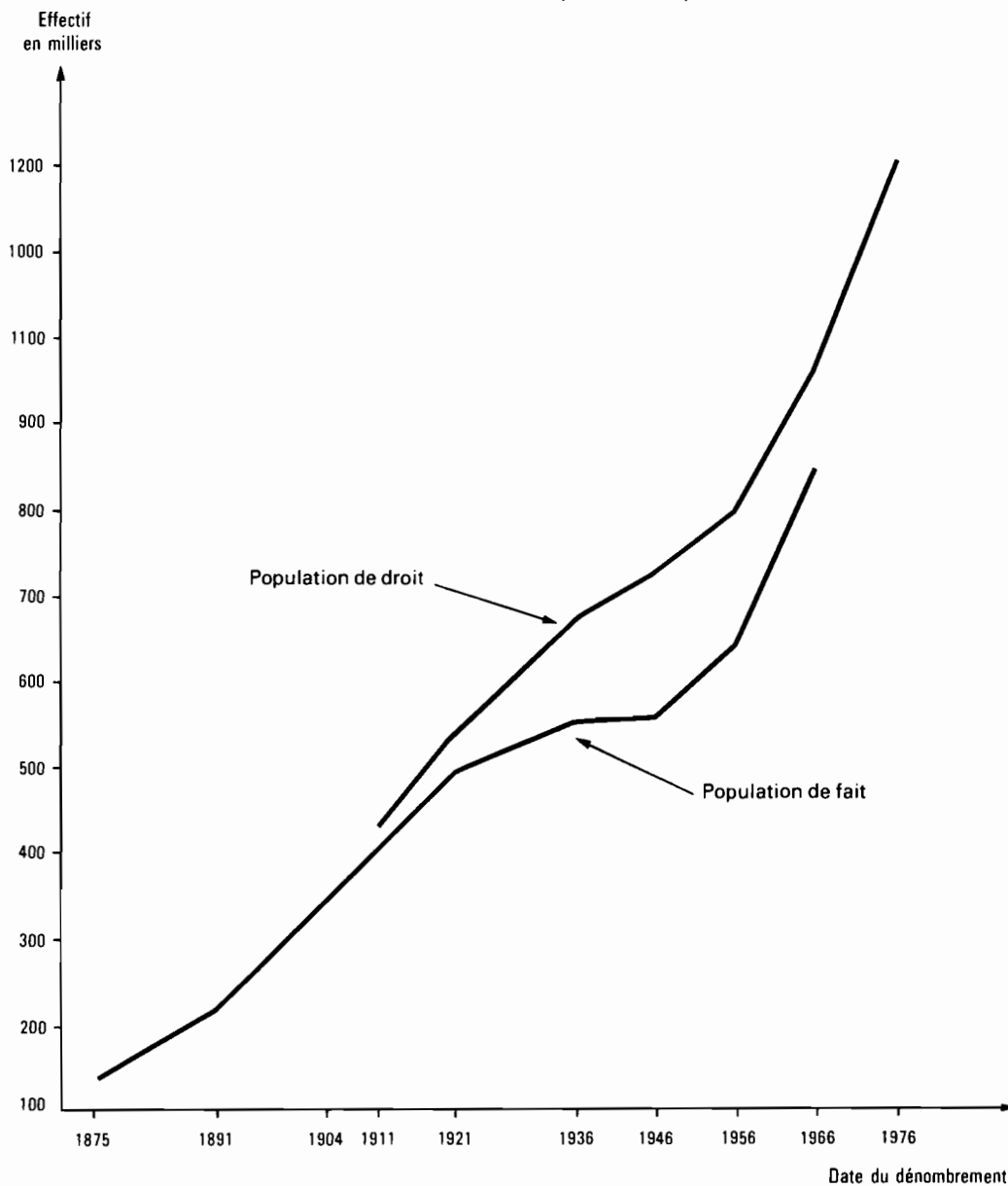
1er janvier 1975 : population de droit = 1 180 000.

##### 2) Au niveau des sources.

En ce qui concerne l'amélioration des recensements du Lesotho, il semble que les efforts prioritaires doivent porter sur les phases de préparation : cartographie, repérage, et surtout formation des cadres et agents recenseurs. Quant au problème particulier de la population à l'étranger, une confrontation sérieuse avec les statistiques correspondantes de la République d'Afrique du Sud pourrait peut-être permettre de se faire une idée de l'ampleur des omissions.

graphique 3

**LESOTHO — ÉVOLUTION DE LA POPULATION SELON LES DÉNOMBREMENTS ET  
RECENSEMENTS (1875-1976)**



---

BIBLIOGRAPHIE

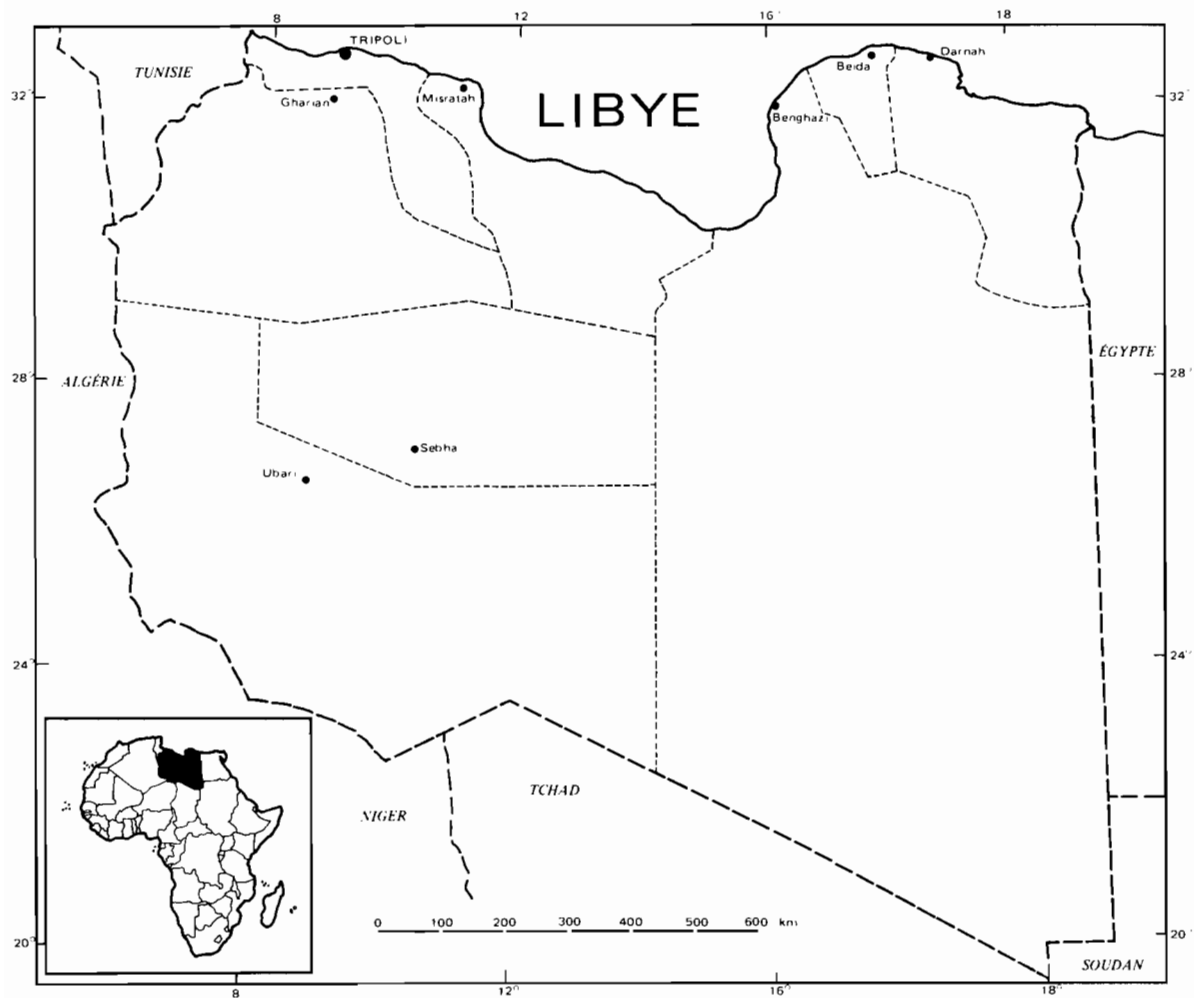
- 1.- "Annuaire démographique des Nations Unies".
- 2.- "Annual Statistical Bulletin", Lesotho, Bureau of Statistics, Maseru.
- 3.- LEYS (R.), "Migrant Labor and Population Growth in Lesotho", communication au Symposium national de Maseru, 11-13 juin 1974.
- 4.- "National Symposium", Maseru, 11-13 juin 1974 (plusieurs communications).
- 5.- "1966 Population Census Report", 1969 et 1971, Bureau of Statistics, Maseru.
- 6.- "Population and vital statistics report", july 1979, U.N. Statistical Office, statistical papers, series A.
- 7.- SHEKU (B.V.), "A Critical examination of the 1966 Census of Lesotho", january 1975, RIPS Newsletter, p. 3-14.



# **LIBYE**

K.V. RAMACHANDRAN

JANVIER 1982



## LIBYE

### I. INTRODUCTION.

La Jamahiriya arabe libyenne, qui s'étend entre les latitudes 9° 30 et 25 ° Est et entre les longitudes 19° 30' et 34 ° Nord, avec une superficie totale de 1 759 500 km<sup>2</sup>, est un des pays les plus vastes de l'Afrique. Elle a comme frontières la Méditerranée au nord, l'Algérie et la Tunisie à l'ouest, le Niger et le Tchad au sud, l'Egypte et le Soudan à l'est.

Mais le désert du Sahara, milieu peu accueillant occupe une large partie de cette superficie. La plus grande partie de la population habite donc le long de la côte ou les oasis de l'intérieur. Sur quelque 400 000 millions d'acres de terre que possède le pays, seuls à peine 10 millions sont cultivables. L'insuffisance des pluies et de machines agricoles perfectionnées posent par ailleurs des problèmes importants. Quelques tribus nomades éparses élèvent du bétail, des moutons et d'autres bêtes sur les terres semi-fertiles.

L'histoire de la Libye est longue et mouvementée. Colonisée successivement par les Grecs, les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Espagnols, les Turcs puis les Italiens elle est finalement occupée après la deuxième guerre mondiale par les forces armées franco-britanniques.

En novembre 1949, l'Assemblée Générale des Nations Unies vote la création d'un état indépendant libyen, et le 24 décembre 1951 la Libye devient le premier pays à accéder à l'indépendance sous l'égide des Nations Unies.

Le peuple libyen est en majorité de pure race méditerranéenne, avec quelques éléments berbères au sud et à l'ouest et d'Afrique Noire au sud. L'arabe est la langue la plus répandue.

Jusqu'à la découverte de ses immenses ressources pétrolières, la Libye dépend essentiellement d'une agriculture de subsistance. Le revenu par habitant est très faible à cette époque : 40 \$ en 1951. La situation change très rapidement après la découverte du pétrole : le premier oléoduc est posé en 1961, et en 1970 le revenu par habitant atteint 1500 \$. La Libye fait aujourd'hui partie des pays riches, avec un revenu par habitant estimé à 5000 \$ en 1979.

Cette nouvelle richesse lui permet de lancer, pendant les années 1960, un programme ambitieux de construction d'écoles, de logements, d'hôpitaux, de routes, de centrales électriques, etc., programme destiné à rattraper le retard qu'elle avait pris par rapport à d'autres pays. Le taux de scolarisation se multiplie par 6 et l'éducation, la santé et d'autres services sociaux deviennent gratuits et d'un accès facile.

Des industries légères, la pétro-industrie et le traitement de produits agricoles constituent les branches principales de l'industrie

libyenne. Par ailleurs, des gisements de minerai de fer ayant été découverts, des industries lourdes sont actuellement en projet.

Un pays aussi riche, et en même temps faiblement peuplé et démunie de main d'oeuvre qualifiée, appelle nécessairement une forte immigration.

En Libye, de nombreux étrangers travaillent aussi bien dans l'industrie que dans le domaine de la formation professionnelle.

## II. SOURCES DES DONNEES

### 1) Aperçu historique.

Mises à part quelques indications fondées sur de simples impressions, il n'existe aucun moyen d'estimer la population de la Libye avant l'occupation italienne.

### 2) Le recensement de 1931.

Trois types de bulletin sont utilisés lors de ce recensement : un bulletin individuel réservé à la population italienne, et deux bulletins destinés à recenser les indigènes d'après les conditions locales : l'un également individuel, fournit des données pour chaque membre de chaque famille, mais de façon moins complète que pour la population italienne ; l'autre, collectif, fournit des renseignements par famille, sans identification des individus. L'énumération porte sur la population de fait.

### 3) Le recensement de 1936.

Ce recensement, qui porte sur la population de droit, utilise le bulletin individuel, aussi bien pour la population indigène que pour la population italienne. Pour chaque individu, on note le nom, le nom du père et le nom de famille, afin de faciliter l'identification.

Ni le recensement de 1931 ni celui de 1936 n'est fait dans les normes : en effet, en milieu rural les bulletins sont remplis par le chef de "cabila", tandis qu'en milieu urbain, on met à jour les registres de l'état civil. La population nomade et semi-nomade est dénombrée par les autorités dont elle dépend.

Au recensement de 1936, les villes sont réparties en plusieurs secteurs, les communautés en unités distinctes, et le reste du territoire en districts qui correspondent aux localités habitées par telle ou telle tribu. Chacune de ces divisions est affectée à l'administration locale qui se charge de son recensement.

### 4) Le premier recensement national, celui de 1954.

Le premier recensement national porte sur la population de droit, la date de référence étant le 31 juillet 1954, à 24 heures. Il représente un effort ambitieux, vu l'éparpillement des tribus nomades, l'immensité du territoire, les moyens de transport et de communication insuffisants, etc. Les opérations du recensement respectent cette fois



les normes : réseau d'organisation, formation des recenseurs, publicité, questionnaires adaptés aux conditions locales, etc.

En milieu sédentaire, les deux journées du recensement sont déclarées journées de congé national, les habitants devant rester chez eux jusqu'au passage du recenseur. Des comités spécialisés sont désignés pour le recensement de la population nomade et semi-nomade, opération qui dure de 1 à 5 mois. La population des collectivités est comptée à part.

#### 5) Le recensement général de 1964.

Riche de l'enseignement tiré du recensement de 1954, celui de 1964 fournit des résultats encore meilleurs. Il porte sur la population de droit, et comprend les non-libyens sauf le personnel militaire étranger et les membres des corps diplomatique et consulaire.

Afin de faciliter l'énumération, un couvre-feu est imposé dans toute la Libye de minuit le 31 juillet à 17 heures le 1er août. L'établissement préliminaire d'une liste des maisons s'accompagne d'un recensement d'essai. Le questionnaire du recensement, mieux conçu et plus complet qu'en 1954, fournit des données plus détaillées sur l'activité économique et sur le degré d'instruction.

Le recensement de 1964 est mieux organisé et mieux contrôlé que le précédent. Une campagne publicitaire est menée pour sensibiliser l'opinion publique. Par ailleurs, l'idée très répandue que les résultats du recensement serviraient à délimiter les unités électorales et à déterminer le nombre de sièges attribués au parlement, a pu, tout en assurant une bonne participation au recensement, entraîner également une certaine surestimation.

#### 6) Le recensement de 1973.

Le recensement, initialement prévu pour le 31 juillet 1974, a lieu un an plus tôt, afin de fournir rapidement au gouvernement les données démographiques nécessaires pour établir une politique de planification.

Le recensement de 1973, comme les deux précédents, porte sur la population de droit. Cette méthode pouvant s'accompagner d'une certaine sur- ou sous-estimation, on a procédé à des analyses pour contrôler la qualité du recensement, qui s'avère acceptable [4] .

Avant d'analyser et d'apprécier les résultats du recensement, nous devons présenter la méthodologie, c'est-à-dire, les diverses opérations menées avant, pendant et après le recensement, qui influe fortement sur la qualité des données.

Par rapport aux autres recensements, celui de 1973 est mieux organisé et mieux contrôlé à chaque stade des opérations. Les divers procédés utilisés que nous résumons ici, donnent lieu de penser que tout a été mis en oeuvre pour obtenir une énumération extrêmement précise de la population du pays à la date du recensement.

Par exemple, le recensement de 1973 est effectué par des agents formés par le Département du Recensement et de la Statistique et contrôlés

par cet organisme. On prend grand soin d'inclure les absents temporaires et ceux sans résidence fixe. En même temps, pour éviter les comptages multiples, le recenseur doit marquer la carte d'identité de chaque adulte recensé dans son secteur. Par ailleurs, les écoles étant fermées fin juillet, on écarte la possibilité d'omissions ou de doubles comptes d'enfants absents du foyer au moment du recensement, parce qu'à l'école. On a retenu cette date également parce qu'elle correspond à un moment où les autres mouvements migratoires sont minimes.

Les secteurs d'énumération sont soigneusement délimités, et un plan du terrain indiquant les limites de son propre secteur est fourni à chaque recenseur. La participation du personnel local pour établir la liste des maisons et pour l'énumération préliminaire des habitants a pu réduire les risques d'omission de maisons ou d'habitants lors du recensement définitif. En l'absence d'enquête post-censitaire ces estimations préliminaires ont servi à contrôler l'exhaustivité du recensement. Il est cependant possible que quelques régions lointaines et inaccessibles, très faiblement peuplées, aient été omises. Heureusement, la quasi-totalité de la population est maintenant sédentarisée, le nomadisme ayant pratiquement disparu grâce aux programmes de logement et d'installation instaurés par le gouvernement. En 1973, moins de 4 % de la population est nomade ou semi-nomade, contre 28 % en 1954 et 22 % en 1964.

Le questionnaire par ménage, c'est-à-dire rempli successivement pour chaque individu d'un ménage, comprend : nom du recensé, parenté avec le chef de ménage, sexe, âge et sa méthode d'estimation, situation matrimoniale (pour ceux âgés de 10 ans et plus), nombre d'enfants nés et survivants pour toute femme non-célibataire, religion, nationalité ou citoyenneté, degré d'instruction (pour ceux âgés de 6 ans et plus), activité, profession principale et statut professionnel (pour ceux âgés de 10 ans et plus), lieu de naissance et de résidence antérieure (uniquement pour les libyens), durée de résidence au lieu de recensement, infirmités physiques, causes de l'infirmité ou de l'incapacité, indication de présence ou d'absence temporaire la nuit du recensement. En outre, tous ces renseignements sont également recueillis pour les visiteurs présents de façon temporaire la nuit du recensement avec indication de leur résidence habituelle.

Le questionnaire fournit également des données sur les naissances vivantes par sexe et les décès par sexe et par âge survenus dans les ménages au cours de l'année écoulée, ainsi que la situation géographique du ménage et d'autres caractères destinés à l'identification. Les questionnaires sont mis au point après des entretiens prolongés avec les intéressés, et modifiés le cas échéant pour tenir compte des recensements d'essai.

L'unité de recensement est l'individu, mais les renseignements sont généralement fournis pour tous les membres d'un ménage par le chef du ménage ou un autre membre âgé ou instruit.

La population des collectivités est recensée dans l'établissement où elle réside habituellement, au moyen du questionnaire par ménage. La population sans résidence fixe est recensée individuellement là où elle se trouve à minuit la nuit du recensement.

Afin de renforcer les mesures déjà prises pour assurer la qualité des données - formation des recenseurs, recensement d'essai pour la mise au point du questionnaire, etc - des superviseurs plus âgés sont formés pour contrôler les opérations sur le terrain. Par ailleurs, des

manuels et des feuilles d'instruction sont distribués pour expliquer les termes utilisés dans le questionnaire, et pour définir la marche à suivre pour bien les remplir ; ils traitent également des situations-types que les recenseurs rencontreront dans leur travail.

Une campagne publicitaire utilisant tous les médias débute en mai 1973 et continue jusqu'au recensement.

Ce recensement a fourni de nombreuses données détaillées [1,.6]. Malheureusement, il semble que les questions portant sur le nombre d'enfants nés et survivants aient été quelque peu négligées au moment de l'élaboration du questionnaire. On aurait dû rajouter le sexe des enfants, leur résidence actuelle, s'ils sont toujours vivants, etc. Par ailleurs, les questions portant sur les naissances et les décès survenus au cours de l'année écoulée ont été mal remplies par les recenseurs et insuffisamment contrôlées par les superviseurs à tel point que les données sont pratiquement inutilisables et ont dû être abandonnées.

#### 7) L'état civil.

Les registres d'état civil existent en Libye depuis de longues années. Le taux de couverture et la qualité des données ont connu des améliorations substantielles. Au cours des années 1960, l'enregistrement des naissances et des décès ne portait que sur les secteurs Est et Ouest, qui comprennent environ 95 % de la population. Depuis 1972, le Département du Recensement et de la Statistique (CSD) est chargé d'améliorer la qualité des données sur les naissances, les décès, les mariages et les divorces.

Les statistiques des naissances et des décès sont fondées sur les bulletins transmis mensuellement à ce Département par les bureaux municipaux de l'état civil qui sont situés un peu partout dans le pays. Ces bureaux sont chargés de l'enregistrement de tous les événements de l'état civil ; cet enregistrement a été réorganisé afin de rendre les données plus précises et plus exhaustives.

Les données sur les mariages et les divorces proviennent des tribunaux religieux, qui les transmettent aux bureaux de l'état civil, qui à leur tour les transmettent au CSD.

Le nombre de naissances, de décès, de mariages et de divorces est publié annuellement par le CSD, qui publie également des classifications des naissances par sexe et par groupe d'âges et nationalité des parents et des classifications des décès par sexe, groupe d'âges et nationalité, ainsi que des classifications des naissances et des décès selon plusieurs variables socio-économiques.

L'enregistrement des naissances semble exhaustif, au contraire de celui des décès, mais dans les deux cas il existe des lacunes importantes.

Par exemple, pour la classification des naissances selon l'âge de la mère, on ne distingue pas la population libyenne de la population étrangère, le premier et le dernier des groupes d'âges sont trop larges, et pour plusieurs mères l'âge n'est pas déclaré. Quant aux décès, ils sont classés par groupes d'âges décennaux et il y a également quelques cas de non-déclaration d'âge. Les données sur le mariage auraient plus de signification si l'on disposait de l'âge au premier mariage.

8) Les migrations internationales.

Les données dont nous disposons sur les mouvements migratoires internationaux sont insuffisantes. On ignore si elles portent sur tous les mouvements par terre, mer et air, et si, sur des frontières aussi étendues, l'enregistrement des migrations se fait de façon assez précise. Il serait également utile de disposer de données sur l'âge, le sexe et la nationalité des migrants.

L'enregistrement des travailleurs semble, cependant, être fait de façon assez complète, mais ces données n'ont qu'une portée limitée, puisque les enfants et les non-actifs n'y figurent pas.

9) L'éducation nationale.

Le Ministère de l'Education se charge de collecter et de compiler des données sur les écoliers, qu'il publie annuellement dans un résumé statistique [10].

10) Enquêtes sur les établissements, les secteurs agricoles et autres.

Au cours des années 1970, une série d'enquêtes sur les établissements, les secteurs agricoles et autres a fourni de nombreuses données de valeur, qui sont maintenant disponibles pour la planification.

III. ESTIMATIONS DE LA POPULATION FONDEES SUR CES DIVERSES SOURCES.1) Les recensements de 1931 et 1936.

Le recensement de 1931 porte sur la population de fait, et celui de 1936 sur la population de droit, une estimation de la population de fait figurant également au rapport de cette année. La population indigène recensée en 1931 et en 1936 figure au tableau 63.

TABLEAU 63 - LIBYE - POPULATION INDIGENE EN 1931 ET 1936.

| Date du recensement | Population de référence | Sexe masculin | Sexe féminin | Ensemble | Rapport de masculinité |
|---------------------|-------------------------|---------------|--------------|----------|------------------------|
| 21 avril 1931       | De fait                 | 341 984       | 312 732      | 654 716  | 109,4                  |
| 21 avril 1936       | De fait                 | 377 416       | 355 557      | 732 973  | 100,1                  |
|                     | De droit                | 388 948       | 361 903      | 750 851  | 107,5                  |

Source : [5] , p.119.

L'analyse des résultats démontre que "bien que chacun des recensements soit exposé à des types d'erreur différents, les résultats de 1936 sont dans l'ensemble de meilleure qualité que ceux de 1931". [5]

La population féminine est plus fortement sous-estimée en 1931 qu'en 1936. Il est également possible que la population nomade et semi-nomade ait été sous-estimée de façon non négligeable aux deux recensements.

D'après ces recensements, le taux d'accroissement annuel de la population libyenne observé entre 1931 et 1936 s'élève à 2,3 %. L'importance de ce taux, qui est élevé pour l'époque, peut être le reflet d'erreurs et d'omissions. "L'identification, en effet, est difficile car les indigènes ne portent qu'un prénom et il n'est pas possible de contrôler efficacement les cas d'omission ou de double compte, même quand on dispose des données d'état civil". [13]

## 2) Le recensement de 1954.

D'après ce recensement, la population de la Libye en 1954 s'élève à 1 088 873 dont 47 274 non-libyens. Les données du recensement permettent la classification de la population par sexe, âge, état matrimonial, degré d'instruction, profession et branche d'activité.

Le taux d'accroissement observé entre 1936 et 1954 s'élève à moins de 2 % par an, taux raisonnable. Mais si l'on tient compte d'une sous-estimation au recensement de 1936, ce taux est trop peu élevé. Il semble donc que la population recensée en 1954 soit également sous-estimée [2-11] .

La répartition par âge et par sexe de la population recensée en 1954 figure au tableau 64.

## 3) Le recensement de 1964.

La population recensée en 1964 s'élève à 1 564 367 dont 48.866 non-libyens. Le taux d'accroissement observé entre 1954 et 1964 est de 3,8 % par an, taux plutôt élevé. Ceci s'explique en partie par la sous-estimation de 1954, mais également par la surestimation provoquée en 1964 par l'imminence des élections [14, 3, 7, 9, 12] .

Les données de 1964 sont assez détaillées, pour la population libyenne comme pour la population étrangère. Elles sont réparties par groupes d'âges, sexe, "Mugataa", lieu de naissance, niveau d'instruction, activité et type de ménage.

L'analyse approfondie des données de 1954 et de 1964 conduit à un double réajustement : d'une part, la population libyenne, estimée à 1,04 million en 1954, passe à 1,1 million , et d'autre part, la population recensée en 1964 décroît pour atteindre 1,48 million , ce qui donne un taux d'accroissement intercensitaire de 2,6 à 2,7 % par an. [7 , 8]

La répartition par âge et par sexe de la population recensée au 31 juillet 1964 figure au tableau 65.

TABLEAU 64 - LIBYE - POPULATION PAR AGE, SEXE ET NATIONALITE EN 1954.

| Groupe d'âges | Population totale |         | Population libyenne |         | Population étrangère |        |
|---------------|-------------------|---------|---------------------|---------|----------------------|--------|
|               | M                 | F       | M                   | F       | M                    | F      |
| 0-4           | 79 163            | 79 623  | 76 518              | 77 116  | 2 645                | 2 507  |
| 5-9           | 71 745            | 69 835  | 69 640              | 67 797  | 2 105                | 2 038  |
| 10-14         | 61 760            | 51 616  | 59 947              | 49 837  | 1 813                | 1 779  |
| 15-19         | 49 314            | 44 058  | 47 564              | 42 326  | 1 750                | 1 732  |
| 20-24         | 48 430            | 42 288  | 46 215              | 40 274  | 2 215                | 2 014  |
| 25-29         | 48 033            | 44 622  | 45 622              | 42 271  | 2 411                | 2 351  |
| 30-34         | 37 022            | 35 364  | 34 428              | 33 363  | 2 594                | 2 001  |
| 35-39         | 28 683            | 26 064  | 27 091              | 24 801  | 1 592                | 1 263  |
| 40-44         | 25 919            | 28 152  | 24 014              | 26 768  | 1 905                | 1 384  |
| 45-49         | 21 261            | 17 889  | 19 807              | 16 777  | 1 454                | 1 112  |
| 50-54         | 25 270            | 24 070  | 24 152              | 23 013  | 1 118                | 1 057  |
| 55-59         | 14 857            | 9 781   | 13 911              | 8 814   | 946                  | 967    |
| 60-64         | 18 862            | 18 109  | 17 954              | 17 186  | 908                  | 923    |
| 65-69         | 10 030            | 7 281   | 9 467               | 6 758   | 563                  | 523    |
| 70 +          | 24 451            | 24 510  | 23 753              | 23 854  | 698                  | 656    |
| Non déclaré   | 475               | 336     | 281                 | 280     | 194                  | 56     |
| Tous âges     | 565 275           | 523 598 | 540 364             | 501 235 | 24 911               | 22 363 |

Source : [2], tableau 4.

TABLEAU 65 - LIBYE - POPULATION PAR AGE, SEXE ET NATIONALITE EN 1964.

| Groupe d'âges | Population totale |         | Population libyenne |         | Population étrangère |        |
|---------------|-------------------|---------|---------------------|---------|----------------------|--------|
|               | M                 | F       | M                   | F       | M                    | F      |
| 0-4           | 144 268           | 139 987 | 141 062             | 136 987 | 3 206                | 3 000  |
| 5-9           | 121 106           | 115 918 | 118 224             | 113 245 | 2 882                | 2 673  |
| 10-14         | 87 113            | 75 039  | 84 962              | 72 966  | 2 151                | 2 073  |
| 15-19         | 62 021            | 59 805  | 60 424              | 58 104  | 1 597                | 1 701  |
| 20-24         | 63 920            | 59 239  | 62 405              | 56 994  | 1 515                | 2 245  |
| 25-29         | 64 321            | 63 974  | 62 314              | 61 472  | 2 007                | 2 502  |
| 30-34         | 51 394            | 48 453  | 49 200              | 46 244  | 2 194                | 2 209  |
| 35-39         | 47 042            | 40 574  | 44 948              | 38 612  | 2 094                | 1 962  |
| 40-44         | 35 937            | 33 699  | 34 013              | 32 148  | 1 924                | 1 551  |
| 45-54         | 53 067            | 46 839  | 50 487              | 44 950  | 2 580                | 1 889  |
| 55-64         | 38 842            | 30 909  | 37 357              | 29 769  | 1 485                | 1 140  |
| 65-74         | 25 555            | 21 589  | 24 954              | 20 903  | 601                  | 686    |
| 75 +          | 18 115            | 14 244  | 17 822              | 13 916  | 293                  | 328    |
| Non déclaré   | 685               | 714     | 485                 | 534     | 200                  | 180    |
| Tous âges     | 813 386           | 750 983 | 788 657             | 726 844 | 24 729               | 24 139 |

Source : [3], tableaux 4, 5, 7, 8, 10 et 11

#### 4) Le recensement de 1973.

La population de droit recensée en 1973 s'élève à 2 249 237, dont 196 865 étrangers. A cet effectif s'ajoute une population comptée à part de 3 000 libyens de sexe masculin recensés en collectivités ; on ignore s'il existe une population libyenne habitant en collectivités.

La répartition par sexe et par âge de la population recensée en 1973 figure au tableau 66.

Le taux d'accroissement annuel de la population indigène entre 1954 et 1973 et entre 1964 et 1973 est respectivement de 3,6 % et de 3,4 %. Le premier est trop élevé, ce qui s'explique par le sous-enregistrement de 1954 ; le second, par contre, paraît raisonnable.

De 1964 à 1973, on estime à 33 000 le nombre de libyens qui rentrent au pays, tandis qu'entre 1954 et 1973 ces migrants de retour sont estimés à 51 000. Compte tenu de ces effectifs et de la sur- et sous-estimation observée en 1964 et en 1954 respectivement, la population totale recensée en 1973 semble acceptable.

Les données du recensement sont également cohérentes avec les statistiques d'entrée et de sortie, d'état civil, d'éducation nationale, et de permis de travail. Le descriptif détaillé de ces contrôles paraît dans un rapport d'évaluation du recensement de 1973 de K.V. RAMACHANDRAN [7].

On estime le taux de natalité à 52 pour 1000, tandis que l'espérance de vie à la naissance entre 1963 et 1973 est d'un peu plus de 46 ans. Le taux de mortalité infantile en 1973 se situe autour de 122 pour 1000. L'espérance de vie, tout en étant plus élevée chez les femmes que chez les hommes, est moins différenciée que dans d'autres pays, [4, 8] On observe également une diminution remarquable de la mortalité depuis les années 1960, qui s'explique par l'affluence amenée par la découverte du pétrole. L'écart observé entre la mortalité masculine et la mortalité féminine est beaucoup moins prononcé pour les générations récentes que pour les générations anciennes, qui ont vécu une période de forte mortalité. Un écart de ce genre est observé en Egypte, au Maroc, en Tunisie, au Soudan...

Le taux d'accroissement de la population est très élevé : il est estimé à 3,6 % en 1974. La population libyenne au 1er janvier 1975 est estimée à 2,16 millions. La population étrangère - quelque 0,20 million en 1973 - augmente rapidement, l'immigration nette se situant aux environs de 40 000 par an, ce qui donnerait une population étrangère de 0,28 million au 1er janvier 1975. La population totale de la Libye au 1er janvier 1975 serait donc de 2,44 millions.

La répartition par sexe et par âge de la population estimée au 1er janvier 1975 figure au tableau 67.



TABLEAU 66 - LIBYE - POPULATION PAR AGE, SEXE ET NATIONALITE, EN 1973.

| Groupe d'âges | Population totale |           | Population libyenne |         | Population étrangère |        |
|---------------|-------------------|-----------|---------------------|---------|----------------------|--------|
|               | M                 | F         | M                   | F       | M                    | F      |
| 0-4           | 225 300           | 218 919   | 215 924             | 209 956 | 9 376                | 8 963  |
| 5-9           | 192 681           | 187 780   | 185 501             | 180 906 | 7 180                | 6 874  |
| 10-14         | 142 141           | 129 942   | 137 608             | 125 714 | 4 533                | 4 228  |
| 15-19         | 96 112            | 87 811    | 88 793              | 80 524  | 7 319                | 7 287  |
| 20-24         | 85 974            | 76 514    | 70 468              | 65 406  | 15 506               | 11 108 |
| 25-29         | 82 429            | 70 072    | 60 820              | 60 682  | 21 609               | 9 390  |
| 30-34         | 70 745            | 52 760    | 51 218              | 47 030  | 19 527               | 5 730  |
| 35-39         | 67 172            | 54 233    | 51 207              | 50 608  | 15 965               | 3 625  |
| 40-44         | 59 393            | 40 880    | 44 618              | 38 688  | 14 775               | 2 192  |
| 45-49         | 48 007            | 35 810    | 39 109              | 34 416  | 8 898                | 1 394  |
| 50-54         | 33 587            | 25 899    | 28 077              | 24 937  | 5 510                | 962    |
| 55-59         | 22 836            | 17 813    | 20 783              | 17 415  | 2 053                | 398    |
| 60-64         | 19 024            | 17 596    | 17 977              | 17 256  | 1 047                | 340    |
| 65-69         | 15 022            | 12 552    | 14 701              | 12 363  | 321                  | 189    |
| 70-74         | 12 517            | 12 269    | 12 368              | 12 130  | 149                  | 139    |
| 75 +          | 18 832            | 16 520    | 18 685              | 16 410  | 147                  | 110    |
| Non déclaré   | 81                | 14        | 62                  | 12      | 19                   | 2      |
| Tous âges     | 1 191 853         | 1 057 384 | 1 057 919           | 994 453 | 133 934              | 62 931 |

Source : [1], tableaux 23, 24 et 26

TABLEAU 67 - LIBYE - POPULATION ESTIMEE PAR AGE, SEXE ET NATIONALITE AU  
1er JANVIER 1975.

(en centaines)

| Groupe d'âges | Population totale |        | Population libyenne |     | Population étrangère |        |
|---------------|-------------------|--------|---------------------|-----|----------------------|--------|
|               | M                 | F      | M                   | F   | M                    | F      |
| 0-4           | 2 263             | 2 190  | 131                 | 128 | 2 394                | 2 318  |
| 5-9           | 1 791             | 1 719  | 100                 | 98  | 1 891                | 1 817  |
| 10-14         | 1 367             | 1 294  | 63                  | 60  | 1 430                | 1 354  |
| 15-19         | 1 101             | 1 027  | 102                 | 103 | 1 203                | 1 130  |
| 20-24         | 933               | 861    | 216                 | 159 | 1 149                | 1 020  |
| 25-29         | 780               | 717    | 302                 | 134 | 1 082                | 851    |
| 30-34         | 650               | 592    | 273                 | 82  | 923                  | 674    |
| 35-39         | 538               | 488    | 223                 | 52  | 761                  | 540    |
| 40-44         | 443               | 400    | 206                 | 31  | 649                  | 431    |
| 45-49         | 361               | 326    | 124                 | 20  | 485                  | 346    |
| 50-54         | 290               | 265    | 77                  | 14  | 367                  | 279    |
| 55-59         | 227               | 211    | 29                  | 6   | 256                  | 217    |
| 60-64         | 171               | 162    | 15                  | 5   | 186                  | 167    |
| 65-69         | 120               | 118    | 4                   | 3   | 124                  | 121    |
| 70-74         | 76                | 76     | 2                   | 2   | 78                   | 78     |
| 75 +          | 60                | 65     | 2                   | 2   | 62                   | 67     |
| Tous âges     | 11 171            | 10 511 | 1 869               | 899 | 13 040               | 11 410 |

#### IV. CONCLUSION.

Malgré le taux d'accroissement élevé, la population de la Libye reste de petite taille : elle ne dépasse pas encore les 3 millions. La population étrangère, qui est déjà assez nombreuse, continue à augmenter afin de procurer au pays la main-d'oeuvre qualifiée et semi-qualifiée, nécessaire à l'expansion de l'industrie, des services sociaux, de l'agriculture, etc.

Le taux de mortalité, qui a diminué de façon vertigineuse au cours des années 1960 et au début des années 1970, devrait continuer à décroître, mais plus modérément. La différence de mortalité observée entre les générations nées avant et après 1964 devrait pourtant subsister.

Le taux de fécondité est élevé et il est possible qu'il le reste, dans cette société où le contrôle des naissances n'est guère répandu. En Libye, on apprécie d'ailleurs les familles nombreuses, et la prospérité dont jouit le pays assure tous les services sociaux - santé, éducation, logement, etc. - nécessaires à une population en pleine expansion. Par ailleurs, vu la petite taille de la population, tout accroissement serait absorbé par l'essor économique du pays et permettrait de réduire l'immigration. Cependant, on observe en milieu urbain, parmi la population instruite non-manuelle, une tendance à réduire sa fécondité. Comme l'instruction se répand partout dans le pays, surtout pour les femmes, on s'attend pour l'avenir à une diminution globale de la fécondité.

A cause de la situation géographique et climatologique du pays, la majorité de la population se trouve concentrée sur la côte, et la migration des provinces méridionales vers Tripoli et Benghazi continue. En 1973, on estime à 17 % la proportion d'habitants recensés dans une Mohafada (province) autre que celle où ils sont nés. Les récents programmes de décentralisation et de développement régional pourraient freiner cette migration. Cependant, la population urbaine, qui en 1973 représente 60 % de la population totale, devrait encore s'accroître, mais lentement.

---

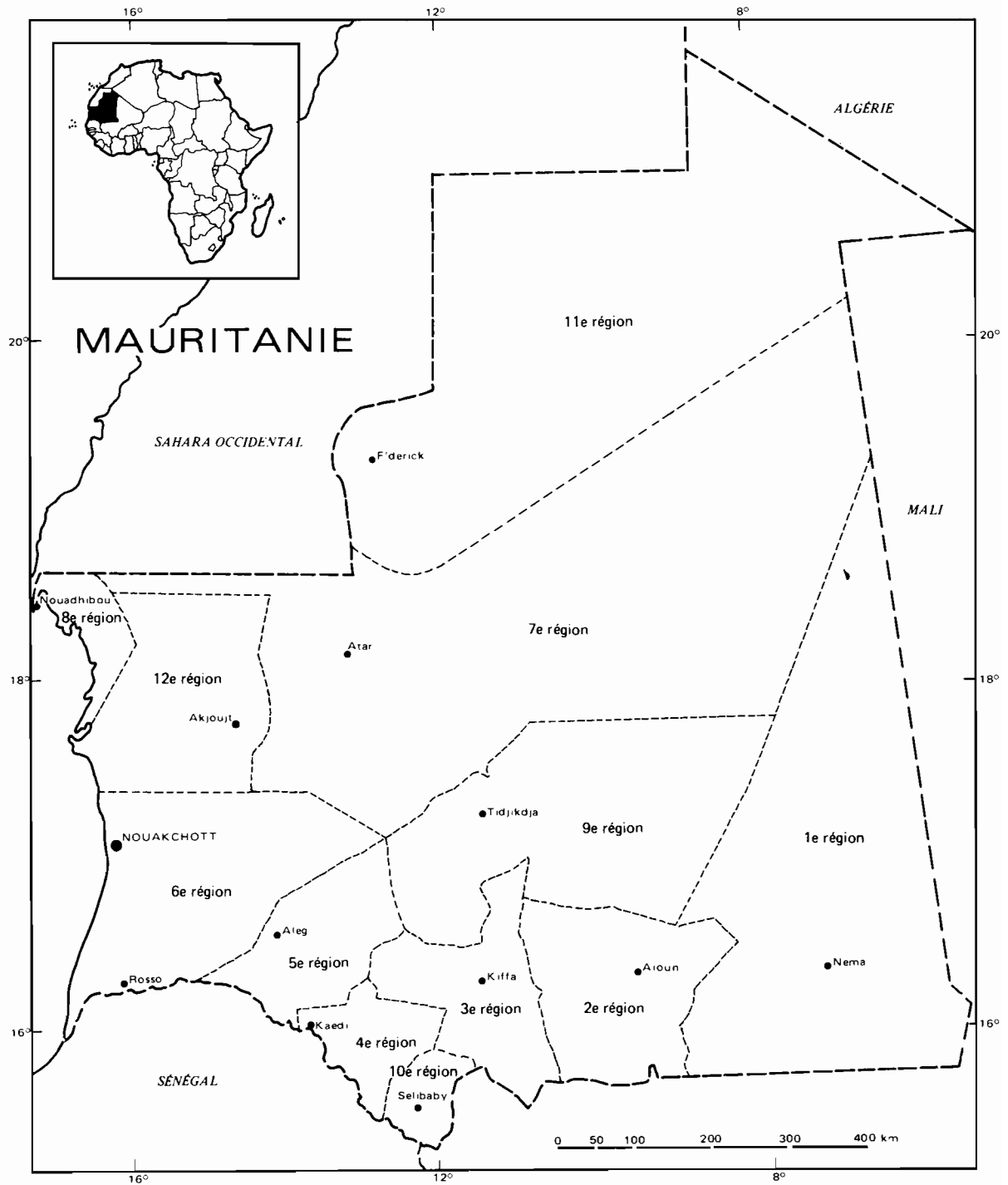
**BIBLIOGRAPHIE**

- 1.- "Final results of the 1973 Population Census (Country tables)", 1979, SPLAJ, Census and statistics dept., Tripoli.
- 2.- "General Population Census, 1954 , report and tables," 1959, United Kingdom of Libya, Tripoli.
- 3.- "General Population Census, 1964", 1966, Kingdom of Libya, Tripoli.
- 4.- **MANDISHONA** (G.), "Population growth, fertility and mortality" (draft monograph under preparation), 1979, SPLAJ, Tripoli.
- 5.- **PAN CHIA-LIN**, "The population of Libya", 1949-50, Population Studies, vol.3, p. 100-125.
- 6.- "Population Census tables for Mohafadas (one for each of the ten Mohafadas), 1977, SPLAJ, Census and statistics department, Tripoli.
- 7.- **RAMACHANDRAN** (K.V.), "Statistical evaluation and smoothing of âge data-1973 census of Libya", report prepared at request of ECA and Govt.of Libya, (unpublished), 1976.
- 8.- **RAMACHANDRAN** (K.V.) and **MANDISHONA** (G.), "Mortality levels and life tables 1963-1973 Libya", (draft monograph under preparation), 1979, SPLAJ, Tripoli.
- 9.- **SIVAMURTHY** (M.) and **IBRAHIM** (M.A.), "Population change and economic development in Libya 1964-1971", 1974, CDC monograph 5, Cairo, pp. 366-367.
- 10.- "Statistical digest - primery and nursary schools 1972-73 and 1973-74 (in Arabic) 1973 et 1974, SPLAJ, (Ministry of education), Tripoli.
- 11.- **VAIDYANATHAN** (K.E.) and **MUDAWI ALI** (A.W.), "Labour force in Libya, basic features and trends", 1972, CDC monograph n° 3, Cairo, p. 108.
- 12.- **VENKATACHARYA** (K.), "Population propections of Libya 1964-84", Dirassat vol.8, n° 2, p. 1.42.
- 13.- **VON HERKOMMER** (J.), "Libyen von italien Kolonisiert", 1941, Freiburg, Breisgan, p.31.
- 14.- **ZACHARIAH** (K.C.), "The demographic measures of arab countries, a comparative analysis", 1970, CDC, monograph n° 1, Cairo, p. 295.

# MAURITANIE

GÉRARD NOEL

SEPTEMBRE 1982



## MAURITANIE

### I. INTRODUCTION.

La Mauritanie occupe sur la carte de l'Afrique, la partie occidentale du Sahara en bordure du Sahel. Elle a pour voisins des états à peuplement noir (Sénégal, Mali) au Sud et des états à peuplement arabo-berbère au Nord ; c'est un pays de transition. Avec une population estimée de 1 420 000 habitants, la densité de 1,4 habitant/km est une des plus faibles du monde, en raison de la faible pluviométrie : 600 mm/an à l'extrême sud et 50 mm dans la moitié nord-est. La partie sud-ouest est parfois appelée la Mauritanie Utile ; c'est là que les conditions minimales existent pour pratiquer un élevage extensif par nomadisation. Le domaine des cultures agricoles est beaucoup plus restreint : 200 000 hectares cultivés, en bordure du Sénégal et en quelques zones aménageables : derrière un barrage ou dans une cuvette, cette culture est la culture de décrue ; par ailleurs, d'une façon moins localisée les populations pratiquent également la culture sous pluie, au rendement toujours hypothétique.

Ces conditions difficiles de mise en valeur expliquent la co-existence de populations nomades en majorité éleveurs, de semi-nomades éleveurs ou cultivateurs et de sédentaires. Les deux premières catégories se sont approprié l'espace de façon très différente de celle des paysans sédentaires : les terrains de pâture, les puits, les terrains cultivables, les barrages appartiennent à la tribu et peuvent être très dispersés. Les paysans sédentaires en majorité sur les rives du fleuve Sénégal sont installés depuis des siècles, ils comprennent des négro-africains apparentés aux ethnies sénégalaises sur l'autre rive et des paysans d'ethnie maure également présents dans toute la Mauritanie méridionale. Mais pour ces derniers, le lien tribal prime sur l'atavisme foncier.

L'administration coloniale puis nationale, s'est inspirée de ces structures traditionnelles pour administrer les populations. Les populations d'ethnie maure sont représentées par des chefs de collectivité, les populations négro-africaines par un chef de village. Le cas des Peuhls est particulier ; ce sont des semi-nomades très mal connus de l'administration (défi envers les autorités, émiettement des populations). Selon la pérennité de leurs villages, ils sont administrés en tant que nomades ou en tant que sédentaires.

Cette situation relativement simple s'est trouvée de plus en plus inadaptée à partir des années soixante : création d'une capitale, développement du port de Nouadhibou en raison de l'exploitation d'une mine de fer à Zouérate, exploitation du cuivre à Akjoujt, un peu plus tard construction d'une route bitumée reliant Saint Louis du Sénégal à Akjoujt en passant par Nouakchott, d'une ligne de chemin de fer reliant Nouadhibou à Zouérate. Aux mouvements traditionnels de transhumance et de migration avec les pays limitrophes s'est ajouté un exode rural à prédominance masculine dans les villes nouvelles, facilité par le remplacement progressif du transport animal par le transport motorisé.

Enfin, au début des années soixante-dix une sécheresse catastrophique a provoqué l'afflux vers les villes d'une partie importante de la population. La population des villes de 5 000 habitants et plus passe de 3,5 % en 1962 à 22 % en 1977 ; la population nomade, au sens propre, diminue de 53 % à 30 % du total. Dès lors, la méthode traditionnelle de recensement des collectivités nomades était devenue complètement inopérante ; il faudra attendre le recensement de 1977 pour avoir une image à peu près correcte de la nouvelle répartition de la population.

## II. SOURCES DES DONNEES.

Le plus ancien chiffre dont nous avons trace concerne le recensement administratif de 1944, donnant la population par région. Pour les années antérieures seuls existent des ouvrages monographiques. Il faut rappeler ici que la "fin de la pacification" de la Mauritanie se place vers 1930.

### 1) Les recensements administratifs de 1944 à 1970.

Dans le tableau 72, nous avons reporté la population des régions tirée des différents recensements administratifs. Ceux-ci sont effectués à raison de 20 % des préfectures chaque année, ce qui explique certaines évolutions par paliers. Sur le long terme, on observe un accroissement annuel moyen de 28 ‰, ce qui montre une amélioration progressive de la couverture ; cette amélioration s'est amorcée en 1950 et s'est accélérée ensuite.

Aux causes habituelles d'omissions dans les recensements administratifs : enfants de moins de 15 ans, femmes, s'ajoute ici le fait que l'impôt n'était pas perçu par tête, mais en fonction du bétail (pour les éleveurs) ; les bergers ne payant pas l'impôt sont souvent ignorés. Un exemple récent peut souligner l'incomplétude de ces recensements : lors de la préparation de l'enquête de 1977 en milieu nomade, les enquêteurs ont eu à remplir des listes de membres de collectivité dans des conditions similaires à un recensement administratif, c'est-à-dire par convocation des représentants. Une confrontation à posteriori avec la liste des membres des ménages enquêtés montre une omission de 30 % de la population âgée de 20 ans et plus, parallèlement à une inclusion de 20 % parmi les 20 ans et plus de personnes décédées ou résidant à l'étranger.

### 2) L'enquête de la Mission Socio-Economique du Sénégal (MISOES) de 1957.

Cette enquête a porté sur un échantillon réparti sur les deux rives du fleuve Sénégal ; nous n'en avons pas retrouvé de trace localement.

### 3) Le recensement des principaux centres (1962).

A cette époque, le développement remarquable de plusieurs centres (Nouakchott, Nouadhibou, Zouérate) rendait nécessaire un recensement. Celui-ci a porté sur les 27 localités considérées comme les plus importantes. Les opérations sur le terrain ont duré 13 mois et ont conduit à dénombrer 88 000 personnes. Les questions démographiques, économiques, sur le lieu de naissance, l'ethnie, ont été abordées, fournissant un tableau d'ensemble unique à l'époque dans ce pays.



4) L'enquête démographique en milieu rural (1965).

Conçue en complément du recensement des centres, elle a porté sur un échantillon de 145 000 personnes dont 105 000 vues réellement, soit environ 1/10e de la population. Le sondage s'est fait par tirage aléatoire de villages ou de collectivités nomades d'après les listes de recensements administratifs, après stratification selon la taille et la zone géographique pour les nomades et selon la taille et l'ethnie pour les sédentaires. Le questionnaire s'est attaché particulièrement aux questions démographiques. Avec le dernier recensement administratif, l'écart est important (28,3 % d'omissions). Des projections ont pu être établies.

5) Le recensement général de la population (1977).

Cette opération, la plus importante jusqu'à présent, s'inscrit dans le cadre du programme africain de recensement ; c'est la première investigation démographique exhaustive au niveau national. Les résultats sont riches d'enseignement en ce qui concerne la redistribution de la population consécutive à la sécheresse, mais pour cette même cause difficilement extrapolables (perspectives régionales).

Le taux de couverture s'il ne peut prétendre à l'exhaustivité, est nettement supérieur à celui de l'enquête de 1965 (base de sondage incomplète) ; en effet le taux d'accroissement (27,5 ‰) mis en évidence ne peut s'expliquer que par une sous-estimation importante de l'opération précédente ; nous y reviendrons. Le recensement a également permis de faire l'inventaire cartographique des villages, ce qui constitue une bonne base de sondage pour les enquêtes futures ; exploitée sous forme de fichier informatique, la liste des villages constitue un outil de travail très recherché des administrations et projets s'intéressant au monde rural. Il reste que cette opération semble être la plus chère d'Afrique rapportée à l'effectif de la population.

6) L'enquête Nationale sur la Fécondité (1980).

La méthodologie et le questionnaire sont ceux de l'Enquête Mondiale sur la Fécondité. Le champ d'investigation s'est limité à la population sédentaire (les 2/3) pour des raisons de coût. La population est répartie entre trois strates : urbain, fleuve, reste du pays. L'échantillon primaire comprend environ 100 000 personnes ; un deuxième tirage est fait sur les femmes mariées. Les résultats ne sont pas encore disponibles mais il semble que la population extrapolée conduise à un résultat inférieur à celui trouvé par le recensement en milieu sédentaire.

7) L'état civil.

L'état civil tenu par le Ministère de l'Intérieur est encore embryonnaire. Dans quelques villes, on enregistre pourtant 70 % des naissances contre 5 à 10 % dans le milieu rural. Le mariage reste encore le plus souvent du ressort des autorités traditionnelles. Les décès sont très peu déclarés. Les données ne sont pas publiées.

### 8) Les registres de maternité.

Depuis quelque temps, on assiste à un engouement de la part des familles vis-à-vis des maternités. Certaines exercent leur attraction très loin, ce qui pose problème, les naissances n'étant pas domiciliées. Ainsi, dans la ville de Rosso, le taux de couverture est tel que le taux de natalité apparent est de 70 ‰ ! Une tradition pour les femmes d'aller accoucher chez leur mère s'exerce en sens contraire. Les données de la capitale semblent être exploitables ; il semble que 90 à 95 % des femmes de la ville accouchent à la maternité, proportion bien supérieure aux naissances déclarées à l'état civil (70 %). Le rapport de masculinité varie beaucoup selon les années ; sur 10 ans, il s'établit à 104,5.

### 9) Autres sources administratives.

Le Ministère de l'Education Nationale publie chaque année un bulletin portant sur les effectifs de scolarisés par niveau, ce qui permet la comparaison avec les données du recensement pour en tester l'exhaustivité.

Le Ministère de la Santé publie chaque année un bulletin relatif aux causes de mortalité et de morbidité : ces données ne sont malheureusement pas représentatives.

## III. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES

### 1) L'estimation de la population en 1965.

La première estimation "sérieuse" de l'effectif de la population a été faite d'après le recensement des centres principaux et l'enquête démographique en milieu rural. Les résultats après aggrégation ont donné entre 990 504 et 1 094 138 habitants pour le pays au milieu de l'année 1965 ; l'hypothèse intermédiaire de 1 028 900 a été retenue. Avec le recensement administratif de 1962-1963, l'écart est important (+ 38 %) ; pourtant de fortes présomptions de sous-estimation pèsent sur le résultat de ces deux opérations.

En 1962, une option a été prise qui s'est avérée, avec le temps, très dommageable : "la population recensée correspond à une population légale. En effet, en l'absence de limites géographiques précises des agglomérations, les personnes recensées furent celles dépendant d'un chef de famille lui-même considéré par les autorités locales comme appartenant au village". Cette définition n'est pas aussi restrictive qu'il ne semble puisqu'elle inclut des parents du chef de famille pouvant être recensés administrativement ailleurs, ce qui doit être fréquemment le cas dans les centres importants, attractifs. Par contre, elle exclut une grande partie de la population constituée de nouveaux résidents (nous avons vu que les villes étaient sujettes à un développement considérable : Nouakchott passe de 500 habitants en 1958 à 5 807 habitants recensés en 1962). La population de fait était de 120 000 habitants. 88 000 furent recensés comme population résidente. Parmi ces 32 000 exclus, une partie importante a pu être omise une deuxième fois lors de l'enquête de 1965.

L'actualisation de la population des centres n'a tenu compte que de l'accroissement naturel observé en 1962 (21 ‰). Or, en ne consi-

dérant que l'évolution connue de Nouakchott, Nouadhibou et Zouérate et en appliquant le taux d'accroissement naturel au reste, nous avons une population de droit en 1965 de 105 000 personnes au lieu de 93 000.

Le rapport de masculinité de l'ensemble rural a été ramené de 108 à 100 par ajout de personnes de sexe féminin ; il semble que l'on aurait pu aller plus loin : 98 ou 97 par exemple, pour tenir compte des traditions de migration avec les autres pays, essentiellement masculines, et de travailleurs dans les villes nouvelles, dont le rapport de masculinité en 1962 était déjà très élevé (Nouakchott : 124,2 ; Nouadhibou : 259 ; Zouérate : 163 ce qui conduirait à ajouter de 10 à 15 000 personnes de sexe féminin supplémentaires.

La source d'omission la plus importante concerne les éleveurs Peulhs ; ces derniers sont très mal connus des autorités administratives en raison du caractère instable et de l'extrême morcellement de leurs villages ; or, ceux-ci, introduits dans l'échantillon selon la procédure appliquée aux sédentaires sont sous-représentés. A partir des données du recensement de 1977, on peut estimer que 54 % de cette population a été omise alors, soit 44 000 personnes.

En tenant compte de ces différentes remarques d'une part et d'estimations de population en 1965 par région à partir des données du recensement 1977 (effectifs et migrants interrégionaux 'durée de vie'), il paraît que l'effectif de la population en 1965 était d'environ 1 108 000 personnes, ce qui comparé à l'effectif du 1er janvier 1977 donne un taux d'accroissement plus vraisemblable de 2,17 %.

Il s'avère que la difficulté essentielle rencontrée dans ces deux opérations réside dans l'appréhension des mouvements de population tant ils sont intenses et variés (nomadisme, semi-nomadisme, exode rural, expatriation, transhumance à l'étranger).

La qualité des résultats reste assez médiocre, tant pour les données de structure (âge et sexe) que pour celles du mouvement naturel en dépit de l'effort apporté à la qualité du questionnaire.

Les rapprochements avec le recensement sont très délicats, en particulier l'assimilation maure - nomade justifiée au point de vue opérationnel pour l'époque, rend difficile l'étude de la sédentarisation. Un effort aurait du être fait lors de l'exploitation pour établir les nomades vrais, ceux qui se déplacent.

Les perspectives calculées avec mortalité variable donnaient pour 1975 une population de 1 295 000, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 23,3 ‰, taux beaucoup trop élevé partant d'un accroissement naturel estimé à 16 ‰ en 1965.

Il n'en reste pas moins que ces deux opérations ouvraient un vaste champ d'expérience dont devait tirer parti le recensement général de la population de 1977.

## 2) Le recensement de 1977.

En 1972, une requête de financement était adressée au FNUAP, destinée au recensement exhaustif des populations nomade et sédentaire.

Par la suite, il a été démontré [6] l'impossibilité de recenser exhaustivement les nomades pour des raisons à la fois de coût et de contrôle de cette exhaustivité. Il a donc été décidé d'effectuer un recensement exhaustif des sédentaires parallèlement à une enquête par sondage auprès des nomades. L'importance relative de cette dernière catégorie ayant beaucoup diminué, cette option était moins dommageable. D'autre part, les responsables se sont attachés à établir une différenciation plus rigoureuse des populations nomade et sédentaire ; ce qui a été résolu par le couple de définitions suivantes :

- un village est un lieu de peuplement où il existe au moins une habitation inamovible ;
- un nomade est une personne passant plus de six mois par an hors des villages.

Ces définitions forcément imparfaites, offrent l'avantage de donner des directives simples au personnel de terrain.

Il s'est avéré impossible de réaliser simultanément les deux opérations pour des raisons d'insuffisance d'encadrement et de matériel roulant. Le recensement des sédentaires fixé du 22 décembre au 7 janvier a été maintenu pour utiliser le personnel scolaire ; l'enquête nomade s'est effectuée de janvier à avril avec un personnel spécifique.

L'enquête nomade nécessitant, pour des questions de redressement d'échantillon, de disposer d'une population de droit, les nomades rencontrés en milieu sédentaire au cours du recensement seront décomptés. Par contre, le recensement (des sédentaires) se faisant sur une population de fait, les personnes absentes du ménage et parties en campements seront comptées puisqu'elles ne seront pas enquêtées dans l'enquête nomade. La population totale n'est donc ni une population de fait ni une population de droit. Cette ambiguïté est la contrepartie de l'amélioration procurée par la méthodologie de dénombrement des nomades sur celle de 1965.

Rappelons-en les grandes lignes :

- A partir de listes de collectivités, on dresse une liste des hommes de 20 ans et plus, dont on tire un échantillon ; ce sont les personnes pilotes.
- La recherche de ces personnes sur le terrain amène les enquêteurs aux campements qui sont recensés intégralement.
- Les probabilités d'enquêter ces campements sont déterminées a posteriori par confrontation des individus de 20 ans et plus trouvés, avec ceux figurant sur les listes de collectivités.

La part de la population vue en 1965 est égale à 75 % de l'échantillon ; en 1977, les personnes pilotes vues représentent 88 % du total et 90 % des personnes pilotes encore en vie et nomadisant en Mauritanie. On a par ailleurs estimé que 67 000 nomades se trouvaient alors en transhumance à l'étranger (surtout au Mali) ; il est très difficile de trouver une date d'enquête convenable pour cette population, en dehors de décembre : d'août à novembre, certaines pistes sont difficilement praticables ; après décembre, les nomades entament leur descente vers les pâturages du Sud.

La décision d'inclure à la fois les visiteurs venant de l'étranger (7 457) et les absents partis à l'étranger (15 085) reste inexplicable eu égard à la décision théorique de recenser la population de fait.

Il est en réalité très difficile de trancher entre nomades et sédentaires en raison de toutes les situations intermédiaires : personnes classées "habitants temporaires", personnes "absentes en campement", éventuellement "habitants résidents de villages temporaires" (villages inhabités une partie de l'année).

Les campements de cultures posent un problème réel étant donné la confusion latente entre ceux-ci et les campements nomades véritables. Étant donné la définition du village, toute latitude est laissée à l'agent recenseur pour estimer l'inamovibilité, ou pas, de localités où figurent de simples huttes. En cas de recensement, il y a possibilité de double compte au cas où les personnes sont déjà recensées dans leur ménage d'origine comme étant "absentes en campement". En cas de non recensement, il y a possibilité d'omission, si les personnes sont venues sur le terrain de culture par ménages entiers. Le problème est escamoté si le terrain de culture se trouve à l'étranger comme c'est fréquemment le cas dans la partie méridionale des régions de l'Assaba et du Hodh Gharbi où les résultats du recensement sont très en-dessous de l'estimation cartographique faite à une autre époque de l'année.

L'absence de limites précises de villages risque d'y faire intégrer les campements stables alentour, car les personnes déclarent alors résider là la majeure partie de l'année, surtout que les villages sont souvent constitués d'une majorité de tentes. De même, les nomades descendus au village chez un parent peuvent être considérés par lui comme faisant partie du ménage vu la confusion possible ménage - famille. C'est ainsi que malgré les consignes données aux enquêteurs, l'équivalent redressé de 35 000 nomades ont été comptés à la fois par les deux opérations, peut-être en raison de distribution de vivres dans les villages à cette époque. Ces personnes ont été annulées en extrayant 35 000 personnes du fichier sédentaire appartenant à des familles d'éleveurs.

La question sur la situation de résidence a été éclatée en deux :

- la situation de résidence : doit résoudre le problème d'appartenance ou pas à la localité ;
- la situation de présence au sein du ménage.

On peut noter que l'on n'a pas l'égalité théorique entre "absents partis dans un village/ville" d'une part et "visiteurs" plus "habitants temporaires" d'autre part (cas des absents du ménage recensés dans un autre ménage de la même localité). On perd là un moyen de contrôle de la couverture du recensement.

Dans le tableau 69, nous avons reporté l'effectif dans chacune de ces catégories (recensées en milieu sédentaire).

Il ressort de tout ceci l'extrême difficulté d'évaluer le degré d'exhaustivité de ce recensement en raison du mouvement perpétuel de la population exacerbé par la sécheresse.

TABLEAU 68 - MAURITANIE - DEFINITION DES SITUATIONS DE RESIDENCE AU RECENSEMENT DE 1977.

| Situation de présence dans le ménage | Habitant résident | Habitant temporaire | Visiteur | Nomade de passage |
|--------------------------------------|-------------------|---------------------|----------|-------------------|
| Présent                              | X                 | X                   | X        |                   |
| Absent en campement                  | X                 |                     |          |                   |
| Absent à l'étranger                  | X                 |                     |          |                   |
| Absent en ville / village            | X                 |                     |          |                   |
| Nomade de passage                    |                   |                     |          | X                 |

TABLEAU 69 - MAURITANIE - POPULATION (SEDENTAIRE) PAR SEXE ET SITUATION DE RESIDENCE AU RECENSEMENT DE 1977.

| Situation de résidence               | Effectifs |         |         | Rapport de masculinité |
|--------------------------------------|-----------|---------|---------|------------------------|
|                                      | Hommes    | Femmes  | Total   |                        |
| Résidents présents                   | 386 690   | 411 656 | 798 346 | 93,9                   |
| Résidents absents en campement       | 23 459    | 19 060  | 42 519  | 123,1                  |
| Résidents absents en ville / village | 29 664    | 13 253  | 42 917  | 223,8                  |
| Résidents absents à l'étranger       | 11 895    | 3 190   | 15 085  | 372,9                  |
| Habitants temporaires                | 14 412    | 8 558   | 22 970  | 168,4                  |
| Visiteurs (a)                        | 9 956     | 5 241   | 15 197  | 190,0                  |
| Nomades de passage (b)               | ...       | ...     | 46 126  | ///                    |

(a) dont 7 457 venant de l'étranger.

(b) dont 35 000 recensés sédentaires à tort.

La comparaison des chiffres de 1977 et de 1965 nous a conduit à rectifier en hausse les effectifs régionaux estimés en 1965. Pourtant, les chiffres de 1977 et les chiffres réestimés de 1965 sont sûrement encore en deça de la réalité, certaines causes de sous-estimation jouant encore en 1977 : omission de jeunes filles dont nous avons augmenté l'effectif de 13 282 personnes, omission de ménages complets s'étant déplacés sur des terrains de culture non recensés, collectivités nomades peulhs n'ayant pu être introduites dans la base de sondage. La méconnaissance de l'émigration limite les possibilités de redressement de l'effectif féminin. Le rapport de masculinité observé en 1977 est de 96,7 contre 106 dans le milieu rural en 1965 et 101 dans les centres principaux en 1962 (en fait sans doute plus fort si l'on avait inclu les 32 000 personnes "flottantes") ; il est impossible de considérer que cette variation du rapport de masculinité résulte uniquement de l'amélioration des déclarations féminines ; l'émigration y joue sans doute un rôle assez important. En supposant l'émigration féminine nulle, nous avons estimé les émigrés à 31 875 hommes. Une sous-déclaration des femmes conduirait à estimer une émigration plus importante et vice-versa.

La population ne semble pas avoir éprouvé de réticence particulière à l'égard du recensement : l'impôt par tête n'existe pas et l'impôt sur le bétail a été supprimé pendant la sécheresse ; par contre, l'assimilation recensement - distribution de vivres a conduit à recenser des non-résidents (par exemple les 35 000 nomades).

Les enquêteurs ont surtout éprouvé des difficultés de terrain, dues à l'insuffisance de bonnes routes et à la grande superficie de beaucoup de districts de recensement. La cartographie rurale semble avoir donné satisfaction, rares d'ailleurs sont les villages agglomérés ou imbriqués. Certains lieux cartographiés comme "campements permanents" se sont transformés en villages, mais dans l'ensemble, les villages créés récemment se sont révélés assez stables. L'utilisation de photos aériennes amateur pour la délimitation des districts de recensement urbains a constitué une initiative très heureuse et a considérablement aidé les enquêteurs. Pour l'enquête nomade, il semble ne pas y avoir eu de problèmes graves insurmontés, bien que pour les transhumants à l'étranger, l'estimation des effectifs ait dû être faite sans bases très sûres.

Les manuels destinés aux enquêteurs étaient beaucoup trop volumineux : 86 pages de format 21 x 29,7 ; rares, sans doute, sont les agents recenseurs l'ayant parcouru en dehors de la semaine de formation ; cela aurait exigé une motivation que l'on peut difficilement demander à des lycéens du niveau de troisième pour un "job" d'une quinzaine de jours. De même, l'emploi de calendriers historiques semble en avoir rebuté plus d'un (énorme attraction sur le "zéro"). L'emploi de deux questionnaires très différents pour les domaines sédentaire et nomade a compliqué les tâches à tous les niveaux (impression en double des questionnaires, des manuels, et plus gravement exploitation informatique très alourdie). Il était prévu au départ 120 tableaux, 72 en fait ont été tirés.

Ces manuels volumineux étaient conçus en prévision d'un faible contrôle des enquêteurs sur le terrain ; ceux-ci devaient donc y trouver réponse précise à leurs questions ; il n'a pas été tenu compte de la tendance naturelle et plus rapide à tout résoudre au jugé. Les questions les plus difficiles sont malheureusement celles concernant la "situation de résidence", la "situation de présence au sein du ménage" et le type

de village" et l'auteur de ces lignes a lui-même mis plusieurs mois à en évaluer tous les tenants et aboutissants.

Par contre, un effort aurait dû être fait sur les carnets de tournée (récapitulation des effectifs par sexe et par ménage, où sont d'ordinaire transcrites les observations d'agents concernant l'accueil et les difficultés rencontrées); ceux-ci étaient présentés sous la forme répulsive de cahiers d'écoliers.

## V. CONCLUSION.

Nous avons vu que les recensements administratifs s'amélioreraient avec le temps; celui entrepris actuellement devrait profiter des résultats acquis du recensement démographique.

La sédentarisation actuelle aura des effets bénéfiques, au moins pour l'investigation démographique. Une enquête de la direction de l'hydraulique sur les villages de 180 habitants et plus, trouvés par le recensement, a montré leur stabilité géographique sur cinq ans.

La méthodologie s'est considérablement affinée, notamment en ce qui concerne les populations nomades; il demeure cependant une certaine ombre sur le problème des terrains de culture.

L'ajustement de la pyramide des âges a conduit à faire l'hypothèse d'une population ayant en 1962 un niveau de mortalité de 7,5 et un TBR de 3,1 pour un âge moyen des femmes à la naissances de leurs enfants de 29,6 ans; ceci conduit à un taux d'accroissement de 19 ‰, à cette époque.

Une évaluation très approximative de l'évolution des effectifs depuis 1900 pouvait être obtenue en faisant l'hypothèse d'une variation exponentielle de ce taux d'accroissement, en prenant pour bases le taux d'accroissement de 1962 et la population de 1977. Deux formules simples nous donnent les taux d'accroissement et la population aux différentes dates (1).

Deux remarques viennent conforter cette hypothèse :

- le très bon ajustement de la population et des taux pour les années postérieures à 1962 ;
- l'évolution régulière du taux de couverture des recensements administratifs.

---

(1) taux d'accroissement annuel :

$$r = e^{0,0003036 (t - 1900)} - 1$$

population au 1er janvier :

$$P = 583\,290 \cdot e^{0,0001518 (t - 1901) (t - 1900)}$$



TABLEAU 70 - MAURITANIE - EVOLUTION SUPPOSEE DE LA POPULATION DE 1920 A 1977.

| Date   | Taux d'accroissement (°/°°) | Population    | Recensement administratif | Taux de couverture des recensements administratifs % |
|--------|-----------------------------|---------------|---------------------------|------------------------------------------------------|
| 1/1/77 | 23,65                       | 1 419 079 (1) |                           |                                                      |
| 1/1/75 | 23,0                        | 1 355 945     |                           |                                                      |
| 1/1/70 | 21,5                        | 1 215 557     | 1 021 000                 | 84,0                                                 |
| 1/1/65 | 20,5                        | 1 108 853     |                           |                                                      |
| 1/1/63 | 19,3                        | 1 056 477     | 747 000                   | 70,7                                                 |
| 1/1/62 | 19,0 (a)                    | 1 036 776     |                           |                                                      |
| 1/1/50 | 15,3                        | 846 977       |                           |                                                      |
| 1/1/46 | 14,1                        | 799 503       | 494 000                   | 61,8                                                 |
| 1/1/40 | 12,2                        | 739 942       |                           |                                                      |
| 1/1/30 | 9,1                         | 666 360       |                           |                                                      |
| 1/1/20 | 6,1                         | 618 593       |                           |                                                      |

(a) hypothèse de départ.

TABLEAU 71 - MAURITANIE - COMPARAISON DES ESTIMATIONS DE 1965 AVEC LE RECENSEMENT DE 1977

| REGIONS       | POPULATION DE DROIT ESTIMEE AU 1.1.1977 | ESTIMATION FAITE EN 1965 | TAUX ACCR. (%) | POPULATION PROBABLE 1965 | TAUX ACCR. (%) | ECARTS ENTRE ESTIMATION POPULATION 1965 |
|---------------|-----------------------------------------|--------------------------|----------------|--------------------------|----------------|-----------------------------------------|
| Nouakchott    | 134 762                                 | 17 500                   | 19,4           | 17 500                   | 19,42          | -                                       |
| Hodh Charki   | 214 317                                 | 168 900                  | 2,1            | 171 000                  | 1,98           | + 2 100                                 |
| Hodh Gharbi   | 117 456                                 | 87 400                   | 2,6            | 96 000                   | 1,77           | + 8 600                                 |
| Assabq        | 134 826                                 | 101 100                  | 2,5            | 111 000                  | 1,71           | + 9 900                                 |
| Gorgol        | 148 698                                 | 74 800                   | 6,2            | 117 000                  | 2,11           | + 42 200                                |
| Brahna        | 152 025                                 | 123 900                  | 1,8            | 133 000                  | 1,17           | + 9 100                                 |
| Trarza        | 223 193                                 | 194 300                  | 1,2            | 200 000                  | 0,95           | + 5 700                                 |
| Adrar         | 65 532                                  | 64 700                   | 0,1            | 65 000                   | 0,07           | + 300                                   |
| D. Nouadhibou | 23 949                                  | 10 800                   | 7,2            | 11 200                   | 6,83           | + 400                                   |
| Tagent        | 71 420                                  | 81 700                   | -1,2           | 75 000                   | -0,46          | - 6 700                                 |
| Guidimaha     | 87 117                                  | 63 400                   | 2,8            | 69 000                   | 2,05           | + 5 600                                 |
| Tiris Zemmour | 23 225                                  | 15 800                   | 3,4            | 17 400                   | 2,54           | + 1 600                                 |
| Inchiri       | 22 559                                  | 24 600                   | 0,8            | 24 800                   | -0,08          | + 200                                   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 419 079</b>                        | <b>1 028 900</b>         | <b>2,8</b>     | <b>1 107 900</b>         | <b>2,18</b>    | <b>+ 79 000</b>                         |

TABLEAU 72 - MAURITANIE - POPULATION SELON LES RECENSEMENTS ADMINISTRATIFS DE 1944 A 1970 (a)

(en milliers)

| REGIONS                          | 1944       | 1945-1946  | 1948       | 1950-1951  | 1955       | 1959       | 1962-1963  | 1970         | Accroissement<br>du<br>1.1.46<br>au<br>1.1.70 |
|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|-----------------------------------------------|
| Hodh Charki                      | } 136      | { 80       | 84         | } 139      | { 98       | 117        | 119        | 156          | 95 %                                          |
| Hodh Gharbi                      |            | 54         | 54         |            | { 64       | 66         | 73         | 98           | 81 %                                          |
| Assabq                           | 63         | 63         | 65         | 69         | 70         | 76         | (c) 88     | (c) 104      | 65 %                                          |
| Gorgol                           | 40         | 40         | 42         | 38         | 43         | 56         | 56         | (c) 96       | 140 %                                         |
| Brahna                           | 54         | 55         | 56         | 60         | 72         | 76         | 80         | 127          | 131 %                                         |
| Trarza                           | 72         | 72         | 74         | 85         | 92         | 104        | 122        | 197          | 174 %                                         |
| Adrar                            | (b) 38     | 35         | 35         | (b) 42     | 38         | 48         | 57         | 74           | 111 %                                         |
| D. Nouadhibou                    | 4          | 4          | 4          | 5          | 5          | 4          | 10         | 6            | 50 %                                          |
| Tagant                           | 41         | 39         | 40         | 40         | 42         | 47         | 60         | 66           | 69 %                                          |
| Guidimaka                        | 38         | 39         | 39         | 38         | 42         | 46         | (c) 52     | 64           | 64 %                                          |
| Tiris Zemmour                    | (b)        | 4          | 4          | (b)        | 7          | 3          | 14         | 15           | 275 %                                         |
| Inchiri                          | 10         | 9          | 9          | 9          | 10         | 11         | 16         | 18           | 106 %                                         |
| <b>MAURITANIE</b>                | <b>496</b> | <b>494</b> | <b>506</b> | <b>525</b> | <b>583</b> | <b>654</b> | <b>747</b> | <b>1 021</b> | <b>107 %</b>                                  |
| Taux accroissement<br>annuel (%) | ///        | - 0,27     | 0,96       | 1,48       | 2,36       | 2,91       | 3,87       | 4,25         | 2,83                                          |

(a) Il n'y a pas eu à proprement dit de recensement administratif de Nouakchott

(b) Le chiffre est donné pour les deux régions

(c) Nouveau découpage administratif

TABLEAU 73 - MAURITANIE - POPULATION SELON LE MILIEU EN 1965 ET EN 1977.

| MILIEU                                 | POPULATION AU     |           | Taux<br>d'accroissement<br>annuel<br>% |
|----------------------------------------|-------------------|-----------|----------------------------------------|
|                                        | 1/1/1977          | 1/1/1965  |                                        |
| Urbain                                 | 306 682           | 110 000   | 9,3 %                                  |
| Rural Sédentaire                       | 616 735           | 374 550   | 4,4 %                                  |
| Nomades se déplaçant<br>+ transhumants | 428 699<br>66 963 | 623 350   | - 2,0 %                                |
| Total                                  | 1 419 079         | 1 107 900 | 2,17 %                                 |
| Total rural                            | 1 112 397         | 997 900   | 0,9 %                                  |

N.B. Les définitions des milieux sont les mêmes aux deux dates.

TABLEAU 74 - MAURITANIE - POPULATION DES PRINCIPALES VILLES EN 1962 ET 1977.

| VILLES     | POPULATION |       |
|------------|------------|-------|
|            | 1977       | 1962  |
| Nouakchott | 134 762    | 5 807 |
| Nouadhibou | 21 930     | 5 283 |
| Kaedi      | 20 707     | 9 197 |
| Zouérate   | 17 401     | 4 659 |
| Rosso      | 16 510     | 4 811 |
| Attar      | 16 180     | 9 528 |
| Kiffa      | 10 266     | 4 359 |

TABLEAU 75 - MAURITANIE - POPULATION PAR GRANDS GROUPES D'AGE EN 1977 (a)

| Age<br>Sexe | 0 - 14 ans | 15 - 59 ans | 60 ans et + | TOTAL  |
|-------------|------------|-------------|-------------|--------|
| Hommes      | 22,25      | 24,38       | 2,06        | 48,69  |
| Femmes      | 21,95      | 26,82       | 2,54        | 51,31  |
| TOTAL       | 44,20      | 51,20       | 4,60        | 100,00 |

(a) Population ajustée, sans transhumants.

TABLEAU 76 - MAURITANIE - POPULATION DE NATIONALITE ETRANGERE PRESENTE AU 1er JANVIER 1977.

| NATIONALITE | EFFECTIF |
|-------------|----------|
| Sénégalais  | 17 624   |
| Maliens     | 3 461    |
| Français    | 2 922    |
| Guinéens    | 1 555    |
| Autres      | 4 161    |

**BIBLIOGRAPHIE**

- 1.- "Enquête démographique en Mauritanie 1964-1965", tomes 1 et 2, SEDES, Paris.
- 2.- **MARTY** (P.), "Etude sur l'Islam et les tribus maures, les Brahnq", 1921, revue du monde islamique, éd.Leraux, Paris.
- 3.- "La moyenne vallée du Sénégal", enquête démographique 1957, MISOES. Presses Universitaires de France.
- 4.- **MUNIER** (P.), "L'Assabq". Essai monographique Mauritanie 3, 1952, IFAN.
- 5.- **NJECK** (R.A.), "Résultats d'une enquête auprès des habitants des tentes à Nouakchott", 1971, Rim.
- 6.- **PACCOU** (Y.), "Le recensement des nomades mauritaniens", Groupe de démographie africaine, 1979, Paris.
- 7.- **PITTE** (J.R.), "Nouakchott, capitale de la Mauritanie", thèse présentée en vue du doctorat de 3ème cycle 1975.
- 8.- "Résultats de l'enquête sur la population et l'habitat dans les principaux centres urbains de la Mauritanie", mai 1975, direction de la statistique, Nouakchott.
- 9.- "Résultats du recensement du 1er janvier 1977", tome 1 : résultats provisoires, tome 2 : caractéristiques démographiques, tome 3 : résultats complets (à paraître), tome 4 : répertoire des villages (à paraître), Direction de la Statistique, Nouakchott.
- 10.- **TOUPET** (C.), "La sédentarisation des nomades en Mauritanie Centrale sahélienne", thèse Université Paris VII, 1975, DAKAR.
- 11.- **VUILLEMIN** (D.), "Contribution à l'histoire de la Mauritanie (1900-1934)", 1962, éd. Clairafrique, Dakar.

# UGANDA

MARIE PAULE THIRIAT

JUILLET 1980





## O U G A N D A

L'Ouganda doit son existence à la volonté du Royaume-Uni de contrôler les sources du Nil. L'Egypte et le canal de Suez commandaient la route la plus courte d'Europe en Inde et la possession de l'Egypte supposait qu'aucune nation hostile ne s'installe sur le Haut Nil.

Découvert en 1862 par l'explorateur anglais J.H. Speke, ce pays de grands lacs, dominé au XIXe siècle par la dynastie du Buganda, fut sous protectorat britannique de 1894 à 1962 et déclaré république indépendante le 9 octobre 1962.

### I. SOURCES DES DONNEES ET ETUDE CRITIQUE.

#### 1) Les estimations anciennes.

##### a) Les explorateurs.

Les premières estimations d'effectifs de population sont données par les explorateurs. Elles sont très inégales et fantaisistes et ne concernent pas, bien entendu, la même superficie de territoire.

En 1878, l'explorateur Stanley estime la population à 750 000 personnes, le long des voies de communication. L'année suivante, le Révérend C.T. Wilson avance le chiffre de 5 millions dont 1,4 million d'hommes et 3,6 millions de femmes ! En 1893, l'estimation du Capitaine Lugard est de 2,5 millions d'habitants, tandis que celle de Sir G. Portal, la même année n'est que de 500 000 habitants.

Dans une lettre au Marquis de Salisbury, Sir Harry Johnson parle de 4 millions d'habitants dans les limites du Protectorat en 1900.

En 1902, la province orientale est rattachée à l'Ouganda et l'administration coloniale estime à 3,5 millions le nombre de personnes vivant dans la partie administrée.

##### b) Les premiers dénombrements (1911-1921-1931).

Le premier comptage de 1911 donne 2 840 469 africains dont 378 000 dans les districts non administrés.

Les premières estimations de population données par l'administration coloniale ne semblent pas avoir été faites aussi systématiquement à partir des registres d'imposition que dans les autres territoires d'Afrique orientale.

En 1911, il a été demandé à tous les chefs de tribu d'établir la liste des natifs résidant de façon permanente dans leur comté, pendant quelques mois avant le recensement. Cette liste était ensuite mise à jour pendant les 2 ou 3 jours du dénombrement en rayant les personnes décédées et en rajoutant celles omises ou temporairement présentes. Il était convenu

de distinguer les différentes races. Des listes de 50 000 personnes n'étaient pas rares.

Le même procédé semble avoir été utilisé en 1921.

En 1931, un dénombrement plus élaboré a lieu au niveau de la plus petite unité administrative appelée "butongole" ou "muluka" selon les régions. Ces unités pouvaient compter jusqu'à 500 personnes, mais leur dimension était à peu près identique. Leur délimitation ne figure sur aucune carte.

Un agent recenseur, non formé et probablement non rémunéré, dénombre les individus rassemblés dans un lieu central, avec l'aide du chef du butongole qui est censé connaître le nombre approximatif de personnes vivant dans son district. Le questionnaire comporte des informations par ménage sur la tribu, le sexe, le grand groupe d'âge (enfants et adultes), le statut matrimonial, l'activité professionnelle, les infirmités et la religion.

Les résultats sont accueillis avec beaucoup de scepticisme par le Département médical de Kampala. En effet, dans certaines régions, le taux d'accroissement annuel est de l'ordre de 5,6 % "chiffre, qui, en l'absence d'importants mouvements d'immigration implique un taux brut de natalité de 70 ‰ par an" [12].

L'administration juge le chiffre global de 1931 trop élevé. De 1921 à 1931, le nombre des africains passe de 2 847 735 à 3 523 014, soit un accroissement de 2,1 % par an, tandis que l'enregistrement des naissances et décès donne un taux d'accroissement naturel de 0,9 %. Personne ne semble songer à un sous-enregistrement en 1921 ni à un mauvais fonctionnement de l'état civil ; aucun rapport n'est publié, aucune information n'est disponible sur les recensements des non-africains de 1911 à 1921. En 1931, on procède par auto-dénombrement.

#### c) L'état civil.

Les dénombrements périodiques de la population africaine ont été ajustés en fonction des statistiques tirées des registres de l'état civil pour donner chaque année, une estimation de population.

Une ordonnance du 13 mai 1904 rend l'enregistrement des naissances et décès obligatoire dans le royaume du Buganda. Cette mesure est étendue à l'ensemble du territoire en 1920.

A partir de 1926, le nombre de naissances vivantes et de décès d'enfants est disponible pour tout le pays sauf pour le district de Karamoja peuplé de nomades.

En 1930, un formulaire spécial est imprimé en anglais, Luganda et Kiswahili pour faciliter le relevé des statistiques, au niveau de chaque "gombolola" ou sous-comté. Les registres sont ensuite transmis tous les trimestres aux chefs de "Saza" ou comté puis aux commissaires de district et examinés par le Directeur des Services Médicaux.

La même année, les chefs de gombolola sont investis de pouvoirs administratifs et judiciaires pour assurer un meilleur contrôle de l'enregistrement des naissances et décès.

Malgré toutes ces mesures, les résultats restent irréguliers et décevants. Ainsi, l'excédent des naissances sur les décès passe de 35 249 en 1933 à 19 456 en 1934 sans raison apparente. Les taux de mortalité sont trop bas : 13,42 ‰ à Kigezi, 10,79 ‰ dans la province du West Nil. Kuczynski met en cause le peu d'intérêt manifesté par le gouvernement colonial. Les bulletins contenant des erreurs flagrantes ne sont pas renvoyés pour explication ; les fonctionnaires locaux ne se sentent pas encouragés. A cela s'ajoute la réticence à l'enregistrement due aux tabous.

C.J. MARTIN [16] restr très sceptique quant à l'efficacité du système. On assisterait plus à sa dégradation progressive. Pas plus de la moitié des naissances et des décès ne serait enregistrée vers 1960.

Les estimations de population publiées annuellement sont obtenues par une mise à jour des résultats des dénombrements périodiques à partir des statistiques d'état civil, sans tenir compte des mouvements migratoires.

TABLEAU 77 - OUGANDA - EFFECTIFS DE LA POPULATION AFRICAINE ESTIMES A PARTIR DES STATISTIQUES DE L'ETAT CIVIL.

| Date       | Effectif  | Date       | Effectif  | Date | Effectif  |
|------------|-----------|------------|-----------|------|-----------|
| 31.3.1913  | 2 889 561 | 1923       | 3 119 645 | 1934 | 3 623 591 |
| 1914       | 2 904 454 | 1924       | 3 136 769 | 1935 | 3 644 245 |
| 1915       | 2 933 031 | 1925       | 3 137 602 | 1936 | 3 668 793 |
| 1916       | 2 883 382 | 1926       | 3 123 581 | 1937 | 3 692 127 |
| 1917       | 2 950 504 | 1927       | 3 135 985 | 1938 | 3 725 798 |
| 1918       | 3 357 080 | 1928       | 3 241 543 | 1939 | 3 769 758 |
| 1919       | 3 313 908 | 1929       | 3 396 323 | 1940 | 3 809 178 |
| 1920       | 3 057 075 | 1930       | 3 497 650 | 1941 | 3 844 981 |
| 1921       | 3 064 735 | 28.5.1931  | 3 536 267 | 1942 | 3 868 714 |
| 31.12.1921 | 3 059 583 | 31.12.1932 | 3 568 886 | 1943 | 3 901 440 |
| 1922       | 3 125 522 | 1933       | 3 604 135 | 1944 | 3 926 528 |

Source : KUCZYNSKI [12]

Ces estimations témoignent de variations pour la plupart inexplicables : aucun événement spécial ne peut justifier la progression rapide de 1918 et 1919.

L'écart entre l'estimation officielle de 1947 (3 987 500) et les résultats du recensement de 1948 (4 920 000) témoigne du mauvais fonctionnement de l'état civil puisqu'il porte sur 1 million de personnes.

## 2) Les recensements et enquêtes post-censitaires de 1948 et 1959.

Avec la création, en 1946, du Département Statistique de l'Est Africain de véritables recensements sont organisés à partir de Nairobi, et de façon à peu près identique dans les trois territoires britanniques d'Afrique Orientale (Kenya, Tanganyika, Ouganda).

Les explications détaillées données par ailleurs pour le Tanganyika restent valables pour l'Ouganda. Nous nous contenterons donc de rappeler ici les grandes lignes des opérations et de donner quelques détails propres à l'Ouganda.

Les recensements de la population de fait ont été réalisés en 3 étapes :

- Dans la première phase, la population non africaine est recensée en février (1948) ou mars (1959). Elle représente moins de 1 % de la population totale du pays ;
- Un dénombrement exhaustif, case par case de la population africaine, est réalisé en août ;
- Dans la 3ème phase, environ 10 % de la population africaine en 1948, et 5 % en 1959 est redénombé lors du "recensement par sondage" réalisé immédiatement après le recensement général africain, en septembre, octobre et novembre.

Les questionnaires utilisés sont de 3 sortes :

- Celui du dénombrement exhaustif africain rédigé en langue nationale et qui ne comprend que des questions élémentaires (sexe, 5 groupes d'âge, situation matrimoniale en 1948 seulement, tribu).  
Il est prévu une ligne par ménage, si tous ses membres appartiennent à la même tribu.
- Celui du sondage. Il est plus complet avec des questions sur l'âge (en 1948, 16 % des femmes donnent leur âge en années révolues, les autres par groupe d'âge), le lieu de naissance, la religion, le niveau d'éducation, la descendance, la fécondité actuelle, les événements survenus au cours des 12 derniers mois.  
Il est prévu une ligne par personne.
- Un questionnaire très semblable au précédent est utilisé pour le dénombrement des non-africains. Y répondent également les africains vivant dans les dépendances des maisons non-africaines.

La durée des opérations de recensement proprement dit a varié de 1 à 7 jours selon l'isolement des régions et le nombre d'agents recenseurs disponibles (fonctionnaires, missionnaires, élèves).

Il semblerait, selon des témoignages recueillis en 1969, qu'en 1959 dans certaines régions du nord de l'Ouganda, le dénombrement de la population se soit encore fait par rassemblement.

En 1948, les bulletins de recensement ne sont pas immédiatement renvoyés à Nairobi. Une première estimation sur place, obtenue à partir

d'un tirage systématique au 1/10e des bulletins, donne une population totale de 4 953 000 individus, résultat très proche du chiffre final : 4 958 520.

Un rapport sur le recensement des non-africains est publié en 1953.

La seule publication parue sur le recensement africain indique le nombre d'hommes et de femmes par tribu et localité. Une distinction est faite, dans certains cas, entre enfants et adultes [1] aucun rapport officiel n'est publié, aucune information n'est disponible sur l'enquête post-censitaire.

C.J. MARTIN, alors Directeur du Département Statistique de Nairobi donne, dans un article publié en 1953 [16] une estimation des taux brut de natalité (42 ‰) et de mortalité (25 ‰ à 30 ‰), ce, à partir des résultats de l'enquête post-censitaire de 1948.

Le recensement de 1959 a donné lieu à 2 rapports substantiels.: sur la population africaine [23] et non-africaine [24]. Il a fourni une énorme quantité de données dans les six volumes des "Tribal Analyses" jusqu'au delà du niveau du comté, ainsi que deux cartes, l'une des densités de population par gombolola (sous-comté), l'autre de la répartition des ethnies dans chaque comté pour l'"Atlas of Uganda".

Les données démographiques fournies par le "recensement par sondage" de 1959 ont été utilisées dans divers travaux de J.G.C. BLACKER chargé par ailleurs de rédiger le rapport officiel : ces travaux peuvent donc presque être considérés comme le résultat officiel de l'enquête post-censitaire elle-même. En 1972 [5] il estime le taux brut de natalité de 1959 de nouveau à 42 ‰ tandis que le taux brut de mortalité est estimé à 20-21 ‰ avec d'importantes variations locales. Pour la même période, le taux de natalité est estimé à 44 ‰ par le groupe des spécialistes de la population africaine à l'Université de Princeton [6]. La révélation la plus intéressante est la faiblesse du taux de fécondité des femmes du Boganda.

Leur taux de fécondité générale est de 150 ‰ alors qu'il atteint 241 ‰ dans le district d'Ankole et 230 ‰ dans celui de Kigezi.

### 3) Le recensement de 1969

L'Ouganda accède à l'indépendance le 9 octobre 1962 et organise seul son premier recensement le 18/19 août 1969, dix ans jour pour jour après celui de 1959.

Comme lors du recensement tanzanien de 1967, certaines des méthodes utilisées en 1948 et 1959 sont révisées. Il est décidé que le recensement de 1969 consistera en un dénombrement unique de toute personne séjournant dans le pays, quelles que soient sa race et sa citoyenneté. "On a estimé que ce serait plus simple et plus économique tout en étant plus conforme à l'esprit de l'Afrique indépendante" [10]. L'échelonnement des dénombrements paraît alors d'autant moins justifié que les non-africains représentent à peine 1,1 % de la population totale.

Pour recueillir les renseignements, deux formulaires différents sont utilisés :

- Un questionnaire très simple est destiné à environ 90 % des zones rurales, portant sur le nom, les liens de parenté avec le chef de ménage ou toute autre personne du ménage, le sexe, l'âge en années révolues, la race et la nationalité.
- Un questionnaire plus détaillé est utilisé dans les zones rurales choisies pour le sondage et dans toutes les zones urbaines. Il comporte des questions supplémentaires sur le lieu de naissance, le niveau d'instruction, la situation matrimoniale, la mortalité et la fécondité. Ces dernières questions sont posées sous une forme proche de celle utilisée au Ghana en 1960 et susceptible de limiter les omissions habituelles. Ainsi, le questionnaire distingue le nombre d'enfants vivant à la maison, ceux vivant ailleurs et ceux qui sont décédés. Le résultat semble plus satisfaisant dans la mesure où le nombre moyen d'enfants par femme âgée de 50 ans et plus diminue moins avec l'âge de la femme que lors des recensements précédents. La question sur les décès survenus pendant les 12 derniers mois est remplacée par des questions sur les parents survivants.

#### a) Le sondage.

Le sondage fait partie intégrante du recensement général au lieu de constituer comme précédemment une enquête post-censitaire. L'échantillon, en zone rurale, est constitué de 10 % des communes. En effet, la commune sert d'unité de sondage dans chaque district. Il en résulte un nombre moyen de 17 unités retenues par district, nombre un peu trop faible pour que les erreurs d'échantillonnage restent dans des limites raisonnables.

Cependant "les complications supplémentaires et les inexactitudes probables qu'aurait entraînée l'adoption du district de recensement comme unité d'échantillonnage principale - problèmes d'énumération des bases de sondage et de définition correcte des limites, ainsi que les complications liées à la formation et à la supervision des agents recenseurs exécutant un programme complexe dans les zones de sondage - l'ont emporté sur le supplément de précision qui en aurait résulté pour l'échantillonnage, à l'exception de deux très petits districts : Madi et Sebei, où l'on a dû utiliser le district de recensement ou la sous-commune" [13]

#### b) Le travail cartographique.

L'Administration du cadastre a établi, en vue du recensement de 1969, une série de cartes de communes à l'échelle de 1/50 000e portant environ 2 600 noms de communes ; sur 300 d'entre elles, les limites ont été ajoutées. Le Département de géographie du collège universitaire de Makerere a ensuite refait les cartes des limites de communes à l'échelle de 1/250 000e, tandis que les services du recensement ont établi des cartes approximatives des zones de recensement d'après les cartes au 1/50 000e. Il ne s'agit que de cartes manuscrites grossières à employer sur le terrain pendant le dénombrement.

A la suite de difficultés rencontrées pendant le recensement pilote d'août 1968, on procède à une estimation du nombre de ménages par commune et à l'établissement de calendriers historiques locaux.

c) Publicité.

Le recensement est précédé d'une vaste campagne de publicité. Tout est mis en oeuvre pour susciter la coopération la plus totale de la population. Le dénombrement est présenté comme un programme contribuant au développement économique et social du pays. Afin d'éviter tout malentendu, les autorités locales ont interdiction de percevoir des impôts ou d'arrêter un contribuable défaillant, pendant la période du recensement.

Un comité national de la publicité est formé avec des représentants des départements ministériels en rapport avec l'opération de recensement : le Ministère de l'Education y participe parce que la plupart des inspecteurs et recenseurs sont des enseignants et des écoliers, le Ministère de l'Administration régionale, parce que toutes les autorités locales et les chefs traditionnels doivent fournir leur appui pour obtenir la coopération de leurs administrés ainsi que le Ministère de l'Information chargé d'atteindre les gens par la presse, la radio et la télévision, et le Ministère de l'Intérieur. A cela s'ajoute la diffusion d'affiches en plusieurs langues, des discussions dans les écoles et les différentes organisations.

La participation enthousiaste de la population semble acquise; des lettres paraissent dans la presse demandant au gouvernement d'avancer la date du recensement pour que le Pape Paul VI, alors en visite en Ouganda, puisse figurer dans le "grand comptage".

Enfin, l'après-midi du recensement est déclaré férié et un couvre-feu imposé pendant la nuit du 18 au 19 août : tous les lieux publics de divertissement sont fermés et des laissez-passer spéciaux sont délivrés aux agents recenseurs et aux autres personnes ayant besoin de sortir cette nuit-là.

De ce fait, le recensement est opéré en une nuit dans toutes les zones urbaines, ainsi que dans les circonscriptions situées le long du lac Victoria, où la population est dense et particulièrement mobile.

L'ensemble de l'énumération peut être terminé en quatre jours, plus rapidement que prévu.

**II. COHERENCE ENTRE LES DIFFERENTES SOURCES ET EVOLUTION PROPOSEE DE L'EFFECTIF DEPUIS LE DEBUT DU SIECLE.**

1) 1911-1948.

**TABEAU 78 - OUGANDA - RESULTATS DES RECENSEMENTS DE 1911 A 1948.**

| Année | Africains | Taux brut d'accr. annuel | Non-africains | Total     | % Non-africains |
|-------|-----------|--------------------------|---------------|-----------|-----------------|
| 1911  | 2 463 469 | 1,5 %                    | 2 856         | 2 466 325 | 0,12            |
| 1921  | 2 847 735 | 2,1 %                    | 6 873         | 2 854 608 | 0,24            |
| 1931  | 3 525 014 | 2 %                      | 17 267        | 3 542 281 | 0,49            |
| 1948  | 4 917 555 |                          | 40 965        | 4 958 520 | 0,93            |

L'estimation administrative du 31.12.1947 de la population africaine était de 3 987 500 personnes.

Ces résultats suggèrent essentiellement deux remarques :

- L'écart entre l'estimation administrative de 1947 et le résultat du recensement de 1948 porte sur 1 million de personnes, chiffre qui témoigne nous l'avons vu, du mauvais fonctionnement de l'état civil.
- Les taux annuels moyens d'accroissement intercensitaire semblent trop élevés malgré l'importance de l'immigration après 1921.

En effet, R.R. KUCZYNSKI [12] puis C.J. MARTIN [17] pensent que la population a dû stagner jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. Les mouvements de croissance ou de décroissance qui ont pu avoir lieu sont liés à des facteurs climatiques qui conditionnent la récolte, à des mouvements migratoires ou encore à des épidémies. Jusqu'en 1920, l'extension du réseau de voies ferrées est faible, les services médicaux sont pratiquement inexistantes. L'administration estime à 10 % la proportion de la population qui meurt de la maladie du sommeil entre 1900 et 1906.

Après 1920, les voies de communication se développent ; chemins de fer et routes permettent l'acheminement de nourriture vers les régions déshéritées. Les populations des zones infestées par la mouche tsé-tsé sont déplacées et soumises à un début de contrôle sanitaire. La mortalité baisse grâce surtout à la disparition de la famine et des grandes épidémies.

Le taux d'accroissement naturel peut raisonnablement être évalué à 1 % par an après 1920 et atteindre 1,5 % avant le 2ème conflit mondial.

A partir de 1923-24, l'Ouganda connaît un afflux important d'immigrants en provenance surtout du Rwanda-Urundi et du Congo Belge. En 1931, 76 844 immigrés sont recensés en Ouganda. Le mouvement n'est freiné qu'en 1939/45.

Dans son étude rétrospective de 1965 [14] prenant comme point de départ l'estimation de l'accroissement naturel de la période intercensitaire 1948-1959 (2,2 % par an) D.A. LURY propose les taux d'accroissement naturel et les effectifs de population suivants :

TABLEAU 79 - OUGANDA - ESTIMATION DES TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL ET DES EFFECTIFS DE LA POPULATION AFRICAINE DE 1921 A 1948.

| 1948      | Taux d'accroissement naturel annuel 1939-1948 | 1939      | Taux d'accroissement naturel annuel 1931-1939 | 1931      | Taux d'accroissement naturel annuel 1921-1931 | 1921      |
|-----------|-----------------------------------------------|-----------|-----------------------------------------------|-----------|-----------------------------------------------|-----------|
| 4 918 000 | 1,8 %                                         | 4 176 000 | 1,4 %                                         | 3 602 000 | 0,9 %                                         | 3 363 000 |

Source : LURY [14] .



Ces calculs tiennent compte des transferts de territoire (la Province Rudolf est rattachée au Kenya en 1926) et des mouvements migratoires (+ 80 000 en 1931 et + 20 000 en 1921).

L'effectif de 1948 est celui du recensement considéré comme exhaustif.

Le taux d'omission serait de 2,2 % en 1931, ce qui semble faible et de 15 % en 1921.

## 2) 1948-1975.

Nous nous appuyerons d'une part sur l'analyse du recensement de 1969 [20 vol.IV] et d'autre part sur les hypothèses et interprétations données par S.R. TABER à partir des résultats provisoires de ce recensement [22] puisqu'ils sont très proches des résultats définitifs.

TABEAU 80 - OUGANDA - RESULTATS DES RECENSEMENTS DE 1948, 1959 ET 1969 ET COMPOSITION DE LA POPULATION.

| Année | Africains | Taux<br>d'accroissement<br>annuel | Non-Africains | Total     | % de Non-<br>Africains |
|-------|-----------|-----------------------------------|---------------|-----------|------------------------|
| 1948  | 4 917 555 | 2,5 %                             | 40 965        | 4 958 520 | 0,93                   |
| 1959  | 6 449 558 | 3,9 %                             | 87 058        | 6 536 616 | 1,33                   |
| 1969  | 9 456 466 |                                   | 92 381        | 9 548 847 | 0,97                   |

### a) 1948-1959

Entre 1948 et 1959 les résultats des recensements donnent un taux d'accroissement annuel de la population de 2,5 %, et de 3,9 % entre 1959 et 1969.

Un tel écart entre les taux des deux périodes est peu vraisemblable. Il ne peut-être attribué cependant de façon aussi nette qu'en Tanzanie à un important sous-enregistrement en 1959.

En effet, le taux brut d'accroissement naturel obtenu par soustraction des taux bruts de natalité et de mortalité, estimés respectivement à 42 ‰ et 20 ‰ pour la période 1948-1959 est de 2,2 % par an. Il est donc très proche du taux réel annuel d'accroissement intercensitaire. La différence de 0,3 % entre les deux chiffres pourrait facilement s'expliquer par l'immigration nette estimée à 155 000 personnes entre 1948 et 1959. Pour obtenir cette estimation, on a compté en 1948 et 1959 les personnes ayant déclaré appartenir à des tribus étrangères à l'Ouganda et on a supposé un taux d'accroissement naturel de 2,2 % pour celles qui étaient déjà dans le pays en 1948. Mais, dans la mesure où, au cours de cette période il s'agit surtout de migrations de travail, le taux présumé d'accroissement naturel de la population déjà immigrée est probablement trop élevé, et le nombre d'immigrants a très bien pu dépasser 200 000 [22].

Il est très probable également que les chiffres pour l'ensemble du pays soient sous-estimés.

TABER précise : "la gamme des taux proposés pour les estimations aurait été compatible avec des taux supérieurs de croissance réelle"; entre 1948 et 1959, les concordances constatées n'excluent donc pas des omissions. Elles sont très probables dans les régions nord et ouest (districts d'Acholi, Bunyoro, Karawoja, Madi, Toro et le Nil occidental) pour différentes raisons. Nous l'avons vu, certains dénombrements se sont faits par rassemblement de la population, le mois d'août est pluvieux dans le nord du pays et d'importants groupes de population sont nomades.

On peut penser que le taux brut d'accroissement était de l'ordre de 2,7 % par an en moyenne pour la période intercensitaire et qu'en 1959 ce taux était déjà de 2,8 % à 2,9 % par an.

b) 1959-1969.

Pour diverses raisons, on peut admettre que ce taux a continué à progresser : l'amélioration des communications, des moyens de transport, de la situation sanitaire ont certainement contribué à un recul de la mortalité surtout infantile et juvénile.

Par ailleurs, la situation sanitaire et sociale, le passage de la polygamie à la monogamie, le relâchement des tabous sexuels pendant l'allaitement, le sevrage précoce, le recul des maladies vénériennes ont dû contribuer à une élévation de la natalité.

De plus, s'il existe une répugnance naturelle à rappeler la naissance d'un enfant décédé pendant les premières semaines de vie, un recul de la mortalité infantile amène une évaluation de la fécondité plus élevée même si elle ne correspond pas à une élévation réelle de la natalité. En 1969, le taux brut de mortalité est estimé à 16-17 ‰, le taux de natalité à 45-46 ‰ soit un taux d'accroissement naturel de 2,9 à 3 % par an en moyenne.

Les migrations représentent un autre élément important de la croissance démographique en Ouganda, dont la pression s'est accentuée au cours de la décennie 1959-1969.

En 1969, le nombre de réfugiés officiellement reconnus comme tels par le Haut Commissariat aux Réfugiés et le gouvernement de l'Ouganda est estimé à 176 000.

Citons encore TABER : "Il peut naturellement y avoir parmi ces réfugiés quelques congolais, rwandais ou soudanais déjà installés en Ouganda en 1959. Cependant, je suis enclin à penser que la plupart sont des nouveaux venus dont les motivations sont un peu différentes, le fait qu'ils se considèrent comme réfugiés impliquant qu'ils mettent plus l'accent sur les forces qui les poussent que sur celles qui les attirent".

S'y ajoute le flux des immigrants venus du Burundi, de Tanzanie du Kenya à la recherche de travail et qui s'installent surtout dans les provinces de l'Ouest. La structure des migrations évolue. La masculinité

chez les immigrants est moins forte en 1969 qu'en 1959. Les taux d'accroissement naturel peuvent s'élever chez les migrants du fait que de jeunes couples arrivent, s'établissent et commencent à élever des enfants.

En 1969, 750 000 personnes déclarent être nées ailleurs qu'en Ouganda contre 200 000 environ en 1959. A la même époque, plus du tiers des salariés africains recensés n'étaient pas Ougandais. Quant à l'émigration de la population ougandaise, elle reste faible. Lors du recensement de 1967, la Tanzanie compte 13 868 personnes nées en Ouganda, et le Kenya, 33 472 en 1969.

La population non-africaine ne représente qu'une faible fraction de la population totale : 0,93 % en 1948, 1,33 % en 1959 et 0,97 % en 1969. A la suite de la politique d'africanisation entreprise dès 1962, la population asiatique a fortement émigré.

c) 1969-1975

TABLEAU 81 - OUGANDA - COMPOSITION DE LA POPULATION PAR RACE ET CITOYENNETÉ EN 1969.

| Race \ Citoyenneté  | Ougandais | Non-ougandais | Total     |
|---------------------|-----------|---------------|-----------|
|                     |           |               |           |
| Africains           | 8 970 292 | 486 174       | 9 456 466 |
| Asiatiques          | 25 657    | 48 651        | 74 308    |
| Européens et autres | 6 502     | 11 571        | 18 073    |

A partir de 1972, sous le règne d'Amin Dada, la terreur est érigée en système de gouvernement. L'organisation Amnesty International a dénombré de 50 000 à 300 000 victimes entre 1971 et 1976. La répression s'exerce surtout à l'encontre des tribus chrétiennes du Sud, ainsi qu'à celles des Acholi et Langi, traditionnellement favorables à Milton Obote.

50 000 asiatiques sont expropriés et expulsés à la suite des nationalisations de 1972-1974.

Les ressortissants britanniques font l'objet d'une répression qui s'exerce dans le cadre des relations anglo-ougandaises. Leur nombre passe en 1972 de 10 000 à 5 000.

L'autorisation pour tout citoyen ougandais de quitter le pays dépend du bon vouloir de l'administration. L'émigration devient clandestine, l'immigration négligeable.

En 1975, 112 631 réfugiés vivaient encore, officiellement, dans les camps ougandais.

Tous ces éléments nous conduisent à admettre un ralentissement de la croissance de la population de l'Ouganda par rapport à la période

1959-1969.

A défaut des renseignements précis, nous estimerons le taux d'accroissement naturel à 3,2 % par an, ce qui semble raisonnable et le solde migratoire nul.

Le tableau 82 résume l'ensemble des hypothèses émises. De plus amples informations sur la valeur des données collectées, de meilleures indications sur les mouvements migratoires et la période obscure de 1972-1975 pourraient bien entendu, les modifier.

TABLEAU 82 - UGANDA - EVOLUTION PROPOSEE DE L'EFFECTIF DE LA POPULATION OUGANDAISE DE 1948 A 1975

| Année | Population recensée (millier) | Taux moyen annuel d'accroissement (%) | Taux d'accroissement naturel estimé (%) | Taux annuel d'accroissement migratoire (%)                      | Taux d'accroissement réel annuel proposé (%) | Effectif estimé (millier) | Taux d'omission par rapport à la population recensée (%) |
|-------|-------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------|
| 1948  | 4 959                         | 2,5                                   | 2,2-2,4                                 | 0,3-0,4                                                         | 2,7                                          | 5 099                     | 2,7                                                      |
| 1959  | 6 537                         | 3,9                                   | 2,9-3,0                                 | 0,5-0,6<br>(soit<br>400 000 à<br>450 000<br>immigrants<br>nets) | 3,4                                          | 6 835                     | 4,3                                                      |
| 1969  | 9 549                         |                                       | 3,2                                     |                                                                 | 3,2                                          | 9 549                     | 0<br>(hypothèse)                                         |
| 1975  |                               |                                       |                                         |                                                                 |                                              | 11 535                    |                                                          |

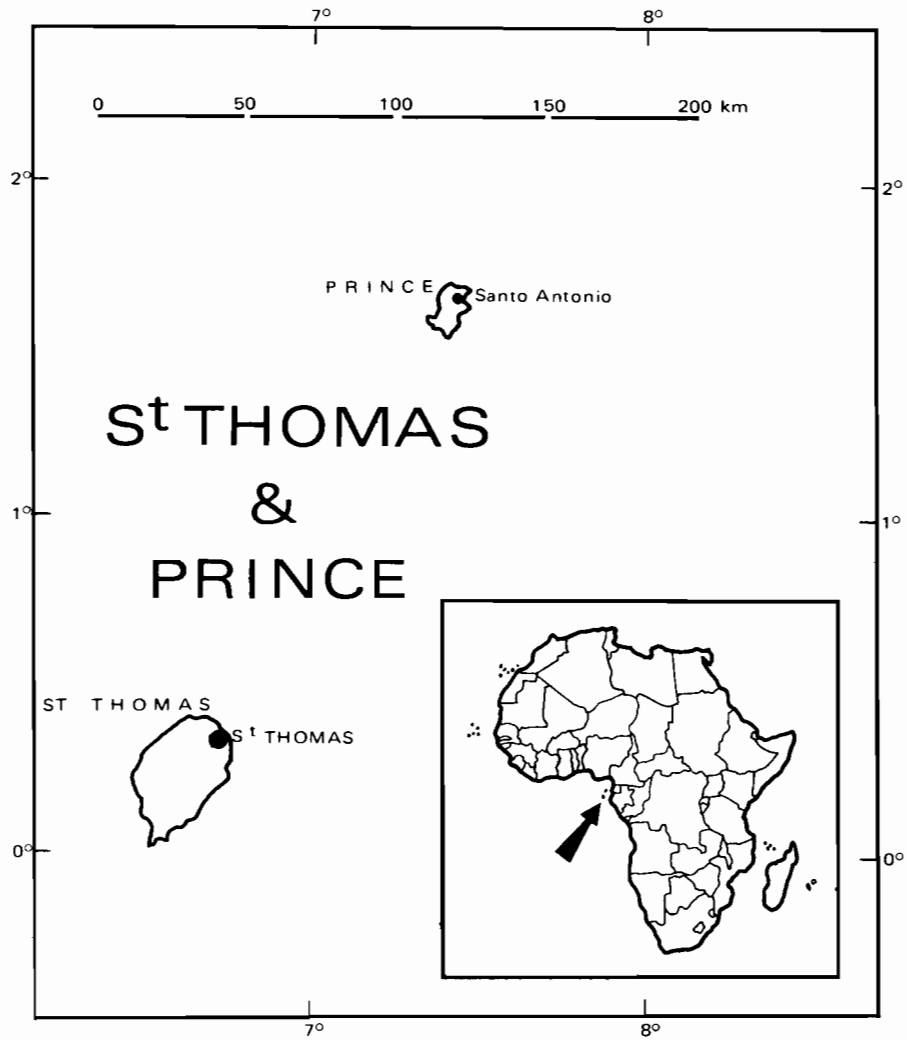
### BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "African population of Uganda Protectorate", 1950, East African protectorate.
- 2.- "Allgemeine Statistik des Auslandes Uganda, 1965, 1968, 1971, 1973, 1974, 1976," Statistisches Bundesamt, Wiesbaden.
- 3.- **BLACKER** (J.G.L.), "Population growth in East Africa", sept.1963, Economic and Statistical review.
- 4.- **BLACKER** (J.G.L.), "Some unsolved problems of census and demographic survey work in Africa", 1969, Congrès International de la population, vol. I, Londres.
- 5.- **BLACKER** (J.G.L.), "East Africa : people and resources", 1972, W.T.W. Morgan, OUP.
- 6.- **BRASS** (W.), **COALE** (A.J.), **DEMENY** (P.), "The demography of tropical Africa", 1968, Princeton University Press.
- 7.- **CALDWELL** et **OKONJO**, "La population de l'Afrique tropicale", 1971, Paris.
- 8.- "Conférence africaine sur la population : Country statement of Uganda" 9-18 déc.1971, Accra.
- 9.- **GOLDTHORPE** (J.E.), "Attitudes devant le recensement et l'enregistrement de l'état civil en Afrique orientale", nov. 1952, Population Studies, Vol.VI.
- 10.- **HILL** (K.H.), et **MUKASA** (M.E.M.), "Recensements postérieurs à l'indépendance en Afrique orientale" in "L'accroissement de la population et l'avenir économique de l'Afrique", 1972, Population Council, New-York.
- 11.- "Kenya, Uganda, Tanganyika and Zanzibar. Population statistics". African Statistical Conference, august 1951.
- 12.- **KUCZYNSKI** (R.R.), A demographic survey of the British Colonial Empire", vol.II, 1948, University Press, London.
- 13.- **LANGLANDS** (B.W.), "Statistiques démographiques = les besoins de l'Ouganda" in "L'accroissement de la population et l'avenir économique de l'Afrique", 1972, Population Council, New-York.
- 14.- **LURY** (D.A.), "East African Population estimates : Back projections, of recent census results ", sept.1965, Economic and statistical review, Nairobi.
- 15.- **MARTIN** (C.J.), "The east african population census, 1948. Planning and enumeration", décembre 1949, Population studies, Vol.3, n° 3.

- 
- 16.- **MARTIN** (C.J.), "Some estimates of the general age distribution, fertility and rate of natural increase of British East Africa", nov.1953, Population studies, Vol.7, n° 2.
  - 17.- **MARTIN** (C.J.), "Population Census estimates and methods in British East Africa. in **BARBOUR** (K.M.) et **PROTHERO** (R.M.), "Essays on African population", 1961, Londres.
  - 18.- **OMINDE** (S.), "The population of Kenya , Ouganda, Tanzania, 1975, CICRED.
  - 19.- "Report for the year 1958", 1959, London H.M.S.O.
  - 20.- "Report on the 1969 population Census" : Vol.I : the population of administrative areas, 1971, - Vol.II : the administrative report, 1974- Vol.III : additionnal tables, 1973 - Vol.IV : the analytical report, Ministry of Finance, Planning and Economic Development.
  - 21.- "Statistical Abstract", 1970-1971, Ministry of planning and economic development. Entebbe.
  - 22.- **TABER** (S.R.), "Le recensement de 1969 en Ouganda : résultats provisoires", in "L'accroissement de la population et l'avenir économique de l'Afrique", 1972, Population Council, New-York.
  - 23.- "Uganda census, 1959" - non african population", 1960, Service Statistique de l'Afrique de l'Est.
  - 24.- "Uganda census, 1959 - African population", 1961, Uganda Protectorate. Statistics Branch. Ministry of economic affairs. Nairobi.

# **SAINT THOMAS ET PRINCE**

NUNO ALVES MORGADO





## S A I N T T H O M A S E T P R I N C E

I. INTRODUCTION

Les premiers habitants de l'archipel - qui était désert lors de l'arrivée des Portugais en 1470 - étaient originaires du Portugal, les premiers individus qui s'y sont installés étant des descendants de juifs et de chrétiens, déportés ou artisans ; quelques nobles formaient les cadres.

Avec le développement de la culture du sucre, commença l'introduction d'esclaves originaires de l'Angola et aussi de la côte de Guinée.; le recours à la main-d'oeuvre esclave se maintint jusqu'à l'abolition du trafic d'esclaves et de l'esclavage proprement dit ; ce flux se perpétua à un rythme variable selon l'évolution de la conjoncture économique.

La ruine de l'industrie du sucre - dont la production avait atteint rapidement le niveau des 2 000 tonnes/an - provoquée par les perturbations d'ordre interne et externe lors du passage du 16ème siècle et du transfert du siège des intérêts sucriers portugais vers le Brésil, marque le début d'une période de stagnation économique et démographique qui se termine avec l'introduction de la culture du café en 1799 et du cacao en 1822.

Une nouvelle période de prospérité économique commença alors, culminant au cours de la décennie 1909-1919 avec l'intensification de l'immigration de main-d'oeuvre sous la forme de travailleurs engagés en Angola et, plus récemment, au Cap Vert.

Des problèmes liés au placement de la production mondiale de cacao et à la concurrence de certains pays ayant des coûts de production inférieurs, se sont projetés de façon dramatique sur S. Thomas et Prince, détruisant dans les années trente la structure de base créole des producteurs agricoles qui a été remplacée par des entreprises de type capitaliste contrôlées par les banques et les intérêts portugais, et réduisant drastiquement les besoins de main-d'oeuvre importée.

L'indépendance de cette ancienne colonie portugaise, aujourd'hui la République de Saint Thomas et Prince, s'est obtenue de façon pacifique, les rapports entre ce nouveau pays et l'ancienne puissance coloniale étant excellents.

II. SOURCES DES DONNEES.1) Estimations.

La première estimation disponible date de 1510 [10] et prend pour base le nombre de logements existants (600 à 700), une population de l'ordre de 7 000 habitants correspondant à ce chiffre.

Bien qu'on ne dispose pas d'informations relatives à l'évolution

de cette population dans les trois siècles suivants on admet, en se basant sur d'autres documents, que cette évolution s'est caractérisée par de fortes oscillations reflétant d'un côté, les vicissitudes de la culture du sucre (laquelle, aux environs de 1550 atteint son point maximum avec 3 000 engins) et, d'autre part, l'incidence des conditions de salubrité nettement défavorables à la vie humaine.

En 1821 [11], la population estimée par dénombrement était de 7 612 personnes, c'est-à-dire, de la même taille que trois siècles auparavant.

En 1832, une autre source [12] estimait cette population à 7 060 individus ainsi répartis :

TABLEAU 83 - SAINT THOMAS - REPARTITION DE LA POPULATION PAR SEXE ET PAR STATUT EN 1932.

| STATUT   | HOMMES | FEMMES | TOTAL |
|----------|--------|--------|-------|
| Libres   | 2 142  | 2 831  | 4 973 |
| Esclaves | 879    | 1 208  | 2 087 |
| Total    | 3 021  | 4 039  | 7 060 |

Entre 1832 et la fin du siècle des estimations ou de simples dénombrements pour les années 1844, 1878 et 1895, indiquent des valeurs remarquablement croissantes, comme reflet direct de l'expansion des cultures de café et de cacao.

TABLEAU 84 - SAINT THOMAS - EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1844 A 1895

|      | TOTAL  | EUROPEENS | INDIGENES | AUTRES RACES | ALLOGENES |
|------|--------|-----------|-----------|--------------|-----------|
| 1844 | 12 753 | 185       | 7 054     |              | 5 514     |
| 1878 | 20 928 | 572       |           | 20 356       |           |
| 1895 | 30 000 | 1 500     | 12 500    |              | 16 000    |

L'évolution des composantes immigrées (européens, en tant que cadres, et noirs d'autres territoires sous administration portugaise, comme travailleurs non qualifiés) atteste bien l'influence du facteur économique dans cette évolution.

## 2) Recensements administratifs.

En 1900, débute la série de recensements, qu'on peut considérer comme administratifs, dans le sens qu'ils étaient de l'entière responsabi-

lité des autorités administratives sans l'intervention d'organes statistiques spécialisés.

En plus du recensement de 1900 [13], on connaît ceux de 1904, 1914, 1921 et 1926 [6] lesquels, dans leur ensemble, fournissent une vision assez précise de ce qu'a été l'évolution de la population de S. Thomas et Prince, dans la période de son développement maximal d'exportation de cacao.

### 3) Recensements statistiques.

Avec le recensement de 1940 commence la série de recensements statistiques à proprement parler, c'est-à-dire d'opérations censitaires ayant une périodicité décennale et obéissant dans la mesure du possible, aux principes de l'universalité et de l'instantanéité.

Le recensement de 1940, ainsi que les suivants, ont été orientés techniquement par l'I.N.S. portugais en tant qu'autorité statistique centrale pour tous les territoires sous administration portugaise. Cette orientation s'est traduite par l'envoi d'instructions détaillées incluant le plan de traitement des données, par l'appui technique ainsi que par la publication des principaux tableaux.

De tels recensements ont été ainsi réalisés en 1940, 1950, 1960 et 1970. Une nouvelle opération avait été envisagée pour 1979, mais n'a pu avoir lieu.

## III. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES.

### 1) Population de référence.

Au moins à partir de 1900, les données collectées ne concernent que la population de fait. Cette circonstance n'affecte pas une vision objective des réalités démographiques dans la mesure où on n'enregistre pas un mouvement appréciable de sorties de la part des indigènes et où la permanence des travailleurs immigrés se prolonge toujours sur plusieurs années.

L'effectif ainsi déterminé, correspond à la population participant réellement à la vie économique et sociale de l'archipel puisqu'il n'y a pas une différence significative entre la population de fait et la population résidente.

### 2) Champ.

Les recensements, ainsi que les dénombrements antérieurs, ont toujours porté sur l'ensemble du pays dont l'exiguïté et une parfaite définition spatiale ont facilité les opérations censitaires.

L'exploitation des données fût faite au niveau du "concelho", l'information au niveau de la "freguesia" étant disponible. La distinction entre population urbaine et rurale est possible, du fait que la seule zone urbaine significative correspond à une "freguesia", celle de la capitale du pays.

### 3) Facteurs susceptibles d'avoir eu une influence sur la qualité de la collecte.

Les facteurs qui ont affecté la qualité de la collecte sont plus proches de ceux trouvés en certains pays d'Europe méridionale ou de l'Amérique du Sud que de ceux des pays africains.

S'agissant d'un territoire restreint, à peuplement concentré en petits noyaux (villages ou exploitations agricoles), et d'une population ayant un niveau social et culturel au-dessus du niveau moyen de l'Afrique Noire, les problèmes qui se sont posés lors de la réalisation des opérations censitaires se situent plutôt au niveau d'une part des agents recenseurs (difficulté de recrutement en nombre et qualité) et d'autre part des recensés auprès desquels il est malaisé d'obtenir des réponses correctes aux questions sur l'âge, la parenté, la fécondité, etc.

En ce qui concerne l'exactitude des effectifs dénombrés - au total et par sexe - on peut considérer que les recensements réalisés à S. Thomas et Prince sont de très bonne qualité, possédant un degré de précision exceptionnel pour un pays du continent africain.

### 4) Résultats des enquêtes post-censitaires.

Dans le champ démographique, aucune enquête post-censitaire n'a été effectuée. Remarquons l'élaboration, par les Services de Statistique, d'estimations intercensitaires de population portant sur le milieu et la fin de chaque année. Ces estimations figuraient, d'ailleurs, dans les publications démographiques et statistiques de l'ONU, la méthode suivie étant celle de l'équation démographique, c'est-à-dire, ayant recours aux statistiques du mouvement.

### 5) Cohérence entre les différentes sources.

La comparaison entre les diverses sources nous permet de conclure que, d'une façon générale, les données qui en émanent sont compatibles entre elles, que les éléments disponibles sur l'évolution des effectifs de population de S. Thomas et Prince sont cohérents.

Dès 1940 on a des différences peu significatives entre les résultats des recensements successifs et ceux qui proviennent des séries d'estimations faites selon la méthode indiquée ci-dessus. Entre 1940 et 1950, par exemple, cette erreur fut de + 1,2 % pour l'ensemble, de + 2,4 % pour le sexe masculin et de + 0,6 % pour le sexe féminin, erreur qu'on peut attribuer à des défauts occasionnels dans la notation du mouvement migratoire, plus particulièrement en ce qui concerne les travailleurs engagés qui, pendant cette période, ont eu un mouvement accentué.

#### IV. CONCLUSION

##### 1) Au niveau des résultats.

TABLEAU 85 - SAINT THOMAS - EVOLUTION DES EFFECTIFS DE POPULATION DE 1900 A 1970.

| ANNEE | TOTAL  |        | EUROPEENS | ALLOGENES | INDIGENES |
|-------|--------|--------|-----------|-----------|-----------|
|       | H + F  | H      | H + F     | H + F     | H + F     |
| 1900  | 42 130 | 23 248 | 1 187     | 21 510    | 19 433    |
| 1914  | 58 834 | 37 998 | 1 659     | 36 887    | 20 288    |
| 1921  | 59 055 | 42 537 | 1 115     | 38 697    | 19 243    |
| 1940  | 60 490 | 37 593 | 995       | 28 459    | 31 036    |
| 1950  | 60 159 | 36 045 | 1 152     | 24 060    | 34 947    |
| 1960  | 64 230 | 35 687 | 2 013     | 21 270    | 40 947    |
| 1970  | 73 594 | 37 017 | 1 876     | 10 330    | 61 388    |

L'estimation obtenue selon l'application de l'équation démographique nous donne, pour le 1er janvier 1975, une population totale de 72 711 dont 35 673 hommes et 37 038 femmes.

L'évolution des flux migratoires à partir de 1971, caractérisée par l'accentuation progressive des soldes négatifs, lesquels ont atteint des niveaux très significatifs de 1972 à 1974, se projette par le biais d'une transformation qualitative de la composition de la population de S. Thomas et Prince. Ainsi :

- on enregistre une nouvelle réduction du taux de masculinité : de 50,3 % en 1970 il passe à 49,8 % en 1974, suite à la régression qui s'est opérée dès la fin des années 1920 (72 % en 1921, 62 % en 1940, 59,9 % en 1950 et 55,5 % en 1960) ;
- on décèle la diminution du poids relatif de la composante allogène au sein de la population totale du pays, bien qu'on ne puisse pas la quantifier, à ce moment. Cette diminution s'accentue à partir de 1974 pour ce qui est de la sous-composante d'origine européenne actuellement à moins de 10 % de celle recensée en 1970.

##### 2) Au niveau des sources.

Le perfectionnement encore possible des données disponibles sur les effectifs de population passe, nécessairement, par l'introduction, dans les statistiques, du mouvement démographique, en particulier au niveau des naissances et des statistiques migratoires. Etant donné la petitesse du territoire et la concentration de la population dans une région assez restreinte, et le fait qu'il s'agit d'îles ayant un petit nombre de points de sortie, on peut considérer comme but parfaitement accessible, l'obtention d'éléments statistiques pratiquement exacts en termes quantitatifs

et de niveau qualitatif comparable aux modèles européens.

Ainsi, l'esquisse d'un système d'estimations intercensitaires de bonne qualité et de nature adéquate aux besoins de l'administration et de la recherche démographique (par île, par sexe et par classe d'âges) n'offrirait, du point de vue technique, aucune difficulté.

TABLEAU 86 - SAINT THOMAS - STATISTIQUE DU MOUVEMENT DEMOGRAPHIQUE 1970-1974.

| Année                       | 1970  |       | 1971  |       | 1972   |        | 1973  |        | 1974   |        |
|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|--------|
| Mouvement                   | HF    | H     | HF    | H     | HF     | H      | HF    | F      | HF     | F      |
| <u>Mouvement naturel</u>    |       |       |       |       |        |        |       |        |        |        |
| Naissances                  | 3 274 | 1 638 | 3 275 | 1 626 | 3 392  | 1 768  | 3 033 | 1 552  | 3 065  | 1 537  |
| Décès                       | 921   | 472   | 859   | 448   | 840    | 439    | 993   | 514    | 1 056  | 573    |
| Solde naturel               | 2 353 | 1 166 | 2 416 | 1 178 | 2 552  | 1 329  | 2 040 | 1 038  | 2 009  | 964    |
| <u>Mouvement migratoire</u> |       |       |       |       |        |        |       |        |        |        |
| Entrées                     | 5 145 | 3 153 | 3 055 | 1 971 | 4 146  | 2 803  | 4 234 | 2 627  | 2 808  | 2 410  |
| Sorties                     | 4 991 | 3 218 | 3 843 | 2 543 | 6 483  | 4 388  | 7 976 | 4 883  | 5 888  | 3 900  |
| Solde migratoire            | 154   | - 65  | - 788 | - 572 | -2 337 | -1 585 | -3742 | -2 256 | -3 080 | -1 490 |
| Solde global                | 2 507 | 1 101 | 1 688 | 606   | 225    | - 256  | 1 702 | -1 218 | -1 071 | - 526  |

---

**BIBLIOGRAPHIE**

- 1.- "Anuario Estatístico dos Dominios Ultramarinos Portugueses", 1900, Ministério da Marinha e do Ultramar, Lisboa.
- 2.- "Anuario Estatístico do Império Colonial", 1943 e seg., Instituto Nacional de Estatística, Lisboa.
- 3.- "Anuario Estatístico do Ultramar", 1952, Lisboa.
- 4.- "A população das ilhas de S. Tomé e Príncipe", janeiro de 1929, "Boletim da Agencia Geral dos estatísticos", vol. V nº 43, pp.174-175.
- 5.- "A população de S. Tomé e Príncipe (1926)" in "Boletim da Agencia Geral das Colonias, Vol.III nº 2, p. 83.
- 6.- "Boletim trimestral de estatística", S. Tomé e Príncipe, 4ème trimestre 1972, Ano II nº 8, p.11.
- 7.- "Censo de população realizado em 1914, conforme o determinado na Portaria Provincial nº 19 de 19 de Janeiro de 1914", Janeiro 1928, "Boletim Oficial do Governo de S. Tomé e Príncipe". Suplemento financeiro, economico e estatístico nº 1, p.15.
- 8.- "Censo de população realizado em 31 de Dezembro de 1921, conforme o determinado em Portaria Provincial nº 228 de 10 de Outubro de 1921, Janeiro de 1928, "Boletim oficial do Governo de S. Tomé e Príncipe". Suplemento financeiro, economico e estatístico nº 1, p.16.
- 9.- "Elementos Estatísticos de S. Tomé e Príncipe". Curadoria Geral dos serviços e servos, S. Tomé Volumes 1926-1927, 1928, 1929 e 1930.
- 10.- **FERNANDES (V.)**, "manuscrito".
- 11.- **LOPES DE LIMA, JOSE JOAQUIM E BORDALO, FRANCISCO MARIA**, "Ensaio sobre a Estatística das Possessões Portuguesas", 1844-1862, Imprensa Nacional 4 vol. Lisboa.
- 12.- **MANTERO (F.)**, "A mao de obra em S. Tomé e Príncipe", 1910, Lisboa.
- 13.- **MORGADO (N.A.)**, "A demografia do Ultramar Portugues" in "Revista do centro de estudos demograficos", 1954-1955, nº 9, Lisboa.
- 14.- "Recenseamento Geral de população da colonia de S. Tomé e Príncipe em 31 de Dezembro de 1921, 1923, S. Tomé, Imprensa Nacional.
- 15.- "Relatorio Anual do Governador de S. Tomé e Príncipe", volumes publicados : 1935, 1936, 1938, 1946, 1947, 1948 e 1951, S. Tomé.

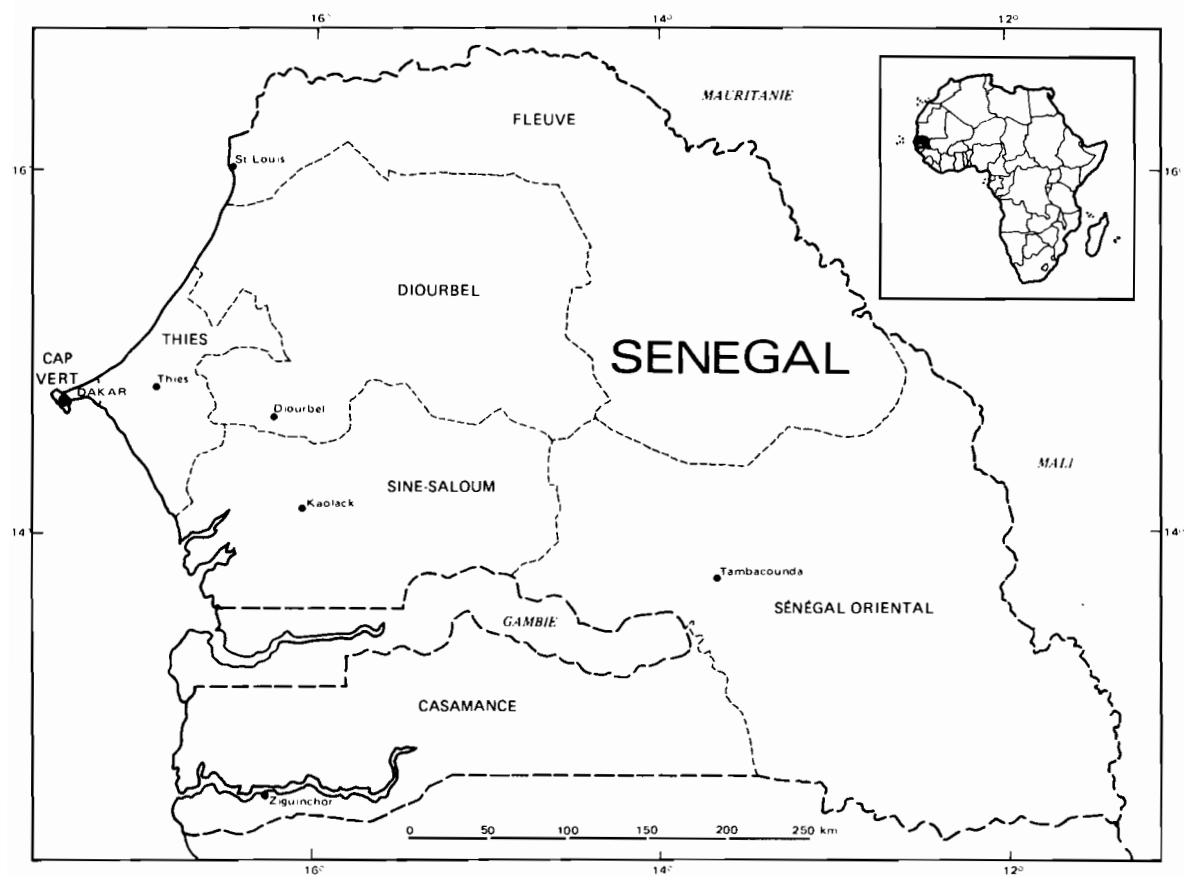




# SENEGAL

ABDOULAYE SADIO

Август 1981



## S E N E G A L

I. SOURCES DES DONNEES.1) Les recensements administratifs.

Les premières sources de données relatives à la population du Sénégal remontent au début du siècle. Il s'agit de simples comptages de certaines catégories de population, effectués dans un but essentiellement fiscal.

C'est en 1907 que fut réalisé le premier recensement administratif. Ce recensement couvrait les quatre communes (Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque), les escales implantées le long des cours d'eau et une petite bande de terre de part et d'autre du chemin de fer reliant Dakar à Saint Louis, soit au total une superficie de 1 135 km<sup>2</sup>.

Ces recensements administratifs étaient organisés tous les quatre ans d'abord, puis tous les ans par la suite. Ils ont encore lieu de nos jours mais ne portent que sur la population résidant hors des communes contrairement à ce qui se faisait auparavant.

En raison même de leurs objectifs les recensements administratifs n'ont pas fourni de résultats reflétant fidèlement les situations démographiques du pays aux époques considérées.

2) Les recensements démographiques des communes.

Sous l'administration coloniale ont été réalisés également les recensements démographiques de quelques communes. Ce sont dans l'ordre chronologique :

|                        |       |
|------------------------|-------|
| Diourbel en décembre   | 1951, |
| Ziguinchor en décembre | 1951, |
| Thiès en mars-avril    | 1954, |
| Saint Louis en avril   | 1954, |
| et Dakar en avril      | 1955. |

Ces recensements n'ont concerné que la population africaine, excepté celui de Dakar au cours duquel la population non africaine a été dénombrée.

Dans l'ensemble de l'Afrique Occidentale Française quelques recensements de non-originares ont également eu lieu en 1946, en 1951 et en 1956.

3) Les enquêtes démographiques techniques.

Plusieurs enquêtes démographiques ou pluridisciplinaires ont été réalisées au Sénégal.

a) L'enquête sur la moyenne vallée du Sénégal.

Cette étude interdisciplinaire réalisée en 1957 avait pour objectif principal d'analyser les problèmes du développement dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. L'enquête démographique proprement dite dont l'exécution sur le terrain a eu lieu du 1er mai au 30 juin a porté sur un échantillon de 42 000 personnes. La fraction de sondage a été de 1/5 dans la zone urbaine et de 1/10ème dans la zone rurale sédentaire.

L'enquête sur la moyenne vallée fut la première du genre, de couverture assez importante réalisée au Sénégal à l'époque coloniale.

b) L'enquête démographique nationale de 1960-1961.

Il s'agit d'une enquête démographique classique à un passage dont le taux de sondage était de 1/10ème en zone urbaine et variait de 1/100e à 1/20e en zone rurale. La taille de l'échantillon était de 200.000 personnes. La base de sondage a été constituée à partir de la liste des villages et des communes affectés de la dernière estimation connue de l'effectif global de leur population.

Les opérations de collecte des données sur le terrain se sont déroulées d'avril à juin 1960 pour la zone rurale. Par contre pour la zone urbaine, elles se sont prolongées jusqu'en août 1961.

Cette enquête est l'une des premières tentatives réalisées sur une base scientifique en vue d'améliorer la connaissance de la démographie au Sénégal. Malheureusement les seuls résultats disponibles sont ceux contenus dans la thèse de Louis VERRIERE.

c) L'enquête démographique nationale de 1970-1971.

Elle s'inscrit dans le cadre du recensement mondial de 1970 recommandé par les Nations-Unies.

C'est une enquête par sondage à trois passages de six mois chacun. L'univers a été découpé en trois strates :

- la strate urbaine comprenant toutes les localités de 10 000 habitants ou plus ;
- la strate semi-urbaine constituée des localités de 9 999 à 1 000 habitants ;
- la strate rurale regroupant les localités de moins de 1 000 habitants.

La base de sondage pour le milieu rural a été constituée à partir des résultats du dernier recensement administratif qui a fourni la liste de tous les villages et leur effectif respectif de population. Pour ce qui est des communes, il a été retenu la dernière estimation disponible. L'échantillon a porté sur 150 000 individus. La fraction de sondage a varié de 1/10e à 1/20e selon que la strate est urbaine, semi-urbaine ou rurale.

Le premier passage a eu lieu du 15 mai au 5 novembre 1970 ; le deuxième passage du 30 décembre au 15 mai 1971 et enfin le 3ème passage du 30 mai au 5 décembre 1971.

Cette enquête n'a pu être exploitée entièrement. La reprise de son exploitation est actuellement en cours.

d) Le recensement général de la population.

Les enquêtes précitées n'ont pas permis d'avoir des données démographiques jusqu'au niveau le plus bas des circonscriptions administratives. Aussi s'est-il avéré indispensable de réaliser un recensement général de la population. La collecte des données sur le terrain s'est déroulée du 15 au 30 avril 1976. Le questionnaire utilisé à cet effet a été volontairement simplifié, l'accent ayant été mis spécialement sur la structure par âge et par sexe de la population ainsi que sur sa répartition spatiale. Les caractéristiques suivantes ont été étudiées : situation de résidence, lieu de naissance, ethnie, niveau d'instruction et type d'activité. L'étude du mouvement national de la population en était exclue.

e) L'enquête sénégalaise sur la fécondité.

Elle s'inscrit à la fois dans le cadre de l'enquête mondiale sur la fécondité et dans le cadre d'un vaste programme de recherche démographique mis sur pied par la Direction de la Statistique en vue de compléter les données du recensement et de parvenir à une meilleure connaissance de la population.

Cette enquête se composait de deux opérations réalisées simultanément ; la première, dite enquête ménage, consistait en une enquête démographique classique visant à fournir des informations sur les caractéristiques socio-économiques de la population à étudier. Elle a porté sur un échantillon de 180 000 individus. La deuxième opération dite enquête individuelle comportait une enquête spécifique sur la fécondité. Elle a été réalisée auprès de 5 000 femmes en âge de procréer tirées dans l'échantillon de l'enquête ménage.

Les opérations sur le terrain se sont déroulées du 24 avril au 30 octobre 1978.

f) L'enquête population main-d'oeuvre.

Elle constitue le second volet du programme de recherche démographique signalé plus haut. Elle comportait également deux opérations dont la première fut le second passage de l'enquête ménage mentionnée ci-dessus. Quant à la seconde opération, elle a consisté en une enquête spécifique sur la main-d'oeuvre portant sur un échantillon de 65 000 personnes en âge d'activité ; elle s'est déroulée d'août à décembre 1979.

La taille de l'échantillon était suffisamment importante pour permettre d'estimer l'effectif de la population à l'occasion de chacune de ces deux enquêtes "ménage".

Le troisième volet du programme de recherche démographique qui devait porter sur l'étude de la migration n'a pu être réalisé faute de financement.

## II. CRITIQUE DES SOURCES.

### 1) Les recensements administratifs.

D'après L. VERRIERE, les résultats disponibles des recensements administratifs réalisés avant l'indépendance sont les suivants :

TABLEAU 87 - SENEGAL - EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1907 A 1956.

| ANNEE | EFFECTIFS<br>(en milliers) | ANNEE | EFFECTIFS<br>(en milliers) |
|-------|----------------------------|-------|----------------------------|
| 1907  | 1 130,9                    | 1936  | 1 793,0                    |
| 1908  | 1 172,1                    | ...   | ...                        |
| 1909  | 1 209,7                    | 1948  | 1 992,0                    |
| 1910  | 1 249,3                    | ...   | ...                        |
| 1911  | 1 247,3                    | 1952  | 2 137,1                    |
| ...   | ...                        | ...   | ...                        |
| 1921  | 1 207,9                    | 1955  | 2 222,0                    |
| ...   | ...                        | 1956  | 2 259,6                    |
| 1933  | 1 663,0                    |       |                            |

Source : [8]

Ces effectifs comprennent aussi bien la population africaine que la population non africaine. Le tableau 87 fait apparaître une croissance lente mais régulière de la population exception faite de la période allant de 1911 à 1921. D'après ces résultats, le taux d'accroissement annuel calculé sur la période 1907-1960 serait de 1,9 %. Selon L. VERRIERE, il semble que l'on puisse admettre que ces comptages administratifs donnent, à défaut d'une estimation correcte de l'effectif de la population, une approximation valable du taux d'accroissement.

### 2) Les enquêtes démographiques.

Les trois principales enquêtes de couverture nationale réalisées au Sénégal ont donné les résultats suivants :

TABLEAU 88 - SENEGAL - RESULTATS DES ENQUETES DE 1960-61, 1970-71 ET 1976.

| DATE       | EFFECTIF (habitant) |
|------------|---------------------|
| 1.07.1960  | 3 109 800           |
| 30.12.1970 | 3 956 616           |
| 15.04.1976 | 5 068 741           |

Ces effectifs comprennent tout aussi bien la population sénégalaise que la population étrangère vivant au Sénégal ainsi que la population comptée à part. Les sénégalais résidant à l'extérieur en sont exclus. Ceux-ci ont fait l'objet d'un recensement en 1976 ; leur effectif s'élève à 48 097. Sans doute certains ressortissants sénégalais expatriés en situation irrégulière ou résidant dans les pays où le Sénégal n'a pas de représentation diplomatique n'ont pas été recensés.

### 3) Cohérence des différentes sources.

Les effectifs de population de 1960 et 1970 déterminés jusqu'à la dernière unité près ne sont pas aussi précis qu'on pourrait le croire. En effet, ils ont été obtenus par totalisation des estimations des effectifs des zones qui ont été enquêtées à des dates parfois très différentes. Par ailleurs, étant donné la faiblesse de l'échantillon de l'enquête de 1960 aussi bien que de celle de 1970, les difficultés rencontrées pendant la mise à jour de la base de sondage notamment dans les zones périphériques, la mobilité de la population dans la zone sylvo-pastorale, il y a lieu de supposer que ces résultats ont été plus sous-estimés dans certaines zones que dans d'autres.

Quant au recensement, diverses raisons permettent de supposer que ses résultats sont plus plausibles et homogènes si on considère les différentes unités géographiques. Parmi ces raisons on peut citer la simplicité du questionnaire qui a permis d'alléger les opérations de collecte et de réduire à 15 jours seulement la durée des opérations sur le terrain, une couverture cartographique complète et détaillée du territoire national, une grande expérience acquise au cours des opérations antérieures des cadres et de certains agents enquêteurs, etc. Dans l'ensemble les résultats du recensement ont été très satisfaisants et d'ailleurs confirmés aussi bien par ceux de l'enquête post-censitaire réalisée peu de temps après la collecte que par ceux des enquêtes dites ménage réalisées à l'occasion de l'enquête sénégalaise sur la fécondité et de l'enquête population main-d'oeuvre.

Ces résultats ont aussi révélé une sous-estimation de ceux des enquêtes démographiques par sondage de 1960 et 1970. Aussi les taux d'accroissement annuels de la population totale et des sous-populations régionales calculés à partir de tous ces résultats s'avèrent-ils peu significatifs.

### III. CONCLUSION.

Il convient donc de corriger l'évolution de l'effectif de la population depuis 1960 compte-tenu de ce qui a été dit précédemment. A la lumière des résultats des enquêtes plus récentes, le taux d'accroissement annuel est estimé à 2,3 % pour la période allant de 1960 à 1970, à 2,6 % pour la période allant de 1971 à 1976 et à 2,8 % à partir de 1978. On explique cette augmentation par une natalité qui n'a pratiquement pas varié au cours des 20 dernières années selon les résultats de l'enquête sénégalaise sur la fécondité et une mortalité en baisse régulière. Par projections rétrospectives des résultats du recensement à l'aide des taux précités, l'évolution la plus probable de la population du Sénégal depuis 1960 est la suivante :

TABLEAU 89 - SENEGAL - EVOLUTION CORRIGEE DE LA POPULATION DE 1960 A 1969.

| Au 30 juin de<br>l'année | EFFECTIF  | Au 30 juin de<br>l'année | EFFECTIF  |
|--------------------------|-----------|--------------------------|-----------|
| 1960                     | 3 497 546 | 1970                     | 4 390 558 |
| 1961                     | 3 577 989 | 1971                     | 4 491 541 |
| 1962                     | 3 660 283 | 1972                     | 4 508 321 |
| 1963                     | 3 744 470 | 1973                     | 4 728 138 |
| 1964                     | 3 830 592 | 1974                     | 4 851 069 |
| 1965                     | 3 918 696 | 1975                     | 4 997 197 |
| 1966                     | 4 008 826 | 1976                     | 5 106 604 |
| 1967                     | 4 101 029 | 1977                     | 5 249 589 |
| 1968                     | 4 195 353 | 1978                     | 5 396 577 |
| 1969                     | 4 291 846 | 1979                     | 5 547 682 |
|                          |           | 1980                     | 5 703 017 |



---

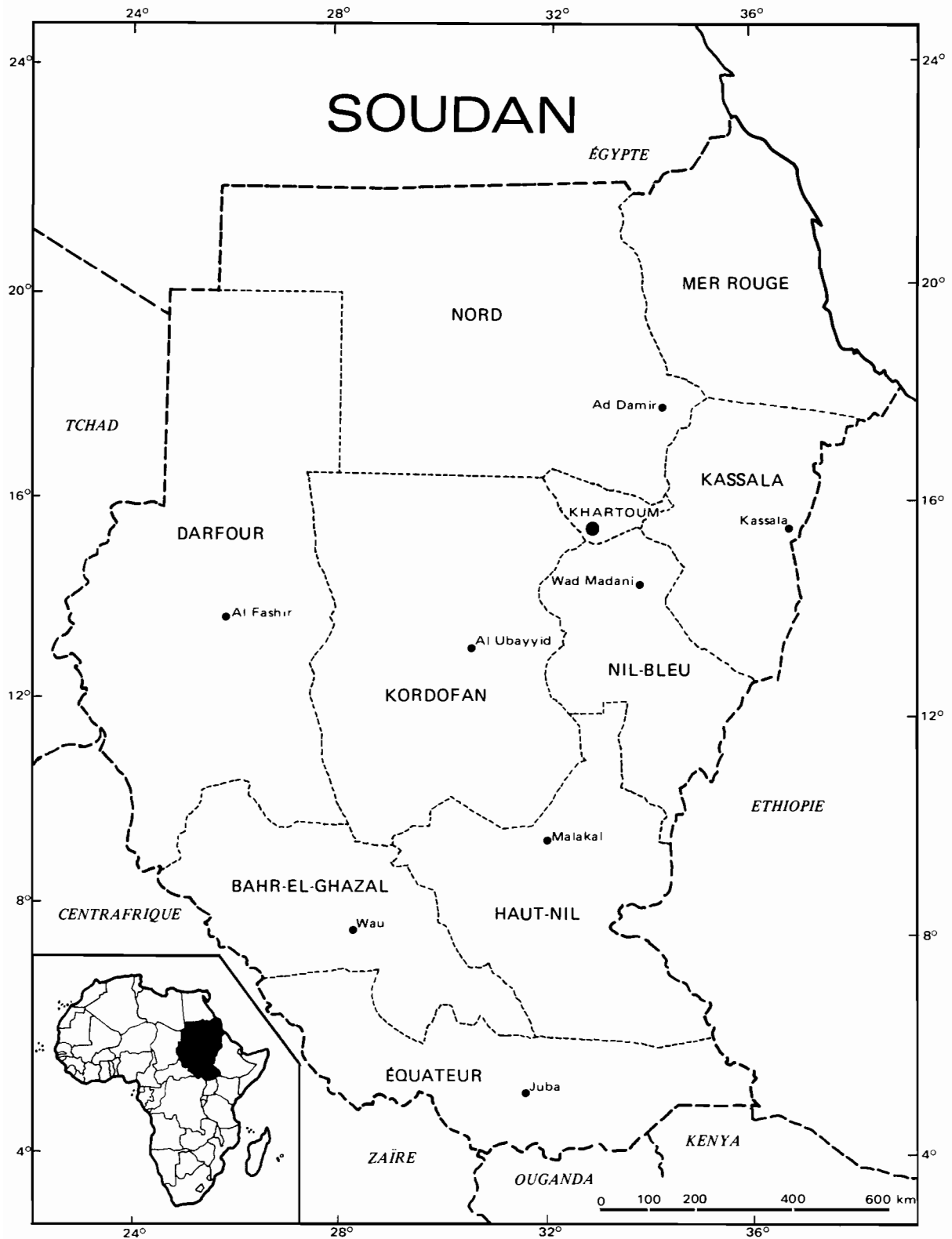
BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Annuaire statistique de l'Afrique occidentale française".
- 2.- BOUTILLIER (J.L.), CANTRELLE (P.), CAUSSE (J.), LAURENT (C.), N'DOYE (Th.), "La moyenne vallée du Sénégal, étude socio-économique", 1962, Ministère de la Coopération, INSEE Coopération, Paris.
- 3.- CARDEAU (J.M.), "Note sur la recherche démographique au Sénégal", 1979, Dakar.
- 4.- "Enquête démographique nationale 1970/71", 1974, Direction de la Statistique, Dakar.
- 5.- "Les plans quadriennaux du Sénégal" de 1960 à 1980, Ministère du plan et de la coopération, Dakar.
- 6.- "Recensement général de la population, méthodologie et résultats régionaux," 1977, Direction de la Statistique, Dakar.
- 7.- "Situation économique du Sénégal", série 1960 à 1978, Direction de la Statistique, Dakar.
- 8.- VERRIERE (L.), "La population du Sénégal, aspect quantitatif", 1965, Dakar.



# **SOUDAN**

**K.V. RAMACHANDRAN**



## S O U D A N

### I. INTRODUCTION.

Le Soudan, pays à la superficie très importante (2 506 000 km<sup>2</sup>) connaît des variations considérables, aussi bien du point de vue géographique et climatologique qu'ethnologique, etc. Il s'étend de 23°N à 3°30' N de longitude, soit quelque 2 000 km<sup>2</sup> et de 21° 45'E à 39° 30'E de latitude, soit quelque 1 800 km<sup>2</sup>. Il a comme frontières l'Egypte et la Libye au nord, le Tchad et la République Centrafricaine à l'ouest, l'Ouganda et le Kenya au sud et l'Ethiopie à l'est.

Longtemps colonisé, le pays accède à l'indépendance le 1er janvier 1956. Son économie est essentiellement agricole, mais il possède des ressources minières, donc un potentiel métallurgique qui reste à développer. Ses ressources forestières immenses sont également sous-développées. L'industrie en est aux prémices. Quant à l'éducation, elle s'étend rapidement, mais le nombre d'analphabètes reste élevé.

Le peuple soudanais est très diversifié : lors du recensement de 1955/56, on compte 597 tribus qui parlent quelque 115 langues. L'immensité du territoire et l'éparpillement de la population, liés aux moyens de transport et de communication très limités, ont contribué à entretenir l'isolement des tribus. Seule une petite partie du pays, située aux abords du Nil, est desservie par le chemin de fer, qui était destiné surtout à servir l'administration coloniale et le commerce extérieur. Le réseau routier ne relie que les grandes villes, et est insuffisant, surtout à l'ouest et au sud du pays. Le transport fluvial réduit un peu l'isolement mais il est lent et ne couvre d'ailleurs qu'une région limitée aux abords du Nil. Le seul port - Port Soudan - est éloigné de presque toutes les régions, et mal relié à celles du sud et de l'ouest du pays.

Le développement des moyens de transport et de communication est une nécessité primordiale pour le Soudan, pour faciliter les déplacements à l'intérieur du pays et permettre une meilleure exploitation des ressources agricoles de l'arrière-pays et des ressources forestières et minières.

### II. SOURCES DES DONNEES.

#### 1) Aperçu historique.

Il n'existe aucune estimation scientifique de la population du Soudan avant l'estimation par sondage de 1955/56. Les évaluations antérieures ne se fondent pour la plupart que sur de simples impressions des voyageurs ou sur des comptages administratifs restreints. Pendant l'époque coloniale, en particulier entre 1896 et 1903, quelques estimations sont faites pour la taxation des habitants.

## 2) Estimation de la population par sondage, 1955/56.

Vers la fin des années 1940, un projet de dénombrement prend forme : on procède à la visite de presque tous les districts, afin de juger de la possibilité de mener à bien une telle opération.

En 1953, on conduit une enquête pilote pour tester une base de sondage établie à partir de tous les districts et provinces : cette enquête confirme que la base de sondage est acceptable, et qu'il serait possible d'utiliser un questionnaire du genre de ceux servant lors des recensements. L'administration donne alors le feu vert à l'opération de dénombrement.

Vu l'étendue du pays, les conditions climatologiques et écologiques extrêmement variées, les divers modes de vie (urbain, rural, nomadisme, transhumance, migrations saisonnières, etc.), le manque de personnel qualifié et d'encadrement logistique, etc., les opérations devaient s'étaler sur 12 mois (en réalité, il en faudra 14). On choisit de dénombrer la population de droit : les opérations portent sur tous les sédentaires ayant passé au moins 6 mois au Soudan au cours des 12 mois précédant la date du dénombrement. En ce qui concerne la population nomade, seuls sont retenus ceux qui sont soumis à un "cheik" nomade soudanais.

On adopte une méthode de sondage à plusieurs degrés. L'échantillon est tel qu'il permet une estimation de la population totale, dans les limites d'une marge d'erreur due à l'échantillonnage ne dépassant pas 5 %. Outre l'estimation de la population par sexe et par groupes d'âges, ce dénombrement fournit des données sur la fécondité, la mortalité, les mouvements migratoires, l'activité économique, etc. [5, 6, 7].

## 3) Enquête auprès des ménages en 1964/66.

Cette enquête, limitée aux régions urbaines du nord du pays, est destinée à fournir des données démographiques d'ordre général, et plus particulièrement sur les ménages. On adopte le sondage par grappes au 1/10e, chaque grappe comprenant le plus souvent de 1 à 3 ménages. Outre les données démographiques de base, telles l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la migration, etc. on obtient également des renseignements sur le logement [11, 12] .

## 4) Le recensement de 1973.

Le premier vrai recensement de la population soudanaise a lieu en avril 1973. Un décret présidentiel met en route les nombreuses opérations du recensement : établir des cartes, procéder à un recensement d'essai pour la mise au point du questionnaire, puis imprimer ces questionnaires, lancer une campagne publicitaire, former des recenseurs et des superviseurs, dresser une liste des maisons ; enfin le recensement même, les contrôles et vérifications de tout ordre, le traitement et l'analyse des données.

Le recensement, qui porte sur la population de fait, est assuré par des recenseurs qualifiés. L'unité de recensement est l'individu, mais, sauf pour la population des collectivités, les données sont recueillies par ménage.

Deux questionnaires sont utilisés, un complet et un abrégé. L'abrégé ne comprend que 4 questions - nom, âge, sexe et parenté - tandis que le complet comprend également des questions sur l'état matrimonial ; la nationalité ; le lieu de naissance ; la fréquentation scolaire et le niveau d'éducation atteint ; la profession principale et la branche professionnelle ; l'activité et la situation relative à l'emploi ; la survie des parents ; le nombre d'enfants nés et de ceux survivants ; le dernier-né et s'il est vivant ou mort ; le logement - matériau de construction du toit et des murs, nombre de pièces, titre d'occupation, etc.

Le questionnaire complet est rempli en milieu urbain et pour un échantillon de 10 % des régions rurales et de la population nomade alors que le questionnaire abrégé -nom, âge, sexe et parenté - l'est pour l'ensemble des zones [14, 15, 16, 17].

#### 5) Enquêtes post-censitaires.

Il n'y a eu aucune enquête de contrôle proprement dite, mais plusieurs enquêtes ponctuelles pour vérifier la qualité des données et, le cas échéant, les rectifier.

Des enquêtes de qualité ont lieu en février 1975 dans les provinces de Kordofan, du Nord, et de l'Equateur ; elles ne décèlent aucun écart sensible par rapport aux résultats du recensement de 1973 qui ne puisse s'expliquer par l'accroissement naturel et les mouvements migratoires.

En novembre et décembre 1973, une enquête sur la population sédentaire de la province du Nil Bleu, à l'exclusion des grandes villes, démontré que seuls 22 des 4 180 villages de cette province ont été omis au moment du recensement. Cependant, cette enquête révèle une omission importante : celle de la population travaillant dans les champs de coton, qui a été négligée lors du recensement (plus de 600 000 personnes).

Par ailleurs, comme les résultats du recensement comportent certaines anomalies en ce qui concerne la population nomade, un nouveau recensement de l'ensemble de cette population a lieu après la mise à jour de la liste des cheiks soudanais : la population nomade ainsi recensée est de plus de 1,6 million au total.

#### 6) L'état civil.

Les registres de l'état civil sont tenus conjointement par le Ministère de la Santé et le Département de la Statistique. Bien qu'ils existent depuis les années 1930, et qu'il y ait des bureaux d'état civil dans de nombreuses régions, le taux de couverture est très faible, l'enregistrement étant limité aux personnes hospitalisées en milieu urbain. D'après HARVIE [9] "seule une naissance et un décès sur cinq, peut-être moins, font l'objet d'un enregistrement ..."

La situation de nos jours reste sensiblement la même. On doit par ailleurs préciser que le peu de données qui existent ne font l'objet d'aucun traitement statistique, d'aucune analyse ni publication.

#### 7) Enquêtes auprès des ménages.

Le Département de la Statistique enquête épisodiquement auprès des ménages pour recueillir des données, en particulier sur la consommation, la production, etc.

#### 8) Enquête mondiale sur la fécondité.

Dans le cadre de l'Enquête mondiale sur la fécondité, un sondage par grappes est effectué en 1979 auprès des ménages des 7 provinces septentrionales ; la même opération doit avoir lieu prochainement dans le sud du pays. L'enquête, qui est naturellement axée sur la fécondité, porte sur la population urbaine et la population rurale, mais à l'exclusion de la population nomade.

On utilise deux types de questionnaires : un questionnaire rempli pour chaque membre du ménage, qui fournit des données d'ordre démographique et socio-économique ; et un questionnaire réservé à toute femme non-célibataire âgée de 12 à 50 ans ayant passé la nuit précédant l'enquête dans le ménage, qui fournit des données détaillées sur la fécondité. Au total, quelque 6000 femmes sont enquêtées. Les résultats de cette enquête sur la fécondité ne sont pas encore disponibles.

#### 9) Etude sur le développement régional (Enquête MEFIT).

L'enquête sur le développement régional, effectuée entre 1976 et 1978/79 dans le Soudan méridional, entre dans le cadre d'une étude sur le Développement au niveau national qui a été confiée à la MEFIT, entreprise italienne d'experts-conseils et de génie civil. Cette enquête, qui porte sur un échantillon de régions urbaines et semi-urbaines et de villages, est destinée à servir de base de référence pour toutes les études ultérieures de planification et de développement. Elle traite des aspects socio-ethnographiques, économiques et physiques (c'est-à-dire, géologiques, géochimiques, minéralogiques) de la région étudiée.

#### 10) Enquête auprès des ménages dans la province de l'Equateur.

Dans son Rapport sur la "Population and Manpower in Southern Sudan" <sup>10</sup>, Robin MILLS cite une enquête auprès des ménages conduite en 1975 par le Département de la Statistique dans la province de l'Equateur. La méthode adoptée est citée comme étant celle du sondage aléatoire effectué auprès des ménages des 7 districts ruraux ainsi que de la région urbaine de Juba.

#### 11) Autres sources administratives.

Le Ministère de la Santé se charge, comme partie intégrante de ses activités, de rassembler et de publier annuellement les statistiques de causes de décès, d'admissions dans les hôpitaux par sexe et par âge, de naissances survenues dans les services de maternité, de morbidité, de vaccination, etc. Mais étant recueillies en grande majorité dans les hôpitaux et les centres médicaux, ces données ne portent que sur une population non-représentative [3].

Le Ministère de l'Education se charge de rassembler et de compiler les données sur l'inscription scolaire, les salles de classe, les enseignants, l'infrastructure et la santé scolaires, etc., qui sont publiées dans son rapport annuel.



A toutes les frontières soudanaises, les voyageurs qui effectuent par terre, air ou mer une entrée ou une sortie sont tenus de remplir un questionnaire. Les données ainsi recueillies ne font l'objet d'aucune compilation systématique ; par ailleurs, vu l'étendue des frontières et la difficulté du terrain, il n'est pas possible de contrôler tous les passages. Au Soudan et dans les pays voisins, le Haut Commissariat aux Réfugiés rassemble des données sur les mouvements de réfugiés, qui sont publiés par la UNHCR. Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure ces données reflètent la réalité.

### III. ESTIMATIONS DE LA POPULATION FONDEES SUR CES DIVERSES SOURCES.

#### 1) Aperçu historique.

Comme nous l'avons indiqué, les estimations de la population avant 1955/56 ne sont fondées que sur de simples impressions de voyageurs, des comptages administratifs destinés à la taxation, etc. Bien que peu fiables, ces estimations donnent quand même un certain ordre de grandeur de la population et du taux d'accroissement.

BARBOUR [4] a réuni certaines de ces estimations, qui figurent en résumé au tableau 90.

TABLEAU 90 - SOUDAN - ESTIMATIONS DE LA POPULATION PAR PROVINCE DE 1903 A 1948)

| (en milliers) |       |       |       |       |       |
|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| PROVINCE      | 1903  | 1910  | 1920  | 1932  | 1948  |
| Nord          | 240   | 260   | 354   | 376   | 616   |
| Khartoum      | 90    | 110   | 185   | 262   | 329   |
| Kassala       | 140   | 135   | 191   | 378   | 718   |
| Nil Bleu      | 300   | 400   | 552   | 1 235 | 1 465 |
| Kordofan      | 550   | 590   | 780   | 1 047 | 1 518 |
| Darfun        | 270   | 300   | 490   | 876   | 883   |
| Bahar         |       |       |       |       |       |
| El Ghazal     | 400   | 315   | 1 000 | 666   | 174   |
| Haut Nil      | 210   | 200   | 323   | 608   | 712   |
| Equateur      | 350   | 150   | 229   | 349   | 591   |
| Soudan        | 2 550 | 2 460 | 4 104 | 5 797 | 7 006 |

Source [4] .

Au début du siècle, la population totale du Soudan est donc estimée à quelque 2,5 millions. De 1903 à 1910, on observe une diminution, puis la population s'accroît plus ou moins régulièrement pour atteindre 7 millions en 1948. Le taux d'accroissement moyen observé entre 1903 et 1948 est de l'ordre de 2,3 %, taux élevé pour l'époque, mais qui pourrait

s'expliquer par une sous-estimation en 1903, une surestimation en 1948, ou une forte immigration au cours de cette période. On ne dispose d'aucune indication sur l'importance relative de ces facteurs.

## 2) Estimation de la population en 1955/56.

La population totale estimée à cette occasion est de 10 262 536 (5 186 126 de sexe masculin et 5 076 410 de sexe féminin), dont 247 067 nés à l'étranger. La population de nationalité étrangère s'élève à 206.517. Le taux d'accroissement moyen entre 1948 et 1955/56 est estimé à quelque 4,7 %.

TABLEAU 91 - SOUDAN - ESTIMATION DE LA POPULATION PAR PROVINCE EN 1955-1956.

(en milliers)

| PROVINCE        | POPULATION |
|-----------------|------------|
| Nord            | 873        |
| Khartoum        | 505        |
| Kassala         | 941        |
| Nil Bleu        | 2 070      |
| Kordofan        | 1 762      |
| Darfun          | 1 329      |
| Bahar El Ghazal | 991        |
| Haut Nil        | 889        |
| Equateur        | 904        |
| Soudan          | 10 263     |

Source : [5].

Les provinces ont des taux d'accroissement très variés. La population de Bahar El Gazal, par exemple, est multipliée par 5, tandis que celle de Kordofan n'augmente que de 16 % entre 1948 et 1955/56.

Le rapport de masculinité est de 102 pour l'ensemble du pays ; il varie de 91 à Darfur à 118 à Khartoum, ce qui pourrait s'expliquer en partie par les mouvements migratoires.

La population urbaine représente 8 % de la population totale. Cette proportion varie beaucoup d'une province à l'autre : très faible dans le sud, la population urbaine représente plus de la moitié de la population totale de Khartoum. Dans les provinces du nord, on dénombre une population nomade de 1,4 million, tandis que dans le sud, il existe un nombre appréciable de semi-nomades et de transhumants.

Il est difficile d'évaluer la qualité du dénombrement de 1955/1956. Cependant, une enquête de contrôle, effectuée en milieu urbain et dans un échantillon de régions rurales, a indiqué un sous-enregistrement des femmes, des jeunes enfants, des nomades et de la population de la province de l'Equateur ; les résultats les concernant ont donc été rectifiés.

On a observé par ailleurs que la population urbaine dénombrée 'de droit' est plus faible que celle dénombrée 'de fait'. On suppose qu'en milieu rural, où seule la population 'de droit' est dénombrée, le système familial en vigueur - la famille étendue - a pu être la cause d'une certaine surestimation.

### 3) Le recensement de 1973.

Le recensement de 1973 est, nous l'avons déjà dit, le premier recensement de la population soudanaise digne de ce nom. Malgré un temps de préparation assez court entre le décret présidentiel et le recensement même, tout a été mis en oeuvre pour obtenir des données aussi fiables et aussi exhaustives que possible.

La population totale, recensée 'de fait', est estimée à 12 265 028, ce qui impliquerait un taux d'accroissement intercensitaire peu élevé : 1 % seulement. Pour certains secteurs de la population et pour certaines régions, les résultats sont jugés inacceptables. La population nomade, par exemple, est estimée à 400 000 contre 1 400 000 en 1955/56. Malgré la sédentarisation qui a eu lieu entre les deux recensements, cet effectif est trop faible. Des omissions, aussi bien dans la liste préliminaire que dans le recensement même, ayant été observées, on procéda à un deuxième recensement de cette population, qui est alors estimée à 1 629 710.

Dans la province du Nil Bleu on craint que les cueilleurs de coton n'aient échappé au recensement, les recenseurs ayant supposé qu'au moment du recensement ils seraient rentrés chez eux. Une enquête de qualité confirme cette crainte. La population ainsi omise s'élève à 673 492, dont 353 572 de sexe masculin.

Après rectification pour tenir compte des cueilleurs de coton et du sous-enregistrement de la population nomade, la population totale est estimée à 14 113 590, dont 7 137 964 de sexe masculin. Le taux d'accroissement intercensitaire observé pour certaines des provinces méridionales semblerait cependant indiquer soit une surestimation en 1955/56, soit une sous-estimation en 1973, soit une forte émigration pendant la période intercensitaire ou une surmortalité accompagnée d'une fécondité plus réduite.

Comme nous l'avons indiqué déjà, il est possible que la population rurale ait été surestimée en 1955/56. D'autre part, la période intercensitaire étant marquée d'instabilité politique, on observe une certaine émigration des provinces méridionales vers l'étranger. Dans le sud également, la vie familiale étant perturbée par cette instabilité, il a pu en résulter une baisse de la fécondité. Le taux de mortalité a pu s'accroître aussi, du fait de la forte perturbation du système de production agricole et de l'infrastructure, ainsi que du nombre de ceux tués lors des événements. Des migrations ont eu lieu du milieu rural vers le milieu urbain, tandis que de nombreux habitants se terraient encore dans la brousse. Par ailleurs, une certaine émigration est observée des provinces septentrionales vers les pays pétroliers ou développés. Cependant, tous ces facteurs ne suffisent pas à expliquer le taux d'accroissement intercensitaire observé dans certaines provinces : très faible dans les régions rurales, au nord comme au sud, ce taux n'est que de 1,7 % dans le nord rural et même négatif dans le sud rural : - 0,5 %.

TABLEAU 92 - SOUDAN - POPULATION DES PROVINCES ET RAPPORT DE MASCULINITE ;  
TAUX D'ACCROISSEMENT PAR SEXE ENTRE 1955/56 ET 1973

| PROVINCE        | POPULATION<br>(milliers) | Taux d'accroissement %<br>1955/1973 |       | RAPPORT DE<br>MASCULINITE<br>% |
|-----------------|--------------------------|-------------------------------------|-------|--------------------------------|
|                 |                          | M                                   | F     |                                |
| Nord            | 917                      | 0,1                                 | 0,4   | 89                             |
| Khartoum        | 1 095                    | 4,7                                 | 4,5   | 120                            |
| Kassala         | 1 497                    | 2,7                                 | 2,8   | 114                            |
| Nil Bleu        | 3 623                    | 3,3                                 | 3,3   | 107                            |
| Kordafan        | 2 098                    | 0,9                                 | 1,2   | 97                             |
| Darfur          | 2 077                    | 2,6                                 | 2,7   | 90                             |
| Bahar El Ghazal | 1 322                    | 1,7                                 | 1,6   | 105                            |
| Haut Nil        | 760                      | - 0,8                               | - 1,0 | 108                            |
| Equateur        | 723                      | - 1,3                               | - 1,3 | 95                             |
| Soudan          | 14 112                   | 1,9                                 | 1,9   | 102                            |

Source : [14]

Même après le redressement de la population nomade recensée en 1973, le taux d'accroissement intercensitaire observé pour cette population n'est que de 0,9 %. Ce taux très faible pourrait s'expliquer en partie par la sédentarisation : en effet, l'on sait qu'elle est importante dans la province de Kassala entre les deux recensements. Si l'on exclut cette province, on observe un taux d'accroissement intercensitaire de 1,7 %. Ce taux est encore faible, mais paraît acceptable quand on tient compte de la fécondité plus réduite et de la mortalité plus élevée dues au mode de vie, aux déplacements perpétuels, aux conditions socio-économiques, etc., qui caractérisent cette population. On peut donc estimer que la population nomade redressée est plus ou moins acceptable.

A partir des données sur la fécondité et la mortalité fournies par le recensement (enfants nés et survivants, survie des parents) on a calculé des taux de mortalité et de natalité. Malheureusement, ces données n'ont été recueillies que pour la population sédentaire. Comme nous l'avons vu, la population nomade a une mortalité plus élevée et une fécondité moins forte que la population sédentaire ; les cueilleurs de coton ont également une fécondité plus réduite et peut-être une mortalité plus élevée. Le taux de fécondité calculé à partir des données du recensement constituerait donc une valeur maximale, et le taux de mortalité, une valeur minimale.

Ces deux taux figurent au tableau 93. On observe qu'ils sont un peu plus élevés au sud qu'au nord. Le taux d'accroissement calculé

pour l'ensemble du Soudan dépasse les 3 % : cependant, ce taux, qui est calculé pour la période quinquennale précédant le recensement, ne porte, nous l'avons vu, que sur la population sédentaire, qui constitue 80 % de la population totale. Pour les 20 % restant (nomades et migrants saisonniers) le taux d'accroissement pourrait être beaucoup moins élevé. Si l'on suppose un taux d'accroissement de 2 % par an pour cette population entre 1968 et 1973, on obtient un taux d'accroissement pour l'ensemble du pays de 2,8 % pour cette période. Au cours de l'ensemble de la période intercensitaire, le taux de mortalité a dû être beaucoup plus élevé et le taux de fécondité plus faible, à cause des divers facteurs déjà discutés. On estime donc à quelque 2,2 % le taux d'accroissement annuel observé entre 1955 et 1973.

TABLEAU 93 - SOUDAN - ESTIMATION DES TAUX DE NATALITE ET DE MORTALITE D'APRES LE LIEU DE RESIDENCE.

| REGION | Taux de natalité ‰ |        |       | Taux de mortalité ‰ |        |       |
|--------|--------------------|--------|-------|---------------------|--------|-------|
|        | TOTAL              | URBAIN | RURAL | TOTAL               | URBAIN | RURAL |
| Nord   | 49.0               | 48.0   | 51.3  | 17.5                | 15.4   | 17.5  |
| Sud    | 52.9               | 48.5   | 53.5  | 27.0                | 25.0   | 27.3  |
| Soudan | 51.5               | 48.0   | 52.4  | 19.4                | 16.9   | 20.9  |

Source : [2]

A l'enquête de 1955/56, on trouve 206 517 personnes de nationalité étrangère. Le nombre de ceux nés à l'étranger est légèrement plus élevé (247 067), ce qui pourrait s'expliquer par le fait qu'un certain nombre de Soudanais et d'étrangers ayant adopté la nationalité soudanaise soient nés hors des frontières.

En 1973, la population étrangère recensée représente 1,96 % de la population totale, soit 276 626. Sédentaires pour la plupart (276 105), il y a également quelques étrangers parmi la population nomade et les cueilleurs de coton. Le nombre de ceux nés à l'étranger est de 248 159.

La composition de la population née à l'étranger recensée en 1973 présente certaines anomalies. Dans le sud, on recense 25 579 étrangers de sexe masculin et 26 672 de sexe féminin, contre 6 062 et 6 680 en 1955/1956, accroissement qui est tout à fait plausible compte tenu de l'instabilité politique dans la région au cours de la période intercensitaire. Dans le nord, par contre, on en recense 100 770 de sexe masculin et 96 346 de sexe féminin, contre 127 056 et 107 089 en 1955/56, diminution suspecte qui ne semble pas du tout refléter la réalité. En effet, les provinces de Kassala, à la frontière éthiopienne, et de Darfur, à la frontière tchadienne, ont connu une immigration massive au cours de cette période ; pourtant la population éthiopienne recensée en 1973 n'est que de 20 348 contre 5 000 en 1955/56. La population ouest-africaine est de

208 000 (dont 110 000 âgés de 17 ans et plus) en 1973, contre 165 000 en 1955/56. Des accroissements de cet ordre ne rendent pas compte de l'immigration réelle. Si l'on tient compte de la mortalité, l'accroissement est même nul.

Par ailleurs, le taux global de survie de ceux nés à Darfur et à Kassala est, pour la période intercensitaire, de :

|         |                 |      |              |       |
|---------|-----------------|------|--------------|-------|
| Darfur  | : Sexe masculin | .881 | Sexe féminin | '.902 |
| Kassala | : Sexe masculin | .855 | Sexe féminin | .828  |

Ces taux sont encore plus élevés que ceux obtenus à Khartoum, où pourtant, avec un niveau de vie supérieur et de meilleurs services de santé, le taux de mortalité devrait être plus faible, et le taux de survie plus élevé. Le fait que le taux de survie observé à Kassala soit plus élevé chez les hommes que chez les femmes, est également bizarre. En admettant un taux de survie moyen, on a donc calculé que quelques 250 000 étrangers âgés de 17 ans et plus auraient été recensés comme soudanais. Les taux d'accroissement observés entre les recensements confirment cette hypothèse. Par exemple, le taux d'accroissement observé pour la population soudanaise de Darfur et de Kassala est de 3,1 % et 2,8 % respectivement, taux trop élevés. En supposant un taux d'accroissement moyen de 2,4 % on estime à quelques 400 000 le nombre d'étrangers recensés comme étant de nationalité soudanaise. On peut donc dire que plus de 300 000 étrangers ont été recensés comme soudanais lors du recensement de 1973.

Au cours de la période intercensitaire, les troubles dont nous avons parlé dans les provinces méridionales incite 250 000 à 500 000 personnes à quitter le pays. En octobre 1973, on estime à 154 000 le nombre de ceux qui sont revenus, d'après les données fournies par le Comité pour le Secours aux Rapatriés. Mais MILLS [10] estime à 175 000 le nombre de ceux qui sont toujours à l'étranger le jour du recensement.

Par ailleurs, beaucoup de soudanais des provinces septentrionales ont émigré vers les pays développés ou pétroliers. D'après GELAL EL DEEN [8], en 1977 quelques 231 000 soudanais, en majorité du nord, se trouvent dans ces pays, où il les a relevés au cours de son enquête. On estime donc qu'en 1973, en plus de ceux qui ont émigré à cause des événements dans le sud du pays, il y a quelque 150 000 soudanais, en majorité du nord, qui ont émigré vers les pays riches.

Donc en 1973 entre 175 000 et 275 000 soudanais qui ont quitté le pays depuis 1955/56 se trouvent toujours à l'étranger. Si l'on retient le chiffre intermédiaire de 225 000, que l'on rajoute à la population recensée en 1973, on obtient une population totale (hors émigration) de 14 338 590, dont 580 000 de nationalité étrangère. La population soudanaise (hors émigration) serait donc de 13 758 590 en 1973, contre 10 056 019 en 1955/56, ce qui donne un taux d'accroissement de moins de 1,9 % par an.

L'analyse détaillée des données démographiques de base recueillies lors des recensements de 1955/56 et de 1973 (sexe, âge, naissances, décès) indique une sous-estimation globale de 5 % en 1973. Ceci constituerait une valeur minimale ; la sous-estimation a pu être en réalité légèrement plus élevée.

A partir de cette analyse détaillée, on a calculé une population ajustée, répartie par sexe, groupes d'âges et région, qui figure au tableau 94 avec la population recensée correspondante. L'ajustement est plus important pour le sexe féminin que pour le sexe masculin, et pour le sud que pour le nord. On pense que la plus grande partie de la sous-estimation concerne le milieu rural [2, 13, 18].

Une sous-estimation de cette ampleur n'est guère étonnante vu les défauts constatés dans la préparation du recensement, en particulier en ce qui concerne les cartes, le transport, l'encadrement logistique, etc. Si l'on conclut les omissions déjà rectifiées pour la population nomade, les cueilleurs de coton et autres, la sous-estimation totale est très importante.

#### IV. CONCLUSION

Vu le manque de données fiables, toute estimation de l'évolution de la population soudanaise avant 1955 est hasardeuse. Elle a certainement connu des fluctuations, dues à une mortalité plus élevée en période d'épidémie, de famine, de troubles, etc. et également aux mouvements migratoires. Nous avons vu qu'entre 1955/56 et 1973, l'évolution de la population a subi les conséquences d'une guerre civile au sud, de l'instabilité politique en Ethiopie et d'une sécheresse au Sahel, auxquelles s'ajoute une émigration pour raisons économiques vers les pays développées ou pétroliers. Le taux d'accroissement moyen pour l'ensemble de la période intercensitaire est estimé à quelque 2,2 % par an. Du fait d'une certaine baisse de la mortalité, associée peut-être à une augmentation de la fécondité, observée en fin de période, le taux d'accroissement en 1973 est estimé à 2,8 % environ. Depuis 1973, une partie des soudanais qui avaient quitté le sud lors des événements est rentrée au pays, tandis qu'une certaine émigration a eu lieu à partir des provinces du nord. Par ailleurs, un nombre très important d'Ethiopiens et d'Ouest-africains est entré au Soudan (les estimations vont de 500 000 à 800 000, sans qu'on puisse le préciser davantage). Entre le recensement de 1973 et 1975, la population totale a donc pu s'accroître de quelque 300 000 à 600 000 personnes.

En admettant une immigration nette de 450 000 et un taux d'accroissement de 2,8 % par an, la population totale du Soudan estimée au 1er janvier 1975 est d'environ 16 millions.

Comme nous l'avons indiqué, le recensement de 1973 a connu des problèmes qui ont influé sur la qualité des données. Il aurait fallu une meilleure organisation à chaque stade des opérations, en particulier pour établir les cartes et bien délimiter les districts de recensement, pour former les recenseurs et les superviseurs, recueillir les données et surveiller cette opération, pour les transports, les communications et l'encadrement logistique, les contrôles, la vérification des données, le chiffrement et le traitement informatique. Une analyse détaillée de certaines de ces lacunes, ainsi que les propositions faites pour les éviter à l'avenir, figurent dans le rapport administratif sur le recensement de 1973 au Soudan, qui sera édité sous peu [1].

Une meilleure utilisation de l'état civil s'impose également, à commencer par la compilation et la publication des données qui existent déjà, ce qui permettrait de faire le point sur les lacunes du système

TABLEAU 94 - SOUDAN - POPULATION RECENSEE ET POPULATION AJUSTEE EN 1973  
PAR SEXE, AGE ET REGION

(en milliers)

| GROUPE<br>D'AGES | POPULATION RECENSEE |              |              |              |              |              | POPULATION AJUSTEE |              |              |              |              |              |
|------------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                  | SOUDAN              |              | NORD         |              | SUD          |              | SOUDAN             |              | NORD         |              | SUD          |              |
|                  | M                   | F            | M            | F            | M            | F            | M                  | F            | M            | F            | M            | F            |
| 0-4              | 1 249               | 1 191        | 983          | 956          | 265          | 236          | 1 295              | 1 252        | 1 029        | 995          | 266          | 257          |
| 5-9              | 1 278               | 1 187        | 1 023        | 969          | 254          | 217          | 1 035              | 1 000        | 822          | 794          | 213          | 206          |
| 10-14            | 824                 | 736          | 675          | 609          | 149          | 127          | 892                | 863          | 703          | 680          | 189          | 183          |
| 15-19            | 603                 | 614          | 479          | 488          | 125          | 126          | 777                | 751          | 605          | 583          | 172          | 168          |
| 20-24            | 453                 | 547          | 357          | 419          | 96           | 128          | 614                | 640          | 461          | 492          | 153          | 148          |
| 25-29            | 540                 | 673          | 424          | 517          | 115          | 157          | 547                | 552          | 418          | 426          | 129          | 126          |
| 30-34            | 429                 | 475          | 342          | 370          | 88           | 105          | 458                | 467          | 350          | 362          | 108          | 105          |
| 35-39            | 472                 | 448          | 367          | 353          | 104          | 95           | 407                | 396          | 317          | 309          | 90           | 87           |
| 40-44            | 334                 | 307          | 269          | 252          | 65           | 55           | 342                | 337          | 264          | 259          | 78           | 78           |
| 45-49            | 267                 | 220          | 206          | 173          | 62           | 47           | 288                | 283          | 218          | 213          | 70           | 70           |
| 50-54            | 209                 | 184          | 174          | 155          | 35           | 30           | 238                | 239          | 176          | 175          | 62           | 64           |
| 55-59            | 117                 | 92           | 95           | 74           | 22           | 18           | 187                | 192          | 139          | 141          | 48           | 51           |
| 60-64            | 131                 | 111          | 113          | 96           | 17           | 15           | 147                | 154          | 107          | 109          | 40           | 45           |
| 65-69            | 72                  | 55           | 62           | 46           | 10           | 9            | 104                | 112          | 75           | 79           | 29           | 33           |
| 70-74            | 144                 | 124          | 128          | 111          | 16           | 13           | 63                 | 72           | 45           | 51           | 18           | 21           |
| 75-79            |                     |              |              |              |              |              | 35                 | 41           | 25           | 29           | 10           | 12           |
| 80 et +          |                     |              |              |              |              |              | 17                 | 22           | 12           | 16           | 5            | 6            |
| Non déclaré      | 16                  | 11           | 15           | 10           | 1            | 1            | -                  | -            | -            | -            | -            | -            |
| <b>Tous âges</b> | <b>7 138</b>        | <b>6 976</b> | <b>5 713</b> | <b>5 596</b> | <b>1 425</b> | <b>1 380</b> | <b>7 446</b>       | <b>7 373</b> | <b>5 766</b> | <b>5 713</b> | <b>1 680</b> | <b>1 660</b> |

Source : [18]



actuel d'enregistrement. Il faudrait aussi étendre l'enregistrement à une plus grande partie de la population : il nous semble qu'un système basé sur le sondage conviendrait très bien au Soudan. Une autre solution serait d'utiliser, au niveau national, l'enquête sur un échantillon représentatif de la population, qui fournirait les données démographiques et socio-économiques dont le pays a tant besoin. L'enquête devrait être continue, comme l'enquête auprès des ménages conduite aux Philippines, afin de fournir non seulement des données de base mais également des données permanentes sur le mouvement de la population.

Par ailleurs, les données provenant d'autres sources administratives, comme celles recueillies aux frontières, devraient faire l'objet de compilations et de publications régulières. Les données du Ministère de la Santé, bien que publiées annuellement, sont insuffisantes, en contenu comme en exhaustivité ; ceci est également vrai pour les données de l'Education Nationale. Il faudrait renforcer l'encadrement statistique de ces départements afin que les données recueillies soient exploitées à fond.

---

**BIBLIOGRAPHIE**

- 1.- "Administrative report on the 1973 Census of Sudan", 1979, Rep. of Sudan, Dept. of statistics, RIPS and UN population division, Khartoum (unpublished).
- 2.- "Analytical report on the 1973 census of Sudan, Rep. of Sudan", 1979, Dept. of statistics, RIPS and UN Population division, Khartoum (unpublished).
- 3.- "Annual health statistics report", Rep. of Sudan, min. of Health, Khartoum.
- 4.- BARBOUR (K.M.), "The Republic of the Sudan - A regional Geography", 1961, University of London.
- 5.- "First Population census of Sudan 1955/56", Final Report, Vol.I, 1960, Rep. of Sudan, Dept. of Statistics, Khartoum.
- 6.- "First Population census of Sudan 1955/56", Final Report Vol.III, 1962, Rep. of Sudan, Dept. of Statistics, Khartoum.
- 7.- "First Population census of Sudan 1955/56", Final Report, Town Planners Supplement, Vol.I, 1960, Rep. of Sudan, Dept. of Statistics, Khartoum.
- 8.- GELAL EL DEEN (M.A.), "Migration of Sudanese Abroad", 1979, Economic and Social Research Council, Khartoum.
- 9.- HARVIE (C.H.), "Vital Statistics in Sudan, " Philosophical Society of Sudan 1958, Khartoum.
- 10.- MILLS (L.R.), "Population and Manpower in the Southern Sudan", Report prepared for ILO and the Regional Ministry of Public Service and Administrative Reform, Southern Region, Sudan, 1977.
- 11.- "Population and Housing Survey 1964/66", Various Northern Provinces (6 in all), 1966/68, Rep. of Sudan, Dept. of Statistics, Khartoum.
- 12.- "Population and Housing Survey 1964/66, General Survey of the urban areas", 1968, Rep. of Sudan, Dept. of Statistics, Khartoum.
- 13.- RAMACHANDRAN (K.V.), "Population Count and age, sex and other characteristics - An Evaluation of the 1973 Census of the Sudan", 1979 (Unpublished).
- 14.- "Sudan Second Population Census 1973, Vol.I (Socio-economic Characteristics)", 1977, Rep. of Sudan, Dept. of Statistics, Khartoum.
- 15.- "Sudan Second Population Census 1973", Vol.III (Characteristics of Nomadic Population), 1977, Rep. of Sudan, Dept. of Statistics, Khartoum.

- 16.- "Sudan Second Population Census 1973", Vol.IV Part 2 (Socio-economic Characteristics of urban areas - 35 selected towns), 1977, Rep. of Sudan, Dept of Statistics, Khartoum.
- 17.- "Sudan Second Population Census 1973", Provincial Reports (10 in all), 1976-77, Rep. of Sudan, Dept. of Statistics, Khartoum.
- 18.- "Summary and Highlights of findings of Analysis of 1973 Census data of Sudan", 1979, Rep. of Sudan, Dept. of Statistics, RIPS and UN Population Division, Khartoum (unpublished).



# TANZANIE

MARIE PAULE THIRIAT

JUILLET 1980



## T A N Z A N I E

### I. INTRODUCTION

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, seules les îles Zanzibar et Pemba et les régions côtières du Tanganyika sont connues du monde occidental avec lequel elles entretiennent des relations commerciales.

L'intérieur du pays reste inexploré mais a probablement été le théâtre d'importantes migrations de tribus africaines auxquelles est due la répartition actuelle des groupes de langue bantou. Aucune indication ne permet d'estimer l'importance de cette population.

Vers 1885, Arabes et Européens commencent à explorer l'arrière pays. A cette époque une société allemande de colonisation y acquiert des territoires pour le compte de l'Allemagne.

En 1891, le protectorat allemand est officiellement institué sur la "Deutsch Ost Afrika". Un système d'imposition est mis en place qui sert de base à des estimations de population.

### II. SOURCES DES DONNEES.

#### 1) Les estimations anciennes.

Les modalités exactes du système d'imposition sont mal connues. Il semble avoir consisté en un impôt par case et une capitation. En effet, un impôt était dû par tout africain propriétaire d'une case ; en cas de polygamie, il était redévable d'une taxe supplémentaire par épouse, chacune vivant normalement dans une case séparée.

Indépendamment de cet impôt, chaque adulte de sexe masculin est assujetti à une contribution par tête à partir de l'âge de 16 ans, limite portée à 18 ans en 1934.

En lui appliquant un coefficient fondé sur le nombre moyen de personnes à charge, cet impôt a servi à évaluer la population totale. Le coefficient semble avoir été de 5 à l'époque allemande, puis 3,5 sous l'administration britannique.

Des estimations régulières de population, par district et par province, seront faites sur ces bases et mentionnées annuellement dans les "Blue Books" ou rapports coloniaux.

Bien que les rôles d'imposition, soient révisés périodiquement dans chaque région, ils sont loin d'indiquer réellement le chiffre de la population adulte masculine présente dans une zone géographique du territoire.

Le rapport allemand sur l'estimation de 1913 mentionne l'absence totale d'enregistrement dans certaines régions ou de grandes lacunes dans

d'autres. De plus, tout propriétaire de case paie une taxe même s'il ne réside pas dans la région ou au Tanganyika, tandis que tout immigrant n'y est soumis qu'après 6 mois de résidence sur le territoire. Il semble qu'un bon nombre de personnes en soient exemptées (malades, infirmes, aveugles) tandis que les femmes vivant seules y sont assujetties.

Les estimations faites par l'administration coloniale portent sur des données collectées sur une longue période et sans correction pour tenir compte de l'accroissement naturel.

En 1919, l'article 22 du Traité de Versailles place le Tanganyika et Zanzibar sous mandat britannique.

Avant la 2ème guerre mondiale, l'administration britannique y effectue 3 recensements.

La nature exacte des dénombrements africains est difficile à préciser. Il est certain qu'aucune structure administrative spéciale n'a été mise en place, qu'aucun financement spécial n'a été prévu et qu'aucun questionnaire n'a été rendu obligatoire et encore moins imprimé. Tout était à la charge et à l'initiative de l'administration locale.

Il semble que ces recensements soient fondés dans certains cas sur des estimations établies à partir du nombre d'adultes assujettis à l'impôt et dans d'autres cas sur un comptage par groupe de cases ou par rassemblement des habitants dans un lieu central.

Dans la mesure où ils visaient surtout à contrôler de plus près les estimations fiscales de la plupart des régions, il s'agirait de dénombrements de la population de droit.

En 1921, la population africaine est estimée à 4 107 000 individus alors que l'administration allemande donnait pour 1913 le chiffre de 4 063 000 ou 4 145 000.

Le rapport britannique ne remet pas en cause les résultats de 1921, mais explique par différentes raisons la stagnation de la population : les opérations militaires et les expéditions punitives menées par les Allemands contre les Africains résistant à la pénétration coloniale, la propagation d'épidémies favorisée par les mouvements de soldats venant notamment des régions très infestées du Congo Belge, la famine de 1919-1920, le bouleversement de l'économie tribale dans certaines régions, l'extension des maladies vénériennes, surtout sur les côtes, ou simplement l'application d'un coefficient trop fort par les Allemands.

Aucun rapport administratif sur le dénombrement africain de 1928 n'a été trouvé jusqu'ici ; quelques chiffres sont inclus dans le rapport de 1931.

Le recensement de 1931 donne un total de 5 022 640 africains. Le rapport administratif conclut aussitôt à une croissance d'au moins 22 % en 10 ans. Il ne remet en cause les données obtenues que dans les régions où elles révéleraient une décroissance de la population mais jamais en cas de croissance invraisemblable. La comparaison entre le nombre d'adultes de sexe masculin recensés et celui soumis à l'impôt renforce l'administration dans son optimisme, la différence n'étant que de 0,3 % au niveau



du territoire. Mais le manque total de valeur d'une telle comparaison est mis en évidence au niveau provincial. Ainsi, dans la région des "Southern Higelands", le nombre d'adultes masculins recensé est supérieur de 16 % à celui enregistré sur les rôles, tandis qu'il est inférieur de 11,7 % dans la province centrale.

De plus, dans certaines régions, l'opération a pris tant de temps (jusqu'à 6 mois) qu'il est impossible de comparer les résultats obtenus avec les chiffres des rôles.

La concordance des résultats au niveau territorial n'est qu'une simple coïncidence.

A Zanzibar et Pemba, un dénombrement de la population totale a lieu en 1910. Dix ans plus tard, la population non indigène est recensée le 30 avril 1921, puis la population indigène (Africains, Arabes, Somaliens, Swahilis, Comoriens, Malgaches) du 11 mars au 23 mai 1924. Il s'agit du premier dénombrement individuel des indigènes. Cinquante employés chargés de registres visitent chaque case de leur district. Un disque métallique fixé à l'entrée de l'habitation après le passage de l'agent recenseur facilite le contrôle de l'inspecteur. Une nouvelle méthode adoptée lors du dénombrement général de 1931 donne de mauvais résultats.

## 2) Les recensements de la période coloniale : 1948 et 1957/58.

Ce n'est qu'en 1948 que l'initiative de véritables recensements avec dénombrement général est prise en Afrique Orientale avec la création, à Nairobi, du Département Statistique de l'Est Africain. Celui-ci est chargé de préparer les questionnaires, de mettre au point les méthodes de dénombrement et de surveiller les travaux d'analyse.

### a) Le recensement africain de 1948.

L'un des principaux objectifs du recensement de 1948 est de réduire au maximum la durée des opérations. Il s'agit de limiter le nombre d'omissions ou de doubles comptes dus à la mobilité de la population et au fait qu'un individu peut oublier rapidement le nombre de personnes qui vivaient dans sa case à une date déterminée.

Cela suppose le recrutement d'un grand nombre d'agents recenseurs, mais réduit simultanément les exigences quant à leur niveau d'instruction.

Il est décidé, après une enquête pilote, de procéder :

- d'une part à un recensement rapide de la population africaine de fait avec un questionnaire très succinct, facile à remplir, concernant le groupe d'âge (5 groupes d'âge), le sexe, l'état matrimonial et la tribu. On a recours à tout le personnel administratif disponible aidé par les instituteurs et les missionnaires.
- d'autre part, à une enquête post-censitaire au cours de laquelle un questionnaire plus détaillé est soumis à 10 % de la population par les enquêteurs les plus instruits.

Le dénombrement de la population est précédé d'un recensement

des habitations. Pour la première fois, la population africaine est recensée case par case. L'enquêteur effectue une visite préliminaire pour dénombrer tous ceux qui sont supposés passer la nuit du recensement dans la case. Ces premiers renseignements sont contrôlés immédiatement après la nuit de référence et le cas échéant, modifiés.

La durée des opérations a varié de 1 à 8 jours. L'analyse se fait par tribu.

b) Le recensement africain de 1957.

Le déroulement des opérations et le questionnaire utilisé sont identiques à ceux de 1948, mais l'échantillon de population enquêtée est réduit à 5 %.

Le territoire est redistribué en 563 aires de dénombrement dont les noms sont portés sur les questionnaires. L'analyse se fait au niveau de ces zones afin de permettre l'établissement d'une carte de densité de la population.

Il semble que le recensement se soit déroulé dans des conditions moins favorables qu'en 1948 : "Il est possible que l'augmentation du nationalisme et la prise de conscience politique des populations les aient rendues moins disposées à coopérer. Et, peut-être pour la même raison, le gouvernement colonial ne parut pas se lancer dans l'opération avec le même enthousiasme et les mêmes ressources que dix ans plus tôt" [5]

c) Les recensements non africains de 1948, 1952 et 1957.

Le questionnaire des recensements non africains de 1948 et 1957 est plus complet que celui destiné à la population africaine.

Toutefois, y répondent également des Africains, tels que les domestiques et leurs familles vivant dans les dépendances des maisons non africaines. Ceci afin d'éviter les complications administratives et causer moins de gêne aux chefs de famille non africains.

La méthode généralement adoptée est celle de "l'auto-dénombrement" : les bulletins sont distribués 2 ou 3 jours avant le recensement, remplis par le chef de ménage et rassemblés sans retard après la nuit de référence. Il a fallu dans certains cas prévoir un enquêteur pour venir en aide aux chefs de ménage notamment dans les communautés rurales asiatiques. La méthode postale a été utilisée avec succès, semble-t-il, pour quelques Européens isolés en milieu rural.

A partir de 1948, et dans tous les recensements suivants, c'est la population de fait qui est dénombrée. Ainsi, en 1948, les 5 397 réfugiés polonais vivant dans les camps sont recensés, mais il n'en est pas tenu compte dans l'analyse.

Les non-africains représentent 0,94 % de la population du Tanganyika en 1948 et 1,41 % en 1957.

d) A Zanzibar et Pemba, la petite superficie des îles, la forte densité de la population, un niveau d'instruction relativement élevé, une bonne administration locale, l'emploi d'élèves comme agents recenseurs préalablement formés par leurs maîtres, rendent possible l'utilisation d'un questionnaire détaillé pour le dénombrement général. Le gros problème reste la méconnaissance de l'âge dans la population indigène.

Le déroulement des opérations s'est fait en 3 ou 4 étapes selon le calendrier suivant :

TABEAU 95 - TANZANIE - CALENDRIER DES OPERATIONS DE RECENSEMENT EN 1948 ET 1957/58.

| POPULATION RECENSEE                           | 1948         | 1957/58      |
|-----------------------------------------------|--------------|--------------|
| Population non africaine du Tanganyika        | février      | février 57   |
| Population totale de Zanzibar                 | février      | mars 58      |
| Population africaine du Tanganyika            | août         | août 57      |
| Recensement africain par sondage (Tanganyika) | sept/octobre | sept/oct. 57 |

Il a semblé souhaitable de recenser la population africaine en août, pendant la moisson, parce qu'elle est alors plus stable et de choisir le mois de février/mars pour recenser la population non-africaine du continent et de l'ensemble de la population de Zanzibar afin d'éviter la période des congés d'une proportion importante de la population européenne et des déplacements de la population africaine du Zanzibar vers d'autres îles.

C'est donc seulement à Zanzibar que les 3 critères, du territoire déterminé, de l'universalité et de la simultanéité sont satisfaits. Au Tanganyika, un intervalle de plusieurs mois sépare le dénombrement de la population africaine de celui du reste de la population.

TABEAU 96 - TANZANIE - RESULTATS DES RECENSEMENTS DE 1948 ET 1957/58.

| DOMAINE DU RECENSEMENT             | 1948      | 1957/58   |
|------------------------------------|-----------|-----------|
| Population africaine du Tanganyika | 7 408 000 | 8 665 000 |
| Population totale du Tanganyika    | 7 640 000 | 8 789 000 |
| Zanzibar                           | 264 162   | 299 111   |

### 3) Les recensements de 1967 et 1978

Le recensement de 1967 est le premier de la République Unie de Tanzanie fondée le 27 avril 1964 par la réunion de l'ancien Tanganyika et de Zanzibar.

Il répond aux besoins de statistiques démographiques, économiques et sociales fiables, indispensables à une planification précise et adaptée du développement.

Il s'inspire d'un état d'esprit nouveau, à l'opposé de la stratification sociale rigide instaurée par la politique coloniale. De ce fait, certaines méthodes utilisées en 1948 et 1957/58 sont révisées. Il est décidé que toutes les personnes résidant en Tanzanie seraient traitées exactement de la même façon, sans considération de race ou de citoyenneté ; ce qui revient à abandonner le système précédemment utilisé avec ses 2 ou 3 dénombrements et ses formulaires différents.

Le recensement de 1967 a donc consisté en un dénombrement unique de la population de fait de l'ensemble du pays. Il a été précédé d'un important travail de relevé cartographique couvrant la totalité du pays, à l'occasion duquel 1750 circonscriptions administratives et 18 500 districts de recensement ont été définis géographiquement, et en ce qui concerne les derniers, en termes de localités et de chefs locaux. Par manque de temps et de ressources, aucun recensement pilote n'a eu lieu.

Un questionnaire très détaillé est utilisé dans toutes les zones urbaines et dans un échantillonnage de 1/5e des circonscriptions rurales. Un questionnaire plus simple sert pour les 4/5e restants du territoire. En 1967, l'échantillon fait partie intégrante du recensement général au lieu de constituer une enquête post-censitaire.

Afin de susciter la coopération de la population, l'accent est mis sur le lien entre recensement et construction de la nation, lors de réunions publiques ou d'émissions de radio. Un rôle d'éducation de la population est confié aux membres du TANU (Tanganyika African National Union), notamment aux chefs d'îlot chargés d'aider les enquêteurs.

La durée du recensement a varié de 1 à 5 jours en fonction de facteurs tels que le nombre d'agents recenseurs disponibles sur le terrain et l'état des moyens de communication.

Nous ne possédons actuellement qu'une première estimation du résultat du recensement de janvier 1978. La population totale de Tanzanie serait de 17 551 925 personnes. Un tel chiffre supposerait un taux d'accroissement de l'ordre de 4 % par an, ce qui est peu vraisemblable. En l'absence de résultats définitifs pour 1978, il semble prématuré d'évaluer un éventuel sous-enregistrement du recensement de 1967.

### 4) Etat civil et enquêtes démographiques par sondage

#### a) Un embryon d'état civil

Il n'existe pas de statistiques d'état civil pour l'ensemble du territoire tanzanien. En 1966, un décret rend obligatoire l'enregistrement des naissances et des décès dans les zones urbaines. Ceci permet de mesurer le peu de progrès réalisés depuis l'ordonnance allemande de

1894 rendant la déclaration du décès obligatoire dans les villes côtières et le peu de succès des ordonnances britanniques de 1922, 1923, 1925, 1926 demandant inlassablement aux autorités locales d'encourager la population à faire enregistrer les naissances et les décès.

b) Les premières enquêtes

Pour pallier à cette lacune, l'administration a eu recours dès le début du siècle, à diverses enquêtes sur la fécondité et la mortalité auprès de petits groupes de femmes Bantous. On peut citer une enquête dans les missions, en 1910, portant sur 572 femmes, une enquête sur 450 femmes dans le district de Kahama en 1928. Le rapport médical annuel de 1921 fait état de la fécondité de 285 épouses de 34 chefs de tribu.

Jusqu'en 1948, ni l'importance numérique des échantillons, ni la méthode de sélection n'ont permis de formuler de conclusions valables pour l'ensemble de la population africaine du Tanganyika. Aucun renseignement ne permet de déterminer si la mortalité a augmenté ou diminué. Les résultats de ces enquêtes ont cependant contribué à répandre la crainte d'une dépopulation en donnant un nombre d'enfants survivants inférieur à celui que le remplacement de la population aurait nécessité : une expérience d'observation suivie a été tentée en 1928/29 dans le district de Kahama. Un disque métallique est distribué à la mère de tout enfant né vivant avec consigne de le renvoyer s'il meurt avant 1 an. En même temps, un enquêteur enregistre les naissances, les décès et les mouvements migratoires, et dresse un rapport mensuel.

Le peu de coopération de la population met rapidement fin à l'expérience.

c) Les enquêtes par sondage de 1948, 1957 et 1967

A partir de 1948, les opérations de recensement s'accompagnent d'enquêtes par sondage. Leur objectif est de recueillir des renseignements supplémentaires sur l'activité professionnelle, la mortalité, la fécondité et de permettre l'établissement de taux démographiques.

Lors des 3 opérations, des questions de type classique sont posées aux enquêtés sur le nombre de naissances et de décès survenus au cours des 12 mois précédant l'enquête. Des informations sont obtenues sur la descendance atteinte en interrogeant chaque femme sur le nombre total de ses enfants nés vivants. Des questions plus détaillées permettent de faire une distinction entre ceux qui sont encore en vie et ceux qui sont décédés ainsi que leur âge au décès.

- En 1948, ce questionnaire détaillé est soumis à 10 % de la population africaine du Tanganyika. L'échantillon est obtenu à partir d'un tirage à 2 degrés : des aires de dénombrement sont tirées au 1er degré. Au 2e degré, un échantillon de petites zones traditionnelles (chefferies, mines, missions...) est tiré à partir d'un cadre indépendant de celui qui a été utilisé pour le recensement. L'enquête a lieu 2 semaines après le dénombrement général et dure 3 mois. L'analyse se fait par district.

- En 1957, on utilise le même procédé d'échantillonnage qu'en 1948. Les 563 vastes zones territoriales de recensement nouvellement délimitées servent d'unités primaires. Mais, faute de crédits suffisants, l'enquête ne porte que sur 5 % de la population africaine. L'analyse se fait par province.

- En 1967 : nouvelle modification de la base de sondage. Un important travail de cartographie préliminaire au recensement de 1967 aboutit à la délimitation de districts de recensement d'environ 500 personnes, constitués à l'intérieur des zones administratives.

Cette fois, l'échantillon à interroger est obtenu en prenant au hasard, le long d'un tracé sinueux parcourant du nord au sud chaque division, l'un des 5 premiers districts de recensement plus tous les 5 suivants. Ce qui correspond approximativement à une méthode d'échantillonnage aléatoire systématique.

Le questionnaire détaillé est également soumis aux districts de recensement spéciaux (hôpitaux, prisons, ...) et à toutes les zones urbaines.

d) L'enquête démographique nationale de 1973.

L'enquête de 1973 est suscitée par la demande accrue de données démographiques nouvelles et fiables nécessaires à la préparation du 3e plan quinquennal qui doit tenir compte plus que les précédents des facteurs régionaux et locaux. Elle permet également d'introduire une rupture dans la longue période intercensitaire de 1967-1977 et de tester de nouvelles méthodes de collecte.

L'ensemble des opérations est confié au Bureau Central de statistiques aidé par l'unité de Démographie de l'Université de Dar es Salaam.

L'objectif principal est l'étude de la mortalité et de la fécondité différentielles selon le mode de vie (agriculture de subsistance ou moderne ; pasteurs ou sédentaires) et par région. Cette étude doit rendre compte des modifications de comportement consécutives à l'évolution économique et sociale et dégager les tendances futures de la fécondité. Elle ne concerne que la Tanzanie continentale.

Outre les questions posées lors des enquêtes précédentes, des informations supplémentaires sont recueillies auprès de chaque femme sur son histoire matrimoniale, son éducation, sa religion, son activité, l'histoire de ses grossesses ainsi que des renseignements sur son mari (âge, nombre d'épouses, éducation, activité professionnelle ...).

Afin de permettre une étude comparative et pour les besoins du sondage, 3 types de régions sont délimités :

- les grandes zones urbaines : elles incluent Dar es Salaam et les 10 villes du pays ayant une population de 20 000 habitants ou plus en 1967. L'enquête couvre 5 % du nombre estimé de ménages soit 13 259.
- Les petites zones urbaines : représentées par 16 villes de moins de 20 000 habitants en 1967 et dans lesquelles 10 % des ménages sont interrogés soit 3 942.
- les régions rurales : elles sont stratifiées en circonscription administratives et grappes de ménage :
  - 10 circonscriptions sont divisées en grappes de 450 ménages environ. En tirant 4 grappes par circonscription à l'intérieur desquelles tous les ménages sont interrogés, l'échantillon obtenu est suffisant pour calculer les niveaux de mortalité et de fécondité.

- 8 circonscriptions sont divisées en grappes de 900 ménages. Ces 8 circonscriptions sont choisies pour leurs caractéristiques socio-économiques propres (Arusha pour sa population de pasteurs, Mwanza pour son agriculture mixte, la côte pour son niveau de développement relativement bas en dépit d'un bon réseau de transport et de sa proximité de Dar es Salaam ...). L'échantillon de 3 600 ménages par circonscription a semblé correspondre au nombre minimum de ménages requis pour une étude de mortalité et de fécondité différentielle, ainsi qu'une étude de tendance.

### III. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES.

#### 1) La couverture géographique.

Pour garantir l'exhaustivité du dénombrement, il est indispensable que l'enquêteur connaisse l'emplacement de tous les lieux d'habitation, et les limites de la zone à recenser.

Or, il ne disposait le plus souvent que d'une simple liste des localités à dénombrer, généralement établie d'après les rôles d'impôt renvoyés par les chefs coutumiers ou les fonctionnaires de l'administration locale. Ces données ont été améliorées progressivement à l'occasion des recensements successifs. Elles sont restées d'autant plus inexactes et incomplètes qu'elles concernent des régions d'accès difficile, à population dispersée et que les noms de localité sont donnés à de vastes secteurs. Peu de relevés cartographiques ont été réalisés avant 1967. En 1948, aucune carte ne montre la totalité des divisions du pays. Seules la superficie et la densité de population de quelques chefferies ou petits secteurs administratifs sont connues. En 1957, les 563 nouvelles zones territoriales de recensement font l'objet de plans approximatifs tracés à la main, mais le service de statistiques n'a jamais établi de carte générale faisant apparaître leur emplacement. Il n'existe aucune carte à échelle suffisamment grande pour définir sans ambiguïté les limites des petits districts (en particulier dans les régions à forte densité de peuplement) et susceptibles de donner avec précision l'emplacement et le nombre des lieux habités. Quant aux secteurs des chefs traditionnels, ils ne semblent pas avoir été représentés du tout sur une carte. Des difficultés sont apparues lors de l'enquête de 1957 en raison d'erreurs sur la dimension des secteurs.

Pour la première fois en 1967, on procède à une étude précensitaire de la répartition du peuplement avant de prendre une décision sur l'étendue et la limite des districts de recensement.

Des enquêteurs sont envoyés sur le terrain afin d'évaluer le nombre de localités dans le district et le nombre approximatif de ménages et de personnes de chaque localité. En collaboration avec les fonctionnaires locaux, ils choisissent et décrivent les limites des DR. Ces limites sont portées sur une carte à grande échelle et une carte croquis complète la description écrite.

Pour définir avec plus de précision les unités de contact et de recensement, les enquêteurs dressent ensuite une liste des noms de villages et des chefs d'îlot du parti TANU.

Cependant, en raison de la longueur du travail à accomplir et du temps trop limité, le relevé cartographique reste en 1967 de valeur inégale et même inexistant dans certaines régions.

Les enquêteurs sont envoyés sur le terrain un mois avant le début du recensement afin de prendre contact avec les autorités locales, les contrôleurs et de repérer les limites de leur district.

## 2) Les difficultés de l'enquête.

L'étendue du territoire et la pauvreté des moyens de communication, la grande dispersion de la population sur le vaste plateau aride de l'arrière-pays entrecoupé d'abrupts, la destruction des ponts emportés pendant la saison des pluies, l'accès difficile à des cases isolées compliquent la tâche des agents recenseurs et expliquent la durée plus longue du dénombrement dans certaines régions.

A cela s'ajoute l'inhospitalité de certains secteurs infestés par la mouche tsé-tsé, soumis à un paludisme endémique ou dépourvus de végétation. Le rapport de 1957 mentionne des incidents dus à la présence d'animaux sauvages en dehors des parcs nationaux ainsi que des morsures de serpents, obligeant les enquêteurs à solliciter l'aide d'un accompagnateur armé.

Si le Kiswahili est la langue officielle, de multiples dialectes bantou sont encore utilisés dans les régions rurales isolées et nécessitent la présence d'un interprète ou celle du "TANU ten-cell-leader" (chef d'îlot du parti) bilingue.

Enfin, le dénombrement des Masais nomades oblige les enquêteurs à parcourir d'énormes distances. Le gîte et le "couvert" dépendent de la générosité de l'administration locale.

## 3) La motivation des enquêtés.

Il existe des réticences culturelles traditionnelles au dénombrement liées à la superstition, aux tabous. Le fait de compter des individus ou de mentionner leur décès pourrait attirer sur eux l'attention d'esprits malveillants. De plus, le dénombrement reste associé à la perception des impôts, à la conscription ou à d'autres activités administratives qui ne sont pas nécessairement dans l'intérêt de l'individu ou de la tribu.

A partir de 1948, on a tenté de susciter la coopération de la population en expliquant les objectifs et l'utilité des recensements lors de réunions publiques et surtout par l'intermédiaire des enfants informés à l'école. La radio joue un rôle de plus en plus important ainsi que le travail de sensibilisation de la population confié aux membres du TANU à partir de 1967.

## 4) Les problèmes liés à la formation des agents recenseurs ou enquêteurs.

Jusqu'en 1948, toute l'organisation et le déroulement des opérations incombent au personnel administratif local, en plus de son travail habituel et sans rémunération supplémentaire.



En 1928, dans le district de Kahama, à défaut de personnel instruit, la méthode de dénombrement de la population africaine a consisté en noeuds noués dans 4 cordes de couleurs différentes en fonction du sexe et de 2 groupes d'âge.

Dès 1948, à Zanzibar, le gouvernement fait appel aux enseignants, élèves et missionnaires. Les résultats sont satisfaisants et cette pratique est étendue en 1957 à l'ensemble du Territoire. A la même époque, on adopte la solution de la formation en chaîne : dans la structure administrative du recensement, chaque fonctionnaire s'occupe de la formation du fonctionnaire de l'échelon immédiatement inférieur. Quand les instituteurs ont servi de contrôleurs et quand le plus grand nombre d'enquêteurs étaient des écoliers, le programme de formation a été conçu comme une extension du programme scolaire. Le recensement a lieu en août, pendant les congés scolaires.

Le recrutement, pour les enquêtes, d'un personnel plus qualifié a posé quelques problèmes. Il faut rappeler qu'à son indépendance, le Tanganyika est un des pays les moins scolarisés d'Afrique, 15 000 enseignants dont 80 % d'étrangers s'occupent de 40 % de la population scolarisable dont 8 % seulement continuent au-delà des 4 premières années de primaire. Dans les régions les plus pauvres, où il n'existe pas d'écoles secondaires, les enquêteurs sont des élèves étrangers à la région, ce qui complique leur tâche. Quelques femmes ont été recrutées pour l'enquête de 1973.

#### 5) Les résultats des enquêtes démographiques.

##### a) La mortalité.

Les informations sur la mortalité fournies par les enquêtes sont de type classique et consistent en données concernant les enfants survivants par rapport aux enfants nés.

Les proportions d'enfants vivants qui ont été enregistrées sont d'autant plus élevées que les enquêtes sont plus récentes, mais des irrégularités apparaissent, particulièrement dans les groupes d'âge les plus élevés, qui peuvent résulter aussi bien d'erreurs aléatoires que d'autres erreurs. Parmi les plus fréquentes, il faut citer bien sûr celles dues à l'ignorance de l'âge, à la délimitation incorrecte de la période de 12 mois et ses effets de bordure, avec omissions de naissances d'enfants dont la vie a été courte, aux omissions des enfants déjà adultes et qui ont quitté définitivement le domicile familial.

Les données recueillies sont donc inutilisables pour le calcul d'indices fiables, parce que souvent trop incomplètes, même si des techniques d'ajustement ont été mises au point en vue de fournir des estimations de la mortalité (Brass).

La solution de rechange consiste alors à utiliser les tables type de mortalité afin d'évaluer la mortalité adulte à partir des estimations de la mortalité infantile et juvénile.

##### b) La fécondité.

Là encore, il faut déplorer le manque de données exactes, les

écarts dans les structures par âge, les omissions dans les déclarations relatives à la fécondité rétrospective ou la surestimation de la période de référence pour la fécondité du moment. On dispose cependant dans ce domaine d'un plus grand nombre de données à analyser et à comparer. Des estimations raisonnables et cohérentes du taux de natalité ont été obtenues à partir des modèles de population stable, pour 1957 (46 ‰), 1967 (46-48 ‰) et 1973 (47-48 ‰).

Ces estimations cachent de grandes variations régionales des niveaux de mortalité et de fécondité aussi bien sur le continent qu'à Zanzibar.

#### IV. COHERENCE ENTRE LES DIFFERENTES SOURCES ET EVOLUTION PROPOSEE DE L'EFFECTIF DE POPULATION.

Cette étude nous conduit à comparer d'une part les résultats des recensements entre eux et d'autre part les taux d'accroissement annuel intercensitaires avec les taux d'accroissement naturel estimés à partir des résultats des enquêtes par sondage. Nous distinguerons 3 grandes périodes :

##### a) 1913-1931

TABLEAU 97 - TANZANIE - POPULATION AFRICAINE DU TANGANYIKA DE 1913 A 1931.

| ANNEE | EFFECTIF  |
|-------|-----------|
| 1913  | 4 063 000 |
| 1921  | 4 107 000 |
| 1928  | 4 740 000 |
| 1931  | 5 022 000 |

Le dénombrement de 1921 donne un total de 4 107 000 africains soit un chiffre à peu près identique à celui de 1913.

De 1921 à 1931, les chiffres indiquent un accroissement relativement rapide de la population qui de 4 107 000 africains est passée à 5 022 640 en 1931. Il est difficile, sinon impossible, de déterminer dans quelle mesure cette progression reflète un accroissement effectif de la population ou simplement une amélioration des dénombrements ; hésitation dont témoignent aussi les documents administratifs et les rapports sanitaires de l'époque.

Si l'on s'en tient aux chiffres, le taux d'accroissement intercensitaire de 1921 à 1931 aurait été de 22 %, soit un taux d'accroissement annuel de 2 %. Mais, s'appuyant sur les rapports administratifs et médicaux qui tous font état d'une mortalité infantile très élevée et du mauvais

état général de la population, KUCZYNSKI [12] estime l'accroissement à 8 % au maximum entre 1921 et 1931. La croissance a probablement été presque nulle jusqu'en 1925 puis faible entre 1925 et 1931. Le taux d'accroissement a dû varier entre 0,50 % et 1,5 % par an, avec un taux faible dans certaines régions centrales du Tanganyika, arides et soumises périodiquement à des famines et un taux plus fort dans les régions bénéficiant de pluies régulières et d'un climat plus sain.

b) 1931-1948.

TABLEAU 98 - TANZANIE - POPULATION AFRICAINE DU TANGANYIKA DE 1931 A 1948.

| DATE                                  | EFFECTIF  |
|---------------------------------------|-----------|
| Dénombrement de 1931                  | 5 022 640 |
| Estimation administrative du 31.12.47 | 5 838 000 |
| Recensement d'août 1948               | 7 410 000 |

Calculée à partir du dénombrement de 1931 et des registres d'imposition, l'estimation officielle était au 31.12.1947 de 5 838 000 africains. Si les chiffres de 1931 et 1947 étaient exacts la progression aurait été de 1,1 % par an en moyenne depuis 1931.

Le taux de natalité de 46-48 ‰ et le taux de mortalité de 35-37 ‰ estimés à partir des résultats du sondage de 1948 impliquent un accroissement naturel d'environ 1,1 % par an de la population africaine, soit une valeur proche du taux d'accroissement annuel moyen précédemment calculé.

Cependant, d'une part les estimations des taux ne peuvent être considérées que comme une approximation, d'autre part, le recensement de 1948 a permis de dénombrer 7 408 000 africains soit 1,5 million de plus que l'estimation du 31.12.1947. Ceci montre clairement que les dénombrements et les évaluations antérieures avaient donné des chiffres beaucoup trop faibles et de ce fait, inutilisables pour une étude d'évolution des effectifs.

Dans une étude rétrospective (1965) des résultats de recensement [13] D.A. LURY aboutit aux estimations suivantes en utilisant des taux d'accroissement naturel proches de ceux proposés par KUCZYNSKI [12], pour la période antérieure à 1948, et cohérents avec les résultats de 1948 et 1957.

L'auteur n'a pas eu la prétention de donner des chiffres rigoureusement exacts mais de construire un ensemble cohérent éliminant la rupture de 1947/48. Le taux d'omission serait de 16 % en 1931 et de 30 % en 1921.

TABLEAU 99 - TANZANIE - POPULATION AFRICAINE DU TANGANYIKA ESTIMEE DE 1921 A 1948.

| 1948      | Taux d'accroissement annuel 1939-1948 | 1939      | Taux d'accroissement annuel 1931-1939 | 1931      | Taux d'accroissement annuel 1921-1931 | 1921      |
|-----------|---------------------------------------|-----------|---------------------------------------|-----------|---------------------------------------|-----------|
| 7 410 000 | 1,5 %                                 | 6 468 000 | 1,1 %                                 | 5 990 000 | 0,6 %                                 | 5 887 000 |

Source : [13]

c) 1948-1973.TABLEAU 100 - TANZANIE - POPULATION DU TANGANYIKA ET DE ZANZIBAR DE 1948 A 1967.

| ANNEE | Population africaine du Tanganyika | Population totale du Tanganyika | Zanzibar |
|-------|------------------------------------|---------------------------------|----------|
| 1948  | 7 410 000                          | 7 480 000                       | 264 000  |
| 1957  | 8 665 000                          | 8 789 000                       | 299 111  |
| 1967  |                                    | 11 958 654                      | 354 815  |

Entre 1948 et 1957, les résultats du recensement donnent un taux moyen d'accroissement annuel de la population de Tanzanie continentale de 1,75 % et de 3,1 % entre 1957 et 1967. Une telle différence de taux entre les 2 périodes est peu vraisemblable et témoignerait plutôt, selon BLACKER (1963), d'un sous-enregistrement en 1957 que d'une évaluation trop faible du degré de mortalité. Cet argument est appuyé :

- par les différences inacceptables entre les taux moyens annuels d'accroissement des 2 périodes intercensitaires au niveau de nombreuses petites circonscriptions administratives et qui ne peuvent être dues aux seuls mouvements migratoires.
- par la faiblesse de l'accroissement enregistré entre 1948 et 1957 qui se situe notablement en-dessous des estimations de l'accroissement naturel, tandis que l'inverse se produit en 1967.

La différence entre les estimations du taux brut de natalité et du taux brut de mortalité donne un taux d'accroissement naturel de l'ordre de 2,1 à 2,2 % par an entre 1948 et 1957 et de 2,4 % à 2,5 % entre 1957 et 1967.

A partir de ces estimations, EGERO et HERNIN [6] parviennent aux résultats suivants :

TABLEAU 101 - TANZANIE - ESTIMATION DES TAUX D'ACCROISSEMENT ET DES TAUX D'OMISSION.

| Taux d'accroissement naturel moyen estimés |           | Taux d'omission impliqués |      |
|--------------------------------------------|-----------|---------------------------|------|
| 1948-1957                                  | 1957-1967 | 1948                      | 1957 |
| 2,1                                        | 2,4       | 4,6                       | 7,3  |
| 2,2                                        | 2,4       | 3,7                       | 7,3  |
| 2,1                                        | 2,5       | 3,6                       | 6,3  |
| 2,2                                        | 2,5       | 2,7                       | 6,3  |

Source : [6]

En faisant l'hypothèse que le taux d'omission est nul en 1967 et qu'il n'y a aucun phénomène migratoire, EGERO estime qu'"un taux pas trop élevé en 1957, à peine supérieur à 6 % est le chiffre qui ferait le mieux concorder la population de cette année avec les chiffres de 1948 et de 1967, ainsi qu'avec les estimations de l'accroissement naturel".

Cependant, d'importants phénomènes migratoires entre 1957 et 1967 viennent modifier ces taux d'accroissement moyen.

Le gain est estimé à 400 000 personnes du fait de l'arrêt de l'émigration de travailleurs tanzaniens vers l'Afrique du Sud et d'un nombre important d'immigrants en provenance de pays limitrophes (Ouganda, Kenya, Congo Belge).

Cette immigration nette ramènerait le taux d'omission de 1957 à 2,7 % tandis que celui de 1948 serait nul. De tels résultats sont difficilement acceptables. L'hypothèse de l'exhaustivité du recensement de 1969 aussi bien que l'estimation de l'immigration nette ou celle des taux d'accroissement naturel peuvent être remises en cause.

Cependant, à défaut d'informations supplémentaires, nous nous en tiendrons aux résultats et aux estimations donnés dans le tableau 102. Les taux d'accroissement naturel retenus sont ceux donnés par EGERO et HENIN [6]. Nous n'avons pris en compte que les taux obtenus dans l'hypothèse "basse" parce qu'ils sont proches des indices estimés lors de l'enquête démographique de 1973, en Tanzanie continentale.

Zanzibar ne représente qu'une faible proportion de la population (environ 3 %) de la Tanzanie. La composante des migrations dans l'accroissement démographique des îles et les différences de fécondité des groupes ethniques, affectés à divers degré par les migrations [2] rendent la situation très complexe. Nous nous sommes contentés de donner des effectifs

de population à différentes dates, dans l'hypothèse "basse" d'évolution des taux d'accroissement naturel [6]. Les taux (2,3 % en 1967-70 et 2,4 % en 1970-75) sont inférieurs à ceux de Tanzanie continentale, surtout à cause d'un niveau de fécondité plus bas.

Il est important de rappeler que ces résultats globaux cachent de grandes variations régionales des facteurs de l'évolution démographique (fécondité, migration nette, mortalité).

Les résultats de l'enquête de 1973 ont contribué à mettre en évidence l'importance d'une analyse régionale des données démographiques dans un pays comme la Tanzanie. Les régions du pays qui ont un pouvoir d'attraction et une densité de population déjà élevée, présentent un accroissement naturel supérieur à la moyenne. Le taux d'urbanisation de Tanzanie reste cependant l'un des plus bas d'Afrique (7,5 % en 1975).

TABLEAU 102 - TANZANIE - EVALUATION DE L'EFFECTIF TOTAL DE LA POPULATION DE 1948 A 1975.

| Année     | Population recensée en Tanzanie continentale | taux annuel moyen accroissement % | Taux accroissement naturel estimé % | Taux accroissement moyen migratoire % | Taux accroissement moyen réel % | Effectif estimé en Tanzanie continentale | Zanzibar | Population totale de Tanzanie |
|-----------|----------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------|----------|-------------------------------|
| 1948      | 7 480 000                                    | 1,75                              | 2,1-2,2                             | 0                                     | 2,1-2,2                         | 7 480 000                                | 264 000  | 7 744 000                     |
| 1957-1958 | 8 789 000                                    | 3,1                               | 2,4-2,5                             | 0,4                                   | 2,8-2,9                         | 9 030 000                                | 299 000  | 9 329 000                     |
| 1967      | 11 960 000                                   |                                   | 2,6                                 | 0                                     | 2,5                             | 11 960 000                               | 355 000  | 12 315 000                    |
| 1970      |                                              |                                   | 2,9                                 | 0                                     | 2,7                             | 12 980 000                               | 378 000  | 13 358 000                    |
| 1975      |                                              |                                   |                                     |                                       |                                 | 14 830 000                               | 426 000  | 15 256 000                    |

---

**BIBLIOGRAPHIE**

- 1.- **BLACKER (J.G.C.)**, "Population growth in East Africa", sept. 1963, Economic and Statistical review.
- 2.- **BLACKER (J.G.C.)**, "Population growth and differential fertility in Zanzibar protectorate", mars 1962, Population Studies.
- 3.- **BRASS (W.)**, **COALE (A.J.)**, **DEMENY (P.)**, "The demography of tropical Africa", 1968, Princeton University Press.
- 4.- **CALDWELL et OKONJO**, "La population de l'Afrique tropicale", 1971, Paris.
- 5.- **EGERO (B.)**, "Caractéristiques démographiques de la Tanzanie - L'accroissement de la population et l'avenir économique de l'Afrique", 1972, Population Council, New-York.
- 6.- **EGERO (B.)** and **HENIN (R.A.)**, "The population of Tanzania", Census volume 6, 1973, Bralup.
- 7.- **GENDREAU (F.)**, "La démographie des pays d'Afrique, revue et synthèse" juillet-octobre 1977, Population n° 415.
- 8.- **GOLDTHORPE (J.E.)**, "Attitudes devant le recensement et l'enregistrement à l'état civil en Afrique Orientale, nov. 1952, Population Studies, vol. VI.
- 9.- **HENIN (R.A.)**, **THOMAS**, **KICHER**, "The 1973 National Demographic Survey of Tanzania. A new approach to national demographic surveys in Africa", 10-14 May 1974, Paper prepared for the meeting of the population Association of Africa - Ibadan.
- 10.- **KANTNER (J.)**, "Tanzania : a case study", 1971, U.N. Economic Commission for Africa.
- 11.- "Kenya, Uganda, Tanganyika and Zanzibar ; Population Statistics", august 1951, African statistical conference.
- 12.- **KUCZYNSKI (R.)**, "A demographic survey of the British Colonial Empire" 1949, Volume II - University Press, London.
- 13.- **LURY (D.A.)**, "East African Population estimates : back projections of recent census results", sept. 1965, Economic and statistical review - Service statistique de l'Afrique de l'Est, Nairobi.
- 14.- **LURY (D.A.)**, "Données démographiques de l'Afrique de l'Est", in **CALDWELL et OKONJO** : 1968, "La population de l'Afrique tropicale", Population council, New-York.
- 15.- **MARTIN (C.J.)**, "The East African Population Census 1948, Planning and Enumeration", 1949, Population Studies, Vol.III n° 3.

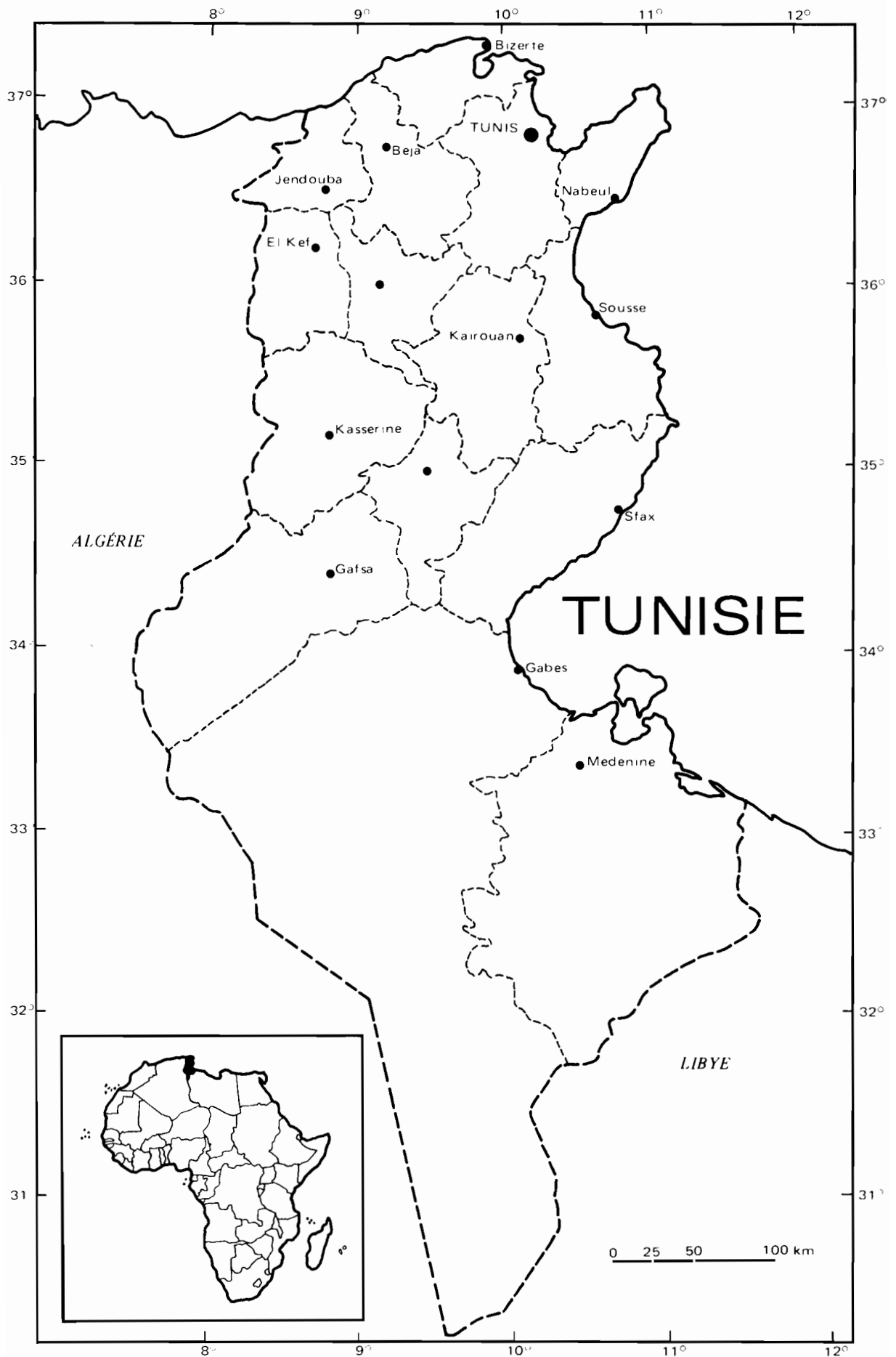
- 
- 16.- **MARTIN** (C.J.), "Population census estimates and methods in British East Africa" in "Essays on African population", 1961, Barbour (KM) et Prothero (RM) Londres.
  - 17.- **MARTIN** (C.J.), "Some estimates of the general age distribution, fertility and rate of natural increase of British East Africa", novembre 1953, Population studies, vol. VII n° 2.
  - 18.- "1973. National Demographic Survey of Tanzania", vol. I à VI, Ministry of finance and planning - Bureau of Statistics.
  - 19.- **OMINDE** (S.), "The population of Kenya, Uganda, Tanzania", 1975, CICRED Series.
  - 20.- "1967 - Population Census", Vol. I, II, III, IV, V, VI (analysis) 1971, Bureau of statistics, Ministry of Economic Affairs and development planning, Dar es Salaam.
  - 21.- "The recording of births and deaths in Tanzania", April 1970, a preliminary report International Epidemiological meeting in Ibadan.
  - 22.- "Report on the Census of the non native population", 1948, Dar es Salaam.
  - 23.- "Report on the census of the population of the Zanzibar protectorate" Mars 1958, the government printer, Zanzibar.
  - 24.- "Report (colonial office annual) on Zanzibar for the years 1946, 1947, 1948, 3 volumes, 1948-1949, London, H.M.S.O.  
"Report on Zanzibar for the years 1949-50, 1951-52, 1953-54, 1955-56, 1957-58, 1959-60", 6 volumes. 1952, 1953, 1955, 1958, 1959, 1962. London H.M.S.O.
  - 25.- **SMITH** (J.E.) et **BLACKER** (J.G.C.), "Population characteristics of the Commonwealth Countries of tropical Africa" - Institute of Commonwealth Studies, Commonwealth papers n° 9.
  - 26.- "Statistical Abstract", 1938-1951, 1954-1960 (annuel), 1963, 1970, Dar es Salaam.
  - 27.- "Tanzania : Country prospects", 1974, Population Council, New-York.
  - 28.- **TAUBER** (I.B.), "The population for Tanganyika, Report on the population of Trust Territories," n° 2, Sept. 1949, ONU Department of Social Affairs - Population Division. Populations Studies.
  - 29.- **TAUBER** (I.B.) et **MARTIN** (C.J.), "Additional information on the population of Tanganyika", Reports on the population of Trust territories, n° 2, 1953, United Nations - Supplement to the Population of Tanganyika, New York.
  - 30.- **THOMAS** (I.D.), "Cartographie censitaire : Tanzanie 1967", 1972, in "l'accroissement de la population et l'avenir économique de l'Afrique", S.H. OMINDE et C.N. EJIUGU, Population Council, New-York.



# TUNISIE

CHADLI TARIFA

FÉVRIER 1983



## T U N I S I E

### I. INTRODUCTION.

Située au nord de l'Afrique entre les 8ème et 11ème méridiens et les 30ème et 37ème parallèles, limitée au nord et à l'est par la Méditerranée, la Tunisie, par sa situation géographique au coeur du bassin méditerranéen, constitue un creuset où se sont succédées et fondues plusieurs civilisations, des phéniciens au IXe siècle av. J.C. aux turcs en passant les carthaginois, les romains, jusqu'à son islamisation au VIIè siècle.

Elle constitue ainsi le point de jonction de l'Europe avec l'Afrique ; et c'est d'ailleurs à la Tunisie, terre de rencontre, anciennement "Ifriquya" que notre continent doit son nom actuel.

De superficie réduite -154 000 km<sup>2</sup> - comparée aux deux immenses pays voisins (l'Algérie à l'Ouest avec ses 2,4 millions de km<sup>2</sup> et la Libye au sud avec ses 1,8 million de km<sup>2</sup>), la Tunisie présente, dans son relief et sa climatologie, des contrastes qui ont eu des répercussions sur son peuplement :

- différence de climat et particulièrement de pluviométrie entre le nord et le sud ; la plus grande pluviométrie de sa partie septentrionale explique la forte concentration de culture (céréales, vignes, agrumes, arboricultures) et de l'élevage de bovins. Le sud, nettement moins arrosé, est à dominance désertique ;
  - le contraste de relief entre l'est et l'ouest constitue aussi un autre facteur déterminant dans la répartition spatiale de la population tunisienne ; le relief de l'ouest tunisien accidenté et montagneux rendant les moyens de communication plus difficiles, a entraîné un déséquilibre important dans la répartition de la population et une plus forte concentration sur le littoral. En effet, plus de 50 % de la population tunisienne sont groupés sur le littoral sur une superficie qui ne dépasse guère 14 % de la superficie totale du pays.
- Actuellement la population de la Tunisie est estimée à quelque 6 647.000 habitants.

### II. LES RECENSEMENTS.

Il n'existe pas à notre connaissance, d'opération de comptage de population antérieure à l'implantation du protectorat en Tunisie (1881).

Le nombre de 1 500 000 habitants est l'estimation généralement admise pour la population tunisienne, bien que non fondée sur une opération de dénombrement.

L'histoire des dénombrements et recensements en Tunisie a commencé avec l'avènement de l'administration coloniale. Préoccupée davantage par l'implantation de la colonisation, elle avait limité les premiers recensements à la population française (1891, 1896 et 1901) mais les exi-

gences de sa politique l'ont conduite à étendre les deux recensements suivants (1906 et 1911) à la population européenne qui, par le jeu de la naturalisation était censée devoir accéder à la nationalité française;; et ce n'est qu'après la 1ère guerre mondiale que les pouvoirs de l'époque, avaient décidé d'étendre le recensement à toute la population du pays.

Le premier recensement général date du 6 mars 1921.

Toutefois il convient de préciser que, si pour la population européenne, il s'agissait de vrais recensements, dans la mesure où l'on recueillait différentes informations sur chaque personne (sexe, nationalité - français, italien, maltais ...- âge, état matrimonial, activité), pour la population musulmane et israélite, les recensements réalisés au cours de la période de l'entre-deux guerres, n'étaient que de simples dénombrements ; et ce n'est qu'après la 2ème guerre mondiale que les recensements réalisés en Tunisie ont pris la dimension et l'envergure que nous leur connaissons aujourd'hui.

On peut donc dire que l'histoire des recensements réalisés en Tunisie a connu 3 phases :

- la première (1891-1911) où les recensements ne concernaient que la population française puis européenne, qui en fait ne représentait que 7,6.% de la population totale du pays (1921) ;
- la deuxième (1921-1936) où les opérations étaient limitées à de simples dénombrements ;
- la troisième période de l'après-deuxième guerre mondiale, où les recensements sont réalisés selon les méthodologies, les principes et les normes qu'on leur reconnaît.

#### 1) Les recensements de 1891 à 1911.

Cinq recensements ont eu lieu au cours de cette période à intervalles réguliers de 5 ans, presque à la même date que ceux réalisés en France.

Les 3 premiers, 1891, 1896 et 1901, ont été limités à la population française et les 2 derniers étendus à toute la population européenne (italiens, maltais ...) résidant en Tunisie.

Ces recensements ont été réalisés par l'ancienne Direction de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation ; le tableau 103 en donne les résultats par nationalité.

Les rapports sur leur déroulement laissent supposer que s'agissant d'opérations portant sur une faible fraction de la population, les omissions et lacunes semblent avoir été relativement importantes. Plus particulièrement la colonie italienne vivant en Tunisie bien avant l'installation du protectorat, aurait manifesté une certaine réticence à s'y soumettre.

TABLEAU 103 - TUNISIE - RESULTATS DES RECENSEMENTS DE 1891 A 1911 PAR NATIONALITE.

| NATIONALITE                             | 1891  | 1896   | 1901   | 1906    | 1911    |
|-----------------------------------------|-------|--------|--------|---------|---------|
| Français                                | 9 973 | 16 207 | 24 201 | 34 610  | 46 044  |
| Italiens                                | ..... | .....  | .....  | 81 156  | 88 082  |
| Maltais                                 | ..... | .....  | .....  | 10 330  | 11 300  |
| Autres Européens                        | ..... | .....  | .....  | 2 799   | 3 050   |
| TOTAL DE LA<br>POPULATION<br>EUROPEENNE | ..... | .....  | .....  | 128 895 | 148 476 |

2) Les dénombrements de la population totale de 1921 à 1936.

Il faut reconnaître que l'idée de réaliser un recensement couvrant l'ensemble de la population a été lancée dès 1906 ; mais il a fallu attendre 1921 pour voir se réaliser sur l'ensemble du territoire le premier recensement général.

Quatre recensements ont été réalisés au cours de la période de l'entre-deux guerres (1918-1939). Le premier a eu lieu le 6 mars 1921 et les trois suivants régulièrement à intervalles de 5 ans le 20 avril 1926, le 22 mai 1931 et le 12 mai 1936.

Toujours est-il que l'on a continué à traiter différemment la population européenne et la population tunisienne et assimilée (algériens, libyens, israélites) dans la conduite des opérations : pour la population européenne, divers renseignements ont été recueillis portant sur le sexe, l'âge, la nationalité, l'état matrimonial, la profession à l'instar des recensements antérieurs ; par contre pour la population tunisienne et assimilée, on s'est limité à un simple dénombrement par liste nominative de "la population adulte masculine de plus de 18 ans, avec indication du nombre de leurs épouses et de leurs enfants mineurs par sexe. Si l'adulte est célibataire veuf ou divorcé, mention en est faite dans la colonne réservée au nombre des épouses ; les femmes à part en foyer séparé, seules ou avec enfants, sont inscrites au même titre que les femmes mariées".

C'est dire que la qualité de ces opérations en était quelque peu affectée. Outre le fait que les autorités régionales et locales (Caïds et Cheikhs) n'avaient pas de compétence particulière en la matière, et que la population n'était pas familiarisée avec ce genre d'opérations, il faudrait ajouter les remarques suivantes :

- les instructions ont été, semble-t-il, peu précises ;
- les opérations n'auraient pas été précédées de stage de formation ;
- la conception même de la liste nominative n'était pas en mesure de favoriser la participation spontanée de la population tunisienne. En effet

il s'agissait d'une liste nominative "des personnes adultes mâles âgées de dix ans et plus" (âge de mobilisation). Il n'en fallait pas plus pour ressusciter en la mémoire de la population, les douloureuses pertes provoquées par une guerre (première guerre mondiale) qui ne la concernait nullement, mais à laquelle elle était forcée de participer. Le pas était donc facile à franchir pour faire un rapprochement entre l'opération de dénombrement, et une mobilisation éventuelle.

### 3) Les recensements depuis la deuxième guerre mondiale.

Depuis la 2ème guerre mondiale quatre recensements généraux de population ont été réalisés, dans le pays, à intervalles réguliers de 10 ans ; le premier a eu lieu le 1er novembre 1946, le second en 1956 (le 1er février 1956 soit quelques semaines avant l'accession du pays à son indépendance) puis en 1966 (le 3 mai 1966) ; le dernier en date a eu lieu le 8 mai 1975.

#### a) Le recensement de 1946.

On ignore presque complètement la façon dont il a été organisé, conduit, exécuté et exploité ; cependant nous savons qu'il est le seul recensement effectué jusqu'à nos jours au moyen de bulletins individuels, contrairement aux recensements postérieurs effectués au moyen de feuilles de logement ou de ménage. Les questions portaient sur le sexe, la nationalité, l'âge, l'état matrimonial, le lieu de résidence.

#### b) Le recensement de 1956.

Le recensement de 1956 a été exécuté en application du décret du 16.6.1952 et de l'arrêté du 17.12.1955.

Les opérations se sont déroulées en février, avec date de référence le 1er février 1956.

L'organisation du recensement et son exécution ont été conçues à la manière des recensements réalisés en France.

Le Service Tunisien des Statistiques de l'époque était responsable de la conception et de l'aspect technique (questionnaires, instructions, exploitation ...). L'exécution en a été confiée aux autorités administratives régionales et locales.

Les opérations ont été, en fait, plus longues que prévu. Outre les mauvaises conditions atmosphériques (pluies, routes et pistes impraticables ; il avait même neigé à Tunis et dans les environs) l'enquêteur a été obligé de remplir lui-même le questionnaire alors qu'on n'avait prévu qu'une simple vérification, ce qui était quelque peu optimiste dans un pays où le taux d'analphabétisme était à l'époque très élevé (85 % en 1956).

D'autres difficultés, ont été rencontrées :

- absence d'encadrement technique suffisant détaché auprès des autorités régionales pour les aider dans la réalisation du recensement ;
- absence de documentation cartographique ;

- mauvaise interprétation des instructions concernant le mode de découpage du territoire en districts du recensement ;
- mauvaise interprétation des instructions indiquées dans le corps du questionnaire pour la compréhension des questions.

c) Les recensements de 1966 et 1975.

Les deux recensements de 1966 et de 1975 se sont déroulés à peu près de la même façon.

Un intérêt plus important est accordé à l'organisation, à la documentation cartographique, aux instructions, définitions et concepts.

Le recensement s'est déroulé en quatre grandes phases, chacune avec des tâches et des préoccupations bien spécifiques :

- phase préparatoire (durée 2 ans environ) :  
définition des objectifs du recensement ; élaboration des questionnaires et instructions ; documentation cartographique ; recensement pilote ;
- prédénombrement (6 mois avant le jour J) :  
identification des constructions et prédénombrement des ménages ; découpage en districts ; propagande ;
- exécution (2 mois environ) :  
recrutement et formation des agents enquêteurs ; exécution, résultats préliminaires.
- exploitation.

Rappelons que les deux opérations de 1966 et 1975 sont réalisées pour servir de base de données pour la préparation des plans de développement économique et social. C'est dire l'intérêt que les pouvoirs ont attaché à de telles opérations.

La campagne de propagande d'une part et une plus grande sensibilisation et familiarisation de la population avec les enquêtes statistiques d'autre part ont permis d'assurer le succès de ces recensements.

Il n'y a pas eu malheureusement d'enquête post-censitaire pour le contrôle de l'exhaustivité du recensement. Cependant la comparaison des résultats avec d'autres statistiques (fréquentation scolaire, emploi dans certains secteurs ...) a permis d'estimer le taux d'omission à 3 à 4 % en 1966 et à 1,5 à 2 % en 1975.

d) L'enquête population emploi de 1980.

On ne saurait terminer cette présentation sans parler de l'enquête population emploi de 1980 qui est considérée aussi comme un mini-recensement.

Il s'agit en fait d'une enquête par sondage auprès de quelques 60 000 ménages soit environ le 1/20 de la population. Programmée dans le cadre de la préparation du VIème plan de développement (1982-1986)

son objectif fondamental est de donner des informations actualisées sur la population tunisienne, ses structures, ses caractéristiques, et sur l'emploi et son évolution par rapport à 1975.

L'enquête s'est déroulée d'avril à juin 1980.

#### 4) Résultats.

Nous donnons ci-après l'évolution de la population de la Tunisie d'après les recensements réalisés dans le pays.

TABLEAU 104 - TUNISIE - POPULATION D'APRES LES DIFFERENTS RECENSEMENTS.

| RECENSEMENTS    | POPULATION |                |      | TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN |                       |
|-----------------|------------|----------------|------|-----------------------------------|-----------------------|
|                 | Totale     | Dont Tunisiens | %    | Population totale                 | Population tunisienne |
| 6 mars 1921     | 2 093 939  | 1 874 256      | 89,5 | 0,6 }<br>2,2 } 1,5                | 0,5 }<br>2,2 } 1,4    |
| 20 avril 1926   | 2 159 708  | 1 917 930      | 88,8 |                                   |                       |
| 22 mars 1931    | 2 410 692  | 2 142 002      | 88,9 |                                   |                       |
| 12 mars 1936    | 2 608 331  | 2 324 972      | 89,1 | 1,6                               | 1,7                   |
| 1 novembre 1946 | 3 230 952  | 2 905 949      | 89,9 | 1,4                               | 2,0                   |
| 1 février 1956  | 3 783 169  | 3 441 596      | 91,0 | 1,7                               | 1,9                   |
| 3 mai 1966      | 4 533 351  | 4 488 517      | 99,0 | 1,8                               | 3,1                   |
| 8 mai 1975      | 5 588 209  | 5 550 299      | 99,3 | 2,3                               | 2,4                   |
| Mai 1980 (a)    | 6 369 000  | 6 334 000      | 99,5 | 2,7                               | 2,7                   |

(a) Enquête population emploi.

On a calculé dans les dernières colonnes les taux d'accroissement annuel moyen au cours des intervalles censitaires, pour la population totale d'une part et pour la seule population tunisienne d'autre part, et ce en raison des départs massifs de la population étrangère après l'accession du pays à son indépendance. En effet, à la veille de l'indépendance la population étrangère représentait 9,3 % de la population du pays. Actuellement elle ne représente guère que 0,7 %.

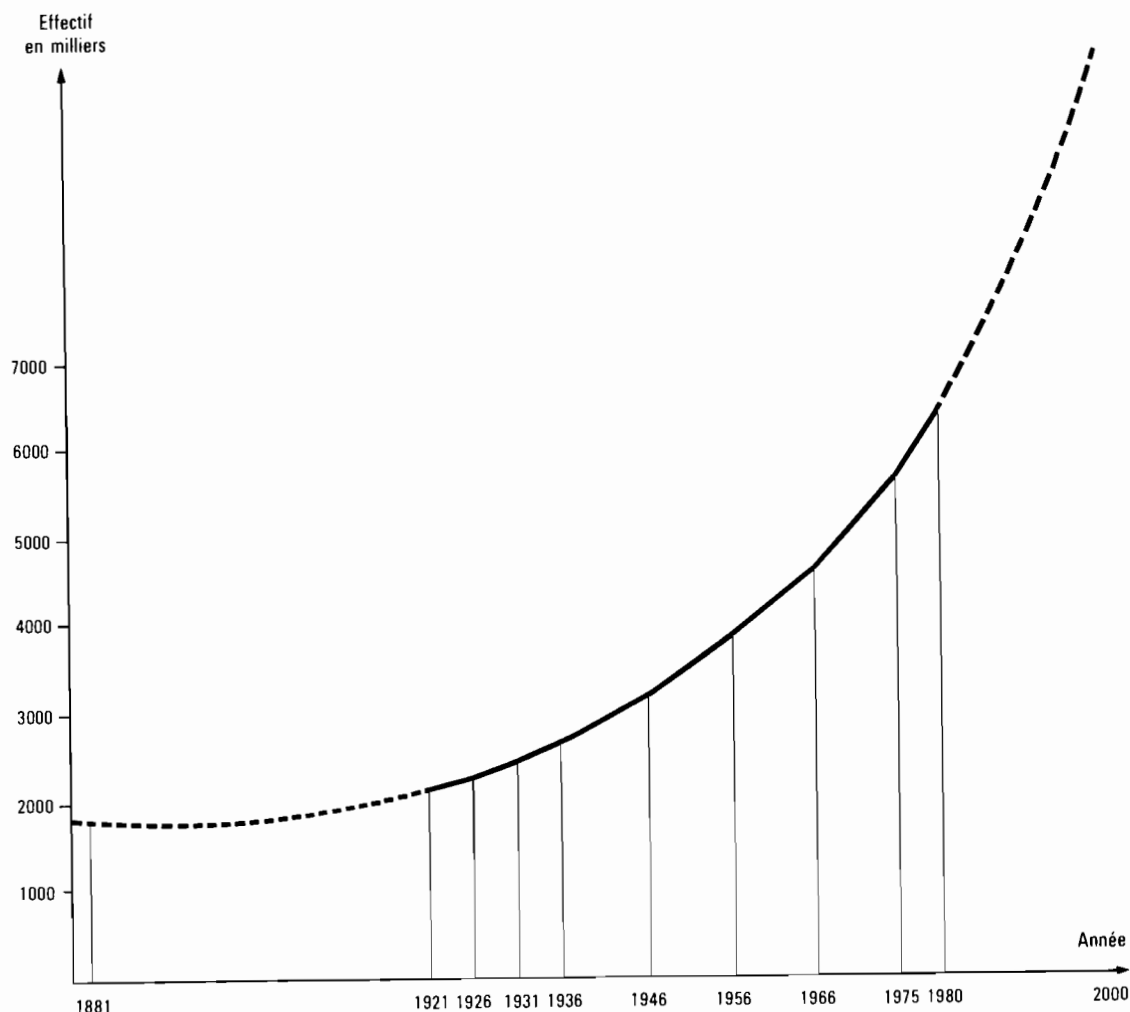
Le graphique ci-après fournit l'évolution de la population de la Tunisie depuis 1921.

D'une façon générale, le taux d'accroissement annuel moyen a accusé une tendance à la hausse jusqu'à 1956 passant de 1,4 % au cours des années vingt à 3,1 % entre 1956 et 1966, à 2,7 % entre 1975 et 1980. Entre 1966 et 1975 le taux a été seulement de 2,4 % en raison de l'émigration de la population tunisienne et du placement de la main d'oeuvre à l'étranger. Ce facteur a été moins important entre 1975 et 1980.



graphique 4

## TUNISIE — ÉVOLUTION DE LA POPULATION



A signaler enfin les différences significatives de la qualité des dénombrements de l'entre-deux guerres. Tout laisse supposer que le dénombrement de 1926 aurait été, toutes choses égales par ailleurs, le moins bon ; c'est pourquoi nous préférons donner la valeur du taux d'accroissement annuel moyen sur la période de 1921-1931 soit 1,4 %.

#### 5) Qualité des recensements de 1966 et de 1975.

Elle peut être approchée de deux façons : tout d'abord son exhaustivité et ensuite, la qualité des renseignements recueillis sur chaque personne recensée.

#### a) Exhaustivité des recensements de 1966 et de 1975.

Rappelons qu'il n'y a malheureusement pas eu d'enquête post-censitaire pour le contrôle de l'exhaustivité des deux recensements.

Toutefois les recoupements entre les résultats des recensements et les statistiques courantes (nombre de logements ; statistiques scolaires, statistiques sur l'activité dans les secteurs industriels modernes tels que mines et énergie) ont montré que le taux d'omission aurait été en 1966 et en 1975 de 3 à 4 % et de 1,5 à 2 %.

b) Qualité des renseignements.

Nous nous limitons ici aux renseignements d'ordre démographique et plus particulièrement à la répartition par âge de la population.

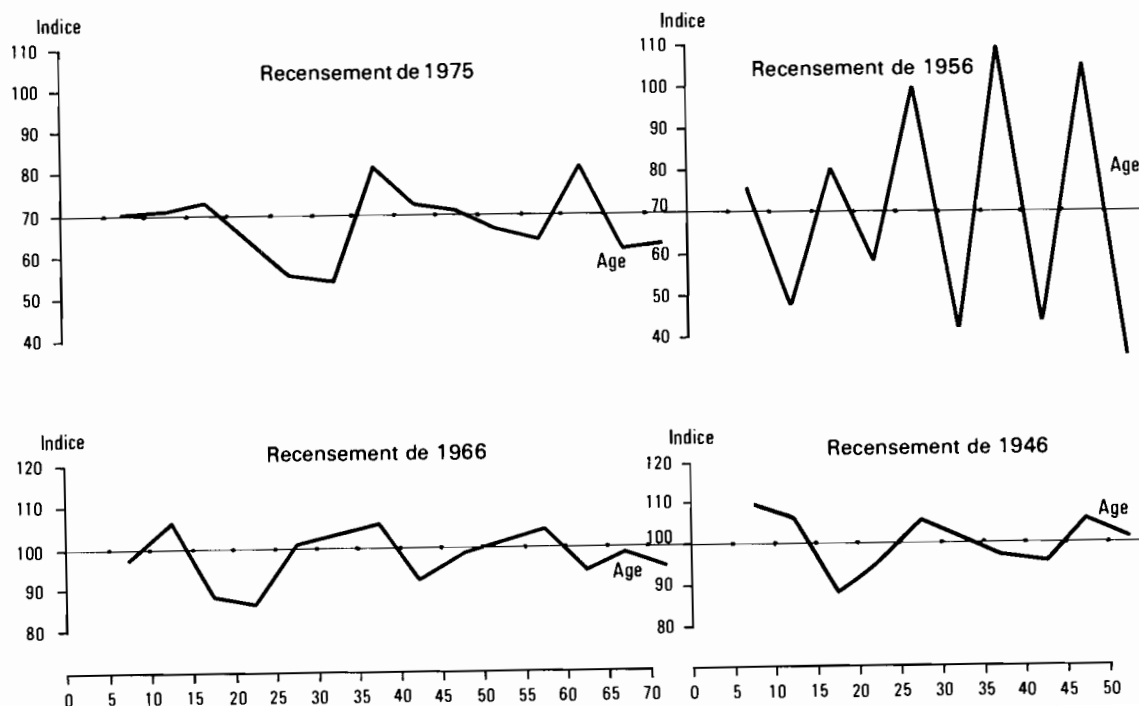
\* Rapport de régularité des âges.

A cet effet, on se référera tout d'abord aux rapports de régularité des âges.

Dans le graphique ci-dessous, on donne une représentation des rapports de régularité d'après les 4 derniers recensements de 1975, 1966, 1956 et 1946, pour mettre en relief l'amélioration de la qualité de l'information sur l'âge de la population.

graphique 5

**TUNISIE — INDICE DE RÉGULARITÉ DES AGES (EN %)**



Mentionnons que le recensement de 1956 semble avoir été le moins bon du point de vue de la qualité des renseignements sur l'âge. Les erreurs d'observation ont été aggravées par des erreurs d'exploitation (chiffrement et saisie), le contrôle du chiffrement et surtout de la saisie n'ayant pas été systématique.

\* Indice de Whipple

D'autres indices sont proposés pour mesurer le degré de précision de la répartition par âge de la population et plus particulièrement la répartition par année d'âge. On sait que dans les pays où il n'y a pas de tradition en matière d'état civil ou même ceux dont le système est encore récent ou mal respecté, la répartition par âge de la population souffre du phénomène communément appelé phénomène "d'attraction des âges ronds" (âges multiples de 5).

L'indice de Whipple donne une mesure de ce phénomène ; rappelons tout simplement qu'il est au maximum égal à 5 (1).

Ci-après une comparaison de la valeur de l'indice de Whipple en 1975 et 1966 par sexe et par milieu.

TABLEAU 105 - TUNISIE - INDICE DE WHIPPLE AUX RECENSEMENTS DE 1966 ET 1975.

| ZONE             | 1975          |              |          | 1966          |              |          |
|------------------|---------------|--------------|----------|---------------|--------------|----------|
|                  | Sexe masculin | Sexe féminin | Ensemble | Sexe masculin | Sexe féminin | Ensemble |
| Ensemble du pays | 1,3           | 1,5          | 1,4      | 1,2           | 1,4          | 1,3      |
| Milieu urbain    | 1,2           | 1,4          | 1,3      | 1,2           | 1,4          | 1,3      |
| Milieu rural     | 1,3           | 1,6          | 1,5      | 1,2           | 1,5          | 1,3      |

La première remarque est que le phénomène d'attraction des âges multiples de 5 n'a pas beaucoup joué dans la répartition par âge de la population puisque l'indice est inférieur à 1,5.

On peut ajouter aussi que l'âge est mieux connu parmi la population masculine que parmi la population féminine (1,2 contre 1,4) et en milieu urbain qu'en milieu rural (1,2 contre 1,5).

Pour ce qui est de son évolution entre 1966 et 1975 on ne peut conclure à une détérioration de la situation. Le niveau de l'indice, plus faible en 1966 qu'en 1975, s'explique par le fait qu'il y a eu en 1966

(1) L'indice est égal à 5 si toute la population déclare avoir un âge multiple de 5 (15, 20, 25, 30...)

un contrôle systématique des renseignements recueillis avant le chiffrage des documents.

\* Indice de Bachi.

Il a l'avantage de donner une comparaison de l'attraction de tous les chiffres (âges terminés par 0, 1, 2, ... 8 et 9).

Ci-après la valeur des écarts par rapport à 10 % pour chaque chiffre, par milieu et sexe d'après les données du recensement de 1975.

TABLEAU 106 - TUNISIE - INDICE DE BACHI PAR SEXE ET MILIEU EN 1975.

| GROUPE D'AGE    | MILIEU URBAIN |     |      | MILIEU RURAL |     |      | T O T A L |     |      |
|-----------------|---------------|-----|------|--------------|-----|------|-----------|-----|------|
|                 | S.M           | S.F | ENS. | S.M          | S.F | ENS. | S.M       | S.F | ENS. |
| 0               | + 3           | + 6 | + 4  | + 3          | + 7 | + 5  | + 3       | + 7 | + 5  |
| 1               | - 1           | - 2 | - 1  | - 1          | - 2 | - 1  | - 1       | - 1 | - 1  |
| 2               | - 1           | - 2 | - 1  | - 1          | - 2 | - 2  | - 1       | - 2 | - 1  |
| 3               | 0             | - 1 | 0    | 0            | - 1 | - 1  | 0         | - 1 | - 1  |
| 4               | - 1           | - 2 | - 2  | - 2          | - 3 | - 2  | - 1       | - 3 | - 2  |
| 5               | + 3           | + 5 | + 4  | + 5          | + 8 | + 6  | + 4       | + 6 | + 5  |
| 6               | - 1           | - 1 | - 1  | - 1          | - 1 | - 1  | - 1       | - 1 | - 1  |
| 7               | 0             | 0   | 0    | 0            | - 1 | 0    | 0         | - 1 | 0    |
| 8               | - 1           | - 1 | - 1  | - 1          | - 2 | - 2  | - 1       | - 2 | - 2  |
| 9               | - 1           | - 2 | - 2  | - 2          | - 3 | - 2  | - 2       | - 2 | - 2  |
| Indice de Bachi | 6             | 11  | 8    | 8            | 15  | 11   | 7         | 13  | 10   |

L'indice de Bachi pour l'ensemble du pays ne dépasse guère 10, c'est dire que l'information de l'âge, sans être parfaite, n'est pas tellement mauvaise.

L'attraction des âges terminés par 0 ou 5 existe, la valeur de l'écart pour ces deux chiffres est de + 5. Il y aurait d'un autre côté une "aversion" pour les âges terminés par 4, 8 et 9 (valeur égale à - 2).

### III. LE MOUVEMENT DE LA POPULATION - L'ETAT CIVIL EN TUNISIE -

L'histoire du système d'état civil en Tunisie remonte à 1908, date de parution du premier texte légal réglementant le système d'état civil et qui a rendu obligatoire la déclaration de toute naissance et

et de tout décès survenus dans le pays (1).

Immédiatement après l'accession du pays à son indépendance (20 mars 1956) tout le système a été repensé. La loi du 13 août 1956 portant promulgation du Code du Statut Personnel et la loi du 1er août 1957 sur l'état civil, constituent de ce fait les assises légales qui régissent le système actuel.

On peut donc dire en résumé que le système d'état civil a connu deux périodes : l'avant et l'après promulgation de la loi de 1957.

#### 1) L'état civil avant 1957.

Jusqu'à 1957, c'était essentiellement le décret du 28.12.1908 qui réglementait le système d'état civil en Tunisie, ne serait-ce que pour la population tunisienne et assimilée (Algérienne, Libyenne...) ; il ne traitait d'ailleurs que des deux composantes les naissances et les décès.

En ce qui concerne les mariages, aucune disposition légale ne prévoyait son inscription obligatoire ou sa transcription sur des registres appropriés. Jusqu'alors, les mariages pouvaient être célébrés suivant deux modalités :

- ceux célébrés après les formalités auprès des notaires qui consignaient les contrats de mariage sur leur registre au même titre que tout autre acte de vente, de legs, de divorce ... sans aucune distinction, de sorte qu'il était difficile d'en tirer une statistique sur la nuptialité d'autant plus qu'aucune disposition n'était prévue pour les inventorier à part et tirer une statistique. Cette procédure n'était d'ailleurs courante que dans les grandes villes ;
- par contre, en milieu rural le mariage était célébré et consommé sans aucune formalité matérielle ; c'était alors le mariage coutumier qui était de règle.

Pour ce qui est des naissances et décès, le sous-enregistrement était très important ; force est de constater que le rapport de masculinité à la naissance atteignait en 1956 125 garçons pour 100 filles, ce qui reflète - même dans l'hypothèse d'un bon enregistrement des naissances de garçons - un net sous-enregistrement des naissances de filles (d'au moins 20 %). Aucune motivation ne pouvait inciter la population à déclarer une naissance surtout dans le milieu rural : scolarisation très limitée (le taux de scolarisation en 1956 ne dépassait pas 25 %) ; peur d'une mobilisation future du nouveau-né.

#### 2) L'état civil après 1957.

Le code du Statut Personnel promulgué le 13 août 1956, constitue, sous certains aspects un tournant dans la société tunisienne arabomusulmane ; les nouvelles dispositions introduites peuvent être considérées comme réformatrices : abolition de la polygamie ; interdiction du divorce

---

(1) des textes antérieurs ont été pris mais ne concernaient que la population française et éventuellement européenne.

qui ne peut être prononcé, désormais, que par un tribunal.

La loi du 1er août 1957 réglementant l'état civil complète le Code du Statut Personnel.

Sans vouloir abonder dans le détail, signalons simplement les plus importantes dispositions introduites pour chaque événement :

- les naissances : elles doivent être déclarées dans le lieu où elles sont survenues dans un délai de 10 ou de 15 jours selon qu'elles ont eu lieu en milieu urbain ou rural ;
- les décès : ils doivent être déclarés aussi dans le lieu où ils sont survenus mais dans un délai de 3 jours sans distinction du milieu où ils sont survenus ;
- les mariages : la polygamie est interdite ; la loi a fixé à 15 ans et 18 ans révolus l'âge minimum légal pour la fille et le garçon. Ces âges ont été portés respectivement à 17 et 20 ans en 1964 ; les contrats doivent obligatoirement être rédigés soit auprès de l'officier soit par devant notaire, ces derniers doivent à leur tour en faire transmission à l'officier en vue de leur transcription sur les registres (de mariages et de naissances).

Une note circulaire de juin 1958 du Ministère de l'Intérieur présente d'une part les modalités pratiques sur la tenue des trois registres de l'état civil (mariages, naissances et décès) et donne d'autre part instruction aux officiers pour transmettre à l'Institut National de la Statistique, les bulletins statistiques correspondant aux différents événements enregistrés.

On peut donc dire que depuis 1960, l'I.N.S détient une statistique régulière sur les différents événements intervenant dans le mouvement de la population.

Que peut-on en dire ?

a) Les naissances : jusqu'au début des années soixante dix, on estimait que le sous-enregistrement des naissances était au plus de 5 % (1).

On admet qu'actuellement la quasi totalité des naissances survenues dans le pays est enregistrée. Les événements qui échappent sont surtout ceux où le décès intervient dans les premiers jours suivant la naissance.

Une autre remarque mérite d'être faite : il arrive que certaines naissances soient déclarées après les délais réglementaires (15 jours en milieu rural). Alors pour éviter toute démarche auprès des tribunaux afin de solliciter un jugement déclaratif, les déclarants usent d'un artifice en changeant tout simplement la date de l'événement ; de toute façon

---

(1) L'Enquête Nationale Démographique de 1968-1969 a montré qu'il est inférieur à 5 % et qu'il est prépondérant en milieu rural.

ces cas de décalage, bien qu'existants, ne doivent pas être très importants (peut être 5 % des cas).

Le rapport de masculinité à la naissance parmi les événements déclarés se situe dans un intervalle acceptable (1974 : 1,047 ; 1975 : 1,088 ; 1976 : 1,046 ; 1977 : 1,054 ; 1978 : 1,064). Les facteurs qui ont favorisé une bonne couverture de l'enregistrement sont multiples :

- la promulgation du Code de Statut Personnel, et la campagne de sensibilisation qui l'a suivie ;
- l'opération dite "nom patronymique" de 1958 ;
- la loi n° 71 de juillet 1958 obligeant toute personne non inscrite sur les registres des naissances à le faire ; cette loi a autorisé les officiers à enregistrer les naissances non déclarées sans passer par un jugement déclaratif ;
- le développement du système scolaire - le taux de scolarisation est estimé à plus de 80 % parmi les enfants de 6 à 14 ans ;
- les cartes de soins gratuits délivrées aux populations les plus déshéritées qui en principe sont censées être les moins portées à déclarer les événements ;
- les nouvelles dispositions légales en matière de nuptialité ; la présentation d'un extrait de naissance est obligatoire pour justifier que le postulant a atteint l'âge minimum légal au mariage ou qu'il est libre de tout lien matrimonial (veuvage ou divorce).

b) Les décès : Le sous-enregistrement des décès reste encore le point noir du système actuel. On estime actuellement que l'enregistrement des décès à l'état civil ne couvre que 73 % (1) des événements réellement survenus dans le pays.

Ce que l'on peut dire, c'est que d'une façon générale la population ne voit pas l'intérêt qu'il y a à déclarer un décès surtout s'il s'agit d'un enfant en bas âge. Le sous-enregistrement des décès caractérise le milieu rural où les conditions sont peu favorables à une bonne couverture :

- tout d'abord, les délais très brefs puisque les décès doivent être déclarés dans les 3 jours ;
- la dispersion de l'habitat très élevée en Tunisie ; les 2/3 de la population rurale vivent isolés. Cette situation a engendré une prolifération de cimetières familiaux (donc non gardés) attendant aux habitations isolées.

On peut ajouter aussi que le sous-enregistrement est plus important dans le centre-ouest et le nord-ouest qui constituent les régions les moins urbanisées et les plus dispersées.

---

(1) D'après l'Enquête Démographique de 1968-1969, le taux de couverture serait de 70 %. Nous retenons une légère amélioration pour tenir compte du développement de l'urbanisation dans le pays.

3) Evolution des composantes de croissance naturelle de la population depuis 1966.

TABLEAU N° 107 - TUNISIE - EVOLUTION DU NOMBRE DES NAISSANCES, DECES ET DES TAUX DE NATALITE, MORTALITE ET ACCROISSEMENT NATUREL DEPUIS 1966.

| ANNEES | NAISSANCES<br>(en milliers) |                | DECES<br>(en milliers) |               | Accrois-<br>sement<br>naturel<br>(en milliers)<br>(corrigé) | TAUX EN ‰     |                |                               |
|--------|-----------------------------|----------------|------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------|---------------|----------------|-------------------------------|
|        | Obser-<br>vées              | Corri-<br>gées | Obser-<br>vés          | Corri-<br>gés |                                                             | Nata-<br>lité | Morta-<br>lité | Accrois-<br>sement<br>naturel |
| 1966   | 206,7                       | 206,7          | 48,3                   | 70,1          | 136,6                                                       | 45,1          | 15,3           | 29,6                          |
| 1967   | 187,3                       | 197,2          | 49,4                   | 71,1          | 126,1                                                       | 42,0          | 15,2           | 26,8                          |
| 1968   | 188,2                       | 198,1          | 94,7                   | 66,6          | 131,5                                                       | 41,3          | 13,9           | 27,4                          |
| 1969   | 194,9                       | 205,2          | 52,9                   | 74,8          | 130,4                                                       | 41,9          | 15,3           | 22,6                          |
| 1970   | 185,8                       | 194,1          | 45,6                   | 63,9          | 130,2                                                       | 38,8          | 12,3           | 26,5                          |
| 1971   | 183,3                       | 188,0          | 48,6                   | 67,6          | 120,4                                                       | 36,8          | 13,2           | 23,6                          |
| 1972   | 199,1                       | 203,1          | 39,4                   | 54,5          | 148,6                                                       | 39,0          | 10,5           | 28,5                          |
| 1973   | 194,7                       | 196,7          | 44,4                   | 60,8          | 135,9                                                       | 36,9          | 11,4           | 25,5                          |
| 1974   | 194,6                       | 194,6          | 40,3                   | 54,7          | 139,9                                                       | 35,6          | 10,0           | 25,6                          |
| 1975   | 205,4                       | 205,4          | 41,3                   | 55,5          | 149,9                                                       | 36,6          | 9,9            | 26,7                          |
| 1976   | 208,1                       | 208,1          | 36,9                   | 50,2          | 157,9                                                       | 36,0          | 8,7            | 27,3                          |
| 1977   | 220,5                       | 220,5          | 35,5                   | 47,7          | 172,8                                                       | 37,2          | 8,0            | 29,2                          |
| 1978   | 207,1                       | 207,1          | 35,4                   | 48,6          | 158,5                                                       | 34,1          | 8,0            | 26,1                          |
| 1979   | 217,3                       | 217,1          | 37,1                   | 50,3          | 166,8                                                       | 34,9          | 8,1            | 26,8                          |
| 1980   | 223,3                       | 223,3          | 36,5                   | 49,0          | 174,3                                                       | 34,9          | 7,7            | 27,2                          |
| 1981   | 225,7                       | 225,7          | 37,0                   | 50,2          | 175,5                                                       | 34,3          | 7,6            | 26,7                          |

On donne ci-après une représentation graphique de l'évolution des taux entre 1966 et 1981.

Le taux de natalité a accusé depuis 1966 une nette tendance à la baisse passant de 45 ‰ en 1966 à 34-35 ‰ au début des années 1980.

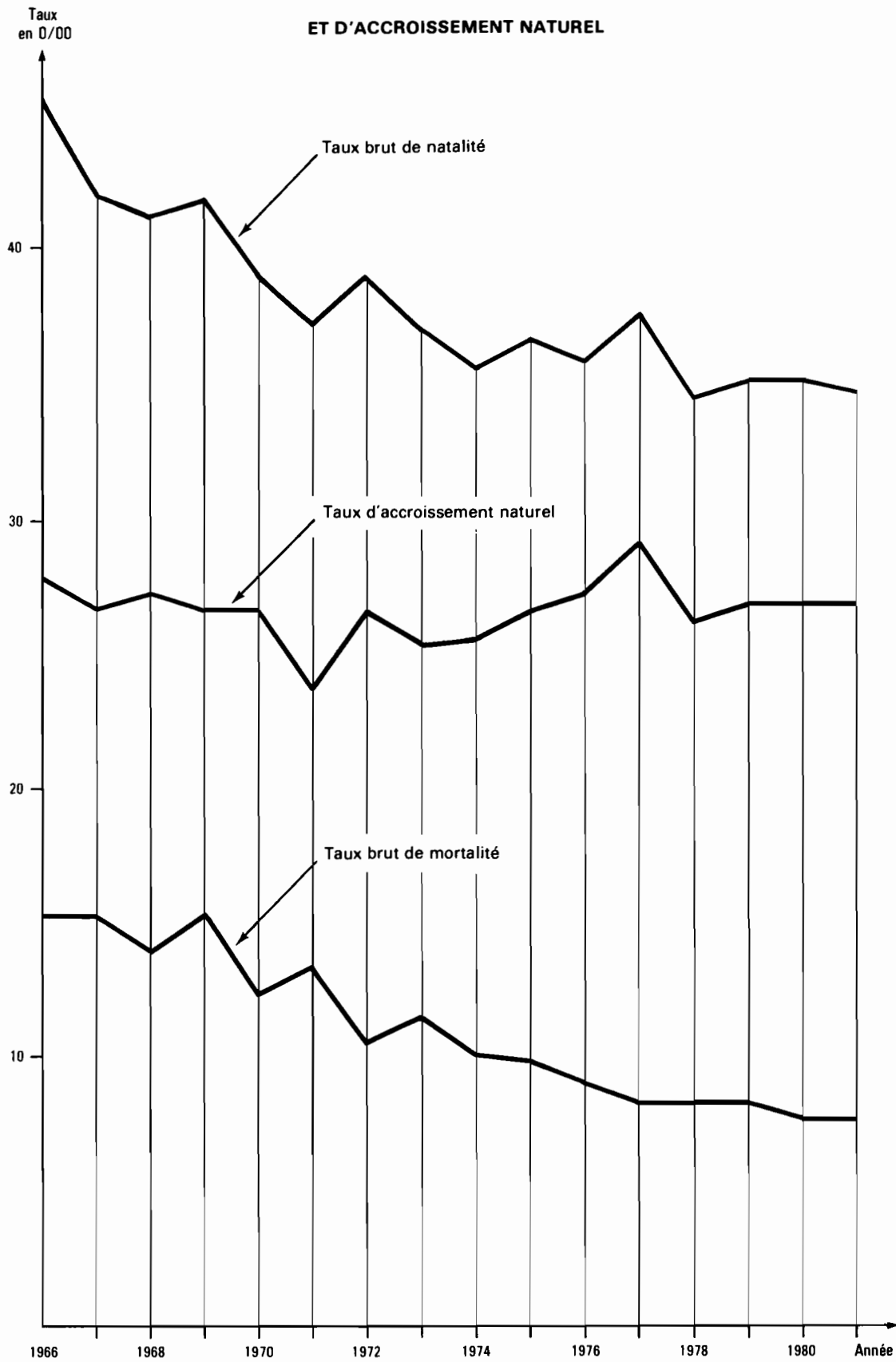
Cette baisse est due d'une part aux effets de la politique de planification familiale adoptée par le pays, et d'autre part aux effets du développement de la scolarisation, du recul de l'âge moyen au mariage, par suite de la retention dans le système scolaire, et d'une façon générale de l'amélioration du niveau de vie de la population.



graphique 6

## TUNISIE — ÉVOLUTION DES TAUX DE NATALITÉ, DE MORTALITÉ

## ET D'ACCROISSEMENT NATUREL



Mais parallèlement, on a enregistré en Tunisie une baisse du taux de mortalité qui est passé au cours de cette période de 15 ‰ à 8 ‰, de sorte que le taux d'accroissement naturel a accusé une baisse mais plus lente, la baisse de la fécondité étant compensée en grande partie par la baisse de la mortalité.

4) Comparaison des résultats des recensements de 1966 et 1975 et de l'état civil.

On se propose ici de faire un rapprochement entre les résultats des recensements et les données sur la croissance de la population obtenues à partir de l'état civil (données corrigées) et sur le mouvement migratoire.

Il y a lieu de souligner tout d'abord que le recensement de 1966 a été un recensement de fait et a permis de dénombrer 4 533 351 personnes. Le recensement du 8 mai 1975 a été à la fois un recensement de droit et de fait. La population résidente est d'après ce recensement de 5 588.209 alors que la population de fait (population présente) est de 5 572 193 soit un écart de 16 000 (0,2 %).

Tout laisse supposer que le recensement de 1975 doit être de meilleure qualité que celui de 1966 ; c'est pourquoi il sera pris comme référence.

Les statistiques sur le mouvement de la population au cours des 4 premiers mois de 1975 permettent d'évaluer la population de la Tunisie à 5 537 800 au début de l'année 1975.

Avec 1 783 700 naissances et 584 100 décès, la période 1966-1974 a connu un accroissement naturel de 1 199 600.

Par ailleurs les statistiques sur le mouvement des voyageurs civils aux frontières au cours des années 1966 à 1974 donnent un solde migratoire (départs nets) de 186 200.

Sur la base de ces données, la population de la Tunisie au début de 1966, aurait été de 4 524 400.

Les statistiques sur le mouvement de la population en 1966 permettent d'évaluer à 39 400 l'accroissement sur la période allant du 1.1 au 2.5.1966 ; de sorte que la population serait sur la base des résultats de 1975 et du mouvement de la population, de 4 563 800 au 3.5.1966, alors que le recensement n'avait dénombré que 4 533 300. On peut donc dire que toutes choses égales par ailleurs, le recensement de 1966 aurait enregistré une omission de 0,7 % de plus par rapport à l'omission commise par le recensement de 1975.

IV. QUELQUES DONNEES SUR LA POPULATION TUNISIENNE.

1) Evolution de l'effectif depuis 1966.

Les résultats des recensements et les statistiques sur le mouvement de la population permettent d'avoir une actualisation de la population totale du pays au cours du temps ; le tableau 108 présente ces données.

TABLEAU 108 - TUNISIE - ACTUALISATION DE LA POPULATION DE 1966 A 1981.

effectifs en milliers

| ANNEE | NAISSANCES | DECES | MIGRATION | POPULATION MOYENNE |
|-------|------------|-------|-----------|--------------------|
| 1966  | 26,7       | 70,1  | - 19,0    | 4 583,2            |
| 1967  | 197,2      | 71,1  | - 21,8    | 4 694,1            |
| 1968  | 198,1      | 66,6  | - 21,4    | 4 801,3            |
| 1969  | 205,2      | 74,8  | - 36,3    | 4 903,4            |
| 1970  | 194,1      | 63,9  | - 19,6    | 5 005,4            |
| 1971  | 188,0      | 67,6  | - 33,2    | 5 104,7            |
| 1972  | 203,1      | 54,5  | - 24,6    | 5 210,3            |
| 1973  | 196,7      | 60,8  | - 12,7    | 5 333,9            |
| 1974  | 194,6      | 54,7  | + 2,4     | 5 466,7            |
| 1975  | 205,4      | 55,5  | - 2,0     | 5 611,7            |
| 1976  | 208,1      | 50,2  | + 15,4    | 5 772,3            |
| 1977  | 220,5      | 47,7  | - 36,1    | 5 927,3            |
| 1978  | 207,1      | 48,6  | - 15,6    | 6 067,1            |
| 1979  | 217,3      | 50,3  | - 4,6     | 6 219,8            |
| 1980  | 223,3      | 49,0  | + 8,4     | 6 392,3            |
| 1981  | 225,7      | 50,2  | - 12,0    | 6 565,5            |

## 2) Répartition par âge et sexe

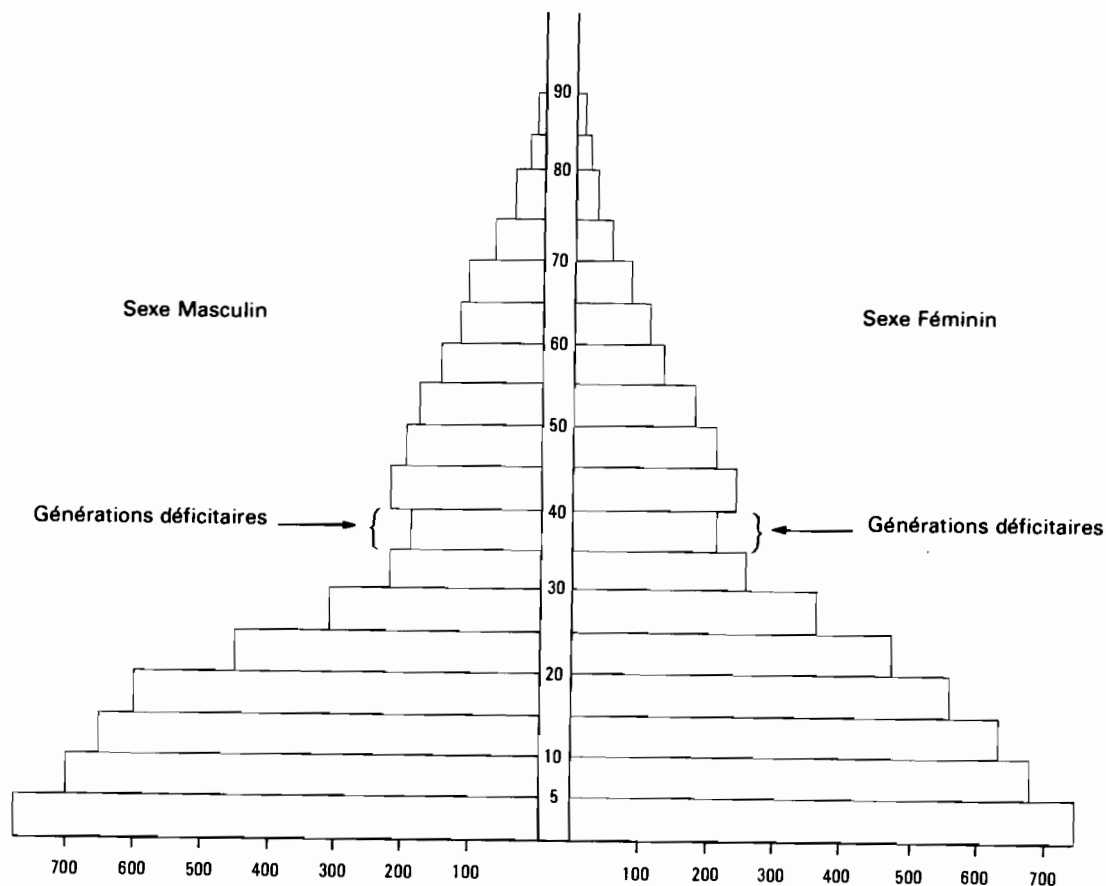
Le tableau 109 présente une estimation de la population tunisienne par âge et sexe au milieu de l'année 1981, établie à partir de la structure donnée par l'enquête population emploi de 1980.

TABLEAU 109 - TUNISIE - POPULATION PAR AGE ET SEXE AU MILIEU DE L'ANNEE 1981.

| A G E       | SEXE<br>MASCULIN | SEXE<br>FEMININ | ENSEMBLE  | %     |
|-------------|------------------|-----------------|-----------|-------|
| 0 - 4 ans   | 507 200          | 490 000         | 997 200   | 15,19 |
| 5 - 9 ans   | 460 000          | 443 600         | 903 600   | 13,76 |
| 10 - 14 ans | 430 600          | 411 000         | 841 600   | 12,82 |
| 15 - 19 ans | 388 500          | 367 500         | 756 000   | 11,52 |
| 20 - 24 ans | 291 500          | 306 400         | 597 900   | 9,11  |
| 25 - 29 ans | 297 100          | 239 500         | 446 600   | 6,80  |
| 30 - 34 ans | 145 100          | 169 600         | 314 700   | 4,79  |
| 35 - 39 ans | 128 100          | 140 300         | 268 400   | 4,09  |
| 40 - 44 ans | 146 300          | 158 100         | 304 400   | 4,64  |
| 45 - 49 ans | 131 700          | 140 900         | 272 600   | 4,15  |
| 50 - 54 ans | 120 100          | 118 200         | 238 300   | 3,63  |
| 55 - 59 ans | 96 100           | 89 300          | 185 400   | 2,82  |
| 60 - 64 ans | 83 400           | 69 600          | 153 000   | 2,33  |
| 65 - 69 ans | 70 800           | 53 200          | 124 000   | 1,89  |
| 70 - 74 ans | 44 700           | 35 400          | 80 100    | 1,22  |
| 75 - 79 ans | 23 000           | 15 100          | 38 100    | 0,58  |
| 80 ans et + | 23 200           | 20 400          | 43 600    | 0,66  |
| TOTAL       | 3 297 400        | 3 268 100       | 6 565 500 | 100,0 |

graphique 7

## TUNISIE — PYRAMIDE DES AGES EN 1981



La pyramide des âges de la population tunisienne est caractéristique des populations jeunes, avec un profil en forme de triangle à base très large ce qui reflète un niveau de fécondité et de mortalité relativement élevé.

Par ailleurs, la pyramide présente un creux au niveau du groupe d'âge 35 - 39 ans et reflète donc parfaitement les générations déficitaires nées au cours de la première moitié des années quarante et qui ont connu à l'époque de fortes pertes dues à des épidémies de typhus et de typhoïde.

L'âge médian de la population tunisienne est de 18,6 ans au cours de l'année 1981. C'est dire le poids que représente la population jeune pour l'économie du pays du point de vue santé, scolarisation, emploi...

La population du 3ème âge ne représente que 6,68 % (soit le 1/15e) de la population totale du pays.

### 3) Evolution de la structure par âge.

Nous avons mentionné précédemment que la tendance de la fécondité et de la mortalité est à la baisse. Il est donc intéressant de voir à travers le temps quel en a été l'effet sur la composition par âge de la population. Toutefois il convient de souligner au préalable que cette composition - donnée qui détermine et définit la population - ne peut être modifiée subitement.

Nous donnons ci-après l'évolution de la structure par âge depuis 1946.

TABLEAU 110 - TUNISIE - EVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION.

| GROUPE D'AGE | 1946   | 1956   | 1966   | 1975   | 1981   |
|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 0 - 4 ans    | 14,29  | 18,28  | 18,61  | 16,01  | 15,19  |
| 5 - 9 ans    | 27,19  | 24,20  | 27,88  | 27,79  | 26,58  |
| 15 - 59 ans  | 51,81  | 52,44  | 48,04  | 50,36  | 51,55  |
| 60 ans et +  | 6,71   | 5,08   | 5,47   | 5,84   | 6,68   |
| T O T A L    | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

Ces données reflètent bien une tendance à un léger vieillissement de la population tunisienne.

Abstraction faite de la situation qui prévalait en 1946 (les générations déficitaires nées entre 1940 et 1946 étaient alors âgées de moins de 5 ans) le pourcentage des enfants de moins de 5 ans par rapport à la population totale du pays est de plus en plus faible. Il représente actuellement 15,2 % de la population totale contre 18,6 % en 1966 ; cette tendance s'explique par la baisse de la fécondité enregistrée depuis une quinzaine d'années.

Quant à l'accroissement de l'importance des moins de 5 ans entre 1956 et 1966, il reflète, dans une très large mesure, une baisse de la mortalité infantile, la fécondité étant jusqu'à 1966, une fécondité plutôt naturelle.

### V. CONCLUSION.

Sans être très ancienne comme elle peut l'être dans un grand nombre d'autres pays, la pratique des recensements en Tunisie permet une assez bonne connaissance de la population, de ses structures, de ses répartitions et de ses caractéristiques.

Le système d'état civil couvre l'ensemble du pays et permet actuellement de connaître et de suivre l'évolution de la fécondité (et même la nuptialité).

Cependant la statistique sur la mortalité tirée à partir de l'enregistrement des faits à l'état civil, souffre de lacunes ; le souci est d'arriver à parfaire l'enregistrement pour avoir une meilleure connaissance du phénomène.

Les actions à entreprendre doivent toucher à la fois le cadre juridique, le cadre administratif, et la population.

- Cadre juridique et légal : réviser les délais actuels de déclaration et prévoir des délais plus longs, prévoir dispositions légales pour faciliter l'enregistrement des événements déclarés après les délais réglementaires...
- Cadre administratif : formation appropriée du personnel chargé de l'état civil. Rôle plus actif de l'officier particulièrement dans le milieu rural ; en effet, dans l'esprit même de la loi, et en pratique, c'est à la population de se présenter aux bureaux d'état civil pour déclarer un événement, naissance ou décès. Le rôle de l'officier est dans ce contexte, absolument passif. Or l'expérience montre qu'en milieu rural caractérisé par le sous-enregistrement, souvent l'officier est au courant des événements survenus ; mais il ne peut procéder à l'enregistrement tant qu'un membre de la famille concernée ne se présente pas pour la déclaration.
- Population : entreprendre des actions de sensibilisation de la population aux problèmes démographiques et au système d'état civil. Ces campagnes doivent être soutenues dans le temps et appuyées par des actions en profondeur à plus long terme. A cet effet une plus grande place doit être réservée dans les programmes d'enseignement aux problèmes de population et au système d'état civil.

---

BIBLIOGRAPHIE

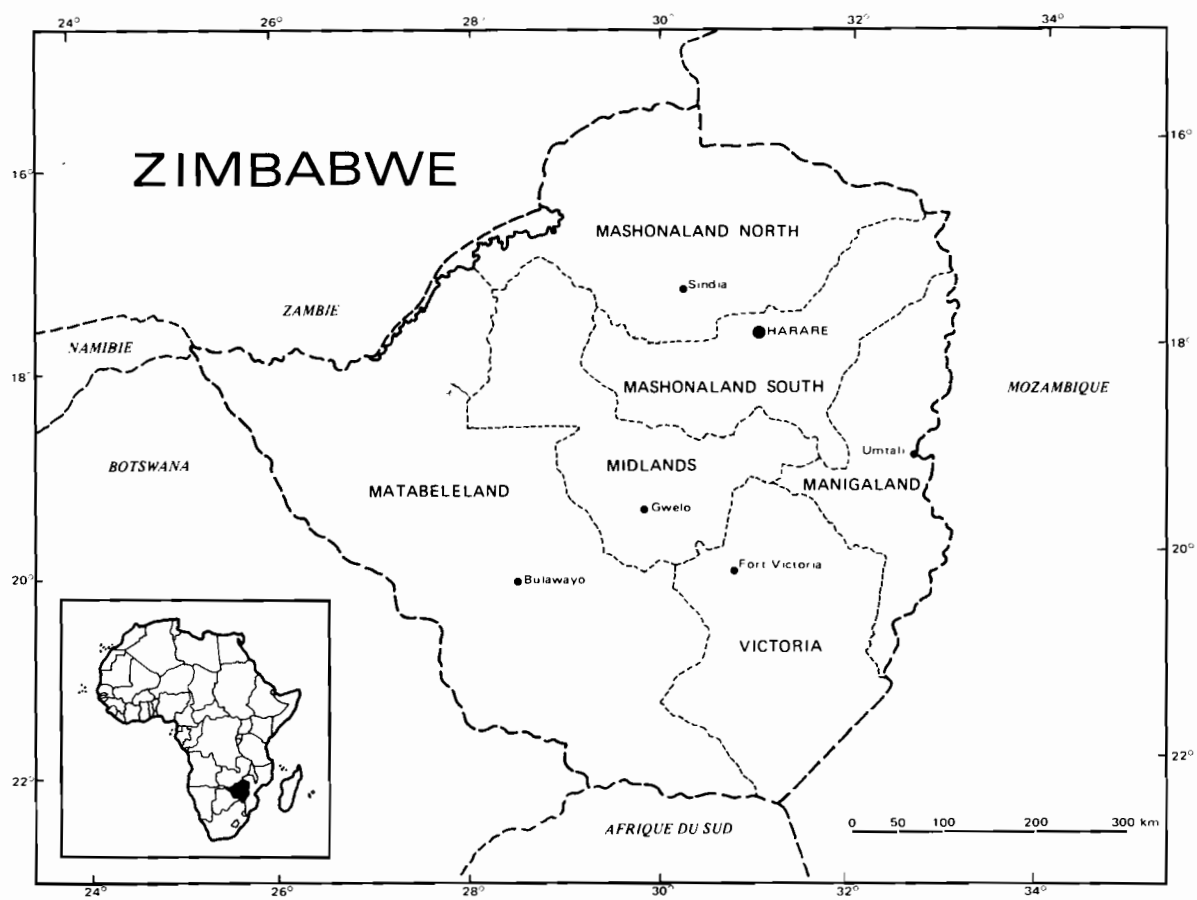
- 1.- "Annuaire statistique de la Tunisie 1940-46 ; 1947 ; 1956-1957-1958 et suivants", INS, Tunis.
- 2.- "Les courants migratoires internes en Tunisie"(1970-1975), INS, Tunis.
- 3.- "Mouvement naturel de la population" (séries 1960 à 1978), INS, Tunis.
- 4.- "Niveau et tendance de la fécondité en Tunisie" (1971), INS, Tunis.
- 5.- "Population par division administrative, densité de population en 1975", INS, Tunis.
- 6.- "Projections de la population tunisienne 1976-2001", mars 1977, INS, Tunis.
- 7.- "Recensement général de la population, 1er février 1956", INS, Tunis.
- 8.- "Recensement général de la population et des logements du 3 mai 1966", vol.I, caractéristiques démographiques, INS, Tunis.
- 9.- "Recensement général de la population et des logements du 8 mai 1975", vol.III, caractéristiques démographiques, INS, Tunis.
- 10.- "Les sources de la démographie tunisienne à l'époque contemporaine", INS, Tunis.



# **ZIMBABWE**

Luc GOARNISSON

AVRIL 1980



## Z I M B A B W E \*

I. INTRODUCTION

Les études démographiques de la population du Zimbabwe ont dû faire face, comme dans beaucoup d'autres régions africaines au bas niveau d'éducation de la population. Cette caractéristique a affecté les études démographiques de deux façons. Premièrement, jusqu'au recensement de 1962, il était impossible de trouver un nombre suffisant de personnes d'un niveau d'éducation permettant leur emploi comme agents recenseurs, même pour un simple dénombrement de la population totale. Deuxièmement, quand il devint possible d'entreprendre un recensement général, les questions posées à la majorité des individus ont dû se limiter à des sujets facilement compréhensibles.

Cependant, à partir de 1901, il était possible de trouver un nombre suffisant d'agents recenseurs relativement bien instruits pour entreprendre des recensements assez sophistiqués de la population non africaine. De tels recensements furent entrepris en 1901, 1904, 1907, 1911, puis à intervalles quinquennaux de 1921 à 1961 et enfin en 1969.

Pour les besoins du dénombrement, la population africaine était séparée en deux composantes : la population née à l'étranger (ou non indigène) et la population née en Rhodésie du Sud (ou indigène). Durant les premiers temps, la population née à l'étranger était constituée principalement d'hommes adultes, entrant dans le pays pour un emploi temporaire dans le secteur non agricole, en expansion rapide, ou dans les aires croissantes de l'agriculture commerciale. L'effectif de ces "employés" nés à l'étranger (mais non celui des personnes à leur charge ou des chômeurs) était obtenu, à partir de 1921 et jusqu'en 1961 par les recensements des employés effectués simultanément aux recensements des non africains. L'opération était réalisée au moyen des informations obtenues auprès des employeurs concernés.

Jusqu'en 1948, la population indigène dans son ensemble devait être grossièrement estimée par les Commissaires de District à partir de listes d'imposition.

A l'exception d'un nombre relativement faible mais croissant d'Africains dits "détribalisés", ces listes d'imposition concernaient la population située dans les "Tribal Trust Lands" ou les "Native Purchase Areas". Les commissaires de district devaient cependant inclure dans leurs estimations le nombre de personnes indigènes situées à l'extérieur de

---

\* Cette monographie, réalisée sous la direction de Monsieur Francis GENDREAU, a bénéficié d'utiles commentaires de Monsieur C.A.L. MYBURGH, Directeur du Recensement et des Statistiques, à l'Office Central de Statistique de Salisbury. Les inexactitudes ou les erreurs qui pourraient subsister restent de la responsabilité de l'auteur.

de ces aires. Ce nombre était déterminé sous l'hypothèse que les données concernant ces individus pouvaient être établies à partir des absences constatées de contribuables enregistrés et des informations obtenues auprès d'ascendants et de chefs de ménage sur les personnes habitant hors des aires des natifs et non enregistrées vis à vis de l'impôt.

Ces prémisses étaient aussi utilisées dans les enquêtes par sondage de la population africaine indigène effectuées dans les aires des natifs en 1948 et 1953-55. Ces enquêtes fournissent des estimations de la population de fait et de droit (administrativement domiciliée) de ces aires.

Cependant pour les recensements de 1962 et 1969, une approche stricte de la population de fait est adoptée pour l'ensemble du pays.

## II. LES SOURCES DE DONNEES.

### 1) Les estimations des commissaires des natifs.

Une ordonnance en 1894 établit un impôt dans tous les districts administratifs sur la base du nombre de huttes. Les commissaires des natifs de chaque district effectuent alors des estimations de la population qu'ils administrent en multipliant le nombre de huttes imposables par un coefficient de l'ordre de 3,5.

En 1901, le nombre de huttes est remplacé par le nombre d'hommes adultes comme base de l'impôt. Le coefficient correctif retenue varie selon l'époque et les districts. Il s'établit à 3,75 en 1911 et 3,6 en 1921.

TABLEAU 111 - ZIMBABWE - ESTIMATION DE LA POPULATION ET TAUX ANNUEL D'ACCROISSEMENT, 1901 A 1961.

| ANNEE | POPULATION<br>INDIGENE | Taux annuel de<br>croissance % | ANNEE | POPULATION<br>INDIGENE | Taux annuel de<br>croissance % |
|-------|------------------------|--------------------------------|-------|------------------------|--------------------------------|
| 1901  | 489 600                | -                              | 1941  | 1 257 800              | 2,9                            |
| 1911  | 692 921                | 3,5                            | 1946  | 1 546 800              | 4,2                            |
| 1921  | 778 089                | 1,2                            | 1951  | 1 838 300              | 3,5                            |
| 1926  | 850 181                | 1,8                            | 1956  | 2 219 900              | 3,8                            |
| 1931  | 986 850                | 3,0                            | 1961  | 2 557 300              | 2,9                            |
| 1936  | 1 088 700              | 2,0                            |       |                        |                                |

Source : [6]

### 2) Les enquêtes par sondage des Africains indigènes de 1948 et 1953-55.

La population couverte par ces enquêtes est la population africaine indigène des villages ruraux et des fermes africaines enregistrés vis à vis de l'impôt. Quelques tribus retirées et non administrées, sont ainsi exclues du champ de l'enquête. Cette population est située dans

les "Native Purchase Areas" et les "Tribal Trust Lands" et comprend, de façon générale, tous les individus qui vivent à la manière des africains. C'est ainsi que les métis ou les immigrants travaillant pour des africains figurent dans les résultats de la population africaine indigène.

Les enquêtes déterminent la population de droit et de fait des aires des natifs. La population de fait recensée, comprend les résidents et les visiteurs, présents la nuit précédant le passage de l'enquêteur. La population de droit est la somme du nombre de résidents présents et du nombre d'absents. Les absents sont de deux types : ceux qui se trouvent dans d'autres aires des natifs et ceux qui se trouvent dans l'économie européenne. Le nombre des premiers est égal à celui des visiteurs.

La population indigène dans l'économie européenne (hors des aires des natifs) s'obtient donc par la soustraction du nombre de visiteurs de l'effectif des absents. Il est cependant hautement vraisemblable que l'effectif des absents obtenu à partir des informations fournies par les résidents soit sous-estimé. Les deux enquêtes donnent lieu à un tirage systématique des villages effectué à partir de la liste des villages extraite des registres d'imposition.

En 1948, la taille de l'échantillon est déterminée par référence à l'erreur-type admise relative au total de la population de chaque district. L'erreur acceptée sur cet effectif, pour un seuil de confiance de 95 % est de  $\pm 5$  %. La précision s'avèrera être légèrement moindre après la réalisation de l'enquête. Elle est de  $\pm 1,4$  % pour le total de la population.

En 1953-55, l'accent est mis sur l'obtention de taux de natalité et de mortalité d'une précision satisfaisante. La taille de l'échantillon passe de 2600 villages en 1948 à 3500 villages.

En 1948, 25 européens sont recrutés pour le travail de terrain, principalement parmi les fonctionnaires expérimentés de l'administration des natifs. L'appel à des africains est jugé préférable en 1953-55 car il permet de surmonter plus facilement les suspicions et les superstitions des enquêtés. 42 africains et 5 européens sont engagés dans la collecte sur le terrain.

Après formation, les agents de terrain disposent de guides, de messagers et de cartes ; les agents européens, d'interprètes.

Pour gagner du temps, les habitants des villages et des fermes sont prévenus à l'avance du passage de l'agent et il leur est demandé de rester chez eux un jour particulier. A son arrivée, l'agent explique la nature et les objectifs de l'enquête, puis fait le tour des habitations.

La première enquête commence début août 1948 et se prolonge jusqu'en octobre. Le 31 août 1948 représente la date moyenne pratique à laquelle on peut référer l'ensemble des résultats.

La deuxième enquête s'étale sur 3 ans. 17 des 38 districts sont examinés d'août à septembre 1953. Les 21 autres districts sont enquêtés en 1954 puis 1955. La division en 3 parties de l'enquête et sa longue durée sont expliquées à la fois par la pénurie de personnel qualifié et l'avènement de migrations forcées d'une partie de la population (migrations

liées en particulier à la construction d'un barrage hydro-électrique). Une année s'écoule après ces migrations avant l'achèvement de l'enquête dans les districts concernés. On réfère les résultats au mois de septembre 1954.

Le contrôle du travail de terrain de l'enquête de 1948 est réalisé à l'aide d'un système d'échantillons interpénétrants qui permet la comparaison des résultats de chaque enquêteur à ceux d'au moins trois autres agents.

Cette procédure de contrôle, coûteuse et inefficace en raison de l'importance de l'erreur de sondage, est abandonnée en 1953-55. On considère dans cette dernière enquête que le village de résidence de l'individu est celui où, lui ou sa famille, est enregistré sur le fichier d'imposition et non, comme en 1948, celui où il habite normalement. Cette modification permet d'utiliser la liste de contribuables enregistrés pour chaque village comme moyen de contrôle quant aux personnes qui doivent être dénombrées et comme variable auxiliaire dans l'estimation de la population totale.

En 1948, la population totale est estimée en multipliant la population moyenne des villages enquêtés par le nombre total de villages (estimation par la moyenne). En 1953-55, la population totale est estimée par le quotient en utilisant comme variable auxiliaire le nombre de contribuables enregistrés.

TABLEAU 112 - ZIMBABWE - POPULATION INDIGENE TOTALE DE FAIT EN 1948 ET 1954.

| DATE           | Population indigène<br>totale de fait | Taux d'accroissement<br>annuel moyen (%) |
|----------------|---------------------------------------|------------------------------------------|
| 31 août 1948   | 1 587 100                             | -                                        |
| septembre 1954 | 2 014 000                             | 4,0                                      |

L'Office de Statistique a en outre entrepris dans les villes de Salisbury en 1958 et de Bulawayo, Umtali et Gwelo en 1959, des enquêtes par sondage de la population africaine. Les informations collectées portent sur le sexe, l'année et le lieu de naissance, la relation au chef de famille, l'éducation, la profession, le salaire et les caractéristiques d'habitat des enquêtés.

### 3) Les recensements des africains 1962 et 1969.

Le recensement de 1962 est le premier dénombrement complet de la population africaine.

Les travaux préparatoires sont menés par le personnel permanent de l'Office Central de Statistique.

On distingue 62 districts de recensement en 1962 et 50 en 1969. Les commissaires civils (dans les villes) et les commissaires des natifs, sont employés comme contrôleurs de district. Ils sont chargés de diviser les districts en aires de dénombrement, de préparer les estimations des besoins en personnel et en véhicules, de recruter, former, contrôler et payer les chefs d'équipe et les agents recenseurs et enfin, d'effectuer un résumé des caractéristiques démographiques des africains du district.

La délimitation des aires de dénombrement est réalisée à partir des subdivisions administratives du district. L'obtention d'une aire de dénombrement d'une taille convenant au travail d'un agent recenseur ou d'une équipe d'agents recenseurs nécessite le regroupement ou la division de certains segments.

Chaque agent recenseur reçoit une description détaillée de son aire et une carte. Dans les aires rurales, les chefs d'équipe ont des listes des noms des villages situés dans chaque aire de dénombrement.

3260 agents recenseurs sont employés en 1962 dont beaucoup d'instituteurs et 229 chefs d'équipe, généralement européens, qui ont effectué au moins 4 années d'études secondaires. Les agents vont d'habitation en habitation pour remplir les questionnaires. Chaque individu est recensé sur une ligne d'un imprimé concernant un ménage ou une habitation.

Le travail s'effectue à plein temps dans les aires rurales et le soir dans les villes.

En 1962 et 1969, le dénombrement s'étend sur trois semaines. En raison de la difficulté d'obtenir des réponses fiables en référence à une date fixée on recense les personnes qui dorment dans l'habitation la nuit précédant le passage de l'agent recenseur, y compris les personnes qui ont déjà été recensées. De cette façon, le nombre des omissions est théoriquement égal au nombre de doubles comptes.

La date de référence, date moyenne du recensement, s'établit au 24 avril en 1962 et au 29 avril en 1969.

Outre les supports habituels de publicité que sont la radio, la télévision et la presse pour les recensements, des brochures d'information sont distribuées et des films sont projetés lors du recensement de 1969. Cependant, il apparaît toujours difficile d'expliquer à un public suspicieux ou sceptique, en particulier dans les régions les plus reculées, l'utilité et le caractère confidentiel des informations collectées [7]

Une meilleure formation et un contrôle plus étroit du personnel de terrain auraient sans doute amélioré la qualité de la collecte. L'opposition dans certaines régions, en particulier dans des aires urbaines, a conduit à un sous-dénombrement [3].

Pour l'Office Central de Statistique, il n'y a pas de doute que le recensement de 1969 fournit les meilleurs résultats de toute la série des recensements et d'enquêtes, car il n'y a pas les problèmes de sécurité rencontrés en 1962 et il est entrepris par un plus grand nombre d'agents recenseurs mieux formés [4].

---

4) Les recensements des européens, des asiatiques et des métis.

Le premier annuaire officiel de la Rhodésie du sud, publié en 1924, indique que la population européenne était estimée en 1891 à 1500 personnes.

Les recensements entrepris en 1901, 1904, 1907, 1911, suivis des recensements quinquennaux de 1921 à 1961 et du recensement de 1969 témoignent d'une remarquable continuité dans les méthodes utilisées et la précision obtenue.

Ils utilisent le découpage en districts de natifs qui sont subdivisés en districts d'agents recenseurs. Les commissaires de district contrôlent les opérations dans leur district respectif.

Le recrutement des agents recenseurs s'effectue parmi les instituteurs, les fonctionnaires, les volontaires et parfois les membres de la police.

Le questionnaire est rempli par le chef de famille ou, dans certains cas, par l'agent recenseur.

5) Les recensements des employés.

A partir de 1921, des recensements des employés sont effectués simultanément aux recensements des non-africains. Tous les employeurs, à l'exception des employeurs africains dans les aires rurales, doivent remettre un formulaire comportant la liste de leurs employés classés par sexe, race et lieu de naissance, y compris les travailleurs temporairement absents.

Avant le recensement de 1962, ces opérations représentent l'unique source de l'estimation des effectifs des africains non indigènes. Celle-ci est obtenue en appliquant à l'effectif des africains non indigènes employés un coefficient permettant la prise en compte des personnes à leur charge. Les recensements des employés permettent en outre une bonne connaissance de la répartition par branches d'activité de la totalité de la force de travail à l'exception des actifs dans l'économie traditionnelle de subsistance.

Le rapport du recensement de 1969 effectue une comparaison entre l'effectif d'employés obtenu à partir du recensement des ménages et celui obtenu à partir du recensement des employés. L'analyse fait apparaître une sous-estimation d'environ 2,4 % dans le recensement des employés pour les non-africains et une sous-estimation non précisée mais du même ordre pour les africains.



TABLEAU 113 - ZIMBABWE - POPULATION DE FAIT, SELON LA RACE, AUX DATES DES RECENSEMENTS ET DES ENQUETES.

| DATE               | EUROPEENS | ASIATIQUES | METIS  | AFRICAINS(a)  |
|--------------------|-----------|------------|--------|---------------|
| 1901, 31 mai       | 11 032    | 1 093      | ...    | ...           |
| 1904, 17 avril     | 12 596    | 1944 (b)   | ...    | ...           |
| 1907, 29 septembre | 14 007    | ...        | ...    | ...           |
| 1911, 7 mai        | 23 606    | 870        | 2 042  | ...           |
| 1921, 3 mai        | 33 620    | 1 250      | 1 998  | ...           |
| 1926, 4 mai        | 39 174    | 1 454      | 2 158  | ...           |
| 1931, 5 mai        | 49 910    | 1 700      | 2 402  | ...           |
| 1936, 5 mai        | 55 408    | 2 180      | 3 187  | ...           |
| 1941, 6 mai        | 68 954    | 2 547      | 3 974  | ...           |
| 1946, 7 mai        | 82 386    | 2 911      | 4 559  | ...           |
| 1948, 31 août      | ...       | ...        | ...    | 1 817 000 (c) |
| 1951, 8 mai        | 135 596   | 4 292      | 5 991  | ...           |
| 1954, septembre    | ...       | ...        | ...    | 2 304 000 (d) |
| 1956, 8 mai        | 177 124   | 5 127      | 8 079  | ...           |
| 1961, 26 septembre | 221 504   | 7 253      | 10 559 | ...           |
| 1962, 24 avril     | ...       | ...        | ...    | 3 618 150     |
| 1969, 20 mars      | 228 296   | 8 965      | 15 153 | ...           |
| 29 avril           | ...       | ...        | ...    | 4 846 930     |

... non dénombré

(a) Avant l'enquête par sondage de 1948, les seules données disponibles sur la population africaine sont (i) des estimations de la population indigène basées sur les registres d'imposition et (ii) à partir de 1921 des effectifs de la population des africains employés, distinguant les employés indigènes des non-indigènes.

(b) Asiatiques et métis ensemble.

(c) Enquête par sondage relative à 1 587 100 africains indigènes plus une population d'employés africains non indigènes estimée à 230 000 personnes.

(d) Enquête par sondage relative à 2 014 000 africains indigènes plus une population d'employés africains non-indigènes estimée à 290 000 personnes.

Source : [4]

### III. COHERENCE ENTRE LES DIFFERENTES SOURCES ET ESTIMATION AU 1er JANVIER 1975.

#### 1) Les données d'état civil.

L'enregistrement des naissances et des décès des personnes autres que les africains est rendu obligatoire le 1er avril 1904.

Des résultats satisfaisants sont obtenus pour les européens dès 1906, puis pour les asiatiques. Ils restent encore maintenant, incomplets pour les métis.

L'enregistrement des naissances et des décès des africains, actuellement obligatoire dans certaines aires, est incomplet.

Les taux de mortalité et de natalité des européens et des asiatiques tirés des données d'état civil sont pour la période récente les suivants :

TABLEAU 114 - ZIMBABWE - TAUX DE NATALITE ET DE MORTALITE DES EUROPEENS ET DES ASIATIQUES DE 1973 A 1977 (en ‰)

| ANNEES | EUROPEENS        |                   | ASIATIQUES *     |                   |
|--------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|
|        | Taux de natalité | Taux de mortalité | Taux de natalité | Taux de mortalité |
| 1973   | 16               | 7,6               | } 20             | } 6               |
| 1974   | 17               | 7,8               |                  |                   |
| 1975   | 16               | 7,3               |                  |                   |
| 1976   | 15               | 7,5               |                  |                   |
| 1977   | 13               | 8,2               |                  |                   |

\* Les taux annuels sont sujets à des variations aléatoires.

#### 2) Les données de mouvement tirées des recensements et enquêtes

Ces données concernent la population africaine. L'enquête de 1948 et de 1953-55 établit des taux de natalité et de mortalité à partir des questions sur les naissances et les décès des douze mois précédant l'enquête.

Le taux de natalité obtenu est 46 ‰ en 1948 et 45 ‰ en 1954.

Le taux de mortalité s'élève à 18 ‰ en 1948 et 15 ‰ en 1954.

L'étude de la structure par âge du recensement de 1962 donne un taux de natalité de 48 ‰ et un taux de mortalité de 14 ‰ en 1962 [3]

En 1969, la natalité et la mortalité sont estimées à l'aide de la méthode de C.A.L. MYBURGH (1) (1956). Les taux obtenus sont respectivement 52 ‰ et 16 ‰.

Ces estimations donnent les taux d'accroissement suivants :

TABLEAU 115 - ZIMBABWE - TAUX DE NATALITE, DE MORTALITE ET D'ACCROISSEMENT NATUREL DE LA POPULATION AFRICAINE DE 1948 A 1969.

| DATE | TAUX DE NATALITE<br>‰ | TAUX DE MORTALITE<br>‰ | TAUX D'ACCROISSEMENT<br>NATUREL % |
|------|-----------------------|------------------------|-----------------------------------|
| 1948 | 46                    | 18                     | 2,8                               |
| 1954 | 45                    | 15                     | 3,0                               |
| 1962 | 48                    | 14                     | 3,4                               |
| 1969 | 52                    | 16                     | 3,6                               |

3) La révision des estimations anciennes de la population indigène effectuées par les commissaires de district.

R.W.M. JOHNSON [6] s'efforce de rapprocher les estimations antérieures de la population indigène effectuées par les commissaires des natifs et les résultats du recensement de 1962.

La série des estimations faites de 1921 à 1951 laisse apparaître quelques incohérences dues à l'attention, plus ou moins importante, selon les époques, accordée à la complétude des registres d'imposition. Les effectifs les plus élevés par rapport à la tendance, obtenus certaines années, doivent alors représenter les meilleures estimations. Ce sont celles faites en 1921, 1931 et 1946.

R.W.M. JOHNSON constate que l'estimation effectuée en 1962 de la population indigène en 1948 (année de la première enquête par sondage) excède de 25 % l'estimation des commissaires des natifs. Il applique alors ce taux de sous-estimation aux résultats obtenus en 1921, 1931, 1946 et ajuste en fonction de la tendance observée entre ces 3 dates, les résultats des années intermédiaires.

Le recensement de 1969 fera apparaître un sous-dénombrement plus important de l'effectif obtenu en 1948 à partir de l'enquête par sondage. Le coefficient de sous-estimation applicable aux résultats de 1921, 1931, 1946 est donc plutôt de l'ordre de 30 %.

Les résultats du tableau 116 découlent de l'application de la méthode développée par R.W.M. JOHNSON et de ce nouveau coefficient.

(1) "Estimating the fertility and mortality of African population by the total number of children ever born and the number of these still living" "Population studies", vol.X, n° 2, november 1956.

TABLEAU 116 - ZIMBABWE - TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL DE LA POPULATION INDIGENE DE 1921 A 1946.

| ANNEE | AFRICAINS INDIGENES | TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL % |
|-------|---------------------|-------------------------------|
| 1921  | 1 021 000           | -                             |
| 1926  | 1 139 000           | 2,4                           |
| 1931  | 1 283 000           | 2,4                           |
| 1936  | 1 490 000           | 3,0                           |
| 1941  | 1 731 000           | 3,0                           |
| 1946  | 2 011 000           | 3,0                           |

4) La cohérence et l'évolution de la population depuis le début du siècle.

L'Office Central de Statistique effectue, à l'occasion de chaque recensement, des estimations de l'évolution passée des effectifs de la population en distinguant les mouvements naturel et migratoire.

Nous reprenons ici les estimations publiées dans le rapport du recensement de 1969 et publiées depuis lors dans les "supplement to the monthly digest of statistics".

a) La population africaine

Le recensement de 1962 fait apparaître, compte-tenu de l'accroissement naturel et de la migration, que les résultats obtenus précédemment sous-estiment de presque 22 % l'effectif réel.

Le recensement de 1969 révèle une sous-estimation supplémentaire des estimations antérieures de plus de 6 %. L'étude rétrospective, menée à partir de l'effectif fourni par le recensement de 1969 qui est certainement le meilleur de toute la série, permet au rapport [4] sous les hypothèses suivantes, d'estimer les facteurs de la croissance de la population africaine :

- 1 - L'immigration d'hommes adultes nés à l'étranger s'est maintenue à un niveau constant de 1901 à 1921 et a atteint l'effectif de 92 300 donné par le recensement des employés de 1921. Des changements ultérieurs dans la migration d'hommes adultes nés à l'étranger sont repérés au moyen des recensements successifs des employés et du recensement de population de 1969.
- 2 - L'immigration de femmes et enfants nés à l'étranger est basée sur la croissance suivante du taux de dépendance (inactifs/actifs)
  - (i) nul en 1901, il s'élève à 25 % en 1921 ;
  - (ii) il atteint 55 % en 1948 et se maintient à ce niveau jusqu'en 1969 (ce pourcentage est une moyenne arrondie des taux obtenus par les recensements de 1962 et 1969).

3 - Le taux d'accroissement naturel pour la population dans son ensemble est nul dans l'année qui suit l'épidémie de grippe de 1918, mais augmente pour les autres années de la façon suivante : de 1,5 % en 1901 à 2,8 % en 1948 (résultats de l'enquête de 1948), de 3 % en 1954 à 3,4 % en 1962 et à 3,6 % en 1969 (résultats tirés de l'enquête de 1954 et des recensements de 1962 et 1969).

TABLEAU 117 - ZIMBABWE - ESTIMATION DES FACTEURS DE LA CROISSANCE DE LA POPULATION AFRICAINE.

| PERIODE   | ACCROISSEMENT DE LA POPULATION |                    |           | TAUX ANNUEL<br>DE CROISSANCE<br>MOYEN % |
|-----------|--------------------------------|--------------------|-----------|-----------------------------------------|
|           | ACCROISSEMENT<br>NATUREL       | MIGRATION<br>NETTE | TOTAL     |                                         |
| 1901-1911 | 130 000                        | 50 000             | 180 000   | 2,3                                     |
| 1911-1921 | 170 000                        | 60 000             | 230 000   | 2,4                                     |
| 1921-1931 | 275 000                        | 25 000             | 300 000   | 2,4                                     |
| 1931-1941 | 410 000                        | 110 000            | 520 000   | 3,1                                     |
| 1941-1951 | 620 000                        | 140 000            | 760 000   | 3,3                                     |
| 1951-1956 | 430 000                        | 70 000             | 500 000   | 3,5                                     |
| 1956-1961 | 575 000                        | - 35 000           | 540 000   | 3,1                                     |
| 1961-1969 | 1 220 000                      | - 70 000           | 1 150 000 | 3,3                                     |

Sources : [4 - 15]

Le tableau est accompagné du commentaire suivant :  
 "Le taux de croissance moyen impliqué par les premières estimations de la population indigène effectuées pour la période qui va de 1901 à 1948, n'est pas moins que 2,5 % par an. Avec un taux en fin de période de 2,8 en 1948, cette moyenne de 2,5 suggère que le taux d'accroissement naturel a dû être environ 2,2 % en 1901. Cependant, compte-tenu de la rareté des soins médicaux à cette époque, ce taux apparaît improbable. Du fait du degré peu élevé de couverture des services administratifs au début du siècle, il est très vraisemblable que les erreurs dans l'estimation faite en 1901 soient plutôt plus importantes que celles effectuées dans l'enquête par sondage en 1948 qui sont maintenant estimées à 33 %. L'hypothèse présente d'un taux d'accroissement naturel initial de 1,5 % implique que la population de 1901 était environ de 700 000, ce qui est supérieur de 40 % à la première estimation. Si l'erreur dans l'estimation faite en 1901 s'élevait à 50 %, ce qui donne un effectif de 750 000, on pourrait supposer que le taux d'accroissement naturel est rapidement passé de 1,25 % aux 2,8 % donnés par l'enquête de 1948".

b) La population européenne

TABLEAU 118 - ZIMBABWE - FACTEURS DE LA CROISSANCE DE LA POPULATION EUROPEENNE.

| PERIODE   | COMPOSITION DE L'ACCROISSEMENT INTERCENSITAIRE |                    |        | TAUX ANNUEL<br>DE CROISSANCE<br>MOYEN % |
|-----------|------------------------------------------------|--------------------|--------|-----------------------------------------|
|           | ACCROISSEMENT<br>NATUREL                       | MIGRATION<br>NETTE | TOTAL  |                                         |
| 1901-1911 | 1 491 *                                        | 11 083             | 12 574 | 7,9                                     |
| 1911-1921 | 4 179                                          | 5 835              | 10 014 | 3,6                                     |
| 1921-1931 | 6 145                                          | 10 145             | 16 290 | 4,0                                     |
| 1931-1941 | 8 019                                          | 11 025             | 19 044 | 3,3                                     |
| 1941-1951 | 16 576                                         | 50 066             | 66 642 | 7,0                                     |
| 1951-1961 | 38 811                                         | 47 097             | 85 908 | 4,8                                     |
| 1961-1969 | 20 706                                         | - 13 914           | 6 792  | 0,3                                     |

\* Suppose un taux d'accroissement naturel pour les années 1901-1905 égal au taux enregistré par l'état civil en 1906.

Source : [4 - 15]

Avant 1936, les estimations annuelles (données dans le dernier tableau) sont basées sur les taux d'accroissement fournis par les recensements successifs. Après 1936, les effectifs annuels sont basés sur les données de l'état civil et de l'immigration et des estimations de l'émigration corrigées à l'aide des résultats des recensements.

c) La population asiatique

TABLEAU 119 - ZIMBABWE - FACTEURS DE LA CROISSANCE DE LA POPULATION ASIATIQUE.

| PERIODE   | COMPOSITION DE L'ACCROISSEMENT INTERCENSITAIRE |                    |       | TAUX ANNUEL<br>DE CROISSANCE<br>MOYEN % |
|-----------|------------------------------------------------|--------------------|-------|-----------------------------------------|
|           | ACCROISSEMENT<br>NATUREL                       | MIGRATION<br>NETTE | TOTAL |                                         |
| 1901-1911 | ...                                            | ...                | - 223 | - 2,3                                   |
| 1911-1921 | ...                                            | ...                | 380   | 3,7                                     |
| 1921-1931 | ...                                            | ...                | 450   | 3,1                                     |
| 1931-1941 | 763                                            | 84                 | 847   | 4,1                                     |
| 1941-1951 | 987                                            | 758                | 1 745 | 5,3                                     |
| 1951-1961 | 1 834                                          | 1 127              | 2 961 | 5,2                                     |
| 1961-1969 | 1 363                                          | 349                | 1 712 | 2,9                                     |

Source : [4 - 15]

Avant 1956, les estimations entre les dates des recensements (fournies plus loin) sont basées sur l'hypothèse d'un taux d'accroissement constant. Depuis 1956, elles sont effectuées de la même façon que pour les européens.

d) La population des métis

Les enregistrements des migrations montrent que la migration internationale des métis est insignifiante. En raison de la définition des métis, la croissance reflète celle due au mouvement naturel, au taux de mixité et à la migration interne des régions africaines rurales vers les autres parties du pays. Les résultats des recensements ne permettent pas de séparer ces deux composantes.

TABLEAU 120 - ZIMBABWE - TAUX D'ACCROISSEMENT INTERCENSITAIRE DE LA POPULATION DES METIS.

| PERIODE   | ACCROISSEMENT INTERCENSITAIRE | TAUX ANNUEL MOYEN DE CROISSANCE |
|-----------|-------------------------------|---------------------------------|
| 1911-1921 | - 44                          | - 0,2                           |
| 1921-1931 | 404                           | 1,9                             |
| 1931-1941 | 1 572                         | 5,2                             |
| 1941-1951 | 2 017                         | 4,2                             |
| 1951-1961 | 4 568                         | 5,6                             |
| 1961-1969 | 4 594                         | 4,9                             |

Source : [4 - 15]

4) Estimation au 1er janvier 1975

L'estimation effectuée par l'Office du recensement adopte les hypothèses suivantes pour la période 1969-75 :

- le taux d'accroissement naturel de la population africaine est resté au niveau repéré lors du recensement de 1969 : 3,6 % ;
- le taux d'accroissement global de la population métisse est égal au taux d'accroissement intercensitaire calculé pour la période 1961-69.

L'estimation utilise en outre les données de l'état civil pour la population européenne et asiatique (cf.II, I) et les données migratoires des différentes sous-populations fournies par le Département de l'Immigration et le Ministère des Affaires Intérieures.

La population ainsi estimée s'élève au 1er janvier 1975 à 6 180 000 habitants.

TABLEAU 121 - ZIMBABWE - ESTIMATIONS ANNUELLES DE LA POPULATION DE  
1901 A 1979

(en milliers)

| 30 juin | AFRICAINS | EUROPEENS | ASIATIQUES | METIS | TOTAL |
|---------|-----------|-----------|------------|-------|-------|
| 1901    | 700       | 11,1      | 1,5 *      |       | 710   |
| 1902    | 720       | 11,6      | 1,7 *      |       | 730   |
| 1903    | 730       | 12,1      | 1,8 *      |       | 740   |
| 1904    | 750       | 12,7      | 1,9 *      |       | 760   |
| 1905    | 770       | 13,1      | 2,1 *      |       | 790   |
| 1906    | 780       | 13,5      | 2,2 *      |       | 800   |
| 1907    | 800       | 13,9      | 2,4 *      |       | 820   |
| 1908    | 820       | 15,6      | 2,5 *      |       | 840   |
| 1909    | 840       | 18,1      | 2,6 *      |       | 860   |
| 1910    | 860       | 20,9      | 2,8 *      |       | 880   |
| 1911    | 880       | 23,7      | 0,9        | 2,0   | 910   |
| 1912    | 900       | 24,6      | 0,9        | 2,0   | 930   |
| 1913    | 930       | 25,5      | 0,9        | 2,0   | 960   |
| 1914    | 950       | 26,4      | 1,0        | 2,0   | 980   |
| 1915    | 970       | 27,3      | 1,0        | 2,0   | 1 000 |
| 1916    | 1 000     | 28,3      | 1,1        | 2,0   | 1 030 |
| 1917    | 1 020     | 29,3      | 1,1        | 2,0   | 1 050 |
| 1918    | 1 050     | 30,4      | 1,1        | 2,0   | 1 080 |
| 1919    | 1 060     | 31,5      | 1,2        | 2,0   | 1 090 |
| 1920    | 1 090     | 32,6      | 1,2        | 2,0   | 1 130 |
| 1921    | 1 110     | 33,8      | 1,3        | 2,0   | 1 150 |
| 1922    | 1 140     | 34,8      | 1,3        | 2,0   | 1 180 |
| 1923    | 1 160     | 35,9      | 1,3        | 2,1   | 1 200 |
| 1924    | 1 190     | 37,0      | 1,4        | 2,1   | 1 230 |
| 1925    | 1 220     | 38,2      | 1,4        | 2,1   | 1 260 |
| 1926    | 1 250     | 39,5      | 1,5        | 2,2   | 1 290 |
| 1927    | 1 280     | 41,4      | 1,5        | 2,2   | 1 330 |
| 1928    | 1 310     | 43,5      | 1,6        | 2,3   | 1 360 |
| 1929    | 1 340     | 45,7      | 1,6        | 2,3   | 1 390 |
| 1930    | 1 380     | 48,0      | 1,7        | 2,4   | 1 430 |
| 1931    | 1 410     | 50,1      | 1,7        | 2,4   | 1 460 |
| 1932    | 1 460     | 51,1      | 1,8        | 2,6   | 1 520 |
| 1933    | 1 510     | 52,2      | 1,9        | 2,7   | 1 570 |
| 1934    | 1 560     | 53,3      | 2,0        | 2,8   | 1 620 |
| 1935    | 1 610     | 54,4      | 2,1        | 3,0   | 1 670 |
| 1936    | 1 660     | 55,6      | 2,2        | 3,2   | 1 720 |
| 1937    | 1 710     | 58,0      | 2,3        | 3,3   | 1 770 |
| 1938    | 1 760     | 61,0      | 2,3        | 3,5   | 1 830 |
| 1939    | 1 820     | 64,0      | 2,4        | 3,6   | 1 890 |
| 1940    | 1 870     | 65,0      | 2,5        | 3,8   | 1 940 |
| 1941    | 1 930     | 69,3      | 2,6        | 4,0   | 2 010 |
| 1942    | 1 990     | 78,6      | 2,6        | 4,1   | 2 080 |
| 1943    | 2 060     | 81,5      | 2,7        | 4,2   | 2 150 |
| 1944    | 2 120     | 82,7      | 2,8        | 4,3   | 2 210 |
| 1945    | 2 200     | 80,5      | 2,9        | 4,5   | 2 290 |



|             |       |       |      |      |       |
|-------------|-------|-------|------|------|-------|
| 1946        | 2 270 | 83,5  | 2,9  | 4,6  | 2 360 |
| 1947        | 2 350 | 88,0  | 3,2  | 4,8  | 2 450 |
| 1948        | 2 430 | 101,0 | 3,4  | 5,1  | 2 540 |
| 1949        | 2 510 | 114,0 | 3,7  | 5,4  | 2 630 |
| 1950        | 2 600 | 125,0 | 4,0  | 5,7  | 2 730 |
| 1951        | 2 680 | 138,0 | 4,4  | 6,0  | 2 830 |
| 1952        | 2 790 | 152,0 | 4,5  | 6,4  | 2 950 |
| 1953        | 2 890 | 157,0 | 4,6  | 6,8  | 3 060 |
| 1954        | 3 000 | 158,0 | 4,8  | 7,2  | 3 170 |
| 1955        | 3 090 | 165,0 | 4,9  | 7,6  | 3 270 |
| 1956        | 3 190 | 180,0 | 5,2  | 8,1  | 3 380 |
| 1957        | 3 290 | 191,0 | 5,5  | 8,5  | 3 500 |
| 1958        | 3 390 | 203,0 | 5,9  | 9,0  | 3 610 |
| 1959        | 3 500 | 210,0 | 6,3  | 9,4  | 3 730 |
| 1960        | 3 610 | 218,0 | 6,7  | 9,9  | 3 840 |
| 1961        | 3 730 | 221,0 | 7,1  | 10,4 | 3 970 |
| 1962        | 3 860 | 220,0 | 7,4  | 10,9 | 4 100 |
| 1963        | 3 990 | 220,0 | 7,7  | 11,5 | 4 230 |
| 1964        | 4 120 | 209,0 | 7,8  | 12,1 | 4 350 |
| 1965        | 4 260 | 210,0 | 8,0  | 12,6 | 4 490 |
| 1966        | 4 400 | 213,0 | 8,3  | 13,3 | 4 630 |
| 1967        | 4 550 | 215,0 | 8,6  | 13,9 | 4 790 |
| 1968        | 4 710 | 223,0 | 8,8  | 14,6 | 4 960 |
| 1969        | 4 880 | 230,0 | 9,0  | 15,3 | 5 130 |
| 1970        | 5 050 | 239,0 | 9,2  | 16,1 | 5 310 |
| 1971        | 5 220 | 249,0 | 9,3  | 16,9 | 5 500 |
| 1972        | 5 400 | 262,0 | 9,6  | 17,7 | 5 690 |
| 1973        | 5 590 | 270,0 | 9,7  | 18,6 | 5 890 |
| 1974        | 5 780 | 273,0 | 9,8  | 19,5 | 6 080 |
| 1975        | 5 980 | 277,0 | 10,0 | 20,4 | 6 290 |
| 1976        | 6 190 | 277,0 | 10,1 | 21,4 | 6 500 |
| 1977        | 6 410 | 268,0 | 10,3 | 22,5 | 6 710 |
| 1978        | 6 630 | 260,0 | 10,5 | 23,6 | 6 920 |
| 1979        | 6 860 | 244,0 | 10,6 | 24,7 | 7 140 |
| 31 décembre |       |       |      |      |       |
| 1970        | 5 130 | 243,0 | 9,2  | 16,5 | 5 400 |
| 1971        | 5 310 | 255,0 | 9,4  | 17,3 | 5 590 |
| 1972        | 5 490 | 267,0 | 9,6  | 18,1 | 5 780 |
| 1973        | 5 680 | 271,0 | 9,7  | 19,0 | 5 980 |
| 1974        | 5 880 | 274,0 | 9,9  | 19,9 | 6 180 |
| 1975        | 6 080 | 278,0 | 10,0 | 20,9 | 6 390 |
| 1976        | 6 300 | 273,0 | 10,2 | 22,0 | 6 610 |
| 1977        | 6 520 | 263,0 | 10,3 | 23,0 | 6 820 |
| 1978        | 6 750 | 251,0 | 10,6 | 24,0 | 7 040 |
| 1979        | 6 980 | 242   | 10,8 | 25,3 | 7 260 |

\* asiatiques et métis ensemble

Sources : [4 - 15]

---

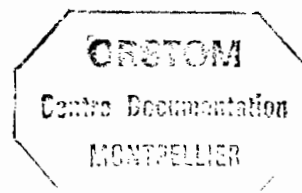
BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Census of population 1951", 1954, Central Statistical Office, Salisbury.
- 2.- "Census of the european, asian and colored populations 1961", 1963, Central Statistical Office, Salisbury.
- 3.- "Census of africans in Southern Rhodesia - final report", april-may 1962, 1964, Central Statistical Office, Salisbury.
- 4.- "Census of population 1969", n.d., Central Statistical Office, Salisbury.
- 5.- "Enregistrement des naissances et des décès des africains dans la fédération de la Rhodésie et du Nyasaland", communication 5ème réunion du Comité interafricainde Statistique 14-20 novembre 1958, Lisbonne, 4 pages.
- 6.- JOHNSON (R.W.M.), "African population estimates, myth or reality", 1969, Rhodesia journal of economics.
- 7.- MYBURGH (C.A.L.), "Administrative and other problems of undertaking a census of population in Rhodesia", Congrès international de la population, 1969, Londres, vol.I, pp. 341-349.
- 8.- "Notes on the problems of sampling african populations", 5/8/1949, Central Statistical Office, Salisbury.
- 9.- "Official Yearbook of Southern Rhodesia", 1924, Central Statistical Office, Salisbury.
- 10.- "Population statistics, Southern Rhodesia, Northern Rhodesia and Nyasaland", august 1951, African statistical conference, n° 1/4, 5 pages.
- 11.- "Preliminary report on the second demographic survey of the indigenous african population of Southern Rhodesia", may 1954, Central Statistical Office, Salisbury.
- 12.- "Report on the census of population of Southern Rhodesia, 7th may 1946", 1949, Lusaka.
- 13.- "Report on the demographic sample survey of the african population of Southern Rhodesia, 1951, Central Statistical Office, Salisbury.
- 14.- SHAUL (J.R.H.), "A sample survey of the african population of Southern Rhodesia", december 1948, Population studies, vol.II, n° 3, pp.339-353.
- 15.- "Supplement to the monthly digest of statistics", october 1979, Central Statistical Office, Salisbury.

# CONCLUSION

FRANCIS GENDREAU

LUC GOARNISSON



13 AOUT 1983

JUIN 1983

F. 398/14



## C O N C L U S I O N \*

I. INTRODUCTION

Le rassemblement, dans ces deux tomes de "l'évaluation des effectifs de la population des pays africains", des monographies relatives à 44 pays permettra sans nul doute au lecteur désireux d'approfondir ce domaine, de disposer là d'un document de base dont nous espérons qu'il sera utile.

Travaillant sur un pays donné, le lecteur y trouvera un bilan de la situation dans ce pays en ce qui concerne la connaissance des effectifs au niveau national. Voulant élargir son champ de réflexion, il pourra utilement se reporter aux expériences décrites dans les autres monographies.

Mais il nous a semblé possible d'aller plus loin et de proposer dans cette conclusion une synthèse de ces expériences. En effet nous disposions là d'un ensemble de descriptions, de résultats et de propositions d'une grande richesse, et relatif à 44 des 55 pays du continent africains (1), représentant 86 % de la population du continent.

Aussi avons nous tenté dans cette conclusion de mettre en perspective le contenu de ces 44 monographies. Il ne s'agit pas de procéder à une analyse critique de celles-ci, mais plutôt de tirer de leur contenu des conclusions relatives à l'amélioration des méthodes de collecte et d'analyse.

Pour cela nous suivrons à peu près le plan proposé aux auteurs des monographies (2) :

---

\* Les auteurs tiennent à remercier leurs collègues qui ont procédé à une lecture critique de ce texte, auteurs de monographies ou non, et tout particulièrement Françoise BINET, Ahmed BHARI, Rémy CLAIRIN et Michel FRANCOIS.

(1) N'ont pu être inclus dans cette étude les pays suivants, dont la population au 1er juillet 1975 (estimation des Nations Unies) figure entre parenthèses, en milliers :

|                    |          |                   |          |
|--------------------|----------|-------------------|----------|
| Afrique du Sud     | (25 501) | Sahara Occidental | ( 117)   |
| Guinée             | ( 4 416) | Sainte Hélène     | ( 5)     |
| Guinée Bissau      | ( 527)   | Seychelles        | ( 58)    |
| Guinée Equatoriale | ( 323)   | Somalie           | ( 3 126) |
| Malawi             | ( 5 250) | Swaziland         | ( 483)   |
| Maroc              | (17 305) |                   |          |
|                    |          | Total             | (57 111) |

(2) cf. Tome 1, p VII.

Dans une première partie, on dressera un bilan des sources de données mentionnées, qui seront regroupées de la façon suivante :

- 1) les estimations anciennes,
- 2) les recensements administratifs,
- 3) les autres sources administratives,
- 4) les recensements statistiques,
- 5) les enquêtes post-censitaires,
- 6) les enquêtes par sondage.

Dans la deuxième partie, on procèdera à l'étude critique des sources en examinant successivement :

- 1) le champ géographique,
- 2) la population de référence,
- 3) les problèmes posés par certaines catégories de population,
- 4) les facteurs susceptibles d'avoir une influence sur la qualité de la collecte.

La troisième partie sera consacrée à l'analyse de la cohérence des données, en fonction du type et de la qualité des données disponibles.

Enfin dans la conclusion on présentera les effectifs proposés dans les monographies pour la population des pays sous revue au 1er janvier 1975, et l'on rassemblera les propositions d'amélioration des sources de données.

Pour terminer cette introduction, nous formulerons deux remarques :

- 1) Tout d'abord nous avons essayé de respecter les objectifs assignés à cette étude : faire le point sur la question, aboutir à des conclusions opérationnelles, et relier les problèmes de la collecte à ceux de l'analyse.
- 2) Pour certains points, nous n'avons pas voulu nous limiter aux monographies : d'autres pays sont évoqués, et pour certains pays d'autres éléments que ceux mentionnés par les auteurs des monographies ont été introduits lorsque cela nous a paru nécessaire.

## I. LES SOURCES DE DONNEES

### 1) Les estimations anciennes

A l'exception de quelques îles où l'évaluation des effectifs de la population remonte au début du peuplement entre le 16ème et le 18ème siècle (Maurice, La Réunion, Saint Thomas et Prince) ou à une période très ancienne (Madagascar, 1650 ; Cap Vert, 1773) les premières estimations datent du milieu ou de la fin du 19ème siècle. Elles sont le fait essentiellement soit de voyageurs européens (explorateurs, missionnaires ...) soit de l'administration coloniale.

#### a) Les estimations anciennes des voyageurs européens

Elles sont souvent très inégales et fantaisistes ; elles semblent parfois le résultat de simples impressions ou se basent sur certains rapports démographiques mal ou très approximativement évalués : rapport population urbaine/rurale, structure par grands groupes d'âges, nombre de tribus, nombre d'hommes disponibles pour combattre etc. De plus l'objet de ces estimations était rarement scientifique mais était destiné, comme le souligne la monographie sur Madagascar qui regroupe 24 estimations de 1650 à 1900, à obtenir des utilisateurs (l'Etat impérial, la papauté, le conseil d'administration d'une compagnie coloniale) des interventions de nature politique, économique ou sociale. Le rôle que voulaient faire jouer aux chiffres ces "visiteurs démographiques" était alors certainement déterminant dans l'estimation fournie. Citons, pour bien marquer le caractère fantaisiste de certaines estimations, celle du Révérend C.T. WILSON en Ouganda en 1879 (5 millions dont 1,4 million d'hommes et 3,6 millions de femmes) puis, quatre ans plus tard, pour le même pays, celle de G. PORTAL (500 000 habitants). Mais notons aussi l'intérêt et la vraisemblance ou même la précision de certaines autres, telles celle de Mohamed ALI en Egypte qui affirme en 1833 à un diplomate français disposer de 870.000 hommes de plus de 17 ans ou celle de FOURNIER à Madagascar en 1900, 2 260 000 habitants.

#### b) La méthode des densités

Les évaluations effectuées par les voyageurs utilisent parfois la méthode des densités : à partir d'une grossière estimation de la population vivant sur une superficie donnée, correspondant aux régions visitées, la densité obtenue est appliquée à l'ensemble du territoire national. Comme le souligne une étude des Nations Unies [17] cette technique a souvent conduit à des surestimations de l'effectif. Les régions visitées étaient en effet le plus souvent les zones disposant des meilleurs moyens de communication et de ce fait même se trouvaient être les plus denses ou les plus favorables à l'implantation d'une population dense. Citons les estimations de CZEKANOWSKI pour le Rwanda en 1907 (1 710 000 habitants) de STANLEY pour l'Ouganda en 1878 (2 775 000 habitants) et le Zaïre en 1880 (29 millions !), de H. BARTH pour le Nigeria en 1857 (entre 30 et 50 millions !), de J. LABORDE pour Madagascar en 1870 (8 millions !).

#### c) Les évaluations des administrations coloniales

Elles sont fréquemment le résultat de l'addition des informations collectées à l'intérieur de divisions territoriales administratives et, en raison de la compensation possible entre les erreurs, souvent plus proches de la réalité quoique souvent sous-estimées (1). Ne sont dénombrés, en général, que les hommes adultes (à des fins d'imposition ou de conscription) ou les cases. Puis un facteur multiplicatif est appliqué au total d'individus ou de cases dénombrés pour déterminer la population totale. Des exemples de tels dénombrements sont fournis par l'administration coloniale anglaise en Côte d'Or entre 1846 et 1891, en Rhodésie du Sud à partir

---

(1) Les raisons de cette sous-estimation sont les mêmes que celles des recensements administratifs. Elles sont exposées plus loin dans le paragraphe correspondant.

de 1894, au Kenya entre 1897 et 1948, dans le Nigeria du Sud au début du siècle ... L'administration allemande en 1913 a également dénombré de cette façon la population tanzanienne et l'administration belge le Rwanda-Urundi de 1922 à 1928.

Un dernier type d'estimation, effectuée récemment mais relative à une période ancienne est fournie pour le Gabon à partir de la comparaison entre les nombreuses descriptions de l'arrière-pays donnant une idée du peuplement à la fin du 19ème siècle et l'observation de ces mêmes contrées dans les années 1960. Il y a là un exemple particulièrement intéressant de recherche historique qui permet, par une meilleure connaissance du passé, de mieux comprendre le présent.

## 2) Les recensements administratifs

### a) Historique

Les recensements administratifs effectués tant par les administrations coloniales anglaise ou française que portugaise, allemande, belge ou italienne constituent pour la plupart des pays africains les premières sources relativement fiables d'évaluation des effectifs. Si l'on s'en tient à l'histoire moderne - on a en effet retrouvé des traces de recensement datant de l'époque pharaonique en Egypte - les premiers recensements en Afrique continentale datent du milieu ou de la fin du 19ème siècle (Algérie, Gambie, Ghana, Lesotho) ou du début du 20ème siècle. Ils continuent de constituer pour le Tchad (avec l'enquête démographique de 1964) la principale source d'information sur l'effectif de la population du pays. Les seuls pays africains, parmi ceux qui font l'objet d'une monographie dans cet ouvrage, ayant échappé à ce type d'opération sont le Libéria (état indépendant depuis 1847), le Zimbabwe où, concernant la population africaine, seules sont dénombrées les huttes (avant les enquêtes par sondage de 1948 et 1953-55 et le recensement statistique de 1962) et le Soudan qui semble n'avoir fait l'objet que de comptages administratifs restreints avant l'enquête par sondage de 1955/56 et le recensement statistique de 1973.

Dans les pays non francophones la périodicité des recensements administratifs est quinquennale ou décennale et leur disparition coïncide, à quelques exceptions près, avec la décolonisation et les efforts des Nations Unies de promotion d'opération de type "recensement statistique". Dans les pays francophones des résultats de recensements administratifs sont fournis, dans la majorité des cas, annuellement, bien que les dénombrements ne soient réellement effectués qu'avec une périodicité généralement pluri-annuelle. Ces recensements continuent actuellement à être menés principalement à des fins d'imposition.

### b) Méthodologie

Les opérations se déroulent traditionnellement de la façon suivante : chaque chef de village, prévenu à l'avance, rassemble le jour indiqué les habitants qui se groupent par famille sur la grande place de la localité. L'agent recenseur qui est, selon l'importance de la circonscription l'administrateur, ou des agents indigènes contrôlés par lui, questionne tour à tour les chefs de famille sur la composition de leur famille. Les résultats sont ensuite centralisés par la voie hiérarchique administrative. Les moyens mis en oeuvre et le degré d'élaboration des



résultats peuvent être toutefois très divers. Ainsi lors du recensement de 1891 au Ghana, sur demande du Gouverneur aux chefs de village, les chefs de ménage doivent déposer dans une urne, un grain de céréale, différent suivant le sexe, par individu appartenant au ménage. Le comptage est ensuite effectué par le Commissaire de district qui remplit un formulaire comportant une ligne par village et le transmet au chef de province. Ce dernier effectue un résumé et un commentaire des données qu'il envoie à Accra. Pour le recensement de 1948 dans ce même pays l'administration met officiellement en place un Service Temporaire du Recensement. Les 19 districts administratifs sont divisés de façon à constituer 39 districts de recensement eux-mêmes divisés en districts de contrôleur qui regroupent les districts d'agent recenseur normalement fixés à 1 000 individus. Il est fourni à ce dernier une liste des localités dont il a la charge et la population est recensée, case par case, à l'aide de questionnaire comportant une ligne par individu (à l'exception de certaines zones rurales où le questionnaire ne comporte qu'une ligne par habitation).

Les recensements administratifs de périodicité (théorique) annuelle qui continuent à être entrepris dans les pays d'Afrique francophone constituent une autre version de ce type d'opération.

La description des recensements administratifs annuels, menés à Madagascar jusqu'en 1972 correspond sans doute à un exemple courant de cette catégorie de recensement. "La collecte n'est pas régie par des instructions précises quant à son exécution. Elle diffère selon le milieu urbain et rural. En milieu urbain les renseignements sont tirés du questionnaire du recensement organisé par les Contributions Directes ... Un certain délai est fixé au chef de ménage pour remettre le questionnaire dûment rempli au chef de quartier. En milieu rural le chef de village détient un cahier dans lequel figure la liste nominative de tous les habitants de son ressort. Les renseignements individuels (généralement apportés par le chef de hameau) sont portés sur une ligne et regroupés par ménage ... En principe le chef de village met à jour annuellement son cahier de village. Pour ce faire il raye la liste des décédés et des émigrés et inscrit les nouveau-nés et les immigrés ... Dans les deux cas il n'y a donc pas d'interview systématique des membres du ménage". Les données collectées sont exploitées manuellement par le chef de quartier ou le chef de village. Les résultats obtenus sont envoyés au maire-adjoint ou au chef de canton qui, après avoir contrôlé, vérifié et éventuellement rectifié les statistiques les transmet au bureau sous-préfectoral. Le sous-préfet aidé de ses adjoints regroupe les données, les présente sous forme de tableaux et les commente dans un rapport constituant la monographie de sous-préfecture. Après officialisation par le Ministère de l'Intérieur ces documents sont envoyés à l'Institut National de la Statistique à des fins d'exploitation et de publication des résultats.

Bien souvent, même si des évaluations administratives sont publiées annuellement la mise à jour des cahiers de villages n'est pas effectuée selon cette périodicité mais au cours des tournées du chef de district selon une périodicité variable, généralement de 3 à 5 ans mais pouvant aller jusqu'à 10 ans ou même 13 ans. Les résultats fournis annuellement ne sont alors que la somme des résultats les plus récents (datant pour certains de 5 ou 10 ans) des recensements des différents villages du district. Le phénomène est nettement mis en évidence par J.P. DUCHEMIN pour la Côte d'Ivoire [9] et dans la monographie sur le Tchad mais touche aussi le Cameroun, la Centrafrique, le Gabon, la Haute Volta, le Niger, le Togo ...

### c) Les recensements administratifs améliorés

C'est par rapport à ce type d'opérations qu'ont été menés dans quelques pays d'Afrique francophone ce qu'il est convenu d'appeler des "recensements administratifs améliorés" (Centrafrique, 1961-1963, 1965 et 1968 ; Cameroun 1967 ; Tchad 1968 ; Zaïre 1970) qui se rapprochent en fait, du point de vue des moyens mis en oeuvre des derniers recensements administratifs des pays sous domination britannique.

Force est de constater que ces opérations ont rarement donné des résultats satisfaisants de sorte que l'on dispose de très peu d'informations sur la méthodologie utilisée. Ainsi le recensement du Cameroun de 1967 n'a pas été terminé et n'a donné lieu à aucun rapport. En Centrafrique le recensement de 1961-1963 n'a pas non plus été terminé. Quant à ceux de 1965 et 1968 dits "instantanés" il est impossible, d'après la monographie, de trouver la moindre information méthodologique sauf qu'ils n'ont rien eu d'instantané ! Le recensement administratif du Zaïre de 1970 qui donne un effectif total nettement surestimé est mis en doute, dans différentes régions, pour plusieurs motifs, notamment politiques. Pour une série de villes et de zones il est cependant certain que le recensement de 1970 reflète assez bien la réalité. Le recensement administratif amélioré tchadien a aussi pu fournir en raison de la pauvreté des sources alternatives et malgré son incomplétude (70 % de la population a été effectivement recensée) des résultats réellement utiles à l'évaluation des effectifs de la population de ce pays.

Les améliorations apportées à ces recensements administratifs semblent principalement consister dans la volonté de réduire la durée des opérations de terrain (à 1 mois au Tchad, 3 à 5 mois en Centrafrique, plusieurs mois au Zaïre), le recrutement d'agents recenseurs qui effectuent des visites concession par concession (Tchad) ou case par case (Centrafrique) et l'attribution de ressources propres. Dans le cas de la Centrafrique on sait que le cahier de recensement a fait place à des bulletins individuels regroupés dans des bordereaux de concession eux-mêmes réunis dans un dossier de village. Leur caractère administratif reste marqué par l'utilisation des divisions territoriales et des circuits administratifs et l'exploitation de certains résultats pour la détermination de l'assiette de l'impôt.

### d) Les sources d'erreurs

Un des principaux reproches effectués à l'encontre des recensements administratifs est de sous-estimer l'effectif réel de la population. Le phénomène est très général. Dans les deux exceptions à cette règle, recensements administratifs de Madagascar à partir de 1962-1966 et du Zaïre en 1970, l'origine de la surestimation est bien identifiée : résultats liés à l'attribution d'infrastructures économiques dans le premier cas et "manipulations politiques" dans le second. Trois causes sont à la source de la sous-estimation :

- la plus évidente résulte de la méfiance de la population à l'égard de l'autorité qui réalise l'opération de collecte et le désir d'échapper au paiement de l'impôt. Les rapports des administrateurs coloniaux fourmillent de déclarations témoignant de ce phénomène. Ainsi lit-on dans

le "Rapport annuel du gouvernement français à la Société des Nations sur l'administration des territoires du Togo" de 1924, cité dans la monographie sur ce pays, cette description des entretiens : "fréquemment des discussions s'engagent à propos de déclarations manifestement inexactes ; il doit être alors procédé à une interrogation serrée du comparant pour l'amener à donner la composition exacte de sa famille. Les indigènes répugnent en effet d'une façon générale à fournir ces renseignements, soit par insouciance naturelle, soit par calcul, pour éviter le paiement de la taxe personnelle".

- Une deuxième cause de sous-dénombrement, surtout présente dans les recensements administratifs les plus anciens de l'administration coloniale, est que le recensement administratif paraît parfois destiné à évaluer non pas le nombre total d'habitants d'un territoire donné mais le nombre d'individus qui peuvent être effectivement touchés par l'administration lors d'une telle opération et donc soumis à l'impôt, la conscription, etc. Le rapport annuel de 1928 d'un administrateur civil de la Haute Volta, dont la population recensée s'élève à 371 972 habitants, cité par J. Y. MARCHAL [5] en donne une illustration : "si le travail de recensement était fait avec plus de précision et de doigté, on pourrait obtenir une augmentation d'environ 40 000 personnes, pour rester en dessous de la vérité". Les responsables du recensement effectuent cependant quelquefois des ajouts aux résultats bruts pour tenir compte du sous-enregistrement. Lors du recensement de 1891 au Ghana, précédemment décrit, sont ainsi ajoutées aux 764 613 individus recensés 705 000 personnes. En Centrafrique les recensements administratifs étaient organisés dans les zones pacifiées et de ce fait soumises à l'impôt alors que dans les zones où les autorités françaises exerçaient une certaine influence elles procédaient à des évaluations indirectes. Les contrées insoumises faisaient, elles, l'objet de "supputations assez arbitraires".
- La troisième source de sous-estimation résulte de la pratique déjà évoquée dans les recensements de l'administration coloniale française de l'étalement sur plusieurs années du dénombrement de la population et du choix comme date de référence de la date d'achèvement de l'opération. On peut calculer que pour des opérations de dénombrement effectuées à un an d'intervalle dans chacune des cinq parties égales d'une circonscription et un taux d'accroissement de la population de 2 %, la sous-estimation atteint 4 % (1).

#### e) Evaluation

De nombreuses monographies donnent ou permettent de calculer le degré de sous-estimation des recensements administratifs en rapprochant les résultats bruts de ces recensements des évaluations des effectifs réels proposés par les auteurs. Ces taux sont parfois élevés (un taux de sous-estimation de 10 % de l'effectif réel signifie que le rapport de l'effectif donné par le recensement administratif à l'effectif réel est 0,90) :

---

(1) Soit  $p$ , la population réelle de la circonscription,  $\hat{p}$  le résultat de l'addition des effectifs recensés à un an d'intervalle dans chacune des  $n$  parties, de population égale, de la circonscription,  $r$ , le taux d'accroissement de la population, la sous-estimation  $\frac{(p - \hat{p})}{p}$  est sensiblement égale à  $\frac{(n - 1) r}{2}$

- Botswana : 32 % (1956)
- Congo : 14 % (1957)
- Côte d'Ivoire : 14 % (1936), 18 % (1946), 16 % (1970)
- Ghana : entre 9 et 20 % (1921)
- Haute Volta : 23 % (1960)
- Madagascar : 25 % (1900), 12 % (1950)
- Mauritanie : 38 % (1946), 29 % (1963), 16 % (1970)
- Ouganda : 15 % (1921)
- Tanzanie : 30 % (1921), 16 % (1931)
- Togo : 18 % (1957)
- Zaïre : 24 % (1925), 13 % (1930)

Ils se maintiennent cependant, à certaines dates, dans des limites raisonnables ou sont même très faibles pour de nombreux pays :

- Centrafrique : 1,3 % (1959)
- Ghana : entre 1 et 6 % (1921), 10 % (1948)
- Madagascar : 5,9 % (1925), 8,1 % (1955), 3,2 % (1960), 0,4 % (1962)
- Niger : 4,8 % (1940), 1,6 % (1945), 3,4 % (1950)
- Tchad : 9 % (1963), 9 % (1968 pour les régions recensées)
- Zaïre : 3,4 % (1935), 0,7 % (1940), 3,4 % (1947), 2 % (1950), 1,1 % (1955), 0,6 % (1959).

Ces derniers résultats montrent qu'en dépit de leur aspect fiscal, les recensements administratifs peuvent constituer une source non négligeable d'estimation des effectifs. Les résultats sont d'autant plus remarquables que ces recensements ont été dans de nombreux pays cités plus ou moins laissés à l'abandon au profit de la préparation d'enquêtes par sondage puis de recensements et qu'une partie de la sous-estimation résulte de la simple absence d'actualisation avant addition des résultats des recensements partiels effectués une ou plusieurs années avant la date de référence.

Ils confirment l'intérêt de la proposition de réhabilitation de ce type d'opérations, effectuée il y a 10 ans, dans l'ouvrage "Sources et analyse des données démographiques" [29]. Le chapitre sur les recensements administratifs note : "contrairement à une opinion communément énoncée, les recensements administratifs se tirent honorablement des contrôles d'exhaustivité auxquels ils peuvent être soumis surtout en zone rurale". Des recensements administratifs effectués au Niger, au Congo, en Côte d'Ivoire et en Centrafrique sont donnés comme exemple. Un avantage sur le recensement statistique pour la collecte des données de mouvement est aussi mis en évidence : la période de référence pour l'enregistrement des naissances et des décès est connue avec précision (c'est l'intervalle depuis le dernier recensement).

Nous soulignons donc l'intérêt de cette source de données, lorsqu'elle existe, pour le démographe, qui doit l'exploiter, l'évaluer, et éventuellement réfléchir à son amélioration.

### 3) Les autres sources administratives

Dans ce paragraphe nous examinerons les autres sources administratives, c'est-à-dire qui ne sont généralement pas conçues avec un objectif de statistique démographique et qui peuvent être utilisées pour estimer l'effectif de la population d'un pays. En fait dans les monographies, trois principales sources de ce type sont mentionnées :

- les listes électorales,
- les statistiques de santé,
- les sources administratives de données de mouvement.

#### a) Les listes électorales

Les inconvénients de cette source de données pour estimer la population sont bien connus :

- d'une part ces listes ne concernent qu'une partie de la population à savoir celle au-dessus d'un certain âge et remplissant certaines conditions administratives (résidence ...)
- d'autre part l'inscription n'est généralement pas obligatoire, et une partie, plus ou moins importante, de la population y échappe.

Toutefois, en l'absence d'autres données, on peut avoir recours à l'exploitation de cette source, comme c'est le cas pour l'Ethiopie, où les listes électorales établies de septembre 1972 à janvier 1973 en vue des élections législatives de juin 1973 ont été dépouillées. Ces listes comprenaient 7 326 356 inscrits répartis de la façon suivante :

- par sexe : 74 % d'hommes, 26 % de femmes
- par âge : 66 % de 21-35 ans, 25 % de 36-50 ans, 9 % de 51 ans et plus.

Rappelons que les inscrits sont des citoyens éthiopiens âgés d'au moins 21 ans et résidents habituels de la région d'inscription. On peut alors formuler des hypothèses sur le taux d'inscription par sexe et groupe d'âge et en utilisant les estimations disponibles sur la structure de la population, parvenir à des estimations de la population totale. Selon les hypothèses retenues, on aboutit à une population au 1er janvier 1973 comprise entre 24,3 millions et 32,0 millions.

A Djibouti, la monographie signale la cohérence entre l'estimation de la population proposée pour 1976 et les effectifs des listes électorales : 250 000 personnes d'un côté, 110 000 adultes de 18 ans et plus, des deux sexes, de l'autre.

Mais l'utilisation de ce type de source doit généralement être conduite avec prudence du fait des problèmes fréquemment rencontrés au cours de l'établissement des listes. C'est ainsi qu'en Sierra-Leone - où peuvent figurer sur les listes électorales tous les citoyens âgés de 21 ans ou plus, sains d'esprit et sans casier judiciaire -, la comparaison des listes établies en 1975-1976 à la population estimée pour l'année 1975 à partir du recensement de 1974 met en évidence de graves incohérences. Par exemple, alors que la proportion des 21 ans et plus dans la population totale en 1974 était d'environ 45 %, la proportion des inscrits sur les listes par rapport à la population totale estimée en 1975 était de 80 %, cette proportion atteignant même 117 % dans un district ... La

monographie signale d'ailleurs les "procédés quelque peu fantaisistes utilisés pour inscrire les électeurs, avec une tendance manifeste à l'inflation" et conclut sur "la très mauvaise qualité des listes électorales".

Finalement, l'on ne peut que recommander la plus grande prudence dans l'utilisation de ce type de source de données.

#### b) Les statistiques de santé

Il ne s'agit pas d'examiner les statistiques courantes des services de santé permettant de suivre l'activité des formations sanitaires ou de connaître les causes de mortalité et de morbidité. La source mentionnée ici concerne certaines opérations de recensement menées par les services de santé à l'occasion de campagnes de vaccination. De telles opérations sont citées pour plusieurs pays comme :

- les Comores en 1973-1974,
- le Tchad dans les années 1975-1978,
- le Togo de 1965 à 1967 (à raison de 2 ou 3 circonscriptions par an).

Si pour les Comores les résultats semblent cohérents avec ceux des autres sources disponibles, pour le Tchad l'effectif obtenu par cette source semble très largement sous-estimé, d'environ 16 %. Quant au Togo, la monographie ne retient pas les indications tirées de cette source, même si le total semble relativement proche de l'effectif du recensement de 1970.

D'autres monographies signalent cette activité de collecte de données démographiques des services de santé (Cap Vert, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon) mais sans s'y arrêter. Pourtant, dans le cas de la Côte d'Ivoire, J.P. DUCHEMIN, dans l'article déjà cité [9], décrit la campagne d'éradication de la variole qui s'est déroulée de 1960 à 1963 : toute la population (ivoiriens et étrangers), était prévenue à l'avance et rassemblée, y compris les hommes séjournant dans les campements de culture, qui étaient rappelés au village. Même si cette opération s'est heurtée à divers problèmes (travailleurs saisonniers, omissions volontaires...) l'examen des résultats montre une cohérence à 5 % près dans les deux tiers des circonscriptions entre le recensement administratif et la campagne d'éradication de la variole.

Si des données de ce type ne sont pas plus utilisées, c'est, semble-t-il pour deux raisons :

- soit elles ne sont pas rassemblées et publiées,
- soit les résultats sont trop fortement entachés d'erreurs.

Il y a peut être là matière à réflexion pour le démographe car il s'agit d'opérations réalisées par des "hommes de terrain" (les personnels des équipes mobiles) et où les risques d'omission volontaire semblent plus réduits que pour d'autres types d'opérations. Une collaboration entre le Service Statistique et le Service de Santé pourrait sans doute utilement s'instaurer pour améliorer la méthodologie de la collecte et publier les résultats.

### c) Les sources administratives de données de mouvement

Ces sources sont utilisées pour l'estimation de l'effectif à une date donnée par l'actualisation d'un résultat à une date antérieure.

La première de ces sources, qui fournit des renseignements sur le mouvement naturel de la population, est l'état civil. Le système d'état civil est décrit parfois de façon détaillée dans plusieurs monographies (Algérie, Burundi, Congo, Egypte, Ghana, Libye, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Tunisie), alors que la plupart ne le mentionne même pas ; entre ces deux extrêmes, les adjectifs les plus souvent utilisés pour qualifier ce système sont révélateurs : incomplet, inexistant, embryonnaire, peu fiable, défectueux ...

Ce n'est pas le lieu ici de traiter du fonctionnement de l'état civil en Afrique et des améliorations à y apporter (1). Nous nous contenterons de rassembler dans le tableau suivant les quelques indications fournies dans les monographies sur le taux d'enregistrement :

TABLEAU 122 - TAUX D'ENREGISTREMENT DE L'ETAT CIVIL DANS QUELQUES PAYS.

| PAYS       | PERIODE      | NAISSANCES                                               | DECES |
|------------|--------------|----------------------------------------------------------|-------|
| Algérie    | 1977         | 93 %                                                     | 64 %  |
| Egypte     | 1964-1969    | 93 %                                                     | 73 %  |
| Ghana      | 1970         | 20 %                                                     | -     |
| Libye      | Actuellement | 100 %                                                    | -     |
| Maurice    | Actuellement | 100 %                                                    | 100 % |
| Mauritanie | Actuellement | (70 % dans quelques villes<br>(5 à 10 % en milieu urbain | -     |
| La Réunion | Actuellement | 100 %                                                    | 100 % |
| Rwanda     | Actuellement | 100 %                                                    | 70 %  |
| Tunisie    | 1980         | 100 %                                                    | 73 %  |

Note : - : renseignement non fourni

Les données de l'état civil peuvent alors soit être utilisées telles quelles (par exemple à la Réunion), soit être corrigées (par exemple en Egypte ou en Tunisie), soit rester inutilisées, ce qui est le cas le plus fréquent.

Quant aux mouvements migratoires avec l'extérieur, la situation semble encore plus précaire : la plupart des monographies mentionnent l'extrême difficulté qu'il y aurait à mettre en place un système d'enregistrement des migrations internationales. Seuls certains pays semblent pou-

(1) Le lecteur intéressé pourra se reporter aux publications [ 24, 28 ] de la bibliographie.

voir actuellement utiliser une telle source : quelques pays insulaires (Cap Vert, Madagascar, Maurice, La Réunion) ; et deux pays du continent (Algérie, Tunisie), même si les statistiques qui en sont tirées ne sont pas exemptes d'imperfections. Un tel système nécessite la collaboration de plusieurs services (police des frontières, service statistique ...), collaboration qui, l'expérience le montre, n'est pas toujours facile à mettre en oeuvre.

#### 4) Les recensements statistiques (1)

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale deux groupes de pays organisent des opérations de recensement que l'on peut qualifier de statistique. Il s'agit d'une part des recensements tunisien de 1946, égyptien de 1947 et algérien de 1948 et d'autre part des recensements organisés en 1948 par le Département Statistique de l'Est Africain couvrant les territoires actuels du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie.

En Tunisie et en Algérie, les liens privilégiés de l'administration coloniale française avec ces pays (les Algériens devaient, plus tard, être censés accéder à la nationalité française) et la tradition établie de recensements périodiques (depuis 1856 en Algérie) justifient le soin apporté par la France à la réalisation de ces recensements et la qualité des résultats obtenus. Quant à l'Egypte de nombreux facteurs expliquent l'exceptionnelle qualité des recensements effectués à intervalles décennaux depuis 1897 : une vieille tradition étatique et centralisatrice, une population pratiquement entièrement sédentaire et ethniquement homogène, une émigration négligeable et une très forte densité pour la superficie habitée.

Dans le deuxième groupe de pays, la création en 1946 du Département Statistique de l'Est Africain permettra à l'administration britannique de réaliser en 1948 de véritables recensements statistiques. Les concepts de simultanéité (2), de population de référence (population de fait), d'aire de dénombrement sont en effet clairement établis. Les opérations de recensement proprement dit, menées case par case, sont précédées d'un recensement pilote (en Tanzanie) et d'une campagne d'information sur leurs objectifs, et sont suivies d'une enquête complémentaire.

---

(1) La méthodologie des recensements statistiques des années 1970 a fait récemment l'objet d'une publication du G.D.A. [22]. On ne trouvera donc ici que quelques précisions sur les premiers recensements statistiques africains et des vues générales sur la situation dans ce domaine de l'ensemble des pays africains.

(2) Africains et non africains sont recensés à des dates différentes. De plus, au Kenya, le recensement de la population africaine de la province du Nord est réalisé à une date postérieure à celle du reste de cette population. Mais ne sont recensés, dans une case, que les individus et tous les individus qui y étaient présents à une date déterminée (la date de référence) et la durée des opérations a été très brève (1 à 7 ou 8 jours en Tanzanie et en Ouganda pour la population africaine).



Pour les autres pays d'Afrique Continentale la connaissance réellement statistique et exhaustive de la population ne commence qu'à partir de la décennie 1960 ou 1970 souvent dans le cadre du Programme Africain de Recensements des Nations Unies. Le recensement du Ghana de 1960, s'inspirant directement des principes et recommandations de l'ONU a été ainsi considéré par certains comme le premier recensement moderne effectué en Afrique. Il s'agit pour de nombreux pays du premier recensement effectué après l'indépendance. Il reste souvent, jusqu'à maintenant, unique (Bénin, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Haute Volta, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Somalie). Quatre pays y ont échappé : l'Ethiopie et Djibouti qui n'ont connu aucun recensement ; le Tchad et le Zaïre pour lesquels les seules sources censitaires récentes sont constituées par les recensements administratifs améliorés déjà décrits, menés respectivement en 1968 et 1970. Enfin dans deux pays l'exploitation faite des recensements statistiques ne permet pas de connaître avec une précision satisfaisante l'effectif actuel de la population :

- Le Nigeria où les résultats officiels du recensement de 1962 ont été annulés ; ceux du recensement de 1963 qui provoquèrent une grave crise constitutionnelle, ont reflété une surestimation d'environ 23 % ; et ceux du recensement de 1973, qui surestimèrent d'environ 34 % l'effectif réel, ont été annulés.
- Le Gabon où "la volonté de faire état d'une population plus nombreuse et sans distinguer les originaires des étrangers" a conduit à occulter les résultats réels des recensements de 1970 et 1980.

De telles pratiques d'annulation ou d'occultation sont évidemment regrettables.

#### 5) Les enquêtes post-censitaires

##### a) Objectifs

L'intérêt et la nécessité d'examiner et d'évaluer avec soin la complétude et l'exactitude des résultats des recensements sont généralement admis. Cette "évaluation" est d'ailleurs l'une des opérations qui font partie intégrante d'un plan de recensement selon les Nations Unies. La principale méthode recommandée pour procéder à cette évaluation est la réalisation d'une enquête post-censitaire, en particulier en Afrique où "il semble qu'en l'état actuel du développement des statistiques dans la plupart des pays africains, une enquête post-censitaire ad-hoc visant à évaluer le recensement doit être acceptée comme étant la technique la plus satisfaisante" [26].

Dans la réalité ces principes généraux appellent plusieurs remarques :

- Tout d'abord force est de constater que même dans les pays ayant une tradition ancienne de recensement, les enquêtes post-censitaires sont rares. L'on peut citer ici les exemples des Etats-Unis où des enquêtes post-censitaires n'ont été réalisées qu'à l'occasion des recensements de 1950, 1960 et 1980 ; la Grande Bretagne (1961 et 1971) ; la France (1962) [26].

- 
- Cette situation s'explique, indépendamment des problèmes pratiques évoqués ultérieurement, par la difficulté de réalisation d'une enquête post-censitaire de qualité suffisante pour permettre d'en tirer des conclusions sur la qualité des résultats du recensement. Dans la pratique, les enquêtes post-censitaires peuvent avoir plusieurs objectifs:
    - . estimer les omissions et les doubles-comptes du recensement ;
    - . donner les caractéristiques des populations omises et comptées deux fois ;
    - . apprécier l'exactitude des renseignements (contrôle de contenu).

Seul le premier objectif retiendra notre attention ici. Il peut être atteint de deux façons :

- . soit en réalisant une enquête d'excellente qualité qui puisse servir de "référence" à laquelle seront comparés les résultats du recensement ; c'est de cette comparaison que seront tirées des indications sur le taux de couverture du recensement ;
  - . soit en utilisant la méthode de la double collecte avec d'une part le recensement, et d'autre part une enquête post-censitaire qui devra être réalisée en veillant au respect de l'hypothèse d'indépendance entre les deux opérations.
- La dernière remarque est destinée à préciser le vocabulaire : dans un certain nombre de recensements, on a assigné un autre objectif à l'enquête post-censitaire : fournir des renseignements complémentaires par rapport à ceux obtenus au cours du recensement, en introduisant dans le questionnaire de l'enquête des questions sur des sujets non retenus pour le recensement, notamment parce que considérés comme délicats ou difficiles (fécondité, mortalité, migrations ...). Il faut distinguer alors . les enquêtes de contrôle
    - . des enquêtes complémentaires.

C'est le premier type qui nous intéresse ici. Remarquons d'ailleurs qu'il arrive parfois que l'enquête post-censitaire soit à la fois de contrôle et complémentaire, mais qu'elle s'avère inexploitable sur le premier plan et qu'elle devienne alors au niveau des résultats une enquête uniquement complémentaire.

#### b) Les enquêtes de contrôle des recensements africains

Les recensements africains (1) peuvent être classés en trois catégories :

- Ceux pour lesquels aucune enquête post-censitaire n'avait été prévue. Ce sont les plus nombreux :

---

(1) L'on s'appuiera dans ce paragraphe non seulement sur les monographies mais aussi sur l'ouvrage "Recensements africains" du Groupe de Démographie Africaine [22] .

|                         |                               |
|-------------------------|-------------------------------|
| Bénin (1978)            | Mauritanie (1976)             |
| Botswana (1964 et 1971) | Mayotte (1966)                |
| Centrafrique (1975)     | Nigeria (1952/53, 1962, 1963) |
| Congo (1974)            | Ouganda (1969)                |
| Egypte (1976)           | Saint Thomas et Prince (1970) |
| Gabon (1970 et 1980)    | Soudan (1973)                 |
| Gambie (1963 et 1973)   | Swaziland (1966)              |
| Guinée (1972)           | Tanzanie (1967)               |
| Lesotho (1966)          | Togo (1970)                   |
| Libye (1973)            | Tunisie (1975)                |
| Mali (1976)             | Zambie (1969)                 |
| Maurice (1972)          |                               |

Cette liste doit toutefois être nuancée, car à l'occasion de certaines de ces opérations, des systèmes d'évaluation avaient été mis en place, le plus souvent sans succès. Trois exemples peuvent être donnés ici :

- . le Botswana où en 1971 "il n'y eut pas d'enquête de contrôle post-censitaire jugée trop onéreuse. Seul un système de double dénombrement, aléatoire, par les superviseurs des agents recenseurs, et portant sur 2 100 personnes, fut effectué. Cette méthode - d'autant plus qu'il s'agit d'un échantillon très restreint - ne permet aucune conclusion".
  - . Le Soudan où, en 1973, "il n'y a eu aucune enquête de contrôle proprement dite, mais plusieurs enquêtes ponctuelles pour vérifier la qualité des données et, le cas échéant, les rectifier" ... "Pour certains secteurs de la population et pour certaines régions, les résultats sont jugés inacceptables". Ces enquêtes ont ainsi amené à estimer le nombre des nomades à 1 630 000 au lieu de 400 000 recensés, et à estimer les omissions de la population de la province du Nil Bleu à 673 500 personnes.
  - . La Tanzanie où en 1967 il n'a pas été procédé à une véritable enquête post-censitaire, mais où l'on a réalisé une étude régionale [12]
- Ceux pour lesquels une enquête post-censitaire avait été prévue, mais n'a pu être réalisée pour diverses raisons, ou alors a bien été réalisée, mais ses résultats se sont révélés inexploitable, au moins en tant que données de contrôle :

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| Algérie (1966)       | Niger (1977)        |
| Côte d'Ivoire (1975) | Nigeria (1973)      |
| Gabon (1960-1961)    | La Réunion (1974)   |
| Ghana (1960 et 1970) | Sierra Leone (1974) |
| Kenya (1979)         | Somalie (1975)      |
| Maroc (1971)         | Tunisie (1966)      |

Le premier cas - enquête prévue, mais non réalisée - est celui du Nigeria (1973) (et encore il n'est pas sûr qu'il n'y ait pas eu au moins un début de réalisation de cette enquête dans quelques districts), de la Réunion (1974) et de la Somalie (1975). Dans ce dernier exemple, les raisons ayant conduit à l'annulation de l'enquête semblent être d'une part la sécheresse qui entraînait d'importants mouvements de population et la sédentarisation d'un grand nombre de nomades, d'autre part la dispersion du personnel du recensement très rapidement affecté

Parmi les enquêtes réalisées et dont les résultats se sont avérés inutilisables, on peut citer :

- . La Côte d'Ivoire, où "il est regrettable que l'enquête de contrôle qui a suivi le recensement de 1975 se soit déroulée dans de très mauvaises conditions et n'ait pu être exploitée, ce qui rend impossible l'évaluation" des résultats du recensement. Cette enquête, réalisée un mois et demi après le recensement semble s'être heurtée aux difficultés suivantes :
    - la saison des pluies, rendant certaines zones inaccessibles [22] ;
    - un manque de clarté dans les objectifs assignés à l'opération [7] ;
    - une différence dans la définition des concepts utilisés lors du recensement et lors de l'enquête, rendant difficile la comparaison des résultats [22] ;
    - l'inscription des personnes sous des noms différents lors du recensement et lors de l'enquête [12].
  - . Le Ghana (1960) où les résultats de l'enquête semblaient indiquer une meilleure couverture du recensement que de l'enquête, ou une surestimation de l'effectif trouvé au recensement. En fait cette enquête, réalisée deux mois et demi à quatre mois après le recensement, et qui a touché 5 % de la population recensée, n'a pas été organisée avec suffisamment de soins : différence des définitions utilisées pour le ménage et la concession, délai trop important la séparant du recensement, lassitude générale du personnel. On a retrouvé le même genre de difficultés et de résultats lors de l'enquête de contrôle du recensement de 1970. Il s'agissait pourtant d'un simple contrôle de couverture (non de contenu) réalisé trois semaines après le recensement sur 5 % des aires de dénombrement. Les organisateurs ne semblent pas avoir trouvé les résultats concluants [14].
  - . Le Kenya où en 1979 l'enquête n'a pu fournir d'estimation du taux de couverture du recensement, car elle s'est déroulée trop longtemps après, et il n'a pas été possible de comparer les populations recensées et enquêtées [31].
  - . Le Niger (1977) où "un contrôle post-censitaire a été effectué environ un mois après le recensement : ce contrôle a été réalisé dans 1 % des zones de dénombrement ... Aucune conclusion nette n'a pu être tirée de ce contrôle car la taille des zones de contrôle s'est avérée très inégale et leur nombre insuffisant".
- Cette deuxième catégorie de recensements, doit sans doute être complétée par ceux pour lesquels il semble qu'une enquête de contrôle a été réalisée, mais pour lesquels aucune mention de ces résultats n'est faite : Cap Vert (1980) [6] , Madagascar (1975), La Réunion (1954 et 1967).
- Enfin les recensements pour lesquels une enquête post-censitaire de contrôle a bien été réalisée et a fourni des résultats sur la couverture du recensement :

|                    |                        |
|--------------------|------------------------|
| Algérie (1977)     | Libéria (1962 et 1974) |
| Burundi (1979)     | Malawi (1965)          |
| Cameroun (1976)    | La Réunion (1961)      |
| Haute Volta (1975) | Sénégal (1976) [23]    |
| Kenya (1969)       | Sierra Leone (1963)    |

Cette liste comprend d'abord quelques recensements dont les résultats de l'enquête post-censitaire se résument en de très rapides commentaires semblant indiquer la bonne qualité du recensement :

- . Le Burundi (1979) ("les premières indications semblent révéler une bonne couverture du recensement") [22] ;
- . La Haute Volta (1975) (il n'y a pas d'erreur de couverture importante) ;
- . La Réunion (1961) (dans l'ensemble les effectifs recensés sont satisfaisants).

Pour les autres opérations, l'erreur de couverture (par omission) est indiquée et semble plus importante :

- . Algérie (1977) : 4,3 %
- . Cameroun (1976) : 6,9 % [22]
- . Kenya (1969) : 5 % [12]
- . Libéria (1962) : 5 %, (1974) : 11 %
- . Malawi (1965) : 2,6 % [12]
- . Sénégal (1976) : 2 % [22]
- . Sierra Leone (1963) : de 2 à 5 %

Ces résultats sont parfois commentés dans un sens qui en atténue la portée. C'est ainsi que pour la Sierra Leone l'enquête a surestimé les omissions du recensement [22], et que pour le Libéria (1974) où la méthode de la double collecte était employée, les conclusions concernant la couverture sont par ailleurs considérées comme peu fiables [7].

#### c) Bilan

L'analyse de cette expérience africaine nous amène à formuler les conclusions suivantes :

- Nous appuyons la recommandation de réaliser une enquête de contrôle à l'issue d'un recensement, cela malgré les échecs, et sans surestimer l'intérêt de ce type d'opération. Mais il nous semble que, même si les résultats de l'enquête de contrôle doivent à leur tour être analysés et critiqués, ils doivent pouvoir apporter un éclairage sur la qualité du recensement et ils constituent dans tous les cas un élément supplémentaire dans la série des éléments disponibles pour évaluer les effectifs de la population.
- Il faut toutefois être conscient des nombreuses difficultés auxquelles se sont heurtées la plupart des enquêtes de contrôle [12] :
  - . préparation insuffisante, manque d'intérêt de la part des responsables,
  - . mouvements de population entre le recensement et l'enquête rendant difficile la comparaison des deux opérations,

- . difficultés de repérage sur le terrain des limites de zone (problème de la cartographie), des logements (problème des adresses) et des individus (problème des noms : personne ayant plusieurs noms, nom commun à plusieurs personnes ...)
- . calendrier inadéquat : si le recensement est réalisé juste avant la saison des pluies, celle-ci perturbera l'enquête,
- . lassitude générale du personnel.

Ces difficultés sont loin d'être insurmontables et devraient être écartées dès lors que l'enquête de contrôle a été conçue dès le départ comme faisant partie intégrante du recensement, et préparée avec le même soin que les autres phases de l'opération.

- Même si l'enquête est très soigneusement préparée, même si elle est réalisée par d'excellents agents enquêteurs (choisis par exemple parmi les chefs d'équipe du recensement), il est illusoire d'espérer obtenir par l'enquête une référence sans erreurs à laquelle comparer le recensement. Ceci nous incite à préférer l'utilisation de la méthode de la double collecte, qui semble avoir donné de bons résultats au Cameroun en 1976 [18].
- Enfin trois recommandations nous semblent fondamentales :
  - . il faut que l'enquête de contrôle fasse véritablement partie intégrante du plan de recensement, c'est-à-dire qu'elle ait été prévue longuement à l'avance, que son calendrier en ait été défini, que des moyens financiers aient été inscrits ...
  - . il faut que le délai séparant le recensement de l'enquête soit le plus court possible pour faciliter l'appariement des deux opérations,
  - . il faut que la préparation de l'enquête soit très méticuleuse, notamment que le questionnaire soit convenablement élaboré, que les agents enquêteurs soient de bon niveau et que la cartographie permette de repérer facilement les limites des zones de dénombrement.
- Dans tous les cas, l'enquête de contrôle ne doit pas faire oublier que le recensement doit faire l'objet d'un rapport méthodologique critique où les responsables décrivent sans fausse honte les difficultés auxquelles ils se sont heurtés. Ceci est un élément indispensable de l'appréciation de la qualité des résultats du recensement.

#### 6) Les enquêtes par sondage

Dans ce chapitre, nous examinerons les enquêtes par sondage (par opposition aux recensements, qui sont exhaustifs), ayant couvert un champ national, et dont tout ou partie des objectifs étaient démographiques.

##### a) Articulation des enquêtes avec les recensements

Nous ne parlerons pas ici des sondages réalisés dans le cadre même d'une opération de recensement et qui en font partie intégrante :

- sondages effectués en même temps que le recensement en vue de la collecte d'informations auprès d'une partie seulement de la population (exemple du Soudan en 1973),
- sondages réalisés au niveau de l'exploitation des recensements parmi les questionnaires remplis, afin de fournir rapidement des résultats (Algérie 1977, Côte d'Ivoire 1975, Libéria 1974, Tunisie 1975 ...),
- enfin sondages destinés à évaluer la qualité des résultats, ce sont les enquêtes de contrôle post-censitaires examinées précédemment.

Par contre sont étudiées dans ce chapitre les opérations suivantes :

- sondages réalisés indépendamment de tout recensement (c'est le cas de la plupart des enquêtes réalisées dans les pays africains avant même que l'on ne songe à réaliser un recensement) ;
- sondages destinés à compléter le recensement sur certains thèmes considérés comme importants, difficiles et ne nécessitant pas une approche exhaustive : ce sont les enquêtes complémentaires réalisées à l'issue du recensement, dans un délai variable (de quelques mois à plusieurs années), le recensement servant de base de sondage. Dans certains pays, un programme d'enquêtes "spécifiques" est ainsi élaboré pour approfondir ou actualiser les résultats du recensement.

#### b) Champ géographique

Ce point sera développé dans la seconde partie de cette conclusion. Signalons toutefois déjà ici que les enquêtes dites nationales ont parfois exclu de leur champ certaines catégories de population (nomade, européens, ...) ou certaines zones (milieu urbain, ...). C'est le cas par exemple des enquêtes éthiopiennes de 1964-1967 et 1968-1971 (sont exclus la population nomade, l'Erythrée, et certains centres urbains), de l'enquête du Niger de 1959-1960 (seule la zone sédentaire était enquêtée ; l'enquête en milieu nomade qui devait la suivre n'a pu avoir lieu, ou du moins fut réduite au cercle de Tahoua et à ses environs immédiats et ne put fournir une estimation de la population nomade). Enfin nous inclurons dans ces enquêtes "nationales" l'enquête démographique sur l'Ouest du Zaïre, enquête régionale comme son nom l'indique, mais dont l'intérêt lui confère une portée nationale, surtout en l'absence d'autres données pour ce pays.

Il peut arriver qu'une portion du territoire soit symboliquement "incluse". Tel est le cas de la strate "Sahara" dans l'enquête algérienne de 1969-1971 qui n'a fait l'objet que d'un seul passage ... et d'un minimum de contrôle. Il n'était politiquement pas possible d'exclure le grand sud du champ de l'enquête, il n'était matériellement pas possible non plus d'y mener correctement l'enquête, d'où un compromis ne mettant pas trop en péril l'ensemble de l'opération.

Par ailleurs un cas particulier doit être signalé : celui des pays dans lesquels a été réalisée une série d'enquêtes régionales successives ayant au total couvert pratiquement l'ensemble du pays. Il s'agit notamment :

- du Cameroun où une série d'enquêtes et de recensements effectués pour la plupart de 1960 à 1965 a permis de fournir des résultats au niveau national [31] ,

- de la Côte d'Ivoire où ont été réalisées successivement deux séries d'opérations : une première de 1955 à 1958 (quatre enquêtes régionales et sept recensements urbains), et une seconde de 1962 à 1967 (six enquêtes régionales et huit recensements urbains) [27].

#### c) Objectifs

Du point de vue des objectifs, les enquêtes sous revue peuvent être classées en quatre catégories :

- Tout d'abord les enquêtes démographiques générales : ce sont les plus classiques. Elles visent à fournir des renseignements sur les effectifs, les structures et les mouvements de la population. A ce type d'enquêtes appartiennent par exemple toutes les enquêtes menées dans les pays d'Afrique noire francophone de 1954 à 1966 [1].
- Viennent ensuite les enquêtes démographiques à objectif restreint. On y trouve notamment les enquêtes sur les migrations ou sur la fécondité.
- Puis ce sont les enquêtes à objectif non directement démographique mais dont le volet démographique a été suffisamment développé pour que des résultats dans ce domaine puissent être utilisés.  
C'est ainsi que les monographies mentionnent des enquêtes agricoles pouvant fournir des estimations de la population rurale (Ethiopie 1976-1977) ; enquête agricole permanente du Botswana, de Centrafrique ou du Mali) ou des enquêtes budget-consommation (Madagascar 1962, Centrafrique 1975-1977). Le cas de Madagascar est intéressant puisque l'enquête budget-consommation de 1962 avait pour champ les seules agglomérations de moins de 2000 habitants ; mais l'on peut compléter ses résultats par ceux des recensements des centres urbains de plus de 5 000 habitants réalisés de 1959 à 1964, et par ceux des recensements administratifs pour les centres de 2 000 à 5 000 habitants. L'agrégation de ces résultats fournit une estimation de la population totale au milieu de l'année 1962 [21].
- Enfin sont prises en considération ici des enquêtes à objectifs multiples, la démographie étant un aspect particulier de ces enquêtes. C'est le cas d'enquêtes précédemment signalées : Ethiopie (1964-1967 et 1968-1971), Côte d'Ivoire (1955-1958 et 1962-1967).

#### d) Opération et techniques d'observation

Certaines enquêtes sont décrites, parfois de façon très détaillée, dans les monographies. Nous préférons pour notre part renvoyer le lecteur aux manuels spécialisés [1, 10, 15, 19, 29] et rappeler ici qu'une opération met en oeuvre une ou plusieurs techniques d'observation. Les principales techniques utilisées sont :

- l'observation rétrospective qui peut porter soit sur une période de temps donnée (les douze derniers mois par exemple : la durée de la période est la même pour tous les enquêtés, mais la période est mobile), soit sur une période de durée variable avec chaque personne enquêtée : dans ce cas la date du début de la période peut être la même pour tous (le 1er janvier ; la date de l'indépendance, l'Aïd es Seghir,...) ou différente d'un individu à l'autre (par exemple lorsque l'on interroge les femmes sur leur vie génésique),



- l'observation suivie, qui est une observation rétrospective particulière puisque la situation de départ est connue grâce à un passage précédent,
- dans l'un ou l'autre cas, on peut utiliser une seule observation, ou coupler deux observations (double collecte).

La combinaison de ces différentes techniques conduit à des opérations d'une grande variété. Nous relèverons, les exemples suivants parmi les enquêtes évoquées dans les monographies :

- l'enquête algérienne de 1969-1971 a utilisé à la fois la technique de l'observation rétrospective et celle de l'observation suivie ; on peut même signaler une tentative avortée de double collecte au premier passage ;
- l'enquête du Ghana de 1968-1969 a utilisé les mêmes techniques, conjuguées à un enregistrement continu des naissances et des décès pour appliquer la méthode de la double collecte ;
- l'enquête togolaise de 1971 constituait en fait un deuxième passage réalisé un an après le recensement de 1970.

#### e) Précision de l'estimation de l'effectif

Il est surprenant que les monographies ne mentionnent que très rarement la question de la précision de l'estimation de l'effectif de la population fournie par les enquêtes. Pourtant ces enquêtes, toutes réalisées selon la méthode des sondages aléatoires, présentent l'intérêt de permettre le calcul de l'erreur due au sondage. Certains rapports d'enquête comportent ce calcul, or les seules indications fournies par les monographies concernent :

- le Burundi (1965) pour lequel les données de l'enquête sont considérées comme fournies "avec une erreur possible de 5 à 10 %" ;
- Madagascar (1966) où "les résultats observés fournissent l'effectif de la population totale au milieu de l'année 1966 : 6 200 000 habitants avec un intervalle de confiance à 95 % d'environ 200 000 habitants" ;
- le Togo où "d'après l'enquête de 1971, la population est de 2 017 000 habitants ou, plus exactement, comprise au seuil  $\alpha = 0,05$  entre 1 967 000 et 2 066 000 habitants ;
- le Zimbabwe (1948) où "l'erreur, pour un seuil de confiance de 95 % est de  $\pm 1,4$  % pour le total de la population".

#### f) Date de référence de l'estimation de l'effectif

La plupart des enquêtes sous revue se sont déroulées sur le terrain pendant une période de temps de plusieurs mois, la situation saisie par l'enquêteur étant celle de la nuit précédant son passage. Il faut donc déterminer la date moyenne à laquelle rapporter l'estimation de l'effectif. Ceci est fait le plus souvent par les auteurs de l'enquête, mais ce n'est pas toujours le cas. C'est ainsi que pour l'enquête centrafricaine de 1959-1960, réalisée successivement dans deux régions, du 6 juillet au 30 octobre 1959 pour la première et d'avril au 30 juillet 1960 pour la seconde, il semble que l'effectif fourni résulte de la simple addition des effectifs trouvés dans chacune des deux régions, et que la date de référence de l'effectif total soit à peu près le 1er janvier 1960. Dans le cas d'agrégation de plusieurs enquêtes ou recensements, il faut bien

sûr que les auteurs décident de la date de référence : pour les enquêtes du Cameroun de 1960-1965, cette date est le 1er août 1964 [31] ; pour l'agrégation des données fragmentaires à Madagascar, c'est le 1er juillet 1962 [21].

## II. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES

### 1) Le champ géographique

Dans l'évaluation des effectifs de la population d'un pays, il faut bien évidemment porter son attention sur la couverture géographique des différentes opérations. Or cette question se heurte à deux difficultés :

a) Tout d'abord le problème des frontières : dans de nombreux cas, les frontières nationales sont mal définies et font l'objet de contestation.

Ceci joue beaucoup pour les périodes les plus anciennes. En effet les premières estimations ne concernaient souvent que les zones dites "pacifiées" par le colonisateur, et la "pacification" de l'ensemble du territoire ne s'est souvent terminée que dans la période entre les deux guerres mondiales. Ainsi en Angola "le territoire contrôlé par les portugais n'a cessé de s'agrandir, ce qui rend impossible toute velleïté d'analyse de l'évolution temporelle", et cela jusque vers 1920.

De plus il y eut souvent de nombreuses modifications successives des frontières. La monographie sur le Tchad en donne un très intéressant exemple, puisque l'histoire des frontières du pays qui y est retracée, indique qu'il ne fallut pas moins de 17 arrangements, conventions ou autres traités conclus de 1894 à 1936 pour que le Tchad acquière ses frontières actuelles. De même en Centrafrique, "les faiblesses bien connues des recensements administratifs ont été aggravées par les incessantes modifications des limites administratives du pays, tant externes qu'internes".

Par ailleurs le statut des territoires a pu évoluer. Par exemple, jusqu'en 1961, la Sierra Leone se divisait entre la "Colonie de la Couronne" (Freetown et ses environs immédiats), établie en 1808, et le "Protectorat" (le reste du pays) établi en 1896 ; jusqu'à cette date les chiffres ne concernent que la Colonie. Un cas extrême et bien connu est celui de la Haute Volta, territoire créé en 1919, supprimé en 1932 et réparti entre le Mali (alors Soudan français), la Côte d'Ivoire et le Niger, et reconstitué dans ses anciennes limites en 1947.

Même actuellement, malgré la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine ayant déclaré intangibles les frontières héritées de la colonisation, les problèmes posés par la définition précise de ces frontières restent fréquents.

b) Se pose aussi la question du champ géographique de chaque opération et dans de nombreux cas, de l'exclusion de certaines zones. Cette exclusion peut avoir deux raisons :

- soit les zones exclues ont fait l'objet d'une enquête ou d'un recensement récent, par exemple la capitale ou d'autres centres urbains, ou des zones enquêtées dans le cadre d'opérations particulières (actions de développement ou autres) ;

- soit des zones sont exclues du fait des difficultés qu'aurait entraînées leur inclusion dans le domaine d'enquête, à cause de la dispersion de la population ou de son caractère nomade, des difficultés d'accès et de manque de moyens de transport, ou de problèmes de sécurité.

Lorsque le champ de l'opération est clairement précisé dans les rapports d'enquête ou de recensement, le lecteur en est averti ; mais il faut constater que ce n'est pas toujours le cas. C'est ainsi qu'à Maurice des publications citant des chiffres officiels "omettent souvent de préciser s'il s'agit de l'Etat de Maurice ou seulement de l'Ile Maurice (sans les "dépendances"). C'est une fréquente source de confusion, allant parfois jusqu'à créer des incohérences artificielles".

Or cette indication est indispensable, d'autant plus que les zones exclues peuvent représenter une part très importante de la population :

- en Centrafrique, lors de l'enquête de 1959-1960, étaient exclus Bangui, la région Est et certains groupes nomades (pygmées, éleveurs Bororos...) qui représentaient 15 % de la population ;
- en Namibie, "au recensement de 1951 et aux précédents, la population de la partie septentrionale du pays ne peut être recensée... Au recensement de 1960, la population de cette région représentait 49 % de la population totale" ;
- au Tchad, l'enquête de 1964 a exclu 22 % de la population, et le tableau fourni dans la monographie à propos du recensement administratif amélioré de 1968 peut être représenté de la façon suivante :

TABLEAU 123 - TCHAD - COUVERTURE DU RECENSEMENT ADMINISTRATIF AMELIORE DE 1968.

| Caractéristiques        | Nombre de Préfectures | Population recensée | Population estimée |
|-------------------------|-----------------------|---------------------|--------------------|
| Totalement exclues      | 4                     | 0                   | 813 000            |
| Partiellement recensées | 7                     | 1 698 000           | 1 940 000          |
| Totalement recensées    | 3                     | 739 000             | 739 000            |
| TOTAL                   | 14                    | 2 437 000           | 3 492 000          |

Il en résulte que 30 % de la population a été exclue de l'opération.

Toutes ces remarques doivent inciter l'utilisateur à procéder à un examen minutieux des chiffres et des commentaires avant utilisation des résultats. Notons toutefois que pour les opérations les plus récentes, en particulier les derniers recensements, un effort semble avoir été fait pour assurer une couverture géographique complète des opérations.

## 2) La population de référence

Par population de référence nous entendons le type de population retenue en priorité pour la publication des résultats.

### a) Population de fait, population de droit (1)

Dans les recensements administratifs la population de référence est rarement explicitée. Il semble cependant malgré quelques exceptions (Ghana, recensements de 1911 à 1931 ; Libye, recensement de 1931 ; ...) qu'il s'agisse généralement de la population de droit.

Pour les opérations les plus récentes, contrairement au constat effectué dans la synthèse méthodologique sur les recensements africains [22] notre revue des pays laisse apparaître que la population de fait est aussi souvent retenue en priorité dans la publication des résultats (tableau 124). Il est vrai que notre échantillon (2) comporte un plus grand nombre de pays anglophones et lusophones où ce concept de population est préféré (à l'exception du Cap Vert, de la Guinée Bissau et du Libéria). Dans les pays francophones, à part le Bénin, la Centrafrique, et la Mauritanie c'est la population de droit qui est retenue en priorité.

La situation n'a pas toujours été ainsi. Plusieurs pays ont en effet abandonné, à différents degrés, le concept de population de droit au profit de celle de fait (Botswana, Centrafrique, Ghana, Mauritanie, Soudan, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe) tandis que peu de pays ont effectué de changement inverse (le Cap Vert à partir de 1960, la Libye entre 1931 et 1936, la Tunisie entre 1966 et 1975).

La saisie de la population de fait est apparemment plus simple, puisqu'il suffit que la personne recensée puisse dire où elle a passé la nuit de référence. Toutefois la situation ainsi décrite peut n'être que provisoire, ou même franchement exceptionnelle ; par ailleurs si l'opération dure un certain temps sur le terrain, le concept de population de fait peut être d'une utilisation difficile. Soulignons enfin que dans le pays où les migrations internes sont fortes on modifie considérablement la répartition spatiale de la population (qui devient fonction de la saison de la collecte) si on prend en compte la population de fait.

Si l'on cherche à saisir des situations plus permanentes, on peut alors considérer la population de droit. Son intérêt a été mis en avant pour plusieurs raisons :

- stabilité de la répartition spatiale (indépendance vis à vis de la saison de la collecte) ;
- informations fournies sur la migration interne et internationale ;
- utilité de la connaissance de la répartition de la population de droit par unité administrative.

---

(1) Sur ce sujet, cf. l'ouvrage du Groupe de Démographie Africaine "Sources de données" [29]

(2) Celui-ci comporte outre les pays mentionnés dans l'ouvrage cité, qui a permis de lever bon nombre d'indéterminations, ceux faisant l'objet d'une monographie dans l'étude présente et pour lesquels les informations fournies permettent d'effectuer la distinction.

TABLEAU 124 - TYPE DE POPULATION DE REFERENCE RETENUE EN PRIORITE LORS DES  
DERNIERS RECENSEMENTS

| PAYS          | Année | Population |          | PAYS               | Année | Population |          |
|---------------|-------|------------|----------|--------------------|-------|------------|----------|
|               |       | de fait    | de droit |                    |       | de fait    | de droit |
| ALGERIE       | 1977  |            | X        | MALI               | 1976  |            | X        |
| ANGOLA        | 1970  | X          |          | MAROC              | 1982  |            | X        |
| BENIN         | 1979  | X          |          | MAURICE            | 1972  | X          |          |
| BOTSWANA      | 1981  | X          |          | MAURITANIE         | 1980  | X          |          |
| BURUNDI       | 1979  |            | X        | MAYOTTE            | 1978  |            | X        |
| CAMEROUN      | 1976  |            | X        | MOZAMBIQUE         | 1980  | X          |          |
| CAP VERT      | 1980  |            | X        | NAMIBIE            | 1970  | X          |          |
| CENTRAFRIQUE  | 1975  | X          |          | NIGER              | 1977  |            | X        |
| CONGO         | 1974  |            | X        | OUGANDA            | 1969  | X          |          |
| COTE D'IVOIRE | 1975  |            | X        | ST THOMAS & PRINCE | 1970  | X          |          |
| EGYPTE        | 1976  | X          |          | SENEGAL            | 1976  |            | X        |
| GABON         | 1980  |            | X        | SIERRA LEONE       | 1974  | X          |          |
| GAMBIE        | 1973  | X          |          | SOMALIE            | 1975  | X          |          |
| GHANA         | 1980  | X          |          | SOUDAN             | 1976  | X          |          |
| GUINEE BISSAU | 1979  |            | X        | TANZANIE           | 1978  | X          |          |
| HAUTE VOLTA   | 1975  |            | X        | TOGO               | 1981  |            | X        |
| KENYA         | 1979  | X          |          | TUNISIE            | 1975  |            | X        |
| LIBERIA       | 1974  |            | X        | ZAIRE              | 1970  |            | X        |
| LIBYE         | 1973  |            | X        | ZAMBIE             | 1980  | X          |          |
| MADAGASCAR    | 1975  |            | X        | ZIMBABWE           | 1969  | X          |          |
| TOTAL         |       |            |          |                    |       | 20         | 20       |

Source : [22] et monographies du présent ouvrage.

Les deux principaux inconvénients de l'utilisation de la population de droit sont d'une part la difficulté d'une définition claire du "domicile habituel", d'autre part les problèmes posés par le recueil d'informations sur les résidents absents (en particulier dans le cas où un ménage entier est absent).

Dans les deux cas, il faut que l'agent recenseur soit sensibilisé à l'importance que revêt pour l'opération sa décision d'inscrire ou de ne pas inscrire une personne sur le questionnaire. Cette décision n'est pas toujours facile à prendre, en particulier à cause du réflexe de solidarité du groupe familial dans les sociétés traditionnelles qui fait que le chef de famille cite fréquemment tous ses enfants comme résidents. Certains peuvent être absents et n'ont donc pas à être comptés si l'on s'intéresse à la population de fait, ou doivent être signalés comme résidents absents si l'on veut saisir la population de droit ; les enfants qui ont quitté le domicile familial pour s'installer ailleurs n'ont à être déclarés dans aucun des deux cas.

Deux concepts particuliers de population méritent enfin d'être signalés. La population administrative de l'enquête de 1960-1961 et du recensement de 1975 de la Haute Volta qui comprend la population de droit (résidents présents et absents depuis moins de 6 mois) et les émigrés (personnes à l'étranger depuis plus de 6 mois). La population légale, concept utilisé en Mauritanie en 1962 où il inclut les parents du chef de ménage pouvant résider ailleurs et exclut de nombreux nouveaux résidents et à la Réunion, où, depuis 1961, il inclut les élèves internes et les militaires du contingent logés en caserne qui se trouvent hors de la Réunion au moment du recensement alors que le ménage auquel ils appartiennent normalement est à La Réunion.

#### b) La population nationale résidant à l'étranger

Elle est souvent dénombrée dans son ensemble ou en partie dans les pays qui retiennent la population de droit comme population de référence tels l'Algérie, le Burundi, le Cap Vert, le Gabon, la Haute Volta, le Libéria, la Lybie, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Sénégal, la Tunisie ... Elle est également dénombrée dans quelques pays où la population de référence est celle de fait : Botswana, Lesotho, Namibie ... Ajoutée à la population de fait elle forme alors la population dite "de droit" qui, dans le cas du Botswana et de la Namibie et probablement du Lesotho reste inconnue à l'intérieur des divisions territoriales administratives.

En général les effectifs sont obtenus à partir des informations collectées auprès des résidents présents mais aussi parfois auprès des représentations diplomatiques (Madagascar, Maroc, Sénégal) ou à partir des statistiques des recensements des pays de destination (émigrés algériens en France en 1975 pour le recensement de 1977 de l'Algérie). La première méthode de collecte, mais aussi sans doute la seconde en raison de l'existence d'émigrés non immatriculés dans les consulats et, à un moindre degré la troisième, en raison de fausses déclarations de nationalité conduisent à une sous-estimation notable de la population nationale résidant à l'étranger. Ainsi selon les informations collectées auprès des résidents présents lors du recensement de 1975 de la Haute Volta l'ef-

ectif d'émigrés voltaïques s'établit à 334 715. Mais la consultation des recensements des pays de destination permet d'estimer leur nombre à un million dont 700 000 en Côte d'Ivoire. De la même façon, en Algérie, la première méthode de collecte a conduit à recenser en 1966 275 000 émigrés alors que le Ministère de l'Intérieur français les estimait à la même époque à 493 352.

Les nationaux résidant à l'étranger ne sont souvent recensés et inclus dans la population de droit que si leur départ a eu lieu durant une certaine période précédant la date de référence de l'opération. La limite est de 5 ans pour le recensement de 1964 du Botswana, le recensement de 1966 du Lesotho, l'enquête de 1960-1961 et les recensements administratifs du Mali ; elle est de 3 ans pour les recensements administratifs du Niger. Les opérations les plus récentes tendent à réduire cette limite. L'intérêt est alors d'exclure, quitte à perdre une information de toute façon peu fiable sur l'émigration des dernières années, du champ du recensement bon nombre d'émigrants de longue durée et d'éviter d'en exclure les émigrants temporaires. Les émigrés ne sont ainsi recensés et inclus dans la population de droit au Mali (recensement de 1976) que si leur départ a eu lieu durant les six mois précédant la date de référence du recensement, au Cap Vert si leur "résidence habituelle" reste celle de ce pays, au Liberia (recensements de 1962 et 1975) s'ils "n'habitent pas de façon permanente" à l'étranger, en Namibie (recensement de 1970) si leur retour se produit dans les trois mois suivant le recensement.

Quand l'ensemble de la population nationale résidant à l'étranger est recensé comme en Algérie, au Botswana (1971), en Haute Volta (1960-1961 et 1975), au Sénégal (1976) elle est soit totalement exclue de la population de référence (Algérie, Botswana, Sénégal) soit dans le cas de la Haute Volta incluse si le départ a eu lieu durant les six derniers mois. Elle est cependant incluse en totalité dans la population de droit au Botswana et la population administrative de la Haute Volta.

c) La population étrangère présente sur le territoire

Elle est de façon très générale recensée. Quand la population de référence est la population de droit, les critères de résidence applicables à la population nationale pour être enregistré comme résident (6 mois de présence dans le logement, concept de résidence habituelle, etc.) le sont aussi pour la population étrangère de sorte qu'une partie d'entre elle est exclue de la population de référence. Toutefois en Libye et au Sénégal la majorité des tableaux publiés ne concerne que les nationaux. Au Gabon les fluctuations de l'effectif des étrangers sont telles qu'il est nécessaire de l'étudier à part. En Côte d'Ivoire, la fixation d'un délai minimum de 5 ans de séjour dans le pays pour inclure dans la population résidente les étrangers présents, lors des enquêtes régionales de 1962-1966 a fortement minimisé le nombre d'étrangers. Le délai de 6 mois adopté pour le recensement de 1975 est plus facilement justifiable puisqu'il permet d'exclure les immigrés temporaires. Mais de ce point de vue le critère utilisé dans l'enquête à passages répétés de 1978-1979, inclusion de toute personne résidant depuis au moins 6 mois ou qui à l'intention de séjourner pendant une durée au moins égale à 6 mois dans la localité, est encore meilleur puisqu'il n'exclut que les immigrés temporaires.

Dans l'ensemble, si les critères présidant à l'inclusion ou l'exclusion de la population nationale résidant à l'étranger ou des étrangers présents sur le territoire apparaissent maintenant plus homogènes et conformes aux objectifs assignés aux recensements, il faut constater qu'il n'en a pas toujours été ainsi de sorte que dans plusieurs pays comme le Botswana, la Côte d'Ivoire, le Lesotho, le Mali, le Niger où les migrations internationales sont très importantes la comparabilité dans le temps des résultats relatifs à la population de droit n'est pas assurée.

De toute façon, les étrangers constituent une population difficile à saisir, soit lorsqu'ils sont en situation irrégulière, soit lorsque se sentant mal acceptés, ils ne tiennent pas à être dénombrés.

### 3) Problèmes posés par certaines catégories de population

L'évaluation de l'effectif global de la population d'un pays ne peut se faire sans considérer la structure de cette population. En effet certaines sources d'erreur affectent plus particulièrement certaines catégories de population. Les monographies abordent cette question à propos des populations masculine et féminine, des enfants, des populations urbaine et rurale, des populations de certaines régions, des nomades et des réfugiés.

#### a) Population masculine, population féminine

Le cas le plus fréquent semble être celui d'omissions féminines :

- au recensement algérien de 1966, "sous-énumération des enfants de moins d'un an, plus intense pour les filles que pour les garçons", et "sous-déclaration systématique des filles mariées avant l'âge légal", ainsi que des femmes émigrées ;
- sous-estimation des femmes aux recensements libyens de 1931 et 1936 ;
- en Mauritanie omission de femmes (surtout de jeunes filles) lors de l'enquête de 1965 comme lors du recensement de 1977 ;
- dissimulation de femmes lors du recensement du Niger de 1977 ;
- sous-estimation des femmes au Soudan, lors de l'enquête de 1955-1956 comme lors du recensement de 1973.

Un seul cas de sous-estimation des hommes est signalé dans les monographies, c'est celui de l'enquête malgache de 1966 : alors que les rapports de masculinité pour 1962 et 1975 étaient respectivement de 98,6 et 97,9, celui trouvé pour 1966 était de 96,8 ; l'analyse de cohérence entre les effectifs féminins et les taux d'accroissement par sexe conduit à suggérer une sous-estimation de 52 000 hommes (soit 1,7 %). Cette sous-estimation serait due au plan de sondage utilisé en 1966 où le milieu urbain, zone d'immigration masculine, était sous-représenté.

Un autre cas mérite d'être signalé : celui de l'enquête sénégalaise de 1970-1971. L'analyse des résultats par la méthode des populations stables met en évidence un déficit de 38 000 hommes, soit 2,0 % de l'effectif total. Ce déficit toucherait essentiellement le groupe des 15-19 ans, c'est-à-dire les jeunes actifs qui généralement connaissent une forte mobilité [32] .



La polygamie peut entraîner des difficultés particulières de dénombrement. Dans certaines régions, notamment en Afrique centrale, les coépouses cohabitent avec le mari et l'ensemble de la famille dans la concession familiale. Dans ce cas, le dénombrement ne pose pas un problème particulier. Dans d'autres régions, en particulier dans la corne de l'Afrique, les coépouses ne cohabitent pas, elles sont logées séparément ; le polygame est donc chef d'autant de ménages qu'il a d'épouses, d'où le risque pour lui d'être soit omis, soit compté deux fois.

#### b) Les enfants

A l'exception du recensement administratif du Zaïre de 1970 où le nombre des enfants (de moins de 18 ans) semble exagéré, tous les cas d'erreurs de dénombrement signalés dans les monographies sont des sous-estimations : Algérie 1966 (enfants de moins d'un an, surtout pour les filles), Egypte (enfants de moins de 10 ans), Maurice 1952 (enfants de moins de 7 ans, sous-estimation contestée), Mauritanie (recensements administratifs), Namibie, Nigeria 1952-1953, La Réunion (enfants de moins de 5 ans), Soudan 1955-1956.

En Egypte les omissions d'enfants de moins de 10 ans ont été estimées à chaque recensement par N. FERGANY : 3,3 % en 1917, 2,4 % en 1927, 3,2 % en 1937, 0,8 % en 1960 et 3,2 % en 1966. Pour 1947, recensement "extrêmement controversé", EL BADRY suggère au contraire une surestimation de 3,9 %.

A La Réunion, la comparaison des "nombres d'enfants de moins de 5 ans recensés en 1954, 1961 et 1967 avec les effectifs du même groupe d'âge calculés à partir des données d'état civil" permet de conclure à des sous-estimations de 2,9 % en 1954, 3,3 % en 1961 et 6,4 % en 1967, soit à un "accroissement de la proportion d'enfants sous-estimés (un doublement entre 1961 et 1967), ce qui n'est pas très encourageant, mais ne représente globalement qu'une sous-estimation de 1 % en 1967".

#### c) Population urbaine, population rurale

La comparaison dans le temps des populations des zones urbaines pose des problèmes bien connus liés aux modifications du "milieu urbain" avec les progrès de l'urbanisation. Ce point, signalé dans quelques monographies, ne fait pas directement partie du sujet traité.

Les erreurs particulières liées aux investigations en milieu urbain sont à peine esquissées dans les monographies. La conclusion la plus significative provient des résultats des enquêtes post-censitaires d'Algérie (1977) et du Cameroun (1976) :

- en Algérie, alors que la sous-estimation pour l'ensemble du pays est de 4,3 %, elle atteint de 6,5 à 10,5 % pour le Grand Alger.
- au Cameroun, la stratification de l'échantillon de l'enquête post-censitaire a permis d'avancer les taux de sous-estimation suivants :
  - . 13,7 % à Douala
  - . 7,2 % à Yaoundé
  - . 6,7 % dans les autres centres urbains
  - . 6,4 % en milieu rural.

Ces deux exemples confirment la plus grande difficulté de réalisation des recensements en milieu urbain, surtout dans les grandes villes.

d) La population de certaines régions

Les monographies ne signalent guère l'hétérogénéité pourtant fréquente de la qualité d'une opération de collecte selon la région. Les seuls cas signalés concernent :

- un exemple de sous-estimation de la population dans la province de l'Equateur au Soudan lors de l'enquête de 1955-1956 ;
- un exemple de surestimation "manifeste" dans les deux régions du Kasaï au Zaïre lors du recensement administratif de 1970 où "les manipulations politiques des données ne font pas de doute".

L'on pourrait aussi citer le cas des pygmées, population d'accès difficile, et dont les effectifs dans les pays concernés (Cameroun, Centrafrique ...) sont très mal connus ; ainsi que le cas des populations frontalières surtout lorsque la frontière traverse une région homogène sur le plan ethnique.

e) Les nomades

Le trait dominant des monographies concernant les populations nomades est leur très fréquente exclusion du champ des différentes opérations de collecte. Ce fut le cas notamment dans les opérations suivantes : Botswana 1964, Centrafrique 1959-1960, Ethiopie 1964-1967, 1968-1971 et 1976-1977 (enquête agricole) ; Mali 1960-1961, Niger 1959-1960, Tchad 1964. Cette exclusion s'explique par les nombreuses difficultés que soulève une investigation en milieu nomade [11, 30]. Toutefois plusieurs opérations ont tenté d'inclure les populations nomades dans leur champ d'observation, quitte à leur appliquer des méthodes d'approche particulières :

- Les recensements algériens ont fourni les résultats suivants :

1948 : 80 435  
 1954 : 96 363  
 1966 : 56 281  
 1977 : 311 592 (nomades et semi sédentaires)

Les définitions et les méthodes utilisées dans ces diverses opérations sont probablement à l'origine des différences observées dans les résultats.

- En Libye, pour le recensement de 1954, "des comités spécialisés sont désignés pour le recensement de la population nomade et semi-nomade, opération qui dure de 1 à 5 mois". Si cette population représente en 1954, 28 % de l'ensemble, elle n'est plus estimée qu'à 22 % en 1964 et moins de 4 % en 1973.
- En Mauritanie, les deux opérations nationales - enquêtes de 1965 et de 1977 - ont utilisé des approches différentes [4, 20], mais leurs résultats semblent pouvoir être comparés et de la monographie on peut extraire le tableau suivant :

TABLEAU 125 -MAURITANIE - EVOLUTION DE LA POPULATION NOMADE

| DATE                              | NOMADES | SEDENTAIRES | TOTAL     |
|-----------------------------------|---------|-------------|-----------|
| 1.1.1965                          | 623 000 | 485 000     | 1 108 000 |
| 1.1.1977                          | 496 000 | 923 000     | 1 419 000 |
| Taux d'accroissement annuel moyen | - 1,9 % | 5,5 %       | 2,1 %     |

Les nomades qui représentaient 56 % de la population totale en 1965 n'en représentent plus en 1977 que 35 %.

- Au Soudan, l'effectif de 1,4 million de nomades estimé lors de l'enquête de 1955-1956 était considéré comme sous-estimé. Pourtant en 1973, 400 000 nomades seulement furent recensés ; le recensement fut recommencé pour cette population, et l'on arrive à un résultat de 1,63 million de nomades.

En conclusion, il faut souhaiter que les populations nomades fassent l'objet d'un soin particulier dans les opérations de collecte, afin d'éviter la sous-estimation fréquente de leur effectif. Par ailleurs il ne faut pas ignorer la difficulté du choix du pays de rattachement pour les nomades dont le champ de nomadisation s'étend sur plusieurs pays comme c'est fréquemment le cas.

#### f) Les réfugiés

Il est regrettable que les monographies n'accordent pas une attention suffisante au problème du dénombrement des réfugiés. Les seules mentions qui en sont faites sont les suivantes :

- pour les pays d'origine des réfugiés :
  - . l'Angola dont on estimait qu'en 1971 plus de 415 000 ressortissants étaient réfugiés à l'étranger (dont 400 000 au Zaïre),
  - . le Mozambique dont les ressortissants réfugiés à l'étranger étaient estimés à plus de 60 000 en 1971.
- pour les pays d'accueil, Djibouti où le nombre de réfugiés (en provenance de l'Ogaden.) devait atteindre 50 000 en 1977.

Pourtant l'Afrique a connu au cours de la dernière décennie un accroissement sensible des réfugiés (de 400 000 en 1964 à 750 000 en 1967-1970, 3 000 000 fin 1976, 3 700 000 fin 1977, 4 000 000 fin 1978 et 5 000 000 en 1980) au point qu'aujourd'hui un réfugié sur deux dans le monde est africain ; et qu'on parle de l'Afrique, "continent des réfugiés".

Si c'est en Somalie, pays pour lequel on n'a pu disposer d'une monographie, que le problème revêt sa plus grande ampleur, le tableau suivant montre que les autres pays ne sont pas épargnés : vingt trois pays accueillent un nombre significatif de réfugiés, dont le total varie du simple au double selon les estimations et dépasse 4 000 000 (alors

TABLEAU 126 - LES REFUGIES EN AFRIQUE AUX ALENTOURS DE 1980.

| PAYS         | NOMBRE DE REFUGIES |                |           | PROVENANCE                                |
|--------------|--------------------|----------------|-----------|-------------------------------------------|
| Algérie      | de                 | 52 000 à       | 167 000   | Sahara Occidental                         |
| Angola       | de                 | 61 000 à       | 73 000    | Afrique du Sud, Namibie, Zaïre            |
| Botswana     | de                 | 3 000 à        | 23 000    | Afrique du Sud, Angola, Namibie, Zimbabwe |
| Burundi      | de                 | 50 000 à       | 235 000   | Rwanda                                    |
| Cameroun     | de                 | 30 000 à       | 266 000   | Guinée Equatoriale, Tchad                 |
| Centrafrique |                    | 7 000          |           |                                           |
| Djibouti     | de                 | 20 000 à       | 42 000    | Ethiopie, Somalie                         |
| Egypte       |                    | 5 000          |           |                                           |
| Ethiopie     | de                 | 11 000 à       | 12 000    |                                           |
| Gabon        | de                 | 30 000 à       | 60 000    | Guinée Equatoriale                        |
| Kenya        | de                 | 3 000 à        | 7 000     | Ethiopie, Ouganda                         |
| Lesotho      | de                 | 1 000 à        | 10 000    | Afrique du Sud                            |
| Mozambique   | de                 | 0 à            | 150 000   | Zimbabwe                                  |
| Nigeria      | de                 | 100 000 à      | 110 000   |                                           |
| Ouganda      | de                 | 100 000 à      | 112 000   | Rwanda, Zaïre                             |
| Rwanda       | de                 | 8 000 à        | 10 000    | Burundi                                   |
| Sénégal      |                    | 5 000          |           |                                           |
| Somalie      | de                 | 500 000 à      | 1 540 000 | Ethiopie                                  |
| Soudan       | de                 | 330 000 à      | 500 000   | Ethiopie, Ouganda, Zaïre                  |
| Swaziland    | de                 | 4 000 à        | 10 000    | Afrique du Sud                            |
| Tanzanie     | de                 | 140 000 à      | 167 000   | Burundi, Ouganda, Rwanda                  |
| Zaïre        | de                 | 288 000 à      | 530 000   | Angola, Burundi, Ouganda, Rwanda, Zambie  |
| Zambie       | de                 | 33 000 à       | 80 000    | Angola, Namibie, Zaïre, Zimbabwe          |
| T O T A L    |                    | de 1 781 000 à | 4 121 000 |                                           |

Notes : - Il s'agit d'estimations relatives aux années 1979 ou 1980

- Les sources sont soit les gouvernements des pays d'accueil, soit le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies [3, 25]

que le chiffre de 5 000 000 est souvent cité comme indiqué ci-dessus). Les gouvernements devaient, en liaison avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, dans leurs opérations de recensements, veiller à appréhender correctement le nombre de ces réfugiés, condition première d'une prise en charge réelle de leurs problèmes.

4) Les facteurs susceptibles d'avoir une influence sur la qualité de la collecte

L'étude des facteurs susceptibles d'avoir une influence sur la qualité de la collecte explique l'appréciation traditionnelle relative aux données démographiques africaines : pauvreté et caractère defectueux. Beaucoup de facteurs concourant à rendre peu fiables les résultats d'une opération de collecte sont en effet présents avec acuité en Afrique, souvent ensemble dans un même pays.

a) Il s'agit en premier lieu de facteurs politiques, troubles liés à la période de pacification de la fin du 19ème siècle et du début du 20ème puis à la période d'accès à l'indépendance et enfin instabilité dans certains pays à la suite de l'indépendance. Sont signalés dans les monographies comme ayant influé sur la qualité de la collecte la pacification de l'Ashanti (Ghana, recensement de 1901), l'émergence du nationalisme sous le pouvoir colonial au Ghana (recensements de 1931 et 1948), en Algérie (recensement de 1954) et en Tanzanie (recensement de 1957), les guerres de libération de l'Angola, du Mozambique (recensements de 1970) et de l'Algérie (recensement de 1960), l'accès à l'indépendance au moment du recensement au Kenya (1962) et au Cap Vert (1970). Les problèmes politiques depuis la décolonisation se manifestent quant à eux par l'absence de recensements depuis au moins 13 ans (1970) dans plusieurs pays (Angola, Djibouti, Ethiopie, Namibie, Sahara Occidental, Tchad, Zaïre, Zimbabwe) ou l'annulation des résultats et l'absence d'exploitation (Nigeria, 1962 et 1973). Enfin dans deux pays la volonté politique a conduit à occulter la majeure partie des résultats (Gabon 1969-1970 et 1980) ou à produire quelques résultats aberrants (dans la région du Kasai au Zaïre en 1970).

b) En second lieu, dans de nombreux pays différentes questions administratives ont rendu la collecte defectueuse. Pour les recensements administratifs il faut signaler pour la plupart des pays l'absence d'un organisme central de la statistique, la nature rudimentaire de l'appareil administratif et la mauvaise couverture de certaines régions. Les modifications du découpage administratif des territoires nationaux ont également nui à la qualité de la collecte. Elles ont à la fois interdit l'obtention de séries longues relatives à différents sous-ensembles et provoqué des erreurs dans la délimitation des aires de dénombrement. De telles modifications se sont produites au Cameroun et à Madagascar, ont été fréquentes en Centrafrique, au Sierra Leone et au Zaïre. Enfin, quand les résultats du recensement ont déterminé directement le nombre de sièges au Parlement des unités électorales (Libye, recensement de 1954), l'obtention d'infrastructures économiques (Madagascar, recensements administratifs) ou la redistribution de vivres (Mauritanie, recensement de 1977) la population a pu être surestimée.

c) La géographie de l'Afrique représente également un handicap sérieux à la bonne réalisation d'opérations de collecte : immensité des territoires, dispersion de la population, pauvreté des moyens de communication dans les pays du Sahel et aussi au Zaïre, en Angola, au Mozambique,

au Botswana ; configuration géographique du Cap Vert ; caractères physiques du Lesotho ; difficultés d'accès à certaines zones en saison des pluies (Centrafrique, Côte d'Ivoire, Kenya) ; secteurs infestés par la mouche tsé-tsé (Tanzanie).

d) Il faut encore ajouter aux raisons des difficultés de la collecte les problèmes liés à la méfiance, la mobilité, l'analphabétisme de la population et la diversité des dialectes. La méfiance de la population à l'égard des opérations de collecte semble être une caractéristique très répandue. Elle est signalée dans 14 monographies. Elle provient très souvent du rapprochement dans l'esprit de la population entre les recensements et l'imposition ou la conscription. Il est vrai qu'à l'époque des recensements administratifs la crainte d'une imposition à la suite de l'opération était en général justifiée. Dans quelques autres cas (Ghana, Ouganda, Tanzanie) l'existence de tabous ou la superstition explique la réticence à l'enregistrement des décès ou même au dénombrement. Même si ces obstacles persistent encore dans beaucoup de pays, la dissociation entre les recensements et l'imposition, les campagnes d'information sur les objectifs de la collecte menées lors des derniers recensements et le recul des religions animistes tendent à les amoindrir.

L'analphabétisme qui interdit la pratique moins coûteuse de l'auto-recensement et allonge la durée des entretiens, et ses corollaires, la multitude des langues parlées (115 au Soudan et 60 en Côte d'Ivoire) ainsi que la diversité ethnique (43 ethnies au Gabon) représentent également un handicap maintes fois cité dans les monographies. Cependant, à cet égard, bien que les taux de scolarisation restent bien inférieurs à ceux de l'Amérique Latine ou de l'Asie méridionale leur progression (51 % des effectifs de la classe d'âge 6-11 ans inscrits dans les établissements scolaires en 1975 contre 33 % en 1960 - UNESCO) laisse également prévoir une amélioration sensible de la situation.

e) Enfin, les problèmes liés aux opérations de collecte elles-mêmes ne constituent pas la moindre source d'imperfection des données. Ils résultent en partie de l'insuffisance, à mettre en relation avec le faible niveau de développement économique et les multiples difficultés précédemment citées, des ressources financières qui y sont consacrées. Si la modestie de ces ressources est rarement mise en avant explicitement (sauf dans le cas du Cap Vert et du Lesotho) elle apparaît très souvent à travers l'insuffisance du personnel recruté, notamment d'agents recenseurs, et de sa formation.

Le manque d'agents recenseurs, en tant que facteur susceptible d'avoir nui à la qualité de la collecte est évoqué pour de nombreux pays (Angola, Botswana, Cameroun, Ghana, Lesotho, Niger, Saint Thomas et Prince, Sierra Leone, Tanzanie, Zimbabwe). Il ne provient pas cependant toujours ou seulement de la faiblesse des moyens financiers mais aussi, comme il est indiqué dans la moitié des cas cités, et surtout pour les opérations les plus anciennes, de la difficulté de trouver un nombre suffisant de personnes d'un niveau d'éducation permettant leur emploi comme agent recenseur. La déficience de la formation des agents recenseurs apparaît comme un problème tout aussi général puisqu'il figure dans huit monographies (Cap Vert, Côte d'Ivoire, Kenya, Lesotho, Madagascar, Mali, Tchad, Zimbabwe).

On peut signaler aussi l'hostilité de certains enquêteurs vis à vis de certaines catégories de population (les pygmées, les nomades ...) ; il n'est pas toujours possible de recruter les enquêteurs "sur place", et, pour peu qu'ils "vivent sur l'habitant", cela n'arrange pas les choses.

Il faut encore ajouter dans de nombreux cas l'insuffisance de la formation au travail de terrain et la méconnaissance du milieu des responsables de l'opération parfois, en partie, étrangers au pays. Cette situation a ainsi pu conduire au niveau de la préparation des questionnaires et des instructions aux agents enquêteurs ou recenseurs à ignorer le problème de la traduction dans les langues du pays de certains concepts comme ceux du père (père biologique), de célibataire (ni veuf, ni divorcé) ou d'enfant né vivant.

Sont aussi présentes diverses sources d'imperfection des données de nature plus technique : la mauvaise qualité des bases de sondage (Congo, enquête 1960-1961, Côte d'Ivoire, toutes enquêtes), l'absence d'une bonne étude précensitaire de la population (Ghana, recensement de 1960 et 1970) ou de toute étude (Tanzanie, recensement de 1967), une sensibilisation du public insuffisante (Congo, enquête 1960-1961) ou maladroite (Nigeria, recensements de 1952-1953 et 1963) ou encore le non respect du principe de la simultanéité (recensements administratifs en général, enquête 1955-1956 au Soudan, enquêtes régionales au Cameroun, recensement de Madagascar en 1975).

Se pose à ce propos la question de la période de la collecte.:

Pour les opérations de recensement, il serait judicieux de choisir un moment où l'ensemble du territoire peut être couvert. C'est ainsi qu'au Congo, le recensement aurait logiquement dû être exécuté en juin :

- saison sèche au sud, donc pistes praticables,
- saison des pluies en région semi-lacustre, donc suffisamment d'eau dans les rivières pour permettre les déplacements en pirogue.

Au lieu de cela, l'essentiel du recensement exécuté sur la majeure partie du territoire en février, mars et avril a connu de graves difficultés en raison de la saison des pluies dans la moitié sud. Inversement il a fallu attendre que la saison des pluies soit bien amorcée au nord (juin) et les rivières suffisamment navigables pour enquêter la région de la Likouala.

Il faut enfin être prudent dans la comparaison des résultats de deux opérations de collecte qui ne se sont pas déroulées à la même période de l'année : selon la saison l'effectif des absents, des visiteurs, des étrangers, des nomades peut varier considérablement.

### III. COHERENCE ENTRE LES DIFFERENTES SOURCES

Après la présentation des différentes sources de données et leur étude critique, nous examinerons dans cette dernière partie leur cohérence. Celle-ci doit apparaître dans l'équation de concordance exprimant que la différence algébrique de deux effectifs de la population d'un pays à deux dates données est égale à la somme des accroissements naturel et migratoire qui se sont produits dans la population entre ces deux dates:

$$P_1 - P_0 = N - D + J - E \quad (1)$$

où  $P_0$  est l'effectif observé lors de la première opération

$P_1$  est l'effectif observé lors de la seconde opération

|   |                             |                                                          |
|---|-----------------------------|----------------------------------------------------------|
| N | représente les naissances   | } au cours de la période<br>séparant les deux opérations |
| D | représente les décès        |                                                          |
| I | représente les immigrations |                                                          |
| E | représente les émigrations  |                                                          |

Mais généralement on constate que :

$$P_1 - P_0 \neq N - D + I - E \quad (2)$$

Cette équation ne peut s'écrire qu'avec des données "corrigées" :

$$\hat{P}_1 - \hat{P}_0 = \hat{N} - \hat{D} + \hat{I} - \hat{E} \quad (3)$$

puisque les données observées sont entachées d'erreurs qui affectent aussi bien les effectifs que les données de mouvement.

En fait, comme on l'a vu dans la première partie, dans de nombreux pays africains l'enregistrement des données de mouvement n'est pas suffisamment bon pour que l'on puisse valablement l'utiliser. Aussi bien souvent devra-t-on utiliser l'équation

$$\hat{P}_1 = \hat{P}_0 (1 + \hat{r})^t \quad (4)$$

où  $\hat{r}$  représente l'estimation du taux annuel moyen d'accroissement au cours de l'intervalle  $t$  séparant les deux opérations ; nous nous contenterons dans cette partie d'utiliser les valeurs de  $\hat{r}$  fournies dans les monographies, sans remonter aux méthodes qui ont permis de les déterminer, ce qui sortirait du cadre de cet ouvrage.

Les quarante quatre monographies ne permettent pas toutes de résoudre le problème ainsi posé pour chaque pays sous revue : la pauvreté des données exclut dans certains cas (Djibouti, Tchad) toute analyse de ce type ; au contraire, "tous les commentateurs s'accordent pour reconnaître l'excellente qualité des statistiques démographiques de Maurice qui n'a rien à envier, sur ce plan, aux pays les plus avancés" ; entre ces deux extrêmes, les éléments nécessaires à l'étude de la cohérence des sources ne figurent pas dans une douzaine de monographies. Finalement cette partie s'appuiera sur le cas de vingt cinq pays. La variété de l'état de la connaissance démographique de cet échantillon est toutefois source d'une grande diversité dans les modalités d'analyses de cohérence susceptibles d'être menées.

Quatre niveaux peuvent être distingués dans ces types d'analyse, classés du plus simple au plus complexe.



- 1) Type 1 : simple mise en évidence d'une cohérence ou d'une incohérence entre une série d'opérations et l'enregistrement des données de mouvement.

Il s'agit ici du constat de l'égalité (1) ou de l'inégalité (2), qui apparaît dans trois monographies :

a) Au Cap Vert, même en se limitant aux cinq derniers recensements il y a des différences importantes entre les soldes intercensitaires et les résultats des enregistrements des mouvements naturel et migratoire pour les mêmes périodes :

TABLEAU 127 - CAP VERT - VARIATIONS INTERCENSITAIRES ET SOLDE ENREGISTRE

| DATE | EFFECTIF | VARIATION<br>INTERCENSITAIRE | SOLDE<br>NATUREL | SOLDE<br>MIGRATOIRE | SOLDE<br>GLOBAL |
|------|----------|------------------------------|------------------|---------------------|-----------------|
| 1940 | 181 740  | - 31 769                     | - 29 134         | - 23 424            | - 52 558        |
| 1950 | 149 971  | + 49 931                     | + 58 071         | - 20 273            | + 37 798        |
| 1960 | 199 902  | + 72 669                     | + 68 328         | - 27 290            | + 41 038        |
| 1970 | 272 571  | + 23 041                     | + 57 541         | - 52 084            | + 5 457         |
| 1980 | 295 612  |                              |                  |                     |                 |

Vu les erreurs possibles sinon probables dans les résultats des recensements et la qualité insuffisante de l'enregistrement des données de mouvement, il n'est pas possible de formuler de conclusion sur l'estimation des effectifs.

b) A Madagascar, la série des résultats des recensements administratifs peut être confrontée aux données de l'état civil et aux statistiques des migrations internationales. La monographie donne un tableau (tome I, p 129) qui ne prend en compte que la population malgache pour les recensements administratifs, et qui néglige les migrations internationales, de faible volume. L'on peut toutefois travailler sur la population totale et introduire les migrations internationales : c'est ce qui est fait au tableau 128.

Même si l'on peut observer une corrélation entre la variation intercensitaire et le solde total (1), de telles données ne peuvent être valablement utilisées : si le solde migratoire, d'ailleurs faible comme indiqué précédemment, est probablement assez bien appréhendé, les recensements administratifs et l'état civil fournissent des résultats entachés d'erreurs que souligne la monographie. Heureusement pour ce pays, des opérations statistiques permettent de procéder à une analyse de cohérence dont il sera fait état ultérieurement.

(1) Un ajustement par la droite des moindres carrés fournit le résultat suivant, où  $\Delta P$  représente la variation intercensitaire et S le solde total :  $S = 0,217 \Delta P + 78$

Le coefficient de corrélation linéaire vaut 0,82.

TABLEAU 128 -MADAGASCAR - VARIATIONS INTERCENSITAIRES (recensements administratifs) ET SOLDE ENREGISTRE.

| DATE<br>1er janvier | EFFECTIF | VARIATION<br>INTERCENSITAIRE | SOLDE<br>NATUREL | SOLDE<br>MIGRATOIRE | SOLDE<br>TOTAL |
|---------------------|----------|------------------------------|------------------|---------------------|----------------|
| 1953                | 4 464    |                              |                  |                     |                |
| 1954                | 4 540    | 76                           | 91               | + 2                 | 93             |
| 1955                | 4 667    | 127                          | 96               | ...                 | 96             |
| 1956                | 4 776    | 109                          | 105              | ...                 | 105            |
| 1957                | 4 934    | 158                          | 118              | + 2                 | 120            |
| 1958                | 5 071    | 137                          | 104              | ...                 | 104            |
| 1959                | 5 191    | 120                          | 110              | ...                 | 110            |
| 1960                | 5 298    | 107                          | 101              | - 1                 | 100            |
| 1961                | 5 487    | 189                          | 111              | - 7                 | 104            |
| 1962                | 5 658    | 171                          | 123              | - 5                 | 118            |
| 1963                | 5 862    | 204                          | 121              | - 6                 | 115            |
| 1964                | 6 104    | 242                          | 127              | - 4                 | 123            |
| 1965                | 6 336    | 232                          | 134              | - 4                 | 130            |
| 1966                | 6 562    | 226                          | 141              | - 4                 | 137            |
| 1967                | 6 754    | 192                          | 135              | - 3                 | 132            |

Note : ... Solde migratoire nul

Unité : mille

Source : [13]

c) La Tunisie est un cas intéressant où l'on dispose d'un enregistrement du mouvement naturel et des migrations extérieures assez bon (les naissances sont pratiquement toutes déclarées, les décès le sont à 73 %), et surtout dont le fonctionnement et la qualité sont suffisamment connus pour qu'on puisse en corriger les résultats. C'est ainsi que du 1er janvier 1966 au 31 décembre 1974, on dispose des estimations suivantes :

- Naissances : 1 783 700  
 - Décès : 584 100  
 - Emigration nette : 186 200

Soit un accroissement de la population de 1 013 400 personnes. Du 1er janvier 1966 au 2 mai 1966 (date de référence du recensement) les mouvements sont estimés à + 39 400, et du 1er janvier 1975 au 8 mai 1975 (date de référence du recensement), à + 34 400. Le mouvement intercensitaire de population est donc finalement estimé à :

$$1\ 013\ 400 - 39\ 400 + 34\ 400 = 1\ 008\ 400$$

Or la différence des effectifs recensés est de :

$$5\ 572\ 193 - 4\ 533\ 351 = 1\ 038\ 842$$

Ces deux estimations indépendantes sont très voisines et ne diffèrent que de 3 %. Si l'on admet l'estimation des données de mouvement, cela signifie que le recensement de 1966 a fourni des résultats légèrement plus sous-estimés que ceux du recensement de 1975. Si l'on admet que ce dernier est bon, celui de 1966 est alors entaché d'une sous-estimation de 0,7 %, tout à fait négligeable : la cohérence entre les recensements et les données de mouvement (corrigées) est donc excellente.

- 2) Type II : simple mise en évidence d'une cohérence ou d'une incohérence entre les effectifs observés à deux dates données et l'estimation que l'on a du taux annuel moyen d'accroissement entre ces deux dates.

C'est l'application de l'équation (4) aux données observées  $P_0$  et  $P_1$ , que l'on ne sait pas corriger.

a) Au Bénin, la seule analyse de cohérence qui peut être tentée réside dans la comparaison des résultats de l'enquête de 1961 et du recensement de 1979, sur lesquels on ne possède pas d'éléments permettant de les redresser :

TABLEAU 129 - BENIN - EVOLUTION 1961-1979

| OPERATION   | DATE      | EFFECTIF<br>OBSERVE<br>(milliers) | TAUX D'ACCROISSEMENT<br>ANNUEL MOYEN OBSERVE (%) |
|-------------|-----------|-----------------------------------|--------------------------------------------------|
| Enquête     | 1.8.1961  | 2 106,0                           | 2,6                                              |
| Recensement | 20.3.1979 | 3 338,2                           |                                                  |

Le taux annuel moyen d'accroissement ainsi calculé semble cohérent avec l'estimation des données de mouvement.

c) Au Burundi, les trois opérations statistiques ont fourni les résultats suivants :

TABLEAU 130 - BURUNDI - EVOLUTION 1965-1979

| OPERATION   | DATE      | EFFECTIF<br>OBSERVE<br>(milliers) | TAUX D'ACCROISSEMENT<br>ANNUEL MOYEN OBSERVE (%)              |
|-------------|-----------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Enquête     | 15.5.1965 | 3 210                             | $\left. \begin{array}{l} 1,0 \\ 2,0 \end{array} \right\} 1,6$ |
| Enquête     | 1.1.1971  | 3 400                             |                                                               |
| Recensement | 15.8.1979 | 4 022                             |                                                               |

Il semble que l'enquête de 1970/71 a sous-estimé l'effectif de la population. La comparaison entre les effectifs de 1965 et 1979 fait apparaître un taux d'accroissement de 1,6 %, taux qui peut paraître un peu faible, mais qui peut s'expliquer sans doute par une émigration non négligeable et par l'impact démographique des troubles de 1972.

c) En Ethiopie, le problème est posé dans la monographie en des termes particuliers. En effet on dispose des données suivantes :

- trois estimations de l'effectif total en janvier 1973 obtenues à partir des listes électorales et de trois hypothèses de passage du nombre des électeurs inscrits à la population totale,
- trois résultats d'enquêtes par sondage en 1964/67, 1968/71 et 1976/78, qui n'ont pas touché l'ensemble du pays. L'auteur a procédé à une estimation des populations non enquêtées.

Les six estimations ont été comparées en les ramenant toutes au 1er juillet 1975 à l'aide d'une hypothèse sur le taux d'accroissement (2,2 % en 1960/69, 2,3 % en 1970/74). Après élimination de la première estimation fondée sur l'hypothèse que le nombre d'hommes inscrits sur les listes électorales est correct, il rest cinq estimations comprises entre 27,2 et 33,5 millions. La valeur finalement retenue par l'auteur (30,1 millions) provient d'une "estimation de la population par région" non précisée, mais peu différente de la moyenne des cinq estimations précédentes (29,8 millions).

d) En Haute Volta, le problème des migrations semble avoir été bien intégré dans les estimations de population, par la distinction entre

- la population résidente (présents et absents)
- et la population administrative qui comprend la population résidente et les "émigrés" c'est-à-dire les personnes qui ont habité dans la concession visitée mais qui se sont installées à l'étranger depuis plus de 6 mois.

La comparaison des effectifs de ces différentes populations semble possible entre 1960 et 1975 :

TABLEAU 131 - HAUTE VOLTA - EVOLUTION 1960-1975.

| OPERATION   | DATE | Effectifs observés<br>(milliers) |                              | Taux d'accroissement annuel<br>moyen observé (%) |                              |
|-------------|------|----------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------|
|             |      | Population<br>résidente          | Population<br>administrative | Population<br>résidente                          | Population<br>administrative |
| Enquête     | 1960 | 4 350                            | 4 460                        | 1,7                                              | 2,0                          |
| Recensement | 1975 | 5 638                            | 5 973                        |                                                  |                              |

Ces taux d'accroissement sont considérés comme acceptables.

e) en Namibie, l'on dispose d'une série de six recensements fournissant la population de fait :

TABLEAU 132 - NAMIBIE - EVOLUTION 1921-1970.

| DATE     | EFFECTIFS OBSERVES | TAUX ANNUEL MOYEN D'ACCROISSEMENT OBSERVE (%) |
|----------|--------------------|-----------------------------------------------|
| 3.5.1921 | 228 916            | 2,3                                           |
| 5.5.1936 | 320 457            | 1,2                                           |
| 7.5.1946 | 362 464            | 3,7                                           |
| 8.5.1951 | 434 081            | 2,1                                           |
| 6.9.1960 | 526 004            | 3,9                                           |
| 6.5.1970 | 761 562            |                                               |

Ces résultats paraissent cohérents, à deux remarques près :

- en 1946 "la population de la partie septentrionale du pays fut sans aucun doute fortement sous-enregistrée" ; le taux calculé pour la période 1936-1951 paraît vraisemblable ;
- le recensement de 1970 est considéré comme "le plus complet des six", ce qui implique que les cinq premiers fournissaient des résultats sous-estimés, et ce qui explique la valeur élevée du taux calculé pour la dernière période.

3) Type III : acceptation de l'effectif observé à une date donnée, puis correction des autres effectifs en s'appuyant sur une estimation du taux d'accroissement entre les opérations.

Cette méthode consiste à considérer comme acceptable le résultat d'une opération, généralement l'opération la plus récente ; puis à corriger la ou les autre(s) opérations à partir d'une hypothèse sur le taux d'accroissement.

Ce type d'analyse, qui marque un progrès par rapport au précédent, n'est toutefois pas toujours satisfaisant, car si l'on estime ne pas devoir corriger l'effectif tiré d'une opération, c'est le plus souvent parce que l'on ne dispose pas d'éléments suffisants pour tenter une correction. C'est en particulier le cas des recensements non suivis d'une enquête de contrôle post-censitaire.

Le tableau 133 fournit les résultats de l'analyse réalisée selon ce schéma dans les monographies. Il appelle les remarques suivantes :

- En Centrafrique, la comparaison des effectifs concerne la population de fait, et pour le recensement de 1975, l'effectif retenu ne comprend pas la population "non recensée" rajoutée par la suite aux résultats.
- Pour le Kenya, l'effectif de 1969 fourni par la monographie semble être en fait déjà un effectif corrigé [15]

TABLEAU 133 - ANALYSE DE COHERENCE DE TYPE III

| Pays         | Opération | Date     | Effectifs observés (milliers) | Effectifs corrigés (milliers) | Taux d'erreur (%) | Taux annuel moyen d'accroissement(%) |            | Observation                   |
|--------------|-----------|----------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------|--------------------------------------|------------|-------------------------------|
|              |           |          |                               |                               |                   | Observé                              | Corrigé    |                               |
| CENTRAFRIQUE | Enquête   | 31.12.59 | 1 154,9                       | 1 270,0                       | - 9,1             |                                      |            | Population de fait            |
|              | Recens.   | 15.12.75 | 1 817,8                       | 1 817,8                       | -                 | 2,9                                  | 2,3        |                               |
| CONGO        | Rec.adm.  | 1957     | 782,4                         | 914,0                         | - 14,4            | 0,8                                  | 3,1        |                               |
|              | Enquête   | 1961     | 808,8                         | 981,0                         | - 17,6            |                                      |            |                               |
|              | Recens.   | 1974     | 1 319,7                       | 1 319,7                       | -                 | 3,8                                  | 1,8<br>2,3 |                               |
| KENYA        | Recens.   | 8.48     | 5 407,6                       | 5 867,0                       | - 7,8             |                                      |            |                               |
|              | Recens.   | 8.62     | 8 636,3                       | 8 636,3                       | -                 | 3,4                                  | 2,8        |                               |
|              | Recens.   | 8.69     | 10 942,7                      | 10 942,7                      | -                 | 3,4                                  | 3,4        |                               |
| LIBYE        | Recens.   | 31.07.54 | 1 041,6                       | 1 100,0                       | - 5,3             | 3,8                                  |            | Population libyenne seule     |
|              | Recens.   | 31.07.64 | 1 515,5                       | 1 480,0                       | + 2,4             |                                      | 3,0        |                               |
|              | Recens.   | 31.07.73 | 2 052,4                       | 2 052,4                       | -                 | 3,4                                  | 3,7        |                               |
| MADAGASCAR   | Enquête   | 30.06.62 | 5 783,0                       | 5 783,0                       | -                 |                                      |            |                               |
|              | Enquête   | 30.06.66 | 6 200,0                       | 6 252,0                       | - 0,8             | 1,8                                  | 2,0        |                               |
|              | Recens.   | 30.06.75 | 7 569,0                       | 7 569,0                       | -                 | 2,2                                  | 2,1        |                               |
| MAURITANIE   | Enquête   | 1.01.65  | 1 028,9                       | 1 107,9                       | - 7,1             |                                      |            |                               |
|              | Recens.   | 1.01.77  | 1 419,1                       | 1 419,1                       | -                 | 2,7                                  | 2,1        |                               |
| NIGER        | Enquête   | 1.01.60  | 2 876,0                       | 3 120,0                       | - 7,8             |                                      |            |                               |
|              | Recens.   | 20.11.77 | 5 098,4                       | 5 098,4                       | -                 | 3,3                                  | 2,8        |                               |
| OUGANDA      | Recens.   | 1948     | 4 959,0                       | 5 099,0                       | - 2,7             |                                      |            |                               |
|              | Recens.   | 1959     | 6 537,0                       | 6 835,0                       | - 4,4             | 2,5                                  | 2,7        |                               |
|              | Recens.   | 1969     | 9 549,0                       | 9 549,0                       | -                 | 3,9                                  | 3,4        |                               |
| SENEGAL      | Enquête   | 1.07.60  | 3 109,8                       | 3 500,0                       | - 11,1            |                                      |            |                               |
|              | Enquête   | 1.01.71  | 3 956,6                       | 4 400,0                       | - 10,9            | 2,3                                  | 2,3        |                               |
|              | Recens.   | 15.04.76 | 5 068,7                       | 5 068,7                       | -                 | 4,8                                  | 2,5        |                               |
| TANZANIE     | Recens.   | 1948     | 7 734,0                       | 7 734,0                       | -                 |                                      |            |                               |
|              | Recens.   | 1957     | 9 088,0                       | 9 329,0                       | - 2,6             | 1,8                                  | 2,1        |                               |
|              | Recens.   | 1967     | 12 315,0                      | 12 315,0                      | -                 | 3,1                                  | 2,8        |                               |
| TOGO         | Recens.   | 1.01.60  | 1 440,0                       | 1 440,0                       | -                 |                                      |            |                               |
|              | Enquête   | 1.10.61  | 1 544,0                       | 1 506,2                       | + 2,5             | 4,1                                  | 2,6        |                               |
|              | Recens.   | 1.04.70  | 1 950,6                       | 1 950,6                       | -                 | 2,8                                  | 3,1        |                               |
|              | Enquête   | 1.04.71  | 2 018,7                       | 2 001,3                       | + 0,9             | 3,5                                  | 2,6        |                               |
| ZAIRE        | Enquête   | 1.07.56  | 12 760,4                      | 12 760,4                      | -                 |                                      |            |                               |
|              | Rec.adm.  | 31.12.59 | 13 864,4                      | 13 951,0                      | - 0,6             | 2,4                                  | 2,6        |                               |
|              | Rec.adm.  | 31.12.70 | 21 637,9                      | 19 427,0                      | + 11,4            | 4,1                                  | 3,1        |                               |
| ZIMBABWE     | Enquête   | 31.08.48 | 1 817,0                       | 2 443,0                       | - 25,6            |                                      |            | Population Zimbabwe seulement |
|              | Enquête   | 30.09.54 | 2 304,0                       | 3 015,0                       | - 23,6            | 4,0                                  | 3,6        |                               |
|              | Recens.   | 24.04.62 | 3 618,2                       | 3 836,0                       | - 5,7             | 6,1                                  | 3,2        |                               |
|              | Recens.   | 29.04.69 | 4 846,9                       | 4 846,9                       | -                 | 4,3                                  | 3,4        |                               |

- En Libye, la comparaison porte sur la seule population libyenne, la population étrangère ayant fortement cru depuis 1964 en liaison avec l'augmentation de la production de pétrole. Les valeurs élevées du taux d'accroissement corrigé sont dues à une forte natalité, à une mortalité en baisse rapide, et au retour au pays de libyens vivant à l'étranger.
- Madagascar représente un cas particulier où les résultats observés semblent remarquablement cohérents. Si l'on se contente de corriger les résultats de l'enquête de 1966 d'une sous-estimation des femmes (cf. ci-dessus en II 3 a), on dispose avec l'enquête de 1962 et le recensement de 1975 d'une série parfaitement cohérente avec les estimations du taux d'accroissement. Par ailleurs l'analyse peut être complétée à l'aide d'une hypothèse sur l'évolution du taux d'accroissement depuis le début du siècle, qui met en évidence la sous-estimation des recensements administratifs jusqu'en 1962, et leur surestimation ensuite :

TABLEAU 134 - MADAGASCAR - EVALUATION DE LA QUALITE DES RECENSEMENTS ADMINISTRATIFS.

| Date<br>(31 juin) | Effectifs d'après<br>les recensements<br>administratifs<br>(a) | Effectifs<br>proposés | Taux<br>d'erreur<br>(%) | Taux annuel moyen<br>d'accroissement (%)      |         |
|-------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------------------------------|---------|
|                   |                                                                |                       |                         | D'après les<br>recensements<br>administratifs | Corrigé |
| 1900              | 2 200                                                          | 2 941                 | - 25,2                  | 1,9                                           | 1,0     |
| 1925              | 3 549                                                          | 3 772                 | - 5,9                   | 0,7                                           | 1,0     |
| 1950              | 4 255                                                          | 4 837                 | - 12,0                  | 2,1                                           | 1,2     |
| 1955              | 4 722                                                          | 5 140                 | - 8,1                   | 2,7                                           | 1,6     |
| 1960              | 5 392                                                          | 5 569                 | - 3,2                   | 3,4                                           | 1,9     |
| 1962              | 5 760                                                          | 5 783                 | - 0,4                   | 3,8                                           | 1,9     |
| 1965              | 6 449                                                          | 6 123                 | + 5,3                   | 3,4                                           | 2,1     |
| 1966              | 6 669                                                          | 6 252                 | + 6,7                   |                                               |         |

(a) : Source [13]

- Pour la Mauritanie, l'effectif de 1965 est corrigé en analysant les causes de sous-estimation au cours de l'enquête : 79 000 personnes sont ainsi rajoutées pour tenir compte des différences de définition de la population légale avec le recensement, d'une actualisation corrigée de la population des centres urbains recensés en 1962, et d'une sous-estimation des femmes et des éleveurs Peuhls. Le taux d'accroissement annuel moyen 1967-77 obtenu, 2,1 % est jugé vraisemblable.
- Pour l'Ouganda, le taux d'accroissement corrigé est réparti entre accroissement naturel et accroissement migratoire, soit respectivement 2,3 % et 0,4 % pour la période 1948-1959, et 2,9 % et 0,5 % pour la période 1959-69.

- Il en est de même en Tanzanie : 2,1 % et 0 % pour la période 1948-1957, et 2,4 % et 0,4 % pour la période 1957-1967.
- Au Togo, l'analyse part des résultats des deux recensements considérés comme bons ; la valeur élevée du taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen (3,0 %) provient d'un taux d'accroissement naturel estimé à 2,6 % et du retour en 1969 des togolais expulsés du Ghana. Les effectifs fournis par les enquêtes de 1961 et 1971 sont corrigés à l'aide du taux de 2,6 %.  
On peut d'ailleurs à partir du recensement de 1960 faire une rétrojection avec un taux d'accroissement de 2,5 % jusqu'en 1957 pour obtenir une évaluation de la qualité du recensement administratif, qui serait sous-estimé de 17,7 %.
- Au Zaïre, c'est l'opération la plus ancienne, à savoir l'enquête de 1955-1957 qui sert de point de départ à l'analyse de cohérence. L'effectif au 31.12.1959 se déduit de l'effectif au 1.7.1956 à l'aide du taux d'accroissement fourni par l'enquête (2,6 %). Puis pour la période 1960-1970, on admet un taux de 3,06 %. Une telle analyse est très fragile car l'effectif fourni par l'enquête est quand même très incertain (les résultats de la plupart des enquêtes sont généralement sous-estimés). Par ailleurs un taux de 3,06 % pour la période 1960-1970 peut paraître un peu élevé.
- Pour le Zimbabwe enfin, la comparaison porte sur la seule population africaine, puisque les populations européenne, asiatique et métisse semblent parfaitement connues.

Sur un plan général, le tableau 133 regroupe 38 opérations réalisées dans 13 pays. Si l'on met à part les 13 opérations ayant servi de base à l'analyse, il reste 25 opérations pour lesquelles l'analyse a mis en évidence soit une surestimation, soit une sous-estimation, soit une estimation correcte (taux d'erreur compris entre - 1 % et + 1 %). La répartition de ces 25 opérations est la suivante :

TABLEAU 135 - ANALYSE DE TYPE III SENS DES ERREURS ET TYPE D'OPERATION.

| Type d'opération | Sous-estimation | Estimation correcte | Surestimation |
|------------------|-----------------|---------------------|---------------|
| Enquête          | 8               | 3                   | 1             |
| Recensement      | 6               | 3                   | 1             |
| Recensement adm. | 1               | 1                   | 1             |
| TOTAL            | 15              | 7                   | 3             |

Une sous-estimation apparaît dans 60 % des cas, et cela dans les enquêtes comme dans les recensements, alors que les trois recensements administratifs se répartissent dans les trois catégories.

Les trois cas de surestimation concernent le recensement libyen de 1964 (imminence des élections), l'enquête togolaise de 1961 (surestimation non expliquée) et le recensement administratif du Zaïre de 1970 (qui a pu être "manipulé" à des fins politiques).



L'ensemble des 25 opérations fait apparaître une sous-estimation moyenne de 5,6 % (moyenne arithmétique simple). Les 15 opérations fournissant des résultats sous-estimés le font avec une sous-estimation moyenne de 10,4 %.

#### 4) Type IV : analyse de cohérence plus complète

Il s'agit là de pays dont les données (résultats des enquêtes et recensements et données de mouvement) sont relativement bien connues et peuvent être redressées.

Ce type d'analyse peut être mené pour cinq pays seulement, (tableau 136) avec d'ailleurs de grandes différences dans la manière dont les redressements sont opérés :

- au Botswana, le point de départ de l'analyse est le recensement de 1971: la population de fait est d'abord corrigée des omissions estimées par les responsables de l'opération (d'après le relevé des difficultés concrètes rencontrées sur le terrain) ; puis la pyramide des âges est lissée au dessus de 10 ans et l'effectif des moins de 10 ans est redressé à l'aide d'une hypothèse sur la fécondité au cours des 10 années précédant le recensement. Le pourcentage de sous-estimation finalement dégagé est appliqué aux résultats de 1964. Enfin, le taux d'accroissement étant supposé constant entre 1956 et 1971, on peut corriger les résultats du recensement administratif de 1956.
- Au Cameroun, l'exercice de cohérence s'avère délicat : les données du recensement sont redressées à l'aide des résultats de l'enquête post-censitaire, puis l'effectif au 1.8.1964 (résultat des enquêtes de 1960 1965) est corrigé en fonction d'un taux d'accroissement intercensitaire estimé compris entre 2,0 et 2,5 %.
- Pour la Gambie, les chiffres du recensement de 1973 sont légèrement redressés, puis la population de 1963 est "reconstituée" à partir du nombre de survivants au recensement de 1973.
- Le Ghana nous fournit un exemple d'analyse sur longue période (50 ans). Le point de départ est constitué par les deux derniers recensements de 1960 et 1970 dont les résultats sont, d'après les enquêtes post-censitaires, surestimés respectivement de 1,6 et 0,6 %. Le taux d'accroissement intercensitaire est de 2,5 %, se décomposant en un taux d'accroissement naturel de 3,0 % "compatible avec les taux de mortalité et de natalité généralement admis pour la période", et un taux d'émigration nette de 0,5 % correspondant à une émigration nette de 400 000 personnes, notamment les "étrangers qui ont quitté le pays dans les six mois suivant le 18 novembre 1969, date de l'"Alien Compliance Order". Puis sur la base d'un taux d'accroissement annuel moyen de 3,1 %, le chiffre de 1948 est réestimé. Enfin une fourchette est présentée pour les résultats de 1921 et 1931 ; au cours de la période 1921-1931, le taux annuel moyen d'accroissement naturel est estimé à 1,4 %, par contre l'immigration nette ne peut qu'être estimée dans un intervalle de 200 à 300 000 personnes.
- Enfin La Réunion nous offre l'exemple d'une analyse de cohérence très précise sur la période 1941-1974. La population de référence est la population légale dont la définition a changé au recensement de 1961 : on dispose donc de deux séries successives, raccordées en 1961, opération

TABLEAU 136 - ANALYSE DE COHERENCE DE TYPE IV

| Pays       | Opération | Date     | Effectifs observés (milliers) | Effectifs corrigés (milliers) | Taux d'erreur (%) | Taux annuel moyen d'accroissement (%) |              | Observation        |
|------------|-----------|----------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------|---------------------------------------|--------------|--------------------|
|            |           |          |                               |                               |                   | observé                               | corrigé      |                    |
| BOTSWANA   | Rec.adm.  | 1956     | 309,2                         | 454,9                         | - 32,0            |                                       |              |                    |
|            | Recens.   | 01.04.64 | 502,7                         | 526,8                         | - 4,4             | 6,3                                   | 1,9          | Population de fait |
|            | Recens.   | 31.08.71 | 574,1                         | 601,7                         | - 4,6             | 1,8                                   | 1,9          |                    |
| CAMEROUN   | Enquête   | 01.08.64 | 5 400,0                       | { 5 738,0                     | { - 5,9           |                                       |              |                    |
|            | Recens.   | 17.04.76 | 7 131,8                       | { 6 077,0<br>7 663,2          | { - 11,1<br>- 6,9 | 2,4                                   | { 2,0<br>2,5 |                    |
| ZAMBIE     | Recens.   | 1963     | 315,5                         | 382,0                         | - 17,4            |                                       |              |                    |
|            | Recens.   | 22.04.73 | 483,5                         | 496,0                         | - 0,5             | 4,6                                   | 2,6          | Population de fait |
| GHANA      | Rec.adm.  | 1921     | 2 298,4                       | { 2 526,0                     | { - 9,0           |                                       |              |                    |
|            |           |          |                               | { 2 873,0                     | { - 20,0          |                                       |              |                    |
|            | Rec.adm.  | 1931     | 3 163,6                       | { 3 196,0                     | { - 1,0           | 3,2                                   | { 2,4        |                    |
|            |           |          |                               | { 3 365,0                     | { - 6,0           |                                       | { 1,6        |                    |
|            | Recens.   | 1948     | 4 118,5                       | 4 576,0                       | - 10,0            | 1,6                                   | { 2,1        |                    |
|            | Recens.   | 1960     | 6 726,8                       | 6 221,0                       | + 1,6             | 4,2                                   | { 1,8        |                    |
| LA REUNION | Recens.   | 1970     | 8 559,3                       | 8 508,0                       | + 0,6             | 2,4                                   | { 3,1        |                    |
|            |           |          |                               |                               |                   |                                       | { 2,5        |                    |
|            | Recens.   | 01.07.41 | 221,0                         | 208,8                         | + 5,8             | 1,7                                   | 1,6          |                    |
|            | Recens.   | 26.10.46 | 241,7                         | 226,7                         | + 6,6             | 1,7                                   | 2,6          |                    |
|            | Recens.   | 01.07.54 | 274,4                         | 277,7                         | - 0,9             | 3,3                                   | 3,3          |                    |
|            | Recens.   | 09.10.61 | { 347,5                       | { 349,7                       | - 0,6             |                                       |              |                    |
| LA REUNION |           |          | { 349,3                       | { 351,4                       |                   |                                       |              |                    |
|            | Recens.   | 16.10.67 | 416,5                         | 421,4                         | - 1,2             | 3,0                                   | 3,1          |                    |
|            | Recens.   | 16.10.74 | 476,7                         | 482,6                         | - 1,2             | 1,9                                   | 2,0          |                    |

pour laquelle a été calculée la population légale selon les deux définitions. Les résultats des recensements de 1954 et 1967 sont tout d'abord corrigés de la sous-estimation des enfants de moins de 5 ans (cf. supra, II 3 a). Puis on part des résultats de 1961 ainsi corrigés :

- pour 1954, on connaît le solde naturel, le solde migratoire, la sous-estimation des enfants, d'où une nouvelle correction à introduire ;
- de même pour 1946 et pour 1941, où l'on ne connaît pas la sous-estimation des enfants. Ces deux recensements fournissent des résultats surestimés ;
- pour 1967, on connaît le solde naturel ; pour le solde migratoire, on dispose de deux estimations : - 5 095 et - 6 700. Si l'on prend - 5 430, on assure la cohérence sans nouvelle correction ;
- pour 1974, on ne dispose pas encore de toutes les données ; on suppose que la proportion de sous-estimation des enfants est la même qu'en 1967.

Ces calculs sont rassemblés dans le tableau 137 :

TABLEAU 137 - LA REUNION - ANALYSE DE COHERENCE

| Date | Population recensée (1) |         | Sous-estimation enfants 0-4 ans | Solde naturel | Solde migratoire | Nouvelle correction | Population corrigée (1) |         |
|------|-------------------------|---------|---------------------------------|---------------|------------------|---------------------|-------------------------|---------|
|      | a                       | b       |                                 |               |                  |                     | a                       | b       |
| 1941 | 220 955                 |         | ...                             |               |                  | -12 132             | 208 823                 |         |
| 1946 | 241 667                 |         | ...                             | 17 386        | -                | -15 008             | 226 659                 |         |
| 1954 | 274 370                 |         | 1 348                           | 50 300        | -                | 1 241               | 276 959                 |         |
| 1961 | 347 510                 | 349 282 | 2 149                           | 74 300        | - 1 600          | 0                   | 349 659                 | 351 431 |
| 1967 |                         | 416 525 | 4 855                           | 75 379        | - 5 430          | 0                   |                         | 421 380 |
| 1974 |                         | 476 675 | 6 125                           | 75 153        | -13 180          | - 247               |                         | 482 553 |

(1) a = ancienne définition de la population légale

b = définition de la population légale introduite en 1961.

Finalement les 18 opérations relatives aux 5 pays sous revue font apparaître le bilan suivant :

TABLEAU 138 - ANALYSE DE TYPE IV - SENS DES ERREURS ET TYPE D'OPERATION

| TYPE D'OPERATION     | SOUS-ESTIMATION | ESTIMATION CORRECTE | SURESTIMATION |
|----------------------|-----------------|---------------------|---------------|
| Enquête              | 1               | -                   | -             |
| Recensement          | 7               | 4                   | 3             |
| Recensement adminis. | 3               | -                   | -             |
| T O T A L            | 11              | 4                   | 3             |

La seule enquête (Cameroun 1960-1965) et les trois recensements administratifs fournissent des résultats sous-estimés. Les recensements se partagent équitablement entre sous-estimation d'une part, et estimation correcte ou surestimation d'autre part.

Il est intéressant de noter que finalement la sous-estimation apparaît dans 61 % des cas, alors que l'analyse de type III l'avait mise en évidence dans 60 % des cas ! L'ensemble des 18 opérations fait apparaître une sous-estimation moyenne de 5,1 % (type III : 5,6 %), les seules 11 opérations fournissant des résultats sous-estimés le faisant avec une sous-estimation moyenne de 9,5 % (type III : 10,4 %).

#### 5) En guise de conclusion

Les exemples précédents montrent tout le parti qu'il y a à tirer des données disponibles et l'effort doit sans doute être poursuivi dans cette voie. Mais il faut se garder d'accorder aux corrections ainsi apportées une trop grande crédibilité ; il faut plutôt les situer dans une perspective dynamique de recherche, de nouvelles opérations ou de nouvelles analyses portant sur des opérations anciennes devant à l'avenir les remettre en cause. Une illustration de l'intérêt de ces corrections est toutefois fournie par le tableau 139 où l'on a rassemblé celles apportées par le bureau du recensement des Etats Unis à certaines opérations africaines.

Ce tableau appelle deux types de commentaires :

a) Pour deux pays (la Gambie et les Seychelles), il s'agit apparemment des résultats d'une analyse de type III, alors que pour les sept autres pays, c'est une analyse de type IV qui a été menée. Les opérations considérées sont toutes des recensements. L'erreur mise en évidence est toujours une sous-estimation (en moyenne de 4,2 %).

b) Les résultats relatifs à trois pays peuvent être comparés à ceux fournis précédemment :

- pour le Botswana, les résultats sont assez proches, mais les deux analyses ne sont pas indépendantes puisqu'elles proviennent des mêmes auteurs ;
- pour la Gambie, les résultats sont aussi très proches ;
- pour le Ghana par contre, alors que la monographie retenait une surestimation dans les recensements de 1960 et 1970, ce tableau fait apparaître une sous-estimation. Il est vrai que dans l'un et l'autre cas les corrections apportées aux populations observées sont minimales.

TABLEAU 139 - CORRECTIONS DE RESULTATS D'OPERATIONS PROPOSEES PAR LE  
BUREAU DU RECENSEMENT DES ETATS UNIS.

| PAYS           | DATE             | POPULATION<br>OBSERVEE | POPULATION<br>CORRIGEE | TAUX<br>D'ERREUR<br>(%) |
|----------------|------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|
| AFRIQUE DU SUD | 08.05.1951       | 12 671,5               | 13 835,0               | - 8,4                   |
|                | 06.09.1960       | 15 994,2               | 17 206,0               | - 7,0                   |
|                | 06.05.1970       | 21 794,3               | 22 376,0               | - 2,6                   |
| ALGERIE        | 31.10.1948       | 8 625,8                | 8 626,0                | -                       |
|                | 31.10.1954       | 9 367,5                | 9 691,0                | - 3,3                   |
|                | 04.04.1966       | 11 827,3               | 12 235,0               | - 3,3                   |
|                | 12.02.1977       | 16 260,5               | 16 948,0               | - 4,1                   |
| BOTSWANA       | 01.04.1964       | 543,1                  | 572,0                  | - 5,1                   |
|                | 31.08.1971       | 608,7                  | 641,0                  | - 5,0                   |
| EGYPTE         | 20.09.1960       | 26 085,3               | 26 478,0               | - 1,5                   |
|                | 22.11.1976       | 36 626,2               | 38 036,0               | - 3,7                   |
| GAMBIE         | 17/18.04.1963    | 315,5                  | 382,2                  | -17,5                   |
|                | 22.04.1973       | 493,5                  | 493,5                  | -                       |
| GHANA          | 20.03.1960       | 6 726,8                | 6 903,0                | - 2,6                   |
|                | 01.03.1970       | 8 559,3                | 8 697,0                | - 1,6                   |
| MAROC          | 18.06.1960       | 11 626,5               | 12 415,0               | - 6,4                   |
|                | 20.07.1971       | 15 379,3               | 16 335,0               | - 5,9                   |
| SEYCHELLES     | 04.05.1960       | 41,4                   | 41,4                   | -                       |
|                | 01.08.1977       | 61,3                   | 61,9                   | - 1,0                   |
| TUNISIE        | 01.02.1956       | 3 783,2                | 3 886,0                | - 2,6                   |
|                | 03.05.1966       | 4 533,4                | 4 657,0                | - 2,7                   |
|                | 08.05.1975       | 5 572,2                | 5 660,0                | - 1,6                   |
| ZAMBIE         | 22/30.08.1969    | 4 057,0                | 4 144,0                | - 2,1                   |
|                | 26.08/07.09.1974 | 4 695,0                | 4 854,0                | - 3,3                   |

Sources : [8] [15] et [33]

#### IV. CONCLUSIONS

##### 1) Effectifs de la population au 1er janvier 1975.

Le tableau ci-après permet de comparer les effectifs au 1er janvier 1975 proposés par les auteurs des monographies (ou calculés à partir des informations y figurant) à ceux publiés par les Nations Unies et le Bureau du Recensement des Etats Unis. Les notes du bas du tableau précisent le champ de certaines estimations et expliquent, dans le cas où d'importantes différences sont constatées l'origine probable des écarts.

Outre les écarts dûs au champ des observations, les différences observées proviennent de l'absence d'exploitation dans les estimations du Bureau du Recensement ou des Nations Unies de recensements récents (Burundi, Mali, Tanzanie) ou de statistiques sur les mouvements migratoire et naturel (Cap Vert, Saint Thomas et Prince), d'écarts entre des estimations officielles reproduites par les Nations Unies mais aussi, parfois, par le Bureau du Recensement (Algérie, Centrafrique, Ethiopie, Zaïre) et des évaluations effectuées dans les monographies ou encore de divergences dans l'appréciation des résultats bruts des recensements (Sierra Leone).

##### 2) Propositions d'amélioration des sources

a) Les propositions formulées dans les monographies en vue de parvenir à une meilleure connaissance des effectifs de la population visent d'abord l'organisation d'opérations ou l'amélioration des sources existantes :

- réalisation de recensements et d'enquêtes par sondage,
- mise sur pied ou réorganisation de l'état civil,
- amélioration des recensements administratifs,
- organisation d'un système d'observation des migrations internationales.

b) Des aspects ponctuels relatifs à la méthodologie de la collecte des données sont soulignés comme nécessitant un effort particulier :

- la définition des concepts utilisés,
- la cartographie,
- le recrutement, la formation et le contrôle des agents,
- l'organisation d'enquêtes post-censitaires,
- l'observation des populations nomades,
- la collaboration avec les autorités locales.

c) Enfin trois remarques d'ordre général sont avancées :

- il est nécessaire de mettre au point des méthodes de collecte mieux adaptées aux réalités socio-économiques ; cette mise au point passe sans doute par la réalisation d'études ponctuelles à caractère méthodologique ;
- les opérations (et notamment les recensements) doivent être conçues de façon intégrée, dans une programmation globale couvrant les différentes phases depuis la collecte jusqu'à l'analyse ;

TABLEAU 140 - LA POPULATION DES PAYS AFRICAINS SOUS REVUE SELON DIFFERENTES SOURCES  
AU 1er JANVIER 1975

| PAYS          | BUREAU OF<br>THE CENSUS | ONU         | GDA         | PAYS                | BUREAU OF<br>THE CENSUS | ONU         | GDA        |
|---------------|-------------------------|-------------|-------------|---------------------|-------------------------|-------------|------------|
| ALGERIE       | 15 898                  | 16 261      | 15 585      | MADAGASCAR          | 7 498                   | 7 585       | 7 487      |
| ANGOLA        | 5 986                   | 6 185       | 6 100 (2)   | MALI                | 5 734 (13)              | 5 992       | 6 038      |
| BENIN         | 2 988                   | 3 070       | 2 991       | MAURICE             | 877                     | 875         | 882        |
| BOTSWANA      | 681 (3)                 | 670 (3)     | 674 (4)     | MAURITANIE          | 1 357                   | 1 400       | 1 356      |
| BURUNDI       | 3 769                   | 3 895       | 3 557 (5)   | MOZAMBIQUE          | 10 522                  | 9 090       | 9 357 (2)  |
| CAMEROUN      | 7 434                   | 7 450       | 7 424       | NAMIBIE             | 870                     |             | 863        |
| CAP VERT      | 299 (6)                 | 295         | 270 (7)     | NIGER               | 4 693                   | 4 540       | 4 698      |
| CENTRAFRIQUE  | 2 038 (8)               | 1 965       | 1 782       | NIGERIA             | 64 655                  | 64 655      |            |
| COMORES       | 304                     | 295         | 297         | OUGANDA             | 10 934                  | 11 360      | 11 355     |
| CONGO         | 1 331                   | 1 335       | 1 351       | LA REUNION          | 476                     | 475         | 484        |
| COTE D'IVOIRE | 6 625                   | 6 570       | 6 702       | RWANDA              | 4 305                   | 4 160       | 4 200      |
| DJIBOUTI      | 241                     | 105 (9)     | 230         | St THOMAS ET PRINCE | 78                      | 80 (14)     | 73         |
| EGYPTE        | 36 353                  | 36 715      | 35 105 (10) | SENEGAL             | 4 920                   | 4 910       | 4 924      |
| ETHIOPIE      | 27 910 (11)             | 27 125 (11) | 30 060      | SIERRA LEONE        | 3 006                   | 3 010       | 2 739(15)  |
| GABON         | 532                     | 520         | 530         | SOUDAN              | 15 779                  | 15 535      | 16 000     |
| GAMBIE        | 517                     | 515         | 524         | TANZANIE            | 15 601                  | 15 035      | 16 207(16) |
| GHANA         | 10 143                  | 9 740       | 9 843       | TCHAD               | 4 089                   | 3 990       | 3 990      |
| HAUTE VOLTA   | 6 020 (12)              | 6 000 (12)  | 5 549       | TOGO                | 2 228                   | 2 200       | 2 204      |
| KENYA         | 13 232                  | 13 155      | 13 413      | TUNISIE             | 5 617                   | 5 535       | 5 539      |
| LESOTHO       | 1 179                   | 1 175       | 1 180       | ZAIRE               | 24 668 (17)             | 24 560 (17) | 22 246     |
| LIBERIA       | 1 548                   | 1 545       | 1 550       | ZAMBIE              | 4 905                   | 4 905       | 4 747      |
| LIBYE         | 2 439                   | 2 380       | 2 440       | ZIMBABWE            | 6 454                   | 6 185       | 6 180      |

Sources - Bureau of the Census : [8] pour les pays de plus de 10 millions d'habitants [33] pour les autres pays  
- ONU : 2  
- GDA : monographies du présent ouvrage

Notes :

- (1) Calculé à partir du recensement de 1966
- (2) Population noire seulement
- (3) Population de droit
- (4) Population de fait
- (5) Obtenu après exploitation des résultats du recensement de 1979
- (6) Obtenu après exploitation des sources sur le mouvement naturel seul entre 1970 (date du recensement) et 1975
- (7) Obtenu après exploitation des sources sur les mouvements naturel et migratoire entre 1970 (date du recensement) et 1975
- (8) Basé sur les résultats officiels du recensement de 1975 probablement surestimés
- (9) Cet effectif ne peut correspondre qu'à Djibouti-ville seulement
- (10) Calculé à partir des résultats bruts du recensement de 1976 probablement sous-estimés
- (11) Basé sur l'estimation officielle de 1970 probablement sous-estimée
- (12) Correspond à l'estimation de la population administrative (y compris nationaux résidant à l'étranger depuis plus de 6 mois)
- (13) Obtenu à partir des résultats bruts du recensement de 1976 probablement sous-estimés
- (14) Arrondi à la dizaine de milliers
- (15) En l'absence d'enquête de contrôle, cette estimation ne retient pas le sous-enregistrement du recensement de 1974 évalué à 10 %
- (16) Obtenu à partir des résultats officiels du recensement administratif de 1970 très probablement surestimés

- deux conditions de base sont enfin formulées pour l'amélioration des données : d'une part le développement économique et social, d'autre part un contexte politique favorable.

d) Nous ne détaillerons pas plus ces propositions auxquelles nous ne pouvons que souscrire et dont certaines ont déjà été émises dans les paragraphes précédents. Nous nous contenterons de les compléter par trois observations :

- L'amélioration des sources de données doit faire l'objet d'une réflexion approfondie menée au sein de chaque pays par les divers responsables (démographes, statisticiens, planificateurs et autres utilisateurs) et devant déboucher sur la définition d'une stratégie de la collecte établie en fonction de nombreux critères : conditions économiques et sociales, qualité des sources existantes, traditions de collecte, priorités dans les objectifs... L'une des leçons qui peut en effet être tirée de cette étude sur les effectifs de la population est l'indispensable complémentarité des différentes sources et des différentes données ; car l'objectif d'une meilleure connaissance de l'effectif de la population au niveau national ne peut pas être isolé de celui d'une meilleure connaissance de l'ensemble des caractéristiques de la population, et cet objectif ne peut être atteint qu'en faisant appel à de nombreuses sources (recensements et enquêtes successifs, enquêtes sur le mouvement de la population, état civil, enregistrement des migrations internationales...).
- Si chacune de ces sources a son importance, nous insisterons sur deux d'entre elles, ceci pour la simple raison qu'elles sont trop souvent délaissées :
  - . les opérations anciennes et les archives de toutes sortes, notamment les archives administratives, car la recherche doit toujours avoir une dimension historique, et les évaluations et les ajustements que nous pouvons faire sur le présent ne peuvent ignorer le passé ;
  - . les monographies méthodologiques, s'appuyant sur des passages répétés dans les mêmes zones pour déceler les erreurs (et surtout, en ce qui concerne notre sujet, les omissions et les doubles comptes), en comprendre les causes, et affiner les méthodes de collecte.
- Par ailleurs l'évaluation des effectifs est un travail à remettre perpétuellement en chantier non pas tant parce que les effectifs changent, mais surtout parce que, grâce à de nouvelles opérations, à de nouvelles analyses effectuées sur des données anciennes ou à de nouvelles méthodes d'analyse, la connaissance progresse de façon continue : c'est l'intérêt fondamental de toute recherche, intérêt accru lorsqu'une telle recherche est le fruit de la confrontation d'expériences aussi diverses que celles ayant fait l'objet de cet ouvrage.



## A N N E X E

LES ENQUETES DEMOGRAPHIQUES NATIONALES PAR SONDAGE ET LES RECENSEMENTS  
DE 1946 A 1982

|                    |                                                      |
|--------------------|------------------------------------------------------|
| Afrique du Sud     | 1951 - 1960 - 1970 - 1980                            |
| Algérie            | 1948 - 1954 - 1960 - 1966 - 1969/71* - 1977          |
| Angola             | 1950 - 1960 - 1970                                   |
| Bénin              | 1961* - 1979                                         |
| Botswana           | 1946 - 1956 - 1964 - 1971 - 1981                     |
| Burundi            | 1965* - 1970/71* - 1979                              |
| Cameroun           | 1960/65* - 1967° - 1976 - 1978*                      |
| Cap Vert           | 1950 - 1960 - 1970 - 1980                            |
| Centrafrique       | 1959/60* - 1975                                      |
| Comores            | 1958 - 1966 - 1980                                   |
| Congo              | 1960/61* - 1974                                      |
| Côte d'Ivoire      | 1955/58* - 1962/66* - 1975 - 1978/79*                |
| Djibouti           |                                                      |
| Egypte             | 1947 - 1960 - 1966* - 1976                           |
| Ethiopie           | 1964/67* - 1968/71*                                  |
| Gabon              | 1960/61 - 1960/61* - 1969/70 - 1980                  |
| Gambie             | 1963 - 1973                                          |
| Ghana              | 1948 - 1960 - 1960* - 1968/69* - 1970 - 1971* - 1980 |
| Guinée             | 1954/55* - 1972 - 1977                               |
| Guinée Bissau      | 1950 - 1960 - 1970 - 1979                            |
| Guinée Equatoriale | 1950" - 1960 - 1971                                  |
| Haute Volta        | 1960/61* - 1974/75* - 1975 - 1976*                   |
| Kenya              | 1948 - 1962 - 1962* - 1969 - 1972* - 1979            |
| Lesotho            | 1946 - 1956 - 1966 - 1976                            |
| Libéria            | 1962 - 1969/71* - 1974 - 1977/79*                    |
| Libye              | 1954 - 1964 - 1973                                   |
| Madagascar         | 1962* - 1966* - 1975                                 |
| Malawi             | 1956" - 1961" - 1966 - 1970/72* - 1977               |
| Mali               | 1960/61* - 1976                                      |
| Maroc              | 1951/52 - 1960 - 1961/63* - 1971 - 1982              |
| Maurice            | 1952 - 1962 - 1972                                   |
| Mauritanie         | 1965* - 1976 - 1980                                  |

---

|                     |                                                      |
|---------------------|------------------------------------------------------|
| Mayotte             | 1958 - 1966 - 1978                                   |
| Mozambique          | 1950 - 1960 - 1970 - 1980                            |
| Namibie             | 1946 - 1951 - 1960 - 1970                            |
| Niger               | 1959/60* - 1977                                      |
| Nigeria             | 1952/53 - 1962 - 1963 - 1965/66*- 1971/73*- 1973     |
| Ouganda             | 1948 - 1948* - 1959 - 1959* - 1969                   |
| Réunion             | 1946 - 1954 - 1961 - 1967 - 1974                     |
| Rwanda              | 1952* - 1970* - 1978                                 |
| Sahara Occidental   | 1950 - 1960 - 1970                                   |
| St Thomas et Prince | 1950 - 1960 - 1970                                   |
| Sainte Hélène       | 1946 - 1956 - 1966                                   |
| Sénégal             | 1960/61* - 1970/71* - 1976 - 1978/79*                |
| Seychelles          | 1960 - 1971 - 1977                                   |
| Sierre Leone        | 1963 - 1974                                          |
| Somalie             | 1975                                                 |
| Soudan              | 1955/56* - 1973                                      |
| Tanzanie            | 1948 - 1948* - 1957* - 1957/58 - 1967 - 1973* - 1978 |
| Tchad               | 1964* - 1968°                                        |
| Togo                | 1958/60 - 1961* - 1970 - 1971* - 1981                |
| Tunisie             | 1946 - 1956 - 1966 - 1968/69* - 1975                 |
| Zaïre               | 1955/57* - 1970° - 1975/76*                          |
| Zambie              | 1950* - 1963 - 1969 - 1974* - 1980                   |
| Zimbabwe            | 1948* - 1953/55* - 1962 - 1969                       |

---

\* Enquête nationale par sondage

° Recensement administratif

" Renseignement incertain

---

**BIBLIOGRAPHIE**

- 1.- "Afrique Noire, Madagascar, Comores ... Démographie comparée", 1966, DGRST, Paris, 2 tomes.
- 2.- "Annuaire démographique 1980", 1982, ONU New York
- 3.- DE BENOIST (J.R.), mars 1983, "L'Afrique continent des réfugiés" Croissance des Jeunes Nations, n° 248, pp.15-18
- 4.- BRENEZ (J.), Juillet-août 1971, "L'observation démographique des milieux nomades. L'enquête de Mauritanie", Population, n° 4, pp. 721-736.
- 5.- "Chronique d'un cercle de l'AOF. Ouahigouya (Haute Volta) 1908-1941", présenté par J.Y. MARCHAL, 1980, ORSTOM, Travaux et Documents n° 125, Paris, 215 p.
- 6.- CONIM (C), Janvier 1981, "Cap Vert 1980", Monographie méthodologique de la série "Recensements Africains", GDA, Paris, 47 p. multigr.
- 7.- "Coverage and content error evaluation in African censuses and surveys", Statistical Information Bulletin for Africa, n° 14, CEA, Addis Abeba, 117 p. multigr.
- 8.- "Demographic estimates for countries with a population of 10 million or more : 1981", 1981, US Bureau of the Census, Washington, 169 p.
- 9.- DUCHEMIN (J.P.), "La population de la Côte d'Ivoire en 1965", 1967, Cahiers ORSTOM - Série Sciences Humaines Vol. IV n° 3-4 pp. 57-82.
- 10.- "Les enquêtes démographiques à passages répétés. Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar. Méthodologie", 1971, ORSTOM-INSEE-INED, Paris, 290 p.
- 11.- "Etude démographique et économique en milieu nomade. Démographie, budgets et consommation", 1966, République du Niger. Ministère de la Coopération, Paris, 201 p.
- 12.- "Etude sur les méthodes et problèmes de la série de recensements africains de la population et de l'habitation de 1970", 13 octobre 1977, CEA, Addis Abeba, 128 p. multigr.
- 13.- GENDREAU (F.), 1968, "Essai sur la recherche démographique à Madagascar", ORSTOM, Tananarive, 116 p. multigr.
- 14.- DE GRAFT JOHNSON (K.T.), RAMACHANDRAN (K.V.), juillet 1973, "Etude critique et analyse des résultats du recensement de population de 1970 au Ghana", CEA, Addis Abeba, 22 p. multigr.
- 15.- "International population dynamics 1950-1979. Demographic estimates for countries with a population of 5 million or more", 1980, US Bureau of the Census, Washington, 258 p.

- 16.- "Manuel des enquêtes démographiques par sondage en Afrique", 1971, CEA-UNESCO, Addis Abeba, 168 p. multigr.
- 17.- "Méthodes d'estimation de la population à une date actuelle", 1953, Nations Unies, Etude démographique n° 10, New York, 54 p.
- 18.- NGASSAM (A.), août 1982, "Enquête d'évaluation du recensement de la population et de l'habitat du Cameroun, avril 1976", in "Séminaire sur les problèmes méthodologiques des enquêtes et recensements, Dakar, 16-20 novembre 1981", AISE-INSEE, Paris, pp. 89-103.
- 19.- "L'observation démographique dans les pays à statistiques déficientes", Chaire Quetelet 1976, Département de Démographie de l'Université Catholique de Louvain, Ed. Ordina, Liège, 1977, 320 p.
- 20.- PACCOU (Y.), BLANC (R.), mars-avril 1979, "Le recensement des nomades mauritaniens", Population n° 2, pp. 343-377.
- 21.- RABETSITONTA (T.), FOKAM (J.M.), "Population de Madagascar au milieu de l'année 1962. Rassemblement des données fragmentaires. Analyse. Evaluation et ajustement des résultats", IFORD, Yaoundé, à paraître.
- 22.- "Recensements africains", "1ère partie : monographies méthodologiques" (2 vol.) et "2ème partie : synthèse méthodologique", GDA, Paris, novembre 1980, 655 p., février 1981, 403 p., et octobre 1981, 348p.
- 23.- "Recensement général de la population d'avril 1976. Méthodologie", 1977, Direction de la Statistique, Bureau National du Recensement, Dakar, 187 p. multigr.
- 24.- "Réforme de l'état civil en milieu africain. Tome I. Actes du séminaire tenu à Lomé, 25 février au 3 mars 1976", octobre 1979, OCAM, Bangui
- 25.- "Les réfugiés en Afrique. Une étude pays par pays", Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, Genève, 9-10 avril 1981, Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.
- 26.- "Résumé du rapport technique sur l'enquête post-censitaire pour l'évaluation de la couverture des recensements africains de la population", Septembre 1975, CEA, Addis Abeba, 10 p. multigr.
- 27.- ROUSSEL (L.), juillet 1967, "Côte d'Ivoire 1965, population. Etudes régionales 1962-1965, synthèse", Ministère du Plan, Abidjan.
- 28.- "La situation de l'état civil dans les pays de l'OCAM", mai 1974, OCAM, 2 vol.
- 29.- "Sources et analyse des données démographiques. Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar. 1ère partie : sources des données", 1973, INED-INSEE-ORSTOM-SEAE, Paris, 415 p.
- 30.- "Study on special techniques for enumerating nomads in african census and surveys", juin 1977, CEA, Addis Abeba, 82 p. (Trad. résumée dans Etudes et Documents n° 5, octobre 1980, GDA, pp. 11-19).

- 31.- "Synthèse des enquêtes démographiques au Cameroun. Volume I : Méthodologies", "Volume II : résultats", août 1979, les Annales de l'IFORD, n° 5, Yaoundé 64 p. et 148 p. multigr.
- 32.- **WALTISPERGER** (D.), novembre 1976, "La mortalité au Sénégal", in "La démographie en Afrique d'expression française. Bulletin de liaison", n° spécial 9, pp. 81-141.
- 33.- "World population 1979", 1980, US Bureau of the Census, Washington, 502 p.



## LES AUTEURS





## LES AUTEURS

- **Codjo ADJAHOUTONON** (Bénin), Directeur du Bureau Central du Recensement, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (Cotonou, Bénin).
- **Sylvestre BARANDEREKA** (Burundi), Demographe au Département de la Population (Bujumbura, Burundi).
- **Aurel BERCIU** (Roumanie), Expert en recensement des Nations Unies (Bujumbura, Burundi).
- **Custodio CONIM** (Portugal), Démographe au Centre d'Etudes Démographiques, Institut National de la Statistique (Lisbonne, Portugal).
- **Noumassi M. DAKUYO** (Haute Volta), Démographe à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (Ouagadougou, Haute Volta).
- **Glenda S. FINCH** (Etats Unis), Demographe au Bureau du Recensement (Washington, Etats Unis).
- **Michel D. FRANCOIS** (France), Statisticien-Démographe au Ministère de l'Education Nationale (Paris, France).
- **Francis GENDREAU** (France), Démographe, Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (Paris, France).
- **Luc GOARNISSON** (France), Expert démographe.
- **Erik JORGENSEN** (France), Expert démographe.
- **Hamadou LOUGUE** (Haute Volta), Démographe à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (Ouagadougou, Haute Volta).
- **Mohammed MAZOUZ** (Algérie), Expert des Nations Unies au Centre Démographique ONU-Roumanie (Bucarest, Roumanie).
- **Raphaël MFOULOU** (Congo), Démographe à l'Institut de Formation et de Recherche démographiques (Yaoundé, Cameroun).
- **Nuno Alves MORGADO** (Portugal), Démographe au Centre d'Etudes Démographiques, Institut National de Statistique (Lisbonne, Portugal).
- **Gérard NOEL** (France), Démographe à la Direction de la Statistique (Nouakchott, Mauritanie).
- **Daniel PANTOBE** (France), Auditeur au Centre de Perfectionnement pour le Développement de la Coopération Economique et Technique (Paris, France).
- **K.V. RAMACHANDRAN** (Inde), Conseiller régional à la Division de la Population, Commission Economique pour l'Afrique (Addis-Abeba, Ethiopie).

- **Abdoulaye SADIO** (Sénégal), Démographe à la Direction de la Statistique (Dakar, Sénégal).
- **Dominique TABUTIN** (France), Assistant au Département de Démographie de l'Université Catholique de Louvain (Belgique).
- **Fabrice TALLON** (France), Démographe.
- **Marie Paule THIRIAT** (France), Démographe.
- **Joseph TOVIESSI** (Bénin), Démographe au Bureau Central du Recensement (Cotonou, Bénin).
- **Chadli TARIFA** (Tunisie), Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales à l'Institut National de la Statistique (Tunis, Tunisie).
- **Eric VILQUIN** (France), Assistant au Département de démographie de l'Université Catholique de Louvain (Belgique).
- **Peter O. WAY** (Etats Unis), Démographe au Bureau du Recensement (Washington, Etats Unis).

## LISTE DES TABLEAUX



## LISTE DES TABLEAUX

|              |                                                                                        | Page |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. ALGERIE   | - Evolution de la population résidente de 1856 à 1977.                                 | 6    |
| 2. ALGERIE   | - Rythme d'accroissement intercensitaire de la population résidente (%)                | 8    |
| 3. BENIN     | - Population par grands groupes d'âge et province, 1979.                               | 21   |
| 4. BENIN     | - Evolution de la population de 1910 à 1979                                            | 23   |
| 5. BENIN     | - Répartition de la population en 1961 et 1979 selon la province                       | 24   |
| 6. BOTSWANA  | - Dénombrements de la population de 1904 à 1956                                        | 30   |
| 7. BOTSWANA  | - Recensements de la population de 1964 à 1971                                         | 31   |
| 8. BOTSWANA  | - Taux d'accroissement annuel moyen de la population                                   | 32   |
| 9. BOTSWANA  | - Rapport de masculinité aux recensements de 1964 et 1971.                             | 36   |
| 10. BOTSWANA | - Répartition de la population absente                                                 | 36   |
| 11. BOTSWANA | - Sous-estimation du recensement de 1971 (%)                                           | 37   |
| 12. BOTSWANA | - Corrections apportées au recensement de 1971                                         | 38   |
| 13. BOTSWANA | - Estimations de l'effectif de la population de fait (en milieu d'année)               | 40   |
| 14. BURUNDI  | - Estimation de la population de 1922 à 1949 (ensemble du territoire du Rwanda-Urundi) | 48   |
| 15. BURUNDI  | - Evaluation de la population de 1936 à 1979                                           | 59   |
| 16. BURUNDI  | - Principaux résultats de l'enquête démographique de 1965                              | 60   |
| 17. BURUNDI  | - Principaux résultats de l'enquête démographique de 1970/71                           | 61   |

|                  |                                                                                                                                               |     |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 18. BURUNDI      | - Recensement général de la population (16-30 août 1979) : indicateurs principaux                                                             | 62  |
| 19. BURUNDI      | - Recensement général de la population (16-30 août 1979) : Population résidente par sexe, superficie et densité par province                  | 64  |
| 20. BURUNDI      | - Indicateurs démographiques estimés par les Nations Unies 1950-2000 - variante moyenne                                                       | 65  |
| 21. CAP VERT     | - Evolution de la population résidente et présente de 1878 à 1980                                                                             | 72  |
| 22. CAP VERT     | - Population des centres urbains de Praia et Mindelo en 1978 et 1980                                                                          | 77  |
| 23. CAP VERT     | - Variations de la population et soldes des mouvements enregistrés de 1900 à 1980                                                             | 79  |
| 24. CAP VERT     | - Variations entre effectifs recensés et estimés de 1930 à 1980                                                                               | 80  |
| 25. CAP VERT     | - Mouvement de la population, naturel et migratoire, de 1901 à 1980                                                                           | 82  |
| 26. CAP VERT     | - Evolution de la population résidente, taux d'accroissement annuel moyen de 1807 à 1980 (% et densité)                                       | 83  |
| 27. CAP VERT     | - Evolution de la population résidente par île et "freguesia" en 1940, 1950, 1960, 1970 et 1980 pour les deux sexes                           | 84  |
| 28. CAP VERT     | - Données provisoires du recensement du 2 juin 1980 - Population résidente selon le sexe, nombre de familles et de logements par "freguesia". | 85  |
| 29. CENTRAFRIQUE | - Evolution de la population au 31 décembre de chaque année entre 1906 et 1976.                                                               | 93  |
| 30. CENTRAFRIQUE | - Résultats des recensements administratifs de 1954 à 1962.                                                                                   | 96  |
| 31. CENTRAFRIQUE | - Population de la ville de Bangui au 31 décembre de chaque année entre 1900 et 1967.                                                         | 97  |
| 32. CENTRAFRIQUE | - Résultats officiels du recensement au 15 décembre 1975                                                                                      | 101 |
| 33. CENTRAFRIQUE | - Recensement général de la population (8-22 décembre 1975) : Population totale du pays par préfecture.                                       | 104 |
| 34. CENTRAFRIQUE | - Population au 31 décembre 1975 par sexe et âge.                                                                                             | 105 |

|                 |                                                                                                                        |     |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 35. COMORES     | - Résultats des dénombrements de 1935 à 1956                                                                           | 113 |
| 36. COMORES     | - Répartition de la population par île de 1947 à 1951                                                                  | 114 |
| 37. COMORES     | - Résultats du recensement de 1958                                                                                     | 114 |
| 38. COMORES     | - Résultats du recensement de 1966                                                                                     | 115 |
| 39. COMORES     | - Evolution démographique de l'archipel                                                                                | 116 |
| 40. CONGO       | - Résultats du recensement administratif de la Préfecture de la Bouenza-Louesse (1957)                                 | 122 |
| 41. CONGO       | - Informations démographiques disponibles en 1975.                                                                     | 129 |
| 42. CONGO       | - Evolution de la population, selon la source des données et la taille de l'agglomération de résidence.                | 131 |
| 43. CONGO       | - Evolution de la population de 1950 à 1980                                                                            | 132 |
| 44. CONGO       | - Perspectives globales d'évolution de la population par sexe                                                          | 132 |
| 45. CONGO       | - Perspectives d'évolution de la population par grandes unités administratives (frontières de 1974 ; variante moyenne) | 133 |
| 46. GABON       | - Evolution de la population de 1908 à 1960                                                                            | 138 |
| 47. GABON       | - Evolution de la population de 1960 à 1978 d'après les statistiques officielles.                                      | 140 |
| 48. GABON       | - Résultats bruts et données corrigées des recensements de 1960/61 et 1969/70 (population gabonaise seule)             | 143 |
| 49. GABON       | - Evolution de la population de 1900 à 1980                                                                            | 145 |
| 50. GHANA       | - Résultats officiels des recensements de 1891 à 1970                                                                  | 155 |
| 51. GHANA       | - Taux de natalité et mortalité tirés des enquêtes et de l'état civil (‰)                                              | 158 |
| 52. GHANA       | - Taux d'accroissement intercensitaire d'après les résultats officiels des recensements (%)                            | 160 |
| 53. GHANA       | - Evolution proposée de l'effectif depuis 1921                                                                         | 163 |
| 54. HAUTE VOLTA | - Evolution de la population d'après les recensements administratifs de 1909 à 1960.                                   | 170 |

|                 |                                                                                                                                                   |     |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 55. HAUTE VOLTA | - Caractéristiques des enquêtes et recensements menés depuis 1960.                                                                                | 171 |
| 56. HAUTE VOLTA | - Répartition de la population résidente par département en 1975                                                                                  | 173 |
| 57. HAUTE VOLTA | - Effectifs et taux d'accroissement annuel 1960-1975                                                                                              | 173 |
| 58. HAUTE VOLTA | - Evolution de la population de 1960 à 1990                                                                                                       | 174 |
| 59. LESOTHO     | - Dénombrements de la population de 1875 à 1956                                                                                                   | 181 |
| 60. LESOTHO     | - Population à l'étranger selon les dénombrements et recensements                                                                                 | 183 |
| 61. LESOTHO     | - Rapport de masculinité aux divers dénombrements et recensements. Taux annuels d'accroissement intercensitaire (populations de droit et de fait) | 184 |
| 62. LESOTHO     | - Evolution de la population depuis le début du siècle                                                                                            | 185 |
| 63. LIBYE       | - Population indigène en 1931 et 1936                                                                                                             | 196 |
| 64. LIBYE       | - Population par âge, sexe et nationalité en 1954                                                                                                 | 198 |
| 65. LIBYE       | - Population par âge, sexe et nationalité en 1964                                                                                                 | 199 |
| 66. LIBYE       | - Population par âge, sexe et nationalité en 1973                                                                                                 | 201 |
| 67. LIBYE       | - Population estimée par âge, sexe et nationalité en 1975                                                                                         | 202 |
| 68. MAURITANIE  | - Définition des situations de résidence au recensement de 1977                                                                                   | 214 |
| 69. MAURITANIE  | - Population (sédentaire) par sexe et situation de résidence au recensement de 1977                                                               | 214 |
| 70. MAURITANIE  | - Evolution supposée de la population de 1920 à 1977                                                                                              | 217 |
| 71. MAURITANIE  | - Comparaison des estimations de 1965 avec le recensement de 1977                                                                                 | 218 |
| 72. MAURITANIE  | - Population selon les recensements administratifs de 1944 à 1970                                                                                 | 218 |
| 73. MAURITANIE  | - Population selon le milieu en 1965 et 1977                                                                                                      | 219 |



|                |                                                                                                            |     |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 74. MAURITANIE | - Population des principales villes en 1962 et 1977                                                        | 219 |
| 75. MAURITANIE | - Population par grands groupes d'âge en 1977                                                              | 220 |
| 76. MAURITANIE | - Population de nationalité étrangère présente au 1er janvier 1977                                         | 220 |
| 77. OUGANDA    | - Effectifs de la population africaine estimés à partir des statistiques de l'état civil                   | 227 |
| 78. OUGANDA    | - Résultats des recensements de 1911 à 1948                                                                | 231 |
| 79. OUGANDA    | - Estimation des taux d'accroissement naturel et des effectifs de la population africaine de 1921 à 1948   | 232 |
| 80. OUGANDA    | - Résultats des recensements de 1948, 1959, 1969 et composition de la population                           | 233 |
| 81. OUGANDA    | - Composition de la population par race et citoyenneté en 1969                                             | 235 |
| 82. OUGANDA    | - Evolution proposée de l'effectif de la population de 1948 à 1975                                         | 236 |
| 83. ST THOMAS  | - Répartition de la population par sexe et par statut en 1932                                              | 242 |
| 84. ST THOMAS  | - Evolution de la population de 1844 à 1895                                                                | 242 |
| 85. ST THOMAS  | - Evolution des effectifs de population de 1900 à 1970                                                     | 245 |
| 86. ST THOMAS  | - Statistique du mouvement démographique 1970-1974                                                         | 246 |
| 87. SENEGAL    | - Evolution de la population de 1907 à 1956                                                                | 254 |
| 88. SENEGAL    | - Résultats des enquêtes de 1960-61, 1970-71 et 1976                                                       | 254 |
| 89. SENEGAL    | - Evolution corrigée de la population de 1960 à 1969                                                       | 256 |
| 90. SOUDAN     | - Estimations de la population par province de 1903 à 1948                                                 | 265 |
| 91. SOUDAN     | - Estimation de la population par province en 1955-56                                                      | 266 |
| 92. SOUDAN     | - Population des provinces et rapport de masculinité - taux d'accroissement par sexe entre 1955/56 et 1973 | 268 |

|               |                                                                                                                     |     |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 93. SOUDAN    | - Estimation des taux de natalité et de mortalité d'après le lieu de résidence                                      | 269 |
| 94. SOUDAN    | - Population recensée et population ajustée en 1973 par sexe, âge et région                                         | 272 |
| 95. TANZANIE  | - Calendrier des opérations de recensement en 1948 et 1957/58                                                       | 283 |
| 96. TANZANIE  | - Résultats des recensements de 1948 et 1957/58                                                                     | 283 |
| 97. TANZANIE  | - Population africaine du Tanganyika de 1913 à 1931                                                                 | 290 |
| 98. TANZANIE  | - Population africaine du Tanganyika de 1931 à 1948                                                                 | 291 |
| 99. TANZANIE  | - Population africaine du Tanganyika estimée de 1921 à 1948                                                         | 292 |
| 100. TANZANIE | - Population du Tanganyika et de Zanzibar de 1948 à 1967                                                            | 292 |
| 101. TANZANIE | - Estimation des taux d'accroissement et des taux d'omission                                                        | 293 |
| 102. TANZANIE | - Evaluation de l'effectif total de la population de 1948 à 1975                                                    | 294 |
| 103. TUNISIE  | - Résultats des recensements de 1891 à 1911 par nationalité                                                         | 301 |
| 104. TUNISIE  | - Population d'après les différents recensements                                                                    | 304 |
| 105. TUNISIE  | - Indice de Whipple aux recensements de 1966 et 1975 par sexe et milieu                                             | 307 |
| 106. TUNISIE  | - Indice de Bachi par sexe et milieu en 1975                                                                        | 308 |
| 107. TUNISIE  | - Evolution du nombre des naissances, décès et des taux de natalité, mortalité et accroissement naturel depuis 1966 | 312 |
| 108. TUNISIE  | - Actualisation de la population de 1966 à 1981                                                                     | 315 |
| 109. TUNISIE  | - Population par âge et sexe au milieu de l'année 1981                                                              | 316 |
| 110. TUNISIE  | - Evolution de la structure par âge de la population                                                                | 318 |
| 111. ZIMBABWE | - Estimation de la population et taux annuel d'accroissement 1901 à 1961                                            | 324 |

|                 |                                                                                                       |     |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 112. ZIMBABWE   | - Population indigène total de fait en 1948 et 1954.                                                  | 326 |
| 113. ZIMBABWE   | - Population de fait selon la race aux dates des recensements et des enquêtes                         | 329 |
| 114. ZIMBABWE   | - Taux de natalité et de mortalité des européens et des asiatiques de 1973 à 1977                     | 330 |
| 115. ZIMBABWE   | - Taux de natalité, de mortalité et d'accroissement naturel de la population africaine de 1948 à 1969 | 331 |
| 116. ZIMBABWE   | - Taux d'accroissement naturel de la population indigène de 1921 à 1946                               | 332 |
| 117. ZIMBABWE   | - Estimation des facteurs de la croissance de la population africaine                                 | 333 |
| 118. ZIMBABWE   | - Facteurs de la croissance de la population européenne                                               | 334 |
| 119. ZIMBABWE   | - Facteurs de la croissance de la population asiatique                                                | 334 |
| 120. ZIMBABWE   | - Taux d'accroissement intercensitaire de la population des métis                                     | 335 |
| 121. ZIMBABWE   | - Estimations annuelles de la population de 1901 à 1979                                               | 336 |
| 122. CONCLUSION | - Taux d'enregistrement de l'état civil dans quelques pays                                            | 351 |
| 123. CONCLUSION | - Tchad - couverture du recensement administratif amélioré de 1968                                    | 363 |
| 124. CONCLUSION | - Type de population de référence retenue en priorité lors des derniers recensements                  | 365 |
| 125. CONCLUSION | - Mauritanie - Evolution de la population nomade                                                      | 371 |
| 126. CONCLUSION | - Les réfugiés en Afrique aux alentours de 1980                                                       | 372 |
| 127. CONCLUSION | - Cap Vert - Variations intercensitaires et solde enregistré                                          | 377 |
| 128. CONCLUSION | - Madagascar - Variations intercensitaires et                                                         | 378 |
| 129. CONCLUSION | - Bénin - Evolution 1961-1979                                                                         | 379 |
| 130. CONCLUSION | - Burundi - Evolution 1965-1979                                                                       | 379 |

|                 |                                                                                                    |     |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 131. CONCLUSION | - Haute Volta - Evolution 1960-1975                                                                | 380 |
| 132. CONCLUSION | - Namibie - Evolution 1921-1970                                                                    | 381 |
| 133. CONCLUSION | - Analyse de cohérence de type III                                                                 | 382 |
| 134. CONCLUSION | - Madagascar - Evaluation de la qualité des recensements administratifs                            | 383 |
| 135. CONCLUSION | - Analyse de type III sens des erreurs et type d'opération                                         | 384 |
| 136. CONCLUSION | - Analyse de cohérence de type IV                                                                  | 386 |
| 137. CONCLUSION | - La Réunion - Analyse de cohérence                                                                | 387 |
| 138. CONCLUSION | - Analyse de type IV - sens des erreurs et type d'opération                                        | 387 |
| 139. CONCLUSION | - Corrections de résultats d'opérations proposées par le bureau du recensements des Etats-Unis     | 389 |
| 140. CONCLUSION | - La population des pays africains sous revue selon différentes sources au <b>1er janvier</b> 1975 | 391 |

## LISTE DES GRAPHIQUES



## LISTE DES GRAPHIQUES

|             |                                                                                                                                 | Page |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. BENIN    | - Evolution de la population                                                                                                    | 22   |
| 2. CAP VERT | - Evolution de la population globale de 1773 à 1980                                                                             | 74   |
| 3. LESOTHO  | - Evolution de la population selon les dénombrements de 1875 à 1976                                                             | 186  |
| 4. TUNISIE  | - Evolution de la population                                                                                                    | 305  |
| 5. TUNISIE  | - Indice de régularité des âges. Rapports des effectifs d'un groupe d'âge donné à la moyenne des effectifs des âges encadrants. | 306  |
| 6. TUNISIE  | - Evolution des taux de natalité, de mortalité et d'accroissement naturel                                                       | 313  |
| 7. TUNISIE  | - Pyramide des âges en 1981                                                                                                     | 318  |





LISTE DES CARTES



## LISTE DES CARTES

|                        | Page |
|------------------------|------|
| L'Afrique politique    | III  |
| Algérie                | 2    |
| Bénin                  | 16   |
| Botswana               | 28   |
| Burundi                | 44   |
| Cap Vert               | 68   |
| Centrafrique           | 88   |
| Comores                | 110  |
| Congo                  | 120  |
| Gabon                  | 136  |
| Ghana                  | 150  |
| Haute Volta            | 168  |
| Lesotho                | 180  |
| Libye                  | 190  |
| Mauritanie             | 206  |
| Ouganda                | 224  |
| Saint Thomas et Prince | 240  |
| Sénégal                | 250  |
| Soudan                 | 260  |
| Tanzanie               | 278  |
| Tunisie                | 298  |
| Zimbabwe               | 322  |

Les frontières indiquées sur les cartes et les appellations utilisées n'impliquent en aucun cas une prise de position de la part de l'éditeur quant au statut juridique des pays et territoires, ou de leurs autorités, ni quant au tracé des frontières



## RAPPEL DU CONTENU DU TOME I



## RAPPEL DU CONTENU DU TOME I

Introduction par F. GENDREAU

Angola, par C.A. DA COSTA CARVALHO

Cameroun, par A. NKOUNGOUROU EBONGUE et E. FOTSO

Côte d'Ivoire, par F. BINET et C. PAULET

Djibouti, par A. GUILLAUME

Egypte, par H. TESFAGHIORGHIS

Gambie, par M.A. GIBRIL

Kenya, par Z.S. MUGANZI

Libéria, par A.Z. MASSALEE

Madagascar, par T. RABETSITONTA

Mali, par H. SOW

Maurice, par E. VILQUIN

Mozambique, par C.A. DA COSTA CARVALHO et M. FERREIRA DA SILVA

Namibie, par N.B. GOUWS

Niger, par M. ROSET-CASENAVE

Nigeria, par A. ADEPOJU et J.A. EBIGBOLA

La Réunion, par R. CLAIRIN

Rwanda, par S. NIYIBIZI

Sierra Leone, par A. THOMAS

Tchad, par O.G. NASSOUR

Togo, par T. COCOH

Zaïre, par J. BOUTE et L. DE SAINT MOULIN

Zambie, par M.S.C. MULENGA

Les auteurs

Liste des tableaux

Liste des graphiques

Liste des cartes





**Institut de Démographie de Paris**  
22, rue Vauquelin, 75005 Paris ; tél. : 337 48 11

**Institut National d'Études Démographiques**  
27, rue du Commandeur, 75675 Paris Cedex 14, tél. : 320 13 45

**Institut National de la Statistique et des Études Économiques**  
18 bd Adolphe Pinard, 75675 Paris Cedex 14 ; tél. : 540 12 12

**Ministère de la Coopération**  
20, rue Monsieur, 75007 Paris ; tél. : [REDACTED] 783 10 10

**Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer**  
24, rue Bayard, 75008 Paris ; tél. : [REDACTED] 723 38 24